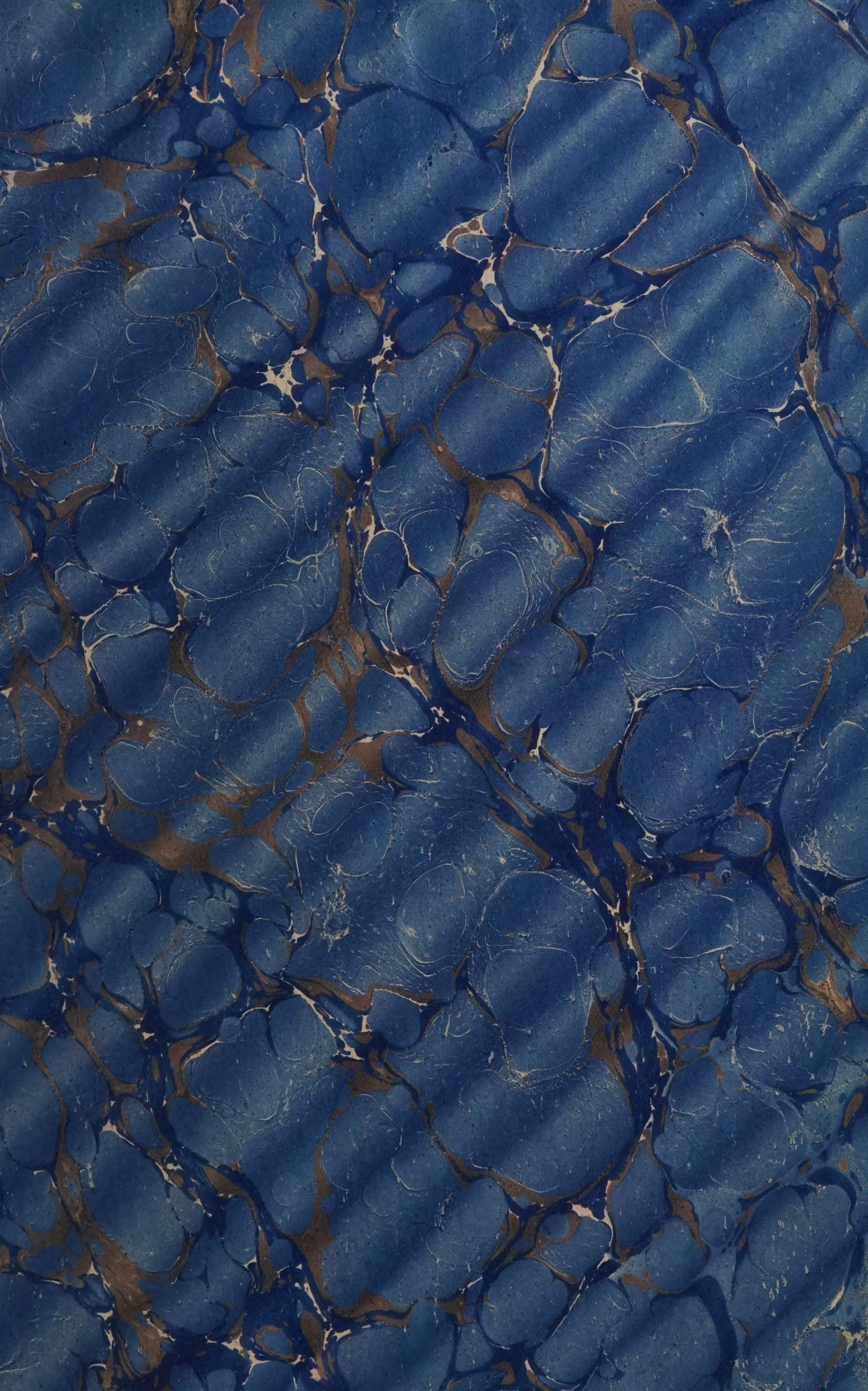






REVUE

NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. E. Babelon, A. de Belfort, Adrien Blanchet, E. Caron, A. Dieudonné, A. Héron de Villefosse, H. de La Tour, R. Mowat, M. Prou, G. Schlumberger, M[is] de Vogüé.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

Secrétaire de la Rédaction : A. DIEUDONNÉ

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
Matth., xxii, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME NEUVIÈME

Procès-Verbaux de la Société Française de Numismatique




PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, RUE DE LOUVOIS, 4

1905

QUELQUES PIÈCES

DE LA

SÉRIE DES SÉLEUCIDES

Pl. I.

J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant pour les lecteurs de la *Revue* d'avoir la reproduction de quelques pièces des Séleucides faisant partie de ma collection ; elles ont été choisies, les unes pour leur intérêt iconographique, d'autres pour leur rareté, d'autres enfin pour leur valeur historique ou purement numismatique.

1. *Séleucus Ier*. Æ. Tétradr. Tête imberbe, à droite, coiffée du casque cornu à peau de panthère.

℟. ΣΕΛΕΥΚΟΥ·ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Victoire couronnant un trophée (Babelon, *Rois de Syrie*, nº 44).

Cette pièce, quoique fourrée, est remarquable par le relief et le style du droit. Je ne donne pas le revers, qui est très défectueux. *Pl. I, fig. 1.*

2. *Philétaire*. Æ. Tête de Séleucus Ier, à droite, portant le diadème sans nœud.

℟. Pallas casquée, assise à gauche, tenant une lance de la main gauche et posant la main droite sur un bouclier orné d'une tête de Gorgone. Dans le champ, tête de Pallas casquée. *Pl. I, fig. 2.*

Je donne l'image du droit quoique cette pièce ne soit pas d'une grande rareté, à cause du beau style et du relief énergique du portrait de Séleucus Ier.

3. *Séleucus Ier et Antiochus Ier*. Æ. Dr. 3 gr. 10. Tête de Zeus laurée, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΝ·ΣΕΛΕΥΚΟΥ·ΚΑΙ·ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Victoire dans un bige d'éléphants cornus. *Pl. I, fig. 3.*

Le seul intérêt de cette monnaie est dans l'inscription. Jusqu'à présent, tous les exemplaires dont j'ai eu connaissance portaient : ΒΑΣΙΛΕΩΣ·ΣΕΛΕΥΚΟΥ·ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Cette légende avait même suggéré à Percy Gardner l'idée qu'il pourrait s'agir d'un Séleucus, fils d'Antiochus ; il avait d'ailleurs depuis abandonné cette interprétation, et tous les numismates étaient d'accord pour attribuer ces monnaies aux rois Séleucus Ier et Antiochus Ier réunis (Babelon, *Rois de Syrie*, Introduction, p. XL). Néanmoins la variante que je publie a le mérite de rendre cette version indiscutable.

4. *Antiochus III*. Æ. Tétradr. 16 gr. 75. Tête d'Antiochus III diadémée, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ·ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos (Babelon, *Rois de Syrie*, n° 342). *Pl. I, fig. 6.*

Je ne publie que le droit, à cause du type très particulier du portrait. Le revers est sans intérêt.

5. *Achæus*. Æ. Tétradr. 15 gr. 50. Tête barbue diadémée d'Achæus, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ·ΑΧΑΙΟΥ. Athéna Alkis, à gauche, une ancre sur son bouclier ; tête de cheval dans le champ, à gauche ; à droite, les deux lettres Π et Υ au-dessus l'une de l'autre [1]. *Pl. I, fig. 4.*

1. Il est intéressant de comparer ce revers à celui des tétradrachmes macédoniens, attribués, suivant les auteurs, à Antigone Gonatas ou à Antigone Doson, et portant au droit la tête de Pan au centre d'un bouclier. Le style de l'Athéna,

C'est, je crois, jusqu'à présent, la seule pièce d'Achæus en argent. Le portrait de ce roi n'était connu que par le statère du musée de Munich[1]. *Pl. I, fig. 5.*

Celle de ma collection, d'un très beau style et d'une importance numismatique capitale, était, quand je l'ai acquise, entièrement prise dans une gangue noire, brillante et très dure, contenant un sel d'argent.

On voit la trace de deux forts coups de lime qu'un propriétaire antérieur avait donnés, sans doute pour s'assurer du métal de la pièce. L'argent paraît grenu et un peu désagrégé par endroits, ce qui, en dehors de la nature de la concrétion qui la recouvraït, et du style même de la pièce, est une garantie indiscutable d'authenticité. Par ricochet, se trouve confirmée l'authenticité (dont personne ne doutait d'ailleurs) du statère de Munich, qui donne le même portrait et le même revers.

6. *Antiochus IV.* Æ. Tétradr. 16 gr. 60. Tête de Zeus barbue et laurée, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ·ΑΝΤΙΟΧΟΥ·ΘΕΟΥ·ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ·ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ. Zeus nicéphore assis (Babelon, *Rois de Syrie*, nº 546). *Pl. I, fig. 7.*

La tête de Zeus est d'un beau style, mais un peu frottée.

7. *Démétrius Ier et Laodice.* Æ. Tétradr. 16 gr. 05. Tête de Démétrius Ier et de Laodice diadémées, accolées.

vue de dos dans les deux pièces, la manière de traiter les vêtements, ainsi que la disposition de la légende, du symbole et du monogramme, présentent une singulière analogie. Faudrait-il y voir l'indice de rapports étroits entre Achæus et les Macédoniens, ou simplement un souvenir de l'origine macédonienne de sa femme dont le trisaïeul était Démétrius Poliorcète ? En tout cas, il semble bien que cette constatation favorise l'attribution du tétradrachme mentionné ci-dessus à Antigone Doson, qui était contemporain d'Achæus.

1. Grâce à l'obligeance de M. le Dr Riggauer, à qui j'adresse ici tous mes remerciements, je puis soumettre à nos lecteurs la reproduction du statère de Munich, à côté de celle de mon tétradrachme.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ·ΣΩΤΗΡ.... Tyché assise, à gauche. *Pl. I, fig. 8.*

Cette pièce, malheureusement tréflée, est analogue à celle du British Museum surfrappée sur un tétradrachme de Timarque.

8. *Alexandre Ier*. Æ. Tétradr. 16 gr. 55. Tête de Zeus barbue et laurée.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Foudre ailé. Datée CΞΡ (166 de l'ère des Séleucides) (Babelon, *Rois de Syrie*, 884). *Pl. I, fig. 9.*

Ce tétradrachme, probablement frappé à Séleucie, diffère des pièces analogues du Cabinet de France et du British Museum par le style plus ferme et la dimension plus réduite de la tête, ainsi que par la grandeur du module.

9. *Alexandre Ier et Cléopâtre Théa*. Æ. Tétradr. 17 gr. 28. Têtes accolées à droite de Cléopâtre diadémée, voilée et coiffée du calathos, et d'Alexandre Ier diadémée.

℟. ...ΑΣΙΛΕΩΣ.... ΛΕΞΑΝΔΡΟΥ.... ΕΟΠΑΤΟΡΟΣ·ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Zeus nicéphore assis ; la Victoire tient un foudre. *Pl. I, fig. 10.*

Un exemplaire de cette intéressante et rare pièce existe au musée de la Brera à Milan et a été publié par M. Imhoof-Blumer ; il paraît bien conservé, mais tréflé.

10. *Alexandre II*. Æ. Tétradr. 16 gr. 40. Tête d'Alexandre II diadémée, à droite.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Autel de Zeus Dolichenos. *Pl. I, fig. 11.*

Exemplaire unique, à ma connaissance, et qui vient combler une lacune dans la série des revers à l'autel, s'étendant ainsi sans interruption d'Antiochus VII à Antiochus IX.

11. *Antiochus VIII*. Æ. Tétradr. 14 gr. 15. Tête d'Antiochus VIII diadémée, à droite.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ·ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Aigle sur une proue de navire. Dans le champ, ΣΙΔΩ ΙΕΡΑΣ et la date ΗϘΡ (198 de l'ère des Séleucides). *Pl. I, fig. 12.*

La série des pièces frappées à Sidon par Antiochus VIII et Antiochus IX est intéressante à étudier. En compulsant les catalogues du Cabinet de France et du British Museum, nous trouvons d'Antiochus VIII des tétradrachmes de poids attique, au revers de Zeus Ouranios, des années 196 (Babelon, *Rois de Syrie*, n°s 1382 et 1383) et 197 (Babelon, *Rois de Syrie*, n° 1387 ; *Cat. Brit. Mus.*, n° 8), et un chalque de l'année 198 (Babelon, *Rois de Syrie*, n° 1399), mais ce dernier pourrait laisser place à un doute comme attribution, le profil n'étant pas venu.

La pièce que je décris ci-dessus, au revers de l'aigle, et de poids phénicien, offre indiscutablement le portrait d'Antiochus VIII, facilement reconnaissable à son nez busqué. Jusqu'à présent, je n'ai pas rencontré d'autre médaille d'Antiochus VIII présentant ce revers.

D'Antiochus IX nous trouvons des tétradrachmes de poids phénicien, au revers de l'aigle, de l'année 200 (Babelon, *Rois de Syrie*, n° 1456 ; *Cat. Brit. Mus.*, n° 1), et un tétradrachme de la même année, de poids attique et au revers d'Athéna Parthénos.

Ceci nous permet donc d'affirmer avec certitude que c'est entre les années 198 et 200 que Sidon changea de maître. Par contre, l'examen des pièces frappées à Ascalon (Babelon, *Rois de Syrie*, n° 1402 ; *Cat. Brit. Mus.*, Antio-

chus IX, n° 2) nous montre que cette ville n'a passé sous la domination d'Antiochus IX qu'à une date comprise entre les années 201 et 204.

Il serait intéressant de savoir si d'autres médailles, appartenant à des musées ou à des collections privées, ne permettraient pas d'atteindre à plus d'exactitude dans la détermination des dates.

R. Jameson.

UN SCARABÉE ARCHAÏQUE

ET LES

MONNAIES ARCHAÏQUES DE THASOS



La scène reproduite ci-dessus[1] est gravée au plat d'un scarabée de cornaline, — de style grec archaïque, — donné récemment au Cabinet de France, par Mme la baronne James de Rothschild, en même temps que d'autres monuments d'un vif intérêt archéologique. On y voit un satyre courant, et portant en ses bras un corps humain beaucoup plus petit que lui.

Le satyre est complètement nu. Il est représenté de profil. Ses cheveux, épais, longs et lisses, cachent ses oreilles ; une barbe abondante et rude encadre son visage camus auquel son gros œil et son large nez retroussé donnent un aspect particulièrement sauvage. Il a aux reins une queue de cheval et ses jambes se terminent en pieds de cheval.

Il est plus difficile de décrire avec précision cette figure humaine qu'il a soulevée dans ses bras et qu'il contemple

1. Sur la gravure, la pierre est grandie exactement deux fois.

fixement. C'est un petit corps long et fluet, avec une tête minuscule, dont les traits sont à peine visibles, et dont les cheveux, indiqués par de simples lignes, — quatre exactement, — pendent vers le sol. Le satyre est quatre fois plus gros. Cette mince figure qu'il emporte dans sa course n'est-elle pas un enfant? Le sujet que le graveur a voulu traiter ne serait-il pas emprunté aux légendes qui racontent l'enfance de Dionysos, et ne devrions-nous pas rapprocher ce type d'une statue du Louvre [1], fort connue, qui représente un satyre barbu et couronné de lierre, accoudé sur un tronc d'arbre, et berçant Dionysos enfant dans ses bras? Cette statue est d'une date beaucoup plus récente que le scarabée, mais la ressemblance de l'un à l'autre est flagrante. Quand le fils de Zeus et de Sémélé sortit de la cuisse de son père, Zeus le confia aux soins des nymphes de Nysa [2], — ou de la nymphe Nysa [3], selon une autre tradition. Les monuments figurés sont nombreux qui retracent cette scène, et il est presque constant d'y voir des Silènes et des satyres dans l'entourage des nymphes [4]. C'est Hermès qui porte l'enfant à ses nourrices, ou à Silène, en quelques exemples plus rares, et le jeune dieu est représenté généralement très petit, avec des cheveux longs, souvent couronnés d'un corymbe, le corps proportionné comme un corps d'homme, car avant l'époque romaine l'art grec semble avoir répugné à reproduire les proportions réelles de l'enfant [5] et sa grosse tête sur un petit corps aux membres mous.

1. Clarac, pl. CCCXXXIII, 1556. Réplique à Munich, Clarac, pl. DCLXXVI, 1556 A.

2. Homère, *Hymn.*, XXV. Ovide, *Métam.*, III, 314.

3. Diodore, III, 69.

4. *Mus. Borbon.*, I, pl. XLIX, bas-relief d'un cratère de marbre. Millin, *Gal. myth.*, n° 229. *Mus. capitol.*, IV, pl. LX.

5. Cf. notamment une amphore de la collection Luynes, représentant Œdipe enfant dans les bras d'Euphorbos. A. de Ridder, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, n° 372.

L'interprétation du sujet de ce scarabée ne présenterait donc pas de difficulté, si nous n'en connaissions pas d'autres analogues, et qui donnent lieu à des remarques différentes. M. Furtwaengler, dans les planches de ses *Antike Gemmen*, en publie deux que nous devons nécessairement rapprocher du nôtre.

Le premier appartient à la collection Demidoff [1]. On y voit un satyre marchant de profil et emportant une femme dans ses bras. La taille de la femme ne laisse pas de doute sur le sujet. Elle est à demi-nue. Le satyre répond à la même description que celui de notre scarabée. A l'exergue, on remarque une guillochure oblique, ordinaire aux scarabées cypriotes [2]. Le style est du reste grec.

C'est aussi le rapt d'une ménade, d'une nymphe ou d'une mortelle que figure l'autre pierre publiée par M. Furtwaengler [3]. Elle ressemble plus exactement encore à celle du Cabinet des médailles : on y voit le même groupe ; l'attitude, les traits, le style sont pareils : seulement la physionomie du satyre exprime plus nettement une brutale convoitise, et la femme qu'il serre de ses deux bras, complètement nue, découvre l'un de ses seins ; il n'y a donc pas de doute sur son sexe ; d'ailleurs, si elle est sensiblement plus petite que son ravisseur, elle est trop grande pour être confondue avec Bacchus enfant. Elle lève en l'air un de ses bras, dans un geste suppliant.

Ce type du satyre emportant une femme est connu. La numismatique nous a familiarisés avec lui. Des monnaies archaïques attribuées à Thasos [4], et dont on trouvera ici deux reproductions, d'après des exemplaires de la collection de

1. *Bull. d. Inst.*, 1831, 105, n° 10. Furtwaengler, VII, 57.
2. A. P. di Cesnola, *Salaminia*, fig. 136.
3. *Antike Gemmen*, XV, 17.
4. Reginald S. Poole. *Cat. of the greek coins in the British Museum ; the Tauric Chersonese*, etc., p. 216 et sqq.

Luynes, nous montrent un satyre barbu, à pieds de cheval, tenant à bras le corps une femme aux longs cheveux, vêtue d'une longue tunique, et qui lève une de ses mains, comme




pour se débattre; le satyre semble mettre un genou en terre, convention de l'art archaïque pour figurer la course. Ces monnaies, d'un style rude mais fougueux, rappellent de très près la pierre gravée publiée par Furtwaengler. Sans doute, sur la pierre, la prisonnière est nue et plus petite. Mais à part ces détails, il y a une telle analogie entre ces deux groupes, qu'ils ne sont évidemment que des variantes d'un même type.

Or le scarabée inédit, décrit plus haut, a de frappantes similitudes avec cette pierre, et avec les monnaies de Thasos des analogies incontestables. N'y faudrait-il donc pas voir, au lieu d'une scène de l'enfance de Dionysos, le rapt d'une nymphe ou d'une femme par un satyre, et l'indication des longs cheveux lisses par quelques traits ne sert-elle pas à identifier son sexe? En ce cas, nous devrions admettre que si son corps a été figuré très petit, c'est que le graveur s'est trouvé embarrassé par l'exiguïté de la pierre. L'art archaïque admet facilement de pareilles conventions. Dans tout l'art grec, les groupes ne sont pas rares dont les figures ont été exécutées à des échelles différentes : les chevaux du Parthénon en sont un exemple illustre. La numismatique en fournit d'autres : sur des tétradrachmes d'Himera, la nymphe debout de face, qui sacrifie, est deux fois plus

grande que le Silène qui, derrière elle, se baigne dans la fontaine; à Tarente, plusieurs didrachmes représentent un cavalier couronné par un personnage beaucoup plus grand que son cheval et par conséquent que lui; au revers des monnaies de Sidon où l'on voit le roi de Perse dans son char, accompagné d'un aurige et d'un personnage portant son sceptre, le roi est beaucoup plus grand que l'aurige, qui lui-même est plus grand que le suivant. Je pourrais poursuivre longtemps cette nomenclature, même en négligeant les exemples de basse époque, trop éloignés de la date où fut gravé le scarabée. Dans la glyptique archaïque, il est presque de règle que les figures ayant un caractère divin soient à une échelle plus grande que les autres : ainsi, sur un beau scarabée du Cabinet de France, Thanatos [1] emportant un guerrier mort dans ses bras est d'une taille très supérieure à celle du cadavre. L'artiste qui a gravé le scarabée publié ici a peut-être conçu le satyre comme un être surhumain, d'une taille beaucoup plus élevée que la simple mortelle qu'il ravit. Les satyres appartiennent au thiase de Dionysos et participent à sa divinité, quoique à l'époque archaïque on ait mauvaise opinion d'eux et qu'Hésiode [2] les appelle

γένος οὐτιδανῶν Σατύρων καὶ ἀμηχανοεργῶν.

Il faut par contre admettre que dans la scène figurée sur le scarabée, la victime n'est pas une nymphe, ainsi que le dit M. Furtwaengler, mais une fille des hommes, comme Amymone, fille de Danaos, dont Apollodore [3], Hygin [4] et

1. Chabouillet, *Cat. des camées*, nº 1822. Selon Chabouillet, il y faudrait voir Eôs emportant son fils Memnon.
2. CXXIX (28). Ap. Strab., X, 471.
3. II, 1, 4.
4. *Fab.*, 169.

Lucien [1] nous content l'histoire et que Poseidon sauva d'un satyre qui l'enlevait. Poseidon ayant desséché les fontaines, Amymone cherchait une source dans la campagne d'Argos : elle aperçut un cerf et lui lança un trait : le trait ne porta pas, mais atteignit un satyre qui dormait : « Κἀκεῖνος περιαναστὰς ἐπεθύμει συγγενέσθαι », dit Apollodore. Poseidon survint et chassa le satyre : son trident qu'il lui lança fit jaillir la source de Lerne : « Ὁ Σάτυρος μὲν ἔφυγεν, Ἀμυμώνῃ δὲ τούτῳ συνευνάζεται », ajoute le conteur. Faut-il voir, dans la scène gravée sur le scarabée, une illustration de cette anecdote ? Si rien ne le prouve, il est pourtant probable que le graveur y a pensé, car il existe d'autres intailles qui représentent la seconde partie de la légende et l'intervention de Poseidon [2].

Mais que nous donnions ou non le nom d'Amymone à la femme captive du satyre, le sujet gravé sur cette gemme est certainement le même que le sujet figuré sur la monnaie de Thasos. Le scarabée toutefois est plus ancien que la monnaie. J'ai signalé certains détails qui prouvent l'inexpérience du graveur : la petitesse exagérée de la femme, et les stries parallèles qui représentent sa chevelure. La monnaie de Thasos est attribuée généralement à la fin du sixième siècle ou au commencement du cinquième. L'intaille qui est d'un art plus conventionnel et plus maladroit, mais déjà souple et mouvementé, date évidemment du sixième siècle : d'ailleurs, la largeur du bassin et des cuisses du satyre, les

1. *Dial.*, VI.

2. Furtwaengler, *l. l.*, LXIV. 77. Id., *Jahrbuch des archäol. Inst.*, 1889, pl. II, n° 3, et p. 52. On trouve le même sujet sur des monnaies d'Athènes. — Il est vrai que sur ces monuments, Amymone est représentée vêtue : je rappelle que sur les monnaies de Thasos, la victime du satyre est vêtue également. Mais sur un vase peint publié par Millin (*Peint. de vases*, II, 20), Amymone est à demi nue. Je note ici que sur un camée célèbre du Cabinet des médailles, M. Babelon a proposé de voir la rencontre d'Amymone et de Poseidon (E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, n° 148, p. 78).

parties saillantes du modelé très nettement indiquées par des coups de bouterolle donnés avec décision, le champ absolument vide, délimité seulement par la guillochure du pourtour, habituelle aux scarabées, tous ces signes de l'archaïsme avant son déclin achèvent de déterminer l'âge de ce monument.

Autrefois, presque tous les scarabées étaient attribués à l'art étrusque. Nous savons aujourd'hui qu'il faut en rendre la majeure partie aux artistes grecs. Celui-ci est grec, incontestablement. Nous possédons de nombreuses figurations archaïques du satyre : ce sauvage à grosse tête camarde et chevelue, à pieds de cheval et à queue de cheval, nous est connu : c'est le satyre tel que le concevait l'art ionien : M. Babelon [1] a publié ici-même un scarabée ionien où était gravée l'image d'un satyre très semblable au nôtre, quoique peut-être un peu moins archaïque. Il en comparait le style à celui d'hectés de Phocée bien connues. Sa démonstration vaut pour le scarabée publié ici : sur celui-ci, le graveur n'a pas su placer entre les longs cheveux lisses et les joues épaisses du satyre les oreilles de cheval qui achèvent de caractériser sa double nature ; il en a moins habilement aussi modelé les muscles et proportionné les membres. A part cela, le type est le même et le style très voisin. Aussi, je ne crois pas être loin de la vérité en conjecturant que le scarabée donné par Mme la baronne de Rothschild au Cabinet des médailles est une œuvre ionienne, un peu antérieure au troisième tiers du sixième siècle.

JEAN DE FOVILLE.

1. *Rev. num.*, 1903, p. 418 et sqq.

NUMISMATIQUE CLUNISIENNE[1]

Il y a 62 ans, je publiai une notice sur la monnaie de Cluny[2]; depuis cette époque, l'histoire des monnaies médiévales et la critique historique ont fait des progrès considérables. Un travail rédigé il y a plus d'un demi-siècle n'est plus au courant de la science, et la dissertation que je propose ici doit faire oublier celle qui date de l'année 1842, d'autant mieux que la question n'a pas été reprise pendant ce long intervalle.

Le *Bullarium Cluniacense* reproduit une bulle du pape Jean XI, de mars 931, d'après le cartulaire le plus ancien de Cluny; l'original en a disparu[3]. Chazaud[4], paléographe expérimenté, considérait cette bulle comme apocryphe, et c'est sur ce document que Cluny appuyait son droit monétaire; voici le passage qui y est relatif : « Monetam pro-« priam, sicut filius noster Rodulfus rex Francorum con-« cessit, ita habeatis. »

1. M. de Barthélemy n'a pas revu les épreuves de cet article, le dernier sorti de sa plume. Si donc quelques erreurs se sont glissées dans le texte ou dans les notes, on voudra bien s'en prendre à nous et n'en pas rendre responsable le savant si bien informé, si soigneux de ses œuvres, qui les aurait sûrement corrigées.

(N. D. L. R.)

2. *Rev. numism.*, 1842, p. 33.

3. *Bull. Cluniacense*, p. 1. — *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, par Alex. Bruel, t. I, pl. 3; préface, p. XXVIII; n° 391.

4. Chazaud, *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, t. XIII, p. 526 et seq.

Il faut descendre au 6 mars 1058 pour trouver une confirmation du privilège monétaire de Cluny dans une bulle d'Étienne IX : « Concedimus quoque tibi et ipsi venerabili « loco et confirmamus apostolica auctoritate quandocunque « vel quandiu vobis placuerit percussuram proprii numis- « matis vel monetae quemadmodum privilegio venerabi- « lium praedecessorum nostrorum comperimus vobis con- « cessum et confirmatum est [1]. » — Remarquons qu'ici il n'est pas fait mention du roi Raoul.

Voici en quels termes s'exprime Calixte II, le 22 février 1120 : « Percussuram quoque proprii numismatis vel mo- « netae quando cunque vel quandiu vobis placuerit habea- « tis [2] ». Enfin, le 13 janvier 1205, nous lisons dans une bulle d'Innocent III : « Percussuram quoque proprii numis- « matis vel monetae sicut hactenus est obtentum vobis « auctoritate apostolica confirmamus [3] ». Cette formule est conservée dans les bulles de Grégoire X, en 1273, et de Nicolas III, en 1279, mais on ne la retrouve plus dans les bulles postérieures à cette date.

La lecture de ces textes suggère quelques réflexions. Et d'abord en ce qui touche à l'intervention de Raoul, il semble, jusqu'ici, qu'il s'occupa très peu des monnaies. Le recueil de chartes édité par M. Bruel [4] contient de lui des diplômes au nombre de quatre, du 9 septembre 927 au 1er juillet 931, accordant des biens ou des privilèges à Cluny, et dans aucun il n'est fait allusion à la monnaie. D'autre part, si Raoul avait accordé la monnaie à l'abbaye, il l'aurait fait à certaines conditions. Généralement, les rois carolingiens,

1. *Bull. Clun.*, p. 16, col. 2. — Cette bulle, comme celle de Jean XI, est reproduite d'après le même cartulaire, n° 39.
2. *Bull. Clun.*, p. 39, 2e col. — *Bibl. Clun.*, col. 576.
3. *Bibl. Clun.*, col. 1494.
4. A. Bruel, *op. laud.*, nos 285, 396, 397, 398.

dans ces sortes de libéralités, précisaient le lieu où était l'atelier; la monnaie était frappée au nom du roi, le bénéficiaire jouissait seulement des profits provenant de la fabrication : je ne sache pas, en Bourgogne, aux environs de Cluny, d'atelier où l'on aurait frappé, au nom de Raoul et au profit de l'abbaye. Les monnaies clunisiennes portent sans variation, au droit : CLVNIACO CENOBIO, autour d'une croix, au revers : PETRVS ET PAVLVS, avec une clef. Les plus anciennes appartiennent au XIIe siècle, et les textes n'en font mention qu'à partir du premier quart du même siècle. Il n'est pas sans intérêt de constater que ces dates coïncident avec celle à laquelle la bulle de Jean XI aurait été interpolée dans le *Vetustissimum cartularium Cluniacensium*.

La concession de Raoul et la bulle de Jean XI écartées, il reste à chercher comment les moines de Cluny pensèrent et réussirent à s'attribuer le droit de monnaie.

Dans le cours du XIe siècle, les Clunisiens furent mêlés à des opérations monétaires dans l'ouest de la France. En 1079, Centulle IV, vicomte de Béarn, donnait à Cluny l'abbaye de Sainte-Foy de Morlaas avec la dîme de la part qu'il avait dans la monnaie et les fours de cette ville. Cette libéralité était confirmée vers 1130, par Centulle V, son petit-fils [1].

Auparavant, vers 1019, Guillaume le Grand, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, accordait à Cluny la monnaie de Niort [2]. Il ne faut pas voir dans cette concession l'abandon du droit de monnayage au nom de l'abbaye, mais, ainsi que cela est précisé dans une charte postérieure, le privilège de frapper de la monnaie poitevine et de jouir des profits

1. L. Cadier, *Cartul. de Sainte-Foy de Morlaas*, p. 3 et 4. — A. Blanchet, *Hist. monét. du Béarn*, p. 135, 136. — *Chartes de Cluny*, t. V, 3546 *bis*.

2. « Est autem moneta de Nuiort quam dono et de mea potestate in Sancti Petri ditionem et monachorum Cluniacensium transfundo » (*Chartes de Cluny*, t. III, 2737).

résultant de cette fabrication. Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, vers 1039, d'accord avec ses deux fils Guillaume et Geoffroi, donnait à Cluny, aux mêmes conditions, la monnaie de Saint-Jean-d'Angély [1].

Nous trouvons maintenant une charte non datée attribuée à Guillaume VII, entre 1049 et 1058, par Lecointre-Dupont, à Guillaume VIII, vers 1070, par M. Bruel [2]. Je me rallie à l'opinion de ce dernier en précisant davantage et en rajeunissant cet acte de quelques années, le plaçant vers 1077. Cette légère modification se justifie, je crois, par la présence en Poitou, en 1073, de Hugues, abbé de Cluny, à qui Guillaume VIII accorda des libéralités importantes en faveur de Saint-Jean-d'Angély [3]; et aussi par la présence dans la charte en question de deux témoins, Hugues de Lusignan et Girbert de Saint-Jean, qui figurent également dans l'acte par lequel Guillaume VIII met sous la dépendance de Cluny l'abbaye de Montierneuf qu'il était en train de fonder à Poitiers; la date de cet acte, 28 janvier 1077, est indiquée en toutes lettres [4].

Guillaume VIII, dans cette charte, précise dans quelles conditions les ateliers de Saint-Jean-d'Angély et de Niort sont confiés aux Clunisiens. Les pièces doivent être au type, au poids et au titre de celles qui sont frappées à Poitiers; toutes les fois que l'on fait des oboles dans cette dernière ville, on doit en émettre également à Niort et à Saint-Jean-d'Angély [5].

1. « Monetam totam quam habemus in villa qui nominatur Engeliacus » (*Chartes de Cluny*, t. IV, 2855).

2. A. Bruel, *Rec. des Chartes de l'abbaye de Cluny*, IV, n° 3432.

3. A. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, I, p. 320 .

4. A. Bruel, *op. laud.*, n° 3506. Il est curieux de constater que, vers 1070, c'était un homme de l'abbaye de Montierneuf qui, à un certain moment, était *monetas Cluniaci custodiens* (D. Fonteneau, t. XIX, p. 105).

5. « Confirmo et stabilio monetam Engeriacensem et Niortensem ac perpetualiter Cluniacensi ecclesia que est constructa in honore beatorum apostolorum Petri et

Jusqu'à l'avènement au trône d'Angleterre de Richard Cœur de Lion, qui paraît avoir supprimé ses officines pour centraliser le monnayage poitevin à Montreuil-Bonnin et à Poitiers, les deniers et oboles du comté de Poitou furent au type immobilisé depuis le milieu du VIIIe siècle : CARLVS REX, croix. ℟. METALO en deux lignes, dans le champ. Ces pièces étaient tellement populaires en Poitou que Savary de Mauléon les imitait au commencement du XIIIe siècle. — A partir du règne de Richard Cœur de Lion, les Clunisiens n'eurent plus à s'occuper de monnayage en Poitou, et j'ignore quelle compensation leur fut donnée.

Jusque-là, l'abbaye de Cluny ne s'était pas encore attribué le droit de frapper monnaie. Il est permis de penser que les profits retirés de la monnaie de Morlaas et surtout de la fabrication directe dans des ateliers poitevins inspira aux Clunisiens l'idée de monnayer pour eux-mêmes. La bulle de 1058 d'Étienne IX paraissait leur en donner le droit partout et quand il leur conviendrait. D'ailleurs, dans le diplôme du fondateur, l'abbaye était soustraite à toute domination temporelle de roi, comtes et autres suzerains; elle pouvait se croire indépendante de tout pouvoir séculier et invoquer la protection apostolique.

Dès 1080 environ, les documents parlent de la monnaie de Souvigny, prieuré clunisien; la monnaie de Cluny ne commence à paraître dans les textes que vers 1123, presque au temps où la bulle de Jean XI semble avoir été composée ou interpolée; la charte relatant le privilège monétaire de

Pauli, stabiliendo contrado, ut semper eo modo, eo tenore atque eodem pondere in supradictis locis feriatur quod et Pictavis. Ita omnino absque ulla exception, ut si quando Pictavis mutatur et ibi mutetur ; si quando vero ibi denarii fiunt, et ibi ; si quando ibi medacule, et ibi. » — Le cartulaire de Saint-Jean-d'Angély mentionne comme témoins dans des actes du commencement du XIIe siècle : *Renaldus de Moneta* et *Hugo monetarius* (*Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis*, t. XXXII, p. 178 et 179 ; t. XXXIII, p. 178-179).

Souvigny fut inventée beaucoup plus tard. En réalité, on a le droit de conclure que la monnaie de Souvigny précéda celle de Cluny ; cette hypothèse est justifiée par ce fait que, dans le Bourbonnais et le Berry, plusieurs seigneurs s'étaient attribué de leur propre autorité le droit de monnaie. Dans le voisinage de Souvigny, les sires de Bourbon, voyant que la monnaie priorale faisait fureur, se mirent à en frapper pour eux-mêmes à Montluçon [1]. De là des contestations avec les prieurs ; à plusieurs reprises il y eut des ruptures et des transactions qui assuraient la moitié des profits de l'atelier de Souvigny à chacune des deux parties; la monnaie de Montluçon était suspendue pour être reprise à la suite de nouvelles difficultés. En fin de compte, le sire de Bourbon l'emporta et vendit la monnaie de Souvigny au roi Philippe le Long, en 1320, bien qu'il eût obtenu, cinq ans auparavant, de la faire reconnaître dans l'ordonnance de 1315.

Il n'y a aucun texte qui permette d'affirmer où les moines de Cluny frappaient leur monnaie (à l'abbaye probablement), aucun texte qui concerne leurs monnayers. Il semble que la fabrication continuait encore dans la seconde moitié du XIIe siècle; en 1166, Étienne demanda et obtint l'aide du roi Louis VII pour protéger l'abbaye contre les gens de guerre qui la menaçaient. Il avait conclu une convention par laquelle il partageait avec le roi la seigneurie de Saint-Gengoux ; parmi les conditions, on remarque l'article par lequel il est stipulé que la monnaie de Cluny continuera à y circuler.

1. La meilleure preuve que les sires de Bourbon avaient usurpé le droit de monnayage est l'empressement qu'ils montraient à imiter servilement les types des monnaies étrangères à la province pour faciliter un peu partout le cours de leur numéraire.

Nous avons vu que la dernière bulle où il fut fait mention du droit de monnaie de l'abbaye est de 1279 ; mais la décadence de la monnaie clunisienne commença plus tôt. Le comté de Mâcon fut cédé au roi de France en 1239 ; je suis porté à penser que l'atelier abbatial perdit alors de son importance. D'abord il se pourrait que l'on eût contesté le privilège plus ou moins authentique basé sur la concession du roi Raoul ; c'est ce qui est confirmé par ce fait que Cluny ne figure pas dans l'ordonnance de 1315, énumérant « le pié des monnoies et des « coings des barons et des prélats du royaume de France », alors que l'on y voit figurer le prieuré clunisien de Souvigny dont le droit de monnaie n'était pas mieux justifié. Il est vrai que Cluny n'avait pas un protecteur intéressé comme l'était le sire de Bourbon. Ensuite, en continuant à monnayer, l'abbaye ne pouvait faire qu'une opération désastreuse en concurrence avec la monnaie royale, frappée à Mâcon et très inférieure à la sienne. Le bon aloi des monnaies de Cluny les faisait accueillir volontiers dans les pays voisins [1] : en 1212, par exemple, la comtesse Béatrix de Chalon en autorisait le cours dans ses domaines, excepté dans la prévôté de Chalon, mais à la condition que cette autorisation cesserait dès que la monnaie de Cluny serait abaissée de deux deniers [2].

1. A. Bruel, V, n° 4223. « Moneta Cluniacensis eadem currit in burgo illo que currit in Cluniaco » (juillet 1166).

2. Guichenon, *Bibl. Sebusiana*, p. 330. « Ut moneta Cluniacensis per universam terram meam a modo currat, nec alia de cetero possit currere moneta ibi, excepto in prepositura mea Cabilonensi, et hoc in perpetuum pacifice tenendum juramento prestito firmavi. Hoc etiam mecum juraverunt ibi mei milites... Si vero, quod absit, contigerit quod moneta Cluniacensis tantum pondere et lege pejorescat quod marcha argenti minus duos solidos valeat quam tempore concessionis mee valebat, successores mei juramentum predictum non tenentur. Erat autem tunc temporis moneta Cluniacensis, videlicet XII denarii secundum legalem probationem, in pondere argenti V denariorum et oboli et cupis VI denariorum et oboli. » (*Charles de Cluny*, t. VI, n° 4466.)

Depuis la cession du comté de Mâcon au roi, on frappa dans cette ville des monnaies royales, probablement des tournois ; par suite d'une donation faite par l'un des anciens comtes, le chapitre de la cathédrale avait droit à un denier par livre monnayée. Pour se soustraire à l'acquittement de cette redevance, les gens du roi imaginèrent de transférer l'atelier dans d'autres localités du Mâconnais, d'abord au Bois-Sainte-Marie [1], puis à Saint-Gengoux. Mais l'abbé de Cluny souleva des difficultés : il prétendait, avec raison, que par suite du pariage fait en 1166, sa monnaie devait avoir cours à Saint-Gengoux et que l'atelier royal, en cette circonstance, lui causait un grave préjudice ; il demandait au moins que les profits provenant de cette fabrication fussent partagés entre les deux parties. Le roi, par ordonnance de juillet 1281, fit droit à ces doléances en supprimant son atelier.

On peut penser qu'à partir de la fin du XIIIe siècle la fabrication des monnaies abbatiales cessa tout à fait. On trouve dans les chartes de nombreuses mentions de sous et de livres de Cluny, mais ce n'est plus qu'une monnaie de compte indiquée avec soin dans les contrats à cause de sa valeur supérieure à celle des deniers tournois et viennois qui avaient cours en Mâconnais.

A propos de la numismatique clunisienne, on est amené à parler de la monnaie de Limoges ; je ne doute pas, en effet, que celle-ci n'appartînt à l'abbaye de Saint-Martial, annexée à Cluny en 1096 ; de plus, que l'influence clunisienne n'ait

1. Lorsque l'atelier royal fut transféré au Bois-Sainte-Marie, le chapitre de la cathédrale de Mâcon souleva une opposition fondée sur le droit qu'il avait de percevoir un denier par livre de monnaie mâconnaise. C'était sans doute par suite d'une libéralité de quelque ancien comte de Mâcon. Le chapitre soutenait que cette redevance était due sur la monnaie frappée en quelque lieu que ce fût en Mâconnais. Le Parlement lui donna raison en 1263 (Beugnot, *Les Olim*, I, 118, 126, 588).

modifié le type primitif emprunté aux monnaies du roi Eudes pour y introduire le buste de saint Martial, imité de celui de saint Mayeul qui figurait sur les deniers du prieuré clunisien de Souvigny [1]. Ici encore les documents d'archives font défaut; l'étude critique des faits et des monuments eux-mêmes sont les seuls moyens à la disposition de ceux qui cherchent, ce qui n'a pas été encore sérieusement tenté, à reconstituer l'histoire monétaire de Limoges.

Tout d'abord, qu'était la monnaie de Limoges? Depuis le milieu du IXe siècle jusqu'au commencement du Xe, le comté de Limoges appartint aux comtes de Toulouse, sans contestation, mais bien que l'on ignore par suite de quelle combinaison. A Toulouse comme à Limoges, on constate la même série monétaire : Charlemagne (768-814), Pépin d'Aquitaine (839-865), Charles le Chauve (840-877), Carloman (879-884) et enfin Eudes (887-898). On n'ignore pas que le nom royal, sur les monnaies, n'indique pas forcément un monnayage royal mais simplement le roi auquel le comte local se considérait comme lié par la fidélité. L'immobilisation du nom royal est le signe de la décentralisation jusqu'au jour où le seigneur féodal s'empare franchement de tous les droits régaliens. A Toulouse comme à Limoges le monnayage d'Eudes dura très longtemps : dans la première de ces villes jusqu'à Guillaume Taillefer (963-1037) qui le premier signa ses monnaies, gardant le type odonique bientôt altéré au point de devenir méconnaissable sous ses successeurs, mais conservé à Narbonne jusqu'à la fin du XIIe siècle. A Limoges, le monnayage d'Eudes se prolongea jusqu'à l'apparition des *barbarins* à la fin du Xe ou tout au commencement du XIe siècle. Remarquez

1. Cf. A. Blanchet, *Études de num.*, t. II, 1901, p. 43 ; et dans *Bull. Soc. Amis sc. et arts de Rochechouart*, 1901, p. 63 (pour le rapprochement entre Saint-Martial et Souvigny, ateliers clunisiens).

qu'ici il n'y eut pas *de personnage féodal à paraître sur la monnaie.*

Poursuivons l'histoire de Limoges qui, sous le règne de Eudes, passa de la maison de Toulouse à la maison de Poitou, on ne sait trop comment [1]. MM. Richard et Ch. de Lasteyrie n'ont pu, jusqu'ici, proposer que des conjectures sur cette transmission de fief, qui est certaine ainsi que la date approximative à laquelle elle a eu lieu [2].

Voici les faits qui me portent à penser que la monnaie de Limoges appartint à l'abbaye de Saint-Martial au moins depuis 892-904, époque à laquelle les comtes de Toulouse cessèrent de posséder Limoges.

D'abord la monnaie limousine, au type odonique immobilisé, dura longtemps avec une légende anonyme; on n'y vit paraître un nom féodal que tard, au XIIIe siècle, lorsque les vicomtes issus de la maison de Bretagne se furent substitués à tous les droits utiles de l'abbaye de Saint-Martial. Au type odonique succède le *barbarin*, ainsi nommé dans le peuple à cause de la tête barbue de saint Martial. Le barbarin, qui offre une grande analogie avec le denier de Souvigny, portant la tête barbue de saint Mayeul, le barbarin, dis-je, est contemporain dans les textes de la prise de possession de l'abbaye par Cluny. On est amené naturellement

1. Nous notons, au milieu du XIIe siècle, un fait qui semble venir à l'appui de mon assertion. Dans la charte de 1062, par laquelle le vicomte de Limoges vend Saint-Martial à Cluny, il est dit que l'abbaye doit le vin et le pain nécessaires toutes les fois que le comte de Poitou vient à Limoges. On doit penser qu'un siècle plus tard cette redevance était rachetée. En effet, lorsque Henri Plantagenet fit son entrée à Limoges, en 1152, il vint d'abord au château, c'est-à-dire à Saint-Martial. A la suite d'une rixe entre les bourgeois et les gens du comte de Poitou, celui-ci se retira dans la cité et demanda la procuration due par l'abbaye; l'abbé la refusa, prétendant qu'il ne la devait pas hors des limites du château. Il semble que cette procuration consistait en une *plena manus denariorum dum fabricarentur in moneta*. Nous voyons que lorsque Henri revint à Limoges, cinq ans plus tard, il reçut, de l'abbé 7 sous et 7 mules, et des bourgeois 30 sous : c'était certainement la procuration, payée en monnaie abbatiale.

2. Ch. de Lasteyrie, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, p. 68, 82, 113.

à penser que Cluny, ayant trouvé Saint-Martial en possession du droit de frapper monnaie, continua à en user en adoptant un type particulier inspiré de celui de son prieuré du Bourbonnais. C'est dans le château et le bourg qui en dépendait et où l'abbé était seul seigneur, que les vicomtes institués par les comtes de Toulouse avaient établi leur résidence, sans doute pour être indépendants de l'évêque qui dominait dans la *cité* ; leur position féodale était telle qu'ils devaient faire hommage à l'abbé : on en a des preuves depuis le milieu du xe siècle jusqu'en 1363. Mais ce voisinage était dangereux : si les vicomtes protégeaient l'abbaye, comme ailleurs les avoués, cette protection coûtait cher. Toutes les fois que le vicomte, comme l'évêque, avaient besoin d'aides considérables, c'est à l'abbaye que l'on avait recours impérativement. C'est à la suite de l'un de ces besoins d'emprunt que le vicomte céda l'abbaye à Cluny.

Dans un mémoire dont L. Guibert m'a signalé l'existence, et qui fut rédigé à la fin du xive siècle par les moines, on lit qu'à un certain moment ceux-ci, afin de vaquer plus librement à leurs devoirs spirituels, avaient abandonné aux vicomtes, sous obligation d'hommage, une partie de leurs droits temporels. C'était là un euphémisme pour déguiser les empiétements des vicomtes, qui, dès le commencement du xiiie siècle, négligeaient de faire allusion à la monnaie dans leurs hommages. Gui V, en prison à Chinon en 1202, affirmait, sans invoquer de preuves, qu'il ne relevait que du comte de Poitou pour la monnaie. Et cependant, en 1200, on parlait encore de la *monnaie de l'abbé*; et vers la même époque, une question de rachat de redevance sur la fabrication monétaire, soulevée entre le vicomte et un bourgeois, était portée *en la Chambre de l'abbé*.

C'est qu'à ce moment il se passa à Limoges quelque chose d'analogue à ce qui eut lieu dans un assez grand

nombre de localités où les évêchés, les chapitres, les abbayes furent peu à peu dépouillés de leur droit de monnaie par l'élément civil, seigneurs féodaux ou communautés urbaines. Par suite d'engagements motivés par des emprunts, de contributions imposées, les avoués, les communes, de simples bourgeois opulents arrivaient à exercer sournoisement un certain contrôle sur les ateliers monétaires et peu à peu à les absorber. Lorsque le vicomte de Limoges voulut mettre la main sur la monnaie et se soustraire à l'immixtion des bourgeois et de la commune, il essaya de frapper monnaie hors de la ville, dans l'un de ses châteaux : ces deniers portent le titre du vicomte mais taisent son nom ; les intéressés ne voulaient pas recevoir ces nouvelles espèces, de là des protestations qui amenèrent des procès et des émeutes. Ce fut Arthur de Bretagne, gendre du dernier vicomte, Gui VI (1263-1307), qui, le premier, grava son nom et ses armoiries sur la monnaie de Limoges. Depuis cette époque, il n'y eut plus de *Barbarins* et l'abbaye, non plus que la commune ni les bourgeois, n'eurent plus à s'immiscer dans la fabrication des monnaies.

En dehors des monnaies qui peuvent être rattachées à l'histoire numismatique de l'abbaye de Cluny, on doit signaler divers jetons et méreaux. Voici une description succincte de ces pièces :

Monnaies.

1. + CLVNIACO CENOBIO. Croix.

℟. PETRVS ET PAVLVS. Clef, le pennon tourné à gauche.

Denier et obole au même type (Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. III, pl. 129, nos 1 à 4).

2. SCS MAIOLVS. Buste de face.

℟. + SILVINIACO. Croix à branches égales (*Ibid.*, t. I, pl. 48, nos 1 à 6).

3. SCS MARCIAL. Buste de face.

℟. + LEMOVICENSIS. Croix cantonnée d'annelets. Denier et obole au même type (*Ibid.*, pl. 50, nos 16 et 17).

Jetons.

4. LVDO·CAR·A GVISIA·ARCHD·REM·ABB·CLVNY. Écusson aux armes de Lorraine, surmonté du chapeau cardinalice.

℟. HIS ARMIS HÆC ARMA TVEBOR 1618. Écusson portant deux clefs en sautoir et une épée en pal, surmontée d'une crosse et entourée de deux palmes de laurier (Maxe-Werly, *Essai de numismatique rémoise*, 1862, pl. VII, 5).

5. HENR·OSWALD·CARD·AB·ARVERNIA. Buste du cardinal de La Tour-d'Auvergne.

℟. CONSILII PRVDENTIA ORDO VIGEBIT·CLVNIAC·1745. Écu écartelé des armes du cardinal et de celles de l'abbaye, timbré d'une couronne ducale surmontée du chapeau cardinalice; croix à double croisillon, croix du Saint-Esprit, le tout posé sur un manteau (Fontenay, *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 367).

Méreau.

6. Une clef et une épée en pal.

℟. Crosse, la volute à gauche (Fontenay, *op. laud.*, p. 366. — H. de La Tour, *Catalogue de la collection Rouyer*, p. 84, pl. XIII, 6).

A. DE BARTHÉLEMY.

LES ATELIERS MONÉTAIRES

DE TOULOUSE ET DE PAMIERS

PENDANT LA LIGUE

(*Suite et fin*[1]).

---

§ II

OFFICINE TEMPORAIRE DE PAMIERS

Une procédure d'adjudication de maîtrise de monnaie au XVIe siècle.

Pour témoigner son mécontentement au Languedoc devenu ligueur, Henri III voulut supprimer l'Hôtel des Monnaies établi à Toulouse et l'installer dans un autre endroit. En octobre 1589, Henri IV réalisa la menace du souverain, son prédécesseur. Les lettres patentes royales prescrivant la translation de la Monnaie de Toulouse en la ville de Pamiers, ont été énoncées dans la première partie de cette étude.

Pamiers était la capitale du comté de Foix et dépendait du Parlement de Toulouse. Le roi créait une rivalité aiguë entre les deux villes en transportant son officine monétaire de l'une dans l'autre. Il insista pour la réalisation de sa

1. Voy. *Rev. num.*, 1904, p. 222, 409 et 505.

volonté. Le 29 novembre 1589, il promulgua d'autres lettres patentes pour mander à sa Cour des Monnaies de Tours, de vérifier et d'enregistrer les premières lettres patentes concernant ce transfert d'atelier. Un arrêt d'entérinement desdites ordonnances intervint et consacra la volonté royale. Les dissensions étaient assez vives, entre les deux localités, pour que, dès le 8 janvier 1590, le Parlement toulousain, par décision spéciale, fît défense à la prétendue Chambre de Justice de Pamiers d'empêcher, comme elle le faisait, l'exécution des arrêts de la Cour de Toulouse et pour qu'il infligeât une pénalité de 1.000 écus d'amende par chaque empêchement constaté [1].

Dans le but de contre-balancer les tendances ligueuses des États du Languedoc, qui se réunissaient à Lavaur, à Castelnaudary, à Toulouse, d'autres États rivaux et dévoués à Henri IV se rassemblèrent dans la ville de Foix à la date du 15 février 1590 [2]. Cette assemblée régionale, qui voulait consacrer la suprématie du roi de France et de Navarre, chercha, concurremment avec les autorités municipales de Pamiers, à faciliter l'exécution de l'édit du souverain décidant l'établissement d'une Monnaie dans la ville. Les consuls et échevins devaient faire les dépenses nécessaires pour l'aménagement de l'immeuble qui y serait destiné. Les habitants y avaient intérêt, car ils étaient assurés de se créer par ce moyen une suprématie marquée sur les autres populations du Midi de la France. Ils posséderaient le privilège d'être les dispensateurs des espèces royales légales. De nombreux travailleurs s'installeraient forcément à Pamiers et augmenteraient par suite la population et les ressources.

1. Archives de la Haute-Garonne. Série B. imp. en 1903. Parlement de Toulouse. Reg. 92. B. f° 23.
2. *Histoire du comté de Foix*, par H. Castillon d'Aspet, vol. II, p. 305.

Un monnayeur nommé Jean Carlas ou de Carlhac offrit d'exploiter dans la ville une officine monétaire. Ce Jean de Carlhac fut d'autre part pourvu, par décision de la Chambre des Monnaies de Tours du 28 août 1590, des fonctions d'essayeur général des Monnaies de France[1]. L'arrêt, qui le nomma, déclara qu'il était bon catholique. Sa personnalité avait donc, en 1590, une certaine importance.

De Carlhac, se prétendant autorisé par les habitants de Pamiers, présenta requête à la juridiction monétaire suprême du royaume pour obtenir la maîtrise de la Monnaie dans ladite ville. La Chambre des Comptes faisant fonctions de Cour des Monnaies et réunie à cette dernière par ordonnance royale du 12 juin 1589, rendit l'arrêt suivant, qui nous renseigne sur les formalités remplies successivement jusqu'à ce moment :

Jehan de Carlac touchant les lettres de la confirmation et la Monnoye de Pamiers.

Sur la requeste présentée à la Chambre des Comptes tenant la Cour des Monnaies par Jehan de Carlac, disant *avoir charge des habitants de la ville de Palmiers* tendant aux fins qu'il plust à icelle vérifier les lettres patentes du Roy en forme de chartes contenant la continuation et confirmation *de l'établissement cidevant fait par Sa Majesté du vivant du défunt Roy d'une monnaie en la ville de Palmiers,* et translation de celle de la ville de Tholose audit Palmiers pour la rébellion des habitants de la ville de Tholose,

Vu par la Chambre ladite requête et *les lettres patentes du Roy en forme de chartes* données au mois d'octobre 1589, signées par le Roi en son Conseil, Guibert, et scellées de cire vert sur lais de soie, par lesquelles, pour le bien des sujets du Roy au Comté de Foix, et pour couper chemin aux faux monnayeurs, qui avaient leurs opérations aux montagnes dudit Comté,

1. Archives nationales. Z. 1. B. 19.

comme aussi pour oter à *ceux de Tholose*, *qui* s'estaient et *sont notoirement de la ligue* rebelles et désobéissants audit feu Seigneur Roy le moyen de s'aider des lingots et réales, qui descendent des montagnes et des lieux circonvoisins d'Espagne, créée et érigée en la ville de Palmiers une Monnoye avec toute sorte d'officiers pour y fabricquer et monnayer toutes espèces de monnaies permises en ce Royaume jusqu'à ce qu'autrement en fut ordonné,

Autres lettres patentes de Sa Majesté du 29 novembre ensuyvant audit an 1589, signées par le Roy en son Conseil : Bouchery, et scellées du grand sceau de cire jaune sur simples queues, par lesquelles est mandé à ladite Chambre de vérifier et faire enregistrer les lettres patentes ci-dessus mentionnées,

Conclusions du Procureur général du Roy, auquel le tout a été communiqué, et tout considéré ;

La Chambre a déclaré que, attendu l'ordonnance du Roy Henry 2e, faite au mois de mars 1554, elle ne peut procéder à l'établissement d'une monnoye en la ville de Palmiers pour n'être ladite ville de la qualité de celles esquelles il doit y avoir hotel de monnaies,

Et néanmoins pour la rébellion des habitants de ladite ville de Tholose *a ordonné* suivant le contenu esdites lettres *que la Monnoye de Tholose sera transférée en la ville de Palmiers pour dorénavant y travailler tout aussi qu'on faisait cy-devant en la ville de Tholose*, à la charge que le corps de communauté de ladite ville de Palmiers fournira d'Hotel des Monnoyes et fera accommoder les ouvriers et monnayeurs,

Enjoignant aux Officiers, *ouvriers et monnayeurs de ladite ville de Tholose*, qui se sont contenus en l'obéissance de Sadite Majesté suivant ses édits *de se transporter en ladite ville de Palmiers* pour exercer leurs offices et états dedans un mois après la publication du présent arret faite en la ville de Palmiers ; et faulte de ce faire et icelui expiré, est mandé aux Capitouls et Juratz de ladite ville de Palmiers nommer d'autres Officiers à sçavoir gardes, tailleurs, essayeurs en ladite Monnoye, gens de bien et bonne renommée, capables et suffisants d'exercer lesdites

charges dont ils seront responsables suivant l'ordonnance, et de renvoyer dans un mois après les actes des nominations, qui ainsi par eux auront été faites, au greffe de ladite Chambre pour estre enregistrées, pendant lequel temps d'un mois, le Seneschal de Foix ou son lieutenant audit Palmiers, que ladite Chambre a commis et commet pour cet effet, fera publier et mettres affiches tant en ladite ville qu'autres circonvoisines de l'obéissance de Sa Majesté que la ferme et Maistrise de ladite Monnoye est à bailler pour 3-4-5 ou 6 années à celui qui se voudra charger de faire plus grande quantité d'ouvrage par chacun an en ladite Monnoye soit or, argent et billon aux coings et armes de France, de poids, loy et remède portés par l'ordonnance, et qu'on fabrique aux aultres Monnoyes, et *sans qu'on y puisse fabricquer liards et aultres espèces de billon* sans lettres expresses de Sa Majesté vérifiées, en ladite Chambre, au brassage et seigneuriage porté par lesdites ordonnances, lequel droit de seigneuriage il paiera au Roy encore qu'il ne fasse tout l'ouvrage par lui entreprins, ensemble tout ce qu'il fera outre son dit faictfort avec tous les faiblages de poids et escharcetés d'aloy, qui se trouveront esdits ouvrages par le jugement des boites, qui se fera par chacun an en ladite Chambre, en laquelle à ceste fin lesdites boites seront apportées à la charge des frais de publication, affiches et enchères jusques à la somme de 10 écus.

Et outre de bailler par ledit Maitre bonne et suffisante caution bien et duement certifiée de la somme de 1.333 écus 20 sols pour la sureté des deniers des marchands qui apporteront et livreront les matières de ladite Monnoye, et, outre envers le Roy, de telles sommes à quoi se pourra monter le seigneuriage de l'ouvrage par lui entrepris,

Et seront reçues lesdites enchères par devant ledit Seneschal ou son lieutenant en présence du Procureur du Roi en ladite ville de Palmiers, pour ledit temps d'un mois expiré, icelle renvoyée, ensemble les enchères dans un mois ensuivant en ladite Chambre pour procéder à la délivrance et adjudication de ladite ferme au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction de la chandelle, et seront toutes personnes reçues à enchérir.

Fait aû bureau de ladite Chambre le 16e jour de mars 1590. Signé : Tambouneau et de Caquerel [1].

De Carlhac indique au début qu'il a présenté à l'appui de sa requête les lettres patentes mêmes de Henri IV d'octobre 1589 et celles confirmatives du 29 novembre même année, édictant le transfert de l'atelier monétaire. Il a donc été constitué à l'origine le détenteur de ces documents officiels. Ce fait acquerra plus tard une certaine importance.

Les consuls et échevins de Pamiers sont autorisés à choisir des officiers monétaires pour remplacer ceux qui refuseraient de quitter Toulouse et qui ne viendraient pas s'installer dans le comté de Foix. En vue de réserver tous les droits, et surtout par application des règles judiciaires de l'époque, la Cour accorde la faculté de surenchérir le fermage de monnaie en question au-dessus des conditions offertes par de Carlhac. Au premier abord, la mesure pouvait paraître sage et profitable au trésor public. L'examen des faits établira que cette adjudication avec possibilité de surenchère devint la cause de formalités successives indéfinies, compliquées par les troubles politiques déchaînés sur la contrée.

Les 1er et 2 mai 1590, le sénéchal de Pamiers fit publier la possibilité de surenchérir le bail de la maîtrise de la Monnaie de la ville au-dessus des conditions mises par de Carlhac, et ce dans les termes déterminés par la décision précitée.

Le 6 juillet 1590, Adrien de Sainte-Croix, bourgeois de Bayonne, mit une enchère au-dessus des offres primitives de Jean de Carlhac. Il déclara qu'il s'obligeait à fabriquer chaque année 12 marcs d'or, 2.500 marcs d'argent en

1. Archives nationales. Z. 1. B. 19.

quarts d'écu, et 2.500 marcs de billon pendant le cours du bail de six ans, qu'il se déclarait prêt à contracter. Ces promesses constituaient une obligation plus avantageuse pour le fisc et pour le peuple que celle que de Carlhac avait consenti originairement à assumer. Quelques jours après, Pierre de Castille, bourgeois de Pamiers, par conséquent un huguenot, puisque, comme nous l'établirons bientôt, les habitants de cette ville professaient la religion nouvelle, mit 50 marcs d'argent au-dessus de l'enchère d'Adrien de Sainte-Croix, c'est-à-dire promit de fabriquer 50 marcs d'argent de plus que les diverses quantités indiquées par Adrien de Sainte-Croix.

Le 20 septembre 1590, la Chambre des Comptes-Cour des Monnaies rendit un arrêt déclarant Pierre de Castille adjudicataire, à la condition que personne autre n'enchérît dans un délai de deux mois au-dessus des quantités à monnayer offertes par lui.

Le 8 octobre 1590, donc dans ce délai de deux mois, Adrien de Sainte-Croix fit une autre surenchère. En plus et indépendamment des 50 marcs que Pierre de Castille avait promis de fabriquer par surcroît, il offrit de forger 500 marcs par an pendant six ans supplémentairement aux quantités indiquées par lui dans l'enchère du 6 juillet 1590. Pierre de Castille se trouva dès lors dépossédé du bénéfice de l'adjudication prononcée à son profit par l'arrêt de la Cour du 20 septembre 1590. Il est permis de supposer que les rivalités de monnayeurs, qui avaient occasionné ces surenchères successives, avaient été avivées par des haines confessionnelles et locales. Les événements politiques survenus sur ces entrefaites à Pamiers amenèrent une interruption de huit à neuf mois dans les procédures de surenchères.

Au début de janvier 1590, Henri IV, en sa qualité de

seigneur et comte de Foix, avait enlevé le gouvernement de ce comté au sire d'Audou, fervent huguenot, qui avait exaspéré par son despotisme non seulement les catholiques, mais même ceux qui ne désiraient que l'apaisement. Pour le remplacer, il nomma un étranger au pays, le sire de Montluet. Ce nouveau gouverneur arriva à Pamiers le 15 janvier 1590, accompagné d'un sieur Labarte, chargé par le roi de présider une chambre de conciliation, qui devait être installée dans la ville et composée en nombre égal de catholiques et de protestants. Les habitants, qui étaient dévoués à la religion réformée, furent bientôt mécontents de ces hommes ignorants des usages et des habitudes du comté et que le roi semblait leur imposer. Ils transmirent à d'Audou leur désir de le voir revenir se mettre à leur tête, car ils étaient menacés par leurs rivaux les Toulousains. Le maréchal de Joyeuse, qui commandait l'armée de la Ligue, chargea La Courtête, un de ses lieutenants, de soumettre le comté de Foix. En novembre 1590, cet officier parvint à s'emparer de Mazères, château fort protestant situé à 16 kilomètres seulement au nord de Pamiers. De Montluet ne réussissant à calmer ni les uns ni les autres, fut rappelé momentanément à Paris. D'Audou profita de cette absence pour enflammer le zèle de ses partisans. Il rentra triomphalement dans Pamiers le 22 janvier 1591. En février, des États furent assemblés à Foix. Les membres du clergé catholique refusèrent d'y prendre part. Cette assemblée protestante disciplinée se prononça en faveur de d'Audou, qui obtint d'elle d'être renommé sénéchal et gouverneur de la ville. D'Audou, s'étant réinstallé ainsi de force, cassa la Chambre mi-partie, que la prudence de Henri IV avait essayé d'établir. Il lui substitua la Cour ordinaire des Consuls, qui étaient dévoués d'abord à la religion réformée, et en second lieu à ce sénéchal

fanatique. Les membres de la Cour de Justice assemblèrent le Conseil général de la Cité. Les mécontents prirent les armes et en appelèrent au roi. D'Audou profita de l'éloignement et des embarras du pouvoir royal pour chasser les opposants, en se maintenant dans la charge dont il s'était emparé de haute lutte. Il assuma seul l'autorité, se prévalant de sa qualité de huguenot dévoué au roi de France et de Navarre [1].

Pendant que de pareilles dissensions intestines survenaient, occasionnant des luttes armées à chaque instant, l'adjudicataire de la ferme de la Monnaie ne pouvait qu'attendre le cours des événements. Il fallait d'abord qu'une des personnalités se disputant le pouvoir eût pris une autorité suffisante et qu'elle fît régner une paix relative à Pamiers en y exerçant le pouvoir au nom du roi, auteur du décret d'installation de l'officine monétaire. Le sénéchal, fonctionnant régulièrement, avait seul qualité, aux termes des décisions de la Cour, pour faire la publicité concernant les surenchères, pour recevoir au besoin de premières déclarations d'enchères, ainsi que pour dresser les procès-verbaux constatant l'accomplissement des formalités prescrites.

Quand, au cours du second trimestre de 1591, le sénéchal d'Audou eut recommencé de gouverner Pamiers au nom de Henri IV, de nouvelles publications furent faites pour prévenir que, par suite de surenchères successives, toute personne jouissait de la faculté de surenchérir sur les précédentes enchères pour devenir adjudicataire de l'officine monétaire. D'Audou réinstallé, agissant comme sénéchal, dressa à ces fins les procès-verbaux voulus aux dates des 1er et 2 mai et du 7 juillet 1591. Les personnes inté-

1. *Annales de Pamiers*, par de Lahondes, vol. II, p. 60. De Lestrade, *Mémorial historique des troubles*, 1644, p. 56.

ressées à cette prise à ferme estimaient que le moment était venu de s'occuper de l'établissement de l'atelier.

Personne ne se présenta pour enchérir le 7 juillet 1591, ainsi qu'en témoigna le procès-verbal dressé à Pamiers par le sénéchal d'Audou. Adrien de Sainte-Croix constitua un procureur de Tours, nommé Lamoureux, comme son fondé de pouvoirs auprès de la Cour des Monnaies. Il le chargea d'obtenir de cette juridiction une décision validant sa dernière surenchère du 8 octobre 1590.

Le procureur Lamoureux remplit la mission dont il avait été chargé. Il obtint, à la date du 15 juillet 1591, l'arrêt ci-après qui précise, dans le langage procédurier de l'époque, quelques-uns des événements dont nous avons successivement donné le détail :

Enchère faite par Adrien de Sainte Croix à la Monnoye de Pamiers.

Vu par la Chambre la requête à elle présentée par Adrien de Sainte Croix, Bourgeois de la ville de Bayonne, tendant aux fins qu'il plut à icelle recevoir l'enchère faite pour lui et à son profit par Lamoureux Procureur en ladite Chambre le 8e jour du présent mois d'octobre (1590) de la quantité de cinq cents marcs d'argent par chacun an pour six années consécutives, outre la première enchère faite par ledit De Sainte Croix au greffe de ladite Chambre le 6e jour de juillet 1590 du prix de la ferme Maistrise de la Monnoye de Tholose transférée en la ville de Pamiers, en laquelle enchère n'aurait été surdite que de la quantité de 50 marcs d'argent par Pierre de Castille, auquel bail et adjudication aurait été fait de la ferme Maistrise de ladite Monnoye par ladite Chambre le 20 septembre dernier, sauf si dedans 2 mois il ne se présentait aucun pour enchérir et surdire le prix de ladite ferme, requérant ledit bail être révoqué et ladite enchère reçue au greffe de ladite Chambre et signifiée audit de Castille, enchère susdite faite par ledit Lamoureux, Procureur dudit de Sainte Croix desdits jour et an,

Conclusions du Procureur général du Roy auquel le tout a été communiqué ; tout considéré,

La Chambre a ordonné que ladite enchère de 500 marcs d'argent faite par ledit Lamoureux pour et au nom dudit Sr de Sainte Croix, outre et pardessus la première enchère faite du prix de la ferme de ladite Monnoye de Pamiers le 6 juillet 1590, sera reçue et registrée au greffe de ladite Chambre, et que acte en sera délivré audit de Sainte Croix, qui sera signifié audit de Castille, auquel défenses sont faites d'attenter aucunes choses au préjudice de ladite enchère

Fait le 15 juillet 1591 [1].

Finalement on interdit à Pierre de Castille de se prévaloir d'aucun droit sur la Monnaie de Pamiers, en vertu de l'arrêt du 20 septembre 1590. Adrien de Sainte-Croix paraissait devenu l'adjudicataire de la maîtrise de l'officine de Pamiers comme conséquence des diverses surenchères successives.

Pendant cette période de notre ancien droit, la maxime : surenchère sur surenchère ne vaut, n'était pas appliquée. Les faits que nous avons précisés et les documents que nous avons publiés fournissent un exemple frappant des abus existant au XVIe siècle de la faculté que chacun possédait de surenchérir indéfiniment sur tout précédent enchérisseur.

Mais Adrien de Sainte-Croix, le bourgeois de Bayonne, ne se mit pas en mesure de remplir les obligations qu'il avait assumées. Il ne donna pas suite à son enchère. Peut-être il ne fournit pas les cautions promises, par exemple celle de 1.333 écus d'or 20 sols fixée par l'arrêt du 16 mars 1590. Les règles du droit suivirent leur cours à son égard.

1. Archives nationales. Z. 1. B. 19. Registre des expéditions faites en la Chambre des Comptes transférée à Tours pour le fait des Monnaies, aux lieu et place de la Cour des Monnaies rebelle au Roi du 15 mai 1589 au 15 décembre 1592.

Quand un adjudicataire surenchérisseur ne remplit pas ses engagements, il y a lieu à folle enchère, c'est-à-dire à nouvelle adjudication, qui est déclarée effectuée faute par le dernier adjudicataire de remplir ses obligations. Dans l'espèce, comme il y avait non pas adjudication verbale immédiate, mais surenchères successives et distinctes, il en résultait que la folle enchère consistait à se reporter à l'enchère précédant celle devenue caduque. Comme conséquence, de nouvelles permissions de surenchérir devaient être offertes au public en prenant comme point de départ l'enchère précédant celle qui n'était pas réalisée.

Le 16 septembre 1591, la Chambre des Comptes ordonna que le sénéchal de Pamiers, d'Audou par conséquent, republierait et afficherait une nouvelle mise en adjudication du fermage de l'Hôtel des Monnaies temporaire aux termes de l'arrêt suivant :

Arrêt pour faire publier la Monnaie de Pamiers.

Veu par la Chambre des Comptes tenant ladite Cour des Monnoyes séant à Tours le procès-verbal fait par le Senéchal de Palmiers des premier, second May et septième Juillet derrains [1] et *en vertu des copies collationnées* aux lettres patentes du Roy du transport de la Monnoye de Thoulouse en la ville de... (en blanc) et arret d'entérinement desdites lettres pour De Saint Pré, secrétaire du Roy de Navarre, pour laquelle Pierre de Castille se serait présenté pour prendre ladite ferme ; renvoi d'iceluy par le Sénéchal de Foix ;

Enchère ci-devant faite au greffe de ladite Chambre du 6 juillet 1590 par Adrien de Sainte Croix, qui aurait acheté ladite ferme pour 6 années à raison de 12 marcs d'or, 2.500 marcs d'argent quarts d'escus, et 2.500 marcs de billon par chacun an ;

Requeste incidemment présentée par ledit De Castille à ce

1. Dernièrement passés.

que ladite ferme lui fut délivrée suivant ses offres mentionnées au procès-verbal ;

Conclusions du Procureur général du Roy auquel le tout avait été communiqué, veu, considéré,

La Chambre, *sans avoir égard aux procédures faites en vertu desdites copies*, a ordonné que le Sénéchal de Foix ou son lieutenant audit Palmiers, que la Chambre a commis et commet pour cet effet, fera republier et mettre nouvelles affiches tant en ladite ville que autres circonvoisines de l'obéissance de Sa Majesté *sur la ferme et Maistrise de ladite Monnoye* à bailler pour 3, 4, 5 ou 6 années à celui qui se voudra charger de faire plus grande quantité d'ouvrage par chacun an en ladite Monnoye soit or, argent ou billon aux coins et armes de France des poids, loy et remède portés par l'ordonnance, et *sans que l'on y puisse fabricquer liards*, *pièces de six blancs*, *ni aucune espèce de billon ou cuivre* sans lettres expresses de Sa Majesté vérifiées en ladite Chambre, au brassage et mesurages portées par lesdites ordonnances, au pardessus de 12 marcs d'or, de 2.500 marcs d'argent et 2.500 marcs de billon, l'or portant largement l'argent, l'or et le billon l'or et l'argent, et de payer au Roy pour le droit de seigneuriage qui lui pourra appartenir à cause dudit ouvrage, encore que ne le fera, ensemble de tout ce que fera ouvrer sondict faictfoort, avec tous les faiblages et escharcetés de loy, qui se trouveront aux ouvrages par ce jugement des boestes qui se fera par chacun an en ladite boeste, en laquelle à ceste fin lesdites boestes seront apportées, et à la charge des frais des publications, affiches et enchères jusques à la somme de 10 escuz, et outre de bailler par le Maitre bonne et suffisante caution bien et duement vérifiée de la somme de 1.333 escus 20 sols pour la seureté des deniers des marchands, qui apporteront et livreront les matières en ladite monnoye, et outre envers le Roy de telle somme à quoy se pourra monter le Seigneuriage de l'ouvrage par lui entrepris ;

Et seront reçues les enchères par devant ledit Seneschal ou son lieutenant en présence du Procureur du Roy en ladite ville de Palmiers pour icelle renvoyer ensemble les enchères dedans

un mois ensuyvant en ladite Chambre pour procéder à la délivrance et adjudication de ladite ferme au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction de la chandelle, et seront toutes personnes reçues à enchérir au pardessus ledit faictfort, laquelle dernière enchère ledit De Castille pourra enchérir si bon lui semble au greffe de ladite Chambre.

Fait à Tours le 16 septembre 1591 [1].

Il est dit au début que la Cour statue sur une copie collationnée des lettres patentes. Cette particularité devint ultérieurement une source de difficultés.

Cette décision maintient que l'adjudicataire de ce fermage ne peut fabriquer que de la monnaie d'or et certaines espèces d'argent, telles que demis et quarts de franc, quarts d'écu. Mais il ne pouvait être forgé à Pamiers ni liards, ni pièces de six blancs, ni aucune monnaie de billon ou de cuivre. Ce renseignement est précieux à noter, parce qu'il restreint le nombre des pièces sur lesquelles le différent monétaire de Pamiers, qui va être bientôt déterminé, pourrait être rencontré.

Le 18 septembre, Pierre de Castille fit au greffe de la Chambre des Comptes une déclaration d'enchère, promettant de fabriquer 50 marcs d'argent de plus par an en sus des quantités de 12 marcs d'or, de 2.500 marcs d'argent et de 2.500 marcs de billon offertes par Adrien de Sainte-Croix, le 6 juillet 1590. Deux jours après, le 20 septembre 1591, il adressa une requête à la Cour pour être proclamé adjudicataire de la maîtrise de l'officine de Pamiers, comme enchérisseur offrant le plus. Mais il dut en même temps se soumettre à la loi de l'époque et accepter que la Cour ne déclare son enchère définitive qu'à la condition que dans un délai de deux mois il ne se présentât aucune autre

1. Archives nationales. Z. 1. B. 19, 1591, p. 47.

personne pour enchérir au-dessus de ses offres. C'était la forme prescrite par la loi. Mais beaucoup estimeront que la forme ainsi imposée était vraiment abusive.

On comprend et on excuse Pierre de Castille d'avoir eu hâte d'en finir. Il chercha à brusquer la situation en faisant préparer par Damphrie, le graveur royal installé à Tours, deux poinçons portant l'effigie du roi pour forger des demi-francs et des quarts de franc, seules espèces qui portassent alors effigie, et trois matrices, la première d'écu d'or, la deuxième de quart d'écu d'argent et la troisième de douzain ou sol tournois. Comme il avait fait sa commande à l'avance et que les coins de cette nature étaient d'un usage courant, Damphrie apporta au greffe de la Chambre des Monnaies les deux poinçons et les trois matrices en question à cette date du 20 septembre 1591. Un procès-verbal parvenu jusqu'à nous atteste la remise que Damphrie effectua entre les mains de Pierre de Castille, fermier de la Monnoye de Pamiers, des coins nécessaires pour qu'il pût frapper dans son officine les espèces indiquées ci-dessus :

Et ledit jour, lesditz deux poinçons d'effigie et trois matryses ont esté baillées à Pierre de Castille, bourgoys de Pamiers, fermier de ladite Monnoye de Pamiers [1].

Pierre de Castille avait hâte d'entrer en possession. Voulant aller vite, il s'était rendu en personne à Tours, estimant que sa présence pouvait produire des résultats meilleurs qu'une simple représentation par un procureur

1. Archives nationales. Z. 1. B, carton n° 347. Cf. *Les médailleurs français du XVe au milieu du XVIe siècle*, par F. Mazerolle. Paris, 1902, vol. I, p. 612. — M. Blanchet avait signalé le premier l'existence de cette intéressante énonciation (*Rev. num.*, 1890, p. 130). Mais la portée et les conséquences de cette remise de coins monétaires ne pouvaient être comprises qu'à la condition d'y joindre tous les documents qui la précédaient, et surtout ceux qui vont suivre.

fondé de pouvoirs. Son insistance lui permit d'obtenir le jour suivant, 21 septembre 1591, l'arrêt ci-après, qui, sauf l'éventualité de surenchère, l'investissait des fonctions de maître de l'Hôtel des Monnaies de Pamiers. Cette décision précise le détail des conditions de son bail à ferme et indique *le différent monétaire*, qui devait être apposé sur le numéraire frappé dans cette officine temporaire :

Pierre de Castille. Bail à ferme de la Monnoie de Pamiers.

Vu par la Chambre des Comptes tenant la Cour des Monnoies et transférée à Tours les lettres patentes du Roy données à Tours au mois d'octobre 1589, signées par le Roy en son Conseil, Guybart, et scellées, portant la translation et l'establissement de la Monnoye de Toulouse en la ville de Pammiers ;

Arret de vérification desdites lettres fait par ladite Chambre le 16 mars 1590, à la charge que les Consuls, Echevins et Communautés de ladite ville fourniront d'Hotel de la Monnoye et feront les frais dudit établissement, sans qu'il en couste aucune chose à Sa Majesté, et aussi qu'ils nommeront au Roy les Officiers de ladite Monnoye, assavoir : deux gardes, un contregarde, un tailleur, un assayeur, desquels ils seront responsables suivant l'ordonnance, et que le bail à ferme de ladite Monnoye serait proclamé sur les lieux, et à ceste fin aurait commis le Senéchal de Foix pour faire publier ladite Monnoye en la ville de Pamiers et lieux circonvoisins ;

Procès-verbal dudit Séneschal des publications faites du bail de ladite Monnoye en la ville de Pamiers des 1 et 2 mai 1590 ;

Enchère faicte au greffe de ladite Chambre le 6 juillet 1590 par Adrien de Sainte Croix à 12 marcs d'or, à 2.500 marcs d'argent en œuvres de quarts d'escus, 2.500 marcs de billon ;

Arret de ladite Chambre des Comptes du 16 septembre 1591, par lequel est ordonné que la ferme de ladite Monnoye sera republiée sur les lieux par faulte de s'être trouvé enchérisseur ;

Enchères faites par Pierre de Castille au greffe de ladite Chambre le 18 dudit mois de la quantité de 50 marcs d'argent

par chacun an, outre et pardessus la première enchère ci-dessus spécifiée ;

Requête présentée par ledit De Castille le 20 dudit mois de septembre requérant délivrance lui être faite comme plus offrant et dernier enchérisseur, sauf si dedans deux mois il ne se présente aucun pour enchérir et surdire le prix de ladite ferme ;

Conclusions du Procureur général du Roy, auquel le tout a été communiqué ; tout considéré :

La Chambre, faisant droit sur ladite requête, a fait bail et délivrance de ladite ferme de la Monnoye de Toulouse transférée en ladite ville de Pamiers audit Pierre de Castille pour le temps et espace de *trois* années prochaines et consécutives à commencer du jour de la première délivrance, sauf si dedans deux mois il ne se présente aucun enchérisseur au pardessus de 12 marcs d'or, de 2.550 marcs d'argent en œuvres de quarts et huitièmes d'écu et 2.500 marcs de billon, portant l'or, l'argent et billon,

Et seront reçues toutes enchères tant au greffe de la Chambre que par devant les Juges de Condom et Baionne, prochains Juges Royaux, lesquels feront mettre affiches que ladite ferme est à bailler à ferme, c'est à bailler au plus offrant et dernier enchérisseur, lesquels la Chambre a commis derechef pour faire les publications requises et nécessaires, recevoir les enchères et enchérisseurs qui voudraient surdire au pardessus l'enchère dudit de Castille pour estre renvoyés lesdites enchères et enchérisseurs *au premier jour de Janvier prochain* en ladite Chambre, auquel jour sera adjugé ladite ferme au plus offrant et dernier enchérisseur en la manière accoutumée et à la charge de dix écus pour les frais des criées, si tant se montent,

et de faire à icelle Monnoye les...... (en blanc sur l'original) d'or escus sur le pied de 64 escus le marc d'or fin à 23...... (en blanc sur l'original) de loy, au remède d'un quart de quarat, et de 2 deniers 15 grains de poids trébuchant pièce, revenant à 72 pièces et demi au marc au remède de 2 félins pour marc [1], les quarts et huitièmes d'escus d'argent sur le pied de 6 escus

1. Le felin était le six cent quarantième du marc. (Abot de Bazinghem.)

un tiers le marc d'argent le Roy de haulte loy de 25 pièces et un cinquième de pièce au marc, lesdits quarts d'escus d'argent au remède d'un cinquiesme de pièce pour marc de poids, de 7 deniers 13 grains trébuchant pièce, et de loy à 11 deniers de fin à 2 grains de remède, les pièces de 10 et de 5 sols tournois sur ledit pied de 6 escus 23 marcs d'argent le Roy de haulte loy et de 34 pièces et demi au marc desdites pièces de 10 sols à un quart desdites pièces de remède, revenant à 5 deniers douze grains et demi trébuchant chacune pièce, et de loy à 10 deniers de fin à 2 grains de fin de remède, les deniers douzains sur le pied de 6 escus 5 sols le marc d'argent le Roy de Basse loy, de 102 pièces au marc pour estre droits de poids, au remède de 2 pièces et demi, et qui reviendraient à ung denier 20 grains trébuchant pièce, et de loy à 3 deniers d'argent le Roy revenant à 2 deniers 21 grains de fin, au remède de 2 grains de fin pour marc ;

Et faulte de faire par chacun an la quantité desdits marcs d'or, d'argent et billon par lui entreprins, sera tenu payer au Roy le droit de seigneuriage, qui lui peut appartenir à cause des marcs d'or, argent et billon non faits, et de tenir compte au Roy par chacun an desdites trois années de tout l'ouvrage qu'il aura fait, encore qu'il excédast ladite quantité, et à ceste fin sera tenu faire fidèle registre de tous les achats qu'il fera, soit d'or, argent et billon, et convertir lesdites matières esdits ouvrages et espèces de monnoyes,

Et outre sera tenu ledit de Castille auparavant que entrer en exercice dudit bail, bailler bonne et suffisante caution en ladite ville de Pamiers, par devant le Séneschal du Comté de Foix, ou son lieutenant à Pamiers, le Procureur du Roy et officiers de ladite Monnoye présents bien et duement certifiés, et sera garant de payer la somme de 1.333 escus un tiers pour la caution ordinaire de tout l'ouvrage d'or, argent et billon qui sera ouvré tant pour la sureté des deniers qu'il devra au Roy que des marchands et aultres personnes qui livreront or, argent et billon de ladite Monnoye, et de la somme de 272 escus 14 sols 8 onziesmes de deniers, dans à laquelle se monte par chacun an le fourfaict desdits marcs d'or, argent et billon par lui entreprins, l'acte

desquelles cautions il sera tenu faire envoyer en ladite Chambre dedans un mois, pour y estre enregistré et avoir recours quand besoin sera;

Et aussi sera tenu ledit Pierre De Castille, ensemble lesdits gardes de la Monnoye de Pamiers, envoyer par chacun an en ladite Cour les boistes de l'ouvrage qu'ils auront faict en ladite Monnoye au 12e jour de Febvrier, et eslire domicile en ceste ville de Tours pour recevoir toutes assignations et significations qui seront faites audit Pierre de Castille, qui vaudront comme si elles étaient faictes à sa personne,

Et *de choisir un différent, qui sera mis ès empreintes par le tailleur de ladite Monnoye aux fers qu'il travaillera*, sur lesquels seront monnayés tous les ouvrages qu'il fera en ladite Monnoye en tel lieu qu'il déclarera au greffe de ladite Chambre et audit tailleur.

Et pourra ledit de Castille, durant le temps de sondit bail, suivant l'édit du 15 juin 1566, fondre toutes espèces de monnoyes d'or, argent et billon estrangères ayant cours ou non par les ordonnances pour les convertir en espèces aux coings et armes du Roy, sans toutefois qu'il puisse tirer le fort du faible et contraindre tous les Maistres des....... (mot laissé en blanc) changeurs étant du ressort et limite de ladite Monnoye de Pamiers à luy porter et livrer toutes matières d'or, d'argent et billon, qu'ils sont tenus livrer par les ordonnances sur les peines y contenues,

Et jouira ledit de Castille pendant ledit temps qu'il exercera ladite ferme et maistrise des privilèges, franchises et exemptions donnees par le Roy et ses prédécesseurs Roys aux Officiers, ouvriers et manouvriers de France;

Et à ce que les ouvrages, qui seront monnayés en icelle Monnoye, se connaissent, *fera mettre la lettre* m *au dessous de l'écusson* et non à la légende des deniers quarts d'escus et toutes autres espèces portant écusson, et aux pièces de 10 sols, 5 sols ou autres, portant l'effigie du Roy, *sera mise la lettre* m *dedans la croix*,

Et ledit de Castille mandé au bureau de ladite Cour, après

avoir accepté les charges susdites, a fait le serment au cas requis.

Fait le 21e jour de Septembre 1591 [1].

Les espèces frappées à Pamiers doivent porter la lettre *m* ou M au centre de la croix du revers pour les demis et quarts de franc, et la lettre *m* ou M au-dessous de l'écu de France, pour les écus d'or, les quarts d'écu d'argent et les douzains, seules espèces que le maître fût autorisé à ouvrer. Il sera aisé de les reconnaître puisqu'elles porteront la légende ordinaire : HENRICVS·IIII·D·G·FRAN·ET·NAV·REX. Elles seront de 1591 ou plutôt de date ultérieure jusqu'à 1594 ou 1595, puisque le bail à ferme n'est plus que de trois années.

Il y avait deux mois de délai pour surenchérir, et en cas de surenchère, les intéressés devaient revenir devant la Cour au premier jour du mois de janvier 1592 où la Cour siégerait. La publicité pour cette surenchère dut être faite dans les endroits voulus, c'est-à-dire notamment à Pamiers et lieux circonvoisins. Il semble ne s'être présenté à ce premier moment aucun nouvel acquéreur. Seulement les précédents enchérisseurs ne durent pas facilement consentir à se considérer comme battus. Les difficultés sans cesse renaissantes entre catholiques et protestants leur vinrent en aide, indépendamment de l'animosité provenant de ce que de Carlhac, l'essayeur général de la Monnaie de Tours, le bon catholique, le premier adjudicataire, se trouvait évincé par le huguenot de Castille.

Le 1er août 1591, d'Audou, le sénéchal de Pamiers, avait quitté la ville à la tête d'un parti de réformés pour guerroyer contre les ligueurs. Il avait fait le siège de Daumazan, gros bourg situé à 35 kilomètres de Pamiers, sur les

1. Archives nationales, Z. 1. B. 19, 1591, p. 49.

confins du Languedoc. Il avait fini par l'enlever aux catholiques de Toulouse. Pendant le cours des années 1591 et 1592, les expéditions guerrières furent incessantes entre d'Audou qui était à la tête de ses bandes calvinistes, et les ligueurs toulousains commandés par le duc de Joyeuse et le baron de Bérat. Comme conséquence de cet état permanent de guerre civile, Pierre de Castille rencontra de nombreuses difficultés pour retourner de Tours à Pamiers, en emportant avec lui les poinçons et matrices, qu'il s'était fait remettre pour frapper monnaie. Il ne put s'occuper de l'exploitation de son officine qu'après les derniers délais de surenchère passés, c'est-à-dire après le mois de janvier 1592.

On peut cependant supposer qu'il y eut à cette dernière époque un moment d'accalmie et une entente complète entre le pouvoir royal et les gouverneurs ou consuls de Pamiers. Car à la date du 20 décembre 1591, Henri IV, roi de France et de Navarre, rendit une ordonnance spéciale pour confirmer les libertés et privilèges de la ville de Pamiers [1].

L'une des conséquences de cette gracieuseté du souverain fut peut-être d'amener les consuls de Pamiers à faire quelques dépenses pour assurer l'installation d'une officine monétaire dans leur ville. En effet, préalablement à toute mise en exploitation, les sénéchal, échevins et consuls de Pamiers étaient tenus d'exécuter l'obligation leur incombant et consistant à mettre à la disposition du fermier un immeuble dans lequel un Hôtel des Monnaies pût être convenablement installé. Ces représentants de la ville voulurent au cours du premier semestre de 1592 remplir cette formalité, en exécutant les travaux nécessaires dans un bâtiment

1. Archives de Foix (Ariège). Liasse G.—51, pièce 18-25.

ayant cette destination. Le document ci-après en justifie et fournit à cet égard des détails précieux :

Despence faicte par ledit Cassitelli trésorier du mandement de Messieurs les Consuls à l'œuvre de la réparation de la maison des Héritiers de Bayort au Mercadal, pour icelle disposer et préparer pour y battre la monnoye translatée par le Roy de la ville de Tholose en la présente ville.

1ment le sixiesme jour du mois de Mai 1592, de mandement de Mrr les Consuls Marc et Tolza à payer a Barthélemy Botyé trois livres 10 sols pour achat qui lui a été faict par lesdicts Consuls d'un sommyer [1] de batiment, tirant [2] trois canes [3] à raison de dix sols cané [4] audit, et d'un sommyer de coral [5] tirant quatre canes à mesme prix, employés lesdits sommyers à la réparation de la susdicte maison.

Le mesme jour, de mandement desdicts Srs Consuls à payer à Pierre Gasc pour achat à lui faict de trois ptiaux [6] coral, tirant trois canes chascun à raison de cinq sols cané.

Le douziesme dudict mois, de mandement de Mr le Consul Dulac Vivier à payer à Anthoine Desprès et Bertrand Olive, trésinier [7], pour avoir apporté trente deux charges bazes [8] et sablons en la susdite maison la somme de seize sols.

Aussi le même jour, et de mandement de Mrr les Consuls a este prinse [9] du magasin de la ville quatre semals [10] chaux, lesquels m'en fault expliquer [11].

1. Portion de couverture.
2. Mesurant.
3. La cane était une mesure locale correspondant à peu près à la toise, c'est-à-dire à environ 2 mètres.
4. Mesuré.
5. Cœur de chêne.
6. Probablement : poteaux.
7. Asnier, conducteur de mulets avec bâts.
8. Probablement briques, par dérivation étymologique de l'expression de patois local « Barro », qui signifie : brique.
9. Prise.
10. Baquets.
11. Justifier.

Le treisiesme jour dudict mois, de mandement des Srs Consuls Dulac Vivier et Marc à bailler à Mr Ramond Prats qui travaille à la réparation de ladicte maison six livres de chevilles acheptées d'un merchant, qui montent à deux solz l'une.

Le quinziesme dudict mois, de mandement de Mrr les Consuls Dulac Vivier, Baron et Marc à payer à Pélagny, merchant, deux livres douze solz pour un achapt à luy faict de deux charges prises et employées pour l'œuvre.

Aussi le dix huistiesme jour dudict mois pour recouvrir ladite maison, a este prinse de la thuillerie du Sr Martin quatre cents tuilles canals [1] de celle que le thuillier faict de rente à la ville par an, ledict trésorier s'en fera état.

Veue par Mrr les Consuls la précédenre fourniture et le manuevre [2] faicte par ledict Cassitelli, trésorier, pour ladicte œuvre, comme a esté ci-dessus escript en sept articles montant dix livres trois sols, sauf erreur de compte, et a esté ordonné que ladicte somme lui sera passée et allouée à la reddition de ses comptes.

A Pamiers le dix neuf Mai 1592 [3].

Cassitelli était, en 1592, à la fois notaire royal à Pamiers et trésorier comptable de la municipalité. C'est en cette dernière qualité qu'il a constaté sur les registres une dépense de 10 livres 10 sols pour la mise en état de la maison des héritiers Bayort dans le but d'y installer un atelier monétaire.

Cette maison était sise dans le *pam* [4] du Mercadal où était située la cathédrale. Le livre d'estimation des biens appartenant aux habitants de Pamiers en 1591 [5] constate qu'un

1. Tuiles courbes convexes à usage de toiture.
2. Emploi ou justification.
3. Archives de la mairie de Pamiers. Registre municipal de 1592. CC., cases 33 à 57, nos 133 et 134, folio 6, du 19 mai 1592.
4. Expression locale signifiant quartier. Nous ne saurions trop remercier M. Robert Roger, architecte et archéologue à Pamiers, de l'obligeance qu'il a mise à scruter avec nous les archives municipales de Pamiers et à nous aider à découvrir le sens de certaines expressions locales anciennes.
5. Arch. de la mairie de Pamiers. Reg. du cadastre ou livre d'estimation des biens appartenant aux habitants de Pamiers en 1591. Case 31, cote C. — 44, f°. 34, v°.

nommé Pierre Bayort était imposé d'une une livre comme héritier de feu François Bayort, son frère germain, « pour une maison sise au Mercadal et rue des Bons Efforts avec un patis au devant la maison de Cardeilhac faisant canton vers la place ». Or, il existe encore en 1904, dans le voisinage de la cathédrale de Pamiers, rue de la Mairie, une tour qui est dénommée couramment *la tour de la Monnaie*, et qui paraît avoir dépendu de l'immeuble ayant appartenu aux héritiers Bayort à l'époque de la Ligue. Cette tour, dont la partie inférieure prend accès par une porte ornée de sculptures gothiques fleuries avec médaillons de la Renaissance, paraît dater des XVe ou XVIe siècles et existait déjà en 1591. Elle est actuellement dans la cour d'un immeuble où l'école des Frères de la Doctrine chrétienne est installée. La rue de la Mairie, qui fait suite en 1904 à la rue des Nobles, se termine place de la Cathédrale, à quelques pas de l'encoignure de l'ancienne rue des Bons-Efforts, sur laquelle donnait la maison Bayort. On peut considérer comme presque certain que l'atelier monétaire prévu par Henri IV devait être installé dans l'immeuble dominé par cette tour moyen âge. Pierre de Castille n'aurait pas eu à se transporter à une grande distance pour réaliser ses fabrications monétaires, car le même registre nous divulgue qu'en 1591 « Noble Pierre de Castille, seigneur de Baulhas, était conseiller de la maison de ville du Pam du Mercadal » et qu'il était propriétaire d'une maison dans le Pam du Mercadal, c'est-à-dire dans le même quartier que l'immeuble Bayort. Un de Castille, sans indication de prénom, signa en qualité de consul de Pamiers le registre des délibérations municipales en août 1594.

Nous ignorons si la mise en état de la maison des héritiers Bayort, comprenant la tour de la Monnaie, fut réalisée d'une façon suffisamment complète pour que Pierre de Cas-

tille ait eu sur ce point toute satisfaction. Les registres municipaux de Pamiers restent absolument muets tant sur toute dépense complémentaire qu'au sujet de l'ouverture de l'officine monétaire. Ou dû moins nos recherches ne nous ont mis à même de découvrir aucun renseignement à ce sujet.

De même à Paris, à partir des mois qui suivent la décision du 21 septembre 1591, les registres de la Cour des Monnaies ne contiennent plus aucun renseignement au sujet de ce que Pierre de Castille a fait ou même de ce qu'il est devenu. Cet adjudicataire a peut-être succombé en se rendant de Tours à Pamiers, ou plutôt pour des raisons qu'il est difficile de préciser, il a renoncé à exercer son fermage. N'ayant pu se procurer les originaux des lettres patentes indûment détenues par de Carlhac, il a compris, peut-être un peu tard, qu'il ne parviendrait jamais à constituer ni une installation normale, ni un travail régulier. L'état de guerre permanent et les inimitiés qu'il a rencontrées ont pu finir par l'effrayer.

En juin 1592, le procureur du roi à la Cour des Monnaies estima, d'autre part, que du moment que personne n'exécutait la convention de fermage résultant au profit de Pierre de Castille de l'arrêt du 21 septembre 1591, la situation ne pouvait rester indéfiniment en suspens. Il résolut de faire procéder à une nouvelle mise aux enchères. Mais pour l'effectuer, les lettres patentes elles-mêmes ayant décrété le transfert d'atelier lui sont indispensables. Ces originaux d'ordonnances, que de Castille n'est point parvenu à se procurer, font également défaut à ce haut magistrat monétaire. De Carlhac les a retirées du greffe de la Cour des Monnaies après l'adjudication du 16 mars 1590, et il les a emportées. On l'a mis en demeure de les restituer sans obtenir satisfaction.

Jehan de Carlhac a disparu. Il est devenu introuvable par

l'excellente raison qu'un arrêt de la Cour des Monnaies du 26 avril 1591 l'a suspendu de ses fonctions d'essayeur général des Monnaies de France. La même décision a ordonné une enquête au sujet de l'accusation de faux suivie contre lui devant les juges présidiaux de Guyenne. Un autre arrêt du 18 juin 1591 rendu à la suite de cette enquête, l'a déclaré déchu de son importante charge. Après ces condamnations, il s'est probablement enfui. Il a emporté ou perdu les lettres patentes mêmes de Henri IV d'octobre 1589, indispensables non seulement à Pierre de Castille pour entrer en possession de sa maîtrise, mais aussi au procureur général et à la Cour des Monnaies pour procéder de nouveau à des mise aux enchères et adjudication.

Le procureur du roi se considéra comme obligé de suivre la procédure nécessaire contre de Carlhac, qui n'est plus dénommé que Jehan Carlac, maintenant qu'il est condamné pour faux. A la date du 5 juin 1592, l'arrêt ci-après intervient pour prescrire à Carlac de déposer au greffe de la Cour les lettres patentes en question :

Sur la remonstrance faite à la Chambre tenant la Cour des Monnoyes par le Procureur général du Roy,

Que cy-devant après la vérification des lettres patentes du Roy en forme d'establissement d'une monnaie en la ville de Pamiers au lieu de la Monnoye de Tholose, les lettres auraient été retirées du greffe par Jehan Carlac, lesquelles doivent demeurer audit greffe,

A ces causes requiert qu'il soit ordonné à l'encontre dudit Carlac qu'il sera tenu les remettre au greffe de dans huy [1], et qu'à ce faire il sera contraint par emprisonnement de sa personne ;

1. Ce jour.

La Chambre a ordonné que par ledit Carlac lesdites lettres d'establissement de la Monnoye de Palmiers seront par lui remises au greffe et à ce faire sera contraint par toutes voies dues et raisonnables. Et en cas de refus, sera assigné à prochain jour en ladite Chambre ; et ce pendant défense de s'en ayder.

Fait à Tours le 5 Juin 1592 [1].

En exécution de ces dispositions, le 5 juin 1592, l'huissier Dugué fait commandement à Carlac pour lui enjoindre de comparaître devant la Cour et d'y réaliser le dépôt des ordonnances en question. Carlac ne se présente pas. La Cour, au lieu de le condamner immédiatement par défaut, prescrit qu'avant faire droit, il lui sera fait un nouveau commandement tendant à l'obliger à déposer au greffe les lettres patentes qui sont indûment entre ses mains. Elle rend en conséquence, le 5 juin 1592, la décision ci après :

Vu par la Chambre tenant la Cour des Monnoyes l'exploit de commandement et assignation donnés par Dugué huissier le 5e jour du présent mois de Juin à Jehan Carlac pour comparaître en icelle pour apporter et mettre au greffe de ladite Chambre les lettres de translation de la Monnoye de Tholoze en la ville de Pamiers suivant l'arret d'icelle Chambre dudit jour, à laquelle assignation ledit Carlac ne serait venu, ni comparu, ni satisfait au contenu dudit arrest.

La Cour a ordonné que itératif commandement lui soit fait de rapporter et remettre audit greffe lesdites lettres, et en cas de refus sera assigné à comparoir au premier jour en ladite Chambre sur peine de l'amende.

Fait à Tours le 9 Juin 1592 [2].

On fit connaître que de nouvelles enchères pouvaient être acceptées, en ce sens qu'il fut décidé que les enchéris-

1. Archives nationales. Z. 1. B. 19.
2. Archives nationales. Z. 1. B. 19.

seurs nouveaux de la Monnaie de Pamiers seraient renvoyés devant la Cour, c'est-à-dire admis à se faire apprécier et juger par elle.

Un nommé Laurent Cathellan vint à Tours pour enchérir. Il fit au greffe sa déclaration de surenchère, puis il présenta requête pour qu'elle fût validée. Le 23 juin 1592, la Cour prescrivit la communication de la requête de Cathellan au procureur du roi ainsi qu'à Lamoureux, le fondé de pouvoir d'Adrien de Sainte-Croix, aux termes de la décision suivante :

Sur la requeste présentée à la Chambre des Comptes tenant la Cour des Monnoyes par Laurent Cathelan, disant qu'en vertu des lettres du Roy, vérifiées en la Chambre des Comptes tenant la Cour des Monnoyes, et autres arrets d'icelle, la ferme et Maistrise de la Monnoye de Tholose transferée en la ville de Pamiers a esté publiée pour 6 années sous l'enchère mise par Mr Adrien de Sainte Croix, qui l'avait enchérie et mis à prix au pardessus de Pierre de Castille, dernier enchérisseur, de 500 marcs d'ouvrage, lesquelles publications ont été faites à Bayonne et autres lieux,

Et les enchères et enchérisseurs renvoyés en ladite Chambre pour être procédé à la ferme et adjudication de ladite ferme et Maistrise, suivant lequel renvoi, est venu exprès en ceste ville pour enchérir ladite ferme, laquelle il met à prix au pardessus de Mr Adrian de Sainte Croix de 500 marcs d'ouvrage à la charge de bailler bonne et suffisante caution et eslire son domicile en ceste ville de Tours ; A ceste cause requérant à ladite Chambre qu'il lui plût lui délivrer ladite ferme et Maistrise comme dernier enchérisseur, comme il est plus au long contenu en ladite requête ;

La Chambre a ordonné ladite requeste estre communiquée au Procureur général du Roy et à Lamoureux, Procureur dudit Adrian de Sainte Croix.

Fait à Tours le 23 Juin 1592 [1].

1. Archives nationales. Z. 1. B. 19.

Quelques jours après, la Cour donnait acte à Cathellan de sa surenchère qui n'était que de cinq marcs d'argent au-dessus de celle d'Adrien de Sainte-Croix. Elle prescrivit que cette nouvelle surenchère serait transmise par le procureur Lamoureux à de Sainte-Croix son mandant. Quatre mois étaient accordés à Lamoureux pour l'en aviser. L'attente d'expiration d'aussi longs délais nouveaux renvoyait toute solution à une époque assez éloignée pour que transfert et installation d'atelier devinssent impossibles. Ces faits résultent du document suivant du 30 juin 1592 :

Vu par la Chambre des Comptes tenant la Cour des Monnoyes la requête présentée en icelle par Laurent Cathellan contenant l'enchère par lui faite de la ferme et maistrise de la Monnoye de Tholose transférée à Pamiers de la quantité de cinq marcs d'argent par chacun an au pardessus l'enchère ci-devant faite par Adrien de Sainte Croix, et communication de ladite enchère faite à Lamoureux, Procureur dudit de Sainte Croix de l'ordonnance de ladite Chambre ;

Aultre requête dudit Lamoureux qui avait requis et demandé délai pour communiquer ladite enchère audit Sainte Croix ;

Conclusions du Procureur général du Roy, auquel tous actes communiqués, tout considéré ;

La Chambre, faisant droit sur ladite requête a donné acte audit Cathellan de ladite surenchère par lui faite, et ordonne qu'il eslira domicile en ceste ville de Tours, et que icelle enchère sera signifiée audit de Sainte Croix à la diligence dudit Lamoureux son Procureur dans quatre mois, lesquels eschus sera procédé ainsi que de raison.

Fait le dernier juin 1592 [1].

Le 12 juillet, Laurent Cathellan, pour se conformer aux ordres de la Cour, ainsi que pour rendre sa surenchère de

1. Archives nationales. Z. 1. B. 19.

plus en plus valable, déclara au greffe qu'il élisait domicile à Tours en la maison de M. Thomas de Villars. Le procès-verbal suivant l'établit :

Et le 12[e] jour de Juillet 1592, est comparu au greffe de ladite Chambre tenant la Cour des Monnoyes Laurent Cathellan, lequel a eslu domicile en la maison de M[r] Thomas De Villars, demeurant audit Tours, pour y recevoir toute assignation et enchères, et ils ont signé.

Signé : Cathellan [1].

Cathellan ne pouvait demander à la Cour de le déclarer fermier de l'atelier de Pamiers, comme conséquence de sa surenchère, qu'après l'expiration de ce délai de quatre mois accordé à Lamoureux pour prévenir de Sainte-Croix. Rien ne garantissait que Lamoureux, dont le mandant avait un intérêt contraire, agirait. Cathellan, après ces quatre mois, pouvait se trouver finalement obligé : 1° de faire les notifications légales au précédent enchérisseur ; 2° de faire procéder à des affichage et publicité identiques aux formalités réalisées au cours des surenchères précédentes. Après l'accomplissement de toutes ces procédures complémentaires, la Cour aurait statué à son égard.

A partir du 12 juillet 1592, les registres des Archives, qni contiennent antérieurement les actes divers reproduits, restent muets sur le dénouement et même sur toute formalité remplie par l'un ou l'autre des enchérisseurs successifs ou par un intéressé quelconque. Toute latitude est laissée pour faire des suppositions. Chacun peut en effectuer suivant ses impressions. Les documents retrouvés pour la période précédente ont été assez nombreux pour que nous puissions espérer ne pas avoir commis d'erreur en ne découvrant plus rien dans la période subséquente. Il est dès

1 Archives nationales. Z. 1. B. 19.

lors vraisemblable que Cathellan n'a donné aucune suite à la surenchère qu'il avait effectuée en juin 1592.

Les événements survenus dans le comté de Foix et à Paris donnent la raison du silence gardé par Cathellan et par les enchérisseurs qui l'ont précédé. Ils expliquent le mutisme des registre de la Cour des Monnaies.

La disette avait sévi sur le comté pendant le premier semestre de l'année 1592 avec la plus grande rigueur. Les échevins avaient été contraints d'acheter 500 setiers de blé pour les distribuer aux habitants. Au mois de mars, ils renvoyèrent de la ville les étrangers et les gens sans aveu, pour restreindre le nombre de ceux qui prenaient part aux distributions de vivres. La peste se déclara à Pamiers dans les premiers jours de juillet 1592 avec une violence telle qu'il mourut jusqu'à quinze personnes par jour. On dut faire venir des chirurgiens de Carcassonne, parce que les praticiens du pays étaient morts ou ne pouvaient suffire à leurs fonctions. Cette épidémie se maintint pendant plus de six mois. Ces calamités n'arrêtaient pas les persécutions. On ne supportait la présence d'aucun catholique notoire. A la fin de l'année 1593, le Tribunal des Consuls condamna à vingt-huit livres d'amende le prêtre catholique Jean Nantès pour être venu célébrer la messe dans une prison de Pamiers [1].

Un document officiel existant à la mairie de Pamiers laisse présumer qu'un grand désarroi a dû exister dans la

1. *Histoire du comté de Foix*, par Castillon d'Aspet. Cette condamnation est citée pour montrer l'état des esprits dans la ville. D'autres faits de même importance auraient pu être mentionnés. Cette situation se maintint même après que la religion catholique eut été rétablie à Pamiers à la suite des édits d'apaisement de Henri IV. Car, en 1598, le registre des délibérations municipales (mairie de Pamiers, cases 14 à 26, nº 114) apprend qu'il fut décidé le 16 avril que le député aux États tenus à Saverdun y assistera sans y prendre séance ni entrer en délibération, ce que le Conseil lui défend expressément, et *qu'il n'y conférera qu'avec les députés et Noblesse de la Religion prétendue réformée.*

ville pendant toutes ces années 1592 et 1593. Le notaire Cassitelli, qui était le trésorier des consuls, mourut, et fut remplacé dans cette charge par un marchand nommé Fizeau, qui décéda également peu après. L'intitulé du registre municipal de 1593 atteste par sa rédaction la gravité de la peste, qui désolait la ville :

Livre de compte des héritiers de Feu Anthoine Fizeau en son vivant merchant de Pamyers, de l'administration des deniers communs de ladite ville tant de recette que despence faicte par ledict Fizeau, trésorier desdicts deniers en l'année 1593, finissant à la Feste de Paques 1594, et ce jusques au troisiesme jour de Juillet audit an 1593, *que la contagion auroit esté en ceste ville, ayant esté pourveu d'aultre trésorier* [1].

Ce registre ne contient aucune indication relative à l'exploitation de l'atelier monétaire. La mention insolite de cette contagion qui faisait tant de victimes montre, croyons-nous, qu'il n'a vraiment pas été possible de songer à commencer un monnayage dans de pareilles conditions.

La situation resta la même en 1594 qu'en 1593. Des complications du même genre existaient encore au commencement de 1595. A la date du 8 mars, le Parlement de Toulouse, statuant à l'occasion de la trahison concernant la prise du château de Foix, mit dans un arrêt le motif suivant :

Attendu l'importance de cest excès et *la notoire division, qui est audit pays de Foix* entre les Officiers de Justice, le Sieur d'Audou, Séneschal et gouverneur dudit pays, et le Capitaine de ladite ville et chateau de Foix [2].

1. Archives municipales de Pamiers. Livre des comptes et recettes de 1593. Registre CC. 135.
2. Archives de la Haute-Garonne. Série B. Imp. en 1903. Parlement de Toulouse. Registre 92, B., f° 518.

Des autorités, entre lesquelles de pareilles hostilités existaient, devaient encore moins s'entendre pour laisser installer définitivement dans la ville un atelier monétaire. Adrien de Sainte-Croix, Pierre de Castille, Cathellan ne pouvaient tenter une exploitation qu'à la condition d'être à même de la réaliser paisiblement. Du moment que l'état de guerre, la peste et les dissensions intestines ne cessaient pas, ils se sont trouvés tous successivement dans l'impossibilité d'exercer leur maîtrise, après avoir fait la triste expérience de formalités coûteuses.

La Cour des Monnaies de Paris avait fini même par reconnaître qu'elle ne pouvait obtenir l'exécution de ses décisions dans les localités éloignées et ravagées par les troubles de la Ligue, par exemple à Pamiers. Dès 1594, elle considéra comme prochaine la réouverture de l'Hôtel des Monnaies de Toulouse sous la surveillance du roi légitime. Elle se montra défavorable à l'établissement de tout atelier temporaire dans les villes qui n'en possédaient pas de longue date. Effectivement, à la date du 20 novembre 1594, elle décida « que les officines monétaires ouvertes sans lettres patentes vérifiées à la Cour seraient fermées [1] ». L'Hôtel provisoire de Pamiers se trouvait d'autant plus dans les conditions prévues par cet arrêt, que les lettres patentes le concernant avaient été perdues et que le procureur du roi avait même été dans l'impossibilité de représenter à la Cour les originaux d'ordonnances justifiant que ces lettres avaient été vérifiées.

A partir de 1596, l'Hôtel des Monnaies de Toulouse a été rouvert pour forger, seul par conséquent, du numéraire au nom de Henri IV. Il a émis régulièrement pour ce souverain des espèces pourvues de ce différent M momentané-

1. Archives de la Monnaie de Paris. M^s 4°, f° 161.

ment dévolu à Pamiers. Or, la Cour des Monnaies de Paris n'aurait certainemeut pas admis l'emploi de cette lettre d'atelier dans deux officines en même temps sans recourir à des mesures spéciales dont il serait resté trace. L'officine temporaire de Pamiers n'a plus eu désormais de raison d'être. Elle n'a pu ni être ouverte, ni fonctionner cette année-là, et encore moins après cette date.

Au cours de la période antérieure à 1596, Pierre de Castille n'a pas pu exercer ses fonctions de maître :

1° Parce qu'il n'a jamais eu les originaux des lettres patentes indispensables ;

2° Parce que la peste l'a empêché de commencer une exploitation dans l'immeuble mis à sa disposition par les autorités de Pamiers ;

3° Parce que la Cour des Monnaies, en acceptant l'enchère de Cathellan, à la suite de l'examen qu'elle avait fait de la situation, a reconnu par là même qu'aucune officine monétaire n'avait été ouverte antérieurement.

Dans ces conditions, il est difficile de supposer que Pierre de Castille ait fait usage dans un atelier quelconque ou clandestin des coins qu'il avait achetés du graveur Damphrie le 20 septembre 1591. Il faudrait découvrir un exemplaire de demi ou de quart de franc, de quart d'écu d'argent, d'écu d'or ou de douzain marqué M 1593 ou 1594 avec le nom de Henri IV, pour arriver à une conclusion contraire. Or, aucun spécimen de ce genre n'a encore été rencontré. Quant à des espèces inférieures de cuivre, liards, pièces de six blancs à ce type, il est certain qu'il ne peut s'en présenter, puisque les divers baux monétaires en ont prohibé la fabrication.

Cathellan a pu, encore moins que Pierre de Castille, songer à se prévaloir d'une maîtrise quelconque ou frapper monnaie. Aucune décision de juridiction monétaire ne l'a investi

de la fonction de fermier de l'atelier. Il n'a fait que commencer une procédure de surenchère sans y donner suite. Il a paralysé les droits des adjudicataires antérieurs, mais il n'a jamais obtenu les décisions nécessaires pour exercer la charge de maître d'atelier temporaire.

Quant à présent, la probabilité est que l'officine de Pamiers n'a jamais été ouverte et qu'elle n'a pas fonctionné. Cette conclusion raisonnée démontre que des procès-verbaux de remise de poinçons, des ordonnances et des arrêts prescrivant ouverture d'atelier, la mise en état d'un immeuble pour le fermier monétaire, n'ont parfois occasionné aucune frappe d'espèces. La complication des formalités procédurières d'adjudications monétaires sous l'ancien régime n'était jamais apparue avec une semblable évidence que dans l'étude des faits survenus relativement à Pamiers. Cette démonstration a peut-être occasionné la publication de documents trop détaillés. Mais les actes officiels, parvenus jusqu'à nous à travers la période troublée de la Ligue, sont éminemment rares. Ils jettent un jour curieux sur les péripéties de l'époque. Ces raisons feront excuser le nombre des documents relatés, que tout investigateur sérieux des questions monétaires n'aura pas trouvés, espérons-le, trop étendus.

Paul Bordeaux.

CHOIX

DE

MONNAIES ET MÉDAILLES

DU CABINET DE FRANCE

Pl. II

MONNAIES DE LA GRANDE GRÈCE
(*Suite* [1]).

NAPLES (fin)

29. Tête de femme, à droite, diadémée, avec pendants d'oreilles. Au-dessous, APTE (abréviation d'un nom de magistrat); dans le champ, à gauche, Hécate portant deux torches.

℟. [NE]ΟΠΟΛΙΤΩΝ, à l'exergue. Taureau à tête humaine allant à droite et regardant de face; il est couronné par une Victoire. Entre les jambes du taureau, ΙΥΙ.

Æ. Statère. — 7 gr. 48.

L'exemplaire figuré sans n° sur la pl. XIX (1903), et qui pourrait bien être de la main de Becker, doit être remplacé par celui ci-dessus décrit. Quant au n° 19 (de Cumes), nous croyons à son authenticité, et l'imitation qu'en a faite Becker n'est qu'une mauvaise copie.

1. Voy. ci-dessus, *Rev. num.*, 1903, p. 397.

NOLA

2e moitié du IVe siècle.

30. Tête de femme, à droite ; elle est coiffée d'un diadème noué sur le front et décoré d'une grecque ; elle a des pendants d'oreilles et un collier. Champ légèrement irisé à la frappe par l'action du feu.

℟. [N]ΩΛΑΙΩΝ, à l'exergue. Taureau à tête humaine allant à droite et regardant de face ; il est couronné par une Victoire.

Æ. Statère. — 7 gr. 50.

NUCERIA ALFATERNA

Après 308.

31. Légende osque qui peut se transcrire par *Nuvkrinum Alafaternum*, nom du peuple au génitif pluriel. Tête juvénile à cornes de bélier, à gauche, avec couronne dont on voit les lemnisques pendre sur la nuque. Derrière, un petit dauphin. Grènetis au pourtour.

℟. L'un des Dioscures debout, à gauche, son sceptre à la main, et tenant son cheval par la bride.

Æ. Statère. — 7 gr. 13.

32. Autre exemplaire. Derrière la tête, un canthare.

Æ. Statère. — 7 gr. 08.

SUESSA

Vers 300 av. J.-C.

33. Tête d'Apollon lauré, à droite. Derrière, triquêtre.

℟. SVESANO, à l'exergue. L'un des Dioscures à cheval, au pas, à gauche, tenant une palme ornée de bandelettes sur son épaule et menant un second cheval (celui de l'autre Dioscure) avec le sien.

Æ. Statère. — 7 gr. 15.

La triquêtre, sous sa forme la plus ordinaire, se compose de trois jambes en course réunies par un anneau central. Ce symbole fut à l'origine en rapport avec le culte du Soleil ; on le rencontre principalement en Sicile et en Lycie.

TEANUM

1re moitié du IIIe siècle.

34. Tête d'Hercule imberbe, à droite, la tête couverte de la peau de lion qui est nouée sous le cou.

℞. Char conduit par la Victoire et attelé de trois chevaux (trige), allant à gauche. A l'exergue, légende osque rétrograde qui peut se transcrire par *Tianud*.

Æ. Statère. — 7 gr. 17.

35. Autre exemplaire. Au droit, derrière la tête d'Hercule, un trophée.

Æ. Statère. — 7 gr. 08.

APULIE

ARPI

Vers 215 av. J.-C.

36. ΑΡΓΑΝΩΝ. Tête de Déméter couronnée d'épis, à gauche, avec pendants d'oreilles et collier ; un épi dans le champ.

℞. ΔΑΙΟΥ. Cheval libre bondissant à gauche. En haut, une grande étoile à huit rayons.

Æ. Statère. — 6 gr. 88.

Le personnage dont le nom figure ici est Altinius Daxus, chef du gouvernement d'Arpi au temps de l'expédition d'Annibal.

TÉATE

Vers 215 av. J.-C.

37. Tête de Pallas coiffée d'un casque corinthien à aigrette, avec pendants d'oreilles, à droite. Au-dessus, cinq globules.

℟. TIATI. Chouette debout, de trois quarts à droite, la tête de face, sur un chapiteau d'ordre ionique. Dans le champ, croissant et cinq globules.

Æ. Quincussis. — 11 gr. 50.

Cette pièce de cinq onces (*quincunx*), pesant 11 gr. 50, se rapporte à une époque où l'as représentait environ 1/12 de la livre romaine de 327 gr.

CALABRE

TARENTE

Tarente fut fondée en 708 av. J.-C., par une colonie de Lacédémoniens que conduisait Phalanthos. Ce héros fut de bonne heure associé au fondateur d'un établissement plus ancien, *Taras*, dont la légende rapportait qu'il avait été sauvé du naufrage par un dauphin que lui envoya son père Poseidon et sur le dos duquel il réussit à gagner la côte. De là le symbole monétaire caractéristique de Tarente, le dauphin.

A Tarente nous rencontrons pour la première fois une riche série de monnaies d'or. Dans l'antiquité, tandis que les monnaies municipales étaient ordinairement en argent ou en bronze, le monnayage de l'or était considéré comme un privilège des rois et des chefs d'armée. Aussi les émissions de monnaies d'or à Tarente paraissent-elles avoir eu lieu à l'occasion des expéditions que Archidamos, roi de Sparte en 340, Alexandre d'Épire en 334, Akrotatos de Sparte en 315, Kleonymos en 302 et Pyrrhus en 281 entreprirent successivement pour défendre cette ville grecque soit contre les indigènes italiotes, soit contre les Romains.

38. Tête de Héra ou d'Amphitrite, à droite ; elle est coiffée d'une *stéphané* et porte un voile diaphane fixé au sommet de la chevelure et rejeté en arrière ; elle a des boucles d'oreilles à trois pendeloques et un collier de perles.

℞. ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ. Taras nu debout, une légère bandelette autour de la poitrine, levant les bras dans une attitude suppliante vers son père Poseidon ; celui-ci est assis, à gauche, sur un siège sans dossier, le haut du corps nu, le bas enveloppé de l'*himation* ; il a la main droite sur son genou, le trident dans sa main gauche, le visage incliné vers l'enfant. Dans le champ, à droite, une étoile.

AV. Statère. — 8 gr. 58.

C'est généralement la déesse Héra qui est représentée dans l'antiquité avec une stéphané ornée de perles et de palmettes. Cependant on peut songer aussi à Amphitrite, l'épouse de Poseidon, ou même à la nymphe Satyra, autre compagne de ce dieu, et qui fut d'après certains récits la mère de Taras. — Sur les pièces de même type dont le champ n'est pas rogné, on voit à droite de la tête un dauphin.

39. Tête d'Héraclès imberbe, coiffé de la peau de lion, à droite.

℞. [ΤΑ]ΡΑΝΤΙΝ[ΩΝ], à l'exergue. Taras nu, sauf une légère *chlamyde* dont les pans flottent au vent, montant sur un bige tourné à droite ; il retient les chevaux qui se cabrent au moyen des guides ; dans la main gauche il a de plus un trident. En haut, à droite, ΝΙΚΑΡ, signature du graveur Nikarchos.

AV. Statère. — 8 gr. 62.

Il est probable que le type macédonien d'Héraclès coiffé de la dépouille du lion de Némée avait été introduit à Tarente peu de temps après l'arrivée dans cette ville d'Alexandre d'Épire.

40. ΤΑΡΑ. Même tête de déesse, à gauche, d'un style plus récent ; tout autour, trois dauphins.

℞. ΤΑΡΑΣ, à l'exergue. L'enfant Taras, à cheval, à droite, posant une couronne sur la tête de sa monture, qui est au repos et lève la jambe gauche antérieure ; il est couronné lui-même par une petite Victoire. Entre les jambes du cheval, ΣΑ, signature de graveur ; dans le champ, étoile à huit rayons et dauphin.

AV. Statère. — 8 gr. 60.

41. Tête de Zeus Eleuthérios (*Jupiter Liberator*), à droite.

℞. ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ, en lég. semi-circulaire, à gauche. Aigle debout sur un foudre, à gauche, les ailes à demi éployées.

AV. Statère. — 8 gr. 55.

Cette pièce, contemporaine de l'expédition de Pyrrhus, est à rapprocher des monnaies des rois d'Épire, sur lesquelles figurent le foudre et la tête du Zeus de Dodone.

42. Tête d'Apollon lauré, à droite. Dans le champ, à gauche, ΝΚ, monogramme du graveur *Nikarchos*.

℞. ΤΑΡΑΝΤΙ | ΝΩΝ. Aigle debout sur un foudre, de trois quarts à droite, les ailes éployées. Dans le champ, le monogramme ΑΡ et un fer de lance.

AV. Quart de statère. — 2 gr. 17.

Nous reprenons à l'époque ancienne la série des monnaies d'argent.

VIe siècle.

43. ΤΑΡΑΣ, en légende externe rétrograde. Apollon nu, agenouillé à gauche, tenant de la main gauche la lyre et de la droite le plectrum. Coup de cisaille dans le type.

℞. Même type en creux, retourné. Bordure radiée.
Æ. Statère. — 7 gr. 55.

Les monnaies de ce genre, dites *incuses*, ont été frappées en vertu d'une alliance monétaire conclue par plusieurs villes du sud de l'Italie, dans les dernières années du VIe siècle. — L'attitude violente et contournée de l'Apollon est à signaler comme spécimen de l'art archaïque. Généralement cette pose agenouillée est une figuration conventionnelle de la course.

500-473.

44. ΤΑΡΑΣ, en haut à gauche. Taras à califourchon sur le dauphin, allant à droite ; il pose la main droite sur le dos de sa monture et tend la main gauche, la paume en l'air, vers le rivage ; les vagues sont figurées par de petites lignes en forme de crochets. Dans le champ, la lettre Τ. Bordure radiée.
℞. Cavalier au galop, à droite.
Æ. Statère. — 7 gr. 95.

Taras sur le dauphin est le type ordinaire des monnaies d'argent, mais les graveurs ont su donner à ce thème les interprétations les plus variées. Tantôt on voit le héros au moment où il vient de se hisser sur le dauphin, balançant les deux bras pour trouver son équilibre ; tantôt il tient un attribut, casque, rame ou trident (pour la pêche) ; ou bien il frappe dans ses mains en faisant le geste du céleuste (chef d'une équipe de rameurs) ; ailleurs il étend les bras vers le rivage d'un geste joyeux, ou enfin il paraît implorer son père Poseidon.

473-400.

45. ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ. Le héros Taras assis à califourchon sur un dauphin, à droite ; il s'appuie sur l'animal de la main droite et tient la gauche étendue vers le rivage. Au-dessous, coquillage bivalve.

℞. Le Peuple de Tarente (*Demos*), jeune, demi-nu, assis à gauche, tenant de la main droite un canthare et de la gauche une quenouille.

Æ. Statère. — 7 gr. 95.

En 473, la ville de Tarente subit de la part des Messapiens une défaite qui coûta à l'aristocratie la fleur de sa jeunesse. Le résultat fut l'établissement d'une démocratie fondée d'accord avec celle des habitants de Rhegium; c'est par comparaison avec les monnaies de cette ville que certains auteurs interprètent le personnage assis comme étant le Peuple de Tarente. Ce qui est certain, c'est que la coquille du droit et la quenouille du revers font allusion aux principales sources de richesse de cette cité, les pêcheries et le travail de la laine qui se teignait en pourpre avec le produit du coquillage appelé *murex*.

46. Enfant à cheval, posant une couronne sur la tête de sa monture ; un second enfant est occupé à examiner le pied du cheval.

℞. ΤΑΡΑΣ, en haut à droite. Taras assis à l'écuyère sur le dauphin, allant à gauche ; il tient de la main droite un canthare et de la gauche un trident et un bouclier ; les vagues sont figurées par de petites lignes en crochets. Au-dessous du dauphin, la lettre E.

Æ. Statère. — 7 gr. 85.

Il faut voir dans le type du droit une représentation symbolique des jeux publics. — Les vagues en crochets sont un dernier reste d'archaïsme.

Après 400.

47. Héros nu à cheval, à droite, le bouclier passé au bras gauche, brandissant un trait de la main droite ; trois javelots dépassent le bouclier, à gauche. Entre les jambes du cheval, API.

℞. TAPAΣ, à droite. Le héros Taras assis sur son dauphin, allant à gauche ; il a un cratère dans la main droite, et tient une rame de la main gauche.

Æ. Statère. — 7 gr. 95.

Ce cavalier armé est, comme l'enfant à cheval, un type agonistique plutôt qu'une image de la guerre véritable.

48. Cavalier tarentin au galop, à gauche, posé de trois quarts sur sa monture ; il tient le bouclier à son bras gauche. Dans le champ, les lettres A et I et une coupe (*cylix*).

℞. TAPAΣ. Le héros Taras assis à califourchon sur le dauphin, allant à droite ; il tient de la main droite un javelot et de la gauche le trident qui repose sur son épaule les pointes levées. Dans le champ, ⊢A (*Ha*), signature de graveur.

Æ. Statère. — 7 gr. 70.

Ce cavalier prêt à sauter à bas de son cheval au galop est le *desultor* des jeux antiques, la cylix figurée sur la monnaie est le prix proposé au vainqueur.

Après 300.

49. L'enfant Taras, à cheval, posant une couronne sur la tête de sa monture ; l'animal, au repos, lève la jambe droite antérieure. Dans le champ, IΩ, NEVMH.

℞. TAPAΣ, à l'exergue. Taras assis à l'écuyère sur le dauphin, allant à gauche ; il s'appuie de la main gauche sur sa monture et tient de la droite un casque. Dans le champ, deux étoiles (probablement emblèmes des Dioscures) ; en haut, AΓIV.

Æ. Statère. — 6 gr. 53.

Le statère tarentin subit une réduction de poids vers l'an 300 av. J.-C.

50. Enfant à cheval, au pas, à gauche ; un héros nu, debout, vient au-devant de lui et saisit le cheval par la bride. Dans le champ, ΓY et API | ΣTI | Γ.

℟. TAPAΣ. Taras assis à califourchon sur le dauphin, allant à droite ; il tient de la main gauche son arc et de la droite une flèche. A l'exergue, un petit éléphant.

Æ. Statère. — 6 gr. 60.

L'éléphant est le symbole du roi Pyrrhus (281), Aristippe est le nom du magistrat qui fit frapper monnaie pendant l'occupation épirote.

51. Autre exemplaire. Variété de coin.

On lit au droit API | ΣTI ; au revers, en plus, lettres ΔI.

Æ. Statère. — 6 gr. 60.

52. Tête de femme diadémée, à gauche, avec des boucles d'oreilles à trois pendants.

℟. Héros nu à cheval au pas, à droite. Dans le champ, croissant et dauphin et les lettres TA.

Æ. Statère. — 6 gr. 70.

53. Coquille bivalve.

℟. [T]APANT .... Le héros Taras sur son dauphin, allant à gauche ; il tient de la main droite un canthare et de la gauche une corne d'abondance.

Æ. — 1 gr. 78.

(*A suivre*) A. Dieudonné.

MÉLANGES & DOCUMENTS

D'UN RECUEIL GÉNÉRAL DES MONNAIES ANTIQUES

Les organisateurs du deuxième Congrès international de numismatique, tenu en juin 1900 à Paris, avaient mis en tête du programme la question:

1. Ordre géographique à suivre dans la description générale des monnaies du monde antique. Imperfection de l'ordre adopté par Mionnet. Peut-on y remédier sans bouleverser toute l'économie du système?

Il ne se trouva personne pour traiter ce sujet, même dans les limites étroites où il était enfermé, et bien qu'il n'exigeât aucune compétence spéciale. C'est du reste le sort de la plupart de ces sortes de programmes; sur les quatorze autres questions de numismatique ancienne proposées, il n'y eut que les numéros 2, 5, 9, 12 et 13 qui trouvèrent amateurs; par compensation, les dix paragraphes laissés de côté furent amplement suppléés par douze autres questions non prévues dans le programme.

Dans la section de numismatique du Congrès international des sciences historiques tenu à Rome en avril 1903, la question ne fut ni posée, ni traitée en dehors de l'ordre du jour. Personne ne s'y était encore préparé ou intéressé.

C'est seulement en mai 1904 que la glace fut rompue, d'abord par la publication de mon mémoire, *Réflexions sur l'ordre à suivre dans la confection d'un recueil général des monnaies antiques*[1], ensuite par la réplique que lui donna peu après

1. *Revue numismatique*, 4e sér., VIII, 1904, p. 1-11.

M. Dieudonné, *Du classement des monnaies grecques*[1]. Le dialogue en resta là, et la question retomba dans le sommeil d'où elle avait été momentanément tirée.

Aujourd'hui la conversation paraît près d'être reprise par un troisième interlocuteur, à l'occasion d'une question subsidiaire que M. Arthur Sambon se propose de porter devant le Congrès international d'archéologie qui se réunira à Athènes en avril prochain, et au sujet de laquelle il ouvre une enquête préliminaire dans « Le Musée », au moment où ce nouveau périodique publié sous sa direction vient d'achever sa première année[2]. La discussion du classement géographique des monnaies de l'antiquité ne lui semble pas aussi platonique qu'à M. Dieudonné, et il pense qu'elle n'arrive pas trop tard, même après la publication du *Corpus* numismatique entrepris par l'Académie de Berlin sous la direction de M. Imhoof-Blumer; outre que ce *Corpus* est à peine commencé, dit-il, il est toujours utile de susciter une discussion ample et précise sur une question aussi essentielle que celle du classement.

La question, telle que je l'avais posée et discutée, vise principalement l'ordre dans lequel devraient être successivement passées en revue les régions ou provinces au point de vue de leur monnayage ; à proprement parler, ce n'est pas tout à fait celle que M. A. Sambon a à cœur et qu'il est bien qualifié pour préconiser, puisqu'il l'a mise en pratique avec succès dans son recueil des *Monnaies antiques de l'Italie*. Son classement régit, non pas l'enchaînement des régions à étudier, mais le groupement des cités à l'intérieur d'une seule et même circonscription numismatique par leur réunion au point de vue historique, indépendamment de leur nomenclature alphabétique adoptée communément. Néanmoins, la discussion de cette question spéciale ne peut manquer d'être élargie et de s'étendre extrinsèquement de telle ou telle région à son rattachement aux régions voisines ou limitrophes.

1. *Rev. num.*, 4e sér., VIII, 1904, p. 197-207.
2. *Le Musée, revue d'art antique*, I, n° 6, nov.-déc. 1904, col. 313 et suiv.

Parmi les réformes ou améliorations que M. A. Sambon invite ses confrères à formuler, en voici une que je me permets de signaler.

Un recueil général devrait être accompagné d'une carte d'ensemble des pays étudiés, avec des cartes détaillées afférentes à chacun d'eux ; jusqu'à présent, leur absence dépare la plupart de nos grandes publications numismatiques et se fait péniblement sentir à celui qui est appelé à s'en servir. C'est ce qu'ont bien compris les rédacteurs des excellents catalogues des séries du British Museum dont l'exemple ne s'est pas assez généralisé ; il ne faudrait pas cependant que la géographie et l'histoire, sciences d'exactitude, fussent trop négligées par les admirateurs des œuvres d'art numismatiques. La description des monnaies d'une région devrait donc être précédée d'une notice donnant les renseignements nécessaires sur son histoire politique et administrative, sa situation, ses limites aux diverses époques, autonome, hellénistique, romaine, byzantine ; on distinguera soigneusement les satrapies, les provinces sénatoriales et césariennes, avec les titres officiels de leurs gouverneurs, terme vague et générique dans lequel on confond négligemment les proconsuls, les légats propréteurs, les procurateurs, etc. Semblablement chaque cité devrait avoir sa notice d'introduction, courte et substantielle, sur le modèle de celles dont le *Corpus inscriptionum latinarum* a fait sa spécialité. En tête de chaque article, mettre tout au long les dénominations officielles de pays, de cité, de colonie, de municipe, avec les noms modernes correspondants.

M. A. Sambon demande que le monnayage impérial des villes grecques soit incorporé dans le recueil des monnaies romaines. On peut lui faire observer que l'ouvrage quasiment classique de H. Cohen, tant il est répandu, lui donne dans la deuxième édition satisfaction sur ce point, tout au moins en ce qui concerne les monnaies coloniales à légendes latines qui font suite à chaque règne ; la logique réclamait également les impériales à légendes grecques ; mais l'éditeur a reculé devant l'abondance des matières qui eût, au bas mot, nécessité deux volumes de plus. Mais enfin, prenons l'essai tel qu'il l'a tenté et sachons-lui gré de son initia-

tive, incontestablement profitable à la commodité du lecteur. Néanmoins je ne suis pas assuré qu'il faille renouveler l'essai et encore moins l'étendre aux impériales à légendes grecques. En effet, qu'y voyons-nous ?

A chaque règne, la série proprement romaine, c'est-à-dire le monnayage *urbain*, est interrompue par l'intrusion du monnayage disparate des colonies ; au lieu de l'admirable et imposante continuité des émissions sorties de la Moneta, respectivement dans les trois métaux, on se trouve en présence d'un assemblage hétérogène de spécimens accourus au rendez-vous de tous les points de l'horizon comme dans un bazar ; que serait-ce si aux coloniales à légendes latines venaient s'ajouter les impériales à légendes grecques ? Je n'ignore pas que tel arrangement, tel classement peut et doit avoir son utilité scientifique tant qu'il reste à l'état théorique sur du papier imprimé ; mais d'un autre côté je me tiens pour averti qu'il n'est pas possible de le faire passer dans le maniement et dans la pratique des collections publiques qui sont faites pour donner une satisfaction esthétique à l'œil, tandis que l'écrit ne s'adresse qu'à l'intelligence. Le livre et le médaillier, — j'entends par là un médaillier considérable, — sont deux instruments de travail qui ne peuvent être servilement façonnés l'un sur l'autre, parce qu'ils répondent à des nécessités et à des besoins différents.

Est-ce à dire qu'il faille se condamner à rester dans les errements du recueil de Mionnet, en laissant les coloniales latines et les impériales grecques à la suite des autonomes et des royales ? Je ne le pense pas, et je crois qu'entre ce système et celui de Cohen les rattachant aux impériales urbaines il y a place pour une autre solution.

Il est indéniable que l'administration romaine tendant sans relâche à l'uniformisation et à l'unification du monnayage, a profondément modifié le style et la fabrication des monnaies provinciales en leur imprimant un cachet qui les fait reconnaître à première vue. Par là, elles se séparent nettement des autonomes et des royales de même atelier. Ceci nous indique qu'il devient possible et logique de les constituer en un recueil spécial, ayant

le double avantage de pouvoir indifféremment faire suite à celui des autonomes et des royales ou à celui des romaines ; en d'autres termes, le recueil général, au lieu de comporter deux grandes sections, les Grecques et les Romaines, en comporterait trois, Grecques autonomes et royales, Romaines de la république et de l'empire, Impériales grecques et coloniales latines.

R. Mowat.



LA CHARTE DU PARLEMENT GÉNÉRAL DES MONNAYEURS DU SERMENT DE L'EMPIRE, TENU A AVIGNON EN 1489 [1]

Je n'ai pas la prétention de faire ici une étude d'ensemble sur les monnayeurs du *Serment de l'Empire*, mais simplement d'apporter un document nouveau au savant qui voudra un jour reconstituer l'historique de cette corporation si curieuse. D'excellents mémoires ont été déjà consacrés à cette question [2], et le Dr Chaponnière, de Genève, a condensé en quelques pages le fonctionnement général de cette institution ; mais il y aura mieux à faire le

1. Ce mémoire a été présenté par son auteur, M. M. Raimbault, sous-archiviste des Bouches-du-Rhône, au Congrès des sociétés savantes d'avril 1904.

2. Dr J.-J. Chaponnière, *De l'Institution des ouvriers monnayers du Saint-Empire romain et de leurs parlements*, dans les « Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. 2, pp. 29-94. J'ai pu avoir connaissance de cet introuvable travail grâce à M. E. Demole, conservateur du Cabinet de numismatique de Genève, qui a bien voulu me le communiquer avec une obligeance dont je considère comme un devoir de le remercier ici. — Cartier, *Règlement fait en 1354 par les ouvriers et monnayers des monnaies royales de France* et *Appendice*, dans la « Rev. Num. », année 1846, pp. 367-392. — A. de Barthélemy, *Lettres à M. Lecointre-Dupont sur les magistrats et les corporations préposés à la fabrication des monnaies*, dans la « Rev. num. », années 1848, p. 268, et 1850, pp. 126-129. — Vallier, *Sceaux et actes des Parlements généraux des monnayers du Saint-Empire romain*, dans la « Revue de Marseille et de Provence », année 1873, pp. 469-479 et 523-538. Ce travail, qui a la prétention de corriger et de compléter celui du Dr Chaponnière, est accompagné de textes où l'auteur fait montre d'une ignorance tout à fait réjouissante de la langue et de la paléographie des chartes. — Roger Vallentin, *Le Parlement général des ouvriers et des monnayers du Serment de l'Empire tenu à Avignon en 1581*, dans l'« Annuaire de la Société de numismatique », année 1889. — Id., *La Charte du Parlement général des compagnons du Serment de l'Empire tenu à Avignon en 1531*, dans la « Revue suisse de numismatique », 1re année, 3e livraison.

jour où, tous les textes qui la concernent étant connus, on pourra les comparer et en tirer tout ce qu'ils seront en mesure de donner.

Malheureusement ces textes sont, de par le caractère « international » du Serment de l'Empire, disséminés dans des dépôts d'archives éloignés, appartenant à des nations différentes, et le seul moyen de les mettre à la disposition de celui qui les utilisera forcément un jour, est de les publier. Voilà pourquoi je crois devoir signaler aujourd'hui le règlement édicté par le parlement général tenu à Avignon en 1489, dont une expédition du temps, sur parchemin, est conservée aux Archives des Bouches-du-Rhône [1]. Le Dr Chaponnière, qui a eu entre les mains un manuscrit contenant les procès-verbaux de ces assemblées, de 1469 à 1523, a connu ce règlement, mais, de même que pour tous les autres, il s'est borné à en tirer les noms des monnayeurs, surtout ceux de Genève, et n'en a pas publié la teneur [2]. Le texte ci-dessous est donc inédit *jusqu'à un certain point*. En effet, plusieurs des articles qui le composent se trouvaient déjà dans le document similaire de 1485, tandis que d'autres y figurant pour la première fois, reparaissent dans les règlement postérieurs. C'est dans l'apparition de ces stipulations nouvelles que réside l'intérêt des pièces de ce genre, car, dictées par les circonstances, elles nous mettent à même, en quelque sorte, de deviner ce qui s'était passé dans la corporation depuis le dernier parlement général. Si l'article 26, par exemple, interdit aux prévôts de recevoir de l'argent des ouvriers ou monnayers sur les différents desquels ils avaient à prononcer, n'est-ce pas parce que cet abus s'était introduit dans le corps et avait donné lieu à des protestations? Si l'article 27 détermine les droits et devoirs respectifs des « recochons », ouvriers et monnayers, peut-on douter que cette matière eût donné lieu récemment à des incidents dont on voulait empêcher le renouvellement? De même l'article 18 qui oblige les compagnons à nourrir leurs parents, et l'article 29 qui

1. Fonds de l'archevêché d'Arles, Cartulaire de Mondragon, pièce 73.

2. Il est profondément regrettable que M. Chaponnière n'ait pas cru devoir, pour une raison que nous ignorons, dire où gîtait cet intéressant registre dont la trace est aujourd'hui perdue.

sévit contre les membres de la corporation qui auront manqué aux femmes, filles ou sœurs de leurs camarades, ont été sûrement nécessités par des scandales exigeant une répression immédiate. On voit le parti que l'on pourra tirer de documents de ce genre, non seulement au point de vue du fonctionnement du Serment de l'Empire, mais aussi au point de vue des mœurs et de la vie privée de ceux qui le composaient. En attendant que le registre de procès-verbaux utilisé par le Dr Chaponnière soit retrouvé, il faut désirer que l'on puisse trouver dans les divers dépôts les chartes encore inconnues et les mettre en lumière pour restituer, dans la mesure du possible, les archives de la corporation qui les édicta.

Je fais suivre le texte de ce règlement de la formule même du serment prêté par les compagnons lors de leur réception. Le Dr Chaponnière avait fait connaître les points sur lesquels portait ce serment d'après les réquisitions faites aux récipiendaires, mais les paroles prononcées par ceux-ci n'étant pas connues jusqu'ici dans leur forme règlementaire, je crois bon de les donner ici d'après une charte qui accompagne la précédente [1].

Ces deux textes sont très bien écrits, et en excellent état de conservation. Cette heureuse circonstance permet à celui du règlement que je reproduis de combler les nombreuses et importantes lacunes du règlement de 1485 publié par G. Vallier et d'en corriger les erreurs de lecture.

Maurice RAIMBAULT.

I

RÈGLEMENT FAIT PAR LE PARLEMENT GÉNÉRAL DU SERMENT DE L'EMPIRE, TENU A AVIGNON EN 1489

Au non de Dieu. Amen. Nous Francoys Malespine, escuyer d'Avignon, prévost général des ouvriers et monoyers du seremant du Saint Empire esleu, créé, constitué et ordonné en parlement général tenu et célébré en laditte ville d'Avignon, a comancé le viije jour de may, l'an

1. Arch. des Bouches-du-Rhône, fonds de l'Archevêché d'Arles, Cartulaire de Mondragon, pièce 72.

mille cccciiij^{xx} et neuf et feut terminé et conclus ou dit moys pour pleusieurs procureurs ayans plain povoir, auctorité et puissance de leurs prévost[z] et compaignons ouvriers et monnayers qui les avoyent constitués procureurs à ce fère et donné plain povoir et puissance à tenir parlement général, tant pour le proffit et honneur des seigneurs faisans monnoyes que pour l'[h]onneur et utilité de tous nous compaignons ouvriers et monnoye[r]s qui les avoient constitués dudit serement et pour observer et garder les droitz, exemptions, privilèges et costumes à nous outroyées, consenties et données par lesdits seigneurs et oussi observées tant de tamps qu'il n'en est mémoyre du contrayre; ouquel parlement et conseilh général, status, ordonnances, ont esté présans et consentans nobles et honorables Bartholmieu Barbier et Pierre de La Vigna, d'Avignon; Françoys Firmin, de Mondragon; noble Anthoine Rey, de Montelhemar; Philip Molar, de Romains: noble Lorens Pons, de Tharascon; Loys Alyer, de Aurenges, et Loys Balon, de Lausanna. A toutz compaignons ouvriers et monnoyers dudit serement de l'Empire et toutz aultres, universelement et particulièrement, faisons assavoir que nous, de la volunté et esprès consentement des procureurs dessus dits, avons confermé et aprouvé, confermons et aprouvons nous ansiens usaiges, droitz, coustumes, exemptions, libertés et franchises à nous données et outroyées et desquelles avons usé et avons entencion de user ou temps à venir.

[1°] *En après* faysons protestacion et protestons expressément que ce ainsins estoit que en ces chapitres yci après faitz, escripts et ordonnés, il avoit aulcune chose contre l'[h]onneur, proffit et utilité des seigneurs qui sont et ont povoyr de fère monoye, ou contre nous privilleges, franchises, statutz, ordonnances, libertés et coustumes ancienes, tout cela voulons avoir pour non fait, dit et ordonné et cassons et remettons du tout au néant.

[2°] *Item*, voulons et ordonnons que tout compaignon ouvrier ou monoyer qui jureroyt le sanc ou la mort ou autrement de Nostre Seigneur ou de Nostre Dame, qu'il paie, pour la première fois treze deniers [1], et pour la seconde, le double, et despuis tosjours en doublant. Et ce ils sont reffusans de paier ladite condemnation, que le prévost leur donne chômaige jusques à ce que ladite condemnation soyt payée. Et ce ledit prévost ne lez punist, qu'il paie ladite poyne; et que chacun

1. Ce chiffre de treize deniers d'amende infligé aux blasphémateurs semble avoir été fixé en souvenir du Christ et des douze apôtres.

prévost, tant d'ouvriers que de monoyers, soit tenus de fayre scripre en une post [1], en la Monoye, ce présent article.

[3°] *Item*, voulons et ordonnons que quant aulcun compaignon aiant droit au mestier de la monoye, soit per grâce de prince ou per lignée, se fera recevoir en une monoye dudit serement, que ceulx qui le recevront soient tenuz de le fère scavoyr à toutz les compaignons fréquentans, ouvrans ou monoyans qui sont résidans ou lieu où sera fette ladite réception, sur poyne d'ung march d'argent appliqué à la compaignie, et que les prévostz ne prennent plus que les compaignons sinon les heusses [2] acoustumées, sus la dite poyne appliquée comme dessus.

[4°] *Item*, voulons et ordonnons que toutz compaignons ouvriers et monnoyers d'une monoye, doresenavant soient tenuz de eslire ung procureur de leur compaignie et de leur fornayse — et non d'autre — pour envoyer en parlement en la forme et manière acoustumée, qui soit ouvrier ou monnoyer ydoine et suffisant, sus la poyne de xx soulz par ung chacun, appliquée oudit parlement. Et ce ilz en veulent envoyer deux — c'est assavoir ung ouvrier et ung monoyer, — le pourront fère, més les deux n'aiant voix que par ung en parlement; et ce sus la poyne de xx soulz par ung chascun appliquée audit parlement.

[5°] *Item*, voulons et ordonnons que tout ouvrier ou monoyer dudit serement soit général, garde, contre-garde, tailheur, assayeur ou aultre officier quelconque, ou lieutenant d'eux, soit contant d'ung office et ne puisse ne doye user de deux offices ensemblez, et en ung mesme temps ne ouvrer ne monoyer en ladite monoye, sus la peyne de privation de leur office, et ne pregne riens ès réceptions.

[6°] *Item*, que tout ouvrier ou monoyer soit tenuz de metre en la boyte toutes les semaines, ouvrans ung jour de ladite semaine, ung quart, sus poyne de chômaige.

[7°] *Item*, voulons et ordonnons que les priviléges d'une chascune monoye soyent mis et gardés en aucune esglise [3] ou aultre lieu commun,

1. Vallier a lu *past* et dit en note : « Part, partie, sans doute; soient tenus de faire afficher ce règlement quelque *part* dans les ateliers ». La lecture *post* n'est pas douteuse dans mon texte et ne saurait l'être, car ce mot provençal signifie *planche* et, par extension, *écriteau*.

2. *Heusses* est un vieux mot signifiant chausses ; il fut donné en surnom à Robert Courte-Heuse et a aujourd'hui encore un dérivé daus *houseaux*. Il est assez extraordinaire de trouver ici ce mot déjà archaïque à cette époque.

3. Dans ces mots est peut-être caché le fil conduisant aux registres de la corporation, registres qui pourraient bien se trouver dans les archives de quelque établissement religieux, enfouies dans un dépôt public et non encore classées.

secret, et sur qui soit à la subjection et liberté de toute la compaignie de ladite monoye, sus poyne d'ung march d'argent appliqué à la boëte ; et tout homme qui les ha en garde ou autrement les doifve bailler et expédier pour les metre comme dessus est dit, sus ladite poyne.

[8] *Item*, voulons et ordonnons que nul compaignon ouvrier ou monnoyer ne ce doifve metre avecque le maistre de la monnoye pour convant ne pour luy aider, sans licence de son prévost, et que ledit maistre en eusse grant nécessité, sur poyne de lx soulz.

[9] *Item*, voulons et ordonnons que se aucune compaignie de nostredit serement auroit nécessité, en comun ou en particulier, de fère poursuites et confermer et maintenir nostres privilegez et libertés et sur ce la plus part de ladite compaignie faiset délibéracion de fère taille, que ung chacun d'un pays et d'une province soit tenuz et doifve contribuer à soult et à livre sellon que semblera aux prévostz et à la plus grant partie de ladite compaignie, sur la poine d'ung march d'argent appliqué à ladite compaignie.

[10] *Item*, voulons et ordonnons que tout compaignon de lignée, quant ce vouldra fère recevoir, soit en sa liberté de prandre l'office de ouvrier ou monoyer et eslire celluy qui luy pléra.

[11] *Item*, voulons et ordonnons que tout recouchon, soit ouvrier ou monoyer, soit tenuz de contribuer aux affayres et despans de la compaignie et soient tenuz de ce metre en procure pour envoyer en parlement comme les aultres.

[12] *Item*, voulons et ordonnons que tout ouvrier et monnoyer soit obéysssant ès mandemans et ordonnances de son prévost et oussi que ung chacun ouvrier et monnoyer dedans la Monoye ouvrant ou monnoyant, soit en [h]abilhement honeste et licite comme ce apartient, sus la poyne de chomaige et non luy soit donné brefve ce il n'est honestement [h]abilhé.

[13] *Item*, voulons et ordonnons que nulz de nous compaignons fréquentans, s'ilz n'ont envoyé en parlement général, ne face riens ou mestier tant que il ait payé vingt soulz pour son deffault, sans grâce faire; et les compaignons non ouvrans qui auront envoyez, payent trente soulz; et s'ilz ne veullent payer les xxx soulz, qu'ilz ne se puissent aider de nous privileiges.

[14] *Item*, voulons et ordonnons que tous ceux qui seront receux par grâce de prince, que l'on ne les receve point senon à leur vie tant seulement et oudit pays; et s'il avoit enfans dudit receu qui fussent nés d'avant [1] la grâce de leur père qui se veullent fère recevoir en

1. Cet article est plus libéral que celui qui y correspond dans le règlement de 1485, où il était dit : « Et s'il y avoit enfans dudit receu qui, après la mort de leur

aucune monoye, deffendons à toutz prévostz, ouvriers et monnoyers ne les recevres sur poyne d'ung march d'argent appliquer au parlement prochain venant.

[15] *Item*, voulons et ordonnons que s'il y a aulcung ouvrier ou monnoyer qui soit reprins de larrecin en la monoye, que il paye, la première foys, ung march d'argent et qu'il soit ung an et ung jour sans riens fère au mestier; et se il avenoit qu'il feust reprins la secunde fois, soit banny du mestier à tous temps mays.

[16] *Item*, voulons et ordonnons que se il y avoit aulcung des compaignons, ouvrier ou monnoyer, qui feust excommunié pour sa deffaulte, sera tenuz le prévost de fère prendre et vendre de ses biens pour le fère absouldre et paier la somme qu'il devra. Et au cas qu'il n'a[u]ra de quoy payer, seront tenuz lesditz compaignons ouvriers et monoyers ly prester l'argent jusques à ung march d'argent. Et au cas que ledit excommuniez ne vouldra obéyr, que aleure lesdits compaignons ouvriers et monnoyers le puissent débouter et metre hors de la Monnoye et luy deffendre l'ovraige; et obéissant es choses dessusdites, prendront lesdits compaignons la moytié de son brassaige jusque soient ramboursés de ce qu'ils a[u]ront desborcé.

[17] *Item*, voulons et ordonnons que les compaignons ouvriers et monnoyers puissent eslire ung prévost de trois en troys moys, se bon leur samble, et non eslire prévost si non qu'il soit vray fréquentant et face résidence au lieu, et ce, sus poyne d'ung march d'argent appliquer au parlement.

[18] *Item*, voulons et ordonnons que se aulcun compaignon dudit serement vient à la Monoye d'Avignon pour besognier, l'on ne le puisse contraindre à estre mis en la matricule s'il n'est de son bon plaisir; et au cas que l'on le vouldroit contraindre à estre mys en ladite matricule et il ne le requéroit, que les prévostz et compaignons luy donnent à besognier sus poyne d'ung march d'argent et chômaige es autre monoyers.

[19] *Item*, voulons et ordonnons que se il advient en aucune monoye que l'on y face monoye d'or par ung ou deux ouvriers et ung mon-

père, se vouloit fère recevoir en aulcune monnoye, deffendons à tous provost ouvrier et monnoyer ne les recevoir point, sur poyne d'ung march d'argent appliqué au parlement prochain venant. » Quatre ans plus tard, cette exclusion ne s'appliquait plus qu'aux enfants nés *avant* la nomination du père, par grâce de prince, ce qui était logique, puisque en vertu de cette nomination, le père était admis à jouir des mêmes privilèges et avantages que les compagnons de lignée.

noyer ou deux, ceux qui le feront seront tenuz de fère part à toutes les aultres qui seront présans, ouvriers et monnoyers [1].

[20] *Item*, voulons et ordonnons que se aulcun compaignon dudit serement se veult fère recevoir en ouvrier ou monnoyer, qu'il soyt tenuz de se fère recevoir en la plus prochaine monoye de son prince où il fait son habitacion, ouvrant ou non ouvrant, pourveu qu'il y ayt fornaise complie, et ce, sur la poine d'ung march d'argent et la réception nulle.

[21] *Item*, voulons et ordonnons que les ouvriers ne puissent ouvrer ung chacun pour soy, se non qu'ilz soient deux ou plus par fornaise. Et ou cas que l'ung d'iceulx vouldroit aler fère ses besognes aultres, que s'il demeure plus d'une heure qu'il soit cassé du brassaige de la brève et les monoyers puissent avoir chacun sa brève.

[22] *Item*, voulons et ordonnons que toutz recouchons qui auront fait leur essay et ne seront registrés ou livre du parlement, que leur prévost leur ait à notiffier qu'ilz se fassent escrire et enregistrer oudit livre ou plus prochain parlement, en notifiant par ledit prévost qu'il leur donra chomaige se ilz ne le faisoient passé ledit parlement. Et payeront pour ladite réception, ceulx qui seront de nature filz de compaignons : sinc soulz turoñ, et les filz de filhe : dix soulz ; et ceux qui sont de grâce : ung escu. Et le procureur qui sera par eulx envoyé au parlement sera tenuz de porter leurs tiltres et les sommes desdites réceptions et en fère sa diligence.

[23] *Item*, voulons et ordonnons que nul recouchon, soit ouvrier ou monoyer, doifve avoir part ne riens prandre et aulcune réception que se face et que nulz ouvriers ou monoyers ayent à prandre part en réception de aucun compaignon receu se ilz ne sont vrays ouvriers ou monoyers coutumans et fréquentans à ouvrer ou monoyer.

[24] *Item*, voulons et ordonnons que quant ung compaignon ouvrier ou monoyer viendra en une monoye portant sa lettre de compaignon, que les prévostz et compaignons d'icelle monnoye soient tenuz de luy bailler sa brève et ouvraige s'il y an a ; et se ledit prévost ou les aultres avoyent pris leur brève, soyent tenuz de la cuillir et le

1. Cette mesure avait pour but d'égaliser le gain des ouvriers et monnayers dont les plus habiles seuls étaient naturellement chargés d'ouvrer les monnaies d'or et auraient eu de ce chef un avantage marqué sur leurs camarades. Au fond, il semblerait juste que le paiement fût proportionné à l'habileté de l'ouvrier et à la quantité ainsi qu'à la qualité du travail par lui fourni. Ce n'était pas ainsi que l'entendait au xv[e] siècle le Serment de l'Empire, et ce n'est pas ainsi non plus que l'entendent les syndicats d'aujourd'hui qui prétendent également obtenir une solde pareille pour tous leurs membres, ce qui se fait forcément aux dépens des bons ouvriers.

paier à la ditte du prévost et ce, sur la poyne d'ung march d'argent ou de chômer ung an et ung jour.

[25] *Item*, voulons et ordonnons que tout filz de recouchon qui se vouldra fère recevoir soit tenuz de paier le droit, c'est assavoir ung march d'argent, et demy march d'argent à cause du père qui n'a payé son essay.

[26] *Item*, voulons et ordonnons que les prévostz, tant de ouvriers que de monoyers, quant ilz̄ seront requis de fère justice et randre raison entre les compaignons dudit serement, ne soient si ausés de prandre aulcune chose desdits compaignons més feront à ung chascun raison sans en avoir aulcun argent.

[27] *Item*, voulons et ordonnons que se aulcun recochon, tant ouvrier que monoyer, vient en une monoye besonhant, qu'il luy soit donné à besonher et soit tenu le dit recochon de servir à la compaignie en toutes choses licites et honestes. Et en cas de reffus per luy ou per aultre, non luy soit donné à besonher; et, obéissant, soit tenue la compaignie, tant que se besonhera, le norrir s'il est forestier et, s'il est de la villa, soit norri de jour et, le soir, s'en alle manger à sa maison.

[28] *Item*, voulons et ordonnons que chascun compaignon, soit ouvrier ou monoyer, soit obéissant à son père et à sa mère et soit tenuz de les norrir, et, en cas de reffus, le prévost de la monoye puisse prandre le tiers de son brassaige, le doñer ausdits parens per leurs alimens et, s'il contradict, luy soit donné chômaige et non luy soit baillé lettre pour aler en aultre monoye.

[29] *Item*, voulons et ordonnons que se aulcun compaignon ouvrier ou monoyer dudit serement se trouvet avoir suborné et céduitte la femme ou filhe ou seur ou aultre parante prouchaine de son compaignon dudit serement et avoit eue participation avecque elles, si avecque la femme ou la filhe ou la seur, soit cassé de la compaignie et ne joïsse de nous privileigez ; et se avecque parante prouchaine, paye ung march d'argent et aye chômaige pour ung an et ung jour [1].

[30] Et voulons et ordonnons comme dessus que nostre parlement se tienhe et doifve tenir d'ici à quatre ans, à Romans, le jour de la Croys en mai, l'an de Nostre Seigneur mil quatre cens quatre vins et treze ; et le livre demeure en Avignon et l'une des clefs dudit livre à Lausanna et l'autre clef à Tharascon ; le scel à Montelhemar, l'une des

1. Ces deux articles 28 et 29 sont la première trace de l'intervention de la justice corporative dans la vie privée des monnayers. Il n'en était pas question dans les règlements précédents, mais on les retrouve dans ceux qui sont postérieurs.

clefs dudit scel à Aurenges et l'autre à Romans. Et faisons comandement à ung chacun à qui lesdites choses sont baillées qu'ilz les apourtent ou facent apourter et randre audit lieu de Romans audit terme ou lendemain au plus tart, sur poyne de deux marchs d'argent apliqué[s] au dit parlement. Et ha esté conclus, fini et terminé ledit parlement général et anssi fait et ordonné comme dessus en ladite cité d'Avignon, le trezième jour de may, l'an mil quatre cens quatre vins et neuf. Et en tesmoins de ce avons fait metre en ces présentes de la main de nostre secrétayre signées, le scel dudit parlement général, l'an et le jour que dessus.

II

FORMULE DU SERMENT PRÊTÉ PAR LES COMPAGNONS DU SERMENT DE L'EMPIRE LORS DE LEUR RÉCEPTION.

Je jure et prometz sur les saintes Euvangiles de Dieu que je seray loyal et féal à nostre saint père le Pape, à l'Empereur, ou Roy de France, ou Roy de Jhérusalem, de Cicile et d'Arle, au Dauphin de Viennoys, ou duc de Savoye et à tous les autres princes et barons qui ont povoir de faire monnoye qui sont présent[s] et à venir et desquelx nous avons les préviléges, libertés et franchises, ou pourrions avoir ou temps à venir; que bien et loyalment je les serviray en leurs monnoy[e]s et que je aprendroy les offices diligamment selon nous status et ordonnances et que en laz (*sic*) briève que les mestrez particul[i]er de la monnoye où je seray me bayleras pour ne meleur [1] je n'y metroy fors ainsi comme il la me bailleras et bon compte, juste, loyal de ce qu'il me bayllera je ly rendray ne en nulle fanczonarie [2] de monnoyez je ne yray ne autruy aler je n'y feray ne aussi en nulle manière quelle qu'elle soit sans la volunté et license de mon prévost de qui je seray. En boyste je mettray comme mes compaignons feront toutes fois qu'il sera neccessité de ce faire. En parlement général je tra[s]meteray ou y [mantien]dray tous les status et ordonnances de préviléges généraulx ainsi comme il[s] sont fait[s] ou ordonnés ou seront ou temps à venir, je garderay et observeray de point en point

1. Cette formule bizarre doit être lue : « pire ni meilleurs, je n'y mettray », ce qui revient à dire : « en la briève que le mestre de la monnoye où je seray me baylera je n'y changeray rien ».
2. Fabrique, hôtel des monnaies.

sans faire le contraire. A mon prévost je obéyrai et en conseil toute fois et quantefoys que mon prévost me mandera je yray et les conseil[s] secret[s] je les tiendray et à nulli je ne les diray ne révéleray. Mon compaignon sain et malade je garderay et toutes les choses dessus dites et toutes aultres qui sont bonnes à faire entre nous doudit sermant, selon nos status et ordonnances, je jure et promet[s] que bien loyaulment et justement, de mon povoir je le feray et acompliray. Et ainsi le jure et promets de le faire maintenir et acomplir comme dessus est dit. Or sus, en nom de Dieu. Amen. Jhesus. Ita est.

CHRONIQUE

Nos lecteurs ont vu, avec satisfaction, nous en sommes sûrs, que M. Adrien Blanchet devient troisième directeur de la Revue : *aucun choix n'aurait mieux répondu à la pensée de notre regretté maître, Anatole de Barthélemy. Un léger changement sera introduit dans le mode de composition des chapitres qui suivent :* Chronique, Bulletin bibliographique, Périodiques. *Les fonctions de secrétaire et la Chronique restent confiées à M. Dieudonné, à qui les directeurs sont heureux d'offrir une place dans le Comité de rédaction. M. Blanchet se charge particulièrement du relevé des trouvailles et surtout du bulletin bibliographique qui, mis à la suite de nos comptes rendus, fusionnera l'annonce des livres avec celle des périodiques.*



TROUVAILLES

1. — A Carbonara, près de Bari, trouvaille de 450 deniers et quinaires dont 426 pièces sont entrées au musée archéologique de Tarente. Les monnaies les plus récentes sont celles de C. Vibius C.f.C.n. — Q. Quagliati, dans *Notizie degli Scavi*, 1904, 53-65.

2. — A Castelletto-Stura, le 10 août 1904, dans un champ dit Vernarino, on a trouvé une urne de terre cuite brunâtre contenant 228 pièces de billon de Trébonien Galle, Valérien père, Gallien (nombreuses), Salonine, Salonin, Claude II (48 pièces) et Quintille (1 pièce). — Serafino Ricci, dans *Rivista ital. di num.*, 1904, 420-425 ; cf. *Bollettino di num.*, 1904, 124.

3. — Près de la passe de Pyhrn (Autriche), pendant l'été de 1904, on a trouvé une grande quantité de deniers romains, dont on a pu

examiner 166 exemplaires, parmi lesquels : 1 de la famille Plautia; 2 de Néron et Trajan pour la Lycie; 8 Marc Antoine; 7 Néron; 1 Galba; 1 Othon; 2 Vitellius; 33 Vespasien; 5 Titus; 7 Domitien; 2 Nerva; 23 Trajan; 24 Hadrien; 1 Sabine; 13 Antonin le Pieux; 9 Faustine mère; 11 Marc Aurèle; 7 Faustine jeune; 9 Lucius Verus. — *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 293.

4. — Au Moulin-Gargot (com. d'Huriel, Allier), un vigneron nommé Gorce a trouvé, à la fin de novembre 1904, un vase de terre grise contenant plus de 900 monnaies carolingiennes. M. le Dr Jardon a bien voulu me communiquer des renseignements qui permettent d'établir approximativement la composition du dépôt de la manière suivante :

600 deniers *Carlus Imp aug.* ℟. *Biturices civit:*

200 deniers *Carlus Rex.* ℟. *Biturices civi;*

4 deniers *Carls Imp aug.* ℟. *Biturices civit;*

9 deniers *Carlus Imp aug.* ℟. *Nevernis civit;*

2 deniers *Carlus Rex.* ℟. même atelier (la forme de la légende n'a pas été transcrite exactement);

2 deniers *Carlus Rex.* ℟. *Claromunt* (M. Prou, *Cat. Bibl. nat.*, no 765);

39 oboles de Bourges, *Carlus Imp aug;*

28 oboles de Bourges, *Carlus Rex;*

1 obole de Nevers, *Carlus Imp aug*;

1 obole de Clermont, *Carlus Rex.*

D'après une autre source de renseignements, M. Gorce aurait trouvé, vers le 15 décembre, un second vase contenant encore 600 monnaies semblables aux premières.

Des pièces de cette trouvaille importante ont été apportées à Paris; mais comme il arrive presque toujours pour les dépôts, on ne pourra pas en connaître la composition exacte. D'autres ateliers étaient peut-être représentés dans le trésor d'Huriel dont une étude sérieuse eût sans doute permis d'établir avec certitude le classement des pièces que Charles le Chauve et Charles le Gros ont frappées à Bourges et à Nevers.

5. — A Arty, écart de Venteuil (Marne), dans un cellier, chez M. Vatel-Coutelas, en 1904, on a trouvé un pot en grès contenant 27 écus aux palmes et aux insignes de Louis XIV, 32 demi-écus, 260 divisions et 10 louis d'or. — *Lettre de M. l'abbé Bourgeois, curé de Damery, communiquée par M. Dieudonné.*

6. — A Annonay (Ardèche), en décembre 1904, on a trouvé, en démolissant des maisons anciennes, une petite cachette de 28 pièces dont voici l'énumération : 1 Clément VII, Avignon ; 5 Louis XI ; 3 Charles VIII ; 2 Louis XII ; 3 Louis II, dauphin de Viennois ; 1 Louis de Savoie ; 4 Charles Ier de Savoie ; 4 Jean II, prince de Dombes ; 1 Jean II, prince d'Orange ; 2 Philippe de Hochberg, prince d'Orange ; 1 Berne ; 1 Soleure. Ces pièces doivent entrer au musée d'Annonay, qui est en voie de formation. — *Journal des Débats*, 1er janvier 1905.

7. — A Cazères (Haute-Garonne), en 1904, on a trouvé un vase qui a été brisé. Il contenait : un millier de douzains de Charles VIII, Louis XI et Louis XII ; des testons de François Ier, d'Henri II, de Charles IX et d'Henri III, la plupart frappés à Toulouse ; quelques pièces du Comtat-Venaissin (Grégoire XIII) et des monnaies de Castille aux noms de Ferdinand et d'Isabelle. — Em. Delorme, dans *Bull. Soc. archéol. Midi France*, 1904, 122-123.

8. — A Lalbenque (Lot), en novembre 1904, M. J. Rey a trouvé 225 pièces dont deux seulement en argent et le reste en or. J'ai reçu du propriétaire de ce trésor un certain nombre de frottis qui me permettent de signaler les pièces suivantes :

Franc à cheval de Jean le Bon ; franc à pied de Charles V ; écu de Charles VI ; plusieurs exemplaires du royal de Charles VII ; écu de Charles VII ; demi-écus de Charles VII et Charles VIII ; salut d'Henri VI ; écus au soleil de Charles VIII pour la Bretagne (frappés à Nantes et à Rennes) ; plusieurs écus au soleil de Louis XI ; un écu au porc-épic de Louis XII ; un autre pour la Bretagne ; un écu de Louis XII pour le Dauphiné ; des écus au soleil de François Ier ; un écu au soleil de François Ier pour le Dauphiné ; deux écus de François Febus, Béarn ; un noble à la rose d'Édouard IV, Angleterre ; un lion d'or de Louis de Male, Flandre ; des florins de Florence ; des sequins de Michel Steno et Marco Cornaro, doges de Venise ; un sequin d'Émery d'Amboise, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Rhodes ; 1 pièce de Lucques, et diverses autres d'Aragon, de Sicile, de Castille (Ferdinand et Isabelle), de Portugal (Alphonse V, Emmanuel et Jean III), de Hongrie (Mathias Corvin et Jean Zapoly). Enfin les deux pièces d'argent étaient un teston de Galéas Marie Sforza et un autre teston (sans effigie) de Jean Galéas Marie Sforza pour Gênes.

On peut supposer que ce dépôt a été caché entre la bataille de Pavie

et le traité de Cambrai, à une époque où l'on pouvait craindre l'invasion de tout le midi de la France par les troupes espagnoles.

9. — A Grenade (Espagne), le 19 janvier 1905, en construisant une maison sur la Gran Via, des ouvriers ont trouvé un vase qui fut brisé par un coup de pioche. Il était rempli de pièces que les ouvriers prirent d'abord pour des jetons d'un métal quelconque et vendirent à vil prix, la majeure partie à un franc pièce. On reconnut ensuite que le trésor était composé de 600 *doblas* en or des Almoravides. M. Antonio Almagro Cardenas, professeur d'arabe à l'Université de Grenade, a reconnu que ces dinars ont été frappés à la fin du xiie et au commencement du xiiie siècle. — *El Liberal de Sevilla*, 21 janvier 1905 ; signalé par M. Arthur Engel.

10. — A Trèves, dans la Kochstrasse, vers la fin de septembre 1904, on a trouvé, en creusant une cave, un vase de terre contenant 134 deniers de Trèves et de Lorraine du xiiie siècle et un denier du comte Henri VI de Luxembourg. — Ed. Bernays, dans *Rev. belge num.*, 1905, 113.

A. Bl.



VENTES

Nous reprenons, au point où nous l'avons laissée, la suite des ventes qui méritent le mieux d'être signalées.

1. — La collection numismatique de Frédéric Pogge, négociant allemand, né en 1753, mort en 1840, qui avait été conservée jusqu'ici au musée de Stralsund, a passé en vente publique, à Francfort-sur-le-Mein (en nov. et déc. 1903). Le catalogue que M. Hamburger a dressé à cette occasion constitue, à l'instar de celui de la collection Gnecchi pour les séries italiennes, un important répertoire de numismatique allemande. La première partie a trait à l'Allemagne du Nord et contrées voisines; la Poméranie, pays natal du collectionneur, est particulièrement bien représentée; la deuxième partie comprend le reste de l'Allemagne et quelques pièces étrangères.

Les monnaies allemandes n'ont pas la variété ni l'intérêt artistique des monnaies italiennes; la plupart représentent le souverain et, au revers, ses armes. Néanmoins, de beaux portraits, par exemple sur les *Gnaden-pfennige* (monnaies-médailles) de Poméranie, sont à retenir. Je n'ai remarqué, comme image de saint, que celle de saint

Christophe traversant le fleuve (à Spire, xviiie s., n° 1614) et la lapidation de saint Étienne, à Brisach. La magnifique médaille de Hans Reinhart, qui représente au droit la Trinité et au revers un cartouche porté par deux anges, médaille saxonne de 1544, occupe une planche.

Les pièces qui ont dépassé 1.000 marks sont les suivantes :

1re partie. — N° 164. Buste d'Étienne Bathory, roi de Pologne, à droite, avec la date 1580. ℞. Écus aux armes de Pologne et de Lithuanie. Thaler	2.080 m.
172. Même règne. Décuple ducat avec le nom et les armes de la ville de Riga au revers	3.100 m.
254. Livonie. Guillaume de Furstenberg. 1558. Or. Madone sur le croissant. ℞. Armes	1.155 m.
861. Poméranie. Philippe Ier. Gnadenpfennig. 1546. Or. Portrait du duc en chapeau à plumes. ℞. Ses armes portées par deux sauvages	2.600 m.
863. Anna, sa fille. Gnadenpfennig. 1603. Or. Son portrait et, sur l'autre face, portrait de son mari Ulrich. Pièce ovale	1.460 m.
881. Ernest Louis, duc de Poméranie. Gnadenpfennig. 1592. Or. ℞. Ses armes	1.905 m.
882. Élisabeth-Madeleine, fille du précédent. ℞. Ses armes	1.550 m.
1437. Stralsund. Wendenthaler. 1541. Armes	1.801 m.
1468. Stralsund. Siège de 1628, par Wallenstein. Décuple ducat, frappé en l'honneur de la délivrance de la ville par Gustave Adolphe.	1.750 m.
2e partie. — N° 2032. Brandebourg. Joachim II. 1556. Thaler. Son buste. ℞. Armes	1.199 m.
2056. Georges-Guillaume, marquis de Brandebourg. 1621. Thaler pour Kœnigsberg	1.080 m.
2139. Christian, margrave de Brandebonrg. Au revers, portrait de sa femme Marie. 1607. Or. Pièce ovale	1.200 m.
2782. Grande médaille, par Hans Reinhart. Diam. 103 mm	3.780 m.
2995. Stolberg. Comte Louis. 1567. Or. Armes. ℞. Aigle à deux têtes..	1.400 m.
3525. Vergagni (Italie). J.-B. Spinola. Vers 1700. Son buste. ℞. Armes. (*Riv. ital.*, 1903, p. 187)	2.000 m.
3585. Genève. 1635. (Demole, 494)	1.100 m.
3660. Uri, Schwyz et Unterwald. Thaler 1560	1.300 m.
3826. Brisach. Armes. ℞. Lapidation de saint Étienne	1.085 m.

2. — MM. Egger, de Vienne, ont vendu aux enchères en janvier 1904 la collection Franz Trau, qui renfermait surtout des médailles de la Renaissance remarquablement conservées.

Nous signalerons, parmi les pièces françaises, François Ier duc d'Angoulême, avec la salamandre au revers (n° 931 Æ = 189 fr.[1]) et Henri IV en Hercule, avec Gabrielle d'Estrées au revers (n° 937 Æ = 178 fr.). Parmi les nos qui suivent, ont atteint les prix les plus

1. La vente s'est faite en *couronnes* autrichiennes, valant 21 de nos sous.

élevés : Alexandre, abbé de Kremsmunster, œuvre d'un artiste de Nuremberg (n° 1091 doré = 934 fr.) et Henri Otton, comte palatin du Rhin, très beau portrait de face (n° 1139 doré = 1.443 fr. *Fig 1*). Il est accompagné, sur la planche de M. Egger, du beau profil de Georges le Barbu, duc de Saxe (n° 1154 doré = 582 fr.).



Fig. 1.

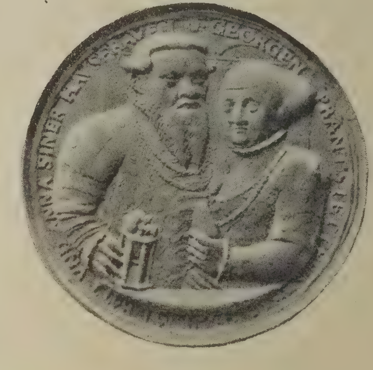


Fig. 2.

Après ces effigies de hauts personnages allemands, le catalogue passe aux médailles italiennes. L'incomparable Leonello d'Este, de



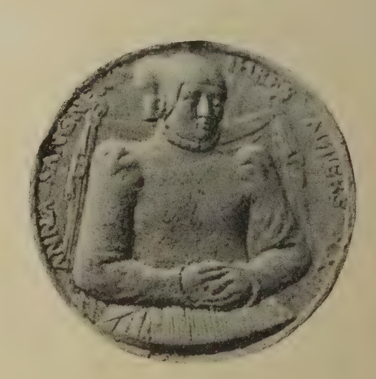


Fig. 3.

Pisanello, a fait 1.811 fr. (n° 1226 Æ). Isotta de Rimini au revers de l'éléphant, de Matteo de Pasti : 493 fr. (n° 1240 Æ). Girolama Farnese et Girolama Sacrata, de Pastorino : 456 et 325 fr. (n°s 1280 et 1281 Æ).

Le portrait d'Arthemisia Gentilesca, médaille uniface : 682 fr. (n° 1335 Æ).

Nous retournons à l'Allemagne avec les médailles des particuliers : Jean Armpruster et Anna Kamperin sa femme, bustes conjugués des premières années du XVIIe siècle, par Abondio (n° 1678 = 840 fr.); Georges Gienger, chancelier (n° 1781 = 1.391 fr.); Georges Prantstetter et sa femme, par Joachim Deschler (n° 1940 = 1.732 fr. *Fig. 2*); Abraham Sangner et sa femme (n° 1980 doré = 1.627 fr. *Fig. 3*), etc.

On remarquera la hausse croissante dont jouissent en Allemagne, aux ventes publiques, les produits de l'art national; plus que jamais les collectionneurs allemands sont à la recherche d'œuvres trop longtemps négligées. Les médailles italiennes ne bénéficient pas chez eux de la même vogue, et cependant, combien elles ont plus d'originalité et d'imprévu! Mais les œuvres allemandes du XVIe siècle ont du caractère et de la vie, parfois un sentiment d'exquise intimité; leur principal défaut artistique est l'emploi uniforme, au revers, des types héraldiques.

3. — Les 18 et 19 avril 1904 a eu lieu, par les soins de MM. Rollin et Feuardent, la vente de la célèbre collection d'intailles et de camées, provenant en partie de l'ancienne collection du baron Roger (1841), et qui a été mise aux enchères à la suite du décès de Mme la baronne Roger de Sivry. Le morceau capital de cette vente était le portrait de Marie-Antoinette, par Jacques Guay, sardonyx montée sur le couvercle d'une tabatière en or champlevé et ciselé par Vachette. Ce chef-d'œuvre a été adjugé 22.500 francs.

4. — Mme Serrure a vendu à l'hôtel Drouot, le 13 mai 1904, les pièces de la collection de M. le comte de Castellane, auxquelles leur excellent classement, dû aux travaux du savant collectionneur, donnait un prix tout spécial. Dans la série provençale, la plus originale, le coronat d'or de Jeanne, veuve de Louis de Tarente, pièce unique de l'ancienne collection Charvet, a dépassé 1.000 francs; le franc à la robe longue de Jeanne, reine de Naples, un des plus beaux exemplaires connus, provenant de la trouvaille de la rue Vieille-du-Temple, a atteint 345 francs; le magdalon d'or de René de Lorraine, 340 francs; le franc d'or à pied de Guillaume II de la Garde, 221 francs; etc.

5. — Parmi les nombreuses ventes qui ont lieu chaque année à Londres, celle de la collection Murdoch (monnaies et médailles anglaises) mérite particulièrement d'être signalée. Un des six exemplaires du penny d'or d'Henri III a atteint 8.125 francs; un essai de la couronne d'argent d'Oxford, par Rawlins (1644), a été vendu 3.775 fr.;

puis un essai d'or de la couronne de Charles II, par Roettiers (1662), 3.250 fr. ; un autre essai d'argent de la couronne, par Simon (1663), portait sur la tranche une pétition adressée au roi par le graveur ; cette pièce a été adjugée 10.500 fr. (*Bull. intern.*, 1903, p. 74 ; *Num. Circular*, 1903, 7043). — En 1904, on a vendu la collection d'un amateur anglais (le 9 mai), particulièrement riche en pièces de la Macédoine, Thrace et Péonie.

6. — En Autriche, MM. Egger, le 20 avril 1904, ont fait une autre vente, où l'on remarquait spécialement des bronzes romains de l'Empire de belle conservation. Citons encore les ventes de monnaies grecques et romaines par M. Hirsch, de Munich (4 mai et 17 novembre) ; celle de monnaies d'or romaines provenant des trouvailles d'Égypte par Hess de Francfort (10 octobre).

7. — On trouvera dans la *Revue belge* de 1904 le compte rendu de deux ventes qui ont eu lieu en Belgique ; la première a été dirigée par M. Dupriez ; la seconde est celle de la collection de Somzée. Nous en extrayons ce qui suit :

I, n° 18. Comté de Flandre, Essai en or du demi-ducaton émis à Bruges par Charles II ; 230 francs.

N° 58. Médaille de Sigismond Pandolfo Malatesta, au revers du château, par Matteo da Pasti. Br. ; 270 francs.

N° 62. Médaille de la conjuration des Pazzi ; 200 francs.

N° 82. Médaille de Henri II, roi de France, au revers du bonnet de la Liberté entre deux épées nues ; 120 francs.

N° 106. Médaille de Charles de Bourbon, roi de la Ligue (67mm). Br. ; 460 francs.

N° 111, 1600. Médaille au buste de Michel Filleul, de Blois ; 275 francs.

N° 116. Très belle épreuve en plomb au buste de Cosme II de Médicis, par Dupré ; 120 francs (au Cabinet de Bruxelles).

N° 125. Médaille de Jérôme Caraffa. Br. ; 65 francs.

N° 127. Médaille d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat et de Longjumeau ; 90 francs.

N° 129. Médaille d'Antoine de Lomenie, seigneur de la Ville-aux-Clercs ; 75 francs.

II, n° 1770. Marie de Médicis. Buste, à droite. ℞. Groupe de personnages, par G. Dupré ; 60 francs.

N° 1773. Le cardinal de Richelieu, 1630. Buste, à droite. ℞. Char triomphal, par Warin ; 60 francs.

N° 1776. Perrenot de Granvelle, archevêque de Malines, 1561. Buste, à droite. ℞. Neptune commandant aux flots. Superbe ex. d'argent ; 220 francs.

N° 1798. Marie Tudor, par Trezzo. Br. ; 85 francs.

N° 1803. Le pape Adrien VI. Buste, à gauche, entouré d'armoiries. Fonte de superbe venue ; 130 francs.

A. D.

(*A suivre.*)

*
* *

NOTICES

Urne des jeux ou tiare? — A propos d'une impériale grecque, de Périnthe sous Gordien, acquise par le Cabinet de Berlin, M. Dressel vient de développer avec de nouvelles preuves dans la « *Zeitschrift für Num.* » (XXIV, 1903, p. 34-37) une explication qui lui est chère et qui n'a encore, je crois, été présentée dans aucune revue française.

On voit sur la monnaie en question une femme debout tenant deux temples et accostée de deux symboles pareils à ce qu'on décrit d'ordinaire comme des urnes agonistiques, le plus souvent placées sur la table des jeux dans les monnaies de Thrace et d'Asie Mineure. Or, partout où le dessin permet de s'en rendre compte, ces objets paraissent



Périnthe, sous S. Sév.
Fig. 1.



Éphèse, sous Gallien
Fig. 2.

ouverts aux deux extrémités, c'est-à-dire sans aucun fond (souvent la queue des palmes qui y sont placées dépasse le bord par en dessous), et M. Dressel part de là pour leur refuser la qualification d'urnes. Il est certain que les véritables urnes agonistiques sont d'une autre forme, allongées comme des amphores et placées sous la table[1]; c'est toujours dans une de ces amphores qu'on voit les athlètes plonger le bras pour en retirer le bulletin qui doit leur assigner leur numéro d'ordre[2]. Par contre, M. R. Zahn[3] a rencontré sur une lampe de terre cuite un

1. Voy. des images de ce genre de représentations dans la *Revue* de 1904, pl. I, fig. 20 et 21. Cf. les présentes *fig. 1* (amphore) et *fig. 2* (urne large ?).

2. Mionnet, décrivant la monnaie de Périnthe, dit : « Athlète plongeant son bras dans une amphore pleine d'huile. » Mais on voit Pallas-Athéné jetant son bulletin dans des amphores de cette forme à Aspendus et à Sidé.

3. R. Zahn, *Z. f. N.*, XXIV, 1904, p. 355 et suiv.

athlète, palme en main, portant sur la tête une des prétendues urnes larges et renflées, et nous devons reconnaître que le personnage de la monnaie de Caracalla à Tarse, récemment présentée par nous [1], fait le même geste. C'est donc, disent MM. Dressel et Zahn, d'une espèce de couronne en forme de tiare qu'il s'agit, et M. W. Wroth a implicitement admis cette explication dans son dernier écrit [2]. Cependant un doute nous reste dans l'esprit ; nous sommes frappé de ne jamais voir d'athlètes sur les contorniates [3] tenant à la main ce bonnet comme ils tiennent les couronnes proprement dites, et celles-ci sont fréquemment représentées sur les monuments ; nous observons de plus que les deux personnages, celui de la terre cuite et celui de la monnaie, paraissent moins se couronner que soutenir sur leur tête un objet pesant [4]. Si ce n'est pas, comme le veulent MM. Dressel et Zahn, un bonnet d'étoffe ornementé de pierres précieuses, serait-ce une corbeille, un panier avec ou sans fond (M. Babelon incline vers cette explication), où l'on rangeait les palmes destinées au vainqueur et qui figurerait accidentellement sur sa tête comme une représentation symbolique ? Le doute est justifié ; mais qu'on ne vienne pas objecter que ces couvre-chef seraient disgracieux et incommodes : sans doute on les portait peu de temps, comme les enfants portent leur couronne dans les distributions de prix...

A. D.



Monnaies de Pacatien. — On sait que l'intéressant *antoninianus* de Pacatien au revers ROMAE AETERN AN MILL ET PRIMO a été trouvé à Langres (R. Mowat, dans *Rev. num.*, 1890, p. 490). Plusieurs monnaies du même usurpateur, vaincu par Trajan Dèce en 249, furent connues dès le commencement du XVIIIe siècle et sont mentionnées dans un ouvrage rarement consulté : *Dissertations du Révérend Père Étienne Chamillart, de la Compagnie de Jésus, sur plusieurs médailles et pierres gravées de son cabinet, et autres monuments d'antiquité.* A Paris, Pierre Cot, 1711, petit in-4° (p. 24 et 46). Le P. Chamillart cite une pièce de sa collection avec PAX AETERNA (c'est probablement celle que conserve maintenant le Cabinet de France ; Cohen[2],

1. *Rev. num.*, 1903, p. 346, et pl. XVI, fig. 21.
2. W. Wroth, *Greek coins acquired* dans *Num. Chron.*, 1903.
3. Les contorniates sont, il est vrai, plus récents.
4. On cite encore Eros occupé à couronner un jeune Fleuve sur une coupe de verre, dans F. Buonarotti, *Osserv. sopra alcuni frammenti di vasi antichi*, p. 216, pl. XXX et XXXI. Je n'ai pu trouver ce volume. — Les n°s 2 et 11 de *Cat. Brit. Mus., Pontus*, pl. XII, représenteraient-ils la même couronne vue de profil ?

t. V, p. 182, n° 6); une semblable était chez M. de Ballonfeaux, à Luxembourg; une pièce avec FIDES MILITVM était à Besançon, chez un particulier (un exemplaire doit être au Cabinet de Turin; Cohen, n° 4); enfin une pièce avec CONCORDIA MILITVM, « chez le Roy » (c'est l'exemplaire du Cabinet de France; Cohen, p. 181, n° 1).

A. Bl.



SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Bulletin, 1903. — M. Perdrizet (11 février), expliquant une mosaïque où la chouette est associée au *mauvais œil*, remarque qu'Athènes était la seule ville où cet oiseau ne fût pas de mauvais augure; on y attribuait au contraire à ses yeux fixes une puissance prophylactique, raison pour laquelle les yeux de la chouette sont tellement grossis sur les monnaies athéniennes. — M. Schlumberger (18 février) présente le sceau de plomb de Jean, évêque byzantin *in partibus* d'Afrique, qui porte au droit l'effigie en buste de saint Nicolas et au revers la légende 'Επίσκοπος τῆς 'Αφρικῆς. M. Monceaux propose, le 4 mars, une nouvelle explication de cette formule. — M. Enlart (18 février) signale une trouvaille d'argenterie et de bijoux byzantins à Lapethos (île de Chypre) : cinq plats d'argent et des monnaies de 565 à 685. — M. Ad. Blanchet (25 févr.) parle d'une petite plaquette ronde, enseigne de chapeau ou de pèlerinage représentant Hérodiade et saint Jean-Baptiste. — M. de Mély (22 avril) communique un tétradrachme de Thasos qui faisait partie de la toilette d'une femme perse. — M. Pallu de Lessert (22 et 29 avril) interprète des plombs trouvés en Afrique. On y lit les noms de Serge, Paul, Constantin, et pour la première fois Θεοτόκε βοήθη en toutes lettres. — M. J. Maurice (6 mai) prouve que les monnaies voisines de l'an 300, au type d'un autel accompagné d'un Génie (Génie d'Auguste, de l'empereur ou du peuple romain), témoignent de la célébration du culte provincial de l'empereur dans les villes et aux époques où elles furent émises. Au contraire, les villes où l'on ne trouve pas l'autel du culte provincial, ne le pratiquaient pas ou avaient un culte différent. Date de la disparition du type. — M. P. Monceaux (13 mai) entretient la Société de poids de bronze, à symboles chrétiens, trouvés en Afrique. — M. de La Tour (29 juillet) donne lecture d'un mémoire sur les médailles et les pierres gravées de la fin du XIVe siècle, spécialement d'après les

inventaires et les collections du duc de Berry. Des six médailles mentionnées dans ces inventaires, trois ont été retrouvées ; l'auteur en explique les types. — M. Mowat (16 septembre) explique par la numismatique des inscriptions où il est question de la *Legio XVII classica* et de la *Legio sexta victrix*. Monnaies d'Hadrien aux types de Neptune, de l'Océan ou d'un dieu fleuve. — M. J. Maurice (11 novembre) étudie l'origine des monogrammes chrétiens ☧ ☧ et du *labarum* sur les monnaies constantiniennes. Le labarum aurait été créé en 317, lors de l'élévation des Césars, fils de Constantin, ou en 320, à la célébration de leurs *quinquennalia*; il fut représenté sur les monnaies à partir de 325, après la défaite de Licinius. — M. J. Maurice (23 décembre) communique à la Société un médaillon inédit de Constantin II qui représente le triomphe des Césars, fils de Constantin le Grand (Victoire debout dans un quadrige). Il paraît être un essai de monnaie d'or ou d'argent. — Objets de plomb (poids, etc.) acquis par le Louvre (*Bulletin*, p. 355 et suiv.).

Mémoires, 1901. — Ce volume, paru en 1903, contient la seconde partie du travail de M. Maurice sur l'atelier monétaire de Trèves pendant la période constantinienne. On remarquera : 1° la représentation du nimbe, sans signification religieuse spéciale, simplement comme emblème de la Majesté impériale ; 2° l'apparition du diadème après la conquête de l'Orient par Constantin, en 324 ; 3° la frappe d'une série de médaillons portant en exergue GOTHIA et SARMATIA.

Enfin, la Société des Antiquaires a édité, à l'occasion de son *Centenaire* (1804-1904), un beau *Recueil de mémoires publiés par les membres de la Société* (Paris, Klincksieck, 1904, gr. in-4°, 495 pp. et XXV pl.). Parmi les articles qui intéressent nos études, nous citerons : E. Babelon, *Camée représentant Lucius Verus*. Il a été trouvé en Égypte et mesure 69 mm. sur 52 ; le buste de l'empereur est représenté de face. Le travail en est beau, avec quelque sécheresse. — A. de Barthélemy, *Note sur quelques fibules franques*. Il s'agit des rondelles d'or et d'argent, estampées à l'imitation des monnaies[1], sortes de bractéates dont on ornait, aux VIe et VIIe siècles, les fibules de bronze. — Dans *Le Trophée d'Auguste près de Monaco*, M. O. Benndorf traite incidemment de l'iconographie de Drusus l'Ancien, par la comparaison d'une tête de marbre avec la médaille de Cohen

1. De ce genre est le petit monument que nous avons signalé dans *Rev. num.*, 1903, p. 70.

(I, p. 20). — A. Blanchet, *L'influence de la Sicile sur Massalia*. Origines de l'obole massaliète aux types de la tête d'Apollon et de la roue, puis de la pièce à la tête d'Apollon et taureau cornupète au revers ; ces monnaies ont été inspirées par des prototypes syracusains, l'une au ve, l'autre au iiie siècle av. J.-C. — J. Maurice, *Les origines de Constantinople. Les dates de la dédicace et de l'inauguration ; les travaux d'édification de la nouvelle capitale de Constantin*. La dédicace eut lieu à la fin de l'année 324, et l'inauguration le 11 mai 330, et l'on arrive à cette conclusion par la numismatique et l'étude des souscriptions des lois du Code Théodosien ; les témoignages des auteurs et des chroniques, en apparence contradictoires, sont ainsi mis d'accord. — R. Mowat, *Contributions à la numismatique de Gallien* [1]. I. *Médaillon d'or inédit orné d'un Pégase sous la tête de l'empereur*. II. *Les prétendues médailles satiriques de Gallien*. La pièce à l'effigie de Gallien sans couronne et à la légende « *Gallienæ augustæ* » est-elle une pièce satirique, comme le croyaient les savants du xviiie siècle, émise en Gaule pour se moquer de l'empereur, ou cette anomalie, malgré le style remarquable qui rappelle le monnayage de Postume, est-elle due à l'erreur d'un monnayeur? M. Mowat penche pour cette dernière hypothèse et veut retrouver ici le nom d'une fille de Gallien. Il étudie ensuite la pièce de Salonine, « Augusta in pace ». — H. Omont, *Le Cabinet d'antiquités de Saint-Germain-des-Prés au XVIIIe siècle*. Catalogue des sceaux. — L. Passy, *Une statue de Dioclétien en porphyre*. Elle est expliquée à l'aide d'un médaillon d'or. — G. Schlumberger, *Tessère inédite portant les noms de Zénon et d'Odoacre*. Au revers, on lit le nom de Symmaque, préfet de la ville. — H. de La Tour, *Les jetons de l'Académie celtique et de la Société des Antiquaires de France*. Deux types : 1° La Gaule assise devant un dolmen, un coq battant de l'aile à son côté ; elle est dévoilée par un Génie qui porte une torche et qui déchiffre l'inscription qu'elle lui présente : Dessin d'Augustin Dupré (1806) ; 2° Portrait de Montfaucon par Depaulis, d'après un dessin à la sanguine de Duvivier. L'article renferme un portrait de Depaulis.

1. M. Mowat nous prie de signaler l'*erratum* suivant qui s'est glissé dans la composition de son article : P. 330, l. 16, *au lieu de* Rome, *lire :* Tarraco.

*
* *

MUSÉES

Cabinet de Berlin. Acquisitions de monnaies antiques 1898-1900. — M. Dressel, qui a fait ce relevé[1], signale d'abord un certain nombre de monnaies italiques acquises à Paris en vente publique : didrachme d'Allifæ de Campanie, didrachmes de Naples remontant aux plus anciennnes émissions de cette ville, etc... Nous passons ensuite à la Grèce propre. Une monnaie de Marcianopolis atteste que cette ville dépendait sous Commode du gouverneur de la Thrace. Le corybante porte-torche, à Hadrianopolis, accostant le lion de Cybèle, est un type nouveau. Une monnaie de Périnthe, très curieuse, a été étudiée ci-dessus. Une pièce de Philippopolis à l'effigie de Caracalla, qui est vu de dos avec l'égide à deux têtes, donne à l'auteur l'occasion d'un rapprochement avec le camée d'Auguste de la collection Strozzi : M. Dressel discute la date de ce monument. Suivent un tétradrachme de Cavarus, qui est avec celui acquis par le musée de Sophia[2] la première monnaie d'argent qu'on connaisse de ce prince; la Victoire de Samothrace sur un statère d'or; un exemplaire nouveau, le second qui soit connu, du tétradrachme au lion dévorant un sanglier, pièce macédonienne dont M. Perdrizet a parlé ici même[3]. La ville de Cynætha (Arcadie), qui fait son apparition en numismatique, se recommande par une curieuse petite monnaie qu'on explique à l'aide du texte de Pausanias et qui représente la place du marché de la ville. N'oublions pas une monnaie de Lebedus-Ptolémaïs, dont M. Dressel avait eu l'obligeance de me communiquer un moulage pour l'article paru dans le *Journal international* (1902, p. 45-60), et plusieurs pièces rares de Caunus, Idyma, Mallus. Très curieuses sont les petites pièces divisionnaires de la darique, frappées, semble-t-il, sous Artaxerxès II, et dont les spécimens ne figurent pas jusqu'à présent dans les collections. La série grecque se termine par une monnaie d'argent indéterminée au type d'un lion au droit et d'un swastika dans un carré creux au revers. Dans les séries romaines, citons un denier de la famille Scribonia restitué par Trajan, un grand bronze d'Agrippine jeune.

1. *Zeitschrift für Num.*, XXIV, 1903.
2. *Bull. intern.*, II, 1903, p. 1.
3. *Rev. num.*, 1903, p. 313.

A côté de pièces admirablement belles, nous voyons que le Cabinet de Berlin en a acquis quelques-unes dans un état de conservation douteux, parce qu'on les jugeait intéressantes, et de fait, elles ont donné lieu de la part de M. Dressel à de fines observations ; ces monnaies sont de bonne prise, . . . à moins que l'année prochaine ne mette au jour des exemplaires meilleurs des mêmes monuments.

Cabinet de Berlin. — Périodes carolingienne et moderne. — Le Cabinet royal de Berlin a acquis une série de monnaies carolingiennes, parmi lesquelles un denier de Pépin frappé à Trèves, un de Charlemagne pour Cologne, un autre avec le nom de Roland, un denier de Louis le Pieux pour Coire.

Le même musée a reçu aussi des médailles d'artistes français de l'école contemporaine. (*Amtl. Berichte a. d. Königl. Kunstsammlungen*, 1904, n° 4.)

Cabinet des Médailles. — Cachets d'oculistes. — Le Cabinet des médailles vient d'acquérir les neuf cachets d'oculistes gallo-romains de la collection de notre éminent collaborateur le commandant R. Mowat. On les trouvera décrits par M. Espérandieu dans la *Revue archéologique* de 1893 et 1894. Grâce à M. Mowat, qui avait pris à cœur de faciliter de tout son pouvoir cette acquisition, le musée national possède maintenant la collection de beaucoup la plus importante de ces curieux petits monuments (24 pièces en tout).

A. D.



Médailles nouvelles. — Dans le courant de l'année 1904 il est entré 115 médailles et plaquettes au Cabinet des médailles, par la voie du dépôt légal. Il en était entré 116 en 1903 : la production de la Monnaie de Paris n'a donc pas changé à ce point de vue.

Comme chaque année, la plupart de ces œuvres sont nées de l'occasion plus que d'une idée d'art : des corporations, des institutions sociales, des sociétés, des comités ont voulu posséder leur médaille, et confier ainsi le souvenir de leur personnalité morale à l'éternité du bronze. La plupart des graveurs qui ont ainsi exécuté les commandes des caisses d'épargne, des chambres de commerce, des chambres syndicales, des sociétés philanthropiques, des sociétés de tir, des conseils municipaux, des rédactions de journaux, des notaires ou des avoués, des ingénieurs, des conducteurs des ponts et chaussées, des fabricants

d'aniline ou des jurés orphéoniques, n'ont trouvé qu'avec une certaine difficulté une inspiration revêche. Les spécialistes à qui l'on doit chaque année de nouvelles médailles religieuses n'ont pas non plus renouvelé leur idéal, qui reste dépourvu d'originalité et d'ailleurs de prétentions. Parmi les médailleurs qui ont mis le plus de talent à traiter des sujets ingrats, il faut citer MM. Baudichon, Chaplain, Coudray, Dubois, Dupré, Lefebvre, Pillet, Tasset, Vernier. Dans sa plaquette l'*Agriculture*, M. Coudray, en gravant un laboureur au travail et un faucheur moissonnant, a fait une tentative originale et habilement traité deux paysages rustiques. On doit à M. Dampt, le sculpteur connu, une tentative analogue dans sa médaille *la Moisson*, dont le revers n'est pas sans charme. Le *Lion attaquant un taureau* de M. Peter est imité de l'antique; au revers, le célèbre animalier a gravé une lionne surveillant ses lionceaux : c'est une œuvre habile, fine et vivante. Sous prétexte d'exécuter une médaille pour commémorer la répression du braconnage par l'Administration des eaux et forêts, M. Yencesse a gravé, sous le nom de Diane, un aimable profil de Parisienne. Sa médaille intitulée *les Caresses*, où l'on voit une jeune mère souriant à son enfant, est une image pleine de grâce, et d'une observation très exacte. Sous ce titre : *la Pierre*, M. Charpentier a gravé une plaquette où l'on retrouve toute sa robuste maîtrise : il y a représenté de ces types d'ouvriers au travail qu'il aime étudier. Cette œuvre d'une exactitude sans sécheresse, et d'un art probe et vivant sans dureté, se détache nettement de toutes les médailles et plaquettes gravées cette année.

Parmi les médailles, un bon nombre sont des portraits, et quelques-uns méritent une mention spéciale. Le portrait de *M. Noël Ballay* par le sculpteur Allouard, celui de *M. Henri Schneider* par M. Hippolyte Lefebvre, celui de *Marcel Renault* par M. de Vernon, sont des œuvres distinguées. La médaille de *M. Eugène Paillet* par M. Vernier est originale. M. Chaplain a gravé le profil de *M. Larroumet*, et il y a apporté tout son mâle talent. A M. Patey on doit un portrait du maître *Oscar Roty* : c'est une œuvre remarquable d'intelligence précise et d'expressive délicatesse. M. Patey est un médailleur consciencieux : il est un portraitiste de premier ordre.

J. F.



VARIA

Congrès de Liège. — A l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de Liège en 1905, le Gouvernement belge a pris l'initiative de convoquer un Congrès pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux.

Voici un extrait de la circulaire du ministre, M. de Trooz, relative à la question :

« Pour la diffusion des études historiques, paléographiques, archéologiques et artistiques, non moins que pour le développement de l'enseignement par les méthodes intuitives, la fréquentation des sources, manuscrits et pièces d'archives, ainsi que le maniement des monnaies, des médailles et des sceaux constituent, nul ne l'ignore, l'indispensable complément du livre et des traités du professeur.

« D'autre part, il n'est point donné à tout le monde d'aborder ces collections de documents, et quoique le prêt en soit aujourd'hui, plus aisément que par le passé, consenti à des bibliothèques et parfois même à des particuliers, ces mesures, pour libérales qu'elles soient, demeurent forcément restreintes. Il reste toujours un nombre considérable de documents précieux qui ne peuvent, sous aucun prétexte, quitter les dépôts, qui les gardent avec un soin jaloux.

« Heureusement, les progrès sans cesse croissants de l'industrie moderne permettent de suppléer, jusqu'à un certain point, les originaux eux-mêmes.

« En outre, le sinistre récent de la Bibliothèque nationale de Turin a rappelé l'attention du monde savant sur l'urgente nécessité qui s'impose à tous les gouvernements de prendre d'énergiques mesures, afin de préserver leurs collections publiques d'une fatale éventualité. De toutes parts, on a préconisé la reproduction des documents précieux pour qu'en cas de malheur tout ne fût point perdu.

« A cette fin, il serait désirable de provoquer une entente internationale ou du moins de prendre l'avis des hommes compétents et de tous ceux qui s'intéressent à la conservation des documents littéraires et artistiques du passé. »

. . . .

Voici les principaux rapports qui sont déjà promis à la Commission belge d'organisation :

1° Les tentatives antérieures d'entente internationale pour la reproduction des documents historiques ;

. . . .

3° Rapport sur l'état actuel des procédés de reproduction en fac-similé de monnaies et de médailles ;

4° Rapport similaire pour les moulages de sceaux ;

. . . .

7° Étude des meilleurs procédés techniques à recommander pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux ;

8° Des papiers à employer dans les photographies, les phototypies et les similigravures ;

9° Organisation de systèmes pratiques de reproduction dans les grands dépôts publics, bibliothèques, archives, cabinets de numismatique, etc.;

19° Organisation d'un bureau international d'échange des reproductions.



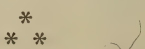
Aux environs de Pâques aura lieu à Athènes un Congrès international d'archéologie. Le programme porte la signature de P. Kavvadias, éphore général des antiquités. Notre pays est appelé à prendre à ce Congrès une part prépondérante ; M. Babelon y représentera les numismates français. — A la même époque, le Congrès des sociétés savantes, qui a lieu alternativement à Paris et dans une ville de province, doit se réunir à Alger.



Borghesi, l'illustre épigraphiste et numismate dont l'Institut de France a publié les œuvres complètes, était né à Saint-Marin. Son pays natal vient de lui élever un buste par souscription publique ; c'est le prince Pierre Strozzi, de Florence, qui a donné le socle du monument (*Riv. ital.*, 1904, p. 593-7).



Notre confrère M. Mazerolle a été élu membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France. Nous lui adressons toutes nos félicitations.



Le grand sceau de France. — La troisième République n'a pas eu jusqu'ici de sceau gravé spécialement pour elle : on se sert depuis trente-quatre ans, pour sceller et authentiquer les actes constitutionnels et les traités internationaux, du grand sceau de la République de 1848, à la France assise, dont la figure est à peu près identique à celle du papier timbré. Le maître graveur Vernon vient de recevoir la commande d'un nouveau grand sceau de France.

(D'après le *Bulletin de numism.*)



Le gouvernement russe a chargé une commission spéciale d'étudier les mesures nécessaires pour assurer le retrait de la monnaie finlan-

daise et son remplacement par la monnaie de l'Empire. Voilà donc une région qui est à la veille de perdre le principal vestige de son ancienne indépendance. Par contre, au sud de l'Europe, la Crète possède, depuis 1904, sa monnaie propre en drachmes d'argent, nickel et bronze. Au droit est représentée l'effigie du prince Georges et au revers les armes de Crète ; c'est la Monnaie de Paris qui a été chargée de cette commande.

(*Revue belge. — Bull. de num.*)

*
* *

La chronique raconte que, en 1679, la peste sévissant sur l'Autriche, la population avait pris la fuite de toutes parts devant le fléau. Le maître de la Monnaie, Mathias Mittermayer de Waffenbourg, réunit alors ses employés, leurs femmes, leurs enfants, et s'enferma avec tout ce monde dans l'Hôtel des monnaies, après avoir abondamment pourvu de vivres cette forteresse d'un nouveau genre. Toute communication fut sévèrement interdite pendant plusieurs semaines avec l'extérieur, et, quand les prisonniers sortirent, ils étaient tous indemnes. C'est en souvenir de cet événement que chaque année, huit jours avant la Pentecôte, les monnayeurs de Vienne, fidèles au vœu de leurs devanciers, se rendent en pèlerinage à l'église de la Trinité de Lainz. Cette curieuse anecdote est rapportée par le *Monatsblatt* de Vienne (juin 1904).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

Theodor Schreiber. *Studien über das Bildniss Alexanders des Grossen. Ein Beitrag zur Alexandrinischen Kunstgeschichte mit einem Anhang über die Anfänge des Alexanderkultes* (Extrait des *Abhandlungen* de la classe philol. historique de l'Académie des sciences de Saxe). Un vol. in-8° de 312 pages et 13 planches. Leipzig, 1903.

M. Schreiber est un des savants qui épuisent généralement les sujets d'archéologie dont ils abordent l'étude : il nous en a fourni des preuves

caractéristiques, notamment par son livre *Die alexandrinische Toreutik*, qui est le meilleur traité que l'on possède sur l'orfèvrerie post-alexandrine et sa technique (Leipzig, 1894). Aujourd'hui il approfondit une question sur laquelle de nombreux auteurs se sont exercés dans ces dernières années : l'iconographie d'Alexandre le Grand : tous les essais antérieurs disparaissent devant celui-ci. Notre intention n'est pas d'en donner l'analyse, car la numismatique n'y occupe qu'un chapitre sur dix-sept ; nous en exposerons cependant le cadre général. M. Schreiber cite d'abord et commente les passages de Plutarque qui nous font le portrait physique d'Alexandre. Le premier monument figuré qu'il étudie ensuite est le célèbre hermès du chevalier d'Azara, au musée du Louvre, portrait idéalisé d'Alexandre, dont l'original devait être une œuvre de Lysippe ; M. Schreiber admet l'authenticité de l'inscription gravée sur l'hermès. Dans un groupe d'autres bustes à traits idéalisés, M. Schreiber s'efforce de montrer l'influence artistique des éphèbes de Praxitèle. Vient ensuite l'étude des portraits qui se rattachent à l'école de Léocharès et celle des statues qui représentent Alexandre en Hélios d'après le type créé par Charès de Lindos. Une place importante est donnée à la critique des monuments de marbre ou de bronze dans lesquels divers auteurs ont proposé de reconnaître le type d'Alexandre divinisé, avec les attributs d'Héraclès, d'Hermès, de Zeus Ammon, de Hélios, monuments qui sont de l'époque alexandrine ou romaine. Le chapitre XV est consacré aux portraits d'Alexandre sur les monnaies, et le chapitre XVI, aux portraits d'Alexandre sur les pierres gravées. En ce qui concerne les monnaies, bien des auteurs que cite M. Schreiber ont abordé cette délicate question. Il est étrange que presque tous continuent à prendre pour point de départ la vieille erreur suivant laquelle les portraits royaux ne paraissent sur les monnaies qu'à partir d'Alexandre et des diadoques. Les admirables portraits des satrapes Pharnabaze, Tissapherne, Tiribaze, des dynastes lyciens et bien d'autres de l'époque de l'empire des Perses Achéménides sont encore ignorés de la plupart des archéologues !

Les portraits monétaires d'Alexandre que nous fournissent les monnaies sont idéalisés et n'ont qu'une valeur iconographique très relative. Les comparaisons tentées par M. Schreiber avec les types sculpturaux ne sont que d'un intérêt secondaire. Le héros macédonien avait été déifié dès le temps, postérieur à sa mort, où on eut l'idée de placer son effigie sur les monnaies ; on le représenta dès lors comme un dieu et non comme un mortel. Il ne faut donc pas demander aux types monétaires ce qu'ils ne peuvent fournir, ce qu'ils n'ont jamais voulu donner, c'est-à-dire un portrait vrai, plus ou moins apparenté

aux portraits sculpturaux. Mais, il y a une étude d'un autre ordre à entreprendre sur les portraits monétaires d'Alexandre et elle serait digne de tenter quelque numismate. Voici comment je la comprendrais.

Après le partage de l'empire d'Alexandre chacun des nouveaux royaumes se réclama du héros macédonien et en fit son protecteur divin. Mais tous les pays ne comprirent pas de la même manière cette déification d'Alexandre. Les pays grecs le considérèrent en général comme fils d'Héraclès ; de là, la tête d'Alexandre en Héraclès imberbe coiffé de la peau de lion ; on en fit aussi en Orient un fils de Hélios. En Thrace, on voulut voir en lui un fils de Zeus Ammon ; de là, la tête diadémée et cornue sur les monnaies de Lysimaque. En Égypte, nous avons Alexandre coiffé de la dépouille de l'éléphant, sur les premières monnaies de Ptolémée. En Syrie, sur des monnaies de Seleucus Nicator, c'est Alexandre coiffé d'un casque orné des cornes de Bucéphale ; en Bactriane, nous avons des monnaies de Sophytès qui donnent une tête d'Alexandre coiffé d'un casque couronné de laurier. En un mot, *chaque pays a son Alexandre* avec des attributs divins différents, inspirés par les légendes et les conceptions nationales, mais toutefois, avec une physionomie et des traits qui donnent à tous ces groupes un caractère commun et permettent d'affirmer leur unité primordiale et originelle. Il y a donc, en numismatique, en quelque sorte *des familles de portraits* d'Alexandre, dérivés d'une souche commune, mais ayant chacun sa vie propre et ses attributs caractéristiques. Quelques-unes de ces familles prolongent leur existence par des reproductions qui vont en s'altérant de plus en plus, jusqu'à la fin de l'empire romain, avec les médaillons contorniates et les médailles talismaniques. Ce grand tableau généalogique des portraits monétaires d'Alexandre à travers les âges et par familles n'a pas encore été établi.

E. BABELON[1].

1. Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce compte rendu, nous recevons l'ouvrage suivant de M. I. I. Bernoulli, le savant et consciencieux auteur de la *Griechische* et de la *Römische Ikonographie : Die erhaltenen Darstellungen Alexanders des Grossen. Ein Nachtrag zur Griechischen Ikonographie.* Munich, 1905, in-8°. M. Bernoulli n'a pas abordé dans ce travail la question numismatique.

*
* *

M. Rostowzew. 1° Римскія свинцовыя тессеры (Rimskia svintsoviia tessera), Saint-Pétersbourg, 1903, in-4° de 332 p. et 5 pl. — 2° *Tesserarum urbis Romae et suburbi plumbearum sylloge*. Saint-Pétersbourg, 1903, in-4° de 440 p. et atlas in-fol. de 12 pl.

Nos lecteurs ont tous présent à l'esprit le Catalogue des plombs de la Bibliothèque nationale, publié par MM. Prou et Rostowzew[1]. M. Rostowsew revient aujourd'hui sur une catégorie importante de ces monuments, les tessères de plomb de Rome et du pays latin, qui lui ont fourni la matière de deux ouvrages. L'un, écrit en russe, est un exposé dogmatique du sujet, l'autre, en latin, est un recueil aussi complet que possible de ce genre de tessères. Ficoroni, Garrucci, Scholz, ont édité des collections de plombs. M. Rostowzew, après avoir examiné toutes les collections de France, d'Allemagne et d'Italie, s'est donné pour tâche de décrire pour chaque type l'exemplaire le mieux conservé ou de reconstituer, faute de mieux, l'exemplaire idéal que laissent deviner les fragments parvenus entre nos mains. C'est la définition même du *Corpus* ou *Sylloge* compris dans le sens le plus synthétique, le plus clair et le plus judicieux. Ces tessères se répartissent en trois séries :

1° Tessères publiques, *a*) impériales, présentant des têtes d'empereurs ou des noms d'empereurs avec toutes sortes de revers ; — *b*) militaires ; — *c*) frumentaires ; — *d*) théâtrales ; — *e*) urbaines et municipales ;

2° Tessères privées des collèges, artisans et négociants, individuelles et domestiques ;

3° Tessères incertaines portant des représentations de divinités, des lettres, des objets divers.

La raison de cette classification est expliquée dans l'étude publiée par la Revue en tête du Catalogue de la Bibliothèque nationale, et aussi dans l'ouvrage russe. Parmi les précieuses tables qui accompagnent le recueil latin dont nous parlons, il faut noter une table de concordance avec le Catalogue de la Bibliothèque nationale.

Les images sont nombreuses, soit en vignettes, soit en phototypies : un tiers des monuments environ sont reproduits[2]. Mais pourquoi faut-

1. *Rev. num.*, 1897-1900.

2. La description du n° 2807, *Mus vel cuniculus nucem rodens*, nous a remis en mémoire notre notice sur un type de monnaie de Nagidus (*Rev. num.*, 1903, p. 339). On se souvient que nous y avons fait allusion à la difficulté de distinguer sur les monuments numismatiques certains animaux l'un de l'autre, par exemple le rat du lapin.

il que les planches soient imprimées dans un format autre que celui de l'ouvrage? C'est disgracieux et incommode; de plus, les figures débordent la marge, et pour qui voudra relier ce volume, la tâche ne sera pas facile. Cette dissonance est regrettable pour un répertoire aussi bien conçu, qui mérite de recevoir des numismates le meilleur accueil[1].

A. Dieudonné.



Max L. Strack. *Der Münzfund auf den Sels'schen Ziegeleien bei Neuss.* Bonn, 1905, in-4° (Extr. des *Bonner Jahrbücher*, fasc. 111-112, p. 419-453).

Près de Neuss, qui est situé non loin du Rhin et de Dusseldorf, le sol de tuileries appartenant à M. Sels a fourni de nombreuses monnaies antiques. M. Max L. Strack, aujourd'hui professeur à l'Université de Giessen, avait déjà mis à profit les 3.000 pièces recueillies près de Neuss, lorsqu'il rédigeait son intéressant article sur les monnaies coupées. Il nous donne maintenant l'inventaire des pièces recueillies, non comme un dépôt, mais séparément sur le terrain des tuileries. Il y a une pièce d'or (Auguste ℞. taureau cornupète); 81 pièces d'argent romaines; 4 pièces d'argent gauloises; 105 pièces de « potin » et de bronze, gauloises; 235 pièces de bronze romaines, dont 6 moitiés; 394 pièces de bronze gallo-romaines dont 103 moitiés; 9 d'Espagne; 2 d'Antipolis et 1 bronze de Thessalonique (pour Auguste). Les deniers de la République romaine sont assez nombreux et variés. Les monnaies gauloises sont réparties de la manière suivante : 85 Aduatuci (dont 50 exemplaires ont été recueillis aussi au Marberg, près de Pommern. Voy. mon compte-rendu, dans *Rev. num.*, 1898, p. 146), 10 Boii, 1 bronze dit des Catalauni, 1 des Atrebates, 1 des Leuci, 3 *Remo* aux trois têtes, 2 *Arda* (aussi en nombre au Marberg), 1 des Mediomatrici au cavalier, 1 des Veliocasses (℞. *Veliocaθi*, cheval), 3 dites de la Vindélicie, et enfin plusieurs centaines de bronzes indéterminés.

Les pièces que M. Strack classe sous le nom des Boii (p. 422; d'une manière plus générale sous le nom de « Regenbogenschüsseln », p. 452) appartiennent à un groupe de monnaies de la région de Bonn, dont

1. Nous rappelons que pour les tessères, non seulement en plomb mais en toute matière, ivoire ou bronze, il faut consulter les études de MM. Blanchet (*Rev. arch.*, 1889, avec bibliog.) et de Belfort (*Annuaire Soc. num.*, 1889).

on connaissait déjà des exemplaires en bronze (Voy. mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 474). Or, les dix spécimens trouvés près de Neuss sont aussi en bronze et la nouvelle provenance est particulièrement intéressante pour la localisation de ces dégénérescences de statères.

Les monnaies impériales recueillies aux tuileries de M. Sels sont nombreuses jusqu'au règne de Néron; les dernières en date sont cinq bronzes de Domitien et trois de Faustine mère, d'Antonin et de L. Verus.

M. Strack pense que le terrain de Neuss fut fréquenté par les Romains et les indigènes, surtout jusque vers l'an 20 ap. J.-C. La proportion des bronzes attribués aux Aduatuci indiquerait que ce peuple étendait son influence jusqu'à Neuss. Quant aux monnaies romaines et gallo-romaines, dont on trouve à Neuss de si nombreuses moitiés, elles permettent de contrôler les théories de M. Willers sur le système monétaire du bronze en Gaule. Pour ma part, je ne saurais admettre les distinctions de poids et d'alliage admises par cet auteur, et M. Strack s'est bien rendu compte des difficultés inhérentes à ce système. M. Strack conteste aussi avec raison les dates proposées par M. Willers pour les diverses émissions de Lugdunum, de Vienna, de Nemausus et de Cabellio. L'argument tiré de l'absence du titre d'*Augustus* n'a pas de valeur, en effet.

M. Strack s'étend assez longuement sur le caractère impérial de la monnaie de bronze frappée à Lugdunum, et les comparaisons qu'il en fait avec diverses autres monnaies de bronze, frappées dans les provinces romaines, sont pleines d'intérêt ainsi que ses remarques sur les bronzes impériaux, frappés en dehors de l'autorité sénatoriale. Mais bien que les bronzes *Rom et Aug* puissent être classés comme « bronzes impériaux », il est certain qu'ils ont été frappés spécialement pour l'usage des peuples gaulois, qui étaient restés trop fidèles à leur numéraire inférieur et infiniment varié (Voy. mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 432).

M. Strack repousse énergiquement l'hypothèse de l'*ovarium* proposée par M. Willers et croit que le type dit de « l'autel de Lyon » représente soit l'enceinte du temple entier, orné de couronnes et de guirlandes, soit une grande plate-forme au milieu de laquelle s'élevait l'autel des sacrifices. Cette seconde hypothèse me séduit beaucoup.

On voit que M. Strack n'a pas seulement le mérite d'avoir dressé l'inventaire exact des précieuses récoltes de Neuss; il n'a pas craint d'aborder des questions importantes pour l'histoire de la monnaie romaine en Gaule.

Adrien Blanchet.



O. Codrington. *A manual of Musalman numismatics*. Londres, 1904. (Septième monographie de l'Asiatic Society.)

La série arabe est sans contredit l'une des plus importantes de toutes dans la numismatique médiévale. C'est en effet le cours de l'or dans les pays musulmans qui régissait le commerce international depuis les premières croisades; ce sont les dinars, ces larges pièces plates, inspirées des monnaies d'or byzantines de Basile II et de ses successeurs, et surtout de celles d'argent sassanides, qui ont servi de modèle aux belles pièces créées par saint Louis, le régénérateur de la monnaie d'or, et de la frappe artistique dans toute l'Europe. Et cependant, malgré sa haute importance épigraphique et économique, nulle série n'est moins étudiée de nos jours. La cause en est aux difficultés très réelles de la lecture, au manque général d'intérêt d'art, car ces pièces sont surtout des documents épigraphiques, enfin à l'absence de manuel donnant de suite la solution des principales difficultés. Celui de M. Codrington vient combler fort heureusement cette lacune. En 240 pages, il résume tout ce qu'il importe de savoir sur : l'écriture, fort différente de celle des manuscrits; l'origine des types et leurs variétés; la décoration; les légendes religieuses; les titres attribués à Dieu, aux cinq khalifes et aux douze imans; le classement adopté pour ces dynasties si nombreuses; les noms propres, les titres; la liste des khalifes de Bagdad et d'Égypte; les éléments divers de la chronologie; la liste des ateliers avec leur nom arabe et leur situation géographique; enfin une table de concordance de l'ère chrétienne et des années de l'hégire, suivie d'une bibliographie fort abondante. Bien des points devront être recherchés plus au long dans des ouvrages spéciaux, contenant la justification de ce qui est résumé ici, mais tout s'y trouve et sous une forme très claire.

F. de Villenoisy.



F. Mazerolle. *Les médailleurs français, du XVe siècle au milieu du XVIIe*. 3 vol. in-4°. Imprimerie nationale, 1902-1904.

Un tel sujet, abordé par un érudit aussi compétent et aussi sûr que M. Mazerolle, ne devait pas manquer de fournir la matière d'un bel

ouvrage qui tiendra dans toute bibliothèque numismatique une très importante place ; et en effet, aussitôt achevée, cette publication, que vient de compléter un album de planches luxueusement édité, s'est mise au premier rang de ces *Documents inédits sur l'histoire de France* dont elle fait partie, et que les historiens ne se passent plus de consulter.

Le livre de M. Mazerolle est en effet la réunion de tous les *documents* qui intéressent l'histoire de la médaille française avant l'époque de Louis XIV. La plupart appartiennent à la période qui va du règne d'Henri II au début du règne de Louis XIII ; période glorieuse, puisqu'elle comprend l'œuvre de Germain Pilon, et qu'elle se termine sur celle de Nicolas Briot et de Guillaume Dupré. Ces documents sont précédés d'une longue introduction, nourrie de savantes recherches, très précise et très claire néanmoins, et où l'on trouve une véritable histoire des médailleurs français : elle anime ainsi tous les documents qui suivent, les explique, les dégage de leur poussière morte. Le tome II contient un catalogue des médailles, fondues ou frappées, datant de cette même période ; les derniers numéros sont relatifs aux graveurs de jetons. Un tel catalogue rendra un service inappréciable, malgré même certaines incertitudes d'attribution, et les planches du tome III complètent la publication de la façon la plus heureuse, sauf peut-être quelques-unes qui proviennent de photographies mal éclairées.

On le voit par ce rapide sommaire du livre, M. Mazerolle a prétendu faire œuvre d'historien et non pas de critique d'art. L'histoire générale même profite de son érudition, autant que l'histoire de l'art. Car non seulement les médailles sont pour nous de précieux documents qui commémorent les faits dont s'est le plus frappée l'imagination des peuples, mais encore en nous découvrant, à l'aide de textes du temps, les conditions de fabrication de la monnaie et des médailles, l'organisation des ateliers et des chambres de contrôle, le mode de recrutement des graveurs de coins, et même, continuellement, en nous rapportant le détail de la vie de ces artistes, M. Mazerolle éclaire d'un jour plus net mille particularités de ces siècles vivaces et troublés, où l'activité artistique et le progrès industriel résistaient à l'assaut turbulent des passions politiques et religieuses. Ainsi la monographie qu'il a consacrée à Marc Bechot, le premier tailleur général des monnaies, nous fait deviner un artiste d'un esprit insoucieux et indépendant, capricieux même, un vrai homme de ce siècle tourmenté : artiste d'un goût élégant et d'une habileté spirituelle, Marc Bechot était pourtant facilement distrait de ses travaux et de ses devoirs, et si le roi le récompensa maintes fois de son talent, la Chambre des Monnaies eut grand'peine à le rendre exact dans l'exercice de sa charge. « Elle

le fit même emprisonner à la Conciergerie pour n'avoir pas livré à temps une commande pressée et le confia ensuite, dans son propre domicile, à la garde de deux sergents; le prisonnier n'obtint qu'avec peine, au bout d'un certain temps, qu'on ne lui en imposât plus qu'un. » Il est vrai que cet artiste, que la police devait obliger ainsi à exercer son talent, était un jeune homme : il mourut à l'âge de trente-sept ans.

Nous voyons à la même époque des familles entières s'employer à la gravure des coins monétaires. Telle est la famille d'Étienne de Laune, le successeur de Bechot, dont une parente fut *tailleresse* de la Monnaie de Troyes. Quelques artistes de valeur eurent assez de réputation pour recevoir des commandes de l'étranger, comme Antoine Brucher qui grava des coins pour la reine Marie Stuart et pour la seigneurie de Lucques; ce maître d'ailleurs était peut-être allemand et il fut tué, lors d'un voyage, par des voleurs de grand chemin. Tous ces détails font revivre l'époque où ces médailleurs travaillaient. Mais lorsque M. Mazerolle en vient à parler de Germain Pillon et nous introduit dans la vie même de ce maître qui fut un médailleur excellent en même temps qu'un grand statuaire, et que Charles IX nomma *contrôleur général des effigies*, l'intérêt de ses recherches s'agrandit du même coup. C'est là une contribution de premier ordre à l'histoire des artistes français.

Quoique M. Mazerolle se soit interdit de tenter l'analyse critique du style des médailles qu'il cite, il a dû cependant exprimer parfois son opinion sur les attributions de certaines œuvres célèbres à certains graveurs. Mais généralement son opinion est peu motivée ou ne l'est pas du tout et perd ainsi de sa force. M. Mazerolle voudrait retirer à Jean de Candida une médaille de François Ier avant son avènement, médaille que M. Henri de La Tour avait par des arguments solides et une analyse rigoureuse rattachée à l'œuvre de ce maître : il ne suffit pas, je crois, d'une affirmation vague pour ruiner la démonstration de M. de La Tour. J'ajoute du reste que M. Mazerolle ne semble pas attacher lui-même une grande importance à son opinion, qu'il formule en passant. Son livre est bien une œuvre d'érudition et de documentation, et non pas un chapitre de l'histoire de l'art. Considéré comme il doit l'être, il est un des monuments les plus riches, les plus utiles et les mieux construits de la numismatique moderne.

JEAN DE FOVILLE.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Otto Seeck, Monnaies grecques. *Velhagen und Klasings Monatsheften*; XVIII, 1903-1904, t. II, 569-583, 56 fig. [Article de vulgarisation].

— L. Forrer, Les signatures de graveurs sur les médailles grecques. *Rev. belge de num.*, 1904, 241-276, 389-408, fig. et pl. VII ; 1905, 5-30, fig.

— L. Forrer, La représentation de la tête de face sur les monnaies grecques. *Le Musée*, I, 1904, 250-253, pl. X [M. d'Amphipolis, d'Aenus, de Syracuse, de Rhodes, de Clazomène].

— Arthur Sambon, *Les monnaies antiques de l'Italie.* Tome Ier, fasc. 3 (*Cumes et Naples*). Paris, 1904, gr. in-8°, p. 165-280, fig. et pl. III.

— Frank Sherman Benson, Monnaies grecques anciennes. Sicile ; Catane. *American Journal of num.*, XXXIX, 1904, 29-35.

— L. Rizzoli jun., Issa, monographie numismatique de Francesco Carrara. *Bolettino di num.*, 1904, 125-128, fig.

— A. W. Hands, Le monnayage d'Alexandre le Grand. *Num. Circular*, 1905, 8057-8063, fig.

— A. W. Hands, Monnaies de la ligue béotienne. *Num. Circular*, 1904, 7921-7926, 7986-7990, fig.

— A. Dieudonné, Une monnaie de Perga au type du croissant. *Bullet. intern. de num.*, 1904, 105-107, fig.

— *Collection Theodor Prowe, Moskau.* Vente à Vienne, le 28 novembre 1904, sous la direction de MM. Egger. In-4°, 164 p., 15 pl. (M. grecques et romaines).

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

NUMISMATIQUE ROMAINE

— I. Falchi, Sur la réduction du poids de l'as romain et sur l'usure à Rome aux IVe et Ve siècles avant J.-C. *Rassegna num.*, 1905, 3-8.

— Charles Appleton, *La clause « Apochatum pro uncis duabus » et l'histoire de l'as sextantaire.* Prato, 1904, in-8°, 34 p. (Extr. des *Studi in onore di Vittorio Scialoja*).

— Herbert A. Grueber, Monnayage romain du bronze de 45 à 3 avant J.-C., *Num. Chronicle*, 1904, 185-244, pl. XII-XIV.

— M. Piccione, Un aureus de Pompée. *Rassegna num.*, 1904, 113-117, fig.

— S. Reinach, Une monnaie coloniale de Nîmes en Bretagne. *Rev. archéol.*, 1904, II, 286 [Trouvée au pied d'une sorte de camp, près de la baie du Mont Saint-Michel].

— Jules Maurice, Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Lyon pendant la période constantinienne (305-337). *Mém. Soc. nat. antiq. de France*, t. LXIII (1902), 1904, 23-112, pl. I et II.

— Auguste Audollent, *Carthage romaine (146 av. J.-C. — 698 ap. J.-C.)*. Paris, fasc. 84 (1901) de la *Bibliothèque des écoles fr. d'Athènes et de Rome*, in 8° [L'atelier monétaire, p. 332-336. Trop succinct].

— F. Gnecchi, Contributions à la numismatique romaine. LXIII. Tarraco ou Ticinum et Mediolanum ? *Rivista ital. di num.*, 1904, 303-322.

— Andreas Markl, Ni *Mediolanum* ni *Ticinum*, mais *Tarraco. Monatsblatt* de Vienne, 1904, 269-275, 286-292 [Si TI signifiait *Ticinum*, l'abréviation serait incorrecte ; il faudrait TIC. Considérations sur l'importance de l'atelier de Tarragone].

— Andreas Markl, L'atelier impérial de Serdica. *Monatsblatt* de Vienne, 1904, 223-225 [Atelier fondé après la destruction d'Antioche par les Perses en 264 ; on y employa les monnayeurs d'Antioche ; c'est pourquoi les monnaies de ces deux ateliers ont une certaine ressemblance].

— R. Mowat [Tessères de préfets de Rome signalées par Rascas de Bagarris]. *Bullet. Soc. nat. Antiq. de France*, 1904,273-277, fig.

— X., Notes sur des monnaies byzantines. *Num. Circular*, 1904, 8015 [Classement de Sabatier à corriger pour des monnaies de Constantin IV et de Justinien].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique et Pays-Bas.

— A. Blanchet, Monnaie d'un monastère mérovingien. *Bullet. intern. de num.*, 1904, 72, fig.

— B. Hilliger, *Der Schillingswert der Ewa Chamavorum und der Lex Frisionum*. Leipzig, Teubner, 1904, in-8°, 34 p. [Extr. du *Histor. Vierteljahrschr.*, 1904, fasc. IV, p. 519-526. Étude sur le *Wergeld* des Carolingiens].

— Colonel Borrelli de Serres, La politique monétaire de Philippe le Bel. *Gaz. num. fr.*, 1904, 93-109.

— F. Mazerolle, Nicolas Briot, tailleur général des monnaies (1606-1625). *Rev. belge de num.*, 1904, 295-314.

— F. Mazerolle, Un document sur la vie de famille de Nicolas Briot, tailleur général des monnaies (5-7 septembre 1624). *Rev. belge de num.*, 1904, 435-446.

— J. Béranger, Les bons des communes émis dans l'arrondissement de Bernay. *Bull. de num.*, XI, 1904, 66-74, fig.

— P. Soullard, Un écu d'or à la couronne de François II, duc de Bretagne, frappé à Nantes, *Bull. Soc. archéol. de Nantes*, t. XLV, 1904, 99-102, fig.

— Paul Joseph, Un « doppelvierer » du baron Nicolas de Châtelet-Vauvillers. *Frankf. Münzzeitung*, 1905, 188-190, pl. 34, n° 3. [+ MO· ARG· SVP· VVSIS· Écu parti; ℟. QVI EST MIC LAB· Croix pattée coupant la légende. Frappée vers 1555].

— H. Buchenau, Remarques sur des désignations de monnaies d'Alsace et de France en 1634 et sur les jetons d'entrée de la cathédrale de Strasbourg. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3211-3215 [Notes extraites de l'*Acheminement à la langue allemande...*, Strasbourg, 1635].

— Dr Tarrieux, Chronique numismatique. *Bullet. Soc. archéol. scient. et litt. de Béziers*, t. XXXIV, 1904, 495-499 [Trouvaille ancienne de m. de Roger II, vicomte de Béziers, etc.].

— C. von Ernst, Les matrices et poinçons gravés par Théodore van Berckel conservés à la Monnaie de Vienne. *Rev. belge de num.*, 1904, 328-353.

— A. de Witte, Le graveur Théodore-Victor van Berckel ; Essai d'un catalogue de son œuvre. *Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1904, 44-53.

— Vte B. de Jonghe, Un denier noir frappé à Ypres, par Gui de Dampierre, comte de Flandre (1280-1305). *Rev. belge de num.*, 1905, 31-36, fig.

— Ed. Bernays, Un gros au châtel tournois de Guillaume Ier, comte de Namur (1387-1391). *Rev. belge de num.*, 1904, 277-280, fig.

— Ed. Bernays, Un demi-gros de Jean de Bavière, duc de Luxembourg (1418-1425). Trouvaille de Heiligkreuz. *Rev. belge de num.*, 1905, 37-46, fig. [Un des exemples décrits dans cet article présente une petite tête humaine gravée au centre d'une lettre de la légende circulaire].

— Ed. Bernays, Un gros à l'aigle de Jean l'Aveugle, frappé à Poilvache. *Rev. belge de num.*, 1905, 107-108, fig.

— A. Hollestelle, La livre de gros de 63 florins. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1904, 217-223.

— *Cabinet de monnaies Joh. W. Stephanik.* Vente à Amsterdam, les 12-20 décembre 1904, sous la direction de Frederik Muller et Cie. In-4°, 216 p., 17 pl (M. anglo-saxonnes, frisonnes, carolingiennes, allemandes, des Pays-Bas, des colonies néerlandaises ; m. contremarquées, etc.).

Europe centrale.

— J. Cahn, L'art du graveur de coin, en Allemagne, au moyen âge. *Jahrb. d. freien deutschen Hochstiftes zu Frankfurt a. M.*, 1903, 211-227, 1 pl. double.

— Frank C. Higgins, Esquisses d'histoire de l'Europe continentale et de blason à l'usage des numismatistes (Duchés de Saxe). *Num. Circular*, 1904, 7926-7937, 7990-7999, 8063-8073, fig. (Brunswick et Lüneburg, Calenberg et Celle).

— Hermann Dannenberg, *Nachträge zu den deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit.* Berlin, 1905, in-4°, 109 p., 15 pl. et fig. (7 m. 50) [Supplément aux trois volumes déjà publiés sur les monnaies des dynasties de Saxe et de Franconie].

— X., Sur les ateliers de la deuxième époque des contrefaçons (xviie s.). *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 158-159.

— Fr. Techen, Sur les transformations monétaires dans les villes wendes. *Hansische Geschichtsblätter*, t. XXXI, 1904, 103-118 [Monnayage du *Sechsling* et du *Witten*, xive et xve siècles].

— J. V. Kull, Les plus anciennes monnaies de la Bavière. Dans *Altbayerische Monatsschrift*, 1904, fasc. 6.

— P. Weinmeister, Quelques gros remarquables de la Hesse. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3264-3265, fig.

— Wilhelm Schwab, *Die Münzen und Medaillen Philipps des grossmütigen*. Extr. de *Festschrift des Hist. Vereins f. d. Grossh. Hessen*, 1904, 419-428, pl. [Recueil publié à propos du quatrième centenaire du landgrave Philippe le Magnanime].

— Alex. Fiorino-Cassel, Les monnaies de Guillaume IX (Ier comme prince électeur) de Hesse-Cassel, de 1800 à 1821. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3215-3217, pl. 156.

— J. V. Kull, Un heller d'Amberg. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3208, fig.

— Fréd. Alvin, Un écu d'or de Walram de Juliers, archevêque de Cologne (1332-1349). *Rev. belge de num.*, 1904, 409-418, fig.

— Alexander Fiorino, Un double thaler d'Eimbeck. *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 164.

— V. Bornemann, Eisenach, atelier de la décadence monétaire, et son personnel. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3255-3261, fig. [M. de 1620 à 1622].

— Ernst Lejeune, Un thaler inédit de Francfort (1644). *Berliner Münzbl.*, 1904, 609, fig.

— Ernst Lejeune, Les monnaies du bourg impérial de Friedberg en Wettéravie. *Berliner Münzbl.*, 1904, 596, 619-623; 1905, 3-6.

— Paul Joseph, Les monnaies des seigneurs de Froberg, *Frankf. Münzzeitung*, 1905, 186-188, pl. 34, n° 1.

— H. Buchenau, Hiltagesburg? *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3209-3210 [M. du xiie s. attribuée à un château situé au nord de Magdebourg].

— P. Joseph, Sur l'atelier de Kirchheim-Bolanden pour le Nassau. *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 154-157 [Documents du xvie s.].

— C. F. Gebert, Kleinheubach n'a pas été un atelier de la maison de Löwenstein-Wertheim. *Frankf. Münzzeitung*, 1905, 193-194.

— P. Joseph, Essais sur l'histoire monétaire de Königstein. *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 177-179; 1905, 192 [M. et documents du xvie s.].

— H. Buchenau, Un pfennig de l'abbé Markward de Lorsch (1149-1150). *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3207, fig.

— Heinrich Behrens, Monnaies de la ville de Lübeck. *Berliner Münzbl.*, 1904, 600-602 ; 1905, 6-9.

— H. Buchenau, Le plus ancien monnayage du comté de Mansfeld. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3167-3179, 3194-3201, pl. 153.

— A. E. Ahrens, Monnaies de Mansfeld. *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 159, pl. 33, n° 24.

— P. Joseph, Offenbach, atelier des comtes de Palatinat. *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 169-177, pl. 33 [M. du xviie s.].

— H. Buchenau, L'atelier d'Oldisleben ; contribution à la connaissance des demi-bractéates frappées en Thuringe par les fils d'Albert l'Ours. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3223-3229, fig. [xiie s.].

— Ed. Grimm, Monnaies et médailles de la ville de Rostock. *Berliner Münzbl.*, 1904, 604-606.

— D. F. Heynemann, Remarques sur les monnaies de Schwalbach (de la fin du xixe s.). *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 163.

— Th. Kirsch, Deniers de Walram von Born frappés à Sittard. *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 153, pl. 33, n°s 1 et 2.

— H. Buchenau, Un thaler des comtes de Stolberg [1572]. *Blätter für Münzfr.*, 1904, 3245.

— Emil Bahrfeldt, Histoire monétaire de la ville impériale de Worms au moyen âge. *Berliner Münzbl.*, 1905, 1.

— Emil Bahrfeldt, La trouvaille de deniers de Wachow. *Berliner Münzbl.*, 1904, 593-596, fig. [Vase de terre, trouvé près de Nauen, cercle de Westhavelland, contenant environ 150 pièces de Cologne, de Frise, de Haute et de Basse-Saxe, de Souabe, de Bohême, des xe et xie siècles. Le vase et une partie des monnaies sont entrés au Märkisches Provinzialmuseum zu Berlin].

— H. Buchenau, Une trouvaille de pfennigs de l'époque des empereurs Henri V et Lothaire de Saxe. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3239-3245, 3261-3264, pl. 157 [A Aua, cercle de Cassel, à 12 kilomètres d'Hersfeld, 220 pièces du XIIe siècle, entrées au Musée royal de Cassel. M. de l'abbaye d'Hersfeld, des archevêques de Mayence, de Goslar, d'Halberstadt, de Bamberg, etc.].

— Paul Joseph, La trouvaille de deniers faite à Trèves en 1904. *Frankf. Münzzeitung*, 1905, 190-191 [M. de Trèves, Luxembourg, Sirk, Lorraine, Metz, Épinal, Chatel, Conflans, Vic-sur-Seille, Moyenvic, Marsal et Rambervillers, XIIIe s.].

— G. H Lockner, Une trouvaille de pfennigs creux de la Basse-Allemagne, dans le nord de la Franconie. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3230, pl. 156 [M. des villes de Hanovre et de Brunswick, XIVe s.].

— B. Pick, La trouvaille de gros d'Iéna. *Jenaische Zeitung*, 1904, n° 181 [Mille gros de Misnie enfouis vers 1411].

— Ed. Grimm, La trouvaille de monnaies d'or de Suckow. *Berliner Münzbl.*, 1904, 566, 623-627 [M. des XVIe et XVIIe s.].

— [H. Buchenau], La trouvaille d'Immenstedt. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3232 [Au nord de Husum, sur la côte occidentale du Schleswig, m. du Danemark, de Seeland, d'Overyssel, des Gueldres, de Mansfeld, de Thorn, de Magdebourg, d'Hambourg, de Rostock, de Thorn, de Stralsund ; XVIIe s.].

— D. F. Heynemann, Pour l'histoire de la monnaie de nickel ; Autriche-Hongrie. *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 162-163.

— Gustave Budinsky, Trouvaille de monnaies à Buchbach près de Köflach (Styrie). *Monatsblatt* de Vienne, 1904, 241-242 [M. d'argent du XVIIe et du commencement du XVIIIe s., d'Autriche, de Bohême, de Silésie, de Styrie, de Tyrol et de Hongrie].

— Édouard Kovács, La trouvaille de Solyomkö (Transylvanie). *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 12-15, fig. [111 pièces de Charles, roi de Hongrie, de Serbie et de Bohême ; XIIIe-XIVe s.].

— Jos. Brunsmid, *Najstariji hrvatski novci*, Agram, 1904, in-4°, 9 p., 4 fig. [Extr. du *Viesnik*, t. VII. Les plus anciennes monnaies croates, d'Andreas II, frappées à Agram, avant 1203. — Cf. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 1-6, fig. [En magyar].

— I. A. Bonniers, *Illustrerad katalog öfver Isidor Adolf Bonniers svenska myntsamling. I Medeltidsmynt.* Stockholm [1904], in-8°, II et 52 p., 374 fig. [Catalogue de monnaies suédoises du moyen âge. Quelques bractéates allemandes sont classées par erreur à la Suède].

— Dr F. Will, Sur l'émission des monnaies-plaques suédoises. *Numism. Mitteilungen* de Nuremberg, 1905, 473-474.

Suisse, Italie.

— H. Buchenau, Batzen de l'évêché de Constance provenant de la trouvaille de Wattenweiler. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3264, fig.

— Eugène Demole, L'atelier des comtes de Genève à Annecy (1356-1391). *Rivista ital. di num.*, 1904, 363-416, pl. XIII et XIV [Traduction italienne d'un mémoire publié en 1882, dans le tome XXII des *Mémoires de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève*. Documents concernant des monnaies émises en 1356-1362 et 1374-1391 par les comtes Amédée III et Pierre].

— G. Cerrato, Notes de numismatique savoyarde. *Bollettino di num.*, 1904, 129-132, fig. [Amédée VIII et Philibert Ier].

— G. Ruggero; Ser. Ricci, Sur le classement des collections de monnaies italiennes. *Rassegna num.*, 1904, 106-110.

— Furio Lenzi, Monnaies, médailles et sceaux à l'exposition de Sienne. *Rassegna num.*, 1904, 123-124.

— A. Lisini, Un denier de la comtesse Richilde. *Rassegna num.*, 1904, 117-122, fig.

— F. von Jecklin et E. Gnecchi, La trouvaille de Räzüns. *Rivista ital. di num.*, 1904, 323-332, fig. [M. de Milan et de Pavie, du XVe s.].

— Guglielmo Grillo, Variétés inédites de monnaies de Milan. *Bollettino di num.*, 1904, 132-133, 143-145.

— Philip Whiteway, Monnaies d'Italie; Gênes. *Num. Circular*, 1904, 8012-8013.

— G. Pansa, Un carlin inédit de René d'Anjou appartenant à l'atelier de Sulmona. *Rivista ital. di num.*, 1904, 333-336, fig.

— N. Papadopoli, Le tarif vénitien de 1543. *Rivista ital. di num.*, 1904, 337-342, pl. XII.

— G. Castellani, Pour servir à l'histoire de la monnaie pontificale dans les dernières années du XVIII[e] siècle. *Rivista ital. di num.*, 1904, 343-354.

— Q. Perini, Sur quelques trouvailles de monnaies du moyen âge. *Bollett. di num.*, 1904, 140-143, fig. [A Sacco di Rovereto, en août 1903, 3 jetons du Tyrol, 1 ducat de l'évêché de Münster, et des monnaies d'argent parmi lesquelles un soldino de Guidobaldo I Della Rovere, duc d'Urbino(1482-1508); à Serra San Quirico, 150 petits deniers d'Ancône et de Ravenne; en mai 1904, près de Rovereto, 29 *mediatino* de Nicolò de Brunna, prince-évêque de Trente (1338-1347); au printemps 1904, près de Bassano Veneto, un millier de *matapans* des doges de Venise de 1205 à 1311, avec beaucoup d'imitations des rois de Serbie, et des pièces de Brescia, de Merano et de Mantoue].

Grande-Bretagne, États-Unis.

— F. Spicer, Le monnayage de Guillaume I[er] et Guillaume II. *Num. Chronicle*, 1904, 245-287, pl. X [Avec tableaux contenant les noms de monnayeurs pour les ateliers anglais du XI[e] siècle].

— W. J. D., Variétés inédites du penny et du demi-penny de 1861, signés L. C. Wyon. *Num. Circular*, 1905, 8057, fig.

— P. N., Une pièce obsidionale de Newark, de ninepence, portant un différent. *Num. Circular*, 1904, 7985, fig.

— X., Les monnaies de cuivre des banques canadiennes. *American Journal of num.*, XXXIX, 1904, 37-41.

— F. C. Higgins, La plus ancienne monnaie coloniale américaine en cuivre. *The Numismatist*, 1904, n° 9.

— C. O. Trowbridge et Howland Wood, Bons de cantiniers ayant servi dans l'armée fédérale pendant la guerre civile. *American Journal of num.*, XXXIX, 1904, 47-48.

— X. Quarts et demis *Louisiana* d'or (1904). *Num. Circular*, 1905, 8082, fig. Cf. *The Numismatist*, 1904, n° 8.

MÉDAILLES

— L. Forrer, Notices biographiques sur les médailleurs. *Num. Circular*, 1904, 7937-7949, 7999-8012, 8073-8078, fig. (Lettre K).

— Cornelius von Fabriczy, *Italian Medals*. London, 1904, 4°, 224 p., 40 pl. [Traduction du remarquable ouvrage publié en allemand sur les médailles italiennes de la Renaissance].

— G. Serrato, Une médaille savoyarde inédite. *Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1904, 41-44, fig.

— J. de Zielinski, Notices biographiques sur Jean-Marie Mosca (Padouan) et Jean-Jacob Caraglio, artistes italiens en Pologne au XVIe siècle. *Rivista ital. di num.*, 1904, 355-362.

— Marco Strada, Médaille commémorative de la fondation de la Banque commerciale italienne. *Bollettino di num.*, 1904, 145-148, fig.

— Serafino Ricci, La médaille commémorative de la naissance de Francesco Domenico Guerrazzi. *Bollettino di num.*, 1904, 134, fig.

— L. Rizzoli jun., Médaille commémorative de Pétrarque (juin 1904). *Rassegna num.*, 1904, 130, fig.

— Furio Lenzi, L'art et les œuvres de Benedetto Pistrucci. *Rassegna num.*, 1904, 125-128, pl. II à VI.

— Arturo Spigardi, Médailles énigmatiques (XIVe siècle). *Rassegna num.*, 1904, 129-130, fig.

— L. Bramsen, *Médaillier Napoléon le Grand ou Description des médailles, clichés, repoussés et médailles-décorations relatives aux affaires de la France pendant le Consulat et l'Empire. I, 1799-1809*. Copenhague, 1904, in-4°, x et 150 p. [Description de 934 pièces].

— F. Mazerolle, A. Borrel, graveur en médailles. Biographie et catalogue de son œuvre. *Gaz. num. fr.*, 1904, 1-38, pl. I à III et portrait.

— Hamal-Mouton, Médaillon et décoration liégeois, 1789 et 1794. *Rev. belge de num.*, 1905, 100-102, pl. III.

— Édouard Laloire, Médailles historiques de Belgique. P. 153-164, pl. XXXVIII à XL, dans *Rev. belge de num.*, 1905, prem. livraison.

— A. de Witte, Médaille religieuse de Saint-Vincent de Soignies. *Rev. belge de num.*, 1904, 432-434, pl. X.

— S. W. Hz, Deux médailles singulières d'Orange. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1904, 205-215, pl. IV.

— W. K. F. Zwierzina, Médailles néerlandaises, 1864-1898, 2e partie, 1879-1890. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1904, 173-204, pl. III.

— Th. Hampe, Une médaille-portrait de Jakob Ayrer. *Berliner Münzbl.*, 1904, 602-604, 610-616 [Médaille du xvie s., exécutée probablement à Nuremberg].

— J. V. Kull, Violanta Beatrix. *Das Bayerland* de Munich, XVI, no 11, 126-127 [Médailles de Violanta Beatrix, duchesse de Bavière, xviiie s.].

— B. Pick, Les médailles de Frédéric Ier de Saxe-Gotha et Altenburg. *Mitt. d. Ver. f. Gothaische Geschichte*, 1904 (Extr. in-8o, 16 p. Renseignements sur le cours monétaire de ces médailles).

— J. V. Kull, Le florin de récompense d'Achselmannstein-Reichenhall. *Altbayer. Monatschrift*, V, 46-47 [Médaille de récompense en forme de florin de la filature d'Achselmannstein, vers 1760].

— X., Plaquette pour le quatrième centenaire de Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse. *Frankf. Münzzeitung*, 1904, 160-161, fig.

— E. Heuser, Trois rares médailles modernes de Spire. *Berliner Münzbl.*, 1904, 616-619, fig.

— X., Médailles nouvelles. *Frankf. Münzzeitung*, 1905, 194-195 [Église de Spire ; le peintre Ernst Rietschel ; Richard Wagner ; Roland de Brême ; Médaille du nouvel an de M. Deahna].

— J. E. Bennert, *Bismarck-Medaillen*. Köln, 1905, 122 p. et 11 pl. [Contient 357 médailles dont 85 sont figurées].

— A. de Witte, Médaille commémorative de la visite de S. M. Léopold II à Vienne. *Rev. belge de num.*, 1904, 354-355.

— George Severeanu, Médaille de Jean Sobieski, frappée à l'occasion de la victoire de la Hotin (1673). *Buletinul Societatei Num. Romane*, I, 1904, 23 [En roumain].

— Edmond Gohl, Médailles rares. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 16-18, fig. [En magyar. Méd. du XVIe s. ; bractéate du moyen âge].

— E. Gohl, Médailles hongroises. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 17-18, fig. [En magyar].

— X., Œuvres de Charles Gerl. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 18-19, fig. [Médailles hongroises].

— R. Nadrowski, Une pièce satirique peu connue, relative aux colonies allemandes. *Num. Circular*, 1904, 8013, fig.

— « Senex », Médailles récentes de Washington. *American Journal of num.*, XXXIX, 1904, 36.

— C. P. Nichols, Médailles de la Grande Armée. *American Journal of num.*, XXXIX, 1904, 48-51.

— C. von Ernst, Médailles du médailleur américain Viktor D. Brenner. *Monatsblatt* de Vienne, 1904, 227-232, pl.

— Horatio R. Storer, Les médailles, jetons et méreaux relatifs à la médecine. *American Journal of num.*, XXXIX, 1904, 42-47.

— V. T. R. Marvin, Médailles maçonniques. *American Journal of num.*, XXXIX, 1904, 53-55.

JETONS ET MÉREAUX

— F. Feuardent, *Collection Feuardent, Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte.* Tome premier ; Grandes administrations de l'État et de la ville de Paris, corporations, etc. ; noblesse et villes de l'Ile-de France. Paris, 1904, gr. in-8, XVI et 502 p., avec album de 22 pl. en phototypie (Rois et reines de France, 1er cahier).

— J. Béranger, Deux jetons de la ville de Bernay. *Bullet. de num.*, XI, 1904, 74.

— Edmond Peny, [Additions à l'*Essai sur les jetons et médailles de mines françaises* de M. Florange]. *Rev. belge de num.*, 1905, 103-105.

— P. Bordeaux, Jeton franco-allemand de la première république et méreaux mayençais contremarqués de 1792 à 1814. *Rev. belge de num.*, 1905, 63-74 [Pièce carrée avec *Liberté Égalité*. ℞. I ST MOR.].

— H. Buchenau, Jeton du fabricant de Nuremberg, Hans Schultes. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3201 [Jeton portant le buste cuirassé du duc Albert de Prusse].

— A. Visart de Bocarmé, [Jeton de la Monnaie de Bruges]. *Rev. belge de num.*, 1904, 453.

— Ed. Vanden Broeck, Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles, de la famille Fraybaert, frappés au XIVe siècle. *Rev. belge de num.*, 1904, 283-294, pl. VIII.

— Édouard Vanden Broeck, Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles, postérieurs à la charte de 1421. *Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1904, 19-27, fig.

— Ed. Vanden Broeck, Les jetons des receveurs de Bruxelles sous le règne des archiducs Albert et Isabelle. *Rev. belge de num.*, 1904, 419-431, fig. et pl. IX.

— Ed. Vanden Broeck, Numismatique bruxelloise. Les jetons des seigneurs-trésoriers de Bruxelles au XVIIe siècle (1620-1698). *Rev. belge de num.*, 1905, 47-62, pl. I.

— Ch. Gillemain, Lettre à M. A. de Witte [Sur des jetons de Van Berckel]. *Rev. belge de num.*, 1904, 325-327.

— A. Visart de Bocarmé, [Coin de jeton de Th. van Berckel]. *Rev. belge de num.*, 1904, 452.

— Edmond Peny, Jetons et méreaux de charbonnages. *Rev. belge de num.*, 1905, 74-99, fig. et pl. II [La plupart du XIXe s.].

— H. F., Méreau inédit du XVIIe s. *Num. Circular*, 1904, 7985, fig.

— Lionel L. Fletcher, Quelques notes sur des méreaux irlandais du XVIIe siècle. *Num. Circular*, 1905, 8079-8081.

QUESTIONS DIVERSES

— Jean Barrême, *Exposé d'un projet d'union monétaire universelle sur la base du bimétallisme or et argent.* Paris, Guillaumin, 1904.

— D., Un projet d'union monétaire universelle. *Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1904, 31-39, 53-58.

— A. Blanchet, Trouvailles. *Bullet. intern. de num.*, 1904, 73-78, 110-111.

— Giuseppe Scalco, Au sujet du nettoyage des monnaies antiques. *Bollettino di num.*, 1904, 139.

— Jean Justice, A propos du congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux : la Numismatique à l'École. *Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1904, 7-15 [Utiles remarques sur l'importance de la numismatique *pratique*].

— Edward Schröter, Pâtres de bœufs et de moutons. Une question au sujet de noms comiques appliqués à des monnaies. *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3201-3202 [Gros de Schwarzbourg de 1493 et deniers hongrois du XVIe s.].

— Edward Schröder, « Fahrbüchse ». *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3191-3194 [Ce terme ancien a le même sens que *boîte* dans les anciens documents français relatifs à la fabrication des monnaies].

— X., La « Fahrbüchse ». *Monatsblatt* de Vienne, 1904, 239-241 [Procès-verbal d'un essai de la *boîte* de la Monnaie de Londres en 1903].

— A. Dieudonné, De l'authenticité des monnaies, à propos de quelques écrits nouveaux. *Bullet. intern. de num.*, 1904, 65-71.

— Matteo Piccione, A quoi ont abouti mes expériences ? De l'authenticité des monnaies ; à propos de quelques écrits nouveaux. *Battaglie di archeologia*, I, décembre 1904, 3-23, fig. [Réponse à l'article précédent].

— Edmond Gohl, Contrefaçons de monnaies et de médailles anciennes en Hongrie. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 6-11 [En magyar. Pièces grecques, romaines, hongroises et de Transylvanie, vues par l'auteur].

— Vte B. de Jonghe, Le sceau de la Haute Cour du comté d'Agimont Liégeois. *Rev. belge de num.*, 1904, 315-324, fig. [Vers 1775].

— Joseph Tardif, *Notice nécrologique sur Anatole Chabouillet* (*1814-1809*), Paris, 1904, in-8°, 15 p. (Extr. du *Bullet. Soc. nat. Antiq. de France*, 1904).

— F. Mazerolle, [Notice nécrologique sur Anatole de Barthélemy]. *La Correspondance histor. et archéol.*, 1904, 187-189.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MONNAIES ARSACIDES

DE LA COLLECTION PETROWICZ

Pl. III.

La numismatique arsacide subit en ce moment une crise : les attributions, qu'on peut appeler traditionnelles, qui résultaient d'une patiente élaboration poursuivie depuis près de deux siècles, sont violemment battues en brèche dans le nouveau catalogue, *Coins of Parthia*, du British Museum, publié par M. Warwick Wroth, en 1903.

J'ai rendu compte ici même [1] des principales modifications apportées à l'ancienne classification et j'ai exposé les raisons qui peuvent les justifier, sans dissimuler les objections qu'elles soulèvent. Je ne connaissais pas alors le catalogue des monnaies arsacides de la collection du chevalier Alexandre de Petrowicz [2] qui vient d'être publié à Vienne ; en raison de l'importance de ce document, je crois utile de compléter par quelques mots les considérations que j'ai développées au sujet du nouveau classement des séries arsacides.

Je n'ai pas l'intention de passer en revue toutes les pièces

1. Allotte de la Fuÿe, *Nouveau classement des monnaies arsacides* dans *Rev. num.*, 1904, p. 317.
2. *Sammlung Petrowicz, Arsaciden-Münzen*. Vienne, 1904.

de la belle collection Petrowicz, je veux seulement signaler celles qui présentent un intérêt spécial au point de vue des attributions qui restent litigieuses.

Je diviserai, comme précédemment, cette étude en deux parties : la première concernant les souverains arsacides jusqu'à Phraate IV inclus ; la deuxième comprenant les souverains postérieurs.

Ire PARTIE

DE L'ORIGINE DE LA MONARCHIE JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DE PHRAATE IV

Dans cette période, les nombreuses modifications apportées à la classification ancienne par M. Warwick Wroth ne sont en somme que la conséquence de l'attribution à Mithridate II d'une partie de la riche numismatique donnée jusqu'ici à Mithridate Ier.

En particulier, il enlève à ce dernier les tétradrachmes au revers du fondateur et à la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ mais lui laisse les tétradrachmes de type grec, au revers d'Hercule *bibax* et à la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ et les drachmes de même effigie au revers de Jupiter ; ces pièces portent à l'exergue les dates ΓΟΡ, ΔΟΡ correspondant au règne de Mithridate Ier et par suite, à moins de les retirer aux grands rois arsacides, c'est à ce prince qu'elles reviennent.

Quatre autres tétradrachmes de type grec, sur lesquels le roi prend seulement le titre de ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ, sont, malgré cette particularité, attribués également aux grands rois arsacides par M. Warwick Wroth.

En résumé, il y a pour cette période cinq tétradrachmes arsacides de type grec, qui reçoivent dans le catalogue du British Museum les attributions suivantes :

1° Pl. III, 7, 10, 12, au revers de l'Hercule bibax — Mithridate Ier.
2° Pl. III, 1, au revers de Tyché nicéphore — Période de Mithridate Ier.
3° Pl. IV, 1, tétradrachme de Berlin au revers d'Apollon sur l'omphalos — Phraate II.
4° Pl. V, 2, au revers de Tyché nicéphore ; à l'exergue, la date HПP — Artaban Ier.
5° Pl. V, 9, au revers de Tyché nicéphore. — Himère ?

Ces cinq tétradrachmes se distinguent des tétradrachmes de type indigène en ce que leur effigie est tournée à droite, comme cela a lieu sur les monnaies des rois de Syrie.

Le tétradrachme n° 4, qui est daté, présente une importance toute spéciale, son effigie est très analogue à celle des drachmes qui portent ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ suivi tantôt de ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ, tantôt de ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ (*Pl. III* ci-annexée, nos 1 et 2 ; B. M., pl. V, 1-6 ; Samm. P.[1], pl. I, 10-15 et pl. XXV, 1). Ces drachmes sont, sans conteste, attribuées à un grand roi arsacide : Artaban Ier, père de Mithridate Ier d'après Warwick Wroth, Phraapate, d'après Longpérier, Gardner, Prokesch-Osten, Markoff, Petrowicz. Sur une drachme de même effigie, on lit la légende plus complète ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ, et à l'exergue l'inscription ΕΚΡ- (B. M., pl. V., 7 ; Samm. P., pl. I, 16). Si celle-ci représente une date comme on l'admet généralement, cette pièce serait la seule drachme de toute la série arsacide qui porterait l'indication de la date.

L'analogie de l'effigie des drachmes mentionnées ci-dessus et de celle du tétradrachme daté ΕΠΡ est tellement grande

1. Nous désignons par B. M. le catalogue arsacide du British Museum et par Samm. P. (*Sammlung Petrowicz*) le catalogue de la collection Petrowicz.

que les numismates qui se sont particulièrement occupés de cette partie de la suite arsacide, c'est-à-dire Bartholomæi[1], Sallet[2], Markoff[3], Rapson[4] et Warwick Wroth n'ont jamais mis en doute que les deux catégories de pièces ne fussent attribuables à un même souverain, malgré la diversité du sens des effigies et l'anomalie des dates EKP, EΠP. M. Rapson a donné, au sujet de cette anomalie, une explication assez plausible : il pense que la date EKP de la drachme pourrait bien se rapporter à l'ère des Parthes, qui est différente de celle des Séleucides et commence en 249/248 av. J.-C. Dans cette hypothèse, la date EKP = 125 correspondrait à 124/123 av. J.-C., et serait par suite sensiblement la même que la date EΠP = 185 du tétradrachme, laquelle, rapportée à l'ère des Séleucides, correspond à 127/126 av. J.-C.

Quoi qu'il en soit, les numismates que je viens de citer ont été d'accord pour admettre que les drachmes et les tétradrachmes appartiennent à un même grand roi arsacide.

Telle n'est pas l'opinion de M. de Petrowicz qui attribue les drachmes à Phraapate et le tétradrachme daté EΠP à un souverain d'Arménie qu'il dénomme Arsace Ier d'après le témoignage de Moïse de Khoren. D'une manière générale, il n'attribue aux grands rois arsacides aucun des tétradrachmes de type grec et les donne tous à la dynastie fondée en Arménie par Valarsace, frère de Mithridate Ier. En cela il s'écarte aussi bien des attributions de M. Warwick Wroth que de celles de Longpérier et Gardner, et se rapproche du sentiment du comte Prokesch-Osten.

1. J. Bartholomæi, *Mém. Pétersbourg*, II, Pl. II, n°s 1, 3.
2. A. von Sallet, *Die ältesten Tetradrachmen der Arsaciden* dans *Zeit. f. Num.*, 1874.
3. A. de Markoff, *Monnaies arsacides inédites*. St-Pétersbourg, 1892.
4. E.-J. Rapson, *Markoff's unpublished coins of the Arsacidæ* dans *Num. Chron.*, V. XIII, p. 203-219.

La question intéresse à la fois la numismatique si controversée des Arsacides et celle de l'ancienne Arménie qui est plus obscure encore ; elle a donc une importance extrême. M. de Petrowicz l'a parfaitement compris ; aussi a-t-il tenu à développer longuement dans son avant-propos et dans sa description des monnaies de Phraapate les raisons qui l'ont déterminé à adopter cette classification, en grande partie nouvelle.

Je ne saurais mieux faire, vu l'importance de la matière, que de traduire presque *in extenso* les deux passages qui s'y rapportent.

Voici ce que dit M. de Petrowicz dans son avant-propos :

Un certain nombre de monnaies arsacides qui présentent entre elles des rapports évidents, diffèrent par leur type et par leur aspect général des monnaies parthes, et ne doivent pas, je crois, être rangées parmi elles ; il faut les retirer de la série parthe et les attribuer aux dynastes arsacides d'Arménie, qui, d'après Moïse de Khoren, portent les noms de Valarsaces [1], Arsaces et Artaschès.

Je suis arrivé à cette conviction pour plusieurs raisons : en premier lieu, je ne trouve rien d'invraisemblable dans les assertions de Moïse de Khoren, relativement à la période de l'invasion arsacide en Arménie ; je pense en outre que cet auteur, écrivant l'histoire de son propre pays, n'avait aucune raison de taire les noms des rois arméniens de la première dynastie, pour y substituer des noms arsacides ; enfin l'introduction dans la série parthe de ces monnaies si différentes des types habituels, quelque circonspection qu'on veuille y apporter, n'est pas sans entraîner de nombreuses contradictions ; si bien qu'au total, elles me semblent appartenir aux dynastes arméniens cités par Moïse de Koren, plutôt qu'aux rois parthes.

S'il est admis que ces dynastes arsacides d'Arménie, Valarsaces, Arsaces Ier, Artaschès, ont frappé des monnaies à leur propre

1. Je conserve à tous les noms propres la forme qui leur est donnée dans le texte allemand.

nom, il s'ensuit que le succès des armes de Mithradates Ier en Arménie n'a pu être que de courte durée.

Quant à ce que nous rapporte Strabon, que les Parthes, malgré tous leurs efforts, n'ont jamais pu soumettre les Arméniens à leur domination, le docteur S. Hermann Schneiderwirth, dans son ouvrage sur les Parthes, a prouvé que ce géographe est souvent en opposition avec lui-même et que ses assertions ont été réfutées par d'autres écrivains.

D'après Moïse de Khoren, Tigran le Grand (94-56) est le fils et successeur du roi arsacide Artaschès (Artaxias), tandis que Strabon en fait un descendant d'un autre Artaxias, le fondateur de la première dynastie arménienne.

Nous savons d'ailleurs qu'en ce qui concerne la généalogie des premiers rois parthes arsacides, Strabon est en opposition avec Arrien, Photius et Le Syncelle, et le docteur Hermann Schneiderwirth ne manque pas de nous signaler l'erreur qu'il a commise.

J'admettrai volontiers qu'à l'époque des dynastes arsacides de l'Arménie nommés par Moïse de Khoren, il y avait encore des descendants d'Artaxias, régnant dans une certaine province du royaume, mais je ne crois pas que Tigran le Grand puisse être identifié à l'un de ces princes, et, dans l'hypothèse de Strabon, je ne vois pas à quelle époque une dynastie arsacide a pu s'introduire en Arménie.

D'après des auteurs occidentaux, nous savons que l'arsacide Vonones, à l'époque même de Strabon, était sur le trône d'Arménie : le fait que cet Arsacide, chassé par les Parthes, a pu être accueilli par les Arméniens et choisi pour roi, donne à penser que la race royale arsacide s'était établie depuis longtemps en Arménie et y avait conservé un parti puissant.

Plus loin, en décrivant les monnaies de Phraapate, M. de Petrowicz développe les arguments qui le portent à attribuer aux dynastes arméniens les tétradrachmes de type grec et en particulier le tétradrachme n° 4, qu'il sépare nettement des drachmes de Phraapate; voici son argumentation :

A l'exergue de la drachme du grand roi Phriapatius (Pl. I, nº 16, du catalogue), se trouve l'inscription ΕΚΡ = 125 Sel., par laquelle l'attribution des drachmes à ce souverain nous semble assurée ; l'emploi de l'ère des Séleucides sur toutes les monnaies parthes datées étant un fait reconnu, nous ne pouvons supposer qu'on ait employé ici une autre ère, celle des Parthes par exemple. En admettant que cela ait eu lieu, nous serions amené à attribuer la drachme à Artaban Ier ; cette attribution est loin d'être entièrement satisfaisante pour plusieurs raisons : en premier lieu, elle bouleverse l'ancienne classification péniblement établie qui n'a été adoptée comme la plus rationnelle qu'après de longs tâtonnements, pour lui substituer un classement qui laisse singulièrement prise à la fantaisie ; en second lieu, l'effigie qui est celle d'un homme dans la force de l'âge ne convient guère à Artaban Ier, qui était déjà un vieillard lorsqu'il monta sur le trône. Un rare tétradrachme arsacide (Pl. XXV, 1) nous offre un portrait qui présente une certaine analogie avec celui du grand roi Phriapatius, toutefois l'effigie n'est pas tournée vers la gauche, comme c'est le cas de toutes les monnaies des rois parthes ; d'autre part, on trouve, au pourtour de la monnaie la bandelette de laine, qui est particulière au monnayage séleucide ; le type de Déméter du revers, emprunté au même monnayage, est une imitation d'un revers du roi de Syrie Démétrius Ier ; dans la légende, le souverain s'intitule simplement « le roi Arsace » et non « le grand roi », titre qu'à cette époque les grands rois parthes n'omettaient jamais, même sur leurs plus petites monnaies de bronze ; il est donc bien difficile d'admettre que ce tétradrachme a été émis par un grand roi parthe.

Ajoutons que dans le champ se trouvent deux lettres ΘΕ qui se rencontrent souvent sur les tétradrachmes de Tigranes (218-256 Sél.) et jamais sur les monnaies parthes ; le monogramme qui se voit à gauche ne se rencontre également jamais sur ces monnaies. La date ΗΠΡ = 188 Sel. nous indique seulement que le souverain est un contemporain du vieux roi parthe Artaban Ier. D'après toutes ces remarques, je suis amené à penser que le

tétradrachme appartient au dynaste d'Arménie que Moïse de Khoren appelle Arsaces Ier.

Le British Museum possède deux rares tétradrachmes qui rappellent beaucoup celui de l'année 188, par l'aspect général et le sujet du revers, mais qui en diffèrent par les effigies, lesquelles d'ailleurs sont distinctes entre elles; M. Warwick Wroth a attribué l'un à la période de Mithradates, l'autre à Euhémérus, le favori du grand roi Phraate II.

Le tétradrachme attribué à l'époque de Mithradates présente une effigie barbue et le souverain s'y intitule simplement : « Arsace roi » ; sur le tétradrachme d'Euhémérus, il se nomme « Arsace roi, épiphane, philhellène ».

Je crois que ces deux tétradrachmes appartiennent également à la série arménienne : pour l'un, je pense au successeur d'Arsace Ier, Artaschès (Artaxias), qui, au dire de Moïse de Khoren, fit frapper monnaie à son effigie; pour l'autre, au roi arménien Artoasde qu'eut à combattre le roi parthe Mithridate II, pour placer le roi Tigranes Ier sur le trône de ses pères (Gutschmid, *Geschichte Irans*, p. 80); très certainement à la mort d'Artaschès, il y eut des compétitions ; Artoasde ne semble pas s'être maintenu longtemps sur le trône contre Tigranes, car Moïse de Khoren n'en fait aucune mention.

Il semble du reste que Valarsace, le premier roi arsacide d'Arménie, d'après Moïse de Khoren, a dû, dès la mort de son père, Mithradate (roi des rois), enlever la suprématie aux Parthes; car le titre de « roi des rois » qu'avait pris Mithridate sur les monnaies disparaît du monnayage parthe, pour n'y reparaître qu'après la conquête de l'Arménie par les Romains et la soumission de Tigranes. Il y a plus, nous connaissons des monnaies datées d'une époque peu éloignée de la mort de Mithradates, qui d'après leur légende appartiennent à un souverain arsacide, tout en étant très différentes de celles des rois parthes : un numismate très exercé, le comte Prokesch-Osten, les a attribuées il y a déjà longtemps au roi Valarsace. Ces monnaies (XXIV, 5-13, du présent catalogue) ne sont pas aussi rares que les monnaies dont il a été parlé ci-dessus et que nous attribuons à ses succes-

seurs. Le buste de Valarsace, à l'inverse de ce qui se voit sur les monnaies parthes, est tourné à droite, il rappelle celui de Mithradates par un certain air de famille, mais il n'y a pas identité de personnage; les yeux sont plus grands, le nez, d'une courbure moins accentuée, est moins tombant, enfin on ne retrouve pas les boucles d'oreilles que l'on remarque sur les effigies de Mithradates. En outre, les monnaies de Valarsace ont au pourtour la bandelette de laine des Séleucides au lieu du grènetis des monnaies des rois parthes arsacides.

Les types de revers de Valarsace diffèrent de ceux des rois parthes; le type d'Hercule bibax pouvait être considéré comme une représentation de Vahagn si en honneur chez les Arméniens. A l'exergue des drachmes et des tétradrachmes, nous avons soit un monogramme, soit l'une des dates 173 ou 174 de l'ère des Séleucides; je suppose que c'est l'époque du partage du royaume des Arsacides et du commencement du règne de Valarsace; à partir du moment où il devient indépendant, il se nomme sur ses monnaies « le grand roi Arsace philhellène ».

Il semble naturel d'admettre que la scission dans le royaume des Parthes n'a pas eu lieu du vivant de Mithradates mais immédiatement après sa mort que je serais disposé à placer avant les années 173 ou 174 et au plus tard en 173. Après la mort de Mithradates, les Parthes n'étaient guère en position de s'opposer à la constitution d'une branche arsacide indépendante en Arménie; car Phraate II eut à combattre Antiochus VII et à défendre son royaume contre le danger plus grand encore de l'invasion des Scythes. Après la mort de Phraate II, son successeur se trouva dans une situation plus difficile encore, ayant à faire face à la fois aux attaques des Scythes et à des séditions intérieures. Ce n'est que vers la fin du règne de Mithradates II, que le roi des Parthes eût été capable d'intervenir dans les affaires de la Grande-Arménie (Gutschmid, *Geschichte Irans*, p. 80). En résumé, rien d'étonnant à ce que pendant la période critique traversée par la dynastie des Parthes arsacides, la branche d'Arménie ait pu jouir d'une complète autonomie et frapper des monnaies.

Ces monnaies de Valarsaces, Arsaces, Artaschès et Artoasde, par l'analogie de leurs types, de leur style, de leurs légendes, forment un ensemble qui semble bien appartenir à un même pays et à une même dynastie et se sépare nettement de la série parthe contemporaine.

Il est encore un autre tétradrachme qui ne me semble pas pouvoir trouver place dans la série des grands rois parthes. Ce tétradrachme, très différent du monnayage parthe, se trouve actuellement à Berlin ; à l'avers, l'effigie, contrairement aux habitudes parthes, est tournée à droite, le souverain s'intitule seulement « le roi Arsace », il semble appartenir à la famille des Séleucides et s'en montrer fier, car au revers de sa monnaie, il fait figurer l'ancêtre de leur race, Apollon assis sur l'omphalos. Sallet et Justi, qui ont comparé le type de ce tétradrachme avec le type du beau tétradrachme de Kamnaskirès qui se trouve à Paris et qui a été figuré par Gardner (Pl. VII, 25), sont portés à croire que les deux pièces appartiennent à la même dynastie. Justi croit que l'Arsace dont nous nous occupons aurait été le père de Kamnaskirès Ier (voy. Allotte de la Fuÿe, *Rev. num.*, 1902, p. 110). Cette opinion paraît assez fondée : nous savons que Mithradates Ier avait subjugué les puissants Elyméens ; il est fort possible qu'il ait installé dans cette contrée comme roi vassal un Arsacide et que celui-ci, à l'exemple de Valarsace, se soit rendu indépendant et ait frappé monnaie ; l'attribution qu'on pourrait lui faire de notre tétradrachme serait d'autant plus admissible, que jusqu'à présent les numismates les plus compétents n'ont pu lui trouver une place satisfaisante dans la suite des rois parthes.

Prokesch-Osten le donne à Démétrius II pendant sa captivité chez les Parthes, M. Gardner l'attribue au grand roi Phraates Ier, M. Warwick Wroth à Phraates II ; nous rendons pleine justice à l'ingéniosité des explications que ces savants ont développées à l'appui de leur classification, mais nous nous refusons néanmoins à admettre une aussi étrange diversité dans le monnayage parthe.

La thèse de M. de Petrowicz, on le voit, est diamétralement opposée à celle de M. Warwick Wroth. En ce qui concerne les cinq tétradrachmes de type grec et la drachme remarquable datée ΕΚΡ, les divergences d'attribution peuvent être résumées par le tableau ci-dessous dans lequel ces monnaies sont désignées par le numérotage dont nous avons déjà fait usage :

	Warwick Wroth	Petrowicz
N° 1 ΓΟΡ, ΔΟΡ	Mithridate Ier	Valarsace *roi d'Arménie*
N° 2	Période de Mithridate	Artaschès *roi d'Arménie*
N° 3 (Berlin)	Phraate II	Arsace *roi d'Elymaïde*
N° 4 ΗΠΡ	Artaban Ier *frère de Mithridate Ier*	Arsace *roi d'Arménie*
N° 5	Himère	Artoasde *roi d'Arménie*
N° 6 (drachme ΕΚΡ)	Artaban Ier	Phriapatius *roi des Parthes*

Les deux thèses en présence, soutenues avec un égal talent, soulèvent l'une et l'autre de graves objections : dans une précédente étude, j'ai fait ressortir celles qui résultent du nouveau classement du British Museum. M. de Petrowicz me permettra de faire quelques observations au sujet des arguments qu'il a développés, arguments que j'ai tenu à reproduire *in extenso*, pour ne pas en diminuer la portée. Laissant pour le moment de côté la question de l'autorité qui peut être accordée à l'histoire arménienne de Moïse de Khoren, j'examinerai d'abord quelques points de détail :

1° *Attribution à deux souverains différents de la drachme* ΕΚΡ *et du tétradrachme* ΗΠΡ.

Le personnage représenté sur ces deux pièces est-il le même? A la première impression, qui souvent en numismatique est la bonne, on serait tenté de le croire, et le fait est si vrai que tous les numismates ont été frappés de l'analogie des effigies. M. de Petrowicz fait ressortir que l'effigie du tétradrachme est tournée à droite et que c'est celle d'un homme dans la force de l'âge, qui ne peut s'appliquer à Artaban Ier, lequel était un vieillard au moment de son avènement au trône. L'argument principal pour nier l'identité est l'existence de la date ΗΠΡ sur le tétradrachme et ΕΚΡ sur la drachme. Cette dernière est d'après lui à rapporter à l'ère des Séleucides, laquelle est employée sans exception sur toutes pièces datées des rois parthes. Je ne discuterai pas le plus ou moins de ressemblance des effigies, c'est là une question d'appréciation personnelle; la reproduction du tétradrachme et de la drachme figurés n°s 1 et 2 de notre *Pl. III* permettra au lecteur de se former une opinion. Quant à ce qui est de la date ΕΚΡ-(125 Sel.), il faut remarquer que les premières monnaies (tétradrachmes et drachmes) des rois de Syrie, qui portent une date comptée d'après l'ère des Séleucides, ne datent que du règne de Démétrius Ier (151-162 Sel.); il serait étrange que les Parthes aient émis des drachmes portant une date séleucide, avant les rois séleucides eux-mêmes, et cette considération nous semble donner un grand caractère de vraisemblance à l'explication de M. Rapson qui rapporte la date ΕΚΡ à l'ère des Parthes, ce qui rend la drachme contemporaine du tétradrachme daté ΗΚΡ (Sel.). Ajoutons que la présence d'une date sur une drachme est une exception presque unique dans la série parthe et que la drachme du musée de Berlin, attribuée par Gardner à Himère et par

Petrowicz à un roi d'Arménie, est la seule où l'on puisse voir une date séleucide; encore est-elle d'une lecture très douteuse.

2° *Cordon de laine au pourtour des tétradrachmes de type grèc.*

La présence du cordon de laine des Séleucides sur les cinq tétradrachmes n'est pas un critérium suffisant pour permettre d'affirmer qu'ils n'appartiennent pas au monnayage des grands rois arsacides, car ce même cordon se retrouve sur des drachmes qui sont attribuées incontestablement à l'un de ces grands rois [1], et mieux encore, sur le magnifique tétradrachme parthe que M. de Petrowicz nous a fait connaître et qu'il attribue à Phraate II [2].

3° *Monogramme* ΘΕ *commun au tétradrachme n° 4 et aux tétradrachmes de Tigrane.*

Il est vrai que le monogramme ΘΕ est commun au tétradrachme n° 4 et aux tétradrachmes de Tigrane, mais ces derniers ont été frappés à Antioche pendant que ce roi possédait la Syrie; ce monogramme, qu'on retrouvera sur d'autres monnaies des rois de Syrie, n'a donc rien de spécial à l'Arménie, il n'y aurait par suite rien d'étonnant à le voir figurer sur des monnaies parthes, à l'époque où l'influence du monnayage séleucide ne saurait être niée.

1. *Samml. Petrowicz*, Pl. I, 8-10. Arsace II.
2. *Pl. III*, ci-dessous, n° 3.

4° *Le roi d'Arménie Ortoadiste successeur d'Artashès.*

Entre le roi d'Arménie Artashès, petit-fils de Valarsace, et Tigrane, M. de Petrowicz intercale un roi Artoadiste (Artavazde), inconnu à Moïse et mentionné seulement par Justin : cet auteur en fait un contemporain du roi parthe Mithridate II.

Malheureusement, le texte du chapitre II du livre XLII de Justin qui traite de cette partie de l'histoire des Arsacides paraît singulièrement tronqué ; au commencement du chapitre il énumère en quelques lignes les hauts faits de Mithridate II, fils d'Artaban, et indique, comme sa dernière campagne, sa guerre contre le roi d'Arménie Ortoadiste : « ad « postremum Ortoadisti Armeniorum regi bellum intulit. »

Après ces mots, s'intercale une digression intempestive sur les origines mythiques de l'Arménie ; puis l'auteur reprend, au chapitre IV, la suite de son récit et nous dit : « Igitur « Mithridates rex Parthorum, post bellum Armeniæ, propter « crudelitatem a senatu parthico regno pellitur. Frater ejus « Orodes, cum regnum vacans occupasset, Babyloniam « quo Mithridates confugerat, diu obsidet. » Ici, c'est de Mithridate III, frère d'Orode, qu'il s'agit.

Les deux campagnes d'Arménie dont il est question au chapitre II et au chapitre IV sont-elles distinctes ? Faut-il au contraire admettre, comme pourrait le faire supposer le mot *igitur*, qu'il n'y a en réalité qu'une seule guerre d'Arménie et que cette guerre, attribuée à Mithridate II par suite d'une confusion, a eu lieu sous Mithridate III. Il est à noter que ce roi, qui, d'après Gutschmid, a régné de 57 à 54 av. J.-C., est contemporain du roi d'Arménie, fils de Tigrane, qui portait précisément le nom d'Artavasde, assimilé généralement à celui d'Ortoadiste de Justin. Quoi qu'il en soit, le fait que M. de Petrowicz attribue des monnaies

à un roi qui n'est pas cité par Moïse de Khoren, montre que les assertions de cet historien sont sujettes à discussion même pour ses partisans les plus convaincus.

Quatremère allait plus loin et n'hésitait pas à déclarer que tout ce que raconte Moïse de Khoren présente les caractères d'une fable qui, flattant l'orgueil des Orientaux, aurait été accueillie avec transports par cet auteur et à son exemple par tous les historiens de l'Arménie.

Je ne crois pas inutile, en raison de l'intérêt que présente la question au point de vue spécial de la numismatique arsacide et arménienne, d'entrer ici plus intimement dans le sujet, en citant quelques passages de Moïse de Khoren.

Cet auteur, pour la première partie de son histoire d'Arménie, cite comme source un Syrien, Mar Apas Catina, qui aurait été envoyé par Valarsace, roi d'Arménie, à son frère Arsace le grand roi des Parthes, pour recueillir des renseignements généalogiques dans les archives du royaume.

Après avoir cité le texte de la lettre de Valarsace remise par son messager à son frère, l'historien continue : « Arsace « le Grand ayant reçu la lettre des mains de Mar Apas « Catina, ordonna de lui ouvrir les archives de Ninive. « Mar Apas ayant examiné tous les manuscrits en trouva « un en grec, sur lequel, dit-il, était cette suscription : *Ce* « *livre fut, par ordre d'Alexandre le Macédonien, traduit* « *du chaldéen en grec et contient l'histoire des premiers* « *ancêtres.* »

Voilà un début plein de promesses et l'on pouvait espérer trouver dans le précieux manuscrit de Mar Apas Catina une traduction grecque complétant ce que nous savons des luttes héroïques que soutint l'antique Arménie, le pays de *Naïri* des textes cunéiformes contre les monarques assyriens, depuis Touklat-habal-assar Ier jusqu'à Sargon et Assour-akh-iddin.

Il n'en est rien : des rois des pays de l'Ourarti, du Vanna

et du Moussassir, cités par les annales assyriennes, il n'est fait nulle mention ; par contre, Bélus, Ninus, Ninyas, Sémiramis et tout le vieux fonds légendaire d'Hérodote et de Diodore de Sicile y occupent une large place. Zoroastre lui-même y joue un rôle et y figure comme gouverneur de l'Assyrie au nom de Sémiramis.

Sans insister plus longuement sur le caractère légendaire des origines de l'Arménie, telles qu'elles résultent du manuscrit de Mar Apas, voyons si cet auteur est mieux renseigné sur l'époque arsacide qui nous intéresse davantage.

Voici ce que nous lisons au chapitre II du livre II de Moïse de Khoren, d'après le récit de Mar Apas : « Soixante « ans après la mort d'Alexandre, le brave Arsace régna « comme nous l'avons dit sur les Parthes dans la ville « appelée Pahl-Aravadin au pays des Kouchans...... Arsace « régna ainsi 31 ans ; Ardachés son fils 26 ans, à celui-ci « succède son fils Arsace surnommé le Grand ; ce dernier « fit la guerre à Démétrius et à Antigone fils de Démétrius « .... Alors Arsace commande en maître dans la troisième « partie du monde, comme nous l'apprend le quatrième « livre des Histoires d'Hérodote. »

Voilà une singulière chronologie des Arsacides : Alexandre est mort en 323 av. J.-C. ; d'après le texte ci-dessus, Arsace le Grand, 3e souverain arsacide, serait monté sur le trône 57 ans après, soit en 266 av. J.-C., il faut avoir une certaine bonne volonté pour l'identifier à Mithridate Ier qui est le 6e arsacide et dont le règne commence en 171 av. J.-C. D'ailleurs la mention d'Hérodote qui termine le chapitre suffit pour nous édifier sur la valeur des renseignements chronologiques donnés par Mar Apas Catina.

Les chapitres III et suivants traitent de l'élévation au trône d'Arménie de Valarsace frère d'Arsace, de ses

conquêtes, de ses luttes avec Morphilig et de l'organisation qu'il donne au pays. Valarsace eut plusieurs fils, il garde auprès de lui son fils Arsace et son petit-fils Ardaschès, il meurt à Medzpin après 22 ans de règne.

Le chapitre IX est consacré au règne d'Arsace Ier qui règne 13 ans : là se termine, dit Moïse de Khoren, le récit de Mar Apas Catina.

Pour la suite, il cite comme source Julius Africanus le chronologiste, lequel s'est servi des cartulaires et des archives d'Édesse. Les règnes d'Ardaschès et de Tigrane empruntés à cette nouvelle source sont exposés comme il suit :

« Ardaschès succède à Arschag la 24e année du règne « d'Archagan, roi des Perses [1] ; Archagan consent à lui « donner la suprématie royale ; il tint Archagan, roi des « Perses, sous sa puissance et fit Dikran, son fils, roi « d'Arménie.

« Ardaschès fait captif Crésus, roi des Lydiens ; après « avoir soumis le continent situé entre les deux grandes « mers, il remplit l'océan de la multitude de ses voiles, « pour asservir tout l'Occident, car les troubles et l'anarchie « étaient à Rome, personne n'oppose une vive résistance à « Ardaschès.... il meurt après avoir régné 25 ans.

« Après Ardaschès monte sur le trône Dikran son fils, « la 19e année du règne d'Archagan, roi des Perses ; Dikran « est vainqueur de Crassus..... »

1. Le mot « Perses » est employé ici et dans tout ce qui se rapporte aux règnes d'Ardaschès et de Tigrane pour le mot Parthes qui figure dans les chapitres précédents : cela tient vraisemblablement à la différence des sources utilisées. On aurait grand tort de croire que l'historien arménien, en parlant des rois de Perse, fait allusion aux rois de la dynastie persépolitaine.

Cet extrait des règnes d'Ardaschès et de Tigrane me paraît suffisant pour montrer avec quelle prudence il faut accepter les assertions de Moïse de Khoren.

Au premier abord, il peut sembler étrange, comme le dit M. de Petrowicz, que l'historien arménien, si, comme on l'a dit, il a vécu au ve siècle, ne fût pas mieux renseigné sur l'histoire de son propre pays à l'époque de Tigrane ; mais les livres orientaux, le Chah-Nameh aussi bien que le Coran, nous offrent des exemples si frappants de la profonde ignorance de leurs auteurs au point de vue de leur histoire nationale, qu'il est permis de suspecter Moïse de Khoren et Mar Apas Catina.

Un savant distingué, qui a fait des études syriaques et arméniennes sa préoccupation constante, le regretté Carrière, a particulièrement étudié la question et l'a traitée avec une grande compétence dans plusieurs ouvrages, dont le dernier a été imprimé à Vienne en 1893 [1]. En ce qui concerne Mar Apas Catina, il regarde ses récits comme appartenant au domaine de la fiction et il est arrivé à croire qu'il n'a même pas existé et que Moïse de Khoren invoque ce nom, entouré du prestige d'une antiquité reculée, simplement pour donner plus d'autorité à son récit.

Quant à la date de la rédaction de l'*Histoire d'Arménie*, Carrière a prouvé que Moïse de Khoren y a fait des emprunts à la Chronique de Malala qui est du vi^e siècle et à l'Histoire ecclésiastique de Socrate qui est de la fin du viie ou du commencement du viiie, il faut donc reculer de près de trois cents ans la date que l'on assigne d'ordinaire à l'*Histoire d'Arménie*.

1. Carrière, *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales*. Paris, 1891. *Nouvelles sources de Moïse de Khoren, études critiques avec suppléments*. Vienne, 1893.

Incontestablement la plupart des faits qui y sont rapportés sur la dynastie de Valarsace sont erronés : Valarsace lui-même a-t-il existé? Les avis sont partagés; Moïse de Khoren et les auteurs arméniens qui l'ont suivi l'ont seuls mentionné explicitement, à moins qu'on ne l'identifie au Bacasis qui, d'après Justin, fut préposé à la Médie par Mithridate Ier ; en supposant que le nom de Bacasis puisse se ramener à celui de Valarsace, ce qui est fort discuté, il faudrait encore, pour justifier l'identification, substituer le nom d'Arménie à celui de Médie dans le texte de Justin et l'on pourrait, dans tous les cas, s'étonner que cet auteur ait omis de mentionner que ce Bacasis était frère de Mithridate Ier et qu'il devint le fondateur d'une dynastie arsacide d'Arménie.

On le voit, on ne saurait s'appuyer beaucoup sur le texte de Justin ; si donc quelques historiens [1] ont admis l'existence de Valarsace, souche de la dynastie arsacide arménienne, aïeul d'Ardaschès père de Tigrane le Grand, c'est uniquement d'après le témoignage de Moïse de Khoren, en opposition formelle avec celui de Strabon d'après lequel Tigrane est un descendant du satrape Artaxias qui se révolta contre Antiochus III et devint roi de la Grande-Arménie.

Quoi qu'on en ait dit, Strabon me paraît offrir une tout autre garantie que Moïse de Khoren ; sa généalogie de la race d'Artaxias présente, il est vrai, des lacunes ; car entre Artaxias qui pouvait régner encore vers 170 av. J.-C., et Tigrane le Grand, dont le règne commence en 97, s'écoule

1. F. Justi, dans son *Histoire de l'Iran*, mentionne la dynastie de Valarsace d'après les sources arméniennes, mais en faisant les plus grandes réserves (p. 491). Gutschmid est plus catégorique et ne prononce même pas le nom de Valarsace ; H. Hübschmann, dans *Armenische Grammatik* (Leipzik, 1895), ne croit pas davantage à l'existence de ce souverain (p. 79).

un intervalle de 70 ans, où l'on voudrait pouvoir placer quelques noms : il est regrettable que Strabon ne nous ait pas fait connaître le nom du père de Tigrane, il aurait ainsi considérablement aidé à la solution du problème.

Autrefois on admettait sur la foi d'Appien que Tigrane le Grand avait eu pour père un Tigrane ; l'abbé de Longuerue dans ses *Annales arsacides*, Visconti dans l'*Iconographie grecque* et Ch. Lenormant dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, n'ont émis aucun doute à ce sujet. Aujourd'hui des historiens et des numismates font de Tigrane le Grand le fils d'un Artaxias identique à l'Ardaschès de Moïse de Khoren, et l'on a l'habitude de dire que c'est par suite d'une erreur qu'Appien l'appelle « fils de Tigrane ».

Je ne connais pour ma part aucun texte d'auteur ancien qui contredise l'assertion d'Appien ; ce serait donc seulement sur la foi de Moïse de Khoren que l'on suspecterait le texte de l'auteur grec. Ce texte est d'ailleurs parfaitement formel, et l'on ne peut en aucune façon soupçonner qu'il y ait eu erreur par suite d'une confusion entre Tigrane le Grand et Tigrane le Jeune son fils qui est aussi mentionné dans Appien. Dans les deux passages où cet historien parle de ces deux personnages, l'un et l'autre « fils de Tigrane », il se sert d'expressions différentes, qui montrent bien qu'il n'y avait aucune confusion dans son esprit; pour désigner Tigrane le Grand [1], il se sert de l'expression : « Τιγράνης ὁ Τιγράνους », tandis que, parlant de Tigrane le jeune son fils [2], il dit : « Ἔνθα δὴ καὶ ὁ Τιγράνους ἦν παῖς Τιγράνης. »

Si donc on s'en tient aux témoignages des auteurs grecs,

1. *De rebus Syriacis*, XLVIII.
2. *De bello Mithridatico*, CXVII.

la dynastie d'Artaxias le contemporain d'Antiochus III comprendrait Artaxias, Tigrane, Tigrane le Grand, et il ne resterait qu'une faible lacune à combler entre Artaxias et Tigrane, père de Tigrane le Grand. Peut-être est-ce là qu'il faut intercaler l'Ortoadiste de Justin, si toutefois il est contemporain de Mithridate II (128-88 av. J.-C.) et non de Mithridate III. S'il en était ainsi, on retrouverait dans cette dynastie, pour la période antérieure à Tigrane le Grand, les seuls noms d'Artaxias, Artavasde et Tigrane, qui se reproduisent après lui.

Dans l'hypothèse de l'existence de la dynastie arsacide de Moïse de Khoren qui débute par un Valarsace, suivi d'un Arsace, il est assez singulier que ces noms illustres ne se retrouvent pas chez les successeurs immédiats de Tigrane.

C'est là un indice qui, joint aux autres arguments que j'ai fait valoir et à la méfiance bien légitime qu'inspire Moïse de Khoren, est de nature à ne faire admettre qu'avec réserves l'attribution des tétradrachmes nos 1, 2, 4, 5 aux quatre rois, Valarsace, Arsace, Ardaschès, Artavasde.

J'ajoute que je ne vois pas de considérations déterminantes pour les croire frappés en Arménie, car si, sous certains rapports ils s'écartent des types ordinaires des grands rois arsacides, ils diffèrent plus encore de ceux des rois d'Arménie qu'on est habitué à voir coiffés de la tiare ; remarquons d'ailleurs que Tigrane lui-même ne semble avoir émis de monnaies d'argent qu'après la conquête de la Syrie et que ses tétradrachmes sont frappés au type d'Antioche. Rien donc ne permet d'affirmer que ses prédécesseurs réduits aux seules limites de l'Arménie aient eu un monnayage d'argent imité de celui des Séleucides.

Que faut-il conclure de cette longue discussion ? Sans doute la thèse de M. de Petrowicz est séduisante, elle

déblaie le terrain de la numismatique parthe, en éliminant de la suite des grands rois ces tétradrachmes récemment mis au jour, qui ne peuvent y être introduits qu'en bouleversant le classement traditionnel ; à la classification un peu vague du British Museum, elle substitue, grâce au concours de la dynastie de Valarsace, une nomenclature précise, qui présente toutes les apparences de la rigueur et dans laquelle chaque pièce trouve une attribution ; mais c'est précisément parce que cette thèse est séduisante, en ce qu'elle satisfait à un besoin de notre esprit qui a horreur de l'incertitude, que j'ai tenu à exposer les objections sérieuses qui peuvent lui être opposées : je crois que le doute est préférable à une sécurité trompeuse, et par suite qu'il est prudent de rester dans l'expectative et d'attendre que des monuments numismatiques nouveaux et des renseignements précis sur les trouvailles faites en Orient viennent nous permettre de faire une répartition définitive des monnaies de classement douteux entre la monarchie des Parthes et les états voisins, tels que la Médie, l'Arménie et l'Atropatène, qui ont pu avoir un monnayage spécial dès l'époque où nous voyons l'Elymaïde frapper les beaux tétradrachmes de Kamnaskirès Ier.

SUITE DES GRANDS ROIS ARSACIDES DEPUIS ARSACE Ier JUSQU'A PHRAATACE

Grâce à l'attribution à l'Arménie de quatre tétradrachmes, M. de Petrowicz a pu conserver presque entièrement le classement de M. Gardner ; sa liste des souverains arsacides est la suivante :

1	Arsace Ier	250-248	av. J.-C.	62,63 — 64,65 Sel.
2	Tiridate Ier	248-210		64,65 — 102,103
3	Arsace II	210-191		102,103 — 121,122
4	Phriapatius	191-176		121,122 — 136-137

5	Phraate Ier	176-171	136,137 — 141-142
6	Mithridate Ier	171-138	141,142 — 174-175
7	Phraate II	138-128	174,175 — 184-185
8	Artaban Ier	128-123	184,185 — 189,190
9	X. roi inconnu		
10	Mithridate II	123-88	189,190 — 224,225
11	Artaban II	88-77	224,225 — 235,236
12	Sinatrocès	77-70	235,236 — 242,243
13	Phraate III	70-57	242,243 — 255,256
14	Mithridate III	57-54	255,256 — 258,259
15	Orode Ier	57-37	255,256 — 275,276
16	Pacore	38	274, 275
17	Phraate IV	37-2	275,276 — 310,311
18	Tiridate II	32-26	280,281 — 286,287

Cette liste ne diffère que très peu de celle de Gardner : le 3e Arsacide, l'Artaban Ier de Gardner, y est appelé Arsace II suivant la théorie de Gutschmid; comme conséquence, l'Artaban II de Gardner devient Artaban Ier. A la suite de cet Artaban, M. de Petrowicz intercale un roi inconnu, représenté dans sa collection par une drachme un peu barbare [1] ; contrairement à Gardner et conformément aux idées de Gutschmid et au nouveau classement du British Museum, il admet entre Mithridate II et Sinatrocès un Artaban II, auquel il donne la drachme qui porte une ancre en arrière du buste du roi [2].

Sans vouloir décrire toutes les raretés de la collection Petrowicz, nous passerons rapidement en revue les pièces qui nous ont paru les plus intéressantes et que, grâce à l'extrême obligeance de M. de Petrowicz, nous avons pu reproduire sur la planche ci-annexée (*Pl. III*).

1. *Samml. Petrowicz*, Pl. VI, 5.
2. *Samml. Petrowicz*, Pl. VII, 1, 2.

PHRAATE II (ARTABAN II DU B. M.)
Pl. III, fig. 3.

Voilà une pièce bien intéressante sous tous les rapports : elle est entourée du cordon de laine caractéristique du monnayage séleucide de cette époque, la tête porte la coiffure des rois de Syrie et je ne crois pas me tromper en affirmant que pour les traits du visage l'artiste s'est inspiré des tétradrachmes d'Antiochus VIII Gryphus (125-96 av. J.-C.). Cette constatation d'une imitation séleucide évidente, dans le monnayage parthe, est un argument qui peut être invoqué en faveur de l'attribution aux grands rois arsacides des cinq tétradrachmes dont nous nous sommes précédemment occupés.

A qui faut-il attribuer ce remarquable tétradrachme ? Est-ce à Phraate II (138-128 av. J.-C.), comme le fait le catalogue Petrowicz, est-ce à Artaban II (88-77 av. J.-C.), comme le pense M. Warwick Wroth ?

Dans une précédente étude [1], j'ai indiqué que dans un lot de monnaies provenant de Bagdad j'avais rencontré un tétradrachme parthe de même effigie mais du type ordinaire, mélangé avec des pièces d'Antiochus X εὐσεβής (94-83 av. J.-C.), j'en concluais que ces monnaies étaient contemporaines ; je ne connaissais pas alors le catalogue de la collection Petrowicz, qui apporte à ma supposition une confirmation éclatante. Car, à côté du tétradrachme n° 3 de la planche ci-annexée, se trouve décrit dans ce catalogue (Pl. V, 2) un autre tétradrachme attribué au même souverain, portant la légende **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ.**

1. Allotte de la Fuÿe, *Nouveau classement des monnaies arsacides* dans *Rev. num.*, 1904.

Il est difficile de ne pas croire que le titre d'εὐσεϐής, qui apparaît là pour la première fois sur les monnaies parthes, n'ait pas été copié sur le titre semblable d'Antiochus X ; la pièce est donc postérieure à 94 av. J.-C. Le tétradrachme de la planche ci-annexée, dans lequel je vois une réminiscence des traits d'Antiochus VIII, lui assigne également une date postérieure à l'époque assignée d'ordinaire à Phraate II; tout concourt donc pour confirmer l'attribution au successeur de Mithridate II, Artaban II de Gutschmid. Ce prince s'appelait-il réellement Artaban II? j'ai émis quelques doutes à ce sujet ; quoi qu'il en soit, il n'y a pas grand inconvénient à conserver provisoirement cette désignation qui a tout au moins l'avantage de permettre de donner un nom au souverain qui nous a laissé de si remarquables monnaies.

MITHRIDATE II (PHRAATE III DU B. M.)

Pl. III, fig. 4.

Ce tétradrachme remarquable est analogue au tétradrachme Pl. X, 8, du Cat. B. M. ; néanmoins la physionomie semble plus jeune. M. de Petrowicz attribue à Mithridate II toutes les monnaies que M. Warwick Wroth donne à Phraate III et en particulier le beau tétradrachme mitré où le souverain prend le titre de ΘΕΟΣ, qui d'après un passage de Phlégon a été porté par Phraate III.

SINATROCÈS (SINATROCÈS DU B. M.)

Pl. III, fig. 5.

Il existe dans la collection de Petrowicz deux spécimens de ce tétradrachme, différents entre eux par les mono-

grammes : M. de Petrowicz est d'accord avec MM. Gardner et Warwick Wroth au sujet des monnaies attribuées à ce souverain. Malgré cet accord, l'attribution est-elle bien certaine ? J'appelle de nouveau l'attention sur la singulière ressemblance de traits qui existe sur les deux drachmes que j'ai publiées, dans la *Rev. num.*, 1904, n°s 11 et 12 de la pl. VII. L'une est attribuée à Sinatrocès, l'autre reviendrait à Phraate II d'après Gardner et M. de Petrowicz, ou d'après M. Warwick Wroth à Artaban II, prédécesseur immédiat de Sinatrocès.

PHRAATE III (ORODE DU B. M.)

Pl. III, fig. 6.

L'attribution de ce tétradrachme à Mithridate III ou Orode me paraîtrait plus vraisemblable : Phraate III, qui remplaça sur le trône un père presque nonagénaire, devait être âgé, ce qui ne paraît pas concorder avec l'effigie jeune du tétradrachme.

MITHRIDATE III (MANQUE AU BRITISH MUSEUM)

Pl. III, fig. 7.

Ce tétradrachme porte la légende suivante :

En haut, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ;

A dr., ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ;

En bas, ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ;

A g., ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ.

Cette légende dont je donne ici la disposition, afin de mieux la comparer à une légende douteuse dont je parlerai plus loin, se retrouve sur des drachmes de même effigie et paraît, par l'absence du titre de roi des rois, convenir assez bien à Mithridate III.

ORODE Ier (MANQUE AU BRITISH MUSEUM)

Pl. III, fig. 8.

Ce tétradrachme porte d'après M. de Petrowicz la légende habituelle d'Orode Ier, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ, altérée par une double frappe ; il est remarquable par son revers dont le catalogue donne la description suivante : « Orode Ier en costume parthique, assis à droite, sur un trône « à dossier; il soutient avec la main droite le bras gauche « de Tyché qui est agenouillée devant lui....... Dans le « champ vole une Victoire tenant une couronne de la main « droite et une palme de la gauche. »

Je crois qu'il y a lieu de faire quelques rectifications à la description de ce revers, et je suis persuadé que M. de Petrowicz, s'il veut bien l'examiner de nouveau avec soin, se rangera à mon avis.

Nous nous trouvons là en présence d'une pièce qui porte au revers non point les traces d'une double frappe d'un même type, mais bien la superposition de deux types différents, dont le plus ancien est resté en partie visible et vient se mêler au type plus récent. D'un autre côté, la légende corrompue signalée par le catalogue est en réalité une légende hybride comprenant une partie de chacune de celles des deux types. Au type ancien appartient le mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ placé directement au-dessus de la Victoire et le mot ΑΡΣ(ΑΚΟΥ) qui est écrit verticalement à droite de cette même Victoire ; très probablement, il y avait sur une première ligne à droite le mot ΜΕΓΑΛΟΥ qui a été oblitéré par la nouvelle légende.

Le mot Φ(ΙΛΕΛΛΗΝ(ΟΣ), qu'on aperçoit un peu effacé sur une troisième ligne à gauche, n'est pas, à ce que je crois,

une répétition du ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ qui est au-dessus, mais un reste de l'ancienne légende, qui peut ainsi être partiellement reconstituée comme il suit :

En haut, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ;
A dr., (ΜΕΓΑΛΟΥ) ΑΡΣ(ΑΚΟΥ) ;
En bas, ? ? ;
A g., ? (Φ)ΙΛΕΛΛΗΝ(ΟΣ).

Il est impossible de ne pas être frappé de ce fait que cette légende diffère de celle des tétradrachmes d'Orode qui ont tous dans le haut ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, et qu'elle présente au contraire la plus remarquable analogie avec celle du tétradrachme n° 7 qui a été attribué à Mithridate III.

Quant à ce qui est du type du revers, la Victoire portant une palme et offrant une couronne est nettement encadrée, en haut et à droite, par les mots ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ, et elle appartient très certainement au revers du tétradrachme oblitéré ; vraisemblablement devant elle se trouvait le roi assis, à moins qu'elle ne fût isolée, telle qu'on la voit sur les monnaies de bronze arsacides depuis Mithridate et sur un tétradrachme postérieur de Vononès. Dans tous les cas, la monnaie reproduite sur notre n° 8 a un grand intérêt, puisqu'elle nous fait connaître le revers d'un tétradrachme qui jusqu'à présent n'a pas été rencontré, tétradrachme qui est attribuable à Mithridate III ou au commencement du règne d'Orode.

M. de Petrowicz est d'ailleurs particulièrement riche en ce qui concerne la période d'Orode et de Phraate IV ; sans parler de la belle série de tétradrachmes d'Orode avec monogrammes et noms de mois, il possède le rare tétradrachme de l'année ΓΟΣ = 273, une suite très complète des monnaies de Phraate IV de 275 à 289, et enfin deux exemplaires du tétradrachme de Tiridate dont j'ai eu l'occasion de m'occuper spécialement.

Pas plus que les autres collectionneurs de monnaies arsacides, il n'a pu mettre la main sur un tétradrachme de Phraate IV, daté d'une des vingt dernières années de son règne ; nous devons donc continuer à constater, sans pouvoir l'expliquer, cette singulière lacune.

IIe PARTIE

DU RÈGNE DE PHRAATACE A LA FIN DE LA MONARCHIE

M. de Petrowicz adopte la liste chronologique suivante :

Phraate V (Phraatace)	2 av. J.-C. — 4 ap. J.-C.	310,11 — 315,16 Sél.
Orode II	4 ap. J.-C. — 8 (?)	815,16 — 319,20
Vononès	8 — 12 (?)	319,20 — 323,24
Artaban III	12 — 40	323,24 — 351,52
Vardane Ier	42 — 45	353,54 — 356,57
Gotarzès	40 — 51	351,52 — 362,63
Vologèse Ier	51 — 61 (?)	362,63 — 372;73
Vardane II	55 — 58	366,67 — 369,70
Vologèse II	61 — 77	372,73 — 388,89
Vologèse III	77 — 147	388,89 — 458,59
Artaban IV	80 — 81	392,93 — 393,94
Pacore II	77 — 110	388,89 — 421,22
Osroès	106 (?) — 130 (?)	417,18 — 441,42
Mithridate IV	116 (?)	427,28
Vologèse IV	147 — 191	458,59 — 502,03
Vologèse V	191 — 208	502,03 — 519,20
Vologèse VI	208 — 222	519,20 — 533,34
Artaban V	213 — 227	524,25 — 538,39
Artabaze	227	538,39

Sous le règne de Phraatace, que M. de Petrowicz, à l'exemple de plusieurs auteurs, appelle Phraate V, à tort suivant moi, puisqu'il existait un autre fils de Phraate IV, qui portait le nom de Phraate distinct de celui de Phraatace, on connaît une suite assez complète de tétradrachmes datés ; sur les tétradrachmes des années 310, 311, le roi est représenté seul ; sur ceux de 313, 314, 315, il est associé à sa mère Mousa. M. de Petrowicz possède les années 310, 311, 314.

Les trois souverains suivants : Orode II, Vononès, Artaban III, n'ont laissé qu'un petit nombre de monnaies datées ; nous en donnons la liste en soulignant les dates qui se trouvent dans la collection de Petrowicz.

Orode II. — ΖΙΤ, 317. Unique, Musée de Berlin.
Vononès. — ΚΤ, 820.
ΒΚΤ, 322.
ΓΚΤ, 323.
Artaban III. — ΒΚΤ, 322.
ΑΛΤ, 331.
ΔΛΤ, 332.
ΕΛΤ, 335.
ΗΛΤ, 338.

La période de Vardane Ier et de Gotarzès offre une suite complète de tétradrachmes, datés de 353 à 362, qui tous figurent au catalogue Petrowicz.

Le dernier tétradrachme daté de Gotarzès est du mois d'*Apellæus* 362. On connaît de son successeur, qu'il s'appelle Vologèse Ier ou autrement, un tétradrachme de la même année daté d'*Hyperberetæus* ; ainsi que le fait très judicieusement remarquer M. de Petrowicz, on en conclut que le mois *Hyperberetæus* est postérieur à *Apellæus* ; cette conclusion est d'accord avec la théorie admise par Prokesch-Osten et par M. Warwick Wroth, d'après laquelle l'année parthe commence en *Dius* ; l'opinion contraire de Longpérier qui voyait dans *Xanthicus* le premier mois est donc à rejeter. J'ai déjà eu l'occasion d'insister sur ce point et de faire remarquer, qu'abstraction faite de toute autre considération, l'examen des tétradrachmes arsacides datés suffit pour faire connaître d'une façon certaine le mois qui ouvrait l'année parthe : je suis heureux de me rencontrer en cela avec M. de Petrowicz.

La numismatique des successeurs de Gotarzès présente des difficultés presque inextricables.

On possède une suite presque complète de tétradrachmes datés de l'année BΞT = 362, à l'année ΘOT = 377. Ces monnaies, tant au point de vue de l'effigie qu'à celui des types de revers, présentent des différences qui obligent à en faire trois classes distinctes ; M. Warwick Wroth les considère comme appartenant à un même souverain, Vologèse Ier ; Longpérier et Gardner, suivis par M. de Petrowicz, les répartissent entre trois personnages différents : Vologèse Ier, Vardane II, Vologèse II ; Prokesch-Osten faisait de même, mais pour lui les trois classes distinctes doivent être attribuées respectivement à Vononès II, Vologèse Ier et Artaban IV.

Je donne dans le tableau ci-dessous l'énumération de tous les tétradrachmes de cette période qui sont actuellement connus, en les répartissant par classes et indiquant les attributions proposées.

			Warwick Wroth	Longpérier, Gardner, Petrowicz	Prokesch-Osten
BΞT -362	50,51	1re classe	Vologèse Ier	Vologèse Ier	Vononès II
ΓΞT -363	51,52				
ΔΞT -364	52,53				
EΞT -365	53,54				
GΞT -366	54,55	2e classe	Vologèse Ier	Vardane II	Vologèse Ier
ZΞT -367	55,56				
HΞT -368	56,57				
ΘΞT -369	57,58				
ΓOT -373	61,62	e3 classe	Vologèse Ier	Vologèse II	Artaban IV
ΔOT -374	62,63				
EOT -375	63,64				
GOT -376	64,65				
ZOT -377	65,66				
HOT -378	66,67				
ΘOT -379	67,68				

Tous ces tétradrachmes se trouvent dans la collection Petrowicz, sauf celui de l'année GΞT soulignée qui appartient à ma propre collection ; ce tétradrachme, qui n'avait pas encore été signalé, vient prolonger d'un an le règne de Vardane II auquel Longpérier attribue le tétradrachme de la 2e classe ; ajoutons que l'on n'a pas encore rencontré de tétradrachmes de la 1re classe portant l'une des années GΞT, ZΞT, HΞT, ΘΞT [1], ce qui semble extraordinaire si, comme l'indique Longpérier d'après un passage de Tacite, Vologèse a régné concurremment avec Vardane. Tout cela n'est guère favorable à la théorie qui attribue les première et deuxième classes respectivement à Vologèse Ier et à son fils et compétiteur Vardane II.

Je ne veux pas reprendre ici les développements que j'ai donnés à ce sujet dans cette même Revue [2] : je crois devoir néanmoins insister sur quelques points que j'ai eu le tort de ne pas mettre suffisamment en lumière.

Les historiens romains sont généralement bien renseignés sur l'histoire des peuples barbares pour les faits qui sont en connexion directe avec leur propre histoire ; pour tous les autres, qui présentaient pour eux un intérêt moindre, leurs informations sont loin d'avoir le même degré de certitude. C'est là une observation générale dont il importe de tenir grand compte dans la critique des textes qui sont relatifs à la période qui nous occupe.

Pendant les premières années de cette période, le roi des Parthes, que Tacite nomme Vologèse, cherche à faire dominer l'influence arsacide en Arménie et soutient son frère

1. Je dois signaler néanmoins qu'un tétradrachme de la 1re classe avec la date OT est figuré sur la planche XIII, n° 153 du mémoire de Longpérier, mais comme le texte n'en fait nulle mention, et qu'aucun autre auteur ne l'a signalé, je crois devoir douter de l'exactitude de la date qui y est indiquée.

2. Allotte de la Fuÿe, *Nouveau classement des monnaies arsacides*, dans *Rev. num.*, 1904.

Tiridate qui dispute la couronne de ce pays à Rhadamiste, roi des Ibères. Ce n'est qu'à partir de l'année 58 (ΘΞΤ, ΟΤ) que les Romains interviennent dans le débat; Corbulon pénètre en Arménie, prend Artaxata, puis Tigranocerte, et après une campagne de plusieurs années il remplace Tiridate sur le trône d'Arménie par Tigrane, petit-fils d'Archelaüs de Cappadoce.

Dans cette première campagne, la lutte est circonscrite à l'Arménie, et le roi des Parthes n'est pas encore en hostilité ouverte avec Rome : Néron, à la suite des victoires de Corbulon, prend sur une de ses monnaies le titre d'*Armeniacus*, et non celui de *Parthicus*.

C'est seulement en 61 (ΒΟΤ, ΓΟΤ), après le couronnement de Tigrane, que Vologèse entre en rapports directs avec Rome, et envoie une ambassade pour protester et faire valoir ses droits à disposer de la couronne d'Arménie : cette ambassade reste sans résultat.

En 62, le général romain Cæsenius Petus, qui s'est porté en Arménie pour défendre Tigrane, est battu honteusement par les Parthes, et l'année suivante Vologèse, enhardi par ce succès, envoie une nouvelle ambassade à Néron pour le sommer de restituer à son frère Tiridate la couronne d'Arménie. Comme réponse, Rome déclare la guerre et en confie la direction à Corbulon.

Vologèse, peu soucieux d'en venir aux mains avec ce terrible adversaire, entre en pourparlers avec lui, et par suite d'une transaction, il est convenu que Tiridate se rendra au camp de Corbulon pour déposer le diadème d'Arménie aux pieds de la statue de Néron, mais qu'il le recevra ensuite à Rome, des mains de l'empereur.

La cérémonie solennelle de l'investiture eut lieu en l'année 66 (ΖΟΤ, ΗΟΤ) ; Suétone et Tacite en font mention, et

Dion nous a laissé un récit détaillé de la cérémonie [1]; il nous rapporte même le discours de Tiridate dans lequel celui-ci se dit « frère des rois Vologèse et Pacore ». Le même auteur nous fait connaître qu'à cette époque Vologèse était encore roi des Parthes et refusa d'accompagner à Rome son frère Tiridate.

D'après ce qui précède, le roi des Parthes Vologèse qui, après l'année 61, envoie plusieurs ambassades à Rome, inflige une défaite humiliante à Cæsenius Petus, soutient les droits des Arsacides au trône d'Arménie, et fait restituer la couronne à son frère, est un personnage parfaitement connu des Romains ; cette période de son règne appartient à l'histoire romaine, et nous n'avons aucune raison pour ne pas croire Dion et Tacite lorsqu'ils nous disent qu'il s'appelait Vologèse et qu'il était frère de Tiridate, roi d'Arménie, et de Pacore, roi des Mèdes. On peut donc attribuer en toute certitude les tétradrachmes de la 3e classe datés de 61 à 67 (ΓΟΤ-ΘΟΤ) à un Vologèse, frère de Tiridate, qui fut couronné par Néron en 66. Ce premier point, indiscutable, oblige à rejeter d'une façon absolue l'attribution de cette 3e classe à Artaban IV que proposait Prokesch-Osten en se fondant sur une analogie de traits, à mon avis illusoire.

Quant aux classes 1 et 2, toutes les hypothèses proposées sont soutenables : les règnes de Vononès II, de Vardane, ainsi que celui du Vologèse qui régnait avant 61, appartiennent à une période de l'histoire parthe qui a dû être beaucoup moins bien connue des Romains que la suivante ; il n'est pas interdit, par conséquent, de penser qu'il a pu se glisser dans les textes quelques confusions de noms, dont la rectification ferait disparaître les contradictions qui semblent exister entre le récit des historiens romains et les documents numismatiques.

1. Dion, l. LXIII, 1, 2, 3, 4, 5, 6.

En résumé, pour la période comprise entre BΞT et ΘOT, sauf en ce qui concerne la 3e classe qui appartient sans conteste à Vologèse, frère de Tiridate, je serais fort embarrassé de proposer une classification définitive, et, dans le doute, peut-être M. de Petrowicz a-t-il bien fait de s'abstenir de modifier celle qui est le plus ordinairement admise.

Je serai beaucoup plus affirmatif en ce qui concerne la période suivante, et je n'hésiterai pas à signaler la nécessité d'apporter quelques rectifications aux attributions proposées par Longpérier et adoptées après lui par presque tous les numismates.

Cette période, comme la précédente, présente de grosses difficultés et j'avais hésité à les aborder dans l'étude où j'ai discuté le nouveau classement du British Museum ; je ne suis pas fâché de profiter de l'occasion que m'offre l'examen des documents numismatiques publiés par M. de Petrowicz, pour exposer les objections que soulève la classification qu'il a suivie.

Le tétradrachme ΘOT nous montre qu'à cette date Vologèse, frère de Tiridate, était encore sur le trône, ce qui est d'accord avec les récits des historiens romains ; pour les années qui suivent, la numismatique est muette, et ce n'est que dix ans après, en ΘΠT, que nous revoyons deux tétradrachmes datés ; l'un portant le nom de Pacore représente un tout jeune homme imberbe, l'autre est au nom de Vologèse, et le roi y est barbu et coiffé de la tiare ; Longpérier indique que l'effigie est celle d'un homme jeune et que par conséquent elle ne peut convenir, comme le pensait Vaillant, au Vologèse qui régnait en l'an ΘOT (Vologèse II de Longpérier) ; comme conséquence, au lieu d'attribuer le tétradrachme ΘΠT et celui de même effigie qui a été frappé l'année suivante, en l'an ϘT, aux dernières années du règne de Vologèse II, il les donne aux premières du règne

de Vologèse III dont le début aurait coïncidé avec le règne de Pacore II.

Après l'année ϟT (390), il y a une longue interruption dans l'émission des tétradrachmes au nom de Vologèse, et on ne les voit reparaître qu'en ΓΛY (433), c'est-à-dire 43 ans après.

Longpérier n'insiste pas sur ce qu'il y a d'anormal dans cette lacune de 43 ans, et attribue au même souverain le tétradrachme ΘΠT et ceux des années ΓΛY et suivantes; voici d'ailleurs ses propres termes : « Cette effigie se conti-
« nue sans changement notable de ΘΠT (389) à ΞY (360).....
« Ainsi nous devons admettre ce fait jusqu'à présent inconnu
« des historiens modernes, à savoir que Vologèse II a régné
« 72 ans, comme Louis XIV. »

Le tétradrachme ΞY, cité d'après Vaillant, et qui n'a pas été retrouvé depuis, n'existe pas, attendu que M. de Petrowicz a fait connaître un tétradrachme de Vologèse IV portant la date ΘNY, mais il y a dans la collection Petrowicz et au British Museum, ainsi que dans ma propre collection, des tétradrachmes de Vologèse III datés de HNY (458), ce qui assure au règne de ce prince la durée respectable de 69 ans.

Malgré l'autorité incontestée de Longpérier, je ne puis me résoudre à attribuer à Vologèse III le tétradrachme de ΘΠT, et c'est précisément parce que son effigie est identique avec celle du tétradrachme de HNY, que l'attribution de l'un et de l'autre au même souverain est impossible.

Pour moi, l'effigie du tétradrachme ΘΠT est celle d'un homme assez âgé ; en supposant même qu'elle puisse à la rigueur convenir à un jeune homme de 25 ans, cela supposerait que Vologèse III était âgé de 94 ans en HNY : l'effigie du tétradrachme de cette dernière date est bien peu d'accord avec cette conséquence ; j'ajoute que si Vologèse eût atteint

un âge aussi invraisemblable, Lucien n'eût pas manqué de le citer dans ses « Μακροβίοι ».

J'ai fait reproduire sur la planche ci-annexée, à côté du tétradrachme ΘΠΤ de la collection Petrowicz (n° 11), un tétradrachme de ma collection daté de HNY (n° 12). La comparaison que chacun pourra faire des deux effigies me paraît préférable à tout autre argument, pour démontrer la nécessité de modifier l'attribution du tétradrachme ΘΠΤ à Vologèse III, qui a été proposée par Longpérier et adoptée par MM. Gardner, Warwick Wroth et de Petrowicz.

Le comte Prokesch-Osten avait parfaitement reconnu qu'il fallait disjoindre le tétradrachme ΘΠΤ de ceux qui ont été frappés de ΓΛΥ à HNY et le rattacher aux tétradrachmes frappés antérieurement, mais il se trompait en voulant y retrouver l'effigie des tétradrachmes de la 2e classe : son erreur était une conséquence de celle qu'il commettait en attribuant les tétradrachmes de la 3e classe à Artaban IV; l'analogie d'effigie sur laquelle il appuyait cette attribution ne nous paraît nullement justifiée, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en comparant sur la planche annexée le tétradrachme de la 3e classe ΘΟΤ (*Pl. III, n° 10*) et le magnifique tétradrachme d'Artaban IV, BϘT (*Pl. III, n° 9*), qui appartiennent l'un et l'autre à la collection Petrowicz.

Si, comme cela me paraît parfaitement démontré, les tétradrachmes de la 3e classe frappés de ΓΟΤ à ΘΟΤ n'appartiennent pas à Artaban IV, mais bien à Vologèse, frère de Tiridate, c'est à ce même Vologèse qu'il est naturel d'attribuer les pièces frappées en ΘΠΤ et ϘT malgré le changement de coiffure qui y est constaté ; il n'y a rien d'extraordinaire à voir le même souverain, avec la tête tantôt diadémée, tantôt coiffée de la tiare ; la numismatique arsacide nous en offre de nombreux exemples, le plus concluant s'observe sur les tétradrachmes et les drachmes de Pacore II qui se trouve précisément contemporain de notre Vologèse.

D'ailleurs, si nous faisons abstraction de la différence d'aspect qui résulte de la différence de coiffure, il n'y a nullement incompatibilité entre les effigies des tétradrachmes ΘΟΤ et ΘΠΤ reproduits nos 10 et 11 de la planche, j'y trouve même, sinon l'identité qu'on aurait tort de chercher dans des pièces frappées à 10 ans d'intervalle, tout au moins une réelle analogie de traits, analogie qui se poursuit dans les drachmes, ainsi qu'on peut le constater, en comparant par exemple la drachme diadémée nº 6, pl. XXIX du catalogue du British Museum, à la drachme avec tiare nº 12, pl. XXXII du même catalogue. Ajoutons que les textes ne sont nullement en rapport avec l'hypothèse qui prolonge jusqu'en ϘΤ (77, 78) le règne de Vologèse, frère de Tiridate, qui a émis le tétradrachme ΘΟΤ (67, 68). Le nom de Vologèse se trouve cité en 69 [1], en 70 [2] et en 73 [3], et rien n'indique que ce prince soit mort avant l'année ΘΠΤ (77, 78).

Concluons :

La classification de M. de Petrowicz pour cette période si compliquée de la numismatique arsacide qui s'étend de ΘΠΤ (77, 78) à ΗΝΥ (146, 147), est à peu de chose près celle de Longpérier et peut se résumer comme il suit :

Vologèse III	77 — 147	388,89 — 315,16
Artaban IV	80 — 81	392,93 — 393,94
Pacore II	77 — 110	388,89 — 421,22
Osroès	106 (?) — 130	417,18 — 441,42
Mithridate IV	116 (?)	427,28

Si l'on admet cette chronologie, les souverains arsacides, pendant presque toute la durée du long règne de Vologèse III, se trouvent coexister au nombre de deux et souvent même au nombre de trois ; cette singulière complication est

1. Tacite, *Hist.*, lib. IV, 54.
2. Joseph, *De bell. jud.*, VII, 5, 2.
3. Id., *id.*, VII, 1, 2, 3.

en grande partie évitée, si, comme nous le croyons, le nom de Vologèse est à rayer pour toutes les années où on ne lui connaît pas de monnaies, c'est-à-dire de ϘT 7,*L*) 78) à ΓΛΥ (121, 122) si l'on s'en tient au témoignage des tétradrachmes qui portent son nom, ou bien de ϘT à ΓΚΥ si on lui attribue les pièces de bronze datées qui s'échelonnent de ΓΚΥ à ΘΜΥ.

Avec ce tempérament, la numismatique de cette période est bien simplifiée, mais présente encore de sérieuses difficultés ; la date du règne de Mithridate IV, la durée de ceux d'Artaban IV et de Chosroès sont des questions qui ont soulevé bien des controverses que je ne veux pas reprendre ici : je me contenterai de constater quelle abondance de matériaux nouveaux la collection Petrowicz vient ajouter aux documents déjà si nombreux de cette période qui sont réunis au British Museum.

Je ferai une mention spéciale pour deux petites pièces de Chosroès au revers d'Artémis chasseresse qui figurent dans le catalogue Petrowicz, sous les n°s 1 et 2 de Chosroès, et dont l'une est représentée pl. XXI, n° 12, du même catalogue. Ces pièces m'intéressent particulièrement, parce qu'un type analogue s'est rencontré dans une trouvaille de monnaies de l'Élymaïde qui a été faite à Suse par M. de Morgan et dont il m'a confié l'examen. Sur ma demande, M. de Petrowicz, avec une complaisance dont je ne saurais trop le remercier, m'a communiqué ces deux pièces sur l'une desquelles on lit le nom de ΧΟϹΡΟΥ. Tout en faisant quelques réserves au sujet de cette légende, qui sur l'original est très confuse, je crois bien que ces monnaies sont de Chosroès, mais elles sont si différentes des monnaies parthes et si semblables aux monnaies de l'Élymaïde, que je suis convaincu qu'elles ont été émises en Élymaïde. Je ne verrai d'ailleurs aucun inconvénient à admettre qu'une branche arsacide régnait dans cette

contrée, tout aussi bien qu'en Arménie et en Médie : nous voyons à plusieurs reprises un roi parthe tel que Vononès Ier ou Mithridate III devenir roi d'Arménie ou de Médie, et inversement un Artaban III ou un Vononès II de Médie occuper le trône des grands rois ; ces mêmes vicissitudes ont pu se produire pour les souverains de l'Élymaïde : en étudiant leurs monnaies, j'en suis arrivé à penser que les Orode et Phraate d'Élymaïde sont bien identiques aux rois des Parthes Orode Ier et Phraate IV ; dans le même ordre d'idées, je crois retrouver en Élymaïde d'autres rois parthes, tels qu'Orode II, Vologèse, frère de Tiridate, et enfin Chosroès.

Pour achever ce qui concerne la collection Petrowicz, il ne me reste plus qu'à parler des derniers temps de la monarchie arsacide : avec Vologèse IV, nous sortons de la période nuageuse que nous venons de traverser et nous trouvons l'unité parthe reconstituée ; on connaît des tétradrachmes datés de chacune des 43 années du règne de ce prince ; M. de Petrowicz a pu en réunir 42, et parmi eux celui de l'année ΘNY, jusqu'à présent inédit, qui permet d'affirmer que Vaillant s'est trompé en parlant d'un tétradrachme de Vologèse III portant la date ΞY.

Avec l'année BΦ (190, 191) se termine le règne de Vologèse IV. Ses successeurs Vologèse V et Vologèse VI ont émis des tétradrachmes datés de BΦ à ΓΛΦ. M. de Petrowicz en possède la suite presque complète.

Des deux derniers rois de la série, Artaban V et Artavasde, on ne connaît jusqu'à présent qu'un tétradrachme d'Artavasde, daté de ΘΛΦ (227, 228), que Longpérier a décrit d'après l'exemplaire du Cabinet de France.

Nous n'avons donné qu'un aperçu bien imparfait des richesses de la collection Petrowicz ; par le nombre des

pièces décrites, la clarté de l'exposition, l'abondance et la beauté des reproductions photographiques, le catalogue peut prendre rang à côté de celui du British Museum. Le compte rendu proprement dit de cet important travail pourrait donc être, si l'on veut, plus complet ; mais, en revanche, nous avons pensé qu'il convenait de tirer de l'œuvre de M. de Petrowicz tous les renseignements susceptibles d'élucider les points les plus obscurs de la numismatique arsacide ; tel était l'objet de notre étude, et l'on nous pardonnera si quelquefois nous nous sommes laissé entraîner à des développements et des discussions étendus.

Allotte de la Fuÿe.

MONNAIES NABATÉENNES

J'ai publié, dans le numéro de mars-avril 1904 du *Journal asiatique*[1], la description de toutes les monnaies nabatéennes qui m'ont été accessibles grâce à la bienveillance des conservateurs des principaux Cabinets d'Europe et à l'amabilité des collectionneurs. Il serait intéressant de retrouver les pièces que Saulcy a décrites lorsqu'elles faisaient partie de sa collection. D'autre part, il existe à Jérusalem au moins deux collections contenant des monnaies nabatéennes dont je n'ai pu établir l'importance. Il est rare qu'une collection de monnaies juives ne comprenne pas quelques nabatéennes.

A la demande de MM. les Directeurs de la *Revue numismatique*, j'exposerai brièvement les résultats auxquels j'ai été conduit. Les numismates connaissent les remarquables travaux du duc de Luynes, du marquis de Vogüé et de F. de Saulcy sur la question. Langlois, dans sa *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, a réédité sans modification notable le mémoire du duc de Luynes. MM. Sorlin-Dorigny et E. Babelon ont ici même fait connaître des exemplaires nouveaux.

Dans la Transjordanie et l'Arabie Pétrée, c'est-à-dire depuis Damas jusqu'à Medaïn-Salih non loin de Médine, on

1. *Numismatique des rois de Nabatène*, tirage à part chez E. Leroux, 50 p. et 4 pl.

a relevé des inscriptions nabatéennes datées d'après les années de règne des rois de Nabatène. S'aidant des renseignements fournis par les inscriptions qu'il était allé relever sur place, les confrontant avec les textes anciens, M. de Vogüé a, le premier, dans la *Revue numismatique* de 1868, établi avec certitude une liste des rois de Nabatène et une classification de leurs monnaies. Toutefois, ces dernières étaient alors en petit nombre et la valeur des chiffres nabatéens mal établie. Quelques années plus tard, Saulcy, disposant de monnaies inédites, reprit le classement d'ensemble et bouscula quelque peu les résultats acquis par M. de Vogüé. Telle était l'incertitude des documents, que ce nouveau classement fut unanimement accepté, même par le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, *pars II*, dont le marquis de Vogüé dirige la rédaction depuis l'origine. Cependant, les imperfections étaient réelles, et dès 1887 M. Babelon déclarait : « Ce classement aurait besoin d'être soumis à une révision rigoureuse, qui serait, ce semble, prématurée aujourd'hui [1]. »

Sans reprendre la discussion par le détail, nous dégagerons les données principales du problème.

Dans le monnayage nabatéen, un groupe se détache nettement. Ce sont les didrachmes de poids ptolémaïque ou phénicien portant au droit l'effigie royale et au revers l'aigle ptolémaïque comme marque de valeur. Ces didrachmes ont été frappés sous des rois répondant aux noms d'Obodas et de Malichus. Ils se rattachent si étroitement les uns aux autres, qu'ils ne peuvent être attribués qu'à des rois très proches. D'autre part, ces monnaies sont certainement à classer, comme l'a fait Saulcy, en tête des monnaies d'argent nabatéennes. Il suffit donc de fixer l'at-

1. E. Babelon, *Mélanges numism.*, Ire série, p. 75.

tribution d'un de ces didrachmes; l'attribution de tout le groupe s'en déduira aisément.

Or, le plus ancien Malichus connu de l'histoire et que nous désignons comme Malichus Ier, a régné vers 47-30 avant notre ère [1]. L'unique monnaie d'argent de poids ptolémaïque qu'on peut lui attribuer porte une légende nabatéenne dont les lettres sont bien de cette époque. Même concordance pour trois lettres grecques bouletées, — dont un sigma carré, — gravées dans le champ.

Quant aux didrachmes de poids ptolémaïque au nom d'Obodas, ils se répartissent en deux séries correspondant à deux rois qu'on doit classer tout près de Malichus Ier. Nous avons attribué l'une à son prédécesseur immédiat, Obodas II, dont l'existence ainsi vérifiée avait été soupçonnée par M. Clermont-Ganneau; l'autre à son successeur Obodas III. Les diverses monnaies d'argent de poids attique se classent facilement à la suite.

Il en résulte que la monnaie nabatéenne a été inaugurée par Arétas III Philhellène et, jusqu'ici, on ne connaît que des bronzes à légende grecque frappés par ce roi. On sait qu'il monta sur le trône peu de temps après l'entrée des Nabatéens à Damas. Cette ville était devenue la capitale du débile royaume de Syrie. Arétas III eut l'habileté de se parer du titre de *Philhellène*, et son effigie remplaça sur les bronzes de Damas celle du roi de Syrie. Car, la similitude des bronzes d'Arétas III avec les bronzes frappés par Démétrius III Eucaerus à Démétrias d'une part, et de l'autre l'identité du type de la Tyché de Damas figurée sur

1. F. de Saulcy, *Annuaire de la Soc. française de num.*, t. V, p. 462 et suiv., a institué un Malichus vers 145 avant notre ère sur lequel on n'a pas de renseignements historiques. Il vieillit ainsi d'un siècle la numismatique nabatéenne. L'erreur provient de ce que Saulcy ne voulait pas tenir compte des renseignements paléographiques auxquels avait abouti M. de Vogüé.

ces pièces et sur les bronzes romains de Damas, forcent à conclure : 1° que les monnaies frappées à Damas par Arétas III sont imitées des monnaies de Démétrius III frappées à Démétrias ; 2° que Démétrias n'est qu'un nom passager de Damas imposé par Démétrius III Eucaerus.

Comme conséquence accessoire et moins certaine, on peut proposer de reconnaître le grand dieu de Damas, Hadad ou Ramman, plus tard Jupiter Damascenus, au revers d'un tétradrachme frappé au nom d'Antiochus XII et conservé à Dresde [1]. La parèdre, Atargatis, pourrait être figurée par le *xoanon* au revers des tétradrachmes de Démétrius III [2].

Nous donnons ci-après la liste des rois de Nabatène telle qu'elle ressort des textes et de l'étude des monnaies. Un astérisque précède le nom des rois dont on possède des espèces :

Arétas Ier, 169 av. J.-C.
Arétas II (=Erotimus), vers 110-96.
Obodas Ier, vers 90.
Rabbel Ier, fils du précédent, vers 87.
*Arétas III Philhellène, frère du précédent, vers 87-62.
*Obodas II, fils du précédent, vers 62-47.
*Malichus Ier, fils du précédent, vers 47-30.
*Obodas III, fils du précédent, 30-9.
*Arétas IV Philopatris, frère du précédent ; femmes : la reine Houldou, puis la reine Chaqîlat ; 9 av.-40 ap. J.-C.
*Malichus II, fils du précédent ; femme : la reine Chaqîlat ; vers 40-75.
*Rabbel II Soter, fils du précédent ; régence de sa mère, la

1. Reproduit dans Babelon, *Les Rois de Syrie*, p. CLXXIII.
2. *Ibid.*, p. CLXX et s., nos 1567-1569 ; cf. *Revue archéol.*, 1904, II, p. 250 et fig. 28.

reine Chaqîlat, puis règne avec sa femme la reine Gamilat ; 75-101.

Malichus III, 101-106.

Le tableau suivant donne la suite des rois dont on possède des monnaies d'argent. En face de leur nom, on trouvera les légendes et les dates extrêmes qui apparaissent sur ces monnaies, enfin le poids moyen des espèces.

Obodas II. .	עבדת מלכא מלך נבטו	an 2-an 3	6 gr. 77
Malichus Ier	מלכו מלכא מלך נבטו	sans date	6 gr. 51
Obodas III. .	עבדת מלכא מלך נבטו	an 3-an 5	6 gr. 72
Le même. . .	(l'année) עבדת מלך נבטו	an 10-an 20	4 gr. 38
Arétas IV	חרתת מלך נבטו רחם עמה		
et		an 1-an 16	4 gr. 42
Houldou . . .	(l'année) חלדו מלכת נבטו		
Le même. . .	חרתת מלך נבטו רחם עמה		
et		an 23-an 48	4 gr. 06
Chaqîlat. . .	(l'année) שקילת מלכת נבטו		
Malichus II.	(l'année) מלכו מלכא מלך נבטו		
et		an 9-an 17	3 gr. 80
Chaqîlat. . .	שקילת אחתה מלכת נבטו		
Rabbel II. .	(l'année) רבאל מלכא מלך נבטו		
et		an 20[1].	3 gr. 30.
Gamilat . . .	גמלת אחתה מלכת נבטו		

La fixité des protocoles est remarquable. Elle rend les identifications faciles. Ainsi, par exemple, on confond souvent les monnaies de Malichus II avec celles d'Arétas IV lorsque, et cela arrive fréquemment, les exemplaires sont frustes ou mal frappés. En effet, les types sont voisins et nous avons, de part et d'autre, un même nom de reine, *Chaqîlat*. Si le nom du roi est illisible, on se décidera par

1. Les dates des monnaies de Rabbel II sont le plus souvent frustes ou ont porté en dehors du flan.

le protocole des légendes. Sur les drachmes d'Arétas IV la date est inscrite après le nom et le titre de la reine, donc au revers ; sur les monnaies de Malichus II la date est gravée au droit.

En parcourant ces séries royales, on voit que l'effigie de la reine apparaît avec Obodas III. A partir d'Arétas IV, cette effigie est accompagnée d'une légende. Il faut en conclure que, dès le temps d'Obodas III au moins, la reine était reine par droit de naissance et non plus seulement comme épouse du roi. En d'autre termes, à l'exemple de l'Égypte et d'autres dynasties hellénistiques, le roi épousait une de ses sœurs ou de ses cousines germaines. Le titre de « sœur » figure, en effet, dans les légendes monétaires et rappelle l'ἀδελφή des Lagides. Si ce titre n'apparaît qu'à partir de Malichus II, il ne faut pas en conclure qu'il n'était pas porté antérieurement. On fut sans doute conduit à le noter lors de l'avènement de ce roi par la nécessité de distinguer Chaqîlat, sœur et femme d'Arétas IV et belle-mère de Malichus II, d'avec la jeune reine Chaqîlat, femme et sœur de Malichus II.

La liste des poids moyens appelle quelques observations. Les premières monnaies d'argent sont des didrachmes, puis on ne frappe plus que des drachmes et des hémi-drachmes. L'obole et l'hémi-obole d'argent sont représentées par des pièces de bronze.

Le monnayage de Malichus Ier n'étant connu jusqu'ici que par un didrachme, on peut tenir pour accidentel le faible poids enregistré. C'est Obodas III qui abandonne le didrachme ptolémaïque pour la drachme attique ; en même temps, disparaît du revers l'aigle caractéristique. Le long règne d'Arétas IV a fourni un grand nombre d'inscriptions et, à partir de l'an 9 de son règne, les textes nabatéens mentionnent les « drachmes d'Arétas ». Il est logique de penser

que ce terme désigne les drachmes de poids attique frappées par ce monarque.

Sous Malichus II et Rabbel II, le poids de la monnaie d'argent diminue, mais il reste sous le premier (3 gr. 80) notablement supérieur au denier romain (3 gr. 41). Sans attribuer au monnayage nabatéen une précision pondérale exagérée, on estimera que Malichus II cherchait à se rapprocher de la drachme tyrienne (3 gr. 60). La monnaie tyrienne a dû rester longtemps en faveur dans la Transjordanie. Elle fut frappée à Tyr jusqu'en 57 ap. J.-C. (non *avant*, lapsus qui a fait dire que ce monnayage avait été arrêté par Pompée), et à Sidon jusqu'en 43 de notre ère. C'est cette monnaie (drachmes tyriennes et drachmes nabatéennes du même poids) qu'il faut reconnaître dans le terme δραχμαὶ Σύραι des inscriptions du Haurân. Sous Rabbel II (3 gr. 30), l'influence des deniers romains fait notablement abaisser le poids.

RENÉ DUSSAUD.

L'ICONOGRAPHIE PAR LES MÉDAILLES

DES

EMPEREURS ROMAINS

DE LA FIN DU IIIe ET DU IVe SIÈCLES

(*Troisième article*[1]).

Pl. IV à VII.

DÉSORGANISATION DU SYSTÈME GOUVERNEMENTAL DE DIOCLÉTIEN

La période qui s'étend depuis la prise de Rome par Maxence, qui eut lieu le 28 octobre 306, jusqu'à la réunion de tout l'empire dans les mains de Constantin après la défaite de Licinius en 324, fut signalée par la désorganisation du système de gouvernement inauguré par Dioclétien. La tétrarchie régnante en 306, après la mort de Constance Chlore, se composait de Galère et de Sévère II Augustes, de Maximin Daza et de Constantin Césars[2].

La révolte de Maxence et son avènement au pouvoir, à Rome, à la suite d'un soulèvement populaire et prétorien[3], fut le coin introduit dans le bloc de l'organisation gouvernementale de Dioclétien et qui devait le faire éclater. Il ne

1. Voy. ci-dessus *Rev. num.*, 1904, p. 64-104 et 473-504.
2. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, p. 87 à 90.
3. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, I, p. 78.

s'y trouvait pas de place en effet pour un cinquième empereur. Sévère II à qui Maxence arrachait l'Italie fut chargé par Galère, premier Auguste, chef de la tétrarchie, de reconquérir cette province [1]. Il échoua dans son entreprise et périt en avril 307. Galère, au lieu de reconnaître le pouvoir de Maxence [2], fit une nouvelle tentative pour reprendre l'Italie ; vaincu à son tour, il éleva au rang d'Auguste son vieux compagnon d'armes Licinius, à la conférence de Carnuntum en Pannonie le 11 novembre 308, sous les auspices de Dioclétien [3]. Licinius, qui avait le commandement des provinces situées à la frontière de l'Italie et l'appui des forces de Galère, était chargé de réduire Maxence. Mais les événements se précipitèrent. Dès le printemps de 309, Maximin Daza exigea la reconnaissance du titre d'Auguste qu'il venait de se faire attribuer par ses troupes [4]. Galère résista quelque temps, mais obligé de céder, il éleva Constantin au même rang impérial afin de ne pas accorder un privilège à la révolte. Le système de la tétrarchie composée de deux Augustes dont chacun adoptait un César, son fils, de façon à continuer la suite de deux dynasties divines, les Herculéens et les Joviens, dont les uns gouvernaient l'Occident et les autres l'Orient, fut alors sapé par la base. Non seulement Maxence exerçait un empire qui n'était pas reconnu par les autres Augustes, mais ceux-ci devenaient tous égaux entre eux.

Certaines conséquences de l'organisation dioclétienne subsistèrent toutefois. Celle qu'il importe d'indiquer ici

1. O. Seeck, *loc. cit.*, p. 81.

2. O. Seeck, *loc. cit.*, p. 85 et 483, fait remarquer que Galère est consul à Rome au 1er janvier 307 d'après le chronographe de 354.

3. O. Seeck, *Gesch. d. Unterg. d. ant. Welt.*, t. I, p. 102.

4. Voir pour la reconnaissance des titres de Fils des Augustes et d'Augustes à Maximin Daza et à Constantin au printemps de 309 : J. Maurice, *L'atelier d'Antioche* dans *Numismatic Chronicle*, 1899, p. 216-7, et *L'atelier de Thessalonica* dans la *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 111 à 113.

est la suivante. Les corégents continuèrent à frapper monnaie aux noms les uns des autres lorsqu'ils furent en paix [1]. Mais comme il n'y avait plus d'adoption d'un César par un Auguste, ni de dynasties divines officiellement reconnues, l'échange des images impériales n'eut plus lieu entre les chancelleries des corégents, ainsi que cela s'était produit entre les princes d'une même dynastie [2].

Licinius qui devait être l'Auguste dont Constantin serait le César, selon le plan nouveau élaboré à Carnuntum, n'étant plus que l'égal de Constantin ; il n'y eut plus entre eux échange d'effigies ; et pendant toute la durée de leurs règnes, sauf pendant une courte période de guerre en 314, ils émirent bien des monnaies aux noms l'un de l'autre, mais chacun d'eux attribuait à l'autre son effigie ou celle de quelque empereur de sa dynastie [3]. Ce ne fut qu'en Orient que deux princes de la même dynastie jovienne, Galère et Maximin Daza, continuèrent à régner, et ayant échangé antérieurement les images impériales, purent continuer à frapper monnaie à leurs noms réciproques et à leurs propres effigies [4].

Mais Galère mourut le 5 mai 311 [5]. Licinius abandonna dès lors tous ses projets relatifs à l'Italie pour réclamer l'héritage de cet empereur, que lui disputait Maximin Daza. Le

1. C'est ce que montre la classification des émissions des ateliers monétaires de 309 jusqu'à la chute de Licinius.

2. J. Maurice, *L'iconographie par les médailles des empereurs romains de la fin du IIIe et du IVe siècles* dans *Revue numismatique*, 1904, p. 64 et sq.

3. C'est ce dont il est facile de se rendre compte en regardant les effigies prêtées à Licinius dans les ateliers des Gaules de 309 à 324 et celles prêtées à Constantin dans les ateliers des Balkans de 311 à 313 et dans ceux d'Orient de 313 à 324.

4. Voir notamment, pour les frappes des monnaies de Maximin Daza dans un atelier de Galère : J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie* dans *Numismatic Chronicle*, 1903, pl. VI, n° 6, et pour celles de Galère : *L'atelier d'Alexandrie* dans *Num. Chron.*, 1902, pl. V, n° 9.

5. *Consularia Constantinopolitana* ou *Fastes* d'Idace dans *Monumenta Germaniae historica. Chronica minora saec*, IV, V, VI, VII, p. 231.

traité qui survint entre eux lui attribua tous les territoires européens de Galère, c'est-à-dire la péninsule des Balkans et la Grèce qu'il réunit aux provinces limitrophes de l'Italie [1].

Constantin resta seul en Occident en présence de Maxence. Il avait reconnu au début de son règne le pouvoir de cet empereur dont il était devenu l'allié par l'entremise de Maximien Hercule, après son mariage avec Fausta, fille de cet empereur, célébré le 31 mars 307 [2]. Mais la conférence de Carnuntum amena Constantin à reconnaître le pouvoir de Licinius, et après la mort de Galère, il se prépara à la guerre contre Maxence qu'il vainquit à la célèbre bataille du Pont Milvius, le 28 octobre 312 [3]. Tout l'Occident tomba alors en son pouvoir.

En Orient, la guerre éclata en 313 entre Licinius et Maximin Daza qui y perdit son empire et se donna la mort en juin de cette année [4]. Dès lors Licinius et Constantin se partagèrent le monde romain jusqu'en 324 ; mais une guerre survenue entre eux, en 314, fit passer aux mains du second les provinces de Rhétie, de Pannonie, d'Illyrie et de Macédoine, qu'il joignit à l'empire d'Occident, lequel comprenait déjà les Gaules, la Bretagne, l'Espagne, l'Italie et l'Afrique romaine ; Licinius gardait la Thrace, l'Asie et l'Égypte [5]. Enfin le sort du monde fut résolu en 324 aux batailles d'Andrinople et de Chalcédoine par la défaite de Licinius [6] et la réunion de tout l'empire se fit sous un seul sceptre, celui de Constantin. Les images impériales de

1. O. Seeck, *Gesch. d. Unterg. d. antiken Welt*, I, p. 113.

2. *Le panégyrique d'Eumène*, VI, I (*Maximiano et Constantino dictus*), fut prononcé à cette occasion, en 307 ; le jour est indiqué par le calendrier de Philocalus, CIL, I, p. 405.

3. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. I, p. 130.

4. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie* dans *Numismatic Chronicle*, 1902, p. 117.

5. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 162.

6. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. I, p. 181.

Constantin et des Césars ses fils qui n'avaient jusque-là été connues qu'en Occident furent dès lors envoyées dans tout l'empire ainsi que celles des impératrices Hélène et Fausta proclamées Augustes et plus tard celles des nouveaux Césars et roi reconnus par Constantin [1]. Des monnaies furent frappées aux noms de tous ces personnages de la famille impériale dans tous les ateliers de l'empire et présentèrent leurs effigies véritables. Il ne restait plus rien de l'organisation de Dioclétien.

L'IMPÉRATRICE VALÉRIE

GAL(*eria*) VALERIA·AVG.

Valérie, fille de Dioclétien et femme de Galère, vécut à une époque en partie antérieure à celle dont il est question au cours de cet article ; mais la frappe de ses monnaies ne fut décidée qu'à la conférence de Carnuntum, présidée par Dioclétien, en novembre 308 [2].

Elle avait été mariée en 293 à Galère, par Dioclétien qui élevait son futur gendre au rang de César. On ignore son âge, mais on peut lui supposer environ vingt ans lors de son mariage, et lui en compter trente-cinq lorsque l'on commença à frapper monnaie en son nom en 308, c'est en effet l'âge que lui donnent ses effigies.

Les pièces de Valérie ne furent émises que dans les ateliers de Galère : Thessalonica et Héraclée de Thrace; dans celui de Siscia qui appartenait à Licinius ; et dans ceux d'Antioche, Cyzique, Nicomédie et Alexandrie qui faisaient partie du domaine de Maximin Daza.

1. C'est ce que prouvent les effigies véritables, les portraits des princes de la famille impériale et des impératrices que l'on trouve sur les monnaies frappées à partir de cette époque dans tous les ateliers de l'empire.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Siscia*, dans *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 309, et *L'atelier monétaire de Nicomédie*, même revue, 1903, p. 219.

Constantin qui ne suivait pas les inspirations de Galère, et Maxence qui était ouvertement en état d'hostilité avec lui, ne frappèrent pas de monnaies au nom de Valérie [1]. Ce qui prouve bien que ce fut aux influences de Dioclétien et de Galère que fut due l'émission des monnaies de Valérie, c'est que ses monnaies cessèrent de paraître après la mort de ce dernier empereur, qui eut lieu le 5 mai 311.

Valérie, persécutée par Licinius, puis par Maximin Daza à qui elle avait refusé sa main après la mort de Galère, dut se cacher avec sa mère Prisca et erra pendant quinze mois, jusqu'au jour où elle fut arrêtée par ordre de Licinius et eut la tête tranchée [2].

Valérie a une tête fine, les yeux bien fendus, le nez droit, la bouche petite, le menton mince, le cou élancé, elle porte un croissant que Cohen [3] a décrit comme un diadème et a les cheveux en bandeaux.

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE IV RELATIVE A GALÉRIE VALÉRIE

Planche IV, n° 1. — Au droit, GAL·VALERIA·AVG. Au revers, VENERI·VICTRICI. Cohen, n° 2. — Moyen bronze du Cabinet de France, n° 8703. — Exergue et différents dans le champ de la monnaie, $\frac{* \mid \text{Ↄ}}{\text{HTB}}$. Pièce émise de 308 à 311 dans l'atelier d'Héraclée de Thrace [4].

Planche IV, n° 2. — Mêmes légendes du droit et du revers. — Moyen bronze du Cabinet de France, dans la

1. Il n'en sortit aucune des ateliers des Gaules, d'Espagne et d'Italie.
2. Lactance, *De mortibus persecutorum*, cap. 51.
3. Cohen, *Monnaies impériales*, t. VII, p. 129.
4. J. Maurice, *L'atelier m. d'Héraclée de Thrace*, dans *Numismatic Chronicle*, 1905, pp. 131-132.

vitrine. — Exergue et lettres dans le champ du revers de la monnaie, $\frac{K \mid \Gamma P}{A\Lambda E}$. Pièce émise après la mort de Galère en 311, dans l'atelier d'Alexandrie [1].

Planche IV, n° 3. — Mêmes légendes du droit et du revers. — Pièce d'or du British Museum ; variété de Cohen, 1. — Exergue et lettre dans le champ, $\frac{\mid \epsilon}{SMA\Sigma *}$. — Atelier d'Antioche, pièce émise de 308 à 311.

MAXENCE

IMP·CAESAR·M·AVRELIVS·VALERIVS·MAXENTIVS·AVG [2].

Maxence, qui s'empara du pouvoir à Rome le 28 octobre 306, était fils de Maximien Hercule et de la Syrienne Galeria Valeria Eutropia [3].

Aucun auteur n'indique ni la date de la naissance de Maxence, ni son âge lors de sa mort. Mais on possède certaines données qui permettent de s'approcher de ces dates.

En effet, il dut être marié très jeune avec Valeria Maximilla, fille de Galère, lorsque son père nourrissait pour lui le projet de le faire succéder à l'un des Césars de la première tétrarchie [4]. Il eut de ce mariage un fils, Romulus, qui avait atteint l'âge viril de quatorze ans lorsqu'il mourut en 309, car il fut désigné d'abord comme *nobilissimus puer* dans les inscriptions, puis comme *nobilissimus vir*

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, p. 113.
2. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 2e édition, p. 209.
3. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. I, p. 25.
4. *Idem.*

dans les inscriptions et sur les monnaies [1]. Romulus était donc né en 295, peut-être quelques mois plus tôt, et le mariage de Maxence et de Valeria Maximilla dut suivre de près la formation de la seconde tétrarchie en 293 et les espérances qu'elle avait fait naître dans l'esprit de Maximien Hercule.

D'autre part, un panégyrique prononcé en 289 vante l'éducation de Maxence enfant [2], et si jeune qu'on veuille le supposer lors de son mariage en 294, il ne devait pas avoir moins de l'âge nubile de quatorze ans, ce qui lui en donnerait dix en 289, et conviendrait à l'indication du panégyriste.

Si nous admettons, en conséquence, qu'il était né en 279, il aurait eu vingt-sept ans lorsqu'il prit le pouvoir en octobre 306. On peut aussi lui supposer quelques années de plus, et ses premières effigies, notamment celles que l'on voit sur les monnaies de Rome où il est désigné comme *princeps invictus*, seraient bien celles d'un homme de trente ans environ.

Les monnaies de Maxence, à l'exception d'une pièce de bronze émise dans l'atelier de Lyon qui appartenait à Constantin et qui présente l'effigie de cet empereur [3], ont toutes été frappées dans les ateliers qui faisaient partie de ses états. Mais ces ateliers n'ont pas tous fonctionné en même temps. Celui de Rome émit les monnaies de Maxence à partir de son élévation au pouvoir le 28 octobre 306 [4];

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1902, p. 50, pour les monnaies. — Pour les inscriptions, consulter Borghesi, *Œuvres complètes publiées par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous la direction de M. Héron de Villefosse*, t. III, p. 146 et sq.

2. Eumène, *Panégyrique II* (*Mamertini*), cap. 14.

3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LXIII, année 1902, pp. 47 et 54.

4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*, dans *Rev. num.*, 1899, p. 338.

celui d'Aquilée à partir du mois de février 307 [1]; celui d'Ostia à partir de la fin de l'année 309 [2]. Par contre, celui de Carthage qui émit des monnaies de cet empereur dès le moment où il reçut la nouvelle de son usurpation du pouvoir à Rome en 306, lui échappa par suite de la révolte de son vice-préfet du prétoire, Alexandre, en juin 308 [3]. Celui de Tarragone lui appartint jusqu'au moment où l'Espagne adhéra au gouvernement de Constantin, en 309 [4].

Les monnaies de Maxence nous présentent des effigies de profil de cet empereur et des têtes de face. Ces pièces sont d'une exécution assez médiocre; l'on peut néanmoins y distinguer ses traits.

Il a, conformément au dire de l'historien byzantin Malalas [5], les cheveux crépus et un grand collier de barbe qui encadre sa figure, son front est bas, l'arc des sourcils très accentué, son nez enfoncé à sa racine forme un angle marqué avec la ligne du front et avance fortement au-devant du plan général de la figure; ses yeux sont rapprochés et son regard louche, l'expression de sa figure est sans intelligence, sa bouche tombante et son menton qui avance achèvent de lui donner un air stupide et méchant.

Voici la description de Malalas : ἦν κονδοειδῆς, πλατύς, ὀυλόθριξ, λευκός, εὐπώγων, ὑπόστραβος, σιμός, ὀργίλος ; c'est-à-dire de petite stature, large, aux cheveux crépus, moucheté de blanc, avec une belle barbe, un regard louche, un nez camus; irascible. L'on voit que ce portrait est à peu près exact.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, p. 277 et sq.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1902, p. 41.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Carthage*, dans *Rev. num.*, 1902, p. 225.
4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone*, dans *Rev. num.*, 1900, p. 279.
5. *Joannis Malalae Chronographia*, lib. XII, p. 312, dans la *Byzantine* de Bonn.

Son moral se reflétant peut-être dans une certaine mesure sur sa figure, l'on peut indiquer ce qu'en ont dit 1° Lactance : « Homo perniciosae ac malae mentis ...., superbus et contumax »[1] ; 2° Aurelius Victor : « Pavidus et imbellis »[2] ; et 3° l'empereur Julien : « ἀπόλεμόν τε καὶ μαλακόν »[3].

Maxence régna exactement six ans, du 28 octobre 306 au 28 octobre 312, date de la célèbre bataille du pont Milvius[4]. Il émit en même temps que les siennes jusqu'en 308 des monnaies au nom de Constantin, mais à sa propre effigie, car les chancelleries des deux empereurs n'avaient pas fait l'échange des images impériales.

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE IV RELATIVE A MAXENCE

Planche IV, n° *4*. — Au droit, IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG. Au revers, CONSERVATORES·VRB·SVAE. Cohen, n° 52. — Moyen bronze ou follis du Cabinet de France, n° 8936. — Exergue, $\frac{|}{\text{R*P}}$ de l'atelier de Rome. Pièce frappée de 306 à 308[5].

Planche IV, n° *5*. — Au droit, MAXENTIVS·P·F·AVG. Au revers, PRINCIPI·IMPERII·ROMANI. — Pièce d'or inédite du Hof-Museum de Vienne, n° 25327. — Exergue, $\frac{|}{\text{PR}}$ de l'atelier de Rome. Pièce émise au début du règne de Maxence, 306-307[5].

1. Lactance, *De mortibus persecutorum*, cap. 18.
2. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40.
3. *Juliani Caesaris Opera. Caesares*, t. I, pp. 422, 11, édition Teubner.
4. *C.I.L.*, t. I, p. 405. — V·K(al)·NOV·EVICTIO·TYRANNI, commentaire de Mommsen. — O. Seeck, *Geschichte des Untergangs. d. ant. Welt*, t. I, p. 130.
5. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*, dans *Rev. num.*, 1899, p. 346.

Planche IV, n° 6. — Au droit, IMP·MAXENTIVS·P·F·AVG·CONS. Au revers, CONSERV·VRB·SVAE. Cohen, n° 30. — Follis du British Museum. — Exergue, $\frac{\mid}{\text{TT}}$. Atelier de Tarragone. Pièce émise après la prise de son premier consulat par Maxence, le 1er avril 308 [1].

Planche IV, n° 7. — Au droit, MAXENTIVS·P·F·AVG. Au revers, CONSERVATOR·VRBIS·SVAE. Cohen, n° 48. — Pièce d'or du Hof-Museum de Vienne. — Exergue, $\frac{\mid}{\text{PR}}$ de Rome. Pièce émise tout au début du règne de Maxence en 306 [2].

Planche IV, n° 8. — Au droit, IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG. Au revers, CONSERV·VRB·SVAE. Cohen, n° 42. — Follis ou moyen bronze du Cabinet de France, n° 8976. Exergue, $\frac{\mid}{\text{AQS}}$ d'Aquilée. Pièce émise de 307 à 309 [3].

Planche IV, n° 9. — Au droit, MAXENTIVS·P·F·AVG. Au revers, TEMPORVM FELICITAS·AVG·N. Cohen, n° 106. — Pièce d'or de la vitrine du Cabinet de France. — Exergue, $\frac{\mid}{\text{PR}}$ de Rome.

Planche IV, n° 10. — Au droit, MAXENTIVS·P·F·AVG. Au revers, TEMPORVM·FELICITAS·AVG·N. La Louve, à gauche, avec les Jumeaux. Cohen, n° 107. — Pièce d'or du British Museum. — Exergue, $\frac{\mid}{\text{POST}}$ d'Ostia. Frappée de 309 à 311 [4].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone*, dans *Rev. num.*, 1900, p. 276.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*, dans *Rev. num.*, p. 341.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 292.
4. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1902, p. 51.

Voici ce que dit Charles Lenormant de ces portraits de Maxence vus de face : « Les graveurs romains se sont abstenus de ces portraits de face jusqu'à Postume. Les têtes de face de cet empereur et de Tétricus sont exécutées avec talent et témoignent du bon état des arts dans les Gaules dans la seconde moitié du IIIe siècle. On ne peut en dire autant des portraits de Maxence, bien que l'aspect de la tête de face ne manque pas d'une certaine fierté ; la rudesse et le convenu du travail annoncent qu'on entre en pleine décadence et préparent aux portraits de face d'un style barbare qui dominèrent dans le bas empire. »

Il faut ajouter pourtant à cette remarque de Ch. Lenormant (dans l'*Iconographie des empereurs romains*) que ces portraits de Maxence sont très supérieurs à ceux des empereurs byzantins.

Planche IV, n° 11. — Au revers, VICTORIA·AETERNA·AVG·N. Victoire debout, à droite, tenant sur un cippe un bouclier sur lequel on lit : VOT·XX. Au droit, MAXENTIVS·P·F·AVG. — Exergue, $\frac{|}{\text{MOST}}$. Petit follis de bronze frappé dans l'atelier d'Ostia en 311 ou 312 [1].

Planche IV, n° 12. — Au revers, VICTOR·OMNIVM·GENTIVM·AVG·N. Au droit, MAXENTIVS·P·F·AVG. — Pièce d'or inédite du British Museum présentant le type du n° 133 de Cohen. — Exergue, $\frac{|}{\text{POST}}$ d'Ostia. Frappée de 309 à 311 [2].

Les bonnes effigies de Maxence sont celles des pièces d'or, bien qu'il soit facile de reconnaître que la même effigie moins bien dessinée se retrouve sur les pièces de bronze.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1902, p. 58.
2. Même article, p. 49.

Ce sont toutefois les nos 5, 7, 9, 10 et 12 de la planche qui présentent les têtes les plus caractérisées de cet empereur.

ROMULUS

VAL(*erius*)·ROMVLVS [1].

Un médaillon qui donne à Romulus les prénoms de *M(arcus) Aur(elius) Romulus Nobilissimus Caesar* [2] est certainement faux parce qu'il lui attribue le titre de César qu'il ne porta pas. Il faut donc se reporter aux inscriptions qui lui donnent les noms de *Valerius Romulus* et aux inscriptions et monnaies qui le désignent comme *clarissimus puer* jusqu'en 309 et comme *nobilissimus vir* et *vir nobilissimae memoriae*, après sa mort en 309, en même temps que comme *divus*, jusqu'à la mort de Maxence qui eut lieu le 28 octobre 312 [3]. Il avait été consul en 308 et 309 [4], l'on peut admettre qu'il avait alors l'âge viril et qu'il mourut à l'âge de quinze ans. Les effigies sont encore celles d'un enfant dont les traits ressemblent à ceux de Maxence. Les monnaies ne furent émises qu'à Rome et à Ostie.

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE IV RELATIVE A ROMULUS

Les monnaies de Romulus étant toutes des monnaies posthumes, ne diffèrent guère entre elles. Elles ont été émises dans les ateliers de Rome et d'Ostie. Son buste est celui

1. *C.I.L.*, t. XIV, n° 825.
2. Cohen, *Monnaies impériales*, t. VII, p. 182.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1902, p. 41 à 64.
4. Il est désigné comme *bis consul* après sa mort. Cf. *Consularia Constantinopolitana*, dans *Monumenta Germaniae historica. Chron. min. saec.*, IV, V, VI, p. 231.

d'un enfant de dix à quinze ans. Il a le front, le nez, les yeux et la bouche de son père, le cou plus dégagé.

Je présente deux effigies de profil de Romulus sur la planche IV.

Planche IV, n^os *13 et 14*. — Au droit, DIVO·ROMVLO·N·V·BIS·CONS. (*Nobilissimo Viro bis Consuli*). Au revers, AETERNAE·MEMORIAE. Cohen, n° 6. — Folles ou moyens bronzes du Cabinet de France, n°s 9009 et 9010. — Exergue, $\frac{|}{\text{RBQ}}$ de l'atelier de Rome. Pièces frappées après la mort de Romulus en 310 [1].

L'IMPÉRATRICE SAINTE HÉLÈNE

FLAVIA·IVL·HELENA·AVG.

Sainte Hélène, mère de Constantin le Grand, naquit de parents obscurs à Drépane en Bithynie, ville à laquelle Constantin attribua en son honneur le nom d'Hélénopolis [2].

Elle fut épousée [3] par Constance Chlore qui n'était pas encore empereur et qui dut la répudier lorsqu'il fut créé César par Maximien Hercule, en 293 [4]. Constantin le Grand donna dès le début de son règne à sa mère une place d'honneur dans sa cour avec les titres de *nobilissima femina* jusqu'en 324 et d'*Augusta* à partir de cette date.

Eusèbe nous dit que sainte Hélène mourut à peu près octogénaire : ἀμφὶ τοὺς ὀγδοήκοντα ἐνιαυτοὺς διαρκέσασα [5].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*, dans *Rev. num.*, 1899, p. 348.
2. Procope, *De Aedif.*, V, 2 ; Eutrope, X, 2 ; *Excerpta Valesiana*, II, 2.
3. Elle ne pouvait toutefois pas obtenir les *justae nuptiae* à cause de son origine obscure ; voir à cet égard, Paul Allard, *La persécution de Dioclétien*, Paris, 1900, I, pp. 90-91.
4. *Excerpta Valesiana*, I, 1; Eutrope, IX, 22; Orose, VII, 25; A. Victor, *De Caesaribus*, 39.
5. Eusèbe, *De Vita Constantini*, III, 47.

Les témoignages des auteurs et les émissions monétaires indiquent sa mort vers la fin de l'année 328 ou au début de l'année 329, ce qui la ferait naître en 249 et lui donnerait environ trente ans lors de la naissance de Constantin en 279 ou 280.

Sainte Hélène occupa toujours une place exceptionnelle à la cour de Constantin et y montra toutes les qualités d'une impératrice et d'une mère d'empereur; mais l'on avait admis le plus généralement qu'elle avait reçu le titre d'*Augusta* lors de l'élévation de son fils au pouvoir, tandis qu'il n'en fut rien. Elle ne reçut même le titre d'*Augusta* qu'assez tard, lorsque Licinius étant vaincu, tout l'Orient tomba aux mains de Constantin, en 324. Ce fut lorsque cet empereur devint le maître du monde qu'il fit frapper monnaie au nom de sa mère et lui attribua le diadème et le titre d'*Augusta* [1].

Hélène portait jusque-là le titre de *nobilissima femina* que l'on a conservé sur des monnaies de bronze de petites dimensions, dont deux émissions eurent lieu entre les guerres de 314 et de 324 entre Constantin et Licinius. Ces dates sont déterminées par le fait que l'on trouve sur certaines de ces monnaies l'exergue $\frac{|}{\text{TS}}$ de l'atelier de Thessalonica qui n'appartint à Constantin, et en conséquence ne commença la frappe des monnaies de sa mère, qu'après la guerre de 314 [2]. D'autre part, à partir de 324, on n'émit plus que les monnaies d'*Helena Augusta* jusqu'à sa mort en 329.

1. Eusèbe et Théophanès indiquent la simultanéité du couronnement d'Helena et de la frappe de ses monnaies comme Augusta. Les monnaies prouvent qu'elle reçut en même temps le diadème. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 47; Αὔγουσταν βασιλίδα ἀναγορεύεσθαι, χρυσοῖς τε νομίσμασι καὶ τὴν αὐτῆς ἐκτυποῦσθαι εἰκόνα; Théophanès, *Chron.*, *éd. de Bonn*, p. 29; Τῷ δ'αὐτῷ ἔτει Ἑλένην τὴν Θέοφρονα αὐτοῦ μητέρα ἔστεψε, καὶ μονήταν ὡς βασιλίδι ἀπενεῖμεν.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica*, dans *Numismat. Zeitschrift*, Wien, 1900, p. 732.

Les effigies d'Hélène sont défectueuses ; les rares médaillons frappés à son nom sont de la période 324 à 329, c'est-à-dire lorqu'elle pouvait avoir de soixante-quinze à quatre-vingts ans.

Après la mort de cette impératrice, l'on frappa de petites monnaies à son nom avec la légende *Pax Publica* [1].

M. Gnecchi a indiqué des confusions d'effigies sur les monnaies de sainte Hélène ; l'on a parfois remplacé la tête de cette impératrice par celle de Fausta ou de Valérie ; en utilisant d'anciens coins, l'on a surtout copié des têtes d'*Helena* sans diadème sur ses premières effigies, même après l'année 324 [2].

Sainte Hélène a le nez droit, la tête ronde, une ligne presque droite va du sommet du front à l'extrémité du nez ; la bouche mince et le menton rond un peu proéminent sont des traits qui expriment la volonté et dont hérita Constantin, ainsi que de l'épaisseur de la nuque.

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE V RELATIVE A SAINTE HÉLÈNE

Planche V, n° 1. — Au droit, HELENA·N·F. Au revers, étoile dans une couronne ; sans légende. Cohen, n° 14. — Petite pièce de bronze frappée dans les ateliers de Constantin, de 314 à 324, avant qu'Hélène eût pris le titre d'Augusta et reçu le diadème.

1. L'ordre des émissions successives des monnaies de Helena N. F., de Fl. Helena Augusta, puis des monnaies qui portent au revers Pax Publica, a déjà été indiqué par Gnecchi, dans ses *Appunti di numismatica romana*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1890, fasc. II ; *Alcune osservazioni sulle monete di S. Elena et di Fausta* ; et par Stückelberg, *Nobilissimatmünzen*, dans *Zeitsch. f. Numismatik*, 1895, p. 106 et sq.

2. Gnecchi, *loc. cit.* Voir la planche IV.

Planche V, nº 2. — Au droit, FLAVIA·HELENA·AVGVSTA. Au revers, PIETAS·AVGVST·FEL. Cohen, nº 7. — Grand médaillon de bronze du British Museum, émis probablement à Constantinople. Hélène ne fut proclamée Augusta qu'en 324, et ce médaillon qui nous représente bien une femme très âgée dut être frappé lorsqu'elle avait de soixante-quinze à quatre-vingts ans.

Planche V, nº 3. — Au droit, FL·HELENA·AVGVSTA. Au revers, SECVRITAS·REIPVBLICE. Cohen, nos 12 et 13. — Pièce de bronze de l'espèce du nummus centenionalis frappée à Londres de 324 à 326 [1].

Planche V, nº 4. — Mêmes légendes. Cohen, nos 12 et 13. — Exergue et lettres d'officine, $\frac{\text{A} \mid}{\text{CONS}}$. Pièce de la même espèce monétaire frappée à Constantinople de 324 à 326 [2].

La ressemblance du profil de cette tête avec celui de l'effigie que l'on voit sur le médaillon nº 2 porte à croire que ce médaillon est sorti de l'atelier de Constantinople.

Planche V, nº 5. — Même pièce, mais avec l'exergue d'Alexandrie, un différent et une lettre d'officine dans le champ du revers, $\frac{\text{♀} \mid \text{B}}{\text{SMAL}}$. Émission de 326 à 330, atelier d'Alexandrie [3].

Planche V, nº 6. — Même pièce, mais avec l'exergue

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Londres*, dans *Numismatic Chronicle* 1900, p. 147.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, 1901, p. 174-178.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, pp. 137 à 140.

de Trèves $\frac{|}{STRE}$, gravé sur les monnaies au cours de l'émission. Frappée de 326 à 330 [1].

Planche V, n° 7. — Au droit, FL·IVL·HELENAE·AVG. Au revers, PAX·PVBLICA. Cohen, n° 4. — Petite pièce de bronze émise de 335 à 337 [2], après la mort de sainte Hélène, survenue au début de l'année 329.

CONSTANTIN LE GRAND

IMP·CAESAR·C·FLAVIVS·VALERIVS·CONSTANTINVS·AVG [3].

Constantin commença à régner le 25 juillet 306.

Eusèbe, dans la *Vie de Constantin*, dit qu'il régna trente-deux ans moins peu de mois et de jours, et qu'il vécut environ le double de ce temps : « Δυὸ μὲν οὖν πρὸς τοῖς τριάκοντα τῆς βασιλείας ἐνιαυτοῖς, μησί τε καὶ ἡμέραις βραχείαις δέουσιν, ἐπλήρου, τῆς δὲ ζωῆς ἀμφὶ τὸν διπλάσιον χρόνον [4] ». Eusèbe fait durer le règne de Constantin jusqu'à la proclamation de ses fils Augustes, le 9 septembre 337, quelques mois après sa mort survenue le 22 mai et suivie d'une période d'interrègne pendant laquelle Constantin fut encore considéré comme régnant. Il régna donc ainsi trente et un ans et deux mois environ. Mais ailleurs le même Eusèbe dit que son règne dura pendant un peu plus de trois périodes de dix ans et qu'il en vécut le double : « Χρόνων μὲν βασιλείας τρισὶ δεκάδων περιόδοις τελείαις, καὶ προσέτι λῷον τιμήσας, τούτων δὲ διπλάσιον τοῦ παντὸς βίου τὴν ἐν ἀνθρώποις περιορίσας ζωήν [5]. »

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, LXII, 1903, pp. 80 à 84.
2. Même mémoire, p. 112.
3. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 2e édition, p. 210.
4. Eusèbe, *De Vita Constantini*, IV, 53.
5. Eusèbe, *id.*, I, 5.

Les autres auteurs attribuent tous à Constantin un âge plus avancé lors de sa mort. Aurelius Victor, dans le *De Caesaribus*, lui donne soixante-deux ans [1] ; Zonare [2] et Socrate [3], soixante-cinq ans; Eutrope [4] et saint Jérôme [5], soixante-six ans. Mais Eusèbe est le seul auteur contemporain de Constantin. Enfin l'on est obligé, en raison de certains détails de la vie de cet empereur connus par les panégyristes et par Eusèbe, de diminuer l'âge de soixante ans donné par ce dernier au lieu de l'augmenter.

C'est encore lui qui nous dit que Constantin était κομιδῆ παῖς lorsqu'il assista aux premières persécutions des chrétiens [6]. L'on sait d'autre part que le futur empereur était alors en Orient dans l'armée de Dioclétien ou celle de Galère, et que la persécution commença, pour les soldats, quelques années avant la persécution générale de 303 [7]. Vers cette époque, en 302, d'après O. Seeck, il accompagna Dioclétien dans une campagne en Palestine : « Ἤδη δ'ἄρτι ἐκ παιδὸς ἐπὶ τὸν νεανίαν διαβάς », dit Eusèbe [8].

Il n'était donc plus un enfant, mais commençait à être un adolescent ; on peut lui attribuer à cette époque de vingt à vingt-deux ans, et la persécution des chrétiens avait commencé lorsqu'il avait de quinze à dix-huit ans.

Cet âge s'accorde avec les termes employés par les panégyristes et les historiens pour désigner la période de sa vie dans laquelle il se trouvait lorsqu'il prit le sceptre le

1. A. Victor, *De Caesaribus*, 41.
2. Zonare, *Hist. ecclesiast.*, XIII, 4.
3. Socrate, *id.*, I, 39, 70.
4. Eutrope, *Brev.*, X, 8.
5. Hiéron, *Chron.*, anno 2353.
6. Eusèbe, *Vita Constantini*, I, 19.
7. Paul Allard, *La persécution de Dioclétien. La persécution dans l'armée*, t. I, pp. 101 à 149.
8. Eusèbe, *Vita Constantini*, lib. I, cap. 19.

25 juillet 306 : « adhuc aevi immaturus [1] », « primo aetatis gradu [2] », « incipiente virtute [3] ».

Ces termes s'appliquent bien à un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans. Constantin serait né vers 280 et mort à cinquante-sept ans.

Voici quels sont les principaux événements de son règne et l'indication des ateliers qui fournirent son effigie aux diverses époques de sa vie.

Il reçut à la mort de son père, le 25 juillet 306, le gouvernement de la Bretagne et des Gaules avec les ateliers de Londres, Trèves et Lyon.

Il épousa le 31 mars 307, à Trèves, Fausta fille d'Hercule et reçut de ce dernier le titre d'Auguste qu'il porta dès lors dans ses états et qu'il fit inscrire sur ses monnaies [4]. Il avait environ vingt-sept ans. A la même époque, Maxence fit frapper des monnaies au nom de Constantin dont il recherchait l'alliance. Elles furent émises dans ses ateliers d'Italie : Rome, Aquilée, et dans ceux d'Afrique et d'Espagne, c'est-à-dire Carthage et Tarragone ; mais sa chancellerie ne possédant pas le portrait de Constantin, ce fut l'effigie caractéristique de Maxence avec sa grande barbe que l'on prêta dans ses ateliers à son corégent qui était imberbe [5].

Constantin, avant d'épouser Fausta, avait déjà eu un fils, Crispus, d'une concubine, Minervina [6].

1. *Nazarii Panegyricus*, Eumène, X, cap. 16.
2. Firmicus Maternus, I, 10.
3. Eumène, *Paneg.*, VI, cap. 5.
4. L'on peut voir la confirmation de ces faits dans mes études sur les ateliers monétaires de Londres (*Numismatic Chronicle*, 1900, p. 112), de Trèves (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1902, p. 150), de Lyon (mêmes mémoires, 1904, p. 46).
5. J. Maurice, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1902, pp. 338-341, et *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, pl. IV, n° 8. Voir la planche jointe au présent travail.
6. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, p. 184.

En 308, il se brouilla avec Maxence [1], et à partir de 309 il fit frapper dans ses ateliers les monnaies de Licinius, de Maximin Daza et de lui-même, tous trois désignés comme Augustes. L'Espagne ayant adhéré pacifiquement à cette époque à son gouvernement, on trouve l'effigie vraie de Constantin sur les monnaies émises de 309 à 312 dans les ateliers de Londres, de Trèves, de Lyon et de Tarragone; tandis que dans les états de Galère, de Licinius et de Maximin Daza, l'on émettait des monnaies aux noms de Constantin Auguste, mais en lui prêtant l'effigie d'un de ces princes ou celle de Dioclétien [2].

Maxence vivait séparé des autres souverains. La guerre éclata entre lui et Constantin en 312, et il fut défait à la célèbre bataille du Pont Milvius le 28 octobre de cette année. L'Italie et l'Afrique échurent en partage à Constantin par la défaite de Maxence, mais les ateliers de Rome et d'Aquilée y restèrent seuls ouverts.

Deux événements importants signalèrent l'année 313 :

1° La conférence de Milan où la paix religieuse fut décrétée par Constantin et Licinius [3];

2° La défaite de Maximin Daza par Licinius et sa mort à Tarse en juin 313 [4].

La guerre éclata en 314 entre Licinius et Constantin et donna à ce dernier l'Illyrie, la Pannonie, la Macédoine avec les ateliers de Siscia et de Thessalonica [5]. Puis la paix

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*, 1899, pp. 346-347.

2. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, pl. VI, n° 8; effigie de Maximin Daza prêtée à Constantin; *L'atelier de Thessalonica*, dans *Numismatische Zeitschrift*, pl. IV, n° 5 : effigie de Galère prêtée à Constantin.

3. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 147. — Clinton, *Fasti Romani*, vol. I, p. 364.

4. J. Maurice, *L'atelier d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, p. 117.

5. L'atelier de Sirmium en Pannonie n'ouvrit qu'en 320. — Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 162, donne ce partage de l'Empire.

faite, Constantin et Licinius émirent de nouveau des monnaies aux noms l'un de l'autre, mais en s'attribuant réciproquement leur propre effigie, ou en prêtant à leur corégent celle de quelque empereur qui les avait précédés.

L'élévation des fils de Constantin et de Licinius au rang de Césars dans l'empire d'Occident eut lieu le 1er mars 317[1] leurs *quinquennalia* furent célébrés en 320 et 321.

Ces fêtes donnèrent lieu à la frappe de médaillons.

Une seconde guerre qui éclata en 324 entre Constantin et Licinius mit fin à l'empire de ce dernier, et Constantin devint l'unique maître du monde romain. Ce fut à cette époque qu'il adopta le diadème [2] et que tous les ateliers monétaires, y compris ceux d'Orient : Nicomédie, Cyzique. Antioche et Alexandrie en Égypte, qui avaient jusqu'alors appartenu à Licinius, reçurent son effigie. Il avait alors quarante-quatre ans environ.

Les grands événements de la fin de son règne, à l'intérieur de l'empire, sont la célébration des *vicennalia* de Constantin en 325 et 326 [2], de ses *tricennalia* dix ans plus tard ; des *decennalia* des Césars Crispus et Constantin II en 326 et 327 ; l'inauguration de Constantinople le 11 mai 330 ; les élévations successives des Césars ses fils : Constance II le 11 novembre 324 et Constant Ier le 25 décembre 333 ; de Delmatius son neveu le 18 septembre 335 ; d'Annibalianus, roi de Pont en 335. Constantin mourut le

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* 1901, pp. 77 à 80.

2. Les *Consularia Constantinopolitana* (*Monumenta Germaniae historica*, *Chronica minora saec.*, IV, V, VI, VII, pp. 232 et 234) indiquent les decennalia de Constantin en 326 à Rome et ses tricennalia en 335. Cette différence d'une année entre les deux décades nous est expliquée par la Chronique de St Jérôme, qui nous dit de l'année 325 : « Anno 2342 Constantini 20°, vicennalia Constantini Nicomediae facta et sequenti anno Romae edita. » Les anniversaires impériaux furent alors célébrés deux fois en deux années consécutives, dont la première est celle qui précède leur accomplissement.

22 mai 337. Il y eut une période d'interrègne jusqu'à la proclamation de ses fils Augustes le 9 septembre 337.

Nous savons par les auteurs contemporains de Constantin qu'il était beau et fort, qu'il ressemblait à son père par son front grave, par la sérénité et l'expression tranquille des yeux et de la bouche [1].

Un excellent portrait d'un auteur byzantin tardif (Cedrenus [2]) nous apprend qu'il avait un regard de lion et qu'il était de grandeur moyenne ; ce qui cadre mal avec le port d'armes géantes (*trabalis hasta* [3]) dont parlent les panégyristes contemporains. Cedrenus nous apprend encore qu'il était large des épaules, épais de la nuque, d'où lui était venu le surnom de τραχιλᾶς; rouge de carnation, il avait la chevelure peu épaisse et courte, le menton sans barbe et la barbe très clairsemée sur le visage (en réalité il ne portait pas la barbe), il avait le nez courbé, un regard ressemblant à celui du lion, et était gracieux et de brillantes manières.

Nous possédons de Constantin des bustes, des têtes, des représentations en pied, monuments à l'aide desquels l'on peut bien se rendre compte de l'aspect physique de cet empereur.

Il tenait de son père [4] le haut de la figure, la forme du front, de l'orbite, le nez aquilin, et pourtant l'œil de Constantin paraît mieux fendu et moins enfoncé que celui de

1. Eumène, *Panégyrique*, VII, cap. 4, prononcé en 310 : « Eadem in fronte gravitas, eadem in oculis et in ore tranquillitas. »

2. *Cedreni historiarum compendium*, t. I, p. 472 (*Byzantine de Bonn*) : « Ἦν δὲ τῇ ἰδέᾳ ὁ μέγας Κωνστάντινος μεσῆλιξ, εὐρύτερος τοὺς ὤμους καὶ παχὺς τὸν αὐχένα ὅθεν καὶ τραχιλᾶν αὐτὸν ἐπωνόμαζον τὴν χροιὰν ἐρυθρός, τὴν τρίχα τῆς κεφαλῆς οὐδ' ἀσειᾶν οὐδὲ οὔλμιν ἔχων, τὴν δὲ τοῦ γενείου ψιλήν πως καὶ πρὸς τὸ μηδὲ φύειν πολλαχοῦ τοῦ προσώπου, τὴν ῥίνα ἐπίγρυπον, τὸ δὲ ὄμμα παραπλήσιον λέοντι, χαρίεις, καὶ φαιδρότατος. »

3. *Nazarii Panegyricus*. Eumène, Paneg., X, c. 29.

4. Voir pour les portraits de Constance Chlore la planche IV de la *Rev. num.* de 1904 jointe à mon premier article sur *L'iconographie des empereurs romains de la fin du IIIe et du IVe siècles.*

Constance Chlore, son nez est moins échancré à sa racine, mais la même ligne réunit chez tous deux les arcades sourcilières.

L'expression calme de la bouche dont parlent les auteurs est la même chez tous deux, mais Constantin semble avoir hérité de sa mère, sainte Hélène, le dessin de la bouche et du menton, ainsi que l'épaisseur de la nuque et la forme du crâne.

Il devait être assez grand mais très fort, ses traits étaient beaux et imposants, son port gracieux, comme cela se voit sur les médaillons sur lesquels il est représenté en sénateur ou dans la robe du consul. L'on comprend qu'Eusèbe, qui n'est qu'un panégyriste à l'égard de Constantin, dit que, lorsqu'il entra au concile de Nicée, il étonna tout le monde par sa taille, sa beauté et l'aspect robuste de sa force invincible. La majesté impériale devait ajouter pour les spectateurs à sa beauté physique [1].

Néanmoins, la figure de Constantin avec son regard fier, avec la ligne droite de son front et son nez aquilin, avec son menton rond, légèrement proéminent, et sa bouche bien dessinée et d'une expression calme, avec ses joues larges et reliées sans lignes dures au cou et au front, est réellement belle.

Au moral il tenait de son père, de vieux sang romain, la pensée calme et le goût de légiférer, de sa mère la volonté hardie qu'exprime le bas du visage. Toute sa conduite dénote un tempérament sanguin. Il mourut avant d'être un vieillard.

1. Eusèbe, *De Vita Constantini*, lib. III, cap. 10 : « τὸ μέγεθός τε ὑπερβάλλον μὲν τοὺς ἀμφ' αὐτὸν ἄπαντας, τῷ τε κάλλει τῆς ὥρας, καὶ τῷ μεγαλοπρεπεῖ τῆς τοῦ σώματος εὐπρεπείας, ἀλκῇ τε τῆς ῥώμης ἀμάχου. »

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE V ET DE TOUTE LA PLANCHE VI RELATIVES A CONSTANTIN LE GRAND

Planche V, n° 8. — Au droit, IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Au revers, GENIO·POP·ROM. Cohen, n° 204. — Follis frappé à Londres de 307 à 309 [1].

Planche V, n° 9. — Au droit, IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Au revers, SECVRIT·PERPET·D·D·N·N. Cohen, n° 490. — Follis du Cabinet de France, n° 9157. — Exergue, $\frac{|}{\text{PLG}}$ de Lyon. Pièce émise depuis le 31 mars 307 jusqu'au printemps de l'année 309 [2].

Planche V, n° 10. — Au droit, COMIS·CONSTANTINI·AVG. L'effigie de Constantin est répétée deux fois, dans son buste et dans celui du Soleil. Au revers, LIBERALITAS·XI·IMP·IIII·COS·P·P·P. (*Imperator 4, Consul, Pater Patriae, Proconsul*). Cohen, 316 rectifié. — Pièce d'or (*solidus*) du British Museum. — Exergue, $\frac{|}{\text{SMT}}$ de Tarragone [3]. Constantin ayant été *Imperator IIII* au 25 juillet 309 et *Consul II* en 312 [4], cette pièce a été frappée entre ces dates. C'est à cette époque également qu'a lieu la création du solidus ou sou d'or.

Planche V, n° 11. — Au droit, CONSTANTINVS·AG (*sic*). Au revers, COMITI·AVGG·N·N. Cohen, n° 50. — Follis du

1. J. Maurice, dans *Numism. Chron.*, 1900, p. 113.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LXIII, 1904, p. 53.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone*, dans *Rev. num.*, 1900, p. 285.
4. Ferrero, article *Constantinus*, dans le *Dictionnaire épigraphique* de Ruggiero, vol. II, p. 637.

British Museum. — Exergue de Londres, $\frac{|\ *}{\text{PLN}}$. Pièce émise de 309 à 313 [1].

Planche V, n° 12. — Au droit, IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Au revers, PRINCIPI·IVVENTVTIS. Cohen, n° 410. — Médaillon d'or du British Museum. — Exergue, $\frac{|}{\text{POST}*}$ de l'atelier d'Ostia ; frappé entre le 28 octobre 312 et le mois de juin 313 [2].

Planche V, n° 13. — Au droit, CONSTANTINVS·P·F·AVG. Au revers, ADVENTVS·AVGVSTI·N. Cohen, n° 11. — Pièce d'or du British Museum. — Exergue, $\frac{|}{\text{AQ}}$ de l'atelier d'Aquilée. Pièce frappée à l'occasion de la seconde entrée (Adventus Divi) de Constantin à Rome [3].

Planche V, n° 14. — Au droit, IMP·CONSTANTINVS·MAX·AVG Au revers, VOTA·ORBIS·ET·VRBIS·SENAT·P·R. avec un cippe sur lequel on lit XX·XXX·AVG. Cohen, n° 717. — Médaillon d'argent de l'espèce du *Miliarense* émis lors des premières frappes des pièces de cette espèce de 320 à 324, dans l'atelier d'Aquilée [4]. Exergue, $\frac{|}{\text{AQS}}$.

Planche V, n° 15. — Au droit, CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, FELICITAS·ROMANORVM. Cohen, n° 149. — Pièce d'argent de l'espèce du *Miliarense*, frappée par l'atelier de Sirmium de 320 à 324. Exergue, $\frac{|}{\text{SIRM}}$ [5].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Londres*, dans *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 117.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1902, p. 66.
3. J. Maurice, dans *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 303.
4. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 311.
5. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1904, p. 86.

Les effigies de Constantin le Grand que l'on voit sur la planche VI sont celles des médailles frappées entre les années 324 et 335, alors que cet empereur avait entre 45 et 56 ans.

Ses traits sont bien en effet ceux d'un homme dans la maturité de l'âge, mais aucun de ses portraits n'est celui d'un vieillard. Les médailles et médaillons de cette planche sont rangés à peu près par ordre chronologique d'émission. L'on peut y distinguer plusieurs styles d'ateliers particuliers ; ce sont ceux de Trèves, d'Aquilée, de Rome, de Nicomédie, de Thessalonica, de Constantinople [1].

Planche VI, n° 1. — Au droit, CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, VIRTVS·AVG·N. Cohen, n° 663. — Grand médaillon de bronze du Cabinet de France, n° 674.

Le type du revers qui représente l'empereur galopant et foulant aux pieds de son cheval un vaincu qu'il perce d'un javelot, se remarque sur de nombreuses monnaies d'Aquilée et de Tarragone. Ce médaillon doit être sorti de l'un de ces deux ateliers et si l'on veut bien comparer l'effigie de Constantin que l'on voit au droit de cette pièce avec celle du n° 12 de la planche précédente, l'on reconnaîtra que le style de cette effigie est celui de l'atelier d'Aquilée. Le diadème qui orne la tête de Constantin indique que le médaillon a été frappé après la conquête de l'Orient en 324, mais il n'y a pas lieu de reculer plus tard l'époque de son émission ; les traits de Constantin sont à peine ceux d'un homme de 45 ans.

Planche VI, n° 2. — Au droit, CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, SPES·PVBLIC dans le champ de la médaille où

1. Cette distinction des styles des divers ateliers est plus facile à faire si l'on veut bien comparer ces médailles aux pièces de la planche précédente et à celles des planches qui accompagnent les études que j'ai publiées sur ces divers ateliers.

l'on voit le labarum perçant de sa hampe le dragon. Cohen, nº 551. — Pièce d'or du British Museum. — Exergue et lettre d'officine dans le champ, $\frac{A \mid}{CONS}$. Pièce émise dans l'atelier de Constantinople de 326 à 330[1].

Planche VI, nº 3. — Au droit, D·N·CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, PIETAS·AVGVSTI·N. Cohen, nº 291. — Médaillon d'or du Cabinet de France, nº 82. — Exergue, $\frac{\mid}{SMN}$ de Nicomédie. Pièce émise entre les années 324 et 326[2].

Planche VI, nº 4. — Au droit, D·N·CONSTANTINVS·AVG. Au revers, SENATVS. — Médaillon d'or inédit du Hof-Museum de Vienne, nº 26277. — Exergue, $\frac{\mid}{SNN}$ de Nicomédie. La tête de Constantin, les yeux levés au ciel, que l'on voit au droit de cette pièce, indique qu'elle a été émise à l'occasion de l'un des anniversaires de cet empereur. Il s'agit dans le cas présent de ses *decennalia* en 326[3].

Planche VI, nº 5. — Au droit, D·N·CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, SENATVS. Cohen, nº 502. — Médaillon d'or du British Museum. — Frappé à l'occasion des decennalia de 326[4], dans l'atelier de Thessalonica dont il porte l'exergue $\frac{\mid}{SMTS}$. L'on voit au droit de cette pièce un buste de Constantin à mi-corps avec le manteau impérial, le sceptre et le globe de la puissance souveraine ; au revers, un portrait de

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 185.
2. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 267.
3. J. Maurice, même article, p. 273.
4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 139.

Constantin en pied, en costume de sénateur, tenant également le globe et le sceptre.

Planche VI, n° 6. — Au droit, IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Au revers, AVGG·GLORIA. Cohen, n° 236. — Médaillon d'or du Cabinet de France. — On y voit la porte de Trèves au revers ; cette pièce est classée par son exergue $\frac{|}{\text{PTRE}}$ dans l'émission frappée à Trèves de 326 à 330 [1].

Planche VI, n° 7. — Au droit, CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, GLORIA·SAECVLI·VIRTVS·CAESS. Cohen, n° 269. — Grand médaillon de bronze du Cabinet de France, n° 664. — Exergue, $\frac{|}{\text{PR}}$ de l'atelier de Rome. Le port du diadème indique que ce médaillon est postérieur à l'année 324 et le type du revers fait partie du symbolisme chrétien de cette époque. Constantin passe le globe de l'empire surmonté du phénix, à Crispus qui représente les trois Césars dans lesquels doit revivre sa puissance, tandis qu'à ses pieds la panthère courbée symbolise, comme animal type du cortège dionysiaque, le culte particulièrement condamné de Bacchus [2] et peut-être le paganisme tout entier humilié devant Constantin. Ce médaillon a probablement été frappé en 326.

Planche VI, n° 8. — Au droit, CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, GLORIA·ROMANORVM. Cohen, n° 261. — Médaillon d'or du Cabinet de France, n° 18. — Exergue, $\frac{—}{\text{CONS}}$. Pièce frappée à Constantinople de 326 à 330 [3]. La belle effigie de Constantin que l'on voit sur ce médaillon est bien

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXII, 1901, p. 80 à 85.
2. Firmicus Maternus, Traité de la *Mathesis*, livre IV.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 132.

le portrait d'un homme qui approche de cinquante ans; l'on y distingue tous les traits caractéristiques de la figure de cet empereur, le nez aquilin, l'œil de lion, la bouche calme et bien fendue, le menton légèrement proéminent, les épaules larges.

Planche VI, *n° 9*. — Au droit, CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, SALVS·REIP et en exergue DANVBIVS avec la représentation du pont sur le Danube construit par Constantin en l'année 328 [1]. Ce médaillon (Cohen 483) dut être frappé à cette occasion et peut nous donner en conséquence l'effigie de Constantin vers l'âge de quarante-sept ou quarante-huit ans.

Planche VI, *n° 10*. — Au droit, CONSTANTINVS·MAX·AVG. Au revers, VIRTVS·EXERCITVS. Cohen, n° 700. — Médaillon d'argent (*Miliarense*) du British Museum. — Exergue, $\frac{|}{C \cdot \Delta}$. Pièce frappée à Constantinople de 333 à 335 [2], c'est-à-dire vers la fin du règne de Constantin, alors que cet empereur, qui mourut à cinquante-sept ans environ, pouvait en avoir cinquante-quatre ou cinquante-cinq. L'on remarquera, en effet, la différence d'âge qui existe entre cette effigie et les premières de la planche.

LE TYRAN ALEXANDRE

IMP·CAESAR·L·DOMITIVS·ALEXANDER·AVG. [3]

Alexandre, vice-préfet du prétoire de Maxence, en Afrique, fut porté au pouvoir par le soulèvement de ses

1. Voir la *Chronique d'Alexandrie*; les deux Victor dans le *De Caesaribus* et l'*Epitome*. J. Maurice, *Mémoires des antiquaires de France*, 1899, p. 283.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 104.
3. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 209.

propres troupes à Carthage en juin 308 [1]. Il ne régna que trois ans jusqu'en 311, fut vaincu par le général de Maxence, Rufus Volusianus, et périt. Aurelius Victor a laissé de lui, dans le *De Caesaribus* [2], le portrait suivant qui est peu flatteur au moral et dans lequel il nous le présente, contrairement aux affirmations des autres auteurs, comme Pannonien d'origine.

« Ea tempestate, apud Poenos Alexander pro-praefecto gerens, dominatui stolide incubuerat : cum ipse debili aetate, agrestibus ac Pannonicis parentibus vecordior. »

L'auteur inconnu de l'*Epitome* (dit de Victor) et Zosime nous apprennent au contraire qu'il était Phrygien, et les effigies monétaires lui donnent raison. La tête d'Alexandre est caractéristique, très haute, brachycéphale, tout à fait différente de celle des empereurs pannoniens ou romains.

Voici ce que dit l'*Epitome* ; « Alexander fuit Phryx origine, ingenio timidus [3], inferior adversus laborem, vitio senectae », et Zosime : « τὴν αλουργίδα περιέθεσαν Ἀλεξάνδρῳ Φρύγι τε ὄντι τὸ γένος, καὶ δειλῷ καὶ ἀτόλμῳ, καὶ πρὸς πάντα πόνον ὀκνοῦντι, καὶ προσέτι γεγηρακότι [4]. »

Sur ses effigies, Alexandre a le front bombé et bas, le nez long et énorme, la bouche rentrée, un menton plat, un long cou. Il est bien le vieillard stupide, incapable de remplir sa tâche au poste où les soldats l'avaient placé et dont la timidité devait venir de l'imbécillité.

1. J. Maurice, *Mémoire sur la révolte d'Alexandre en Afrique*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXI, 1900, pp. 2 et 3.
2. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 40.
3. *Epitome*, dit de Victor, 57.
4. Zosime, *Historiae*, lib. II, cap. 12.

PARTIE DE LA PLANCHE VII RELATIVE A L'ICONOGRAPHIE D'ALEXANDRE

Planche VII, nº 1. — Au droit, IMP·ALEXANDER·P·F·AVG. Au revers, VICTORIA·ALEXANDRI·AVG·N. Cohen, nº 13. — Follis du British Museum [1]. — Exergue, $\frac{|}{\text{PK}}$ de Carthage (*Prima Karthaginiensis*).

Planche VII, nº 2. — Mêmes légendes et même type. Je n'ai fait figurer que le droit de la pièce.

Planche VII, nº 3. — Au droit, IMP·ALEXANDER·P·F·AVG. Au revers, INVICTA·ROMA·FEL·KARTHAGO. Cohen, nº 3. — Pièce d'or du Cabinet de France. — Exergue, $\frac{|}{\text{PR}}$.

Il n'est pas possible de reconnaître les années d'émission des monnaies d'Alexandre, qui ne furent d'ailleurs frappées que pendant trois ans.

LICINIUS

IMP·CAESAR·VALERIVS·LICINIANVS·LICINIVS·AVG [2].

Licinius fut élevé au pouvoir le 11 novembre 308 [3]. Il était originaire de Dacie. Son âge peut être comparé à celui de Galère dont il fut le compagnon au début de sa carrière militaire. C'est ce que dit Lactance : « Habebat ipse (Galerius) Licinium veteris contubernii amicum et a prima militia familiarem, cujus consiliis ad omnia regenda utebatur [4]. »

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Carthage*, dans *Rev. num.*, 1902, p. 228 et pl. VII, nº 4. Si l'on veut bien se reporter à cette planche pour l'iconographie d'Alexandre, on s'en fera une idée plus complète.
2. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 209.
3. Il ne fut pas César (Lactance, *De mortibus persecutorum*, cap. XX).
4. Lactance, *De mortibus persecutorum*, cap. XX.

On possède deux renseignements directs sur l'âge de Licinius, mais ils sont contradictoires. L'auteur de l'*Epitome* dit qu'il était sexagénaire quand il mourut (Hic Licinius annum dominationis fere post quintumdecimum, vitae proxime sexagesimum occiditur [1]), mais Eusèbe le présente comme un vieillard très âgé qui, malgré sa décrépitude, insultait à la pudeur des femmes mariées et des jeunes filles vierges pour satisfaire ses passions libertines : « ὅσαις δὲ αὐτὸς ὁ ἐσχατόγηρως γυναίξιν ὑπάνδροις, παρθενοῖς τε κόραις ἐμπαροινῶν, τὴν ἀκολαστὸν τῆς αὐτοῦ ψυχῆς ἐπιθυμίαν ἐπλήρου [2]. »

Si Licinius était mort à soixante ans, l'on n'aurait pas remarqué sa vieillesse décrépite. D'autre part, si Galère avait vécu jusqu'en 324, année de la mort de Licinius, il aurait eu alors soixante et onze ans. Galère et Licinius ayant été compagnons d'armes tout au début de leurs carrières, on peut admettre qu'ils étaient d'âges voisins, et les effigies de Licinius sont celles d'un vieillard.

Il régna seize ans, de novembre 308 à novembre 324, et non pas quinze comme le dit l'auteur de l'*Epitome*, d'où l'on peut conclure que les renseignements que fournit cet auteur ne sont pas très exacts et qu'il a pu se tromper sur son âge.

Voici les principaux événements du règne de Licinius.

Créé Auguste par Galère en 308, il ne reçut d'abord en partage que la Rhétie et la Pannonie, car l'Italie était à conquérir sur Maxence.

L'atelier de Siscia qui était situé en Pannonie conserva même les coins gravés du temps de Galère et l'on ne trouve pas d'effigie personnelle de Licinius sur les monnaies frappées avant la mort de cet empereur en 311 [3].

1. Victor, *Epitome*, 59.
2. Eusèbe, *De Vita Constantini*, lib. I, cap. 55.
3. Nous ne possédons que les effigies de cet empereur que l'on grava lorqu'il avait entre cinquante-cinq et soixante-dix ans.

Licinius hérita de la péninsule des Balkans après la mort de Galère. Il eut les ateliers monétaires de Thessalonica, Serdica, Héraclée de Thrace. Maximin Daza était demeuré maître de l'Asie et de l'Égypte ; mais en 313 il fut vaincu par Licinius à Tzirallum en Thrace et périt à Tarse en juin. Les ateliers de Cyzique, Nicomédie, Antioche, Alexandrie appartinrent dès lors à Licinius qui restait seul en présence de Constantin [1]. La guerre éclata entre ces deux empereurs en 314, Licinius fut battu à Cibales en Pannonie et à Mardie en Thrace, il perdit au traité de paix qui suivit la guerre toutes les provinces européennes à part la Thrace qu'il garda ainsi que l'Asie et l'Égypte.

Licinius avait élevé son fils au rang de César, pendant la guerre de 314 [2] et s'était fait représenter avec lui sur des médaillons.

Mais ce ne fut que le 1er mars 317 qu'un accord se produisit entre lui et Constantin pour la reconnaissance dans tout l'empire des trois Césars Crispus, Constantin II et Licinius II [3] dont l'anniversaire de cinq ans (*quinquennalia*) fut célébré dans les deux empires en 320 et 321. Licinius faisait frapper dans les ateliers de ses états, Héraclée, Nicomédie, Cyzique, Antioche et Alexandrie des monnaies aux noms de Constantin et de ses fils avec son effigie personnelle et celle de son fils Licinius II [4].

1. Je ne puis que renvoyer à mes études sur les ateliers monétaires; voir en particulier pour les ateliers des Balkans, Siscia, dans : *Numismatic Chronicle*, 1900, pp. 297 à 362, de Thessalonica, dans *Numism. Zeitschrift*, 1901, pp. 111 à 146, et pour l'Orient, Nicomédie, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, pp. 211 à 285, Alexandrie, même revue, 1902, pp. 92 à 147, Héraclée de Thrace, *id.*, 1905, p. 145.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, pp. 125-131, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Num. Chron.*, 1903, p. 238-242.

3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon*, 1903, p. 241.

4. Voir à cet égard les pl. VI de la *Numismatic Chronicle*, 1902 et 1903, où j'ai représenté des pièces aux noms de Constantin II et de Crispus et à l'effigie de Licinius II.

Enfin une dernière guerre éclata en 324 entre les deux empereurs d'Orient et d'Occident. Licinius vaincu à Hadrianopolis le 3 juillet, puis à Chalcédoine le 18 septembre, se rendit à Constantin qui lui promit d'abord la vie sauve mais le fit périr en 325 [1].

Licinius était un paysan originaire de la Dacie. Nous possédons de lui des figures de face et des effigies de profil qui nous font connaître ses traits grotesques et lourds [2]. Il avait la figure bouffie, les joues épaisses, les yeux ronds, le nez camus, la bouche rentrée et très petite sur une énorme figure, le menton épais, un collier de barbe. On remarque la largeur et l'épaisseur des joues qui semblent gonflées ; la saillie des oreilles. La tête est très courte. Un auteur byzantin, Malalas, nous dit qu'il avait les cheveux noirs, la barbe hirsute et une forte poitrine, détails dont le dernier semble confirmé par les effigies et bustes de Licinius, mais dit à tort qu'il avait de beaux yeux et un nez aquilin : « ἦν δὲ εὐστήθος, μελάνθριξ, εὔθετος, δασυπώγων, εὐόφθαλμος, καμπυλόρινος [3].

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE VII
QUI CONCERNE LICINIUS PÈRE

Planche VII, n° *4*. — Au droit, IMP·C·VAL·LICIN·LICINIVS P·F·AVG. Au revers, IOVI CONSERVATORI. Cohen, n° 71. — Petit follis de bronze du Cabinet de France, n° 14160. — Exergue, lettre d'officine et lettre numérique dans le

1. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, p. 195.
2. L'on possède aussi des camées, notamment un célèbre camée du Cabinet de France (cf. *Guide illustré au Cabinet des médailles et antiques*, par E. Babelon, n° 308), au sujet duquel Bernoulli a eu bien tort de dire que le nom de Licinius appliqué à cet empereur par Chabouillet et Babelon était fantaisiste. Les traits de Licinius sont identiques avec ceux qu'on lui voit sur les monnaies et les médaillons (cf. Bernoulli, *Römische Iconographie*, IV, p. 209).
3. *Joannis Malalae Chronographia*, XII, p. 314. *Byzantine de Bonn.*

champ du revers, $\frac{|N\ B}{SMN}$. Pièce frappée dans l'atelier de Nicomédie en 313 ou 314 [1]; cet atelier appartenait à Licinius depuis la mort de Galère en 311, mais l'effigie de ce dernier empereur fut prêtée à Licinius sur les pièces frappées à son nom avant que l'on eût gravé sa propre effigie sur les coins monétaires. Il est même à remarquer que dans l'atelier de Siscia, le seul qui fut attribué à Licinius en 308, lors de son élévation au rang d'Auguste, mais qui lui fut enlevé par Constantin en 314, l'on frappa des monnaies de Licinius à l'effigie de Galère pendant le temps que l'atelier appartint à Licinius. L'on n'avait pas pris soin d'y renouveler les coins lorsque cet atelier était le seul qui appartînt à cet empereur ; l'on procéda de même jusqu'en 313 ou 314. L'effigie du nº 4 est celle de Licinius.

Planche VII, nº 5. — Au droit, IMP·LICINIVS·AVG. Au revers, PROVIDENTIAE·AVGG. Cohen, nº 145. — Follis du Cabinet de France, nº 14251. — Exergue, $\frac{|}{HTA}$. Pièce émise dans l'atelier d'Héraclée de Thrace en 314 ou 315 [2].

Licinius pouvait avoir près de soixante ans lors de la frappe de ces deux pièces ; ses effigies sont en effet celles d'un homme âgé, mais sa figure n'indique pas d'âge précis.

Les trois pièces qui suivent montrent une série de substitutions d'effigies. Ce sont des monnaies frappées aux noms de Constantin et à l'effigie de Licinius dans les ateliers de cet empereur où l'on ne possédait pas celle de Constantin.

Planche VII, nº 6. — Au droit, IMP·CONSTANTINVS·AVG. Au revers, IOVI CONSERVATORI AVGG. Cohen, 300 ou 302.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 237.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Héraclée de Thrace*, dans *Numismatic Chronicle*, 2e trimestre 1905, p. 176.

— Petite pièce de bronze émise dans l'atelier d'Alexandrie au nom de Constantin et à l'effigie de Licinius de 317 à 320 [1]. Exergue, différent monétaire et lettre d'officine dans le champ du revers, $\frac{\smile \mid \mathrm{A}}{\mathrm{SMAL}}$.

Planche VII, n° 7. — Mêmes légendes du droit et du revers. Pièce analogue de l'atelier de Cyzique et frappée à la même époque. Exergue, différent monétaire et lettre d'officine, $\frac{\mathrm{Q} \mid \Delta}{\mathrm{SMK}}$.

Planche VII, n° 8. — Mêmes légendes du droit et du revers. Pièce analogue de l'atelier de Nicomédie et frappée à la même époque [2]. Exergue, différent monétaire et lettre d'officine, $\frac{[\text{illegible}] \mid \mathrm{B}}{\mathrm{SMN}}$.

Planche VII, n° 9. — Cette pièce est la même que celle du n° 7 si ce n'est qu'elle porte en légende du droit : IMP· LICINIVS AVG. Elle confirme en conséquence les substitutions d'effigies qui viennent d'être signalées.

Planche VII, n° 10. — Au droit, LICINIVS AVGVSTVS. Au revers, IOVI CONS·LICINI AVG et sur une base SIC·X·SIC·XX. — Pièce d'or inédite du British Museum analogue à celle de Cohen 131 [3]. — En exergue, $\frac{\mid}{\mathrm{SMN\Gamma}}$. Émise dans l'atelier de Nicomédie de 317 à 320. L'effigie de cette pièce et la tête de face de la suivante sont parmi les meilleurs portraits de Licinius.

Planche VII, n° 11. — Au droit, LICINIVS AVG·OB·D·V· FILII·SVI. Au revers, IOVI CONS·LICINI AVG. sur une base.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, p. 134.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 247. Ces pièces ont été émises de 314 à 320.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 255.

Cohen, n° 128. — Pièce d'or du Musée de Berlin [1]. — La tête de Licinius de face est l'un des meilleurs portraits que l'on possède de lui. L'on peut en rapprocher les têtes de cet empereur que l'on voit sur un camée du Cabinet de France [2] représentant le triomphe de Licinius, et sur un beau médaillon d'or dont je donne ci-contre la reproduction [3]. La pièce qui vient d'être décrite a été émise dans l'atelier



de Nicomédie de 320 à 324, car même en reportant l'élévation de Licinius II au rang de César, ainsi que je l'ai fait, en 314 [4], ses *decennalia* ne durent être célébrés qu'à la fin du règne de son père.

Planche VII, n° 11. — Au droit, IMP·C·VAL·LICIN·LICINIVS P·F·AVG. Au revers, IOVI CONSERVATORI. Cohen, n° 74. — Petit bronze ou *denarius communis* [5] du Cabinet de France, n° 14168. — Exergue et chiffre dans le champ,

| X
|IIΓ Pièce frappée à Antioche de 320 à 324 [6].
SMANTΓ·

1. Même article, p. 256.
2. Cabinet de France, n° 308. Ce camée est représenté dans le *Guide illustré au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, par E. Babelon, p. 122.
3. Cette pièce est déjà photographiée dans : *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1904, p. 214, elle fait partie de la collection de M. Beistegui.
4. Je reviens plus loin sur ce sujet.
5. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. Ier, 610.
6. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche*, dans *Numismatic Chronicle*, 1899, p. 231.

Planche VII, n° 12. — Pièce analogue de l'atelier de Nicomédie [1]. Exergue et chiffre dans le champ du revers, X / IIΓ / SMNΔ. — Petit bronze du Cabinet de France, n° 14185.

Les têtes radiées de Licinius que l'on voit aux droits de ces deux dernières pièces semblent bien être les portraits d'un vieillard de soixante-cinq à soixante-dix ans.

LICINIUS II

IMP·CAESAR·VALERIVS·LICINIANVS·LICINIVS IVNIOR [2].

Licinius II ne fut que César, il reçut au début de son règne le prénom de *Constantinus* qu'il ne porta plus ensuite. Il fut désigné également sur les monnaies comme *Jovius* [3] ainsi que son père. Il porte le plus souvent sur les monnaies les noms et titres suivants *D.N. Val.Licin.Licinius. Nob.C.*

J'ai tâché de montrer dans des études sur les ateliers d'Alexandrie, de Nicomédie et d'Héraclée de Thrace que le jeune Licinius, né en 313, avait été promu César par son père pendant la guerre de 314 et que Licinius avait voulu lui faire garder ce titre après cette guerre afin de le faire échapper aux conséquences de sa naissance servile, car il était fils d'une esclave et non de la sœur de Constantin, Constantia, que Licinius avait épousée en 313 et qui resta stérile [4].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 252.

2. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 210.

3. Cohen, *Monnaies impériales*, 2e édition, t. VII, p. 240.

4. O. Seeck, *Die Verwandtenmorde Constantinus d. Grossen*, dans *Zeitschrift f. Wissenschaft Theologie*, 1890, pp. 74 et 75.

Les effigies de Licinius jeune, frappées de 314 à 324, sont celles d'un enfant qui ne fut César que jusqu'à l'âge de onze ans et qui, dégradé ensuite, périt au bout de quelques années. Ses traits ressemblent d'une façon frappante à ceux de son père, mais ce sont ceux d'un enfant d'abord tout petit, puis ayant de quatre à onze ans, de 317 à 324 ; tandis que les portraits de Licinius père sont ceux d'un vieillard ou ceux d'un homme mûr. Ce fut à partir de l'année 317 que l'on frappa des monnaies au nom de Licinius II dans tout l'empire ; mais celles qui furent émises dans les ateliers d'Occident présentent les effigies des Césars fils de Constantin, tandis qu'il faut chercher l'effigie véritable de Licinius II sur les pièces sorties des ateliers de son père. Ces ateliers ont déjà été indiqués plus haut.

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE VII QUI CONCERNE LICINIUS II

Planche VII, n° 13. — Au droit, D·D·N·N·IOVII LICINII INVICT AVG·ET·CAES. Au revers, I·O·M·ET VICT·CONSER·D·D·N·N·AVG·ET·CAES. (*Iovi Optimo Maximo et Victoriae Conservatoribus Dominorum Nostrorum Augusti et Caesaris*). Cohen, n° 2. L'on voit au droit les bustes confrontés de Licinius père et fils soutenant de leurs mains unies une Victoire sur un globe. — Pièce de bronze du Cabinet de France, n° 14344. — Exergue, $\frac{\text{I}}{\text{SMKA}}$ de Cyzique en 314 [1].

Planche VII, n° 14. — Au droit, D·N·VAL·LICIN·LICINIVS NOB·C. Au revers, IOVI CONSERVATORI. Cohen, n° 2. —

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Cyzique*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, 1905, p. 158.

Pièce d'or du Cabinet de France, n° 1510. — Exergue et lettre dans le champ, $\frac{\text{I N}}{\text{SMN}\epsilon}$. Monnaie frappée à Nicomédie de 320 à 324 [1].

Planche VII, n° 15. — Au droit, D·N·VAL·LICIN·LICINIVS NOB·C. Au revers, IOVI CONSERVATORI CAES. et sur une base SIC·V·SIC·X. Cohen, n° 28. — British Museum. — Pièce frappée à Nicomédie dont elle porte l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{SMN}\Delta}$ de 320 [2] à 324. Le droit de cette pièce présente une tête de face de Licinius jeune qui offre les mêmes caractères que celle de son père : les yeux ronds, le nez camus, la bouche ridiculement petite dans une figure bouffie, enfin la tête très courte.

JULES MAURICE.

(*A suivre.*)

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 257.
2. *Idem.*

DENIERS PARISIS INÉDITS

DE JEAN LE BON, ROI DE FRANCE,

ET

DE CHARLES IV, ROI DES ROMAINS

Les hasards de trouvailles faites à Amiens à proximité de l'Hôtel-Dieu, en 1904, permettent de soumettre aux lecteurs de la *Revue* deux deniers parisis, dont l'émission n'avait pas encore été signalée.

§ 1

La première pièce, qui porte le nom du roi Jean le Bon, est intéressante surtout parce qu'elle constitue le prototype des deniers parisis identiques frappés ultérieurement sous les règnes de Charles VI et de Charles VIII.



FRAN en une ligne sous une grande couronne commençant la légende IOHANNES REX.

℟. Croix à branches égales fleurdelisées. Lég : ✠ PARISIVS·CIVIS.

Poids : 0 gr. 95 cent. Coll. Collombier, à Amiens.

F. de Saulcy n'avait pas retrouvé cette monnaie, lorsqu'il rédigea en 1880 son *Histoire monétaire du roi Jean* [1]. Il n'avait mentionné dans le texte, et fait figurer sur les planches aucun simple parisis au type FRAN surmonté d'une grande couronne. Il énonçait cependant en plusieurs endroits des émissions de deniers parisis, et il déclarait à diverses reprises n'avoir pu parvenir à en découvrir des spécimens.

Une division monétaire du roi Jean portant au droit une couronne surmontant ce vocable FRAN en une ligne avait figuré dans l'ouvrage d'Hoffmann [2], mais elle portait au revers la légende : MONETA·DVPLEX. Elle constituait un double parisis, espèce absolument distincte, puisqu'elle avait été émise pour représenter deux deniers parisis. Bien que Saulcy n'ait pas eu en mains cette monnaie et, par suite, ait également omis de la citer, son existence est incontestable, car un exemplaire fait partie de la collection de M. P. Bordeaux, à Neuilly.

Les deux types de monnaies en question se sont probablement succédé. La pièce dont le dessin figure au début de cet article a dû être émise après que le double parisis, portant FRAN en une ligne, a été démonétisé et après que son cours a été réduit à un denier parisis par suite de son aloi trop faible. A partir d'une certaine époque, le double parisis au type FRAN n'aurait plus circulé dans le public que pour 1 denier au lieu de 2. Les ateliers monétaires du royaume se seraient aussitôt occupés de forger des simples deniers parisis pourvus de même de FRAN en une ligne, pour circuler concurremment avec le précédent numéraire affaibli ayant le même aspect.

1. *Histoire monétaire du roi Jean le Bon*, par F. de Saulcy, Paris, 1880. Van Peteghem, édit., 139 p. et 6 pl.
2. Hoffmann, *Monn. royales de France*, pl. XXII, n° 57.

La suite des documents monétaires aussi bien que la série des monnaies sont de nature à justifier de tous points ces déductions, qui ne sont que l'application des principes courants en numismatique.

En 1354 et 1355, les diverses officines monétaires du roi Jean fabriquèrent les gros blancs portant FRANC en une ligne. A la suite d'une ordonnance du 13 juilllet 1355, mettant la monnaie sur le pied 64e, on forgea une seule fois, car il n'y eut pas d'autre émission ni cette année-là, ni l'année suivante, un *double parisis*[1]. F. de Saulcy a proposé d'attribuer à cette émission un double parisis portant : FRAN — CORV en deux lignes, en ajoutant que « cela lui semble douteux. » Ce doute paraît complètement fondé. Le double parisis de cette émission doit être plutôt celui publié par Hoffmann, portant non seulement MONETA·DVPLEX, mais encore FRAN en une ligne, type se rattachant à l'émission simultanée des gros blancs ayant de même FRANC dans le champ; le peu de durée de cette émission : 11 juillet 1355-13 août 1355, un mois environ, explique la rareté des exemplaires retrouvés et le motif pour lequel F. de Saulcy n'a pu avoir occasion d'en découvrir un spécimen.

Le double parisis ci-dessus fut émis à la taille de 192 au marc (Poids normal : 1 gr. 35 cent.) et *à* 1 *denier* 12 *grains AR, soit au titre de* 126/1000e. *Son degré de fin fut donc des plus bas.* Par suite, les changeurs aussi bien que le peuple durent être rapidement amenés à diminuer l'évaluation de son cours d'émission. Cette conséquence résulta même naturellement des affaiblissements monétaires, qui se succédèrent sans interruption pendant le second semestre de 1355. Une ordonnance du 17 août 1355 mit la monnaie sur le pied 72e [2]. Une autre du 27 septembre la mit sur le

1. *Ord. des rois de France*, Vol. III, p. 5.
2. *Ord.* Vol. III, p. 8.

pied 80e [1]. Une autre du 27 octobre l'abaissa au pied 100e et une dernière du 9 novembre la réduisit au pied 120e [2], avec continuation constante de l'émission des gros blancs au type FRANC en une ligne à un titre de plus en plus minime.

Le 30 décembre seulement, on s'arrêta sur cette pente, et à partir du 1er janvier 1356 (n. s.) on revint à des espèces de meilleur aloi, puisque la monnaie fut mise sur le pied 24e. Le denier parisis, dont l'émission fut prescrite à ce moment à 2 deniers 7 grains de loy AR, c'est-à-dire à 192/1000e de fin, et à la taille de 18 sols 4 deniers ou de 220 pièces au marc (poids normal : 1 gr. 11 cent.), semble avoir été celui portant FRA — NCO en deux lignes [3]. Mais il est possible qu'il ait été frappé en même temps et séparément un autre denier parisis, pourvu peut-être d'un type distinct, qui pourrait être celui reproduit ci-dessus. Le registre de la Chambre des Monnaies contient en effet la mention suivante :

Et est assavoir que ès-lettres qui furent envoyées à Saint-Quentin et à Paris, estait contenu, que en lieu desdits petits tournois (dont la frappe était également prescrite par l'ordonnance du 1er janvier 1356) ils feissent faire petits parisis à 2 deniers 7 grains de loy. Argent le Roy et de 18 sols 4 deniers de poids au marc de Paris (soit à la taille de 220 pièces au marc. Poids : 1 gr. 11 cent.) [4].

Comme le simple parisis en question provient d'une trouvaille de monnaies effectuée à Amiens, on comprend facilement qu'il peut résulter d'une fabrication réalisée dans la ville voisine de Saint-Quentin.

1. *Ord.* Vol. III, p. 16.
2. *Ord.* Vol. III, p. 17 et 18.
3. *Histoire num. de Jean le Bon par F. de Saulcy*, p. 50, pl. II, n° 35.
4. Arch. nat. Z. 1. B. 55, f. 202.

De nouveaux affaiblissements du numéraire survinrent peu après. Si l'on en croit une autre énonciation d'un manuscrit cité par F. de Saulcy [1], ce premier denier parisis du début de l'année 1356 n'aurait pas été frappé à Paris. Il y aurait été remplacé par un denier parisis à 2 deniers de loy (167/1000e) AR, et à la taille de 240 au marc. Poids normal : 1 gr. La question de la réalité de cette émission ne paraît pas pouvoir être résolue avec certitude quant à présent.

Si cette émission de parisis à la taille de 240 au marc est possible sans être absolument certaine, la fabrication suivante ne saurait du moins être douteuse. Le 26 mars 1356, (1357, n. s.) une ordonnance mit la monnaie sur le pied 28e et décida la frappe de deniers parisis à 2 deniers de loi AR, soit au titre de 167/1000e, et à la taille de 18 sols 8 deniers de poids, soit de 224 pièces au marc. Poids normal : 1 gr. 09 cent. [2].

Le simple denier parisis dessiné plus haut présente la particularité d'un poids faible : 0 gr. 95 cent. Il peut donc être le produit d'une des deux modifications de fabrication, qui viennent d'être relatées, et à l'occasion desquelles on avait spécifié des réductions de poids. De plus, on comprend à merveille qu'un denier parisis pesant 1 gr. 09 cent. et ne renfermant que 167 parties d'argent contre 833 de cuivre ait été créé pour remplacer dans la circulation le double parisis antérieur portant presque le même type, et qui, bien que pesant 1 gr. 35, ne contenait que 120 parties d'argent. Ce dernier était loin d'être *double* de bonté malgré la légende DVPLEX, qui indiquait plutôt la valeur coursable que le degré de fin. Le nouveau denier pari-

1. Bibl. nat. Ms. fr. 4533.
2. Bibl. nat. Ms. fr. 4533. 77. — Leblanc, *Traité des monn. de Fr.*

sis pesait 20 cent. de moins que ce double, mais il contenait 47 parties d'argent de plus. Il devait donc y avoir équivalence aussi bien pour les changeurs que pour le public.

Ces diverses fabrications de deniers parisis d'alois différents ont été réalisées du 5 janvier 1356 au 9 août 1357. Il est vraisemblable qu'elles ont comporté des types distincts. Cette vraisemblance se change en certitude, du moment qu'on arrive à découvrir divers types de simples parisis.

D'autre part, un an après, pendant la captivité du roi Jean, une ordonnance du régent du 22 août 1358 mit la monnaie sur le pied 32e et prescrivit la fabrication de différentes espèces et notamment de petits deniers parisis à 1 denier 18 grains de loi AR, soit au titre de 148/1000 et à la taille de 18 sols 8 deniers, soit de 224 pièces au marc. Poids normal : 1 gr. 09 cent [1]. Le 23 août, la Chambre des Monnaies rendit cette ordonnance exécutoire à Paris.

Toutefois le manuscrit 4533, cité par F. de Saulcy, et qui fournit le relevé de la fabrication monétaire de l'atelier parisien, ne mentionne l'émission à Paris ni de petits tournois, ni de petits parisis. L'ordonnance en question n'aurait par suite reçu son exécution que dans d'autres ateliers royaux.

En outre il y eut, à la date du 27 mars 1359, une ordonnance qui prescrivit la création de deniers parisis à un denier de loi AR, soit au titre de 85/1000e et à la taille de 192 au marc. Poids normal : 1 gr. 27 cent. [2]. Mais le poids plus élevé de ces simples parisis empêche de reculer jusqu'à cette émission la pièce gravée en tête du présent article.

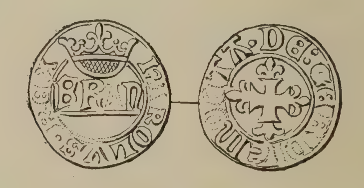
En résumé, les divers documents relatés démontrent que la création de deniers parisis de poids léger est incontestable

1. *Ord. des rois de France.* Vol. III, p. 243.
2. *Ord. des rois de France.* Vol. III, p. 400.

de 1356 à 1358 dans tels ou tels ateliers du royaume de France, qu'il n'est pas encore possible de spécifier. On est amené à conclure, 1° de la série successive des émissions, 2° de la différence des alois, que le type du·simple parisis a dû avoir été modifié plusieurs fois. Le denier parisis qui vient d'être récemment découvert à Amiens, trouve par suite naturellement sa place soit dans les secondes parties de la fabrication de l'année 1356, soit au moins dans la fabrication de l'année 1358. F. de Saulcy, dans son *Histoire monétaire de Jean le Bon*, avait déclaré n'être point encore parvenu à retrouver les différents deniers parisis de ces émissions. On peut espérer que la publication qui vient d'être effectuée permet de combler en partie cette lacune.

§ 2

La seconde pièce est au premier abord assez énigmatique.



FRAN ou BRAN sous une grande couronne fleurdelisée commençant la légende KAROLVS REX.

℟. Croix à branches égales fleurdelisées. Leg. ✠ MOETA·DE·GELDIE ou GERDIE. Les deux lettres formant le milieu du dernier mot sont à peine lisibles.

Poids : 1 gr. 15 cent. Bas alliage d'argent. Coll. Colombier.

Ce denier est une imitation du précédent parisis, émis par Jean le Bon, et surtout du parisis identique frappé au cours du règne de Charles VI.

La légende du revers indique que cette contrefaçon d'une pièce française a été effectuée dans les régions du nord de la France. Le vocable GELDIE ou GERDIE ne paraît pouvoir signifier que la Gueldre ou la seigneurie de Gerdriggen.

En ce qui concerne la Gueldre, il convient de constater que le comté s'est appelé dès le début de la période féodale *Comitatus* GELRIAE et le comte GOMES GELRIE [1]. Cette dénomination concorde d'une façon suffisante avec celle figurant au revers de la monnaie dessinée ci-dessus pour que l'attribution à une imitation des types français réalisée en Gueldre soit admissible. Dès 1182, le comte Otto a usé de son droit de frapper monnaie. Les monnayeurs de la Gueldre ont copié presque toujours les types des monnaies d'Angleterre, de Brabant, de Flandre, ou des évêques d'Utrecht. Les pièces de France ont été également imitées par eux à certains moments. De nombreux gros tournois ont porté la légende : MONETA·GELRIE [2].

La question devient plus délicate quand on cherche à préciser l'auteur ainsi que l'époque probable de cette contrefaçon du simple parisis français.

M. de Marcheville a établi dans un excellent mémoire rédigé à l'occasion du Congrès de la Société belge de numismatique en 1891 [3], que le gros tournois portant ✠ KhA-ROLVS·REX et pesant de 3 gr. 50 cent. à 3 gr. 57 cent. devait être attribué non pas à Charles IV, roi de France, comme on l'avait cru par erreur de temps à autre, mais à Charles de Luxembourg, nommé roi des Romains en 1346, et promu à la dignité impériale en 1347 sous le nom de

1. Th. Roest, *Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre*. Bruxelles, 1893. — *R. N. B.*, 1891, p. 379 et 383.
2. *R. N. B.*, 1891, pl. X, n° 43.
3. Volume des *Procès-verbaux et mémoires lus au Congrès international de numismatique tenu à Bruxelles en* 1891, p. 251.

Charles IV, empereur d'Allemagne. M. le comte de Castellane a rendu cette attribution incontestable en publiant le gros tournois du même poids de 3 gr. 55 cent., mais portant cette fois ✠ KhᴧROLVS·IMP, qui ne peut s'appliquer qu'à cet empereur Charles IV de Luxembourg [1]. La conséquence naturelle, qui en avait été tirée, fut que Charles IV avait dû faire fabriquer ces gros tournois dans l'un de ses ateliers du duché de Luxembourg pour arriver à faire confondre ces espèces de poids faible dans la circulation monétaire du nord de la France. Le même auteur a rappelé à cette occasion « que l'on fabriquait couramment dans l'atelier de Luxembourg des monnaies imitant les types français », il a cité à l'appui un bail consenti le 18 septembre 1337 par Jean de Bohème à Boniface Annelier, maître de la Monnaie de Luxembourg, pour y fabriquer diverses sortes de numéraire, et notamment des *doubles parisis* et tournois [2].

Cette convention, relative aux frappes courantes de monnaies, conduit de prime abord à supposer que le fermier monétaire suivant, qui a ouvré dix ou vingt ans après Boniface Annelier pour Charles IV de Luxembourg, a pu avoir l'idée de forger, indépendamment des gros tournois connus et dont il vient d'être question, de simples parisis au nom du même roi Charles. Il aurait apposé au revers, pour éviter les reproches du roi de France, une mention indiquant que ce denier n'était qu'une monnaie MOETᴧ de l'ensemble des pays de la Gueldre, en donnant à ce dernier vocable un sens très large.

Cette supposition, qu'un monnayeur de Charles IV de Luxembourg se serait arrogé le droit de mettre le nom de la Gueldre sur une monnaie de ce souverain est contestable.

1. *A.N.F.*, 1893, p. 179.
2. *A.N.F.*, 1893, p. 81.

Mais pour n'avoir point besoin d'y recourir, il suffit de remarquer que les comtes de Gueldre, possesseurs depuis longtemps du droit de frappe monétaire, avaient été élevés en 1317 par l'empereur d'Allemagne Louis IV au rang de princes de l'Empire, dignité qui leur avait conféré le privilège de faire frapper des monnaies à leur effigie [1]. Quelques années plus tard, en 1339, ils avaient été gratifiés du titre de duc par l'empereur d'Allemagne successeur de Louis IV, ce qui les avait constitués à cette époque même les incontestables vassaux de ce souverain dénommé Charles IV de Luxembourg. Dès lors ils ont pu faire fabriquer une imitation du denier parisis français, en y apposant d'un côté le nom du roi des Romains Charles leur suzerain. C'était presque une façon de le remercier de ce titre de duc qui venait d'être concédé. Ils auraient fait indiquer de l'autre côté, par le concessionnaire du fermage, que la monnaie était de la seigneurie de Gueldre, ce qui était également la vérité.

Il reste à déterminer le nom de ce duc de Gueldre, qui gouvernait dans le voisinage de cette ville de Luxembourg où l'on imitait les parisis et tournois français, et qui a pu faire frapper l'imitation de denier parisis en question. Charles IV roi et empereur (1346-1378), dont le nom paraît bien figurer au droit de ladite pièce, a régné en même temps que Jean le Bon, roi de France (1350-1364). On peut admettre qu'un des ducs de Gueldre de cette époque, soit Renaud II (1326-1361), soit Édouard (1361-1371), a fait frapper en Gueldre, peut-être à Arnhem, c'est-à-dire dans une contrée très rapprochée du Luxembourg, l'imitation de denier parisis gravée ci-dessus. En agissant ainsi, il pouvait estimer ne faire rien que de normal, puisque ce même Charles IV, empereur et roi, son suzerain, trouvait naturel de contrefaire dans ses ateliers du Luxembourg le numéraire français plus

1. *R.N.B.*, 1891, p. 386.

important dénommé gros tournois. En spécifiant que cette petite division monétaire n'était qu'une monnaie de la Gueldre, il avait la prétention de se croire à l'abri de toute récrimination possible de la part du roi de France.

L'imitation en question ne serait, dans cette hypothèse, qu'une copie du prototype de Jean le Bon publié dans le § 1 du présent travail. On peut objecter à cette solution, qui a cependant les plus grandes apparences de probabilité, puisque les deux pièces proviennent de la même trouvaille, que cette contrefaçon de parisis serait antérieure de soixante-quinze ans environ au denier parisis si commun de Charles VI portant identiquement le même type au droit. Si cette objection devait être considérée comme sérieuse, il serait possible de faire descendre la fabrication de cette copie servile du parisis français au règne de Renaud IV, duc de Gueldre de 1402 à 1423 et contemporain du roi de France Charles VI. Dans ce cas Renaud IV n'aurait fait apposer la titulature KAROLVS REX, que pour contrefaire les simples parisis du pays voisin, sans pouvoir prétexter aucune indication de suzeraineté d'un Charles, roi des Romains ou empereur d'Allemagne au début du xve siècle. Peut-être aurait-il prétendu rappeler le souvenir de l'empereur-roi Charles IV, qui n'était antérieur que de 50 ans, et qui était presque contemporain de la transformation du comté en duché.

En dernier lieu, on pourrait encore supposer une émission de parisis effectuée du temps de Charles Ier le Téméraire, qui fut duc de Gueldre de 1473 à 1477, soit pendant quatre années seulement, et qui se trouverait avoir apposé avec un semblant de raison son nom de Charles sur une contrefaçon du simple parisis. Seulement l'adjonction de la titulature REX, à côté de KAROLVS ne serait pas explicable. Ce prince, sur aucune espèce connue jusqu'à présent, ne

paraît avoir osé faire suivre son nom de Charles de la qualification de roi [1]. Aucun document ne laisse supposer que Charles le Téméraire ait pu avoir l'idée d'imiter le numéraire français et d'y apposer le nom d'un roi de France, dans ses duchés, pour lesquels il ne relevait que de l'empereur d'Allemagne. Il ne paraît pas possible de reculer l'époque de frappe du denier en question jusqu'à Charles d'Egmont, qui fut duc de Gueldre de 1492 à 1538, et qui aurait eu le droit d'apposer son prénom de KAROLVS. Mais la liste des ordonnances concernant les émissions monétaires effectuées par lui a été publiée [2] et aucune frappe de denier parisis n'y figure. Ces hypothèses ultimes paraissent donc devoir être écartées.

Dans le cas où l'on estimerait qu'aucun comte ou duc de Gueldre n'aurait voulu effectuer une pareille contrefaçon du numéraire français, il ne resterait qu'à attribuer cette imitation du denier parisis à la seigneurie de Gerdriggen. Il faut reconnaître que la question de date donne seule quelque valeur à cette appréciation.

La pièce dont on recherche l'attribution reproduit exactement le droit du denier parisis de Charles VI (1380-1422). Or c'est en 1426 que Jeanne de Gerdriggen hérita de la seigneurie de Stein, et c'est de 1426 à 1450 que cette Jeanne de Merwede, devenue dame de Stein et de Gerdriggen, fit forger par de bas officiers monétaires à sa solde des contrefaçons éhontées d'un grand nombre des types monétaires circulant dans les contrées du nord de la France et notamment de ceux de Philippe le Bon et de diverses villes belges telles que Louvain [3].

Dans ce cas GER ou GEL de la légende du revers serait

1. *R.N.B.*, 1892, p. 6.
2. *R.N.B.*, 1892, p. 395.
3. *R.N.B.*, 1855, p. 345 ; 1857, p. 192 ; 1881, p. 308 ; 1882, p. 92 et 618.

la première syllabe de Gerdriggen. Les lettres LIE ou DIE qui suivent, si elles ne constituent pas une formule abréviative de la fin du mot « driggen », ce qui semble le plus probable, pourraient faire allusion à Dieteren ou Diederen, ville située près de Limbricht, et dépendant d'une seigneurie qui appartenait également aux possesseurs du domaine de Stein. Van der Chijs propose effectivement d'attribuer à cette ville une monnaie d'un comte Arnold de Stein portant MONETA DIDIRENS. Mais les contrefacteurs ont rarement pris soin de relater ainsi successivement les diverses terres de leurs domaines, quand il n'y avait pas pour eux un intérêt spécial de confusion d'apparence extérieure. Or il n'existait aucune raison pour mentionner cette ville en plus et indépendamment de Gerdriggen, la seigneurie la plus importante et qui n'était cependant qu'un village du Limbourg belge.

La dame de Stein et de Gerdriggen aurait apposé d'un côté la légende KAROLVS REX sans avoir ni droit ni excuse. Car aucun roi ou empereur du nom de Charles n'était à ce moment son suzerain, ou ne lui avait même fait antérieurement une concession monétaire. La pièce ne constituerait plus, dans cette éventualité, qu'une monnaie contrefaite et même fausse, forgée par les monnayeurs sans scrupules de Gerdriggen.

Aussi, jusqu'à preuve contraire, il semble préférable d'admettre que le denier parisis portant MOETA DE GEL-DIE ou GERDIE provient plutôt d'un monnayage d'imitation qu'un duc de Gueldre a eu l'idée de réaliser à une certaine époque en s'inspirant de l'exemple de son empereur-roi suzerain Charles IV de Luxembourg et en y faisant figurer ce nom.

F. Collombier.

P. Bordeaux.

MÉLANGES & DOCUMENTS

LES TRÉSORS DE MONNAIES ROMAINES DE COMBOURG ET DE VANNES

Le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale a reçu récemment plusieurs dossiers provenant du ministère de l'Intérieur. M. Henri Omont a eu l'obligeance de me signaler une série de pièces intéressantes dont je donne ici l'analyse. Je le prie d'accepter mes sincères remerciements.

I. Le 19 avril 1817, le comte L. d'Allonville, préfet de Rennes, écrivait au ministre et secrétaire d'État de l'Intérieur, pour lui annoncer qu'à Dingé (arrond. de Rennes), en déracinant un saule, on avait trouvé un vase de terre contenant 200 monnaies romaines, dont 41 avaient été recueillies par le chevalier Isidore Desnétumières [1], fils du marquis, propriétaire du château de La Bretesche (c^ne^ de Saint-Symphorien). Le préfet demandait l'autorisation d'acheter ces monnaies pour le Cabinet des médailles et pour le Cabinet de la ville de Rennes, et envoyait six spécimens provenant de ce dépôt : un Antonin, trois Gordien, un Philippe et un Probus, tous radiés.

Le ministre, dans une lettre du 24 avril 1817, donna au préfet l'autorisation d'acheter les pièces pour la ville de Rennes et ajouta : « Si quelques-unes vous paroissent devoir convenir au « Cabinet du roi, vous me les adresserez. »

Le préfet fit faire des recherches et annonça, quelques mois plus tard, qu'on avait réuni plus de 200 pièces dont un grand nombre étaient oxydées ; que les plus anciennes de ces pièces

1. *Ou* des Nétumières.

étaient d'Antonin le Pieux [1] et la dernière de Carus. L'inventaire fournissait, par ordre alphabétique, les noms des empereurs et impératrices que voici : « Antonin le Pieux, Aurélien, Æmilien, « Carus, Decius, Etruscilla, Gallienus, Gallus, Gordianus, Gor- « dianus fils, Gordianus pius, Maximinus, Otacilia Severa, Phi- « lippe père, Philippe fils, Postume, Probus, Salonine, Salonin, « Trebellianus [2], Valerianus l'Ancien, Valérien le Jeune, Com- « modus, Volusianus. »

Les pièces les plus nombreuses portaient le nom de Gallien. On signalait aussi une « Césonina, pièce qui ne paraît pas bien déchiffrée », dont le revers portait un paon et la légende *Consecratio* [3]. Le chevalier Desnétumières se proposait de consacrer le produit de la vente de ces monnaies à des œuvres charitables. Le trésor avait été découvert, non à Dingé, mais sur la commune de Combourg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Malo, « près d'un endroit nommé Le Buis, où les habitants du pays « vont, chaque année, en pèlerinage à Saint-Maurice ; on y voit « une croix, qui paraît avoir été érigée sur les décombres d'une « ancienne chapelle. M. le maire de Combourg, de qui sont ces « détails, paroit croire que cette chapelle de Saint-Maurice auroit « été construite sur l'emplacement d'un temple d'idoles ou peut- « être avait été ce temple même avant d'être consacré au culte « du vrai Dieu » (11 juin 1817) [4].

A la suite de cette lettre, le ministre demanda à M. Dacier,

1. Si, comme il est dit plus haut, les pièces d'Antonin étaient au buste radié, elles seraient des restitutions et par conséquent postérieures aux pièces de Maximin. Il est probable d'ailleurs que, sous la rubrique *Antonin*, on a confondu aussi des pièces de Caracalla et d'Élagabale.

2. Il faut évidemment lire ici le nom de Trébonien Galle, déjà cité sous la rubrique *Galle*.

3. Bien que la mauvaise lecture de la pièce fasse penser à Salonina, le type du revers permet d'affirmer qu'il s'agissait d'une monnaie de Mariniane.

4. La théorie du maire de Combourg est d'accord avec ce que nous savons de la superposition des cultes différents sur de nombreux points de la Gaule. Ainsi la cathédrale de Rennes fut construite sur l'emplacement d'un temple de Bacchus ; on y découvrit un trésor vers 1180 (A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I[er], p. 136 à 139). D'autre part, le nom *Le Buis* peut indiquer en effet un lieu habité à l'époque romaine (Cf. Adrien Blanchet, *Mél. d'archéol. gallo-romaine*, 1893-1902, p. 78).

administrateur de la Bibliothèque du roi, si le Cabinet du roi avait intérêt à acquérir des monnaies de la trouvaille de Combourg et le prix que la Bibliothèque de Rennes pouvait payer chacune de ces pièces (21 juin 1817).

La réponse de Dacier [1] servit de base à la rédaction d'une nouvelle lettre du ministre au préfet de Rennes, disant que le Cabinet du roi pouvait se dispenser de faire l'achat de pièces de la trouvaille, mais que le médaillier de la Bibliothèque de Rennes aurait un intérêt réel à s'en procurer. Le ministre renouvelait l'autorisation déjà donnée dans ce but (14 juillet 1817).

Le conseil du ministre ne fut pas suivi ; car M. L. Decombe, conservateur du Musée de Rennes, qui a bien voulu faire des recherches à ce sujet, n'a trouvé aucune trace de l'acquisition de pièces du trésor de Combourg.

D'après les renseignements recueillis, on peut dire que la date de l'enfouissement est postérieure d'une dizaine d'années à celle du grand trésor de Rennes [2].

II. Une année avant la découverte de Combourg, le préfet du Morbihan avait écrit au ministre de l'Intérieur une lettre dans laquelle il lui annonçait l'envoi d'un sac de toile contenant 1.200 pièces romaines. Elles provenaient d'un trésor de plus de 3.000 monnaies contenues dans un vase de terre cuite, découvert par les ouvriers des ponts et chaussées qui travaillaient à réparer une vieille chaussée pavée dans la grande rue de Vannes, route de Vannes à Josselin (Vannes, 13 avril 1816).

Les pièces annoncées furent envoyées à la Bibliothèque du roi ; mais Dacier les renvoya au ministre, parce qu'elles étaient « pour la plupart très communes et toutes d'une très mauvaise « conservation » (1er mai 1816). Une note jointe au dossier de cette affaire donne l'inventaire suivant : « Volusianus, 1 ; Vale- « rianus pater, 11 ; Valerianus junior, 5 ; Gallienus, 5 ; Salonina, « 3 ; Postumus, 812 ; Lælianus, 3 ; Victorinus, 243 ; Marius, 20 ;

1. La réponse fut évidemment dictée soit par Millin, soit par Raoul Rochette.
2. Voy. Adrien Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 209, n° 434.

« Tetricus pater, 2 ; Tetricus filius, 1 ; Claudius Gothicus, 6 ; « Quintillus, 1 ; et 60 diverses » (Total : 1.183).

Ce dépôt paraît avoir eu la même composition que celui de Clohars-Fouesnant (arrond. de Quimper) [1], dont la pièce la plus récente était aussi de Quintille (270).

Il faut regretter que tant de trésors aient été dispersés avant d'avoir été inventoriés d'une manière satisfaisante [2]. L'avenir de la Numismatique est dans l'étude critique des trouvailles.

ADRIEN BLANCHET.

1. Adrien Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, p. 215, n° 463 *bis*.

2. C'est le cas pour cet important trésor dont le P. Chamillart eut entre les mains 6.740 pièces de Valérien, Gallien, Salonine, Quietus, Lélien, Marius, Victorin, Postume, Tetricus, Claude II, Quintille, Aurélien. C'est peut-être par crainte des revendications des droits de la couronne que le propriétaire de la trouvaille ne donna à l'auteur que les indications suivantes : « Trésor trouvé à *** dans la terre de Monsieur *** » (*Dissertations du Révérend Père Étienne Chamillart, de la Compagnie de Jésus, sur plusieurs médailles et pierres gravées de son cabinet.* Paris, 1711, p. 55, pl. I à IV).

CHRONIQUE

TROUVAILLES

11. — Au cours des fouilles faites à Beni-Hasan (Égypte), pendant l'hiver 1903-1904, par M. John Garstang, pour le compte de l'Institut archéologique de l'Université de Liverpool, on trouva un petit vase contenant des monnaies et lingots d'argent, deux bagues et un grain de collier. Parmi les monnaies, il y avait 54 tétradrachmes et une drachme d'Athènes, des séries attribuées à la dernière partie du vᵉ siècle avant J.-C., en excellent état de conservation. Les autres pièces étaient des monnaies phéniciennes des types suivants.

Tyr : Dauphin. ℟. Chouette (attribuée par M. J. Rouvier à la période 480-440). Conservation médiocre ; 3 exemplaires.

— Melkarth sur un cheval marin. ℟. Chouette (Période 390-370, selon M. Rouvier). Bonne conservation ; 1 exemplaire (Poids, 13 gr. 67).

Sidon : Galère. ℟. Roi combattant contre un lion (Période 460-450 selon M. Rouvier). Mal conservée ; 1 exemplaire (Poids, 7 gr. 06).

— Galère ; au-dessus [illegible]. ℟. Roi dans un char ; au-dessus, [illegible] (Période 440-430 selon M. Rouvier). Conservation médiocre ; 4 exemplaires (Poids, 28 gr. environ).

— Division au type du roi avec le lion. Bonne conservation ; 1 exemplaire (Poids, 6 gr. 86).

— Autre avec [illegible] (Période 430-415 ? selon M. Rouvier). Très bonne conservation et bon style ; 1 exemplaire (7 gr. 06).

— Autre avec [illegible] (Période 415-405). Bonne conservation ; 1 exemplaire.

— Autre avec [illegible] (Période 405-395 ?). Bonne conservation ; moitié de pièce.

— Galère. ℟. Roi dans un char (Période 390-374). Très bonne conservation ; quart de la grosse pièce, 2 exemplaires et une moitié.

— Galère. ℞. Roi avec le lion (Même période selon M. Rouvier). Bonne et très bonne conservation ; 5 exemplaires (1 gr. environ).

Gaza: Fragment (la septième partie environ) de la pièce avec tête et protomé de cheval (E. Babelon, *Achéménides*, n° 337 ?).

Ce dépôt mérite d'être comparé avec les trésors de monnaies grecques archaïques trouvés en Égypte, à Mitrahenneh (Longpérier, *Rev. num.*, 1861, 414) ; à Naucratis (B. V. Head, *Num. Chronicle*, 1886, 4) ; dans le Delta (Greenwell, *Num. Chronicle*, 1890, 1) ; à Sakha (Weber, *Num. Chronicle*, 1899, 269, et H. Dressel, *Zeitschr. f. Numism.*, 1900, 231), qui paraissaient plus anciens et contenaient des pièces de la plupart des villes grecques des côtes et des îles de la mer Égée, excepté d'Athènes (sauf dans le trésor de Naucratis). Dans le dépôt de Beni-Hasan, sur 15 pièces phéniciennes, 3 seulement n'avaient pas été entaillées ; les tétradrachmes d'Athènes n'avaient pas subi cette opération, faite évidemment dans le but de s'assurer que les pièces n'étaient pas fourrées. Comme le dépôt renfermait aussi quelques pièces en partie fondues et des lingots, on suppose qu'il s'agit de la cachette d'un orfèvre.

L'état de conservation des pièces phéniciennes s'accorde assez bien avec le classement proposé par M. Rouvier. D'autre part, les tétradrachmes athéniens paraissent avoir peu circulé et l'on serait tenté d'y voir le groupe le plus récent du dépôt, si les pièces de cette série n'étaient considérées généralement comme antérieures à la date proposée pour quelques-unes des monnaies phéniciennes.

Une série de ces monnaies est conservée dans la collection du Rev. W. Macgregor, de Tamworth ; quelques exemplaires sont entrés au Musée de l'Institut archéologique de Liverpool. — J.-G. Milne, *A hoard of coins from Egypt, of the fourth century B. C.*, dans *Rev. archéol.*, 1905, I, 257-261.

12. — A Réthe (Comitat de Pozsony, Presbourg, Hongrie), on a trouvé, en février 1905, un vase contenant des monnaies celtiques. Il y avait 44 grandes pièces d'argent de 17 grammes environ, aux noms de *Biatec*, *Nonnos*, *Fitto* (?), *Devi* (?), et 204 petites pièces de 2 gr. 3 environ, analogues à celles de la trouvaille de Totfalu. Le nouveau trésor est entré au Musée de Budapest. — E. Gohl, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 46.

13. — Sur le territoire de la commune de Tardinghen, près du cap Gris-Nez (Pas de Calais), on a trouvé récemment un magnifique *aureus* de Dioclétien dont voici le dessin et la description.

VIRTVS DIOCLETIANI AVG. Buste lauré et cuirassé, à droite ; la main droite levée tient une lance ; la main gauche tient un bouclier et deux javelots. ℟. IOVI CONSERVAT AVGG. Jupiter debout de face, la tête à gauche, tenant le foudre dans sa main droite et appuyant la main gauche sur un sceptre. A l'exergue, PR. Dans le champ, à droite, un graffite qui paraît renfermer les lettres INANDI, sans doute le nom d'un des possesseurs temporaires de la monnaie.





Cohen a décrit ce rare *aureus* d'après l'exemplaire du Cabinet de France, qui est moins beau que celui trouvé près du cap Gris-Nez. L'auteur de la *Description* a omis d'indiquer la marque de l'atelier de Rome (2e éd., t. VI, p. 437, n° 223).

14. — A Karajenön (près de Pest, Hongrie), trouvaille de 78 deniers de Trajan, Antonin, Faustine mère et fille, M. Aurèle, L. Verus, Lucille, Commode et Septime Sévère. — E. Gohl, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 47.

15. — A Baranyavaron (Hongrie), trouvaille de 11 deniers et de 226 bronzes de Trajan, Plotine, Hadrien, Ælius, Antonin, Faustine, Sabine, M. Aurèle. — E. Gohl, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 47.

16. — A Chatby (Égypte), en décembre 1904, vase de terre cuite à goulot large et haut contenant 191 monnaies d'or et une d'argent, des empereurs suivants : Constance II, Valentinien, Valens, Gratien, Justin Ier, Justinien Ier, Justin II, Tibère II, Constantin, Maurice Tibère, Focas et Heraclius. Ces monnaies appartenaient par conséquent à deux périodes, 323-383 et 518-641 ap. J.-C. Elles sont entrées au Musée gréco-romain d'Alexandrie. — E. D. J. Dutilh, *A travers les collections du Musée gréco-romain d'Alexandrie*, 1905, p. 5 et 6 ; extr. du *Bullet. Soc. archéol. d'Alexandrie*, nouvelle série, t. I. Cf. *Rev. belge num.*, 1905, 155-164, fig.

17. — Près de Courtrai (Belgique), trésor de monnaies d'or dont 57 pièces examinées, généralement belles, étaient des nobles

d'Édouard III (30 dont 18 pour l'Aquitaine) et des lions d'or de Louis de Mâle pour la Flandre. — *Bullet. de num.*, 1904, 113.

18. — A Klingnau (c[on] d'Argovie), en février 1905, on a trouvé une cassette de fer renfermant 829 pièces d'or d'Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. — *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3298.

19. — Au lieu-dit « le Fort » (c[ne] d'Essey, Meurthe-et-Moselle), au mois d'août 1904, on a trouvé un trésor composé de la manière suivante : 14 doubles louis et 40 louis de Louis XVI, aux types de l'émission de 1785, et frappés dans onze ateliers différents ; 240 écus d'argent dont 168 de Louis XV et 72 de Louis XVI. Le plus récent millésime étant 1792, il est évident que ce dépôt a été caché pendant la période révolutionnaire. — *Bullet. de num.*, 1904, 86.

20. — A Cantù, près de Côme, en juillet 1904, on a trouvé 65 monnaies d'or : 6 sequins du doge de Venise Marco Cornaro ; 4 florins de Galéas II et de Bernabò Visconti, pour Milan ; 22 florins de Florence ; 33 *genovini* du doge de Gênes Antoniotto I Adorno. Toutes ces pièces ont été frappées entre 1365 et 1398. — Antonio Magni, *Notizie archeologiche della provincia di Como*, Milan, 1905, p. 20.

21. — A Erfurt (Saxe), en février 1905, trésor de 5.000 à 6.000 gros de Hesse, de Thuringe-Misnie, de Prague et de Goslar, d'*albus* du Rhin, et diverses pièces de Brandebourg, d'Erfurt, de Mansfeld, Stolberg, Oldenburg, Brunswick, Quedlinburg, Tyrol, Hambourg, Lubeck, Luneburg, Wismar, Milan. La pièce la plus importante, un piéfort saxon de 1490, a été acquise par le Cabinet de Gotha. Plusieurs gros d'Heiligenstadt étaient contremarqués de la roue d'Erfurt ; d'autres pièces portaient en contremarques l'aigle de Paderborn et la roue de moulin de Mühlhausen. La trouvaille comprenait aussi des divisions du gros et de nombreuses petites pièces de divers pays et villes d'Allemagne. L'enfouissement avait eu lieu vers 1506. — *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3298.

A. Bl.



VENTES (suite)

8. — Nous nous étendrons plus longuement sur une très importante collection de monnaies antiques dont nous possédons tous les prix de vente, grâce à l'obligeance de M. Valton. La collection de Th. Prowe, de Moscou, a été mise aux enchères à Vienne, par MM. Egger, le

28 novembre 1904. Elle comprenait 3.078 numéros, d'une conservation généralement très belle. La série des Mithridate, celle de la Chersonnèse taurique et de Panticapée, provinces dont s'occupent particulièrement les savants et amateurs russes, étaient brillamment représentées. La médaille la plus haut cotée fut celle de Mithridate et Laodice, dont on connaît trois exemplaires seulement : l'un d'eux a été décrit et étudié dans cette *Revue*[1]. Nous donnons ci-contre une liste des prix les plus caractéristiques (ramenés en francs) ; notre description sommaire ne dispense pas de recourir aux planches du Catalogue, d'autant plus que, on le verra, les plus grandes différences de prix sont à signaler pour un même type, suivant le degré de conservation et le style.

Nos Pl. I.	Fr.
17. *Namnetes*. Tête d'Apollon. ℞. Cheval androcéphale. AV..............	42
29. *Alba Fucentis*. Tête de Mercure. ℞. Griffon AR....................	85
63. *Tarente*. Tête de la déesse. ℞. Enfant à cheval, couronnant sa monture. AV..	1050
138. *Bruttium*. Les Dioscures (superbe). AR............................	1758
144. *Bruttium*. Tête de Zeus. ℞. Pallas. Æ............................	85
158. *Crotone*. Tête de face. ℞. Héraclès assis. AR....................	525
Pl. II.	
180. *Camarina*. Tête d'Héraclès. ℞. Quadrige. Tétr.....................	330
181. *Camarina*. Même, mieux conservée. Quadrige d'un autre style	1008
182. *Camarina*. Tête avec sphendoné. ℞. Victoire. Hémi-dr...............	383
184. *Catane*. Tête de face. ℞. Quadrige. Tétr..........................	1443
257. *Syracuse*. Tête avec sphendoné. ℞. Quadrige. Tétr. d'Eukleides.....	546
Pl. III.	
251. *Syracuse*. Décadr. d'Evainetos, non signés................ De 1601 à	1155
271. *Hiéron II*. Médaillon. AR. (Anc. coll. Imhoof-Blumer).............	6300
327. *Panticapée*. Tête de Pan. ℞. Griffon. Statère AV...................	813
331-354. *Panticapée*. Tête de lion de face. ℞. Carré creux. AR..... De 136 à	31
Pl. IV.	
462. *Aenus*. Tête d'Hermès. ℞. Bouquetin. Tétr.........................	194
463. *Aenus*. Autre style. Mieux conservée..............................	735
473. *Apollonia*. Tête d'Apollon. ℞. Ancre. Tétr........................	614
535. *Acanthus*. Lion dévorant un taureau. ℞. Carré creux. Tétr..........	630
Pl. V.	
699. *Ligue étolienne*. Tête d'Artémis. ℞. L'Etolie assise. Dr............	814
735. *Athènes*. Tétr. archaïque de beau style............................	467
Pl. VI	
545. *Bisalte*. Guerrier debout près de son cheval. ℞. Carré creux (Anc. coll. Walcher de Moltheim)...	2809

1. *Rev. num.*, 1902, p. 52.

569. *Philippe II.* Statère. AV. d'un beau style........................... 378
588. *Alexandre III le Grand.* Demi-stat. AV.......................... 420
Pl. VII.
627. *Antigone Doson.* Tête de Poseidon. Ŗ. Apollon sur la proue. Tétr. 262
631. *Philippe V.* Tête de Persée. Ŗ. Massue. Tétr.................... 330
957. *Mithridate et Laodice.* Tétr...................................... 11025
959. *Mithridate le Grand.* Statère. AV.................................. 2861
960 à 974. *Mithridate le Grand.* Tétr.......................... De 997 à 246
Pl. VIII.
1202. *Prusias Ier.* Ŗ. Zeus debout. Tétr................................ 341
1211. *Cyzique.* Taureau sur le thon. Ŗ. Carré creux. El.................. 630
1218. *Cyzique.* Tête de Coré. Ŗ. Apollon assis. Didr..................... 619
1242. *Lampsaque.* Tête de Zeus. Ŗ. Protomé de cheval ailé. AV.......... 1617
Pl. IX.
1268. *Abydos.* Tête d'Artémis. Ŗ. Aigle. Tétr........................... 420
1301. *Methymna.* Sanglier. Ŗ. Tête d'Athéna. Didr........................ 819
1319. *Magnésie.* Tête d'Artémis. Ŗ. Apollon debout et trépied. Tétr....... 504
1326. *Smyrne.* Tête de Tyché. Ŗ. Lion dans une couronne de chêne. Tétr. 241
Pl. X.
1521. *Artavasde Ier.* Ŗ. Quadrige. Dr..................................... 420
1542. *Timarque.* Tête casquée. Ŗ. Les Dioscures à cheval. Tétr. (quoique mal conservée)... 1680
1630 *Darius III.* Double darique.. 315
1638. *Euthydème Ier.* Ŗ. Héraclès assis. Tétr............................. 866
1639. *Euthydème II.* Ŗ. Héraclès nu, debout de face. Tétr.................. 1496
Pl. XI.
1646. *Héliòclès.* Ŗ. Zeus debout. Tétr.................................... 446
1662. *Ptolémée et Arsinoé II.* Au droit, Ptolémée Ier et Bérénice. Octodr. AV. 441
1668. *Ptolémée III Évergète.* Ŗ. Corne d'abondance. Octodr. AV.......... 840
1784. *Carthage.* Tête de Perséphone. Ŗ. Cheval et palmier. Quad. st. AV. 3465
Les plus chères dans la série romaine ont été :
2179. *Marc-Antoine.* Ŗ. Deux mains jointes. AV.......................... 855
2210. *Auguste.* Ŗ. Deux prêtres sacrifiant. AV............................ 614
2212. *Auguste.* Tête de Féronia. Ŗ. O. C. S. dans une couronne de chêne. AV... 897
2399. *Vespasien et Titus.* Leurs têtes, l'une au dr., l'autre au revers. AV. 1181
2470. *Hadrien.* Ŗ. Trajan et Plotine. Leurs têtes. AV.................... 577
2599. *Sévère Alexandre.* Buste avec l'égide. Ŗ. ÆQVITAS AVGVSTI. Les trois monnaies. Médaillon. Æ....................................... 640
2715. *Macrin* jeune. Buste lauré. Ŗ. CONSERVATRICI AVGG. Diane chasseresse marchant. AV.. 1391
2807. *Crispus.* Ŗ. GAVDIVM ROMANORVM. L'Allemagne assise. AV. 1312
Et parmi les deniers :
2164. *Junia.* Tête de Brutus. Ŗ. Apex entre deux poignards. Æ. (Anc. coll. Montagu)... 430

(*A suivre.*) A. D.



NOTICES

Chiffres indiens ou arabes. — Dans un article intéressant, intitulé : *Contributions à la numismatique orientale* (Vienne, 1905, in-8°), M. E. von Zambaur, à propos d'un bronze des Toulounides, résume les recherches faites sur l'histoire des chiffres indiens ou arabes. La plus ancienne monnaie portant ces signes a été émise par le prince ortokhide Fakhreddîn-Qara-Arslân de Keïfa (540-570 de l'Hégire) ; elle ne fournit pas d'ailleurs de millésime. Nous savons que vers la fin du deuxième siècle de l'Hégire, les Arabes connaissaient déjà l'usage de dix chiffres numériques, distincts des lettres employées jusqu'alors pour écrire les nombres. Le premier exemple connu de l'emploi des chiffres indiens se trouve dans un manuscrit, fait à Schîrâz, en 358-361 de l'Hégire. Deux formes différentes de ces chiffres apparurent en même temps, nommées par les Arabes « chiffres de poussière » et « chiffres indiens ». De la première forme, employée au Maghreb et en Espagne, sont venus les chiffres européens ; de la seconde, employée en Égypte et en Asie, sont sortis les chiffres arabes qui servent encore en Orient.

L'usage des chiffres arabes se répandit lentement dans le monde musulman. Même en Égypte, l'emploi des chiffres grecs dans les comptes persista encore au ve siècle de l'Hégire.

A. Bl.



Les fossés du Louvre. — La question des soubassements du Louvre est devenue d'actualité à la suite des découvertes de M. Redon, l'architecte. M. Albert Babeau a publié dans les « Mémoires de la Société des Antiquaires de France » une intéressante note historique sur ce sujet. Il prouve que toujours, dans les reconstructions et projets de reconstruction des diverses parties du Louvre au xviie siècle, était prévu un fossé en rapport avec de puissants soubassements. Ce « saut de loup » était un legs de l'époque féodale ; d'ailleurs au xviie siècle, il pouvait encore servir en cas d'émeute. Une gravure de 1651 montre la façade de l'ouest ainsi comprise ; deux médailles, l'une de 1667 et l'autre de 1673 (*Cat. des coins du Musée monétaire*, n° 407 de L. XIV) représentent la colonnade de Perrault. Le fossé qui la précède fut certainement creusé, — on en a la preuve par un document de 1759, — mais il est

douteux qu'on l'ait rempli d'eau comme l'indique la figure ; depuis le moment où Louis XIV quitta le Louvre (1680), les voisins ne cessèrent d'empiéter sur le fossé, d'y jeter leurs gravats et leurs immondices, ou d'y installer des échoppes et des boutiques, ce qui était encore une coutume héritée du moyen âge.



Quoi qu'il en soit, pour bien comprendre l'œuvre de Perrault, il faut la juger telle qu'il l'avait conçue ; or combien cette colonnade, aujourd'hui rapetissée, devait acquérir de grandeur et de légèreté quand elle se dressait sur un tel piédestal ! C'est ainsi que nous sommes trop portés à juger les œuvres du temps passé sans les remettre dans leur vrai cadre. L'hôtel de la Monnaie était précédé d'un escalier décoratif qui rappelait au bord de l'eau la forme générale du monument [1] et le rendait différent du bâtiment un peu lourd qu'il est devenu depuis. L'Institut, Notre-Dame, le palais actuel de la Légion d'honneur, qui jadis servaient de parure à la Seine, ont été isolés d'elle et comme enterrés ; une ligne de quais rigides a remplacé les rampes et les balustrades qui faisaient dans les siècles derniers, ou devraient faire, de toute ville traversée par un fleuve, une petite Venise. Pour finir, il serait à désirer qu'on restaurât la colonnade suivant l'idée de son créa-

1. *Cat. des coins du Musée monétaire*, nº 150 de L. XV. La gare du quai d'Orsay, construite en rapport avec le nouveau sol, est pourvue d'une balustrade et d'un double escalier qui, pour l'observateur placé sur l'autre rive, la prolongent jusqu'au fleuve.

teur, — et nous le souhaitons vivement, — mais ce projet sera difficile à concilier avec les exigences du Paris moderne, et, pour établir un fossé misérablement étriqué comme celui que nous voyons au pavillon de Marsan, il vaudrait mieux y renoncer.



SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Mémoires, 1902 (paru en 1904). — J. Maurice, *Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Lyon pendant la période constantinienne* (305-337). Cet atelier était moins important que ceux de Trèves et d'Arles ; la fabrication, probablement répartie entre des officines privées, était moins soignée. Cependant cette étude donne à l'auteur l'occasion de faire de nombreuses et intéressantes remarques, notamment sur les symboles païens (culte du génie, consécration) et sur leur disparition progressive. — A. Babeau, *Note sur les fossés du Louvre*. V. ci-dessus, p. 241 et vign. — P. Gauckler, *La personnification de Carthage, mosaïque du musée du Louvre*. Comparez les monnaies de la période constantinienne et des Vandales. — P. Gauckler, *Héro et Léandre, bas-relief romain découvert aux environs de Zaghouan* (*Tunisie*). Comparez les monnaies d'Abydos et de Sestos et divers médaillons contorniates. — V. Chapot, *Les destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate*. Importance relative de l'élément grec et de l'élément asiatique dans le monnayage arsacide. L'auteur prend position contre ceux qui, d'après lui, ont exagéré l'influence de la civilisation grecque dans l'empire des Arsacides et des Sassanides.

Bulletin, 1904. — M. J. Tardif (20 janvier) lit une notice nécrologique sur Anatole Chabouillet. — M. A. Blanchet (2 mars) signale quelques plombs gallo-romains trouvés en France : l'un représente Mercure, avec au revers une palme et la légende ANSENS (*Ansensis* = d'Anse, Rhône ?) ; un autre porte un bœuf et les lettres AMB (Amiens ?). On a supposé récemment que les tessères de ce genre étaient commémoratives de quelques *paganalia* ; on en trouvera d'analogues classées dans le catalogue Prou-Rostowzew parmi celles des collèges de *juvenes*. — M. le comte Durrieu (2 mars) fait une communication sur des médailles du xve siècle à l'effigie de l'empereur Héraclius. — M. J. Maurice (2 mars) résume les conclusions d'un mémoire sur les ateliers monétaires des Gaules à l'époque de Constantin. — M. Toutain (9 mars) appelle l'attention de la Société sur le passage du livre récent de M. Homo (*Aurélien*) relatif à la religion du Soleil et aux traces

qu'elle a laissées en numismatique (Cf. c. r. de M. de Foville, *Rev. num.*, 1904, p. 553). — M. J. Maurice (30 mars) parle de l'époque où Arles prit le nom de *Constantina* et des circonstances auxquelles elle dut ce nom. — M. P. Monceaux (30 mars) étudie des poids de bronze à symboles chrétiens qui ont été récemment trouvés à Carthage et publiés par le R. P. Delattre. — M. Blanchet (13 avril) présente quelque observations au sujet de l'usage de jeter des pièces de monnaie dans les lacs et cours d'eau. Il fait remarquer qu'on aurait tort d'attribuer à cette coutume une origine spécialement celtique ou germanique et répond (20 avril) à M. Toutain qui plaide pour la thèse opposée. — M. R. Mowat (20 avril) signale une monnaie de bronze d'Auguste ornée d'un caducée derrière l'effigie laurée et ayant pour revers l'autel lyonnais de Rome et d'Auguste. Il y reconnaît le signe du culte que les délégués des Trois-Gaules rendaient à l'empereur romain en l'associant à Mercure, leur grand dieu national. — M. J. Maurice (18 mai) donne des renseignements complémentaires sur l'origine du *labarum*, qui, antérieur à la bataille du Pont Milvius, apparaît sur les monnaies après le concile de Nicée. — M. Blanchet (8 juin) dit avoir retrouvé au musée de Roanne un moule de terre cuite anciennement destiné à contrefaire la bulle de Grégoire IX. — M. R. Mowat (22 juin) communique les moulages d'un jeton de cuivre du XVIe s. de l'ancienne collection Richard portant une formule magique qui est disposée en damier. — M. Lafaye (22 juin) présente des monnaies de Massalia trouvées dans les ruines du couvent d'Almanar. — Le président (29 juin) fait l'éloge funèbre de M. de Barthélemy et lève la séance en signe de deuil. — M. R. Mowat (14 septembre) étudie diverses tessères des préfets de Rome, les unes dessinées par Rascas de Bagarris, les autres appartenant à la collection Schlumberger. — M. le baron de Baye (7 décembre) présente un livre nouveau, de M. Boulitchoff, traitant des signes qui se rencontrent sur quelques anciennes monnaies russes et intéressant l'iconographie de saint Georges. — M. Dieudonné (28 décembre) étudie un groupe de petites monnaies de bronze aux types de la Tyché d'Antioche et Apollon citharède, de Jupiter Conservator et la Victoire, de Cérès et la Fortune de Nicomédie, qui sont attribuées par Cohen au règne de Julien II l'Apostat et d'Hélène, et qu'il est d'avis de reporter plus haut, jusqu'au commencement du IVe siècle. Malheureusement les arguments que donne l'auteur sont à double tranchant ; si cette opinion lui paraît confirmée par des raisons nouvelles, il en entretiendra les lecteurs de la Revue.

*
* *

MUSÉES

Monnaies grecques acquises par le British Museum. — Le Cabinet des médailles de Londres a acquis 543 monnaies grecques en 1902. M. W. Wroth énumère les principales dans le « Numismatic Chronicle » de 1903 (p. 317-346). Nous retiendrons : un petit bronze d'*Olophyxus* de Chalcidique, ville dont on ne connaissait pas encore de monnaies : il porte une tête de femme et un aigle, et se place entre 390 et 360 ; — une petite pièce d'argent des *Molossi* d'Epire, portant au droit un chien de la race fameuse qui devait son origine au dogue de bronze façonné par Héphæstos, et au revers le foudre de Zeus dodonéen ; — un didrachme incertain de l'*Eubée* (?) au type de l'osselet ; — une série de bronzes d'*Athènes* sous la domination impériale, appartenant à une trouvaille récente et qui se recommandent par un rare état de conservation (Athéna debout devant l'olivier, Thésée, etc...) ; — un bronze de *Cæsarea Germanica*, représentant une partie d'un amphithéâtre garnie de spectateurs ; — un bronze de *Nicomédie* avec Aphrodite, dont la représentation assise est relativement rare dans l'antiquité ; — un bronze de *Tralles* représentant peut-être une scène des noces d'Io (une figure drapée conduit par la main une femme voilée qui sort d'une hutte) ; — une pièce d'Antioche aux types de Mên et de la Victoire attribuée par M. Wroth à *Antioche de Pisidie* ; — une petite monnaie de *Tarse* avec un personnage debout tenant un aigle ; — quelques beaux bronzes d'Asie Mineure ; — un bel exemplaire du monnayage de *Hiérapolis de Cyrrhestique* ; — une incertaine ayant au droit une proue avec Δ, au revers un grand monogramme et un aplustre, etc.

Le « Numismatic Chronicle » de 1904 renferme de même le compte rendu, par M. W. Wroth, des principales acquisitions de 1903. C'est d'abord un quadrans de *Graxa* (Calabre) au type des deux aigles. — Deux pièces d'*Hipponium* (Bruttium) au type de Pandina assise ont au droit, l'une la tête d'Apollon, l'autre celle d'Apollon ou de Pandina. M. Wroth hésite à se prononcer ; il compare le mode de traitement de la tête à une autre Pandina, celle de Térina, qu'il juge assez dissemblable, mais ces sortes de comparaison aboutissent plus sûrement à classer les graveurs qu'à identifier les divinités, et si des têtes presque pareilles, œuvres du même artiste, désignent dans la Grande-Grèce des divinités distinctes, inversement, une même déesse a pu être représentée différemment, surtout de ville à ville, par un artiste

différent. — La pièce d'argent d'*Istrus* (Mœsie inférieure) a déjà exercé la sagacité des numismates, avec ses deux têtes de face tournées en sens inverse. On y a vu les Dioscures, ou un dieu du Vent, ou le Soleil levant et couchant; M. Head a reconnu à juste titre une ressemblance frappante de ce type avec celui de Rhodes qui circulait dans toutes les mers à la même époque : peut-être un graveur plus ingénieux que délicat a-t-il imaginé, pour faire du nouveau avec son modèle, cette solution commode de la même tête répétée en sens inverse qui rappelle les figures bicéphales de nos cartes à jouer. — Le petit bronze de *Rhœmetalcès* et de sa femme, au revers d'Auguste et de Livie, a comme particularité curieuse une petite tête (peut-être féminine) placée devant le roi et la reine. On a supposé que c'était leur fils ; je me demande si ce n'est pas une marque distinctive des princes, comme le capricorne du droit est la marque d'Auguste, l'iconographie étant par elle-même très insuffisante pour les distinguer: je proposerais le signe de la constellation de la Vierge, si celle-ci n'était toujours représentée en pied. — Suit un beau tétradrachme d'Eubée, au type du bœuf, attribué à *Erétrie*. — Une monnaie d'*Histiée* porte en contremarque le gorgoneion à face souriante, comme le tétrobole trouvé en Crète et décrit par M. de Foville (*Rev. num.*, 1902, p. 459). — Un bronze de *Miletopolis,* à tête de Pallas de face, est plus ancien que tout ce qu'on connaissait de cette ville jusqu'à présent: il rappelle les monnaies similaires de Sigée de Troade. — Signalons encore une belle pièce d'alliance de *Cos et Milet*. — Enfin la dernière et la plus précieuse de toutes ces acquisitions est le tétradrachme d'*Alexandre Bala et Cléopâtre*, connu jusqu'ici par un exemplaire unique du musée Brera que M. Babelon a reproduit dans l'introduction à son Catalogue des Séleucides. S'appuyant sur cette médaille, M. Wroth refuse d'admettre que le célèbre camée de l'Ermitage représente, comme on l'a dit, Alexandre Bala et Cléopâtre.

A. D.



VARIA

La loi italienne sur les objets d'art. — La Revue a déjà entretenu ses lecteurs (1902, p. 410, et 1904, p. 552) des inconvénients qui résultent pour nos études de la nouvelle loi italienne sur la conservation des objets d'art. Depuis lors, ce fâcheux état de choses n'a fait que s'aggraver. La loi, prohibant la sortie d'Italie de toutes les antiquités,

a été rendue applicable aux monnaies grecques et romaines aussi bien qu'aux monnaies, médailles ou jetons du moyen âge et de la Renaissance. Tout envoi par la poste ou par colis de chemin de fer en est rigoureusement interdit à la douane italienne. Par suite, les relations numismatiques se trouvent paralysées, puisque les collectionneurs des autres pays ne peuvent plus envoyer de pièces à l'examen en Italie puis se les faire restituer, ni s'en faire adresser pour les étudier en les retournant ensuite. Les enquêtes numismatiques communes sont aussi arrêtées avec les savants ou les amateurs de ce pays. Les marchands italiens sont dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes d'envoi. Les achats dans les ventes publiques de la péninsule deviennent impraticables pour les Français comme pour tous autres étrangers, du moment qu'on ne peut s'en faire expédier quoi que ce soit. Les règlements de douane semblent engager les voyageurs à la fraude puisque l'administration n'a pas le moyen d'empêcher ceux-ci de transporter dans leurs poches les monnaies anciennes ou modernes, alors qu'une expédition faite franchement par la poste ou par voie ferrée en est défendue.

La raison que les pouvoirs publics ont invoquée pour justifier la loi Pacca, c'est que les objets d'art sont uniques de leur nature, et que ces unités sont perdues pour le pays, si elles sortent des frontières. Ce raisonnement ne saurait s'appliquer aux monnaies, qui se rencontrent presque toujours en plusieurs et souvent en de très nombreux exemplaires. Or il n'y a pas de motif pour priver la science de tous les pays étrangers de l'étude de ces autres spécimens. On ne saurait admettre davantage que l'intention des législateurs ait été d'obliger les Italiens à n'avoir plus d'autre ressource que de fondre les monnaies anciennes dont ils ont un si grand nombre de doubles, pour arriver à en tirer parti, ou bien de recourir à des moyens clandestins d'exportation.

La Société numismatique italienne, justement émue du résultat déplorable de cette loi pour les intérêts de la science et la moralité publique, a organisé une énergique protestation contre un état de choses si nuisible. Elle espère obtenir des pouvoirs publics italiens que la loi sur la conservation des objets d'art ne s'applique plus aux monnaies ou médailles anciennes du moyen âge ou des époques antérieures à l'ère actuelle. Elle a entrepris un vaste pétitionnement dans ce sens. Les adhésions sont recueillies par M. le comte Papadopoli, sénateur du royaume d'Italie, président de la Société numismatique italienne, et elles peuvent lui être adressées directement à Milan (Italie), au siège de la Société, Palazzo Sforzesco.

La *Revue numismatique* française applaudit de grand cœur à l'ini-

tiative prise par les numismates italiens. Elle souhaite voir leur louable entreprise couronnée de succès et les relations normales reprises avec l'Italie, telles qu'elles existaient autrefois, pour le plus grand développement des connaissances numismatiques.

Les goûts éclairés du Souverain qui préside aux destinées de l'Italie et qui est en même temps le président d'honneur de la Société numismatique italienne permettent d'espérer que la réclamation présentée par tous les numismates préoccupés de l'avancement de la Science sera assurée d'un auguste appui.

P. Bx.



Cours de numismatique à Pavie. — Le professeur Serafino Ricci a commencé, à l'Université royale de Pavie, le 26 février dernier, un cours de numismatique grecque dont le sujet est : Vue générale sur la numismatique grecque ; son développement et son importance.



Plaquette de Richard Wagner. — La maison A. Godard, à Paris, a édité une plaquette, modelée par le graveur Ovide Yencesse, en argent, en bronze argenté et en bronze. Elle porte le buste de Richard Wagner et, au revers, le théâtre de Beyreuth avec des branches de laurier.



Société nouvelle. — Une Société des amis de la médaille sera fondée prochainement à Budapest. La cotisation est fixée à 12 couronnes. Les membres recevront une médaille artistique en bronze, modelée spécialement pour la Société. Adresser les adhésions à M. Edmond Gohl, Marvanyutca, 20, Budapest I.



Société autrichienne pour la connaissance des monnaies et des médailles. — Le « Klub der Münz- und Medaillenfreunde » de Vienne a changé son titre en celui de « Oesterreichische Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde » et le périodique qu'il publiait a pris le titre de *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, depuis janvier 1905. Il contiendra mensuellement de courtes notices ; les articles importants seront publiés dans la *Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde.*



Médaille frappée par la Société roumaine de numismatique. — La Société roumaine de numismatique, dirigée avec un zèle éclairé par M. Soutzo, a fait frapper 40 médailles d'argent et 3.710 médailles de bronze à l'effigie d'Étienne le Grand (1457-1504), le grand voïvode de Moldavie qui chassa les Turcs. Cette médaille, frappée par MM. Mayer et Wilhelm de Stuttgart, représente le buste d'Étienne le Grand et le Saint, de face. Au revers, les armes de la Moldavie et une inscription de six lignes, en roumain, signifiant : « Au grand ancêtre Étienne le Voïvode. A l'occasion du quatrième anniversaire de sa mort. Témoignage de reconnaissance de ses concitoyens, 1504-1904. »

A. Bl.



NÉCROLOGIE

HENRY MORIN-PONS

M. Henry Morin-Pons, le numismate bien connu, est mort à Lyon le 19 janvier 1905. Il était né dans cette même ville en 1831. Reçu en 1861 membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, il fut le président de cette Compagnie en 1890 et 1891. Dans sa vie, consacrée aux affaires, une grande part a toujours été faite à la numismatique, à la sigillographie, à l'archéologie, aux études d'histoire, en même temps qu'il s'adonnait à la musique, — et composait deux opéras.

Les principales publications numismatiques de M. Henry Morin-Pons sont : la *Numismatique féodale du Dauphiné* (Paris, Lahure, in-fol., 1854) ; *Monnaies de Charles VIII et de François Ier aux armes de France et de Savoie* (Revue numismatique, 1863) ; — *Note sur un denier de Guy de Bourgogne, archevêqué de Vienne* (Congrès archéol., 1879 ; Tours, 1880) ; — *Le sceau de Vautier Bonjour, chanoine de Genève* (Revue suisse de numism., 1891 et 1892) ; — *Monnaie d'or de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat* (Revue belge de numism., 1899) ; — *Numismatique de l'Académie de Lyon* (Lyon, A. Rey, gr. in-4°, 1900, avec 23 pl.).

M. Henry Morin-Pons a tenu un rang des plus honorables parmi les érudits de province dont les précieuses recherches peuvent seules permettre de reconstituer la numismatique de notre pays.

A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

CHARLES APPLETON. *La clause* APOCHATUM PRO UNCIS DUABUS *et l'histoire de l'as sextantaire* (Extr. des *Studi in onore di Vittorio Scialoja*). Prato, 1904.

L'expression *apochatum pro uncis duabus* se lit dans deux actes de vente écrits au deuxième siècle de notre ère sur des triptyques de bois trouvés dans les mines de Transylvanie. Il s'agit de ventes d'esclaves; voici la traduction de l'un de ces actes: « Dasius Breucus a acheté et reçu par mancipation un jeune esclave nommé Apalaustus, ou de quelque nom qu'il s'appelle, de nationalité grecque, *quittancé pour deux onces*, au prix de 600 deniers, de Bellicus, fils d'Alexandre, lequel a pour caution M. Vibius Longus ... » Mommsen pensait que la clause *quittancé pour deux onces* signifie « que le vendeur actuel a remis à l'acheteur la quittance du prix qu'il a lui-même payé lorsqu'il a acquis l'esclave de son propre vendeur. Cette remise a pour but de justifier que le vendeur actuel de l'esclave en est bien propriétaire ». Ce serait donc, en somme, la constatation de la remise d'une quittance justifiant le droit de propriété. Mais pourquoi *deux onces* et que sont ces *onces*? Mommsen estimait qu'il s'agit d'un poids de deux onces d'or, ce qui, dans le calcul de ce savant, ferait 166 deniers et demi, puisque la livre d'or valait mille deniers.

M. Appleton rejette l'explication de Mommsen à l'aide d'arguments péremptoires au bout desquels il conclut que les deux onces mentionnées dans les deux actes de vente en question ne sont qu'une valeur fictive, insignifiante, analogue à la mancipation *sestertio nummo uno* qu'on trouve dans d'autres textes. « Il s'agit, dit-il, d'as de cuivre, et deux onces de cuivre font une valeur insignifiante. ... Nos triptyques nous révèlent une nouvelle expression usitée pour désigner le prix fictif de la mancipation. Nous en connaissions déjà deux : *sestertio nummo uno* et *assibus quatuor*; on mancipait encore *uncis duabus*... »

M. Appleton aurait dû s'en tenir là : sa démonstration ne laisse rien à désirer et sa conclusion est justifiée ; la mention en question n'avait d'autre valeur que celle d'une formule juridique. Nous avons encore dans notre droit des formules analogues, par exemple, lorsque nous disons : « *un franc* de dommages-intérêts. »

Mais, voulant retrouver l'origine de ces *deux onces*, prix fictif, M. Appleton propose de la reconnaître dans l'*as sextantaire*, c'est-à-dire dans l'*as pesant deux onces*, qui aurait existé effectivement sous la République romaine vers le temps de la seconde guerre punique ; avant de devenir fictif et insignifiant, le prix de *deux onces* aurait ainsi commencé par être réel. « L'expression *uncis duabus* a dû désigner le prix fictif de la mancipation et ce prix fictif ne pouvait pas être autre que la pièce de cuivre constituant l'unité monétaire de l'époque où le formulaire a été composé. »

Mais on doit objecter d'abord qu'il n'est pas certain que l'as sextantaire (ou de deux onces) ait réellement existé autrement que par la dégradation naturelle et graduelle du poids de la monnaie de bronze romaine. M. Appleton fait une pétition de principe lorsqu'il nous dit que « le caractère légal, officiel à une certaine époque, de l'as sextantaire trouve une confirmation imprévue dans la vieille clause de mancipation *uncis duabus*. » En second lieu, même dans le cas de l'existence officielle de l'as sextantaire, on eût, à cette époque, compté par *as* et non par poids de bronze ; on eût dit *un as* et non pas *deux onces*. C'est en vain que, pour répondre par avance à cette objection, M. Appleton voudrait démontrer que dans les paiements ordinaires on devait peser la monnaie de bronze. La seconde partie de la thèse ingénieuse de M. Appleton me paraît donc devoir être repoussée.

E. Babelon.



Auguste Audollent. *Carthage romaine* (Ext. de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. LXXXIV). Un vol. in-8°. 1902-1904.

Dans ce volume de près de 900 pages que M. Audollent consacre à l'histoire de Carthage depuis sa restauration par les Romains, l'an 146 avant J.-C., jusqu'à sa chute définitive, sous les coups des Arabes, en 698 de notre ère, quatre pages seulement sont consacrées à la numismatique. Elles contiennent d'ailleurs un résumé précis et utile de toutes les questions qui se rapportent aux monnaies romaines de Carthage.

Mais, on le voit, cet important ouvrage documentera les numismates plus qu'il ne suppléera à leurs travaux. Ce n'est pas là une critique : ce livre est le livre d'un historien autant et plus qu'une monographie d'érudit.

M. Audollent étudie d'abord l'histoire proprement dite de Carthage romaine : il le fait avec science mais aussi avec goût, et son récit, quoique très nourri et très documenté, se lit avec intérêt. Après les vicissitudes politiques de la ville, souvent agitée par des perturbateurs ambitieux ou par des usurpateurs de l'empire, tous éphémères, c'est la topographie qui est l'objet des recherches détaillées de l'auteur, et ensuite l'administration civile et militaire. Le reste du volume, c'est-à-dire la partie la plus considérable, est consacré aux cultes, païens et chrétien, et au mouvement artistique et intellectuel de la colonie. Cette œuvre considérable embrasse donc tout ce qui composa la vie de cette cité à l'époque romaine : la vie même de l'empire s'y reflète, en sorte qu'un tel livre contribue à nous faire bien connaître l'exacte physionomie d'un passé, que les historiens d'autrefois ont trop souvent restreint à Rome même et aux seuls empereurs.

Les soixante-dix pages consacrées aux cultes païens de Carthage romaine sont celles que les numismates liront avec le plus de fruit. C'est spécialement sur de nombreuses monnaies de Septime Sévère (auxquelles M. Babelon a consacré du reste une étude récente) que l'on trouve des allusions directes aux cultes carthaginois, notamment à ceux de Caelestis, qui est Tanit, et d'Esculape, qui est Eshmoun. Sur le caractère complexe de Caelestis, assimilée d'abord à Junon, et qui devint ensuite plus indépendante, plus riche d'attributs, plus conforme à l'idéal sémitique, véritable déesse astrale et réelle souveraine de Carthage, sur son culte assez mystérieux, mais que les Romains rendirent plus concret, sans le rendre moins obscène, et sans en chasser ce cortège d'eunuques et de possédés que saint Augustin poursuivit de son mépris et de ses violentes attaques, sur ses représentations que les médailles romaines nous ont conservées mieux que les stèles grossières et les statues mutilées, M. Audollent réunit tous les renseignements que nous a laissés l'antiquité, et il les éclaire les uns par les autres. Il est vrai qu'une médaille de Marc-Aurèle qu'il cite, déjà signalée par Cavedoni et M. Cagnat, et où Cohen a vu une bacchante et d'autres une figuration de Caelestis, aurait mérité une étude plus attentive et plus complète : ce serait en effet la plus ancienne figuration numismatique de la déesse, et il serait intéressant de nous fixer définitivement sur le sens de cette pièce, d'ailleurs extrêmement rare sinon unique. Il faut remarquer toutefois que M. Audollent n'a pas eu la prétention

d'épuiser le sujet : et s'il reste encore quelque point à élucider, au sujet des médailles qui se rapportent à Carthage romaine, les érudits n'auront pas de guide plus sûr que son ouvrage magistral.

JEAN DE FOVILLE.



M. BAHRFELDT. *Die römisch-sicilischen Münzen aus der Republik.* Genève, 1904, 120 p., 5 pl. et 34 fig.

M. Max Bahrfeldt, continuant ses intéressantes recherches sur les monnaies de la République romaine, vient de s'attacher à réunir les monnaies frappées par les Romains en Sicile, celles émises par les préfets de la flotte de M. Antoine, et quelques autres espèces provinciales, en cataloguant soigneusement tous les exemplaires qu'il a pu voir. Cet inventaire, fort long, n'est pas inutile, car beaucoup de ces pièces sont souvent mal conservées et d'une fabrique peu satisfaisante.

C'est la première partie de son travail qu'il vient de publier. Pour l'as, le semis et le quadrans qui portent, au ℞, le monogramme composé des lettres Π et R avec O au centre, M. Bahrfeldt laisse indécise la question de la lecture de ce signe (*Portus* ou *Panormus*). Un as est attribué dubitativement à Lilybæum ; les as et semis portant le nom de M' Acilius ont été frappés probablement à Agrigente. M. Bahrfeldt rectifie des lectures fausses, publiées pour des pièces portant NASO au centre d'une couronne. D'autres bronzes appartenant à la même série ont des monogrammes qu'on peut interpréter par *Aurelius* et *Apuleius*. Citons comme types intéressants la louve et une aile déployée.

Dans un deuxième groupe, M. Bahrfeldt a réuni de nombreuses variétés de bronzes de Panorme, qui portent le guerrier (Mars) debout, accompagné du monogramme composé des lettres Π, A, P, et de noms de magistrats romains (*Q. Mal.*, *Naso*, *L. Me.*, *Q. Fab.*, *Cato*, *C. Calp.*, *A. Pom.*, *L. Pos.*, *S. Pos.*, *P. Ru ?*, *C. Tri ?*, etc.).

Dans un troisième groupe, on trouvera des bronzes qui appartiennent probablement à la Sicile (peut-être à l'atelier de Syracuse) et qui portent des noms de magistrats latins ; ils ont comme types une tête de Janus et une tête de Jupiter. Un exemplaire d'une pièce de cette série est surfrappé sur un bronze latin aux types de la tête de Bacchus et de la panthère. M. Bahrfeldt décrit aussi sous le n° 87 des pièces surfrappées au type d'un personnage tenant un vase.

Le quatrième groupe est composé de monnaies anépigraphes pour la plupart, portant souvent la tête de Janus, et, au ℞, une Victoire, ou un oiseau, ou la louve, ou encore deux têtes d'Hercule, l'une barbue

au droit, l'autre imberbe au ℞ dans une couronne (un superbe exemplaire de cette pièce a été trouvé à Boviolles ; voy. mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 180).

Le nouveau travail de M. Bahrfeldt est digne d'éloges comme tous ceux de cet auteur, et nous espérons que nous aurons bientôt la suite qui doit contenir les monnaies de la flotte de Marc Antoine.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

A. LUSCHIN VON EBENGREUTH. *Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der Neueren Zeit.* Munich et Berlin, 1904, gr. in-8°, VIII-287 p., 107 fig. (Fait partie du *Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte*, publié sous la direction de G. von Below et de F. Meinecke)[1].

M. Luschin von Ebengreuth, qui professe à Gratz (Styrie), étudie la Numismatique depuis quarante années. A tous les renseignements qu'il a réunis avec un sens critique remarquable, il en a joint d'autres tirés des documents recueillis par Alexandre de Pawloski (mort en 1882), qui avait entrepris d'écrire un manuel analogue à celui que M. Luschin von Ebengreuth nous donne aujourd'hui. Assurément ce dernier n'a pas eu à sa disposition une bibliothèque comme celles qui existent dans les grandes capitales, et il reconnaît lui-même, dans sa préface, qu'il n'a pu consulter qu'une partie des ouvrages numismatiques autres que ceux publiés en Allemagne. C'est un écueil qu'aucun de nous ne saurait éviter. D'ailleurs, on peut se convaincre, en lisant la *Münzkunde*, que l'auteur n'a rien ignoré d'essentiel.

M. Luschin von Ebengreuth, qui distingue si judicieusement, dans la Numismatique, la connaissance des monnaies et l'histoire de la monnaie, remarque avec raison que la plupart des manuels ont négligé l'histoire monétaire. C'est qu'il ne suffit pas d'écrire un livre : il faut pouvoir l'éditer. Or, c'est seulement à l'aurore du XXe siècle que les historiens commencent à se servir de la Numismatique, si intimement liée à l'Histoire, à la Géographie, à la Chronologie, à l'Économie politique, à la Métrologie, au Blason, à la Sphragistique. Les inven-

1. Cet ouvrage a déjà été l'objet de comptes rendus critiques ou analytiques dans plusieurs revues allemandes : *Westd. Zeitschrift f. Geschichte und Kunst*, 1904, p. 322-334 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1904, 3251-3253 ; *Numism. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXVI, 1904, p. 192-194 ; *Berliner Münzbl.*, 1905, p. 44-46.

taires de monnaies sont presque terminés dans toutes les séries : nous pouvons maintenant entreprendre l'histoire critique de la monnaie dans tous les lieux et dans tous les temps. Pour le moyen âge, la *Münzkunde* de M. Luschin von Ebengreuth est un essai excellent que nous devons tenir en haute estime.

Je vais tenter d'indiquer les divisions principales de l'ouvrage ; ce résumé seul suffira, je l'espère, à en faire comprendre l'intérêt.

L'introduction étudie l'objet de la science des monnaies et de l'histoire monétaire, les sources et les sciences auxiliaires de la Numismatique, la bibliographie de la Numismatique, les moyens d'échange, la monnaie et les monuments monétiformes.

Dans la première partie consacrée à la connaissance des monnaies, l'auteur étudie la matière, la forme, les dimensions et poids des monnaies, la frappe, les types monétaires, les inscriptions ; les opérations diverses du monnayage ; l'organisation des ateliers. Puis dans un autre ordre d'idées, nous passons à l'étude des collections publiques et privées ; à la vie spéciale du collectionneur ; à l'étude scientifique des trouvailles monétaires ; à la description et à la reproduction des monnaies ; aux notions nécessaires pour reconnaître les monnaies fausses.

La seconde partie traite de l'histoire monétaire et du but qu'elle doit viser. On y trouve des chapitres sur les moyens d'échange qui ne sont pas des monnaies, sur la monnaie privée, sur la valeur légale, sur la monnaie de compte, sur le « pied » de la monnaie, sur les monnaies locales et divisionnaires, sur les variations politiques de la monnaie, sur le pouvoir des monnaies anciennes. Enfin l'auteur a traité les questions du droit monétaire, des concessions monétaires, des usurpations de droits monétaires ; la monnaie comme moyen de paiement légal ; enfin les traités et les unions monétaires.

On aurait mauvaise grâce à critiquer cet excellent livre et d'ailleurs on y réussirait mal. Faisons seulement quelques remarques que notre lecture nous a suggérées. M. Luschin von Ebengreuth a peut-être raison d'espérer qu'on arrivera à fixer le pouvoir des monnaies anciennes. En tout cas nous ne devons pas nous illusionner sur les recherches de M. d'Avenel ; et il ne faut pas perdre de vue que, même aujourd'hui, où les mercuriales sont régularisées par les échanges internationaux, le prix du blé varie de mois en mois et serait une mauvaise base pour l'évaluation des monnaies. A propos des poids du midi de la France, il faut remarquer qu'ils ont servi à peser des denrées diverses et qu'ils ne sont pas monétaires. Pour la manière de distinguer les souverains du même nom avant le XVIe siècle, souvenons-nous de l'adjectif numéral *Secundus* qui accompagne le nom de Wenceslas, sur les gros

de Prague (1300-1305). Pour les pièces de forme carrée, citer les monnaies d'argent des Nasrides d'Espagne ; parmi les méreaux, faire une place spéciale à ceux des conseillers de Cologne, qui sont gravés dans l'ouvrage de Cappe.

L'exécution typographique de la *Münzkunde* est satisfaisante. Signalons seulement à l'auteur, pour une prochaine édition, des fautes assez nombreuses dans l'orthographe des noms propres non allemands (*Lagois*, *Soudre*, Lane *Poule*, etc.). Quant aux figures en simili, il eût peut-être été préférable de les tirer sur des planches séparées ; car les monnaies du moyen âge sont souvent peu nettes et le tirage dans le texte enlève encore de la netteté aux clichés. Pour l'intéressante affique ornée d'instruments monétaires (Musée de Copenhague), on préfèrera, je crois, la reproduction que j'ai publiée en 1892 (*Études de numism.*, t. I, p. 241).

ADRIEN BLANCHET.



ALPHONSE DE WITTE. *Monnaie de Bruxelles. Exposition universelle et internationale de Liège, 1905. La Médaille en Belgique au XIXe siècle.* Bruxelles, 1905, gr. in-8°, 28 p., 2 pl.

Dans cette notice, qui doit être vendue à l'Exposition de Liège par l'administration de la Monnaie de Bruxelles, M. de Witte a tracé un tableau excellent du développement de l'art de la médaille en Belgique au XIXe siècle.

Sous le premier Empire, les lois françaises interdisant aux particuliers de frapper des médailles, il y eut un arrêt dans la production de ces petits monuments, qui furent alors souvent remplacés par des plaques d'argent, gravées, portant divers emblèmes appropriés au sujet (concours, fêtes populaires, etc.). Parmi les auteurs de ces *médailles d'orfèvre*, on cite P.-J. Tiberghien, L.-A.-M. de Bast, G.-J. Massaux et Charles Onghena. A la même époque, N.-Fr. Barbier modelait, à Namur, des médaillons de terre cuite et exécutait des plaques en métal repoussé. Après Waterloo, le Parisien Ch.-François Trébuchet devint le graveur de la cour des Pays-Bas. Puis un autre Français, Auguste Michaut, introduisit le tour à réduire de la fabrique de Hulot. A partir de 1828, une presse à médailles fut installée à l'atelier de Bruxelles, et parmi les graveurs de cette ville on remarque d'abord les deux Jouvenel, de Lille, et Adrien Veyrat, de Paris. Le Bruxellois Jean-Henri Simon produisit une nombreuse série de médailles historiques. A côté de Joseph Braemt, le graveur des premières monnaies belges,

citons L.-Jos. Hart, Léopold Wiener, qui, avec son frère Charles, fut un des plus féconds médailleurs de la Belgique (1850-1890). M. Victor Lemaire, qui travaille encore à Gand, est pour ainsi dire le dernier représentant en Belgique de la médaille selon la vieille formule. A l'instar de la nouvelle école française qui s'est développée si puissamment depuis 1869, une phalange de jeunes artistes belges s'est adonnée à la médaille modelée. Citons MM. Fernand Dubois, Hippolyte Le Roy, Paul Du Bois, Jules Lagae, Charles Samuel, Camille Sturbelle, et surtout Godefroid Devreese. Ce dernier me paraît le véritable chef de la nouvelle école belge, et la médaille qu'il vient de faire pour l'Exposition internationale des Beaux-Arts de Liège a de grandes qualités d'élégance et de correction.

M. de Witte, qui a joint à sa notice une liste des médailleurs belges du XIXe siècle, s'est imposé une réserve que lui commandait sa situation d'historien officiel. Mais on sent bien qu'il dissimule ses préférences personnelles, et que son goût très sûr condamne secrètement les œuvres de quelques artistes contemporains.

ADRIEN BLANCHET.



A. MOYAUX. *Les chemins de fer autrefois et aujourd'hui et leurs médailles commémoratives.* Bruxelles, chez Ch. Dupriez, 1905, in-4° de 260 p. et atlas de XI pl.

L'auteur de ce recueil, un ingénieur, a pris pour base sa propre collection de médailles, mais il donne la description de toutes celles dont il a eu connaissance. Elles peuvent se diviser en trois groupes :

1° Médailles documentaires, représentant des wagons et des locomotives à une dimension qui permet d'en reconnaître les rouages. Exemple : la locomotive du premier chemin de fer de Paris à Saint-Germain. De telles représentations sont nombreuses pour la période 1830-1850 en France et en Angleterre ; elles prendront de la valeur quand le temps aura mis à mal les vestiges les plus imposants de notre civilisation, et à ce titre on peut regretter que la mode se soit à peu près perdue de copier les machines à grande échelle. La locomotive Crampton, qui a remorqué quelque temps les grands express et qui n'était pas sans élégance, eût mérité d'être reproduite ;

2° Médailles pittoresques, représentant des viaducs, des tunnels, des paysages ;

3° Médailles allégoriques. La grande médaille de Bovy, frappée à l'occasion de la loi de 1842, représente des divinités sur un fond de

paysage ; de même, la médaille du Mont-Cenis nous montre la France et l'Italie debout devant le tunnel, et, par opposition à ces figures un peu poncives, l'art nouveau nous donne ses silhouettes de femmes floues et nébuleuses. Mais le chef-d'œuvre du genre est la médaille de Roty, frappée pour la ligne d'Alger à Constantine : cette ville allant au-devant de la première, et se jetant dans ses bras ; — pour l'inauguration de la gare du P.-L.-M. à Paris, l'entrevue de ces trois femmes réunies par un génie et représentant Paris, Lyon et la Méditerranée, est une conception des plus touchantes due au même maître.

Les planches que M. Moignaux a jointes à son ouvrage nous permettent donc de passer en revue des curiosités rétrospectives et d'admirer quelques belles choses ; ajoutons que le tout est précédé d'une introduction historique agrémentée d'estampes amusantes. Je souhaite à cette publication un succès justifiant la devise que je me souviens d'avoir lue sur une locomotive exposée en 1889 : *Vires acquirit eundo.*

A. Dieudonné.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Ludwig Schwabe, *Kunst und Geschichte aus antiken Münzen.* Tübingen, 1905, in-8°, 18 p., fig. (Discours prononcé à l'Université de Tübingen à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur. Généralités sur la numismatique).

— L. Forrer, Les signatures de graveurs sur les monnaies grecques. *Rev. belg. de num.*, 1905, 129-154, fig. et pl. IV [Médaillons de Cimon].

— F. Lenormant, *Nomisma.* Article dans *Dict. antiq. gr. et rom.* (Daremberg, Saglio, Pottier), 36e fasc., p. 98.

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— E. Beurlier, *Neocorus*. Article dans *Dict. ant. gr. et rom.* (Daremberg, Saglio, Pottier), 36e fasc., p. 55-58 [Fig. des monnaies de Tralles, de Smyrne et de Cyzique].

— E. Babelon, *Nummus*. Article dans *Dict. ant. gr. et rom.* (Daremberg, Saglio, Pottier), 36e fasc., p. 118-119 [Fig. de m. de Tarente, de Syracuse, de Justinien, de Maurice Tibère, de Carthage].

— E. Babelon, *Obolus*. Article dans le même *Dict.*, 36e fasc., p. 140-141 [Fig. de m. d'Athènes et de Métaponte].

— R. Mowat, D'un recueil général de monnaies antiques, *Rev. num.*, 1905, p. 72-76.

— H. Dressel, *Griechische Münzwerke*. Berlin, 1905, gr. in-8°, 2 p. [Communication à l'Académie de Berlin, le 2 février 1905, sur le degré d'avancement des volumes du corpus des monnaies grecques dont la rédaction a été confiée à MM. Regling (*Mœsie*), Strack (*Thrace*, 1re partie), Münzer (*Thrace*, 2e partie), Kubitschek (*Carie*), Heberdey (*Lycie*), von Fritze (*Mysie* et *Troade*)].

— Warwick Wroth, Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1903. *Num. Chronicle*, 1904, 289-310, pl. XV et XVI (551 monnaies, dont les plus remarquables sont de l'Eubée et d'Alexandre Ier Bala avec sa femme Cléopâtre Thea).

— Pigorini, Pains de cuivre, provenant de la région égéenne, découverts à Serra Ilixi, dans la province de Cagliari. *Bullettino di Paletnologia italiana*, 1904, 91-107, fig. Compte rendu par J. Déchelette, *Rev. archéol.*, 1905, I, 314-316, fig. [Pains pesant 33 kil. 300 et 27 kil. 100, portant des marques de fabrique, caractères dont certains se retrouvent sur des monuments crétois. On peut les considérer comme des moyens d'échange antérieurs à la monnaie ; mais il ne me paraît pas qu'on puisse y reconnaître des *talents*. Les poids sont en effet assez variables, car on a trouvé de ces « saumons » en Chypre et en Crète, qui pèsent 37 kil. 094 et 30 kil. 700].

— M. R. de Berlanga, Études numismatiques. Deux monnaies probablement fausses, qui seraient attribuées à Malaga. *Bulletin hispanique des Annales Fac. lettres Bordeaux*, t. VII, 1905, 1-12 [En espagnol. L'un porte la légende XYIX ; l'autre *Murgis*].

— G. Amardel, Les monnaies ibériques attribuées à Nîmes. *Bullet. commission archéol. Narbonne*, t. VIII, 1905, 309-320.

— Francesco Carrara, édité par L. Rizzoli, Issa, monographie

*

numismatique. *Bollettino di num.*, 1905, 2-5, 17-19, 41-46, fig. Remarques par L. Rizzoli sur les monnaies incertaines et douteuses].

— J. de Foville, Un scarabée archaïque et les monnaies archaïques de Thasos. *Rev. num.*, 1905, 7-13, fig. T. à p.

— M. C. Soutzo, Mine de Perinthus. *Buletinul Societatei numismatice romane*, II, 1905, 3-9, fig. [La mine de Périnthe vaudrait 3 $\frac{3}{14}$ de mine assyrienne. En roumain].

— A. Dieudonné, Urne de jeux ou tiare. *Rev. num.*, 1905, 95, fig. [M. de Périnthe et d'Éphèse].

— A. W. Hand, Monnaies grecques communes. Classification des tétradrachmes et des bronzes d'Alexandre. *Num. Circular*, 1905, 8121-29, 8251-57, fig. Monnaies de la Ligue achéenne, *ibid.*, 8322-28, fig.

— E. Babelon, Les origines de la monnaie à Athènes. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1904, 209-254 [Athènes avait un atelier monétaire avant Solon ; la réforme monétaire de Solon porta sur l'étalon euboico-attique et consistait dans l'augmentation de toutes les divisions monétaires athéniennes, l'ancien didrachme de 8 gr. 83 devenant une drachme simple. L'examen du chapitre X de la *République* d'Aristote, ainsi que le relevé des poids des monnaies connues, conduisent à ces résultats].

— H. B. Earle Fox, Quelques problèmes athéniens. *Num. Chronicle*, 1905, 1-9, pl. I [La conclusion de cet intéressant travail est qu'il y eut, entre 312 et 220 (date initiale de la série du nouveau style), quelques émissions de petites monnaies d'argent et au moins une douzaine de variétés de monnaies de bronze].

— J. N. Svoronos, Aperçu sur les travaux du Musée numismatique pendant les années 1901 à 1903. *Journ. intern. d'arch. num.*, 1904, 391-96 [En grec].

— J. N. Svoronos, Le Musée numismatique national pendant l'année 1903-1904. *Journ. intern. d'arch. num.*, 1904, 317-390, pl. IX à XVIII [En grec. Monnaies grecques diverses].

— J. N. Svoronos, Methana, l'Arsinoe du Peloponnèse. *Journ. intern. d'arch. num.*, 1904, 397-400 [M. de bronze avec la tête d'Arsinoé III et, au ℞, un héros nu debout et armé].

— Philonidès Zoïtos, Les types numismatiques archaïques et les timbres nouveaux de l'île de Crète. *Journ. intern.d'arch. num.*, 1904, 401-410, pl. XIX [En grec].

— René Dussaud, La chronologie des rois de Sidon. *Rev. archéol.*, 1905, I, 1-23 [Pour les monnaies, examen des classements établis par MM. Six, Babelon et Rouvier, p. 10-15].

— J. G. Milne, Un trésor de monnaies du IVe siècle avant J.-C., en Égypte. *Rev. archéol.*, 1905, I, 257-261 [En anglais. — M. de Tyr, de Sidon et de Gaza].

— R. Jameson, Quelques pièces de la série des Séleucides. *Rev. num.*, 1905, pl. I [Tétradrachme d'Achæus].

— Alex. de Petrowicz, *Sammlung Petrowicz. Arsacidenmünzen.* Wien, 1904, in-4°, VIII et 206 p., 25 pl. et 7 fig.

— E. J. Rapson, Anciennes monnaies d'argent du Bélouchistan. *Num. Chronicle*, 1904, 311-325, pl. XVII [M. des Séleucides, de la Bactriane, de Sophytes, et imitations indiennes].

— E. D. J. Duthil, Encore les vestiges des faux monnayages antiques à Alexandrie. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1904, 311-316.

NUMISMATIQUE ROMAINE

— H. Willers, Lingots de bronze italiques de la dernière période de l'*aes grave. Num. Zeitschrift*, XXXVI, 1904, Vienne, 1905, 1-34, fig.

— I. Falchi, Sur la réduction du poids de l'as romain et l'usure à Rome aux IVe et Ve siècles av. J.-C. *Rassegna num.*, 1905, 17-22.

— M. Bahrfeldt, *Die römisch-sicilischen Münzen aus der Zeit der Republik.* Genève, 1904, gr. in-8°, 120 p., fig. et 5 pl. (Extr. de la *Rev. suisse de num.*, t. XII).

— Ettore Gabrici, *La numismatica di Augusto ; Studi di tipologia, cronologia e storia.* II. *La zecca imperiale di Lugdunum.* [Florence], 1905, in-4°, 17 p., fig. (Extr. des *Studi e materiali di archeologia e numismatica pubblicati per cura di Luigi A. Milani*, t. III, p. 182-198 [Attribue à l'atelier de Lyon les monnaies d'Auguste portant Apollon tenant la lyre et Diane accompagnée d'un chien. — La première partie de ce travail, parue dans le tome II du même recueil, concernait les émissions extraordinaires faites en Asie et en Achaïe].

— R. P. Alexis Mallon, Bas-reliefs de sphinx. *Rev. archéol.*, 1905, I, 169 et s. [p. 177-178, fig. 8 et 9, m. alexandrines de Trajan et d'Hadrien, au type de l'*androsphinx*].

— Andreas Markl, L'atelier impérial de Serdica. *Num. Zeitschrift*, XXXVI, 1904. Vienne, 1905, 35-42.

— Pompeo Monti et Lodovico Laffranchi, Non pas *Tarraco*, mais toujours *Ticinum* et *Mediolanum*. *Bollettino di num.*, 1905, 7-10 (T. à p., 4 p.).

— John Evans, Monnaies rares ou inédites de Carausius. *Num. Chronicle*, 1905, 18-35, pl. II et III. [Intéressantes remarques sur les légendes et les types, en particulier sur les monnaies des légions]. T. à p., 18 p.

— A. Dieudonné [Note sur des petits bronzes d'Antioche et de Nicomédie, attribués au règne de Julien l'Apostat et restitués à celui de Galère Maximien]. *Bullet. Soc. antiq. France*, 1904, 340-341.

— E. Babelon, *Obryzum*. Article dans *Dict. antiq. gr. et rom.* (Daremberg, Saglio, Pottier), 36ᵉ fasc., p. 141.

— A. Guébhard, *Sur un trésor de deniers romains trouvé en 1901, aux environs de Nice*. Nice, 1904, gr. in-8°, 2 pl. (Extr. des *Annales de la Soc. lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. XIX, 1904, 79-90. — Trésor de deniers de la République romaine dont le plus ancien est de 615 de Rome et le plus récent d'Auguste, en 752 de Rome. Cf. la liste publiée dans *Rev. num.*, 1902, 136. L'auteur a négligé les marques incuses des deniers. Trente-quatre pièces ont été données au Musée de Neuchâtel (Suisse).

— George Macdonald, Une trouvaille récente de monnaies romaines en Écosse. *Num. Chronicle*, 1905, 10-17 [Dans un puits, à Gartshore, paroisse de Kirkintilloch, dix deniers de Domitien, Trajan, Hadrien et Marc Aurèle, coulés en étain]. T. à p., 8 p.

— G. F. Hill, Monnaies romaines trouvées à Croydon (Constance II, Constans, Magnence et Constance Galle). *Num. Chronicle*, 1905, 36-62 [Deux vases trouvés en mars 1903 contenant 3.600 « moyens » bronzes frappés dans les ateliers d'Amiens, de Trèves, de Lyon, d'Arles, de Rome, d'Aquilée, de Siscia, Thessalonique, Constantinople, Héraclée, Cyzique, Nicomédie et Antioche. Le cabinet de Londres et les musées de Guilford et de Croydon posséderont des spécimens de cette trouvaille]. T. à p., 27 p.

— E.-D.-J. Dutilh, Une trouvaille de 191 monnaies d'or byzantines et de 1 p. en argent. *Rev. belge num.*, 1905, 155-164, fig. [La pièce d'argent porte seulement un buste et un K au revers. A la p. 163, fig. de deux médaillons d'or, inédits, de Galère Maximien. Poids, 13.5].

— Ulysse Hinglais, *Catalogue du Musée archéologique de Constan-*

tine. 2e supplément. *Recueil et mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XXXVIII, 1904 (1905), 7-223 [Numismatique; m. romaines, grecques et gauloises. Nombreuses erreurs; sans indication de provenances].

— M. Rostovtzew, Interprétation des tessères en os avec figures, chiffres et légendes. *Rev. archéol.*, 1905, I, 110-124, fig. [Ces tessères dont on a maintenant des catalogues importants ont servi à jouer un jeu créé sans doute à Alexandrie au Ier siècle de notre ère et pour lequel il fallait 15 jetons pour chaque joueur].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France et Belgique.

— G. Amardel, Le T cursif dans les inscriptions monétaires carolingiennes. S. d. [1905], gr. in-8°, 25 p. (Extr. du *Bullet. commission archéol. de Narbonne*, t. VIII).

— P. Bordeaux, *Les ateliers monétaires de Toulouse et de Pamiers pendant la Ligue*. Paris, 1905, gr. in-8°, 125 p. (Extr. de la *Rev. num.*, 1904 et 1905).

— L. Forrer, Britannia et la République française sous la figure de deux femmes célèbres par leur beauté. *Frankf. Münzz.*, 1905, 204-210, fig. [La Britannia du revers des farthings de 1665 a le visage de la duchesse de Richmond; la pièce de cinq centimes de l'an III porte le buste de Mme Récamier]. T. à p., Francfort, 8 p.

— G. Amardel, Écus et louis faux à l'effigie de Louis XVI. *Bullet. commission arch. Narbonne*, t. VIII, 1904, 161-181.

— Arthur Maury, *Les emblèmes et les drapeaux de la France. Le coq gaulois*. Paris, s. d. [1905], in-8°, 354 p., fig. et pl. [Quelques figures de monnaies. Défense de la théorie sur l'origine antique du coq gaulois].

— Maurice Raimbault, La charte du parlement général des monnayeurs du serment de l'Empire, tenu à Avignon en 1489. *Rev. num.*, 1905, 76-86.

— Georges de Manteyer, *Les émissions de billets de confiance dans le district de Gap* (*16 avril-20 octobre 1792*). Gap, 1905, gr. in-8°, 8 p. (Extr. des *Annales des Alpes*, VIII, 194-197).

— R. Nadrowski, Monnaies d'alliance. *Num. Circular*, 1905, 8205-8206, fig. d'un denier de Meaux et de Troyes.

— A de Barthélemy, Numismatique clunisienne. *Rev. num.*, 1905, 14-26. T. à p.

— Cte de Castellane, Une monnaie inédite d'Henri V d'Angleterre, frappée en Normandie. *Gaz. num. fr.*, 1904, 121-123, fig. [Petit denier, moitié du *mansois*, avec ƅ au centre de la croix ; ordonnance du 25 septembre 1419].

— Ch. van der Beken, Les opérations effectuées à l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles en 1904. *Rev. belge num.*, 1905, 238-250, fig.

— A. de Witte, Deux monnaies liégeoises inédites de la collection de S.A.S. le duc d'Arenberg. *Rev. belg. num.*, 1905, 175-180, fig. [Double patard de Guillaume de la Marck, florin d'Éverard de la Marck]. T. à p., 8 p.

— Ed. Bernays, Un *timbez* de Guillaume II, comte de Namur (1391-1418). *Rev. belge num.*, 1905, 165-174, fig. [Le *timbez* était une large pièce d'argent portant dans le champ deux écus surmontés d'un heaume].

Europe centrale.

— A. Luschin von Ebengreuth, *Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der Neueren Zeit.* München und Berlin, 1904, gr. in-8°, 287 p., 107 fig. [Important volume qui fait partie du *Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte*, dirigé par G. von Below et F. Meinecke. Outre d'intéressantes idées générales, contient de nombreux renseignements, spécialement pour les monnaies allemandes].

— H. Halke, *Einleitung in das Studium der Numismatik.* Berlin, 1905, 3e éd., 219 p., fig. et 8 pl. [Contient une partie concernant les monnaies grecques et romaines].

— R. v. Höfken, Bractéates de l'Allemagne méridionale (St-Gall, Lindau, Weingarten). *Archiv f. Brakteatenkunde*, IV, Wien, 1905, 252-274, fig. et pl. 59.

— R. v. Höfken, Pfennigs de l'ancienne Autriche. *Archiv f. Brakteatenkunde*, IV, Wien, 1905, 295-296.

— O. F. Kautzsch, Description de huit monnaies relatives à la famine de 1771-1772. *Antiquitätenzeitung* de Stuttgart, 1905, nos 2 et 5.

— Emil Heuser, Nouveaux renseignements sur la trouvaille de Kerzenheim. Kaiserslautern, 1904, in-8°, 9 p., 1 pl. [Extr. du *Pfälzisches Museum*, 1904, n° 12. Pfennigs rhénans de la première moitié du XIIIe s.].

— H. Buchenau, Un dépôt de bractéates trouvé à Erfurt. *Archiv f. Brakteatenkunde*, IV, Wien, 1905, 240-242 [M. d'Erfurt, de Fulda, de Mühlausen, de Nordhausen, de Magdeburg].

— H. Buchenau, La trouvaille de bractéates à Effeld en 1876. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3304-3316, pl. 159 [Bractéates au type du cavalier, XIIIe-XIVe s.].

— R. v. Höfken, Trouvaille de Dauba en Bohême. *Archiv f. Brakteatenkunde*, IV, Wien, 1905, 275-277, fig. et pl. 60; et *Zeitschr. f. Münz- und Medaillenkunde*, I, fasc. 1 [140 bractéates de Misnie et de Bohême, 1re moitié du XIIIe s.; fig. du vase qui contenait le trésor].

— H. Buchenau, La trouvaille de gros de Dorndorf près d'Iena. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3271-3277, pl. 158 [Gros de Cassel, de Brandebourg, de Saxe, de Mansfeld, XVe et XVIe s.].

— H. Buchenau, Addition à la trouvaille de Niederkaufungen. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3278, fig.

— H. Buchenau, Les nouvelles monnaies de Brême. *Antiquitäten Zeitung*, 15 mars 1905. Cf. X, *Berliner Münzbl.*, 1905, 29, fig.

— Eduard Fiala, *Sammlungen Sr. Königlichen Hoheit des Herzogs von Cumberland, Herzogs zu Braunschweig, und Lüneburg. Münzen und Medaillen der Welfischen Lande; das mittlere Haus Braunschweig, Linie zu Calenberg*. Leipzig et Wien, 1904, gr. in-4°, 53 p., 4 pl. [Premier fasc. d'un ouvrage qui en comprendra douze. M. de la principauté de Calenberg-Göttingen, 1495-1584; ateliers de Münden et de Wunstorf, etc.].

— Ernst Lejeune, Les monnaies du bourg impérial de Friedberg en Wettéravie. *Berliner Münzbl.*, 1905, 24-28, fig.

— H. Buchenau, Deux deniers frisons du XIe siècle. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3287-3291, fig. [Deniers de Liemar, archevêque de Hambourg et Brême, et de Guillaume, évêque d'Utrecht].

— Fr. v. Schrötter, Essai sur l'histoire monétaire du Holstein-Plön, 1618-1761. *Berliner Münzbl.*, 1905, 53-59.

— H. Buchenau, Monnaies creuses des comtes de Hoya. *Archiv f. Brakteatenkunde*, IV, Wien, 1905, 248-251, fig.

— H. Buchenau, Une bractéate de Magdebourg pour l'empereur Frédéric II. *Archiv. f. Brakteatenkunde*, IV, Wien, 1905, 243-248, pl. 59.

— Josef Hauser, *Die Münzen und Medaillen der im Jahre 1156 gegründeten Haupt- und Residenzstadt München*. München, 1905, in-4°, XXXII et 318 p., 42 pl. [Corpus de 1245 monnaies et médailles de Munich].

— H. Buchenau, Deux monnaies médiévales de Quedlinburg et d'Iserlohn. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3277, pl. 158.

— F. van Vleuten, Un denier de Balduin, archevêque de Salzbourg. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3303, fig.

— H. Dannenberg, Les plus anciennes monnaies de la Saxe orientale, *Num. Zeitschrift*, XXXVI, 1904, Vienne, 1905, 123-145, pl. II et III [M. de Magdebourg et de Goslar, XIe s.].

— H. Buchenau, Une ordonnance monétaire saxonne de 1435, pour la frappe des gros et des pfennigs à Gotha, Schmalkalden et Schleusingen. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3293-3295.

— F. Friedensburg, Nouvelles études sur les bractéates de la Silésie. *Archiv f. Brakteatenkunde*, IV, Wien, 1905, 225-239, pl. 59 (Br. du duc Mesko I de Ratibor ; attribution des grandes bractéates à divers ateliers].

— H. Buchenau, Un sterling de Walram, comte de Spanheim (1337-1380). *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3292, fig.

— Karl Friedrich, *Zur Münzgeschichte des Fürstlichen Hauses Stollberg*. Dresden, 1905, in-8°, II. Theil, 54 p.

— H. Buchenau, Deux pfennigs de l'abbaye de Weissenburg en Alsace. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3295, fig. [Pfennig ou demi-kreuzer et heller unifaces portant sur une croix l'écusson avec le château accompagné d'un agneau pascal ; commencement du XVIIe s. Différents des pièces de Wissembourg, publiées par MM. Engel et Lehr].

— Emil Bahrfeldt, Deux bractéates du comte de Wettin (1206-1217). *Berliner Münzbl.*, 1905, 37-39, fig.

— E. Heuser, Les premières émissions de la ville de Worms. *Archiv f. Brakteatenkunde*, IV, Wien, 1905, 278-294.

— Christian Binder, *Württembergische Münz- und Medaillenkunde*, nouvelle édition par Julius Ebner. Fasc. II, Stuttgart (1905), p. 55-82, 5 pl. doubles [256 m. et médailles de 1550 à 1608. Rensei-

gnements sur les médailleurs et graveurs de Montbéliard, Nicolas Briot, etc.].

— Edward Kovats, Une monnaie d'or d'Étienne IV. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 33-34 [En magyar].

— George Severeanu, Monnaies circulant en Moldavie de 1834 à 1849. *Buletinul Societatei numismatice romane*, II, 1905, 14-23, fig. [En roumain].

— S. v. Zakrzewski, Essais sur les deniers de Boleslaus Chobry. *Berliner Münzbl.*, 1905, 17-21, fig.

— F. Will, Sur l'émission des monnaies-plaques suédoises. *Numism. Mitteilungen* de Nuremberg, 1905, 480-484, 488-489 [Documents intéressants de 1714 et 1715].

Italie, Portugal.

— Giacinto Cerrato, Note de numismatique savoyarde. Un demi teston de Charles II pour Nice. *Bollettino di Num.*, 1905, 49-52, fig. [Pièce remarquable portant à la fin de la légende du ℟. les lettres N ⁚ G, marques de l'atelier de Nice et du maître général Guillod, en 1541].

— Giuseppe Giorcelli, Un atelier piémontais médiéval inconnu. *Bollettino di Num.*, 1905, 19-22.

— Serafino Ricci, Le nouvel atelier de Dego (Ponzone). *Ibid.*, 22-24 [Remarques sur l'article précédent].

— A. Grassi et Serafino Ricci, A propos des monnaies supposées de Chiaramonte. *Bollettino di Num.*, 1905, 38-39.

— Q. Perini, Ateliers d'Italie; Modène, *Num. Circular*, 1905, 8206-08, fig.

— Q. Perini, *A proposito delle monete antiche di Merano, VIII articolo.* Rovereto, 1904, 5 p. (Extr. des *Atti dell' Accad. di Scienze in Rovereto*, S^ie III, t. X).

— Q. Perini, La trouvaille de Carribollo. *Bollettino di Num.*, 1905, 34-38, 46-49, fig. [En 1904, près de Marostica, dépôt d'un millier de pièces d'argent, dont la moitié de matapans vénitiens, quelques imitations d'Urosch II et d'Étienne de Serbie, un gros de Mantoue, un exemplaire unique du gros de Brescia aux trois saints, 3 gros à l'aigle, 490 gros de Merano ; toutes ces pièces frappées entre 1205 et 1310].

— Manoel Joaquim de Campos, Une monnaie de D. Antonio frappée à Gorcum. *O Archeologo Português*, 1904, 211-214, fig.

— Manoel Joaquim de Campos, Les prétentions monétaires de Villa-Boa de Goyaz. *O Archeologo Português*, 1904, 259-270, fig. et pl. [Projets de m. d'argent et de cuivre en 1783].

— Manoel Joaquim de Campos, Un trésor du xive siècle. *O Archeologo Português*, 1904, 300-303 [A Monsanto (Portugal), en mai 1903, vase contenant des tournois et demi-tournois de Fernand, des *reales* de Henri II de Portugal, des *reales* de Pierre le Cruel de Castille. En tout 160 pièces].

— Pedro A. de Azevedo, Documents monétaires. *O Archeologo Português*, 1904, 153-166 [1° Sur une altération de monnaies à l'époque de la Régence de D. Alphonse VI. 2° Interdiction de la monnaie espagnole dans les Açores et à Madère, en 1766. 3° Fabrications de l'atelier de Bahia de 1729 à 1775].

Grande-Bretagne.

— W. Stewart Thorburn, *A guide to the History and Valuation of the Coins of Great Britain and Ireland.* 4e éd. revue et augmentée par H. A. Grueber. Londres [Marques d'ateliers d'Édouard IV à Charles II, légendes, etc.].

— S. M. Spink, Denier unique d'Étienne ou d'un atelier féodal. *Num. Circular*, 1905, 8321, fig.

— W. J. Hocking, Note sur quelques monnaies de Guillaume II de la collection de la Monnaie royale. *Num. Chronicle*, 1905, 109-112.

— Stewart A. Mc Dowall, Trouvaille de monnaies d'Henri Ier. *Num. Chronicle*, 1905, 112. [Douze pennies tr. à Lowestoft].

— L. A. Lawrence, Le monnayage d'Henri IV d'Angleterre. *Num. Chronicle*, 1905, 83-99, pl. V. [Caractéristiques distinguant les monnaies d'Henri IV et d'Henri V].

— Fred. A. Walters, Le monnayage de Richard II. *Num. Chronicle*, 1904, 326-352, pl. XVIII et XIX [Nobles, demi-nobles, gros, demi-gros, deniers, oboles, farthings ; ateliers de Londres, York, Durham et Calais].

— S. M. S. Une variété inédite du *broad* gravé par Simon en 1662. *Num. Circular*, 1905, 8185.

— Philip Nelson, Monnaies obsidionales inédites de Pontefract. *Num. Circular*, 1905, 8121, 8249, fig.

— Howland Wood, Contremarques de la Banque d'Angleterre sur des monnaies des États-Unis. *The Numismatist*, n° 12, décembre 1904.

— William J. Fennell, La trouvaille de Carrickfergus. *Num. Circular*, 1905, 8147 [Corne de bœuf, trouvée en 1903, contenant 150 gros, demi-gros et deniers, de Robert Bruce d'Écosse, d'Édouard Ier, II et III, d'Angleterre].

— R. Ll. Kenyon, Une trouvaille de monnaies à Oswestry. *Num. Chronicle*, 1905, 100-108 [Vase contenant plusieurs centaines de pièces trouvées le 24 novembre 1904. M. d'or et d'argent d'Henri VIII à Charles Ier]. Cf. *Num. Circular*, 1905, 8146.

— George Macdonald, Un trésor de pennies d'Édouard trouvé à Lochmaben. *Num. Chronicle*, 1905, 63-82, pl. IV. [Environ 450 pièces, trouvées le 11 octobre 1904, la plupart au nom d'Édouard. Il y avait aussi dans ce dépôt des esterlins de Robert de Béthune (Alost), de Jean de Hainaut (Mons), de Jean III de Brabant (Bruxelles), de Jean l'Aveugle, de Guy de Collemède (Cambrai), de Valéran II de Ligny (Serain), de Gaucher de Porcien (Yves et Neufchâteau). L'enfouissement a dû avoir lieu vers 1325]. T. à p., 20 p.

Orient.

— Victor Tourneur, Deux gros d'Henri II de Chypre (1285-1324 et la fin du monnayage de l'or blanc dans ce royaume. *Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1904, 3-7, fig.

— E. von Zambaur, Contributions à la Numismatique orientale. *Num. Zeitschrift*, XXXVI, 1904, Vienne, 1905, 43-122, pl. I [T. à p. 80 p. Contient des notices sur des monnaies de toutes les séries musulmanes].

— Ahmed Tewhîd, *Mûze-î-humâjûn. Mes-kûkât-i-qadime-i-islâmije qataloghy*. Constantinople, 1321-1903, XXVIII et 567 p. gr. in 8°, 7 pl. [Musée impérial ottoman. Section des monnaies musulmanes; quatrième partie. Catalogue des monnaies des Khakans turcs, Gaznewides, Seldjoukides de Khorassan et d'Irak, Beni Saldik, Beni Mengoudj, Danishmêndites, Seldjoukides de Roum, Karaman-Oghlis, Aïdin-Oghlis, Saroukhan-Oghlis, Mênteschê-Oghlis, Kermian-Oghlis et Isfêndiar-Oghlis; des Beni-Artina, Karakoyounlis et Akkoyounlis. En turc].

— Chalîl-Edhem, *Mûze-i-humâjûn. Qurschunmühr-qataloghy*. Constantinople, 1321-1903 (1904), gr. in-8°, 71 p. fig. [Musée impérial

ottoman. Section des monnaies musulmanes. Catalogue des sceaux en plomb, arabes, arabo-byzantins et ottomans. En turc].

— M. Ghalib, Une monnaie d'argent du Mahdi. *Rev. belge de num.*, 1904, 281-282, fig.

— *Coins and seals collected in Seistan 1903-1904* by G. P. Tate; — *Note on ancient Coins, collected in Seistan...*, by E. J. Rapson; — *Note on musalman Coins collected by M. G. P. Tate in Seistan*, by O. Codrington. *Journal Royal Asiatic Society*, 1904, 663-686, 1 pl.

— G. M. Porter, Liste des maîtres de la Monnaie de Calcutta de 1792 à 1904. *Num. Circular*, 1905, 8273-75.

— Howland Wood, Quelques notes sur l'altération des monnaies d'argent en Chine. *The Numismatist*, mars 1905.

— Ludovic Naudeau, Le Journal en Mandchourie; le chapitre monétaire ; la lutte du rouble et du dollar. *Le Journal*, 20 et 21 février 1905 [Intéressantes remarques sur la circulation monétaire au nord de la Chine].

— Neil Gordon Munro, *Coins of Japan*. Yokohama, Kelly et Walsh, 1904, 280 p., 150 fig. [Pl. en or et couleurs].

Médailles.

— L. Forrer, Notices biographiques sur des médailleurs. *Num. Circular*, 1905, 8129-41, 8191-8203, 8257-68, 8328-35, fig.

— G. Habich, *Die Kunst der Renaissance-Medaille. Beilage z. Allg. Zeitung* de Munich, 24-25 janvier 1905.

— Ernest Babelon, Les origines de la médaille en France, *Rev. de l'art anc. et mod.*, 1905, t. XVII, 161-179 et 277-294, pl. et fig. [Présume que la première médaille française serait le *joyau d'or* portant la Vierge et le portrait du duc de Berry, vendu au duc par son peintre Michelet Saulmon et cité dans l'inventaire de 1416 ; oppose le caractère monétaire des médailles de 1451 et le caractère spécial des médailles de Pisanello et de ses imitateurs ; procédés divers pour la fabrication des médailles].

— F. Mazerolle, Inventaire des poinçons et des coins de la Monnaie des Médailles (1697-1698). *Gaz. num. fr.*, 1904, 119-206 [A la fin on trouve les fig. de coins faux de Faustine, de L. Verus, etc.].

— F. Mazerolle, S.-E. Vernier ; catalogue de son œuvre ; deuxième supplément. *Gaz. num. fr.*, 1904, 207-212, pl. V et VI.

— [Lucien Gillet], La médaille du prix de sauvetage des noyés, fondée par la ville de Paris en 1779. *Gaz. num. fr.*, 1904, 213-214 [Méd. d'argent avec couronne de plantes aquatiques, gravée par Benjamin Duvivier].

— Dr Abel Besançon, L'Académie royale de Villefranche en Beaujolais (1677-1789). *Société des sciences et arts du Beaujolais, Bulletin*, VI, 1905, 5-44 [fig. Sceau de l'Académie ; médaille de Camille de Neuville, et médaille offerte par Louis d'Orléans en 1742].

— Dr J. Simonis, *L'art du médailleur en Belgique; Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVIe siècle)*. Bruxelles, 1905, in-4°, 230 p., 7 et XXVII pl. [50 frs. C'est la seconde partie de l'ouvrage dont la première concernait les médailles depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne, jusqu'au milieu du XVIe siècle].

— A. de Witte, *La Médaille en Belgique au XIXe siècle*. Bruxelles, 1905, gr. in-8°, 28 p., 2 pl.

— A. de Witte, Le graveur Théodore-Victor Van Berckel ; Essai d'un catalogue de son œuvre. *Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1905, 59-63.

— Fréd. Alvin, Victor Lemaire, graveur en médailles. *Gaz. num.*, de Bruxelles, IX, 1905, 78-96, portrait.

— X., Les médailles de l'Exposition universelle de Liège. *Liège-Exposition*, 1er janvier 1905; *Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1905, 99-103.

— Victor Tourneur, *Le concours pour les médailles de l'Exposition universelle de Liège en 1905*. Renaix, 1905, in-8° (Extr. de *Rev. des bibl. et archives de Belgique*, t. III, 42-50, 2 pl. Critique de la médaille de l'Exposition universelle de Liège, par M. Paul Du Bois. Éloge des œuvres de M. G. Devreese).

— Ed. Laloire, La médaille-carte de M. Paul Fisch. *Rev. belge num.*, 1905, 263.

— Auguste Moyaux, *Les chemins de fer autrefois et aujourd'hui, et leurs médailles commémoratives*. Notice historique suivie d'un catalogue descriptif. Bruxelles, 1905, in-4°, XII et 262 p., fig. et 11 pl. en phototypie (18 frs).

— L. Forrer, Portrait-médaillon de G. F. Watts, par Théodore Spicer-Simson. *Num. Circular*, 1905, 8142, fig.

— X., Trois médailles navales intéressantes. *Num. Circular*, 1905, 8336-39, fig.

— Tullio del Corno, etc. Médailles de la Banque populaire et de Verdi. *Bollettino di Num.*, 1905, 25-26, fig.

— Vittorio Salvaro et E. Mattoi, Plaquettes pour les étudiants italiens d'Innsbruck et relatives à Trieste. *Bollettino di Num.*, 1905, 13-14, pl. I[a].

— John Evans, Une médaille réclame de l'époque de la reine Élisabeth. *Num. Chron.*, 1904, 353-361, fig. [Médaille du graveur sur bois Hans Han, 1577, aux types de la rose et des armes d'Angleterre].

— F. Strauch, *Koloniale Medaillen*, 1904, 2 p., fig. (Extr. du n° 37 de la *Deutsche Kolonialzeitung*).

— X., Médailles nouvelles. *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3296-97, fig. [Inauguration de la cathédrale de Berlin ; Adolf v. Menzel].

— X., Médailles nouvelles. *Numism. Mitteilungen de Nuremberg*, 1905, 500-502, fig. [Schiller, cathédrale de Berlin, Wagner].

— *Katalog der Münzen- und Medaillenstempel Sammlung des KK. Hauptmünzamtes in Wien*, III, p. 619-1141, pl. XXXII à XXXVII [Parmi les nombreux coins de divers ateliers, décrits dans cet inventaire, signalons des coins de Nancy en 1663, du régent Philippe d'Orléans, de médailles papales, etc.).

— R. v. Höfken, *Numismatische Denkmale auf den Protestantismus in Œsterreich.* Wien, 1904, 35 p., 3 pl. (Extr. du *Jahrbuch d. Gesellschaft f. d. Geschichte des Protestantismus in Œst.*, volume du Jubilé, Vienne et Leipzig, 1904).

— Heinrich Cubasch, Médailles de bourgmestres et de bourgeois de Vienne. *Mitteil. der œsterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenkunde*, janvier 1905.

— Josef Fischhof, Médailles d'astronomes et relatives à l'astronomie. *Mitteil. der œsterr. Ges. f. Munz- u. Medaillenkunde*, janvier 1905.

— X., Les dernières œuvres du médailleur Karl Schwenzer. *Frankf. Münzz.*, 1905, 210-212, pl. 35 et 36 [Prince de Bulgarie et personnages divers].

— Karl Domanig, Le médailleur Josef Tautenhayn Senior. *Num. Zeitschrift*, XXXVI, 1904, Vienne, 1905, 159-184, fig., pl. V à XIV

— Edmond Gohl, Pions de jeu de dames en bois et en forme de médailles. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 34-41, fig. [En magyar, 28 variétés représentant des événements de l'histoire de la Hongrie, xvii. et xviii[e] siècles].

— George Severeanu, Médailles nouvelles. *Buletinul Societatei numismatice romane*, II, 1905, 24-27, fig. [Plaquettes d'inauguration de monuments, avec le buste du roi Charles I[er]; plaquette de M. Dem. Sturdza. En roumain].

— L. Forrer, Un portrait-médaille satirique de Charles XII de Suède, frappé sur une piastre du sultan Ahmed II. *Num. Circular*, 1905, 8249, fig.

— A. J. Corbierre, *Numismatique bénédictine. Histoire scientifique et liturgique des croix et des médailles de Saint Benoît... d'après des documents inédits.* Rome, 1904, in-4°, 1[re] livr. [Cet ouvrage comprendra 1 vol. de texte et environ 60 planches].

— P. O. Tremblay, Décorations pontificales. *Num. Circular*, 1905, 8143-45.

— Edmond Gohl, Croix de mérite de la guerre de l'indépendance hongroise de 1849. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 42, fig. [En magyar].

— Salomone Jona, *Due Amuleti del Museo civico modenese.* Sassari, 1905, gr. in-8°, 18 p. et 1 pl. [Pièces du xvi[e] siècle portant la Sainte Face et des inscriptions juives. L'auteur défunt et l'éditeur ne connaissent pas l'article de M. Schwab (*Rev. num.*, 1892, 254, fig). et classent ces pièces aux ii[e]-iii[e] siècles de notre ère].

JETONS

— G. Amardel, Un monnayeur facétieux. *Bullet. Commission archéol. Narbonne*, t. VIII, 1905, 321-332 [Le jeton *Mon oye faict tout*, 1657, aurait été fabriqué à Vimy, par le monnayeur Van Salinghen dit *Pitre*]. T. à p., 14 p.

— A. Blanchet, Documents numismatiques concernant Versailles. *Bullet. de num.*, 1904, 98-101, fig. [Réimprimé d'après le *Bullet. Soc. Hist. de Paris*, 1903, 108-112].

— P. Bordeaux, Jeton franco-allemand de la première République et méreaux mayençais contremarqués de 1792 à 1814. *Rev. belge num.*, 1905, 193-200, fig. T. à p., 20 p.

— Ed. Van den Broeck, Les jetons des seigneurs-trésoriers de Bruxelles au XVIIIe siècle (1620-1698). *Rev. belge num.*, 1905, 181-192, pl. V.

— Ed. Peny, Jetons et méreaux de charbonnages ; Hainaut. *Rev. belge num.*, 1905, 201-214, fig. et pl. VI, VII et VIII.

— Jean Justice, Variétés inédites de jetons des Pays-Bas. *Gaz. num.* de Bruxelles, 1905, 64-65.

— Eduard Fiala, Les plus anciens jetons de Joachimsthal. *Num. Zeitschrift*, XXXVI, 1904, Vienne, 1905, 147-155, pl. IV.

— Robert Mowat, *Le plus ancien carré de mots*. Paris, 1905, in-8°, 28 p., fig. (Extr. des *Mém. Soc. Antiq. France*, t. LXIV). Recherches intéressantes sur la formule *Sator arepo, tenet opera rotas*. Jetons allemands.

— S. Sydenham, Jetons de Bath au XIXe siècle, et les négociants qui les ont émis. *Num. Circular*, 1905, 8185-8191, 8250, 8268-73.

— Lionel L. Fletcher, Quelques notes sur des jetons irlandais du XVIIe siècle. *Num. Circular*, 1905, 8203-04.

— Henrique Botelho, Jetons pour compter. *O Archeologo Português*, 1904, 170-173, pl. [Jetons des XVe et XVIe s., de Jean II, Manuel et Jean III, aux types des armes de Portugal et de la sphère].

SCEAUX ET BULLES

— F. Alvin, Contributions à la sigillographie nationale. *Rev. belge num.*, 1905, 215-233, fig. et pl. IX [Monastère de Ninove, XVe s. ; couvent des lépreux de Malines, fin XVIe s. ; prieuré du Val-des-Lis, XVIIe s. ; monastère de Corsendonck, XVIIe s. ; chapelle Sainte-Anne de Bruxelles].

— Luigi Rizzoli jun., *I Sigilli nel Museo Bottacin*. Parte II (1er et 2e fasc.). Padova, 1904, in-8°, 14 et 17 p., 2 pl. [Sceaux du XVIIe s. ; suite du volume publié en 1903. Extr. du *Bollettino del Museo Civico di Padova*, VII, n°s 3 et 4].

— P. Delattre [Note sur un plomb épiscopal grec trouvé à Carthage]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1904, 312.

— K. M. Constantopoulos, Bulles de plomb byzantines du Musée numismatique d'Athènes. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1904, 255-310 [En grec].

— Gr. G. Tocilesco, Sceau de Jean Michel voïvode (1594). *Buletinul Societatei numismatice romane*, II, 1905, 10-13, fig. [En roumain].

QUESTIONS DIVERSES

— X. Monnaies étranges encore en usage. *Almanach Hachette*, 1905, 326-327 ; 41 fig. [Monnaies percées, lingots, coquillages, fers de lance, silex, verroteries, plumes].

— X., Manillas ; anneaux de bronze servant de monnaie en Afrique. *Num. Circular*, 1904, 8014.

— J. Menadier, *Die Neueinrichtung des königlichen Münzkabinets im Kaiser Friedrich-Museum zu Berlin*. Berlin, s. d., in-4° (Extr. du *Museumskunde, Zeitschrift für Verwaltung und Technik öffentlicher und privater Sammlungen*, t. I, 16-34. Intéressants renseignements sur la nouvelle installation du Cabinet royal de Berlin, et sur la composition et le classement de ce musée).

— H. Hammerich, Sur la conservation des monnaies et médailles d'argent et de bronze. *Berliner Münzbl.*, 1905, 59-62.

— Serafino Ricci, Le problème important de la circulation internationale des monnaies antiques. *Bollettino di Num.*, 1905, 26-28.

— L. Laffranchi, Contributions au corpus des falsifications. I Les demi-falsifications. *Bollettino di Num.*, 1905, 29-34, fig. [Le *follis* avec les têtes de Dioclétien et de Maximien serait composé de deux parties soudées]. T. à p., 6 p.

— Edmond Gohl, Monnaie fausse portant le nom de Troie. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 43-44, fig. [En magyar].

— Emil Jurkovich, Le maréchal Siegbert Heister, collectionneur de médailles. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 41-42 [En magyar].

— E. Babelon, Marcel de Marchéville (1840-1904). Biographie et bibliographie numismatique. *Gaz. num. fr.*, 1904, 113-117, portrait.

— A. Vachez, *Éloge funèbre prononcé à l'occasion des funérailles de M. Henry Morin-Pons*. S. l. n. d., gr. in-8°, 15 p. [Extr. des publ. de l'*Académie des sc., b.-l. et arts de Lyon*, séance du 24 janvier 1905. Suivi d'une bibliographie].

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ÉTUDES

DE

NUMISMATIQUE ET DE GLYPTIQUE

PIERRES GRAVÉES INÉDITES

DU CABINET DE FRANCE

Pl. VIII

Le classement de certaines pierres gravées de l'époque archaïque ou de la bonne époque classique est un des problèmes les plus épineux de l'archéologie grecque et gréco-orientale. Je crois que le secours constant de la numismatique permet seul de le résoudre souvent avec certitude. C'est pourquoi je réunis ici un certain nombre d'intailles inédites du Cabinet de France, la plupart acquises récemment, me proposant de les étudier à l'aide des monnaies, chaque fois que la comparaison sera possible.

La plupart de ces pierres gravées sont des scarabéoïdes et des scarabées. Telle est en effet la forme la plus fréquente des sceaux archaïques. Or l'art perse et l'art grec (sans compter l'art phénicien, qui emprunte à l'un et à l'autre) ont également utilisé le scarabéoïde ; l'art grec et l'art étrusque ont tous deux gravé, à la même époque, le scarabée. De là naissent de multiples difficultés d'attribu-

tion. Il serait d'autant plus désirable de les résoudre, que quelques monuments typiques définitivement classés suffisent parfois à déterminer le classement de séries entières. Peut-être a-t-on trop souvent négligé l'aide de la numismatique pour ce travail. M. Babelon a montré dans ses études de glyptique que la numismatique est « la grammaire de l'archéologie ». C'est à la lumière de la méthode qu'il indique que je me propose d'éclairer les questions que la glyptique archaïque soulève.

I. — Scarabéoïdes et cachets gréco-perses.

La plupart des pierres gravées que l'on range sous ce titre assez vague sont des scarabéoïdes de calcédoine. Cette matière et cette forme évoquent au moins un goût, une influence *perses*. Les beaux scarabéoïdes de ce genre sont rares et fort précieux ; on les trouve généralement du côté de la Susiane, ou en Asie Mineure.

On sait que la plupart des cylindres perses sont également en calcédoine bleuâtre ou blonde. Cette pierre provient en effet de ce pays : « Les Anciens, dit M. Babelon [1], tiraient leurs belles agates-calcédoines de *la Perse*, de l'Égypte et du pays des Nasamons en Lybie. Carthage en faisait un grand commerce. » Le commerce des pierres dures était en effet très actif dans l'antiquité. Mais pour les cachets, dont l'empreinte seule importe, et dont la matière n'a pas, comme pour les camées, une particulière importance, les graveurs se servaient généralement des pierres qu'ils trouvaient communément dans leur pays, et c'est pourquoi les graveurs perses ont tant utilisé la calcédoine, aussi bien

1. E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, p. XIII.

à l'époque sassanide qu'à l'époque achéménide. Lors donc qu'un scarabéoïde est gravé sur calcédoine, c'est une présomption qu'il a été gravé dans l'empire perse. Mais la difficulté principale est de déterminer, en ces cachets perses, la part de l'art autochtone et la part des influences grecques et des artistes grecs qu'à partir du ve siècle les Perses eurent si souvent à leur solde. C'est cette difficulté que je vais tenter de résoudre en étudiant un à un quelques-uns de ces cachets.

Scarabéoïdes perses.

1. Animal fantastique, ayant le corps d'un taureau, et la tête d'un éléphant à longues défenses recourbées en l'air. La trompe et la base des défenses ont été emportées par une cassure de la pierre.

Scarabéoïde de calcédoine blonde à taches grises. H. 24. L. 29 $^{1}/_{2}$ mill.

Cette intaille d'un très beau modelé, digne de l'art grec, est cependant et incontestablement perse. Outre la forme et la matière qui sont celles de la plupart des cachets perses un peu antérieurs à l'époque d'Alexandre, la fantaisie de l'artiste qui a réuni dans un seul animal les caractères du taureau et de l'éléphant est bien une fantaisie orientale. D'ailleurs, au début du IVe siècle, l'éléphant n'est pas encore familier aux Grecs, même à ceux d'Asie Mineure. Qu'on remarque enfin la façon particulière et un peu sommaire dont sont gravées les jambes de l'animal, on y retrouvera le style assez sec[1] de la plupart des scarabéoïdes perses : l'art même des monnaies frappées au même siècle en Lycie et en Cilicie est plus souple. Le graveur a retrouvé, il est vrai, toute la souplesse de son talent pour modeler le

1. Cf. A. Furtwaengler, *Ant. Gemmen*, pl. XI, n°s 16 et 17.

corps musculeux de l'animal, et sans doute a-t-il subi l'heureuse influence des sculpteurs grecs.

On comparera utilement le style de ce monument à celui de deux scarabéoïdes perses publiés par M. Furtwaengler, dans ses *Antike Gemmen* : l'un, pl. XI, nº 32, figurant un taureau[1], l'autre, pl. XII, nº 5, figurant un bouquetin.

2. Lion passant.

Scarabéoïde de calcédoine grise mamelonnée. H. 16. L. 22.

Le style de cette intaille est très nettement oriental. Je la placerais volontiers au vᵉ siècle, avant la période où l'art grec a répandu son influence dans toute la civilisation perse, comme le montre avec évidence la numismatique achéménide[2].

Le lion figuré au plat de ce scarabéoïde est presque stylisé : les coups de bouterolle qui indiquent sommairement le modelé de la tête et des pattes, l'amincissement extrême du bassin, la figuration conventionnelle de la crinière, indiquent un art tout à fait différent de l'art grec. Notons toutefois que le dessin très pur de l'animal et le parti pris même avec lequel le graveur a simplifié le modelé, s'ils sont des signes de l'art oriental, sont ceux aussi d'un art plein d'une distinction et d'une sûreté très remarquables. Ce lion, ainsi conçu, a quelque chose d'héraldique qu'on retrouve souvent dans l'art perse.

M. Furtwaengler[3] a publié dans son grand ouvrage un scarabéoïde d'un style très analogue, pl. XI, nº 34.

3. Lion bondissant, vu de profil.

Scarabéoïde de calcédoine bleuâtre tachetée de blanc. H. 19. L. 23.

1. British Museum, *Catal.*, nº 122.
2. E. Babelon, *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale les Perses Achéménides*, Introduction, p. xxi et passim.
3. *Antike Gemmen*, pl. XI, 34, et t. II, p. 57.

Ce lion bondissant, d'un beau mouvement et d'un modelé excellent, porte plus que le précédent des traces de l'influence grecque. Ce style précis, gras et savoureux, est plus réaliste et plus vivant que le style héraldique du nº 2. Il reste cependant perse. Certaines indications conventionnelles de la musculature, les traits notamment qui contournent l'épaule, sont tout à fait conformes aux traditions artistiques de la sculpture de Suse et de Persépolis. Les lions de la célèbre frise polychrome découverte à Suse par M. Dieulafoy [1] sont traités ainsi.

Le scarabéoïde publié sous notre nº 3 est du reste postérieur à l'époque où fut sculptée la frise des lions. L'influence occidentale y est plus frappante. Les ressemblances incontestables de cette intaille avec les beaux tétradrachmes de Mazaios [2], frappés à Babylone, entre 331 et 328 avant J.-C., et aux revers desquels on voit un lion passant, m'inclinent à la dater du second tiers du IVᵉ siècle : c'est le même art, un peu plus archaïque seulement sur la calcédoine que sur la monnaie.

Comparez aussi une calcédoine du Louvre, publiée dans l'ouvrage de M. Furtwaengler, pl. XII, nº 21.

4. Chien de chasse à poil ras, vu de profil, en arrêt devant un oiseau (perdrix ?). L'oiseau est gravé au bord de la pierre, le dos tourné vers le museau du chien, et la queue entamée par une légère cassure. Autres cassures aux bords du scarabéoïde.

Calcédoine bleuâtre. H. 19. L. 24.

J'appliquerai à ce scarabéoïde les mêmes considérations qu'au nº 3. Toutefois celui-ci n'est plus stylisé du tout ; seuls, le dessin très pur et d'une fermeté très nette, le bou-

1. M. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse* ; Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. V, pl. XI.

2. E. Babelon, *loc. laud.*, p. 40.

letage des extrémités des pattes, indiquées par des coups de bouterolle, et le style sommaire du corps de l'oiseau, — ou du moins de ce qui en subsiste, — différencient cette gravure d'une œuvre grecque. J'en conclus que ce cachet est postérieur au précédent, et probablement de très peu antérieur à Alexandre le Grand.

Des monnaies de Sicile de la fin du ve siècle, frappées à Motya, Panorme et Ségeste, nous montrent des chiens de même race : sur les didrachmes de Ségeste, que M. Barclay Head date de 409 environ, la ressemblance est particulièrement frappante ; mais on remarquera comme l'art du graveur sicilien est plus souple, plus nerveux et plus adroit. L'art grec, franchement naturaliste, s'est débarrassé très vite de certains procédés un peu primitifs dont l'art perse, même au plein de l'influence hellénique, ne s'est pas défait, ceux même dont je signalais la trace sur ce scarabéoïde : jamais le médailleur sicilien n'aurait indiqué les pattes du chien comme le lythoglyphe perse a fait ici. C'est en de tels détails que le goût intime de l'artiste se trahit.

Une calcédoine du Musée de Berlin (n° 4623), représentant un daim attaqué par un chien [1], montre le corps du chien traité d'une façon identique.

5. Chien barbet, vu de profil, la queue relevée. Petite cassure au-dessus de sa queue.

Calcédoine blanche à demi translucide. H. 16. L. 19.

M. Furtwaengler a publié, dans ses *Antike Gemmen*, pl. XI, n° 40, l'empreinte d'une pierre qu'il n'a pas eue entre les mains [2] et qui figure un chien de la même espèce, vu de profil également. Quoiqu'une guillochure visible au pourtour de cette empreinte rappelle le style ordinaire des

1. Imhoof-Blumer et O. Keller, *Tier- und Pflanzenbilder*, pl. XVII, n° 23.
2. Cf. t. II, p. 57. V. aussi Chabouillet, *Catalogue*, n° 1104.

scarabées grecs, M. Furtwaengler, tout en la classant parmi les grecques, a rapproché cette pierre des scarabéoïdes gréco-perses.

Le scarabéoïde publié ici doit avoir été gravé en Asie Mineure et par un artiste grec, car le style ne diffère qu'à peine du style grec du IVe siècle, mais sous l'influence perse, puisque la matière et la forme sont exactement celles des scarabéoïdes incontestablement perses.

M. Menant a publié dans le Catalogue de la collection de Clercq un scarabéoïde très analogue [1], où est gravée l'image d'un chien de même espèce, d'un style un peu dégénéré; une inscription pehlvie en caractères carrés archaïques permet de dater ce cachet de la période arsacide, qui commence au milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Il est vrai que l'emploi du pehlvi n'est pas contemporain de cette époque. En tous cas la comparaison des deux scarabéoïdes suffit pour prouver que le nôtre est un prototype de beaucoup antérieur au cachet arsacide, et n'en infirme pas l'attribution à la fin de l'époque achéménide.

Je ne connais dans la numismatique antique que deux pièces où l'on voie représentés des chiens de la même race; et encore l'identification n'est pas incontestable : ce sont un petit bronze étrusque et un denier de la *gens Antestia* publiés par MM. Imhoof-Blumer et Keller [2], pl. I, nos 45 et 46.

6. Le roi de Perse ou un dynaste de l'empire perse, à la chasse. Vêtu de la tiare perse, d'un vêtement ajusté à la taille et d'anaxyrides, il monte un cheval, qu'on voit de profil, lancé au galop, à la poursuite d'un ægagre qui bondit

1. *Collection de Clercq*, t. II, Cachets orientaux, n° 107.
2. *Tier- und Pflanzenbilder*, pp. 9 et 10.

devant lui; bandant son arc, il décoche une flèche à l'animal.

Calcédoine bleuâtre. H. 21. L. 26.

Ce beau scarabéoïde, de style tout à fait perse, est la réplique d'un cachet de même matière provenant de la collection Blacas et conservé aujourd'hui au département des Antiquités orientales du British Museum. Les sujets analogues ne sont pas rares sur les scarabéoïdes perses de la seconde moitié du ve siècle et du début du IVe : dans les *Antike Gemmen* de M. Furtwaengler j'en remarque plusieurs variantes, pl. XI, n°s 1, 2, 3, 4, 9, pl. XII, n°s 10 et 12.

Je trouve du reste dans la numismatique achéménide un type très analogue à celui-là : c'est, sur les tétradrachmes d'Évagoras II, frappés à Salamine, dans l'île de Chypre[1], le roi à cheval qui galope en brandissant sa lance. Évagoras II a régné de 361 à 351. Les tétradrachmes sont d'un style plus hellénisé que les scarabéoïdes; ceux-ci ont sans doute été gravés aux environs de l'an 400. Il n'y a pas lieu de présumer d'ailleurs qu'ils l'aient été à Cypre.

Cachets gréco-perses.

7. Cachet polyédrique, dont la forme ressemble à celle d'un scarabéoïde qui serait découpé géométriquement. Le plat et les cinq pans supérieurs sont gravés. Trou longitudinal.

Au plat : dynaste carien debout de trois quarts, coiffé d'une tiare qu'une cassure a en partie défigurée, vêtu d'une tunique courte et d'un manteau à franges brodées qui est

1. E. Babelon, *loc. laud.*, pl. XVII, n°s 14 et 15.

attaché sur le cou et qui recouvre le bouclier qu'il porte au bras, tenant un long sceptre terminé par un fleuron.

Sur la face opposée du cachet, une truie grasse passant. Cassure au-dessus de son cou.

Sur les quatre pans latéraux, animaux divers : 1° deux chiens debout de profil, l'un flairant l'air, l'autre retournant la tête. 2° Loup fuyant. 3° Sanglier fuyant. 4° Renard fuyant ; l'arrière-train a été emporté par une cassure ; autre cassure sous les pattes antérieures.

Calcédoine bleuâtre. H. de la base : 18. L. 13. H. de la pierre : 11.

Les pierres gravées de cette forme et de ce style sont extrêmement rares. On en connaît toutefois un certain nombre. Le Cabinet de France en possède lui-même deux exemples : un cachet de calcédoine bleuâtre [1], où sont gravés, au plat, un sujet obscène, et, sur les pans, des animaux courant, exactement dans le même style que ceux décrits ci-dessus ; sur la face supérieure, on voit un barbet tout à fait analogue à celui du scarabéoïde publié plus haut (n° 5), mais plus petit. L'autre cachet de même forme est une calcédoine blonde [2], gravée seulement au plat ; la gravure, qui représente un Centaure ailé luttant contre un homme, est de basse époque, et a dû être exécutée à l'époque des Arsacides. Le Musée du Louvre possède une pierre de même aspect, dont j'ai cité plus haut le sujet principal, et dont les pans portent des figures d'animaux [3]. M. Furtwaengler publie une [4] autre calcédoine semblable, conservée à Leipzig, avec des séries d'animaux, sur les pans, très analogues. Il la date de la seconde moitié du ve siècle. Toutes ces pierres, du même style que le scara-

1. A. Chabouillet, *Catalogue*, n° 1104 ; Furtwaengler, *loc. laud.*, pl. XII, 15 et 16.
2. Chabouillet, *ibid.*, n° 1099.
3. Cf. Furtwaengler, *op. l.*, XII, 12, 19, 20.
4. *Ibid.*, XI, 7, 9.

béoïde décrit plus haut sous le nº 6, sont incontestablement perses.

Mais le cachet inédit publié ici est aussi *grec* que *perse*. Sans doute la forme, la matière, les animaux gravés sur les pans sont des signes de l'art perse. Le sujet principal au contraire, d'un style fin, adroit, très souple, sans trace de hiératisme, ressemble beaucoup aux gravures des intailles grecques, quoique, il est vrai, le costume du personnage soit ici assez différent de celui de la plupart des guerriers grecs. On serait en somme fort embarrassé pour classer ce monument [1], si le style de certaines monnaies ne fournissait d'utiles indications : un très curieux tétradrachme carien, récemment entré au Cabinet des médailles, et qui montre le roi des Perses tirant de l'arc, est, en effet, exactement du même art que l'intaille de calcédoine. Voici la description de cette monnaie :

Zeus Stratios debout à droite, vêtu d'une tunique longue et d'un ample peplos, tenant de la main gauche un long sceptre et de la main droite une bipenne appuyée sur l'épaule.




℟. Le roi des Perses, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille, portant la couronne dentelée, la barbe et les cheveux longs, debout à droite, tirant de l'arc. Æ. 15 gr. 05.

1. J'ai noté, au *British Museum*, dans le trésor trouvé dans l'Oxus et légué par sir A. Wollaston Franks, en 1897, sous le nº 113, un scarabéoïde de calcédoine brûlée où est gravée la figuration d'un combat, dans un style très hellénisant et comparable au style de notre intaille. La découverte d'un semblable monument

Cette pièce est anépigraphe, mais on voit qu'elle porte le même type que les monnaies de Maussolle, d'Idrieus et de Pixodare [1]. La présence au revers d'une image du roi des Perses (très reconnaissable à sa couronne et à son costume, pareil du reste à l'image d'Artaxerxès II Mnémon sur certains statères bien connus de Mallus [2]) indique que cette monnaie est postérieure à la paix d'Antalcidas (387 avant J.-C.) qui fit rentrer la Carie sous la domination perse : comme à cette date Hécatomnus est dynaste de Carie, et que nous connaissons des statères à son nom, au type de Zeus Stratios, et du même poids que le nôtre, comme en outre à partir de son règne les satrapes de Carie frappent des pièces au même type jusqu'à la défaite d'Orontopatès par Alexandre, il est plausible que le tétradrachme du Cabinet des Médailles est contemporain de la paix d'Antalcidas, et doit être mis au nom d'Artaxerxès II Mnémon, en tête de la série monétaire de ses satrapes, en Carie.

Or la ressemblance du style de ce statère avec le style du cachet de calcédoine est évidente : c'est la même facture très particulière, souple et délicate, malgré un reste de sécheresse. Les jambes, les bras et les mains, notamment, sont traités de la même façon sur l'intaille et sur le revers de la pièce. La jambe droite (qui, sur l'empreinte du cachet, est la jambe gauche) est même identique sur les deux monuments.

Je crois donc devoir attribuer la calcédoine à un artiste d'Asie Mineure, travaillant sans doute en Carie, au commencement du IVe siècle, et subissant par conséquent une double influence, celle de l'art perse, et celle de l'art grec.

en pleine Bactriane en accuse le caractère *gréco-perse* et évoque au souvenir l'époque d'Alexandre le Grand. On ne saurait toutefois en tirer des conclusions positives.

1. E. Babelon, *op. laud.*, pp. LXXXV et sqq., pp. 60-62.
2. *Ibid.*, pl. III, 15.

Cette intaille est un cachet perse, mais d'un style fortement hellénisé, et même gravé probablement par un artiste ionien. Elle constitue un des monuments où l'on voit, de la façon la plus typique, converger les deux arts que la conquête d'Alexandre allait fondre pour quelques années.

Quant à affirmer que le personnage gravé sur ce cachet est bien un satrape carien, et peut-être cet Hécatomnus qui régit son pays pour le compte d'Artaxerxès Mnémon, je ne m'y hasarde pas sans réticence : ce n'est qu'une hypothèse, mais elle ne laisse pas d'être assez vraisemblable [1].

8. Aphrodite accroupie de profil, nue; ses cheveux sont relevés et roulés autour de son front ; l'une de ses mains est tendue en avant et ouverte; de l'autre elle tient un voile qui tombe en frôlant ses genoux.

Scarabéoïde de calcédoine bleuâtre. H. 19. L. 15. Monture d'or à filigranes, adaptée à un pivot mobile (Furtwaengler, *Antike Gemmen*, pl. XII, 35).

Comparer les scarabéoïdes [2] et scarabées publiés par M. Furtwaengler dans ses *Antike Gemmen*, pl. XII, n° 36, pl. XIII, n°s 23, 24, 25, 26 et 27.

Une monnaie de Julia Domna frappée à Bithynium (Collection Waddington, n° 237) reproduit le même type, dont les variantes sont fréquentes dans la statuaire grecque. Sans parler de la célèbre Vénus de Vienne [3], aujourd'hui au Louvre, on trouve dans Clarac [4] un grand nombre de ces Vénus accroupies, la plupart de l'époque romaine, d'autres sculptées en Paros ou en Pentélique. Pline [5] cite une Vénus au bain, d'un sculpteur grec nommé Polycharme, sur lequel

1. Voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. V, p. 863.
2. Comparer aussi Chabouillet, *l. l.*, n° 1103 ; Tassie-Raspe, n° 6253 ; un camée de la collection Demidoff publié par King, *Handbook*, XXIII B, n° 6.
3. Chanot (Fr. Lenormant), *Gazette archéologique*, 1878, p. 68.
4. Clarac, n°s 1411-1422.
5. *Hist. nat.*, XXXVI, sect. 4, n° 35.

il ne nous donne pas d'autre détail ; cette statue ornait le portique d'Octavie. On a induit du texte de Pline [1] que cette Vénus était accroupie, et on fait honneur à Polycharme de la création de ce type élégant.

Si donc cette figure fut en grand honneur dans toute l'antiquité, le scarabéoïde ici publié prouve que le prototype en remonte au moins à l'époque praxitélienne. Car il est certain que cette pierre, comme la plupart des répliques que j'en citais ci-dessus, et dont quelques-unes sont plus archaïques, n'est pas postérieure au IVe siècle. Il y a du reste bien peu de scarabéoïdes de calcédoine de cette série qui soient plus récents que l'époque d'Alexandre, si même il y en a.

En tous cas, ce cachet-ci est grec autant que perse. Le prototype en est purement grec, le style aussi, quoiqu'il ressemble plus au style des ateliers grecs d'Orient qu'à ceux de la Grèce propre ou de la Sicile. Une réplique de ce monument, conservée au Musée de Berlin [2], provient de Cypre. Notre scarabéoïde a dû être gravé à Cypre ou en Asie Mineure, et par un artiste grec. La matière et la forme du cachet sont de celles que réclamaient les Perses ; le sujet est de ceux qu'affectionnent les religions orientales ; la conception et le style de la gravure sont tout à fait helléniques.

Cônes orientaux.

9. Dieu perse à corps de lion ailé et à tête humaine, accroupi de profil, levant une de ses pattes antérieures au-dessus d'une fleur (lotus) largement épanouie, dont les éta-

1. « Venerem lavantem se, *sed et aliam stantem* Polycharmus [fecit]. » Le texte n'est pas sûr. On a lu aussi *Dædalus*, au lieu de *sed et*.

2. *Katalog*, n° 315. Comparer un scarabée de cornaline, provenant d'Athènes, même musée (*Kat.*, n° 298). Le sujet est à peu près identique, le style diffère.

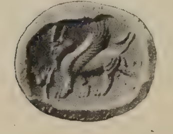
mines se déploient en éventail ; les ailes sont recroquevillées ; la tête est barbue et chevelue, et surmontée d'oreilles de cheval et de cornes de bouc. Dans le champ, au-dessus de la queue recourbée du dieu, ר. Sous la croupe du dieu, petites cassures.

Cône octogonal de calcédoine brûlée, la tige percée d'un trou. H. 10. L. 15. — H. de la tige : 20.

9 *bis*. Le même dieu passant ; devant lui, la même fleur.

Cône octogonal de calcédoine bleuâtre ; le trou de la tige n'a pas été complètement foré. Aux abords du trou, et au bord supérieur du plat, petites cassures. H. 12. L. 16. H. de la tige : 20 $^{1}/_{2}$.

La présence d'un caractère sémitique sur l'une de ces deux pierres ne doit pas nous tromper sur leur provenance : elles sont perses. Ce dieu à double nature est souvent figuré sur des cachets perses [1]. La matière et la forme de ces cônes sont des signes aussi d'une telle provenance. Enfin le dessin stylisé et le bouletage de certaines parties, les pattes notamment, gravées à la bouterolle, achèvent de classer ces petits monuments dans les séries perses.


N° 9 *bis*.

Le style de ces deux cachets est aussi semblable que leur sujet. La comparaison avec les cylindres perses de l'époque achéménide, notamment avec le cylindre du Musée de Berlin publié par Furtwaengler (*Ant. Gemm.*, I, 13) et avec le cylindre n° 375 bis de la collection de Clercq, montre clairement que ces deux cônes sont à peu près de la même époque. Le style de certaines monnaies lyciennes de la pre-

1. A. Furtwaengler, *Ant. Gemm.*, I, 13, cylindre ; Berlin, *Katal.*, n° 187, scarabéoïde ; Cabinet de France, D. 6425 ; Lajard, *Culte de Mithra*, pl. XLVI, 13 ; Collection de Clercq, n° 375 bis, cylindre perse.

mière moitié du ve siècle n'est pas non plus sans analogie avec le leur; la facture des ailes est bien la même. Je crois que l'on peut vraisemblablement fixer à l'époque de Xerxès la date de ces deux curieux monuments, gravés sans nul doute dans l'empire perse et utilisés (au moins l'un d'eux, le n° 9) en Phénicie ou en Syrie [1].

Scarabée perse.

10. Scarabée. Au plat : lion accroupi, de profil. Dans le champ, deux oiseaux, l'un devant lui, l'autre au-dessus. Ébauche à la bouterolle. Ligne au pourtour.

Jaspe rouge, veiné de gris. H. 14. L. 17.

Ce scarabée, d'une facture très sommaire et d'apparence presque barbare, est intéressant précisément parce qu'il n'est qu'ébauché et qu'on y peut surprendre le travail du graveur qui attaquait la pierre dure à la bouterolle actionnée par un tour. J'ai indiqué plus haut, dans le *bouletage* de certaines parties des intailles perses, des traces de cette technique. Mais ici le travail n'a pas été complété, exactement comme sur ce cylindre chaldéen très archaïque cité par M. E. Babelon dans *La gravure en pierres fines* [2] et où il retrouve la trace des forets dont l'ouvrier s'est servi.

Il est généralement très difficile de fixer l'origine d'un monument aussi incomplet. Toutefois je crois pouvoir

1. Comparer le style du cachet conoïde n° 21, dans la *Collection Pauvert de la Chapelle.* Voir en outre ce que dit Ménant des inscriptions sémitiques sur les cachets perses : *Collection de Clercq*, *Catalogue*, t. II, *Cachets orientaux*, p. 5. Les sceaux israélites, phéniciens, syriens et cypriotes, reconnaissables à des légendes sémitiques, sont tous d'origines diverses : les uns se rattachent à l'art égyptien, les autres à l'art grec, d'autres encore à l'art assyrien ou chaldéen, sans compter ceux qui, comme le nôtre, ont été gravés en Perse. C'est à peine s'il en est quelques-uns de style grossier que l'on puisse croire autochtones. V. à ce sujet, Clermont-Ganneau, *Sceaux et cachets israélites, phéniciens et syriens* (Extrait du *Journal asiatique*, 1883). V. aussi plus bas, n°s 11 et 12.

2. E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 25, fig. 2.

affirmer que ce cachet se rattache aux séries perses, et date de la fin de la civilisation achéménide ou du début de l'époque arsacide. En effet, le travail à la bouterolle dont ce scarabée porte la trace — absolument différent du travail des nombreux scarabées étrusques inachevés que nous possédons [1], aussi bien que des scarabées purement grecs, d'un style toujours souple et aisé, — ressemble beaucoup à celui dont les cylindres et les scarabéoïdes perses les plus parfaits gardent encore l'empreinte : que l'on rapproche ce scarabée du scarabéoïde décrit plus haut, sous le n° 2, et la preuve en sera faite. La tête du lion est à peu de chose près la même sur ces deux monuments. De plus la façon dont est dessiné l'animal, la minceur extrême de son corps au-dessus du bassin, sont les mêmes sur ces deux pierres. Les deux oiseaux ne sont-ils pas eux aussi indiqués à peu près de la même manière que sur le scarabéoïde n° 4 ? Enfin les traits raides et à peine creusés qui figurent les pattes du lion sont de la même technique que les gravures de ces nombreux cônes de facture très sommaire gravés à l'époque arsacide [2]. Si enfin l'on remarque que le scarabée n'est en usage que dans les pays où pénètrent les influences égyptienne et grecque, il sera démontré que celui-ci n'a pu être gravé qu'en Orient, mais près d'un pays maritime, en Syrie probablement, par un ouvrier perse de la fin du IIIe siècle, ou du second siècle avant J.-C.

1. Cf. A. Furtwaengler, *op. l.*, pl. XIX. Voir aussi plus bas, n° 23.

2. Ménant, dans le *Catalogue* de la *Collection de Clerq*, au t. II, pl. III et IV, classe encore ces monuments grossiers parmi les *Sceaux d'une époque incertaine.* Quelques-uns ont parfois été égarés parmi les pierres mycéniennes (Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VI, p. 843, nos 1, 2, 3 et 4). Aujourd'hui ils sont classés presque partout en tête des séries sassanides, et il n'y qu'à en comparer le style avec celui des monnaies arsacides pour se rendre compte qu'ils appartiennent à la même civilisation.

II. — Cachets phéniciens.

11. Scarabéoïde phénicien.

Deux chèvres se dressant, l'une vis-à-vis de l'autre, contre le tronc d'un arbre dont elles mangent les fruits. Style sommaire. Ligne au pourtour.

Stéatite brune, châton mobile d'une bague de bronze. H. 14. L. 14.

Ce cachet de pierre tendre, gravé en quelques coups de pointe d'une façon sèche et conventionnelle, est un des rares cachets proprement phéniciens. Le sujet est de ceux qu'on trouve sur de très nombreux sceaux de Phénicie [1]. On sait que les cachets phéniciens étaient pour la plupart importés. Les seuls qui aient été intaillés dans le pays l'ont été sans art et sans style, sur des pierres faciles à entamer à la pointe. Tel est le caractère du travail des ouvriers phéniciens. Quant à des artistes, ce peuple, dépourvu d'imagination plastique, n'en a jamais eu.

12. Scarabée phénicien.

Personnage assis sur un siège à dossier (*diphros*) et tenant une fleur cueillie avec sa tige encore garnie de feuilles. Les lignes qui représentent le siège et qui devraient être perspectives, sont superposées. Le personnage est gravé au-dessus du siège sur lequel il est censé être assis.

Stéatite brune. H. 13 1/2. L. 11.

Don de M. Paul Perdrizet. Ce scarabée a été trouvé à Cypre.

1. Voy. A. Chabouillet, *Catalogue*, n°s 1079 et 1080, Perrot et Chipiez, *op. l.*, t. III, fig. 435, etc.

Comparer une intaille, cypriote également [1], de la collection Péretié, publiée dans la *Revue archéologique*, 1873, t. XXV, p. 30.

La matière de ce cachet et la technique de la gravure y sont les mêmes qu'au numéro précédent. En outre, la provenance et la comparaison avec les monuments phéniciens achèvent de démontrer que l'origine en est semblable. Il est difficile de fixer une date à un monument aussi barbare. L'examen du scarabée lui-même, qui est du reste fort usé, et le rapprochement de la gravure avec certains dessins de la céramique cypriote m'inclinent à penser que ce sceau a été fabriqué au VIe siècle, plutôt au début qu'à la fin, mais je ne saurais le prouver. C'est affaire de sentiment.

Il est curieux de noter, sur cette intaille certainement phénicienne et cypriote, la ressemblance frappante de la facture avec celle des pierres communément appelées *pierres des îles*. Sur ces pierres, comme sur notre scarabée, la matière, assez molle, est comme écorchée à la pointe, et la gravure tracée dans un style quasi géométrique, sans perspective, et sans aucun souci d'art.

Cette ressemblance n'est sans doute pas fortuite. Il y a une telle distance entre le style des *pierres des îles* et celui des plus anciennes intailles grecques, — des mycéniennes en particulier, que l'on considère comme antérieures, — qu'on est porté à douter si ces monuments vraiment barbares sont des produits d'une civilisation *grecque*, quelle qu'elle ait été. M. Helbig [2], dans un mémoire ingénieux, mais hasardeux, cherchait naguère à faire honneur aux Phéniciens de

1. V. aussi *Rev. arch.*, 1872, t. XXIV, pl. 24, la patère d'Idalie, où G. Colonna Ceccaldi a voulu voir, dans la déesse assise, une représentation de l'Isis-Astarté de Byblos. Cf. également : Perrot et Chipiez, *op. l.*, t. III, p. 783, le dieu assis et tenant une fleur, sur la *patère du Varvakeion* (fig. 550).

2. W. Helbig, *Sur la question mycénienne* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXV, 2e partie).

la civilisation mycénienne, et, pour prouver sa thèse, il se plaisait à montrer minutieusement combien ce peuple de navigateurs se répandit dans tous les archipels méditerranéens. Il est invraisemblable, concluait-il, que cette race n'y ait pas laissé des produits de sa civilisation : or l'art mycénien, dont nous savons mal les origines, doit être un de ces produits.

Ce raisonnement adroit l'était trop : il ne tenait pas compte des raisons de style et des raisons historiques qui prouvent surabondamment que l'art d'Argos et de Tirynthe est un art grec. Mais, faux pour l'art mycénien, ce raisonnement ne l'est pas nécessairement pour l'art auquel les pierres des îles se rattachent. Nous savons aujourd'hui que l'art phénicien tout entier est un art d'imitation et que ce peuple n'a rien su créer dans le domaine esthétique. Mais, commerçant et pratique, il a dû fabriquer de nombreux objets d'utilité qu'il a exportés dans toute la Méditerranée, et les cachets sans style que l'on classe, d'après leur provenance habituelle, sous le nom de *pierres des îles*, et qui ressemblent tant à notre scarabée phénicien, sont peut-être ces témoignages sans beauté de l'expansion phénicienne dans les archipels de la mer Égée et les diverses îles orientales [1].

1. Des scarabées et scarabéoïdes d'une facture analogue ont été trouvés jusqu'en Sardaigne et en Étrurie, où nous savons que pénétrait le commerce phénicien. V. E. Babelon, *Collection Pauvert de la Chapelle*, n[os] 31, 32 et 33 et p. XVI. La Crète a fourni aussi un grand nombre de ces *pierres des îles*. On en trouvera dans les *Antike Gemmen* de M. Furtwaengler, pl. IV, n[os] 21-35. 43-54 ; pl. VI, n[os] 20-25. Dans quelques-unes l'imitation des pierres mycéniennes est sensible. Les scarabées et scarabéoïdes archaïques sûrement phéniciens sont plus rares. V. Collection Luynes, n[os] 238, 245, 250. Des monnaies crétoises archaïques, de style barbare ont parfois un aspect analogue à celui des pierres des îles : v. une pièce d'argent d'Eleutherna (Muret, *Rev. num.*, 1883, p. 65).

III. — Intailles grecques.

13. Sphinx accroupi de profil, l'aile déployée, sur un chapiteau dorique.

Scarabéoïde en pâte de verre jaunâtre à veine blanche. H. 21. L. 18.

Comparer un scarabéoïde de calcédoine du British Museum, n° 476, que M. Furtwaengler place [1] vers 400 avant J.-C., et un scarabéoïde en cristal de roche de la collection de Luynes (n° 289) [2], que le même auteur date du milieu du ve siècle. Ils se distinguent l'un de l'autre par la délicatesse du travail, plus délié dans le plus récent, et par la forme de l'aile qui est recroquevillée dans celui du ve siècle, pareille à une aile d'oiseau, au contraire, dans celui du IVe.

Celui qui est publié ici ressemble au plus ancien par son style assez large ; mais l'aile du sphinx n'y est pas recroquevillée. Je crois par conséquent qu'il ne saurait être antérieur au IVe siècle. Est-ce là toutefois, comme on le dit communément, un signe certain? L'aile recroquevillée se retrouve dans l'art oriental [3], et dans l'art grec là où il subit l'influence orientale. Ainsi le sphinx qui est gravé au droit de toutes les monnaies de Chios a-t-il les ailes recroquevillées jusqu'aux temps de la numismatique impériale. Mais dès l'époque mycénienne, des monuments grecs nous montrent des sphinx ou des griffons munis d'ailes d'oiseaux non recroquevillées. Dans l'atelier monétaire d'Abdère,

1. *Antike Gemmen*, XIV, 12, et t. II, p. 67.
2. *Ibid.*, XII, 48.
3. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 129. Voy. fig. 73 un type de sphinx emprunté à l'Égypte, mais muni d'ailes recroquevillées qui lui donnent un caractère nettement oriental. C'est à travers l'art assyrien et perse que ce type du sphinx passe de l'art égyptien dans l'art grec.

plus distant de l'influence perse, le type du griffon aux ailes droites succède de bonne heure, dès le IVe siècle, au griffon oriental. Enfin, en pleine Cilicie, à Mallus, dont les tétradrachmes portent l'image de Niké agenouillée, les ailes droites remplacent les ailes recroquevillées à la fin du Ve siècle, et en Lycie, c'est-à-dire dans une contrée où la race est d'origine hellénique ou tout au moins aryenne, mais dominée par les Perses et toute imprégnée d'idées orientales, nous trouvons des lions ailés [1] et des griffons [2] à ailes droites dès le règne de Kuperlis (410 avant J.-C.); il est vrai qu'à cette date, l'emploi des ailes au naturel et des ailes recroquevillées est simultané en Lycie.

Rien ne s'oppose donc à ce que nous rapportions au IVe siècle le scarabéoïde décrit plus haut, ou tout au moins le prototype dont il est l'empreinte. En outre, nous devons y reconnaître une œuvre essentiellement grecque.

14. Lionne passant; elle retourne la tête de face et brise entre ses dents un trait qui l'a atteinte à l'une des pattes antérieures.

Cornaline brûlée, légèrement convexe. H. 13. L. 18 $^1/_2$.

Cette intaille, d'un style admirable, est une des œuvres qui font le plus d'honneur à la glyptique grecque. D'un art rigoureusement exact, énergique, mais harmonieux et noble aussi, elle a certainement été gravée à la bonne époque, et je crois qu'on doit la rapporter à la fin du Ve siècle.

La numismatique nous fournit d'assez nombreuses images de lions. Les monnaies grecques de l'île de Chypre [3] en portent de fort belles. La façon pourtant de traiter la crinière de l'animal, d'indiquer sa musculature, n'y est pas la même que sur notre intaille.

1. E. Babelon, *Perses Achéménides*, n° 493.
2. F. Imhoof-Blumer, *Kleinasiatische Münzen*, t. II, n° 1 (p. 303).
3. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, etc., pl. XVII, 21.

A l'autre extrémité du monde grec, au ve siècle, une ville de Lucanie a elle aussi pour symbole héraldique, sur ses monnaies, un lion passant : c'est Vélia. Or, le style de notre intaille et le style de ces pièces offrent des ressemblances frappantes.

Sur les plus anciennes médailles de Vélia [1], des drachmes de la seconde moitié du vi^e siècle, on voit une protomé de lion de profil, tournant la tête presque de face et dévorant une proie : les poils de la crinière, le modelé du mufle, l'extrémité de la patte y sont traités de la même manière que sur la cornaline décrite plus haut ; la monnaie porte encore quelques traces d'archaïsme, — notamment le mouvement un peu raide du col, — qui ne subsistent plus sur la pierre gravée. A part cela, le style est pareil. Mais si nous comparons la pierre avec les plus beaux didrachmes de Vélia frappés au ve siècle, l'analogie devient identité : le lion de la médaille et la lionne de l'intaille sont posés absolument de la même façon, les pattes de devant ployées, la croupe relevée, mince et nerveuse, la queue pareillement repliée, le modelé de tous les muscles identique. Une telle ressemblance ne peut pas être fortuite, et l'on doit conclure que la cornaline a été gravée à la fin du ve siècle dans la Grande-Grèce, à l'imitation des médailles de Vélia.

Une pierre de la collection Pauvert de la Chapelle (le n° 52), plus archaïque, nous montre un lion dévorant une proie qui ressemble beaucoup aux drachmes de Vélia, datant du vi^e siècle, que je citais tout à l'heure. Or, elle a été trouvée dans l'Italie méridionale [2]. C'est une présomption de plus en faveur de l'attribution de l'autre intaille à la Lucanie.

1. B. V. Head, *Hist. num.*, p. 73.

2. E. Babelon, *Collection Pauvert de la Chapelle*, *Catalogue*, p. 23. Cette pierre gravée est un scarabée scié, en cornaline.

15. Lion passant, une de ses pattes antérieures levée ; il retourne la tête de trois quarts.

Scarabée de cornaline (quelques taches de brûlure). H. 11. L. 15.

Ce scarabée n'est pas sans ressemblance avec l'intaille précédemment décrite : le dessin en est semblable, mais le modelé en diffère. Celui du scarabée est plus sec, plus linéaire, et cependant plus mou aussi. Mais c'est une œuvre encore belle, gravée avec science, assez rapidement sans doute. La façon d'indiquer le modelé par quelques traits rappelle aussi le scarabée de la collection Pauvert de la Chapelle, n° 52, que je viens de citer. Ce scarabée se rattache donc au même art. Il est purement grec, peut-être de la Grande-Grèce, et probablement du IVe siècle.

C'est un des rares scarabées où ne soit gravée ni guillochure ni grènetis au pourtour du plat. Les revers des didrachmes de Vélia manquent souvent aussi de grènetis [1].

16. Niké ailée, nue, debout de profil, tenant une couronne et respirant une fleur ; elle est coiffée d'un casque (?) ou d'une mitre ; ses ailes sont recroquevillées, et elles s'étendent devant et derrière elle comme si elle était de face ; un aileron est visible au talon. Grènetis au pourtour.

Scarabée en calcédoine blonde. H. 15, L. 11.

Il faut rattacher cette intaille à l'art grec oriental.

Au premier coup d'œil, il est visible que le style n'en a rien de commun avec le style des scarabées étrusques ; le sujet est le même qu'au n° 22 et pourtant le type est absolument dissemblable, autant que la technique et le modelé. Pourtant le modelé du n° 16 est mou et maladroit; mais

1. Voy. Imhoof-Blumer et Keller, *Tier- und Pflanzenbilder*, pl. I, nos 7 et 10. Comparer quelques lions gravés sur des monnaies d'Étrurie et dont le style diffère assez nettement des deux intailles 14 et 15 : A. Sambon, *Les monnaies antiques de l'Italie*, nos 15, 18, 18a, 103 et pl. I.

combien plus minutieux déjà, et plus cherché ! Il suffit d'ailleurs de remarquer les ailes recroquevillées de la déesse : c'est là un signe de l'art oriental qu'on trouve bien rarement dans l'art proprement étrusque ; qu'on feuillette les cinq volumes d'Édouard Gerhard [1] : on n'y rencontrera aucun exemple de ces ailes, si fréquentes dans les monuments chaldéens, perses, phéniciens et ioniens.

C'est donc en Orient qu'il faut chercher ce type de Niké [2] : notons sa ressemblance avec le type de la fameuse Niké de Délos [3], dont les ailes sont recroquevillées aussi et qui porte des ailerons aux pieds, mais qui est vêtue d'une longue tunique ; avec deux images de Niké, en tunique courte serrée à la taille, et munie d'ailes et ailerons semblables, semblablement attachés, portant une couronne de chaque main, que l'on voit sur des coupes cyrénéennes publiées par M. Puchstein [4] ; avec la Niké courant des monnaies de Mallus [5], en Cilicie, vêtue elle aussi, mais portant les mêmes attributs que la déesse gravée sur le scarabée, une couronne et une fleur. D'autres monnaies grecques des régions orientales montrent le type exact de la Niké nue : par exemple, des statères d'argent, d'un style rude et ferme, que l'on a attribués à la Cyrénaïque [6], mais que l'on est tenté aujourd'hui de reporter soit à la Macédoine, soit à la Cilicie ; et un très beau tétradrachme de l'île de Céos [7], où

1. E. Gerhard, *Etruskische Spiegel*. V. pourtant Pottier, *Vases antiques du Louvre*, I, pl. 25.

2. Ce nom de *Niké*, donné à ces déesses ailées, est conventionnel. Je ne discute pas l'appellation qui, somme toute, est à la fois plausible et commode.

3. A. Furtwaengler, *Arch. Zeit.*, 1882, p. 324. Lechat, *La sculpture attique avant Phidias*, p. 176 et sqq.

4. *Arch. Zeit.*, 1881, pl. XIII.

5. *Invent. sommaire de la coll. Waddington*, pl. X, n°s 16 et 17.

6. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, I, p. 38 et pl. III, n°s 3 et 4.

7. E. Babelon, *ibid.*, t. II, p. 16 et pl. I, n° 6. Dans cet article, M. Babelon semble tenté d'attribuer cette monnaie à la Cyrénaïque plutôt qu'à Céos.

l'on voit Niké courir, ses ailes et ses ailerons déployés, une couronne dans chaque main. Enfin dans ses *Antike Gemmen* [1], M. Furtwaengler publie deux pierres où est gravée une image analogue : un scarabée trouvé à Marium, dans l'île de Chypre, où l'on voit courir la même déesse, vêtue de la tunique, et une agate, trouvée à Amathonte, où la déesse, vêtue aussi, et munie de six ailes, est coiffée du même bonnet que sur notre scarabée.

Il semble donc que pour déterminer l'origine de cette intaille on ne doive hésiter qu'entre les îles grecques de la mer Égée, Cypre et la Cyrénaïque, c'est-à-dire entre les plus orientales colonies grecques de la Méditerranée, à la fin du VIe siècle ou au Ve. Le style un peu mou de la gravure, la ressemblance assez sensible avec la gemme d'Amathonte, et aussi avec les déesses cyrénéennes, me portent à penser que cette calcédoine n'a pas été gravée dans l'archipel, qui fut le foyer le plus actif de l'art ionien, mais plus près encore des influences orientales, qui sont à cette date celles de la Perse, soit donc en Cyrénaïque, soit plutôt encore dans une des villes grecques de Cypre ou de Cilicie.

17. Archer, ou Héraclès tirant de l'arc. Nu, le torse de face, les jambes de profil, un genou en terre, l'arc à la main, l'autre main levée derrière la tête, il vient de décocher une flèche. Une cassure a enlevé la tête et le bord supérieur de la pierre. Sorte de grènetis au pourtour.

Scarabéoïde de cornaline. H. 13. L. 10.

Cette gemme est d'un bon style purement grec, encore un peu archaïque, et rappelle certaines œuvres de la statuaire dorienne. Je crois devoir la dater de la première moitié du Ve siècle. J'en note la ressemblance avec le style

1. Pl. VI, nos 55 et 57, et t. II, p. 30. Cf. *ibid.*, pl. VI, no 49.

de quelques scarabées que M. Furtwaengler [1] classe parmi les monuments sardes.

18. Diomède ravissant le Palladium. Il est nu; on le voit de profil, un genou en terre, retournant la tête vers l'idole qu'il porte sur son bras, tandis que de la main il tient son baudrier ; son manteau est enroulé à son poignet; de l'autre main, il tient devant lui son épée, la pointe en l'air. Guillochure au pourtour.

Sardonyx à quatre couches, une couche blanche au milieu. H. 10 $^1/_2$. L. 9 $^1/_2$.

Cette jolie pierre, d'un style précis, exact et nerveux, est un prototype d'innombrables gemmes et monuments qui répètent le même sujet [2]. Cette intaille est purement grecque : rien ici de conventionnel dans le dessin ou le modelé, comme dans les scarabées étrusques publiés ci-dessous. Vue à la loupe, la gravure en est si nette et si vraie, qu'elle semble faite d'après nature. C'est le style des monnaies de Grande-Grèce et de Sicile avant Événète. La présence, au pourtour de l'intaille, d'une guillochure, analogue à celle qui entoure le plat des scarabées, est une présomption de plus en faveur de cette date.

19. Homme puisant de l'eau à une fontaine ; il est nu, debout de profil, et s'incline pour maintenir son amphore à terre, sous le filet d'eau qui jaillit. La musculature est modelée avec quelque exagération. Guillochure au pourtour. Plusieurs petites cassures sur les bords.

Scarabée d'améthyste, plat et large, dont le trou est transversal au lieu d'être longitudinal. H. 15. L. 13 $^1/_2$.

L'intaille gravée au plat de ce scarabée est grecque,

1. *Antike Gemmen*, XV, n°s 20-27, 45-47.

2. Voy. A. Furtwaengler, *op. l.*, pl. XXX, n° 15 ; Millin, *Galerie myth.*, n°s 563-565 ; E. Babelon, *Guide illustré au Cabinet des médailles*, p. 348, fig. 165 ; monnaies d'Argos, etc., etc.

quoique assez médiocre. Le scarabée lui-même est d'une autre origine ; sa forme large et sa facture sommaire sont celles des scarabées égyptiens; mais celui-ci a été scié à la hauteur du trou longitudinal dont on ne voit plus que l'amorce supérieure, on l'a repercé plus haut dans l'autre sens, et le plat en a été regravé.

Le sujet est un des plus courants de la glyptique grecque et gréco-étrusque. Le nom de Castor étant inscrit en caractères étrusques sur des scarabées au même type [1], on a souvent appelé cet homme qui puise de l'eau : Castor à la fontaine du pays des Bébryces.

Les coups de bouterolles, ici peu apparents, le modelé, conventionnel et sans *plans*, mais menu, la guillochure du pourtour, fine et serrée, différencient nettement cette intaille des intailles étrusques. On rencontre dans la numismatique crétoise, aux IVe et IIIe siècles, de ces corps virils aux membres effilés. Cette gemme a pu être gravée en Crète : l'affluence des produits égyptiens dans cette île, et des scarabées notamment, ajoute une présomption de plus à cette hypothèse.

20. Homme nu, debout de face, la tête de profil ; l'une de ses mains s'appuie sur son bouclier qui pose à terre ; l'autre tient la lance, qui est munie vers le bas de trois traverses. Guillochure au pourtour.

Gravé au plat d'un cône octogonal en cristal de roche. H. 16 $^1/_2$. L. 11. H. du cône : 22.

Cette pierre offre la particularité extrêmement rare d'une gravure grecque au plat d'un cône perse. Le style de la gravure est du reste médiocre ; c'est le modelé mou, et assez sommaire dans les détails, de beaucoup de monnaies

1. E. Babelon, *Cabinet des Antiques*, V, 20 ; id., *American Journal of Archeology*, II, pl. VII, n° 7. Sur d'autres scarabées, ce même personnage est appelé Héraclès.

du temps des Séleucides. La gravure du cachet est évidemment très postérieure au travail du cône : un artisan grec du IIIe siècle aura utilisé un cône inachevé. Il est probable du reste que cet artisan travaillait en Orient, soit à Chypre, soit en Syrie.

IV. — Scarabées étrusques ou italiotes.

21. Taureau vu de profil, tombant sur ses pattes antérieures. Guillochure au pourtonr. Au-dessus, cassure.

Scarabée de cornaline brûlée. H. 10. L. 15.

On sait que naguère l'archéologie rapportait la plupart des scarabées à l'art étrusque, comme elle faisait des vases antiques. Aujourd'hui, il est prouvé que la plupart des scarabées trouvés en Étrurie, même lorsqu'on y lit des inscriptions étrusques, y sont venus par importation [1]. Les uns sont considérés comme purement grecs ; d'autres ont été gravés en Étrurie, soit par des artistes grecs, soit par des artistes étrusques ; il s'en trouve même qui ont dû parvenir en Étrurie sans gravure au plat, et qui ont été gravés sur place au gré de l'acquéreur, — comme cela se pratique communément de nos jours pour les cachets.

Le scarabée n° 21 est probablement de ceux-là. La facture en est élégante et soignée ; la gravure du plat est au contraire d'un style mou et un peu rond. On y remarque les traces du travail à la bouterolle et à la charnière, sans le secours de la pointe ni de la molette, et cette technique, qui enlève à l'artiste la faculté de modeler avec la même précision nerveuse que les Grecs, est le propre de la glyptique étrusque. La comparaison avec les monnaies d'Étrurie,

1. Cf. E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 107.

d'ailleurs, confirme cette hypothèse aussi bien que la comparaison avec les scarabées incontestablement étrusques [1].

22. Niké marchant. Ailée, vêtue d'une longue tunique souple, elle tient à la main un arbuste déraciné ou une longue branche d'arbre. La tête et les extrémités ne sont qu'ébauchées à la bouterolle. Guillochure au pourtour.

Scarabée de calcédoine blonde, à veine bleuâtre. H. 13. L. 9.

Le style rond de ce scarabée, la facture sommaire de cette gravure dont certaines parties ne sont qu'ébauchées à coup de bouterolle, nous y font reconnaître au premier coup d'œil une œuvre proprement étrusque, comme l'intaille du scarabée précédent. D'ailleurs la comparaison des deux empreintes, à ce point de vue, est concluante, malgré la différence des sujets : la façon de creuser la pierre d'un large sillon, le parti pris dans le modelé, l'indication conventionnelle des jointures des membres, y sont exactement les mêmes. J'ajoute que la manière de dessiner les ailes, d'en indiquer les plumes par des stries parallèles et de graver les plis de la tunique, est ici la même que dans les célèbres statères d'argent d'Étrurie [2] où l'on voit courir une Gorgone ailée. Le style de la monnaie est toutefois beaucoup plus beau : le scarabée doit être postérieur, — peut-être du commencement du IVe siècle.

Le sujet ne peut être qu'une imitation de la Niké grecque tenant un rameau ou une palme : je ne vois pas qu'on puisse assimiler cette divinité à la Lasa étrusque qui est généralement nue, à la Minerve ailée qui est casquée ou à quelque autre de ces déesses volantes si nombreuses dans le panthéon étrusque [3].

1. V. notamment les pl. XVIII et XIX des *Antike Gemmen* de Furtwaengler.
2. A. Sambon, *op. l.*, p. 41.
3. Cf. Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, passim.

23. Guerrier, debout de profil, nu, mettant ses cnémides. Derrière lui est posé son bouclier. La tête et les principaux muscles ne sont qu'ébauchés à la bouterolle. Guillochure au pourtour.

Scarabée de cornaline. H. 15 $^{1}/_{2}$. L. 12 $^{1}/_{2}$.

Ces scarabées seulement préparés, dégrossis à la bouterolle, et qui n'ont jamais été achevés à l'aide de la pointe et de la molette, forment une série importante et bien connue : on ne les trouve qu'en Italie ; ils sont communs dans les tombes étrusques. Ce sont sans doute des produits d'imitation qui, non achevés, se vendaient au rabais : il faut les distinguer des gemmes proprement grecques. Leur principal intérêt vient de ce que nous y étudions facilement la technique des graveurs en pays italiote, et leur premier travail de préparation [1].

Ce sujet : un homme nu, debout de profil, incliné en avant pour revêtir ses armes ou accomplir tout autre acte, est tellement fréquent dans la série des scarabées étrusques, ébauchés ou achevés, qu'on doit le considérer comme un poncif que les artisans reproduisaient à l'infini, en en variant à peine un détail.

24. Guerrier en fuite ; il est nu et coiffé d'un casque rond à cimier. Selon une convention fréquente dans l'art archaïque, son torse est de face, ses jambes sont de profil, et sa tête de profil également, mais dans le sens contraire. Il protège sa fuite avec son grand bouclier rond et il tient par le milieu de la lame une longue *harpé* que l'on peut comparer exactement à un cimeterre à large lame. Le type du profil est très caractérisé : le nez est long et très aquilin,

1. A. Furtwaengler, *Antike Gemmen*, pl. XIX et t. II, p. 92.

le menton saillant et pointu, les pommettes accentuées. Guillochure au pourtour.

Scarabée de cornaline. H. 16. L. 13.

Cette intaille de bon style a été gravée avec les mêmes procédés que le n° 23, mais achevé ensuite avec adresse ; en l'examinant de près, on y voit les mêmes dessous : coups de bouterolle très hardis à la tête et aux jointures, larges sillons creusés à la charnière. En outre, la forme des deux scarabées est la même jusque dans les moindres détails. La matière aussi est exactement semblable ; c'est cette cornaline presque opaque et un peu globuleuse dont sont faits la plupart des scarabées étrusques et italiotes. Les traces d'archaïsme que j'ai notées dans la gravure m'amènent à la dater du ve siècle.

La *harpé* que porte ce guerrier était une arme connue des Étrusques : on la voit aux mains de Persée et d'un personnage de la suite de Céphale sur de nombreux miroirs [1]. Nous savons aussi que c'était une arme des Osques, et on a inféré d'un passage de Polybe [2] que les Carthaginois s'en servaient. Le profil busqué du personnage gravé ici est un signe de race : l'artiste a voulu sans doute figurer un *barbare*, et ce type qui évoque le type sémitique désignait peut-être dans sa pensée un soldat punique.

25. Héraclès au repos. Il est nu, imberbe, assis de profil sur des rochers ; son menton s'appuie sur sa main ; l'autre main tient la massue dont le bout pose à terre. Guillochure au pourtour.

Scarabée de cornaline. H. 13. L. 11.

Un scarabée du Musée de Berlin (n° 367) reproduit le même sujet.

1. Gerhard, *op. l.*, V, pl. 66-71 et 74.
2. Polybe, *Hist.*, X, 18, 28.

26. Guerrier nu et imberbe, marchant de profil. Il tient devant lui sa lance et il porte au bras un grand bouclier rond (*aspis*). Contre sa cuisse pend l'épée. A ses pieds, dans le champ, deux traits figurant un objet indéterminable. Guillochure au pourtour.

Scarabée de cornaline. H. 15. L. 12.

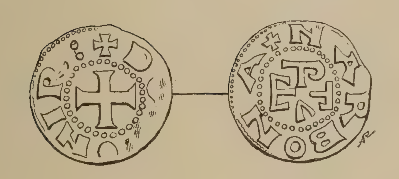
Les scarabées nos 25 et 26 sont de même origine que le no 24, étrusques ou italiotes, un peu plus récents seulement. La qualité de la matière, les détails de la forme, la technique de la gravure, suscitent en effet les mêmes observations. Tous les trois d'ailleurs sont des exemples de ce style un peu lourd, épris des formes trapues et des nus musculeux et massifs, qui est commun aux scarabées étrusques, et qu'on retrouve dans les monnaies et sculptures italiotes qui ne sont pas purement grecques.

Jean de Foville.

UN

DENIER DE MATFRED

VICOMTE DE NARBONNE



Au cours de recherches ayant pour but de réunir les éléments d'un travail sur les monnaies des vicomtes de Narbonne, j'ai été amené à faire une constatation qui permet d'ajouter un nom à la série narbonnaise et d'enrichir la numismatique féodale française d'un cas intéressant qui mérite d'être signalé.

Poey d'Avant[1] place en tête de la série de Narbonne deux deniers, l'un de Charlemagne, l'autre de Charles le Chauve, plus ou moins dégénérés.

Je ne parle pas de Milon, dernier chef des Goths de la Septimanie, dont les espèces n'ont rien de féodal. Je me suis occupé de ses émissions monétaires sur lesquelles il

1. *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 262, n°s 3742 et 3743, pl. LXXXII, n°s 3 et 4.

m'a été possible de porter un peu de clarté [1]; je n'y reviendrai pas. Nous ne sommes plus au VIIIe siècle, nous sommes au Xe maintenant.

Voici les deux pièces que donne Poey d'Avant :

N° 1. — CARLVS REX FR. Croix. ℟. NARBONA. Monogramme carolingien.

Argent. — Denier. — Cabinet de France. — Poey d'Avant, n° 3742, pl. LXXXII, n° 3.

N° 2. — + D....NIR. Croix. ℟. NARBONAC. Dans le champ, ATTE en croix.

Argent. — Denier. — Poids, 1 gr. — Collection J. Renouvier à Montpellier. — Poey d'Avant, n° 3743, pl. LXXXII, n° 4 (ci-dessus, vignette).

Le n° 1 serait un denier de Charlemagne d'après Poey d'Avant, mais le style de l'exemplaire qu'il décrit lui assignerait une date postérieure.

Le n° 2 serait le résultat de l'immobilisation d'une monnaie de Charles le Chauve, la légende du droit paraissant être les débris de l'inscription GRACIA D—I REX.

Il me semble qu'il faudrait choisir. Si c'est un denier de Charlemagne qui s'est immobilisé à Narbonne, ce n'est pas une monnaie à la légende GRACIA D—I REX, et réciproquement. Poey d'Avant a voulu dire sans doute que, tout en admettant que la pièce qui porte CARLVS REX FR appartient à Charles Ier, l'exemplaire qu'il avait sous les yeux avait été frappé sous son petit-fils. Mais cela n'en ferait pas une monnaie féodale.

On sait qu'après avoir été longtemps attribuée à Charle-

1. *Numismatique de Narbonne au VIIIe siècle*, dans *Revue numismatique*, t. V, 1901, pp. 210 et 348.

magne, la pièce au type du nº 1 fut donnée à Charles II pour être aujourd'hui généralement restituée à Charles Ier.

L'exemplaire de Poey d'Avant prouverait qu'à Narbonne ce type ne parut que sous Charles le Chauve, ou que s'il avait fait son apparition sous Charlemagne, il fut repris par son deuxième successeur. Ceci semble plus probable, et comme le même fait a pu se passer dans d'autres ateliers, tout le monde se trouverait mis d'accord. Mais ce serait bien à Charles Ier que le type au monogramme et à la légende CARLVS REX FR appartiendrait.

Nulle part peut-être la place de cette pièce n'est mieux marquée que dans la série narbonnaise. Elle y est indispensable pour établir une transition entre le denier à la croix cantonnée des lettres N R B O, sur lequel le nom de Charles remplace celui de Milon, et les monnaies de Louis le Débonnaire. Le revers du denier à la croix cantonnée peut être aisément rattaché, par la filiation des types, à la série wisigothe; les monnaies de Louis le Débonnaire au nom de la ville inscrit en deux lignes dans le champ sont essentiellement carolingiennes.

Le denier à la croix cantonnée est remarquable par une rudesse de style absolument caractéristique; au contraire, les espèces de Louis le Débonnaire, par la régularité de leur frappe, de leur disposition et des lettres qui composent leurs légendes, marquent, au moins à Narbonne, l'apogée de l'art monétaire carolingien. Il est certain que la monnaie de Charlemagne en question leur est inférieure, mais ce n'est pas une raison pour la placer après elles. C'est surtout avant qu'elle est nécessaire pour établir une transition entre le denier à la croix cantonnée et les monnaies au nom de Louis. Sans elle, le long règne de Charlemagne ne serait représenté à Narbonne que par cette très rare pièce à la croix cantonnée des lettres N R B O.

Ainsi le n° 1 devrait être maintenu à Charles Ier, et comme l'avènement de Louis le Débonnaire vint arrêter sa fabrication, puisque Narbonne a émis des espèces au nom de Louis, ce n'est pas ce type qui a pu s'immobiliser dans l'atelier. Ou bien il faudrait admettre qu'après avoir été abandonné sous Louis le Débonnaire, il fut repris, comme je l'ai déjà dit, sous son successeur. Cette conclusion s'imposera si l'exemplaire décrit par Poey d'Avant est réellement altéré.

Cependant nous nous trouvons toujours en face de la même objection. Si le n° 2 dérive d'une monnaie à la légende GRACIA D—I REX, le n° 1 ne peut pas être postérieur à Charles le Chauve et n'est pas féodal.

Est-il bien sûr que le n° 2 soit une altération d'une pièce à la légende GRACIA D—I REX? Je ne le pense pas. Sur ces monnaies, le monogramme royal est du côté de cette inscription, puisque la légende circulaire le complète ; la croix est au revers accompagnant le nom de l'atelier. C'est le contraire sur le n° 1.

Or, sur le n° 2, la croix n'est plus du côté du nom de Narbonne. Elle est passée au droit comme sur le n° 1, et les lettres T A T E sont au revers, comme il convient pour compléter le mot CIVITATE. Et cependant ces lettres devraient être le résultat de l'altération du monogramme carolingien. Il faudrait donc admettre que lorsque ce monogramme fut suffisamment altéré et qu'on s'avisa de lui faire exprimer l'ablatif du mot *Civitas*, on le transporta au revers où sa place était indiquée et que l'on mit la croix au droit. Cette transposition démontrerait jusqu'à l'évidence que l'altération des types n'était pas uniquement due à l'inexpérience des graveurs, à la barbarie des temps, mais qu'elle résultait surtout du parti pris de faire disparaître le nom royal.

Ajoutons que cette démonstration est tout aussi bien faite dans l'hypothèse où le n° 2 dérive du n° 1.

En effet, la disparition complète de l'inscription royale ainsi que du monogramme carolingien, et son remplacement par les inutiles lettres T A T E alors que le nom de Narbonne restait intact et parfaitement correct, prouvent surabondamment le parti pris.

Il y a donc tout lieu de croire que le prototype a été le denier à la légende CARLVS REX FR. Du reste il n'est pas indispensable d'en avoir la certitude. L'essentiel est de savoir la date de l'immobilisation, et nous pouvons affirmer qu'à Narbonne, à partir du règne de Charles le Chauve, le nom royal n'a plus changé.

D'après Poey d'Avant, le denier portant TATE dans le champ serait de la première moitié du xe siècle. Ce type fut postérieurement usité à Carcassonne. Il paraît d'ailleurs sur d'autres monnaies.

Mais comment fut-on amené à l'employer à Narbonne où aucune raison politique ou économique ne vient en justifier l'emploi ?

Lorsque Raymond Ier (966-1023) inscrivit son nom sur ses espèces, il adopta l'empreinte odonique. Cela se comprend très bien, et il n'est nullement nécessaire d'admettre que Narbonne ait monnayé au nom du roi Eudes auparavant. Carcassonne l'avait fait. Mais c'est surtout Toulouse qui avait inondé le Midi de monnaies au type des quatre annelets. C'est bien lorsque les noms des vassaux usurpaient la place de l'inscription royale qu'il fallait, pour des raisons d'ordre économique, donner au numéraire féodal l'apparence de celui qu'il s'agissait de supplanter.

L'empreinte odonique assurait à la monnaie un cours que le nom de Raymond ne pouvait encore lui donner. De Narbonne elle passa à Maguelonne ; on sait la vogue qu'elle y eut.

Mais que viennent faire ces quatre lettres T A T E qui apparaissent ainsi au milieu du x[e] siècle, venant on ne sait d'où et disparaissant sans laisser la moindre trace dans notre série féodale?

Quelles que soient les raisons qui aient fait adopter ce type, il est évident qu'il a été placé sur la monnaie par un vicomte voulant faire disparaître les derniers vestiges du nom royal sans oser encore y inscrire le sien.

Ce vicomte ne peut être antérieur à Francon II, le style de la pièce s'y opposerait, ni postérieur à Matfred, prédécesseur de Raymond I[er] qui mit ouvertement son nom sur ses espèces. C'est dire que ce fut Francon II, ses fils Odon et Wlrérad (924-933) qui lui succédèrent, ou plutôt son petit-fils Matfred, vicomte pendant une quarantaine d'années au milieu du x[e] siècle, à l'époque exacte que le style assigne à cette monnaie.

Dans tous les cas, nous nous trouvons bien en présence d'un denier dont les inscriptions royales ont été systématiquement dénaturées, et si nous avons hésité à accepter comme féodale la première pièce donnée par Poey d'Avant, nous pouvons sans crainte placer la seconde en tête du monnayage seigneurial narbonnais.

Ainsi dans ce même atelier de Narbonne, nous voyons nos vicomtes agir avec les rois de France comme les rois barbares avaient agi plusieurs siècles auparavant avec les empereurs romains. Matfred, prédécesseur de Raymond, agissait vis-à-vis de Lothaire comme les derniers prédécesseurs de Léovigilde vis-à-vis de Justinien.

Les raisons n'étaient pas exactement les mêmes, mais elles amenaient les mêmes résultats, l'émission d'espèces à légendes simulées.

Cependant l'individualisation des espèces de nos rois wisigoths comporte un premier degré que nos vicomtes ne

paraissent pas avoir connu. Avant d'y inscrire ostensiblement leur nom, ils y avaient secrètement placé leur monogramme. L'humanité se répète sans cesse, et en cherchant bien on trouverait peut-être une complète analogie.

Examinons attentivement le revers du n° 3743 de Poey d'Avant, qui est reproduit dans la vignette ci-dessus.

Est-ce bien la fin du mot CIVITATE qui est gravée dans le champ? Je ne le pense pas. La traverse des deux T est munie à droite d'un crochet qui indique clairement que ces deux lettres ont en même temps une autre signification, car si elles ne devaient avoir que la valeur du T, ces deux crochets, — qui sont en outre de forme différente, — constitueraient une complication sans aucune utilité.

Considérons successivement ces quatre lettres T A T E.

Celle qui est au-dessous est bien un A. Pour celle-là, il ne peut pas y avoir d'hésitation ; quant à la retourner en sens contraire, elle ne pourrait donner en même temps qu'un V.

La lettre qui est à gauche est un E. Mais si nous faisons tourner le dessin de façon qu'elle se trouve placée en haut, elle prend l'aspect d'un M que je n'ose pas qualifier d'oncial puisqu'il est carré, mais qui n'en donne pas moins l'impression d'un M.

La lettre qui est à droite est un T qu'il faut également mettre en haut pour le voir dans sa position naturelle. Mais si nous faisons tourner la médaille pour le placer à gauche, nous nous apercevons immédiatement que le petit crochet à angle droit que présente la traverse en fait un F parfaitement caractérisé.

Remettons la pièce dans la position qu'elle occupe dans le dessin. La lettre d'en haut est un T plus grand et plus important que l'autre. Pourquoi cela, si ce n'est parce qu'on a voulu lui faire exprimer en même temps autre chose que

le T? Sa traverse est munie à droite d'un crochet, arrondi cette fois et recourbé en dedans de manière à venir presque toucher le point de jonction de la haste et de la traverse du T, si bien que si l'on fait arriver cette lettre à gauche, elle prend tout à fait l'aspect d'un R dont le membre inférieur serait rectiligne et horizontal, comme on l'observe d'ailleurs souvent dans les légendes circulaires des monnaies de cette époque. Enfin, dans la panse de l'R on peut, si cela est nécessaire, trouver un D.

Ainsi nous avons à gauche un M; au-dessous, un A; à droite, un T et un F; en haut, un R; à gauche, un E, et un D en haut si l'on estime que cette lettre est indispensable pour caractériser le nom de Matfred.

Et remarquons, en outre, qu'en faisant tourner la pièce ou plutôt en commençant à gauche et en continuant par l'A, les lettres se présenteront successivement dans l'ordre qu'elles doivent occuper dans le nom. ΤΊΑΤF ꟳED (MATFRED), voilà ce qu'on lira.

Pensera-t-on qu'il n'y a là qu'une coïncidence, et que le hasard a inscrit le nom de Matfred sur une monnaie que son style nous faisait déjà considérer comme frappée par lui?

Dira-t-on qu'avec de la bonne volonté on peut trouver tout ce que l'on veut dans les monogrammes de cette époque? Mais c'est complètement faux. Y trouverait-on le nom de Francon? Où serait l'N? où serait l'O et à quoi serviraient l'E et les deux T?

Y trouverait-on celui d'Odon ou de Raymond? On ne peut y voir que celui de Matfred, car la présence des deux crochets des T démontre qu'il ne faut pas y lire la fin de la légende NARBONA CIVI, réduite d'ailleurs toujours à NARBONA C sur ces monnaies.

On pourrait peut-être s'étonner de la forme insolite de l'M.

D'abord, en ce qui concerne la longueur excessive du trait central qu'on pourrait tout aussi bien reprocher à cette lettre dans l'hypothèse où elle ne serait qu'un E, il est évident que cet allongement était indispensable pour rendre le monogramme sensiblement cruciforme. La même observation s'applique à l'F et à l'R. La forme carrée de l'M serait plus difficilement explicable si l'on ne songeait qu'en définitive l'apparition du nom du vicomte était encore secrète, et qu'on était toujours censé inscrire ou les lettres T A T E, ou le monogramme royal.

Et cela est si vrai, que même lorsque Raymond gravera son nom, ce ne sera qu'avec une certaine timidité.

Diverses monnaies ne portent que quelques lettres de ce nom. On a coutume d'y voir plutôt des pièces dégénérées ou d'invoquer l'ignorance des graveurs de l'époque. Mais on remarquera souvent, comme nous l'avons fait pour la légende du droit de la pièce de Matfred, qu'alors que le nom du vicomte est d'une extrême barbarie, celui de Narbonne est d'une correction parfaite. L'un était-il donc plus difficile à graver que l'autre? Non, mais à défaut d'un privilège régulièrement consenti, il fallait que le temps consacrât l'usurpation. Sans doute nous retrouverons plus tard, dans la série narbonnaise, des espèces au nom d'*Aimericus* singulièrement altéré pour lesquelles nous ne pourrons plus donner cette explication. Mais qui sait si pour ces monnaies on ne pourrait pas trouver quelque chose d'analogue? La numismatique ne connaît à Narbonne que l'atelier du vicomte. Ce n'est qu'en 1215 qu'on voit l'archevêque associé au droit de battre monnaie, et encore on se demande si l'exécution du pacte de 1215 ne fut pas ajournée. Or, les textes nous apprennent qu'au XIIIe siècle les archevêques ont

monnayé seuls, de leur propre autorité, et, de 1194 à 1306, Narbonne n'est représentée que par des espèces au nom d'Aimeri ou d'Amalric.

Les prélats n'auraient-ils pas frappé quelques-unes de ces pièces à légendes systématiquement dénaturées ? Mais ceci nous ferait franchir les limites qui nous sont imposées.

Quoi qu'il en soit, c'est bien le monogramme de Matfred que porte la monnaie en question. Je dois même faire observer que si j'avais la pièce sous les yeux, on pourrait m'accuser de me laisser influencer par le désir d'y trouver ce monogramme et craindre que quelques-uns des détails que j'y vois n'existent que dans mon imagination. Le fait d'avoir effectué ma démonstration sur un dessin que je n'ai pas fait exécuter me met à l'abri de tout soupçon. Celui qui a gravé les planches de l'ouvrage de Poey d'Avant ne se doutait certainement pas qu'il reproduisait le monogramme de Matfred. C'est la meilleure des garanties.

L'apparition du nom de ce vicomte ne peut en aucune manière nous surprendre, si nous songeons qu'il est le prédécesseur immédiat de Raymond Ier qui signa en toutes lettres sa monnaie. Les événements qui se passaient alors dans la Septimanie justifient l'émission de cette pièce. Jamais le pouvoir central n'y eut moins de prestige et moins d'autorité.

A la mort de Louis d'Outremer (936-954), la province avait hésité à reconnaître Lothaire[1] (954-986). La seconde race touchait à sa fin. L'hérédité était déjà établie à Narbonne depuis plusieurs générations de vicomtes. Francon Ier, qui avait été vidame avec Alaric au milieu du IXe siècle, passe pour être la tige de nos vicomtes héréditaires. Dans tous les cas, Mayeul, son deuxième successeur, laissa la vicomté à ses deux fils, Gaucher et Albéric. Albéric se

1. Cf. *Histoire de Languedoc*, édition originale, t. II, p. 88.

désista en faveur de son frère Gaucher à qui succéda Francon II qui devait être aussi son frère s'il n'était pas son fils. A partir de Francon II, il n'y a plus la moindre incertitude dans la généalogie.

Odon et Wlrérad (924-933) succédèrent à leur père Francon II. Wlrérad devint archevêque de Narbonne, quoiqu'il ne figure pas sur les listes. Matfred, fils d'Odon, fut vicomte en 933 sous la tutelle de sa mère Richilde. Il gouverna pendant de longues années. Il gouvernait encore en 966. Quelques auteurs ont pensé que c'est à cette époque que son fils Raymond lui succéda, mais rien n'est moins prouvé.

En 966, Matfred et sa femme Adélaïde entreprirent le voyage ou le pèlerinage de Rome, et avant de partir ils firent leur testament, c'est ce qui a fait supposer que Raymond a succédé en 966.

Raymond, en effet, a été vicomte avant sa majorité. Pendant un certain temps, sa mère Adélaïde fut sa tutrice, mais il n'était pas l'aîné des enfants de Matfred. L'aîné était Ermengaud, qui était déjà entré dans la cléricature et à qui l'archevêché de Narbonne paraissait être réservé. Les grands s'étaient emparés des prélatures et regardaient le droit d'en disposer comme attaché à leurs domaines. Peut-être aussi le voyage à Rome avait-il pour but de prendre des dispositions à cet égard.

Dans son testament, Matfred dote une fille Trudgarde et attribue des biens importants à Ermengaud, avec cette clause que s'il venait à décéder avant d'être parvenu à l'épiscopat, ses biens retourneraient à Raymond, héritier de la vicomté. Ermengaud fut effectivement archevêque de Narbonne en 977, et Raymond vicomte postérieurement à 966, sans qu'il soit possible de préciser la date.

Ce partage de la vicomté et de l'archevêché entre les

deux fils de Matfred pourrait nous surprendre à une autre époque. Au x[e] siècle, un tel acte était pour ainsi dire passé en droit, mais il n'empêche que le personnage qui disposait ainsi de ce qui ne lui appartenait pas était, de toute évidence, un seigneur puissant.

Sans doute il ne s'ensuit pas que Matfred ait mis son monogramme sur ses monnaies, mais cela rend la chose tout à fait vraisemblable, tandis qu'elle ne le serait pas si ce Matfred avait eu un rôle effacé ou s'il n'avait gouverné que quelques mois.

L'histoire et la numismatique sont d'accord.

L'époque où les vicomtes de Narbonne ont individualisé leurs espèces est reculée de quelques années ; la série narbonnaise compte un nom de plus.

G. Amardel.

SCEAUX BYZANTINS INÉDITS

(CINQUIÈME SÉRIE)[1]

Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de poursuivre dans la *Revue des Études grecques* la publication de mes *Sceaux byzantins inédits*. Je fais en conséquence paraître cette *cinquième série* dans la *Revue numismatique* qui veut bien me donner l'hospitalité. Les quatre premières séries parues dans la *Revue des Études grecques* en 1889, 1892, 1894 et 1900 comprenaient 203 sceaux. Je reprends cette *cinquième série* au n° 204. Tous les sceaux que je publie aujourd'hui, en dehors d'une ou deux exceptions, appartiennent à ma collection.

204

Sceau de *Pardo*, « *vardarios* » (*du thème*) *de Salonique*.

ΚΕ ΒΟΗΘΗ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

La croix patriarcale sur des degrés entre deux rameaux.

℟. + ΠΑΡΔΩ ΒΑΡΔΑΡΗΩ ΘΕCΑΛΩΝΙΚ'(ης).

xe-xie siècle.

1. Voy. la *Revue des Études grecques* de 1889, de 1892, de 1894 et de 1900. — Voy. encore : G. Schlumberger, *Mélanges d'archéologie byzantine*, 1895, pp. 199 à 274.

Sur ce titre si curieux et encore si mal expliqué de « vardarios », voy. A. Mordtmann, *Inscriptions byzantines de Thessalonique*, dans *Revue archéologique*, 1879, I, pp. 201-202. M. Mordtmann publie dans cet article deux



sceaux du « vardarios » Cosmas et un sceau du même Pardos auquel appartient le sceau décrit ci-dessus, mais cet exemplaire est de type différent pour le droit.

205

Sceau de *Léon*, *protospathaire impérial et stratigos (du thème) de Hellade.*

ΚΕ ΒΟΗΘΗ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

Croix pattée élevée sur des degrés.

℟. + ΛΕΩ(ντι) Β'Κ' (*pour* ΒΑCΙΛΙΚΩ) ΠΡΩΤΟCΠΑΘΑΡΙΟ ΚΑΙ CΤΡΑΤΗΓ'(ω) ΕΛΛΑΔ'(ος).

xe-xie siècle.

206

Sceau de *Basile*, *juge* (ou *dikaste*) (*du thème*) *de Thrace.*

Saint Basile debout de face. Ο Α(γιος) ΒΑCΙΛΕΙΟC.

℟. CΦΡΑΓΙC [ΔΙΚ]ΑCΤΟΥ ΒΑCΙΛΕΙΟΥ ΤΗC ΘΡΑΚΗC.

xe-xie siècle. — Ce titre de « dikastis » figure beaucoup plus rarement sur les sceaux que celui de « kritis ».

207

Sceau du (*Couvent*) *des* (*Saints*) *Anargyres du Kosmidion*.
Bustes de face des saints Cosme et Damien.

Rev. CΦΡΑΓ(ις) ΤΩΝ ΑΝΑΡΓΥΡΩΝ ΤΟΥ ΚΟCΜΙΔΙΟΥ.

XIe siècle.



C'est là le sceau du fameux monastère suburbain des saints Cosme et Damien, dit « du Kosmidion », si souvent cité dans les annales de Constantinople. Voy. Du Cange, *Constantinop. Christiana*, lib. II, p. 127. — J'ai donné déjà une gravure de ce sceau à la p. 284 du t. III de mon *Épopée byzantine*.

208

Sceau de *Nicolas*, *archevêque de toute la Sicile*.

+ ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ [ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ].

Buste de face de la Panagia portant sur la poitrine le médaillon divin.

℞. ΝΙΚΩ[ΛΑΩ] ΑΡΧΙΕΠΙCΚΟΠΩ CΙΚΕΛΙΑC
ΑΠΑΝΤΕC (*sic*).

IXe-Xe siècle.



J'attire l'attention sur ce titre d'« archevêque de toute la Sicile » qui me semble fort insolite.

209

Sceau de *Constantin*, *stratigos impérial* (*du thème*) *des Thracésiens et diœcète de Myra.*

ΘΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥ(λω).

Buste de face de la Panagia entre les sigles accoutumées.

℞. + ΚΩΝCΤΑ[Ν]ΤΗΝΟ (*sic*) Β'(ασιλικω) CΤ[ΡΑΤ'(ηγω) ΘΡΑΚ'(ησιων)S ΔΥΙΚΙΤ'(η) (*sic*) ΤΟΝ ΜΥΡΟΝ (*sic*).

x^e^-xie siècle.

Collection Rollin et Feuardent.

Voy. pp. 190-192 du t. III de mon *Épopée byzantine* les intéressants détails sur cette cité maritime d'Asie Mineure, célèbre par son antique église de saint Nicolas d'où le corps fameux du grand thaumaturge fut transporté à Bari.

210

Sceau d'*Ignace*, *métropolite de Myra.*

+ ΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ Δ[ΟΥΛΩ].

Buste de face de saint Nicolas. Ο Α(γιος) ΝΗΚ'(ολαος).

℞. + ΙΓΝΑΤΙΩ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤ'(η) ΜΥΡΩ(ν).

ix-xe siècle. — Acquis à Salonique.



211

Sceau de *Jean*, *évêque de Pétra.*

Tête de face de saint Mathieu (?) $\overline{\text{O A}}$(γιος) M.-O.

℞. + $\overline{\text{IΩ}}$(αννης) ΠΕΤΡ'(ων) Ε(πισκοπος).



VIIIe-IXe siècle.

S'agit-il d'un évêque de Pétra, capitale de la troisième Palestine, ou d'une des Pétra d'Asie, de Crète ou de Thessalie. Le style est tout à fait syrien. Il faudrait donc, semble-t-il, opter pour le premier de ces évêchés.

212

Sceau de *Théodore*, *proèdre et métropolitain d'Amasia.*

Légende effacée. On distingue les premières lettres du nom d'Amasia : AMA.

Buste de la Vierge orante de face.

℞. $\overline{\text{ΚΕ}}$ $\overline{\text{ΒΘ}}$ ΘΕΟΔΩΡ'(ω) ΠΡΟΕΔΡΩ ΚΑΙ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΗ ΑΜΑCΕΙΑC.

xe-xie siècle.

213

Sceau de *Michel*, *vestarque et « catépano » de Mésopotamie.*

+ ΧΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΟ CΟ ΔΟΥ(λω) ΜΙΧ(αηλ) ΒΕCΤΑΡΧ$\overline{\text{ΟΥ}}$.

℞. ΚΕ ΚΑΤ'ΠΑΝΟ (*sic*) ΜΕCΟΠΟΤΑΜΙΑC.

xe-xie siècle.

214

Sceau de *N*, « *apohypaton* » *et commerciaire public de l'apothèque de Korikos et de C(ilicie ?)*

.... ΑΠΟΥΠΑΤ[ΩΝ]

Le basileus (Constantin Pogonat ?) debout de face, tenant le sceptre et le globe crucigères entre le sigle Γ et le chiffre Δ qui signifient « Indiction quatre ».

℟. S ΓΕΝΙΚΟΥ ΚΟΜΜΕΡΚΙΑΡΙΟΥ ΑΠΟΘΙΚΙϹ ΚΟΥΡΙΚΟΥ S Κ[ΙΛΙΚΙΑϹ ?]



Voy. dans ma *Sigillographie byzantine* le chapitre consacré aux sceaux des « Commerciaires ».

215

Sceau de *Michel*, *candidat impérial et* ἐκ προσώπου *du thème de Cappadoce.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (*en monogr.*) ΤΩ ϹΩ ΔΟΥΛΩ.
℟. ΜΙΧΑΗΛ Β'(ασιλικω) ΚΑΝΔΙΔ'(ατω) ΕΚ ΠΡΟ(σωπου) Τ'(ου) ΘΕΜ'(ατος) ΚΑΠΠΓΔ' (*pour* ΚΑΠΠΑΔΟΚΙΑϹ).

x^e^-xie siècle.

216

Sceau de *Yousouf* (*évêque ?*) *de Laodicée.*

Buste de face d'un saint diacre orant. Dans le champ, quelques lettres de son nom que je n'ai pu déchiffrer.

℟. ΛΑΟΔΙΚΕΙΑC ΙΩCΟΥΦ ΜΑΡΤΥC CΚΕΠΟΙC.
IXe-Xe siècle.



La légende du revers est un trimètre iambique. Serait-ce le sceau d'un évêque d'une des cités du nom de Laodicée ? La forme du prénom d'origine orientale grécisé serait plutôt contraire à cette hypothèse.

217

Sceau du *Couvent de la Panagia Tziviasousa* (?)

Buste de la Panagia de face entre les sigles accoutumées.

℟. CEBACT'(ης) MON(ης) TIC TZIBIACOΥC'(ης)

(*Sceau*) *du vénérable monastère de la* (*Panagia*) *Tziviasousa.*

XI-XIIe siècle.

Je trouve dans l'*Alexiade* d'Anne Commène une localité de « Tziviscum » mentionnée aux pp. 244 du t. I et 522 du t. II de l'éd. de Bonn.

218

Sceau d'un monastère *de la Panagia Panhyperagathos.*

Buste de la Panagia orante de face entre les sigles accoutumées.

℟. CΦΡΑΓΙC ΠΕΦΥΚΑ ΤΗC ΠΑΝΥΠΕΡΑΓΑΘΟΥ.

xie-xiie siècle. Acquis à Salonique. — La légende du revers est un trimètre iambique.

219

Sceau de *Jean*, *évêque d'Afrique.*

Buste de saint Nicolas de face : O A(γιος) NIKOΛAOC.

℟. IΩ(αννης) EΠIСKOΠOC THC AΦPIKHC.

xie siècle.



Sur ce curieux sceau et cet étrange titre d' « évêque d'Afrique », voy. une note de moi dans le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France* pour 1903, p. 171, séance du 18 février, et une de mon confrère M. P. Monceaux dans le même *Bulletin*, p. 185, séance du 4 mars.

220

Sceau de *Léon.*

La Panagia debout de trois quarts, tournée vers la droite dans l'attitude de l'oraison, entre les sigles accoutumées.

℟. + CKEΠ(οις) ANACA (*sic*) ΛEONTA CON OIKETHN.
xe-xie siècle. — Trimètre iambique.

221

Sceau de *Jean.*

Saint Jean-Baptiste debout de face. O A(γιος) IΩ(αννης) O ΠPΔ'P'M.

℟. ΟΜΩΝΥΜΟΥΝΤΑ ϹΟΙ ΜΟΝ (*pour* ΕΜΟΝ) ΤΡΟΠΟΝ ϹΚΕΠΟΙϹ.

xe-xie siècle. — Trimètre iambique.

222

Sceau de *Théophylacte.*

Buste de face de la Panagia entre les sigles accoutumées.

℟. + ΕϹΟ ϹΦΡΑΓΙϹ ΠΑΝΑΓΝΕ ΘΕΟΦΥΛΑΚΤ'(ου).

xe-xie siècle.

223

Sceau anonyme.

La croix entre le soleil et un croissant de lune.

℟. ΕΧΩ ΦΥΛΑΚΙϹ ΤΗΝ ΦΥΛΑΚΗΝ ΤΩΝ ΛΟΓΩΝ.

ixe-xe siècle. — Trimètre iambique.

224

Sceau anonyme.

L'archange Michel debout de face.

℟. ΟΥ ϹΦΡΑΓΗ'(ς) ΗΜΗ ΤΗΝ ΓΡΑΦΗΝ ΒΛΕΠΟΝ ΝΟΕΙ.

xie-xiie siècle.

225

Sceau de *Georges.*

Buste de la Panagia orante de trois quarts entre les sigles accoutumées.

℟. + ΕΙΗϹ ΒΟΗΘΟϹ ΧΕ (*pour* ΧΡΙϹΤΕ) ϹΩ ΓΕΩΡΓΙΩ.

xie siècle.

226

Sceau de *Nicéphore*.

Buste de la Panagia orante entre les sigles accoutumées.

℞. + ΤΥΓΧΑΝΩ ΣΦΡΑΓΙΣ ΓΡΑΦΩΝ ΤΟΥ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ.

xie siècle. — Trimètre iambique.

227

Sceau de *Constantin*, *kouvouklisios et prêtre impérial.*

Buste de la Panagia orante entre les sigles accoutumées.

℞. + ΘΚΕ ΒΘ ΚΩΝ (*pour* ΚΩΝϹΤΑΝΤΙΝΩ) ΚΟΥ-
ΒΟΥΚΛΗϹΙ(ω) Ϛ (*pour* ΚΑΙ) Β'(ασιλικω) ΚΛΗΡΙΚ'(ω).

xie-xe siècle.

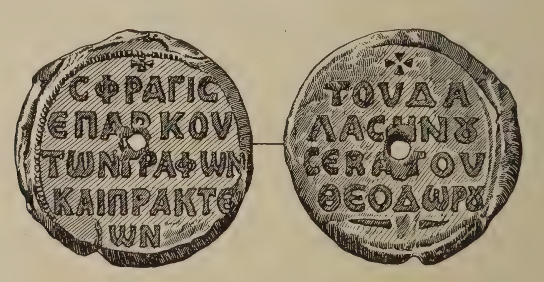
228

Sceau de *Théodore Dalassène*, *éparque et sébaste.*

+ ϹΦΡΑΓΙϹ ΕΠΑΡΧΟΥ ΤΩΝ ΓΡΑΦΩΝ ΚΑΙ ΠΡΑΚΤΕΩΝ.

℞. + ΤΟΥ ΔΑΛΑϹΗΝΟΥ ϹΕΒΑϹΤΟΥ ΘΕΟΔΩΡΟΥ

Époque des Comnènes. — Provient de Salonique.



Voy. dans ma *Sigillographie byzantine*, p. 650, de nombreux sceaux des membres de cette illustre famille byzantine.

229

Sceau de *Manuel Hagiozacharite*, *spatharocandidat*, *préposé au Chrysotriklinion*.

Buste de saint Nicolas de face. Ο ΑΓΙΟ'(ς) ΝΙΚΟΛΑΟ'(ς).

℟. + ΜΑΝΟΥΗΛ CΠΑΘ'(α)Ρ(ο)ΚΑΝΔΙΔ'(ατος) ΕΠΙ Τ'(ου) $^{P}_{X}$(*pour* ΧΡΥCΟ)ΤΡΗΚΛ'(ινιου) Τ'(ω) ΑΓΙΟΖΑΧΑΡ'(ι)Τ'(η).

xe-xie siècle.

Collection Rollin et Feuardent.

Il est question de deux personnages de la famille de ce nom à la p. 386 du t. I de mon *Épopée byzantine*.

230

Sceau de *Basile Primikiropoulos*, *protospathaire*.

Saint Georges debout de face. Ο Α(γιος) ΓΕΩΡΓΙΟC.

℟. ΚΕ ΒΘ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω) ΒΑCΙΛΕΙ'(ω) Α'CΠΑΘΑΡΙΟ (*sic*) ΤΩ ΠΡΙΜΙΚΗΡΙΠΩΛ'(ω).

xie-xiie siècle. — Acquis à Salonique.

231

Sceau de *Nicéphore Lalakon*.

+ ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω).

℟. ΝΙΚΗΦΟΡ'(ω) ΤΩ ΛΑΛΑΚΩΝ'(η).

Époque des Comnènes. — Sceau de très petites dimensions.

J'ai publié deux sceaux de membres de la famille des Lalakon à la p. 671 de ma *Sigillographie byzantine*.

232

Sceau de *Cosmas Papoulos.*

Buste de la Panagia de face dans l'attitude de l'oraison, entre les sigles accoutumées.

℞. ΘΚΕ ΒΘ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω) ΚΟCΜΑΝ (*sic*) ΤΩ ΠΑΠΟΥΛΩ.

XIe-XIIe siècle.

233

Sceau de *Jean Alyatès, sébaste.*

Saint Démétrius debout de face. Ο Α(γιος) ΔΗΜΗΤΡΙΟC.

℞. CΦΡΑΓΙC CΕΒΑCΤΟΥ ΙΩΑΝΝΟΥ ΑΛΥΑΤΤΟΥ ΜΑΡΤΥΡΑ ΔΗΜΗΤΡΙΟΝ ΟΡΘΙΟΝ ΦΕΡΩ.

XIe-XIIe siècle. — Trimètres iambiques. Acquis à Salonique.

Il est question d'un Anthès Alyatès (ou Aliatès) aux pp. 356-369 du t. I de mon *Épopée byzantine.*

234

Sceau d'*Alexandre Kabasilas*, *nobilissime.*

L'archange Michel debout entre les lettres de son nom.

℞. ΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ (*sic*) ΝΩΒΕΛΗCΙΜ(ω) ΤΩ ΚΑΒΑCΙΛ'(α).

Un exemplaire de ce même sceau a déjà été publié par M. Miller dans la *Rev. num.* de 1867 (Voy. ma *Sigillographie byzantine*, p. 627).

235

Sceau de *Constantin Trichas*, *diacre.*

La Vierge debout de face entre les sigles accoutumées.

℞. + ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΚΩΝ(σταντινω) ΔΙΑΚΟΝΩ ΤΩ ΤΡΙΧΑ.

xI^{e}-xII^{e} siècle.



236

Sceau de *Jean Souménos, chartulaire.*

Buste de la Panagia de face entre les sigles accoutumées.

℞. ΘΚΕ ΒΘ ΤΩ CΩ ΔΟΥ(λω) ΙΩ(αννη) ΚΑΡΤΟΥΛΑΡΙΩ ΤΩ COVΜΕΝΩ.

x^{e}-xI^{e} siècle.

237

Sceau de *Théodore Makrembolite.*

Buste de face de la Vierge orante entre les sigles accoutumées.

℞. ΘΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΟΝ CΟΝ ΔΟΥΛΟΝ ΘΕΟΔΩΡΟΝ ΤΟΝ ΜΑΚΡΕΜΒΟΛΕΙΤ'(ην).

x^{e}-xI^{e} siècle.

Voy. deux sceaux de membres de la famille des « Makrembolites » à la p. 674 de ma *Sigillographie byzantine.*

238

Sceau de *Jean Aravantinos, curopalate.*

Saint Théodore debout de face. [Ο ΑΓΙΟC] ΘΕΩΔΟΡΟC.

℞. KE B'Θ' IΩ(αννη) KOΥPOΠAΛATH TΩ
APBINTHNΩ (*sic*).

x^e^-xie siècle.

J'ai publié, pp. 619 et 620 de ma *Sigillographie byzantine*, de nombreux sceaux de membres de la famille « Aravantinos ».

239

Sceau de *Jean Anémas*.

Buste de saint Georges. O A(γιος) ΓEΩPΓIO'(ς).

℞. + CKEΠOIC AΘΛHTA ANEMAN IΩ(αννην).

xie-xiie siècle. — Trimètre iambique.

Voy. un autre sceau de ce même Jean Anémas (ou d'un de ses homonymes) à la p. 615 de ma *Sigillographie byzantine*.

240

Sceau de *Bardas Kratéros*.

Saint Georges debout de face. O A(γιος) ΓEΩP[ΓIOC].

℞. + KE BΘ TΩ CΩ ΔOΥ(λω) [BA]PΔA TΩ KPATEP'(ω).

x^e^-xie siècle.

Le père de la fameuse basilissa Théophano, mère de Basile II, s'appelait « Kratéros ».

241

Sceau de *Basile l'Ibère* (ou *le Géorgien*).

Buste de face de saint Nicolas. [O A(γιος) NIKO]ΛAOC.

℞. + CΦPAΓ'(ις) IBHPOΥ ΓPAMMAT'(ων) BACIΛ'(ειου).

xie-xiie siècle. — Trimètre iambique.

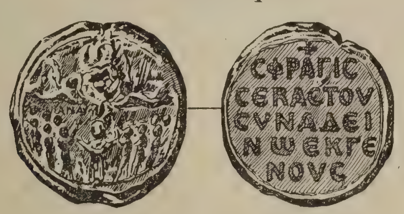
242

Sceau de *N. Synadénos, sébaste.*

La Résurrection des morts. H ANA[CTACIC].

℟. CΦPAΓIC CEBACTOΥ CΥNAΔEINΩ (*sic*) EK ΓENOΥC.

XIe-XIIe siècle. — Trimètre iambique.



243

Sceau d'*Euthymios Pentaktenès, moine.*

KE BOHΘEI TΩ CΩ ΔOΥΛΩ.

Buste de saint Basile. O A(γιος) BACIΛEIOC.

℟. EΥΘΥMIΩ AX (*pour* MONAXΩ) TΩ ΠENTAKTENI.

XIe-XIIe siècle.

244

Sceau de *Nikolaos Akapnès, mystolectès.*

Légende circulaire presque effacée : ....ACTH ME.

Buste de face de saint Nicolas entre les lettres de son nom : O A(γιος) NIKOΛAOC.

℟. TON MΥCTOΛEKTHN NIKOΛAON AKAΠNHN.

XI-XIIe siècle.

Voy. à la p. 646 de ma *Sigillographie byzantine* la mention du sceau d'un « Étienne Akapnès » également « mystolectès ».

245

Sceau de *Gaultier Petronas*, *patrice*, *anthypatos et stratigos.*

L'archange saint Michel debout de face entre les lettres de son nom. ΜΙΧΑ[ΗΛ].

℟. + ΚΕ ΒΘ' ΒΑΛΤΕΡΗ ΠΡΙ (*pour* ΠΑΤΡΙΚΙΩ) ΑΝΘΥΠΑΤΩ S (*pour* ΚΑΙ) ΣΤΡΑΤΙΓΩ ΤΩ ΠΕΤΡΩΝΗ.

XIe ou XIIe siècle. — Acquis à Salonique.



Ce sceau est certainement celui de quelque guerrier d'Occident au service du basileus, un Normand probablement. — En 1066, « le comte Lofred, fils de Pétronas », tente d'envahir la Romanie (*Annales de Bari*, an 1066).

246

Sceau de *Manuel Lykantès*, *stratopédarque et duc de Malagines.*

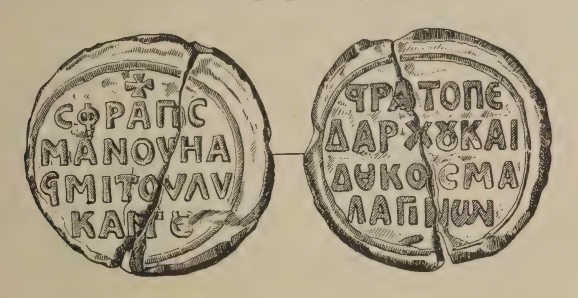
+ ΣΦΡΑΓΙΣ ΜΑΝΟΥΗΛ ΕΙΜΙ ΤΟΥ ΛΥΚΑΝΤΟΥ.

℟. ΣΤΡΑΤΟΠΕΔΑΡΧΟΥ ΚΑΙ ΔΟΥΚΟΣ ΜΑΛΑΓΙΝΩΝ.

Trimètres iambiques.

Malagina, Melagina, Melagena, Melangia, Mela, première grande station sur la grande route militaire byzantine d'Asie Mineure, point de ralliement pour les troupes du thème Optimate. Haras impérial.

Époque des Comnènes. Serait-ce le sceau de « Lykanthès, patrice, stratigos des Anatoliques », mentionné aux pp. 783 et suiv. du t. III de mon *Épopée byzantine ?*



Don du Révérend Père Petit des Assomptionnistes de Constantinople.

247

Sceau de *Jean Vatatzès, protospathaire et stratigos.*

Buste de saint Démétrius de face. — Débris de la légende de son nom.

℟. + KE BΘ TΩ CΩ Δ'(ουλω) IΩ(αννῃ) A'CΠAΘ'(αριω)
S (*pour* KAI) CTPAT'(η)Γ(ω) TΩ BATATZH.

XIIe siècle. — Provient de Salonique.

J'ai publié, à la p. 363 de ma *Sigillographie byzantine*, un autre exemplaire de ce même sceau de ce personnage historique. C'est une circonstance bien rare dans l'histoire de la sigillographie byzantine. Ce second exemplaire que je publie aujourd'hui, un peu moins mal conservé, permet d'affirmer que le saint militaire représenté au droit est saint Démétrius, et non saint Georges.

248

Sceau de *N. Pantechnès.*

Buste de saint Démétrius. O A(γιος) ΔHMHTPIOC.

R. ....ΕΚ ΣΦΡΑΓΙΣΜΑ ΠΑΝΤΕΚΝΟΥΣ ΝΟΕΙ.

XIe-XIIe siècle. — Légende en vers. Acquis à Salonique.

Voy. p. 687 de ma *Sigillographie* le sceau de Michel Pantechnès, proèdre, médecin d'Alexis Comnène.

249

Sceau de *Théodore Alagitès.*

Un des saints Théodore debout. Ο Α(γιος) ΘΕΟΔΩΡΟΣ.

R/. ΣΦΡΑΓΙΣ ΘΕΟΔΩΡΟΥ ΤΟΥ ΑΛΑΓΙΤΟΥ.

Xe-XIe siècle.

250

Sceau de *Paul Arménopoulos*, *duc.*

Η ΣΦΡΑΓΙΣ ΠΑΥΛΟΥ.

R/. ΔΟΥΚΟΣ ΑΡΜΕΝΟΠΩΛΩ (*sic*).

XIe siècle.

Arménopoulos, général byzantin, très probablement le propriétaire de ce sceau, est cité à la p. 312 du t. III de mon *Épopée byzantine*. Ce général du basileus Michel IV se fit battre honteusement par les contingents du prince serbe Stéphanos Boïthslav.

251

Sceau de *Léon Eugenianos*, *magistros et vestis.*

L'archange Michel debout de face entre les lettres de son nom : ΜΙΧΑΗΛ.

R/. + ΑΡ[ΧΑΓΓ(γελε) Β(οηθει) ΛΕΟΝΤΙ ΜΑΓΙΣΤΡΩ ΒΕΣΤΗ ΤΩ ΕΥΓΕΝΙ(ανω).

Xe-XIe siècle.

Voy. p. 655 de ma *Sigillographie* la description de plusieurs sceaux de cette famille « Eugenianos ».

252

Sceau de *Théodore Stypiote.*

Buste de saint Nicolas. ΟΑ(γιος) ΝΙΚΟΛΑΟC.

℟. ΘΕΟΔΩΡΟΥ CΦΡΑΓΙCΜΑ ΤΟΥ CΤΥΠΙΩΤΟΥ.

x^{e}-xie siècle. — Acquis à Salonique.



Voy. à la p. 704 de ma *Sigillographie*, la description du sceau d'un Michel Stypiote. — Sur un autre personnage de ce nom de Stypiote, voy. mon *Nicéphore Phocas*, p. 504.

253

Sceau de *Nicéphore Botaneiates*, *sébaste.*

Buste de face de la Vierge orante entre les sigles accoutumées.

℟. ΘΚΕ Β'(οηθει) ΝΙΚΗΦΟ[Ρ'ω] CΕΒΑCΤΩ ΤΩ ΒΟΤΑΝΕΙΑΤ'(η).

Second exemplaire du sceau publié par le Dr A. Mordtmann il y a bien des années (voy. p. 623 de ma *Sigillographie byzantine*), et qui a appartenu au basileus Nicéphore III avant son élévation au trône.

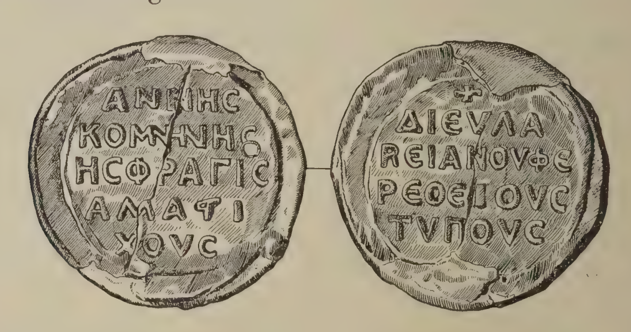
254

Sceau d'*Anne Comnène.*

ΑΝΝΗC ΚΟΜΝΗΝΗC Η CΦΡΑΓΙC ΑΛΛΑ CΤΙΧΟΥC.

℟. ΔΙ ΕΥΛΑΒΕΙΑΝ ΟΥ ΦΕΡΕΙ ΘΕΙΟΥC ΤΥΠΟΥC.

Ce magnifique sceau, à légende poétique (deux trimètres iambiques), de la célèbre princesse lettrée, fille d'Alexis Comnène, avait déjà été publié par le Dr A. Mordtmann (voy. ma *Sigillographie*, p. 641) mais sans que celui-ci ait pu en donner la gravure.



On lit certainement $\overline{\text{CT}}$IXOYC et non $\overline{\text{CT}}$IXOIC sur l'original.

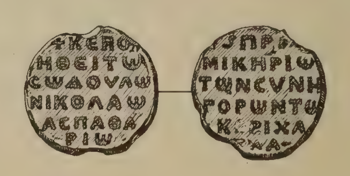
255

Sceau de *Nicolas Karichala?*, *protospathaire et primicier* (*président de l'ordre*) *des avocats*.

+ ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΝΙΚΟΛΑΩ Α'CΠΑΘΑΡΙΩ.

℟. S (*pour* ΚΑΙ) ΠΡΙΜΙΚΗΡΙΩ ΤΩΝ CΥΝΗΓΟΡΩΝ ΤΩ ΚΑΡ(?)ΙΧΑΛ(?)Α.

xe-xie siècle.



C'est la première fois que je vois sur un sceau byzantin ce titre curieux de « primicier des avocats ».

256

Sceau d'*Anastase*, *exarque*.

Saint Théodore debout de face. $\overline{\text{O A}}$(γιος) ΘΕΟΔΩΡΟϹ.

℟. ΜΑΡΤΥϹ ΑΝΑϹΤΑϹΙΟΝ ΕΞΑΡΧΟΝ ϹΚΕΠΟΙϹ.

xe-xie siècle.

Trimètre iambique. — Provient de Salonique. — Ce n'est plus là le sceau d'un « exarque d'Italie ». L'âge de ce monument s'oppose à cette attribution. Les « exarques » des xe et xie siècles étaient des fonctionnaires de bien moindr importance.

257

Sceau de *Silvestre*, *protospathaire*, *préposé au Chrysotriklinion et mystographe*.

ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ ϹΩ $\overline{\text{ΔΟΥ}}$ΛΩ.

Buste de saint Nicolas. $\overline{\text{O A}}$(γιος) ΝΙΚΟΛΑΟϹ.

℟. + ϹΙΛΒΕϹΤΡΩ Α'ϹΠΑΘ'(αριω) ΕΠ(ι) Τ(ον) ☧ΓΚΛ' (pour ΧΡΥϹΟΤΡΙΚΛ'(ινιου) S (pour ΚΑΙ) ΜΥϹΤΟΓΡΑΦ'(ω).

xe-xie siècle. — Acquis à Salonique.

258

Sceau de *Pierre*, *candidat impérial et préposé au Vestiaire privé impérial*.

ΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ ϹΩ $\overline{\text{ΔΟΥ}}$Λ'(ω).

Croix à double traverse.

℟. + ΠΕΤΡΟ (*sic*) Β'(ασιλικω(ΚΑΝΔ' (ιδατω) S (*pour* ΚΑΙ ΕΠΙ $\overline{\text{ΤΟΥ}}$ ΥΚΙΑΚΟΥ Β'(ασιλικου) ΒΕϹΤΙΑΡ$\overline{\text{ΙΟΥ}}$

ixe-xe siècle.

259

Sceau de *Théodose*, *protospathaire*, *préposé au Kitônion et parathalassite*.

ΚΕ ΒΟΗΘЄΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥ[λω].

Buste de saint Georges avec les lettres de son nom : Ο Α(γιος) ΓΕΩΡΓΙΟC.

℟. ΘΕΟΔΟC'(ιω) ΑCΠΑΘ'(αριω) ΕΠΙ ΤΟΥ ΚΟΙΤΩΝ(ος) S (*pour* ΚΑΙ) ΠΑΡΑΘΑΛ'(λα)C'(ιτῃ).

x^e^-xie siècle.



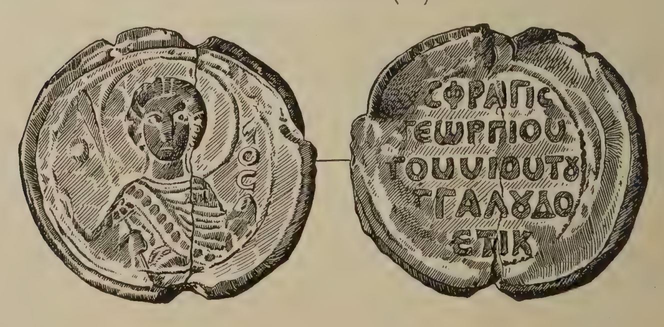
C'est le premier sceau que je connaisse portant ce titre de « parathalassite » ou « gouverneur maritime ».

260

Sceau de *Georges*, *fils du grand domestique*.

Buste de saint Georges. [Ο Α(γιος ΓΕΩΡ]ΓΙΟC.

℟. + CΦΡΑΓΙC ΓΕΩΡΓΙΟΥ ΤΟΥ ΥΙΟΥ ΤΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ ΔΟΜΕCΤΙΚ'(ου).



Époque des Comnènes.

Cette légende est fort inusitée, mais la lecture en est certaine.

261

Sceau d'*Eugénios*, *cubiculaire impérial et primicier du Vestiaire* (*impérial*).

$\overline{\text{KE}}$ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΟ (*sic*).

Croix à double traverse sur des gradins.

℟. + ΕΥΓΕΝΙΩ Β'(ασιλικω) ΚΟΥΒΙΚ'(ουλαριω)
S (*pour* ΚΑΙ) ΠΡΗΜΙΚ'(ιριω) ΤΟΥ ΒΕCΤΗΑΡΙΟΥ.

IXe-Xe siècle.

262

Sceau de *Théodore*, *protospathaire impérial et éparque*.

+ ΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω).

Croix pattée sur des degrés entre deux rameaux.

℟. + ΘΕΟΔΩΡΩ Β'(ασιλικω) Α' CΠΑΘ'(αριω) ΚΑΙ ΕΠΑΡΧ'(ω).

IXe-Xe siècle.

263

Sceau d'*Anastase*, *primicier*.

Buste de saint Pantéleimôn. Ο Α(γιος) ΠΑΝΤΕΛΕΗΜΩΝ.

℟. + ΑΓΙΕ Β'Θ' CΩ Δ$\overline{\text{ΟΥ}}$ΛΩ ΑΝΑCΤΑCΙΩ
$\overline{\text{ΠΡΙ}}$ (*pour* ΠΡΙΜΙΚΗΡΙΩ).

Époque des Comnènes.

264

Sceau de *Syméon*, *hypatos et exarque*.

La Panagia orante debout de face entre les sigles accoutumées.

℟. ΘΚΕ Β'Θ' CΥΜΕΩΝ(ι) ΥΠΑΤΟ (*sic*) S (*pour* ΚΑΙ) ΕΞΑΡΧ'(ω).

x^e^-xie siècle.

265

Sceau de *Michel*, *professeur de droit*.

Buste de l'archange Michel entre les sigles accoutumées.

℟. + CΦΡΑΓ'(ις) ΜΧ (*pour* ΜΙΧΑΗΛ) ΤΩΝ ΝΟΜΩΝ ΔΙΔΑCΚΑΛΟΥ.

x^e^-xie siècle.



Ce titre intéressant paraît ici à ma connaissance pour la première fois sur une bulle byzantine.

266

Sceau de *Minas*, *hypatos et drongaire*.

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΗ (*en monogr.*) ΤΟΥ ΔΟΥΛΟΥ CΟΥ.

℟. ΜΗΝΑ ΥΠΑΤΩ Κ'(αι) ΔΡΟΝΓΑΡΗΟΥ.

Croix entre deux rameaux.

viie-viiie siècle.

Sceau d'un des nombreux Minas qui furent hauts fonctionnaires vers les viie ou viiie siècles à Byzance.

267

Sceau de *Jean*, « *meizôteros* ».

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (*en monogr.*) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

℟. + ΙΩΑΝΝΟΥ (*sic*) ΜΙΖΟΤΕΡΩ +.

VIIe-VIIIe siècle.

268

Sceau de *Georges*, « *scribôn* » (*garde du basileus*).

+ ΓΕΩΡΓΙΟΥ CΚΡΙΒΩΝΟC.

℟. ΔΟΥΛΟΥ ΤΗC ΘΕΟΤΟΚΟΥ.

VIe-VIIe siècle.

269

Sceau de *Sergios*, *stratilate*.

CΕΡΓΙΟΥ.

℟. CΤΡΑΤΗΛΑΤΟΥ.

VIe-VIIe siècle.

270

Sceau de *Sergios, silentiaire*.

ΗCΟΥ ΧΡΙCΤΕ ΒΟΗΘΗ (*en monogr.*) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

℟. CΕΡΓΙΩ CΙΛΕΝΤΙΑΡΙΩ.

VIe-VIIe siècle.

271

Sceau de *Justin*, *silentiaire*.

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (*en monogr.*) [ΙΟΥ]CΤΙΝΩ

℟. + CΙΛΕΝΤΙΑΡΙΩ.

VIe-VIIe siècle.

272

Sceau de *Théophylacte*, *cubiculaire et trapézite impérial.*

Autour d'une petite croix centrale, la légende :

ΧΕ (*pour* ΧΡΙCΤΕ) ΒΟΗΘΗ ΤΩ ΔΟΥΛΩ CΟΥ ΘΕΟΦΥΛΑΚΤΩ.

℟. Autour d'une petite croix centrale, la légende : ΚΟΥΒΙΚΟΥΛΑΡΙΩ S (*pour* ΚΑΙ) ΕΠΙ ΤΗC ΒΑCΙΛΙ(κῆς) ΤΡΑΠΕΖΗC.

VIIe-VIIIe siècle.



273

Sceau de *Léon*, *curateur*.

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (*en monogr.*) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

℟. ΛΕΟΝΤΟC ΚΟΥΡΑΤΟΡΟC.

VIIe-VIIIe siècle.

274

Sceau de *Nicolas*, *moine*.

Buste de face de la Panagia orante entre les sigles accoutumées.

℟. + ΘΚΕ ΒΘ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ(ω) ΝΙΚΟΛΑΩ ΑΧ (*pour* ΜΟΝΑΧΩ).

Xe-XIe siècle.

275

Sceau de *Georges*, « *apothikarios* » (*directeur d'apothèque ou de magasin*) *impérial*.

ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

Croix patriarcale sur des degrés.

℟. ΓΕΩΡΓΗΩ Β'(ασιλικω) ΑΠΟΘΗΚΑΡΙΩ.

VIIIe-IXe siècle.

Je n'avais pas encore rencontré ce titre d'« apothikarios » dans la sigillographie byzantine.

276

Sceau de *Philippe*, « *hypatos* ».

ΚΥΡΙΕ Ο ΘΕΟϹ ΒΟΗΘΗ.

℟. ΦΙΛΙΠΠΩ ΥΠΑΤΩ.

VIe-VIIe siècle.

277

Sceau de *Léon*, *spatharocandidat impérial du Chrysotriklinion*, *protoasecretis et préposé au Mystikon*.

ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ ϹΩ ΔΟΥΛ'(ω).

Croix patriarcale sur des degrés.

℟. + ΛΕΟΝΤ'(ι) Β'(ασιλικω) ϹΠΑΘ'(αρο) ΚΑΝΔ'(ιδατω) ΤΟΥ ΧΡΥϹΟΤΡ' Α'ΑϹΗΚ(ρητις) Ѕ ΕΠ'(ι) Τ'(ου) ΜΥϹ(τικου)·

IXe siècle.



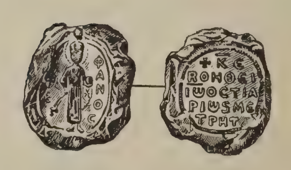
278

Sceau de *Jean*, *ostiaire et « métritès »*.

Saint Étienne debout de face. [Ο ΑΓΙΟϹ ϹΤΕ]ΦΑΝΟϹ.

℟. + ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΙΩ(αννη) ΟϹΤΙΑΡΙΩ Ѕ ΜΕΤΡΗΤ(η).

x^{e}-xie siècle.



Je retrouve ici pour la première fois cette fonction de « métritès » sur un sceau byzantin.

279

Sceau de *Jean ..... spathaire, juge du tribunal de l'Hippodrome et anagraphe* (*greffier*).

Buste de face de la Panagia orante entre les sigles accoutumées.

℞. ΙΩΑ(ννης) CΠΑΘ(αριος) ΚΡΙΤ(ις) ΕΠΙ $\overline{\text{ΤΟΥ}}$ ΙΠΠΔ (*pour* ΙΠΠΟΔΡΟΜΟΥ) S ΑΝΑΓΡΑΦ(ευς) Ο.....

Époque des Comnènes. — Le nom patronymique du titulaire a malheureusement disparu.

280

Sceau de *Constantin* « *illustris* ».

Monogramme. Au-dessous, cheval galopant à droite.

℞. + ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΟΥ ΙΛΛC (*pour* ΙΛΛΟΥCΤΡΙΟΥ).

v^{e}-vi^{e} siècle.

281

Sceau de *Christophore, commerciaire.*

+ $\overline{\text{ΚΕ}}$ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

Buste de saint Georges?

℞. ΧΡΗCΤΟΦΩΡΩ Β'(ασιλικω) ΚΟΥΜΡΚΗΑΡΗΩ (*sic*) ΑΜΗΝ.

x^e-xie siècle.

282

Sceau de *Nicolas*, *hiéromonaque*.

+ ΚΕ ΒΟΗΘΗ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΟ.

℞. ΙΕΡΜΧ (*pour* ΙΕΡΟΜΟΝΑΧΩ) ΝΙΚΟΛΑΩ.

ixe-xe siècle.

C'est la première fois que je vois figurer ce titre de « hiéromonaque » sur un sceau byzantin.

283

Sceau d'*Eupraxios*, *spatharocandidat impérial et « catépano » de La... ?*

+ ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

Croix patriarcale à double traverse sur des degrés.

℞. + ΕΥΠΡΑΞΙΩ Β'(ασιλικω) CΠΑΘΑΡΟΚΑΝΔΙΔ'(ατω) Κ'(αι) ΚΑ[ΤΕ]ΠΑ'(νω) ΤΟΥ ΛΑ.....

ixe-xe siècle.

284

Sceau de *N. et N.*, *ergastériarques et archontes* (*impériaux*).

Légende détruite.

Le basileus (Constant II ou Constantin Pogonat) debout de face tenant le sceptre et le globe crucigères entre les sigles I'A et I'B indiquant les première et seconde Indictions du règne.

℞. ΕΡΓΑCΤΗΡΙΑΡΧΑΙ ΚΑΙ ΑΡΧΟΝΤΕC.

viie siècle. — Voy. dans mes *Mélanges d'archéologie byzantine*, p. 241, la description d'un sceau presque semblable.

285

Sceau de *Georges, patrice et vestiaire, et des commerciaires publics de l'apothèque de Galatie seconde.*

ΓΕΩΡΓΙΟΥ ΠΑΤΡΙΚΙΟΥ S ΒΕCΤΙΑΡΙΟΥ.

Le basileus Constantin Pogonat (?) debout de face tenant le globe et le sceptre crucigères entre les sigles I'E et I'S indiquant les cinquième et sixième Indictions du règne.

℞. ΓΕΝΙΚΩΝ ΚΟΜΜΕΡΚΙΑΡΙΩΝ ΑΠΟΘΗΚΗC ΓΑΛΑΤΙΑC Β.

VIIe siècle.



286

Sceau de *Constantin, proèdre.*

La Panagia........... debout de face portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche. L'épithète particulière de la Vierge est malheureusement illisible.

℞. ΚΩΝ (*pour* ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΟΝ) Α'ΕΔΡΟΝ Ω ΚΩΡΗ CΚΕΠΕ.

X^e-XIe siècle. — Trimètre iambique.

287

Sceau de *N.*, *zygostatis*.

Monogramme du nom du propriétaire.

℞. + ΖΥΓΟϹΤΑΤΟῩ.

VIe-VIIe siècle. — Acquis à Salonique.

Voy. dans mes *Sceaux byzantins inédits*, 4e série, no 186, un autre sceau de « zygostatis ».

288

Sceau de *Basile*.

Buste de face du Christ crucigère.

℞. + ΚΕ ΒΟΗΘΗ ΤΩ ϹΩ ΔΟΥΛΟ ΒΑϹΙΛΗΟ ΤΑΠΗΝ(ω).

XIIe siècle. L'épithète de ΤΑΠΗΝ(ω) pour ΤΑΠΕΙΝΩ, « humble », semble désigner un religieux.



289

Sceau de *Jean*.

ΘΚΕ ΒΘ ΤΩ ϹΩ Δ'(ουλω) Ι̅Ω̅(αννῃ).

Buste de la Panagia orante entre les sigles accoutumées.

℞. + ΕΚ ΤΗϹ ΓΡΑΦΗϹ ΓΝΩΡΙΖΕ ΚΑΙ ΤΟΝ ϹΤΕΛΛΟΝΤΑ.

Époque des Comnènes. — Trimètre iambique.

290

Sceau de *Sisinnios*, *patrice.*

Aigle éployée entre deux étoiles.

℟. SISINNIIC (*sic*) PATRI, étoile.

ve-vie siècle. — Acquis à Palerme. — Sceau à légende encore latine.

291

Sceau de *Bardas*, *kouvouklisios.*

ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

Croix patriarcale sur des degrés.

℟. + ΒΑΡΔΑ ΚΟΥΒΟΥΚΛΗCΗΩ.

xe-xie siècle.

292

Sceau de *Bardas*, *protospathaire*, *préposé au Chrysotriklinion et anagraphe* (*du thème*) *des Arméniaques.*

+ ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

Buste de la Panagia de face entre les sigles accoutumées.

℟. + ΒΑΡΔΑ Α'CΠΑΘ'(αριω) ΕΠΙ ΤΟΥ ΧΡ(*les deux lettres superposées*) ΤΡΙΚ' (*pour* ΧΡΥCΟΤΡΙΚΛΙΝΙΟΥ) S (*pour* ΚΑΙ) ΑΝΑΓΡΑΦ'(ει) ΤΩΝ ΑΡΜΕΝ'(ιακων).

xe-xie siècle. — Acquis à Salonique.



293

Sceau de *Paul*, *protovestiaire*.

+ ΚΕ ΒΟΗΘΗ ΤΩ CΩ Δ'Λ'.

Croix patriarcale sur des degrés entre deux rameaux.

℟. + ΠΑΥΛΩ ΠΡΟΤΟΒΕCΤΙΑΡΙΩ.

IXe-Xe siècle.

294

Sceau de *Georges Maniakès*.

Malgré son mauvais état de conservation, je publie ici ce sceau parce qu'il a certainement appartenu au célèbre héros Georges Maniakès qui, après s'être couvert de gloire en Asie contre les Sarrasins, en Sicile et en Italie aussi, d'abord encore contre les Sarrasins, puis contre les Normands, périt misérablement dans une entreprise pour arracher la couronne impériale à Constantin Monomaque. J'ai déjà donné une image de ce sceau à la p. 457 du t. III de mon *Épopée byzantine* où j'ai raconté les hauts faits et la fin lamentable de ce fameux capitaine. Les légendes de ce monument précieux entre tous sont dans un trop triste état de conservation pour que je puisse les reproduire très exactement. Je dirai seulement qu'au droit, autour du buste de saint Georges de face, on lit encore très nettement les lettres ....OC ΜΑΝΙΑΚ... qui sont bien une portion de la légende ΓΕΩΡΓ[ΙΟC ΜΑΝΙΑΚ]ΗC. Au revers, une longue légende, certainement en deux vers iambiques, est trop mutilée pour qu'on y puisse retrouver autre chose que les mots ΛΟΓΟΥC et ΓΡΑΦΑC, une invocation à saint Georges : ΑΘΛΗΤΑ, et le titre de « protocuropalate ». C'est par ce sceau que nous apprenons que Maniakès portait ce titre fameux.

295

Sceau de *Léon*, *coadjuteur de Larissa.*

Buste de saint Achillée, patron de l'église métropolitaine de Larissa[1]. O̅ A̅(γιος) AXIΛΛEOC.

℟. CΦPAΓ'(ις) ΛEΩNT'(ος) ΛAPHCH(ς) CYMΠO(νου). xe-xie siècle.

GUSTAVE SCHLUMBERGER.

1. Voy. G. Schlumberger, *L'Épopée byzantine*, I, p. 618.

MÉLANGES DE NUMISMATIQUE

ET DE

SIGILLOGRAPHIE MÉDIÉVALES

I

MONNAIE D'ARGENT INÉDITE A LÉGENDE LATINE DU ROI LEON (OU LIVON) II D'ARMÉNIE

J'ai publié dans la *Revue archéologique* de 1875 une monnaie du roi Léon II d'Arménie unique dans son genre, monnaie avec *légende latine* et types occidentaux conservée au musée seigneurial de Donaueschingen. Cette monnaie dont il n'a pas été depuis lors, à ma connaissance, retrouvé d'autre exemplaire, est un denier d'argent portant au droit la légende LEO DEI GRATIA entourant la croix et au revers la tête couronnée de face du roi d'Arménie copiée sur celle des deniers frappés à Damiette par Jean de Brienne, avec la fin de la légende REX ARMENOR'.

Trente ans plus tard je viens de trouver dans un petit lot de monnaies des Croisades apporté de Beyrouth un nouveau denier à légendes latines de ce même roi avec des différences de type et de légende qui en font une variété tout à fait distincte. Pour qu'il soit plus facile d'apprécier ces différences, je donne ici la gravure des deux deniers, celui de Donaueschingen d'abord, celui de ma collection ensuite. Sur ce

dernier, la légende du droit est seulement LEO REX, et celle du revers seulement ARMENOR'. De plus, le roi porte



toute sa barbe. Dans le champ figurent plusieurs besants. Ces deux rarissimes petites monnaies constituent de véritables



joyaux de la numismatique du royaume chrétien de Petite Arménie au moyen âge. Ce sont les *seules* monnaies roupéniennes connues portant des légendes latines.

II

SCEAU DU ROI DES LONGOBARDS LIUTPRAND (712-744)

J'ai acquis de M. Sambon, l'antiquaire italien renommé, un sceau ou bulle de plomb d'aspect très archaïque qui



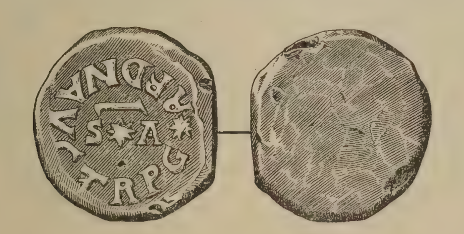
me semble bien devoir être classé à ce prince. Au droit,

figure son buste de face, couronne en tête, portant de la main droite la croix, de la gauche, le *volumen*. Dans le champ, les lettres de son nom LIVTPRAN. Au revers, une croix pattée sur des degrés tout à fait analogue à celle qui figure sur les sous d'or du basileus Léon III l'Isaurien, exactement le contemporain de Liutprand. J'ignore si on connaît beaucoup d'autres sceaux de plomb des rois longobards.

III

SCEAU A DÉTERMINER

J'ai également acquis en Italie la curieuse bulle de plomb dont voici la gravure. Elle est uniface, c'est-à-dire qu'elle n'est

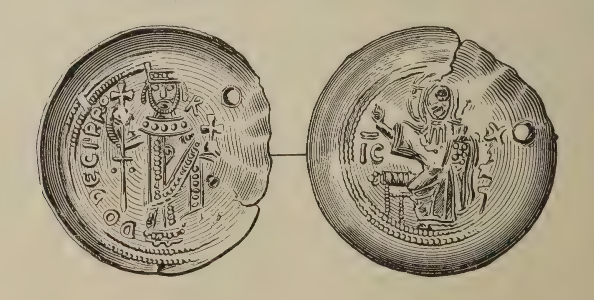


gravée que sur un côté. Elle me semble d'époque médiévale très ancienne et probablement d'origine longobarde, mais il m'a été impossible de déchiffrer la légende qu'il faut lire comme suit : ⋆A (ou R) FDNAVC (ou G) TRPG ; au centre, séparées par une étoile et surmontées d'une barre, les deux lettres S A (*Sanctus Ambrosius ?*) J'espère que la publicité que je donne aujourd'hui à ce monument me fournira l'explication de ce petit rébus sigillographique.

IV

BESANT DU ROI GUY DE LUSIGNAN, ROI DE CHYPRE

Les plus anciens besants d'or blanc scyphates des rois de Chypre de la dynastie des Lusignans, connus jusqu'ici étaient ceux du roi Hugues Ier (5 avril 1205-février 1218) [1]. Je viens d'acquérir une de ces précieuses monnaies frappée au nom du premier des Lusignans, rois de Chypre, Guy, l'ancien roi de Jérusalem (mai 1192-avril 1194). Ce besant chypriote est frappé aux types accoutumés, mais la portion encore visible de la légende du droit porte très nettement le nom du roi Guy : [GVI]DO DE CIPRO.



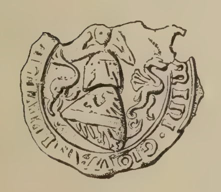
Gustave Schlumberger.

1. Voy. ma *Numismatique de l'Orient latin*, p. 184.

UN SCEAU ITALIEN

DE JEAN DE VIENNE

CAPITAINE DE CALAIS



Les historiens ont souvent confondu Jean de Vienne, le défenseur de Calais, avec son neveu, appelé aussi Jean de Vienne, qui devint amiral de France et mourut à la bataille de Nicopoli; mais les travaux du P. Anselme[1] et du marquis Terrier de Loray[2] ont clairement déterminé la carrière de chacun des deux homonymes. Aussi serait-il sans intérêt de revenir aujourd'hui sur cette question, si des ouvrages estimés[3] n'avaient donné un nouveau crédit, de nos jours, à l'ancienne erreur que l'on pouvait croire dès longtemps rejetée.

1. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du Roy et des anciens barons du royaume*, t. VII (1733), p. 793, 806, 808.

2. *Jean de Vienne, amiral de France.* Paris, 1878, in-8°.

3. *Chronique normande du XIVe siècle*, publiée pour la Société de l'histoire de France par Auguste et Émile Molinier (Paris, 1882, in-8°), p. 382.— Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (1re édition, 1877-1883), col. 2297.

Le premier de ces deux Jean de Vienne était seigneur de Pourlans[1] et de Bousselange[2]. En juillet 1332, il donna, du consentement de Catherine de Jonvelle[3], sa femme, de Vauthier de Vienne, son frère, de Marguerite et d'Archilande de Vienne, ses sœurs[4], aux habitants de Pourlans, des franchise scopiées sur celles que son aïeul, Philippe de Vienne, avait accordées aux bourgeois de Seurre[5].

Comme un grand nombre de ses compatriotes bourguignons, il s'engagea au service du roi de France ; il combattit en Flandre, sous le connétable Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines. Retenu à Lille, le 6 avril 1338, en qualité de chevalier banneret, avec un autre chevalier et huit écuyers, il reçut de Philippe de Valois, le 14 novembre suivant, une pension de cent livres parisis[6].

A la suite de nouveaux engagements, conclus le 29 octobre et le 7 décembre 1339, il fut employé par Godemard du Fay, capitaine général sur les frontières de Flandre et de

1. Les auteurs étrangers à la Bourgogne n'ont pas reconnu le nom de Pourlans (Saône-et-Loire, arrondissement de Chalon-sur-Saône, canton de Verdun-sur-le-Doubs), sous les formes *Pollant*, *Poillant* et *Poinlant* qu'il reçoit dans les documents relatifs à Jean de Vienne.

2. Côte-d'Or, arrondissement de Beaune, canton de Seurre.

3. Par son testament, de 1343, Catherine de Jonvelle choisit sa sépulture en l'église des Cordeliers de Salins, dans la chapelle de la Comtesse, institue héritière sa fille Jeanne de Vienne, dame de Vaulgrenant, et, à son défaut, Jean de Vaulgrenant, mari de ladite Jeanne. Elle mentionne Alix d'Andelot, dame de Battant, Vauthier de Vienne, seigneur de Mirebel, son beau-frère, et Thiébaut, seigneur de Scey, son cousin (Bibl. nat., Français 32974, fol. 19 ; *ibid.*, Dossiers bleus 667, n° 17774, fol. 5).

4. Cf. P. Anselme, t. VII, p. 806.

5. J. Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, t. II, p. 465. — Courtépée et Béguillet (*Description du duché de Bourgogne*, t. III, p. 146) datent cet affranchissemeut de 1337, et ajoutent qu'il fut accordé moyennant 3,000 livres de bons petits tournois d'argent à l'O rond.

6. P. Anselme, t. VII, p. 806, — *Œuvres de Froissart*, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove, t. XXIII, p. 248. — *Chroniques de J. Froissart*, publiées pour la Société de l'histoire de France par Siméon Luce, t. IV, p. IV, note 1. — J. Viard, *Les journaux du Trésor de Philippe VI de Valois* p. 126, 929.

Hainaut [1], contre Guillaume, comte de Hainaut, qui venait de déclarer la guerre à son oncle, le roi de France. Nommé capitaine de Mortagne, il envahit les terres de Guillaume et y porta la dévastation. Mais le comte de Hainaut reprit bientôt l'offensive et envoya Henri, sire d'Antoing, s'emparer du passage de Thun-l'Évêque, sur l'Escaut, tandis que lui-même investissait Mortagne. Jean de Vienne repoussa l'assaut que les Hennuyers donnèrent à la ville, le 8 mai 1340 [2]. Les Français ayant résisté à Thun comme à Mortagne

1. Comptes de Barthélemy du Drach, trésorier des guerres : « Gens d'armes qui servirent en la garde de la ville de Mortaigne, en la compaignie de mons. Jehan de Vienne, chevalier, du xxixe jour d'octobre CCC XXX IX jusques au premier jour d'octobre CCC XL. Le dit mons. Jehan de Vienne, chevalier banneret, pour lui, VI chevaliers bacheliers et XLIIII escuiers, les V montez à mendre pris, du xxixe jour d'octobre CCC XXX IX qu'il furent retenuz à Saint-Quentin, si comme il appert par lettres du Roy, jusques par tout le vi^e jour de decembre, par XXX IX jours, pour lui, par lettres du Roy, III l. par jour, pour tous XXI l. XVIII s. par jour : VIIIc LIIII l. II s. Item le dit monseigneur Jehan de Vienne pour IIII chevaliers bacheliers et XLV escuiers montez au pris, du viie jour de decembre qu'il furent retenuz de nouvel souz le gouvernement du dit monseigneur Godemart du Fay, capitainne general es frontières de Flandres et de Hainnaut, jusques au xxie jour d'avril, par VIxx XV jours, XVII l. XV s. par jour : IIm IIIc IIIIxx XVI l. V s. ; et ne prent rien en cet article pour sa personne, car il prent chi dessous, pour gaiges et estat, IIII l. t. Pour un escuier monté au pris, du xxviie jour de janvier jusques au dit xxie jour d'avril par IIIIxx IIII jours, VII s. par jour : XXIX l. VIII s. Pour les dessus diz IIII chevaliers et XLVI escuiers du dit xxie jour d'avril jusques au premier jour d'aoust, par CII jours, XX l. V s. par jour : IIm LXV l. X s. Pour un autre chevalier bachelier, XIX escuiers et VIxx sergens de pié, du xe jour d'avril jusques au xxie jour du dit mois, par XI jours, XIII l. XIII s. par jour : VIIIxx I l. III s. Pour la creue des gaiges de II connestables de pié, par les XI jours dessus diz, II s. VI d. par jour : XXVII s. VI d. Pour les dessus diz chevalier, XIX escuiers et VIxx sergens de pié, du dit xxie jonr d'avril jusques au premier jour d'aoust, par CII jours, XV l. X s. par jour : XVc IIIIxx I l. Pour la creue de monseigneur de Montaubert ; du xxe jour de juing qu'il fu fait chevalier jusques au dit premier jour d'aoust, par XLII jours, VII s. VI d. par jour : XV l. XV s. Pour les gaiges du dit monseigneur Jehan de Vyenne, du xixe jour de may jusques au premier jour d'aoust par LXXIIII jours, XXX s. par jour : CXI l. » (Bibl. nat., Nouvelles acquisitions françaises 9238, fol. 102).

2. « Jou Jehans de Vianne, sires de Bouchelenges, capitainne à Mortaingne de part le Roy nostre sire, ou tanps des guerres, salut. Sachent tout que j'ay eu et recheu de Ansiel de Cuerviler, chevalier, castelain de Mortaingne, trois touniaus de vin des vins des garnissons dou castiel de Mortaingne, des quels trois touniaus on but un touniel ou plus le viiie jour en may, le jour que on eut l'asaut à la porte à Moulin ; pour che est il que nous l'en prometons à fère porter warant et à

aux efforts de l'ennemi, Guillaume de Hainaut dut se replier sur Condé, d'où il gagna Valenciennes [1].

Jean de Vienne, « enclos » une seconde fois avec sa compagnie en la ville de Mortagne, à partir du 1er août 1340, fut libéré par la trêve d'Esplechin. Il retourna à Saint-Quentin [2], puis se rendit à Paris où il était le 10 décembre. Le roi, par lettres données, au camp de Bouvines, le 17 septembre 1340, lui avait accordé, en récompense de ses services, une nouvelle pension de cinq cents livres tournois, à condition d'hommage [3].

quiter enviers les gens dou Roy nostre sire et encontre tous. En tesmougnage de verité, nous avons ces presentes lettres seellées de nostre seel, donnée à Mortaingne le IIIe jour ou mois d'octembre l'an mil trois cens et XL » (Bibl. nat., Clairambault 112, n° 65). Une analyse peu exacte de cette pièce a été donnée par G. Demay (*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. II, p. 298).

1. *Chronographia regum Francorum*, publiée pour la Société de l'histoire de France, par A. Moranvillé, t. II, p. 107, 108.

2. Comptes de Barthélemy du Drach : « Pour touz les dessuz diz, du dit premier jour d'aoust, qu'il furent enclos en la dite ville de Mortaigne, jusques au premier jour d'octobre, dont on leur compte leurs gaiges de tournois au parisis par mandement du Roy notre sire, par LXI jours, XLVII l. VII d. ob. par jour : IIM VIIIc LXVIII l. XVIII s. III ob. Pour la creue monseigneur Amé de Mornay, du IIIe jour d'aoust qu'il fu fait chevalier, jusques au dit premier jour d'octobre par LXX jours, IX s. III d. ob. par jour ; XXVII l. XIII s. III ob. Pour la venue d'un chevalier et XIX escuiers qui vindrent à son mandement de la Conté de Bourgoingne jusques à Mortaigue, par XV jours, VII l. III s. par jour : CVII l. V s. Pour leur retour de Mortaigne jusques au dit lieu par XV jours, VII l. XVII s. VI d. par jour : CXVIII l. II s. VI d. Pour le retour du dit monseigneur Jehan de Vienne, VI chevaliers et XLIII escuiers de Mortaigne jusques à Saint-Quentin, par II jours XXII l. X s. par jour : XLV l. Pour les gaiges et estat de la personne du dit monseigneur Jehan de Vienne, du VIIe jour de decembre jusques par tout le XVIIIe jour de may que monseigneur le duc de Normandie vint aus champs, par VIIIxxIII jours, IIII l. par jour : VIc LII l. » (Bibl. nat., Nouv. acq. franç. 9238, fol. 102.) — Pour les « restors » des chevaux perdus par la compagnie de Jean de Vienne, voir un autre compte de Barthélemy du Drach (Bibl. nat., Nouv. acq. franç. 9239, fol. 273).

3. Par lettres données, à Paris, le 10 décembre 1340, Jean de Vienne accepte le don à lui fait par Philippe de Valois, le 17 septembre précédent, d'une pension de 500 livres, outre celle de 100 livres qu'il percevait déjà sur le Trésor, et s'engage à remplir les conditions qui étaient exprimées dans les lettres du Roi en ces termes : « le dit Jehan nous doit fère hommage et estre nostre homme liege devant tous, et ne se puet departir de nostre dit hommage, ne mettre hors de sa main, tant comme il vivra, et nous doit servir en noz guerres et venir à noz mandemens en pregnant noz gages pour le retour des chevaus si comme noz autres hommes lieges et subgiez de nostre royaume » (Arch. nat., J 624, n° 37).

L'année suivante, on le trouve sous les ordres de Pierre de la Palu, seigneur de Varambon, gouverneur du bailliage d'Amiens et capitaine sur les frontières de Flandre, avec une compagnie qui fut congédiée à Amiens le 15 septembre 1341 [1]. Quelques jours plus tard il partait pour la Bretagne, à la suite du jeune duc de Normandie, qui allait soutenir les prétentions de Charles de Blois à la succession du duc Jean III [2]. De retour en Flandre au mois de juin 1342, il y servit sous les ordres du connétable et du maréchal de Trie [3].

1. Compte des « Establies après l'ost de Bouvines sur les frontières de Flandres et de Hainau, du xiie jour de janvier III^c XL jusques au xe jour de septembre CCC XLI ». Sous Pierre de la Palu, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, gouverneur du bailliage d'Amiens, capitaine pour le Roi au dit bailliage et sur les frontières de Flandre et de Hainaut : « Monseigneur Jehan de Vienne, chevalier banneret, pour lui, II chevaliers bacheliers et XXXVII escuiers montez au pris, du xxiiie jour de juing CCCXLI jusques au xve jour de septembre ensuivant, parmi VI escuiers eschangiez à un chevalier, et V escuiers, par IIII^{xx} III jours, XVI l. XVII s. VI d. par jour : XIII^c l. XII s. VI d. Pour la croissance des gaiges du dit chevalier changié, du xxxe jour d'aoust CCC XLI jusques au dit xve jour de septembre ensuivant, par XVI jours, VII s. VI d. par jour : VI l. Et pour XL escuiers, l'un monté à mendre pris, du xiiie jour de juillet jusques au dit jour, parmi II escuiers changiez à II autres, par LXIII jours, XIIII l. XVII s. VI d. par jour : IX^c XXXVII l. II s. VI d. Et pour la venue de tous les dessus diz de Charenci à Paris, par IX jours, XXXI l. XV s. par jour : II^c IIII^{xx} V l. XV s., et pour leur retour d'Amiens à Paris, parmi ledit chevalier changié, par III jours, XXXII l. II s. VI d. par jour : IIII^{xx} XVI l. VII s. VI d.. Somme : II^m VII^c XXV l. XVII s. VI d.

Dont il chiet pour Aymonnet de Neuvesalle et V escuiers de sa compaignie, les quiex V escuiers se partirent xii de septembre, par tout le temps dessus dit, est assavoir du xiiiie jour de jullet, que il firent monstre, jusques au xve jour de septembre que l'en donna congié, pour ce que, à la remonstre qu'il fist à Amiens, quant l'en donna congié, il prist et emprunta V personnes et V chevaulz et les voult faire passer ou lieu des V escuiers dessus diz, compte euz leur venue et retour, sont LXXV jours, XLV s. par jour : VIII^{xx} VIII l. XV s. Et pour II de ses escuiers partiz le dit xiie jour de septembre, dès le dit jour jusques au xve jour du dit mois, et pour leur retour par III jours, sont VI jours, XV s. par jour : IIII l. X s. Et pour IIII escuiers partiz un jour avant que autres fussent mis en leur lieu, XXX s.. Somme du dechiet : VIII^{xx} XIII l. XV s. » (Bibl. nat., Nouv. acq. franç. 9239, fol. 257 v°).

2. Bibl. nat., de Camps 83, fol. 452. — *Chroniques de J. Froissart*, publiées par S. Luce, t. II, p. xxxix, note 2.

3. Bibl. nat., de Camps 83, fol. 453 v°, 456 v°.

Le principal titre de gloire de Jean de Vienne est sa défense de Calais. Je ne veux pas reprendre ici la narration du siège de Calais abondamment raconté par les chroniqueurs du temps et par les historiens modernes. La famine seule put contraindre Jean de Vienne, qui commandait la ville, à capituler. Maître de la place, le 3 octobre 1347, après un siège de onze mois, Édouard III envoya Jean de Vienne, comme tous les chevaliers français, tenir prison en Angleterre [1]. Philippe de Valois marqua sa reconnaissance au capitaine vaincu en lui accordant une nouvelle pension [2]. Jean de Vienne mourut, à Paris, le 4 août 1351 [3].

Le sceau dont se servait Jean de Vienne est parvenu jusqu'à nous en deux exemplaires assez mal conservés. L'un est appendu à une quittance donnée par Jean de Vienne au châtelain de Mortagne, le 4 octobre 1340, pour fourniture de vin [4] ; l'autre se trouve au bas d'une lettre en date, à Paris, du 10 décembre suivant, par laquelle Jean de Vienne déclare accepter avec ses charges la pension de cinq cents livres que lui avait accordée Philippe de Valois [5].

1. Voir : Robert de Avesbury, *De gestis mirabilibus regis Edwardi tertii*, éd. E.-M. Thompson, p. 369, 372, 383-396 ; — Froissart, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 83-88, 98, 99, 145-164, 198-222, 484, 493, 497-507, 550, t. XVII, p. 218, 219, 246-260 ; — Froissart, *Chroniques*, éd. S. Luce, t. IV, p. III-V, XII-XV, XVIII-XXVIII, 1-3, 6, 7, 9, 10, 29-38, 44-66, 201-205, 210-218, 247-260. 269-299 ; — *Istore et croniques de Flandres*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 57, 65-71 ; — A. Knighton, *Chronicon*, éd. J.-R. Lumby, t. I, p. 39, 46-54 ; — J. Le Bel, *Chronique*, éd. Polain, t. II, p. 95, 127, 137, etc ; — Gilles Li Muisis, *Chronica*, éd. De Smet, p. 246, 263-276 ; — Th. Walsingham, *Historia anglicana*, éd. H.-T. Riley, t. I, p. 269, 271, etc.

Jean de Vienne figure, au terme de Noël 1348, dans le compte de Jean du Cange, trésorier des guerres, pour une somme de 3.779 livres, 8 sols, 4 deniers (Bibl. nat., Nouvelles acquisitions françaises 9240, fol. 39).

2. P. Anselme, *Histoire généal.*, t. VII, p. 806. — J. Viard, *Les journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, p. 126.

3. P. Anselme, *l. c.* — Il serait mort seulement le 4 août 1361, d'après S. Luce (*Chronique de J. Froissart*, t. IV, p. IV, n. 1).

4. Bibl. nat., Clairambault 112, n° 65. — G. Demay, *l. c.*

5. Arch. nat., J 624, n° 37.

C'est un sceau rond de 24 millimètres de diamètre. Il porte un écu penché aux armes de Vienne (de gueules à l'aigle d'or) brisées d'une bande ; cet écu est timbré d'un heaume de profil cimé d'un objet devenu peu distinct (peut-être un buste avec les bras), et est supporté par deux dragons. La légende : S. DOMINI GIOVANI DI VIENNA, a été évidemment rédigée par un Italien. Il faut donc tenir le sceau de Jean de Vienne pour une œuvre italienne.

A-t-il été exécuté en France ou en Italie? Les deux hypothèses sont admissibles. Il se peut que Jean de Vienne l'ait commandé pendant un séjour en Italie, s'il a pris part, comme il est permis de le supposer, à quelque expédition militaire au delà des monts : celle, par exemple, que Philippe de Valois dirigea contre les Gibelins, à la sollicitation du pape Jean XXII [1], ou bien celle que fit le roi Jean de Bohême, avec une troupe de chevaliers français et bourguignons [2].

1. En 1320. Voir : Continuation de Guillaume de Nangis (*Historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 624 et s.) ; — Jean de Saint-Victor (*ibid.*, t. XXI, p. 672) ; — *Anciennes chroniques de Flandre* (*ibid.*, t. XXII, p. 414, note 4) ; — *Grandes chroniques de France* (éd. P. Paris, t. V, p. 241 et s.) ; — Chronique parisienne anonyme (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XI, p. 54) ; — Giov. Villani, *Cronica*, l. IX, c. 107 et 108 (*Collezione di storici e cronisti italiani* t. II, p. 216-219) ; — *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé, t. I, p. 251, 252, 256, 257) ; — Malvezzi, *Chronicon* (Muratori, *Scriptores*, t. XIV, col. 995) ; — Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, a. 1320, § 9-11 (éd. Lucques, 1738-1757, t. XXIV, p. 129-131) ; — P. Lehugeur, *Histoire de Philippe le Long*, p. 213-215 ; — J. Petit, *Charles de Valois*, p. 189-190.

2. Le roi de Bohême quitta Paris le 24 décembre 1332. Voir : *Vita Karoli IV imperatoris, ab ipso Karolo conscripta* (Boehmer, *Fontes rerum germanicarum*, t. I. p. 241) ; — *Die Koenigsaaler Geschichtsquellen* (Loserth, *Fontes rerum austriacarum*, Ire Part. *Scriptores*, t. VIII, p. 494 ; — Giov. Villani, *Cronica*, l. X, c. 211 (*Collezione di storici e cronisti italiani*, t. III, p. 187) ; — Benesch de Weitmühl, *Chronica ecclesiae Pragensis* (Pelzel et Dobrowski, *Scriptores rerum Bohemicarum*, t. II, p. 301) ; — *Historia Cortusiorum*, l. V, c. 4 (Muratori, *Scriptores*, t. XII, col. 858, 859) ; — Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, a. 1333, § 26 (éd. Lucques, 1738-1737, t. XXIV, p. 559) ; — Emil Werunski, *Geschichte Kaiser Karls IV*, t. I, p. 90 ; — Adolf Gottlob, *Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich*, p. 23.

D'autre part, on sait que, dès le commencement du XIVe siècle, des artistes italiens ont travaillé en France [1].

J'ai cru devoir signaler aux archéologues le sceau de Jean de Vienne, non pour sa valeur esthétique, qui est médiocre, mais pour ce qu'il témoigne des relations artistiques de la France avec l'Italie, dans la première moitié du XIVe siècle.

MAX PRINET.

1. B. Prost, *Quelques documents sur l'histoire des arts en France,* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XXXV, p. 324 ; — Du même, *Recherches sur les peintres du Roi*, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*; p. 395, 396; — E. Müntz, *Les peintures de Simone Martini à Avignon*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XLV (1884), p. 67; — Du même, *L'histoire des arts dans la ville d'Avignon pendant le XIVe siècle*, p. 24-25; — Du même, *Giovanni di Bartolo da Siena, orafo della corte di Avignone nel XIV secolo*, dans l'*Archivio storico italiano*, 5e série, t. II, p. 3-20. ; — A. Coulon, *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII*, n° 1522.

MÉDAILLE ET JETON

FRAPPÉS A L'OCCASION DE LA

RÉUNION DE LILLE A LA FRANCE

EN 1713

L'étude des médailles initie au détail des faits qui ont accompagné leur création. Elle montre combien les propositions de types et de légendes ont été variées au premier moment. Un exemple de cette particularité nous est offert par l'examen des délibérations qui ont amené le corps municipal de Lille à faire frapper en 1713 une médaille célébrant la nouvelle réunion de la ville à la monarchie française.

La châtellenie de Lille avait été possédée par les Espagnols depuis deux siècles, quand en 1667 Louis XIV assiégea la ville avec une armée considérable. Ce monarque s'empara de Lille le 27 août après neuf jours de tranchée ouverte. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, cette cité fut reprise par les alliés ennemis de la France le 23 octobre 1708 et occupée par eux jusqu'en 1713. A cette dernière date, le traité d'Utrecht intervint. Il eut pour effet de remettre la Flandre wallonne, c'est-à-dire française, et sa capitale sous la domination de Louis XIV.

Les mémoires locaux apprennent que, dès la rentrée des fonctionnaires royaux et des troupes françaises, les pouvoirs municipaux émirent l'idée de faire frapper une médaille commémorative :

« Le 1er juin 1713, les Français sont retournés à Lille : ensuite il fut résolu en Conclave, la Loy assemblée, de donner une médaille d'or à chaque Magistrat pour souvenir[1]. »

La loy, c'est-à-dire le corps municipal de la ville délibéra quelque temps après sur le type et sur les légendes que cette médaille porterait. Chacun émit son avis. On pourra constater que les propositions furent nombreuses pour l'allégorie et surtout pour la légende à apposer. L'extrait de délibération ci-après renseigne sur ces divers points :

« Médailles frappées pour la ville de Lille à l'occasion de la paix de 1713.

Dessein[2] pour la grande médaille.

La première face doit avoir la tête du Roy avec la légende ordinaire : LVDOVICVS XIIII FRANCIAE ET NAVARRAE REX·1713.

Le revers aura un Hercule tenant la massue eslevée, et prest à fraper sur une hydre, qu'il tient sous le pied droit, et à qui il ne reste plus qu'une ou deux testes ; cet Hercule doit avoir la main gauche appuiée sur le bord d'un grand bouclier dont l'autre extrémité repose sur la terre. Ce grand bouclier sera chargé des armes de la ville de Lille. La légende est tirée de la quatrième éclogue (*sic*) de Virgile :

SOLVIT FORMIDINE

De nos justes frayeurs il nous a délivrés.

1. Archives de Lille. Extrait d'un registre intitulé : « Registre servant de mémoire pour les années que j'ay été du Magistrat avec le produit de chaque année, par Gabriel Michel Van Wesbus né en 1668, mort en 1726. »

2. Dessein doit être pris dans le sens de : Projets présentés ...

Ou bien cette autre tirée de la première éclogue du même poète :

NOBIS HAEC OTIA FECIT.

Son grand courage nous cause ce repos.

Ou bien ces mots du livre dixième de l'Énéide :

HOC VIRTVTIS OPVS

Une telle victoire marque bien sa valeur.

Ou bien ces mots du poète Claudien :

INOPINA RELVXIT
HOC VICTORE SALVS

Ou ces autres du même poète :

VIRTVTIBVS ILLE
FORTVNAM DOMVIT.

La fortune ne peut rien contre un si grand courage.

Ou bien on peut représenter le soleil, qui par l'ardeur de ses rayons fait mourir le serpent Python selon la fable du Livre I des Métamorphoses et y mettre pour devise ces paroles de Claudien :

PACEM VICTORIA SANXIT.

Une seule victoire a procuré la paix.

Symbole pour le retour du Roy à Lille : Un cocq qui bat des aisles et qui chante au lever du soleil. Devise :

APPLAVDIT REDVCI CANTVQUE SALVTAT[1]. »

Chaque conseiller avait tenu à faire sa proposition et à attester l'éducation scholastique qu'il avait reçue ainsi que sa connaissance des auteurs latins. Le procès-verbal, ne voulant mécontenter personne, énonce toutes les initiatives. Mais copie de ce document était ensuite adressée à Paris. Les fonctionnaires de la Monnaie et les membres de l'Aca-

1. Archives communales de Lille. Série des affaires générales. Carton 310. Dossier 7.

démie des inscriptions et médailles étaient chargés de délibérer sur les idées émises. Finalement, comme nous le verrons plus loin, les pouvoirs centraux estimèrent que la meilleure façon de mettre d'accord les conseillers lillois était de se préoccuper très peu des types et des légendes proposés. Ils préférèrent s'inspirer de leurs idées personnelles et obéir aux usages de la capitale.

D'autre part, le même corps municipal, agissant dans l'intérêt du Conseil des États de Lille, délibéra sur le type et sur la légende des jetons qui seraient frappés et remis à diverses personnes à l'occasion de la réunion des États de Lille en 1713. On voulut commémorer également l'événement important qui était survenu au cours de l'année. La même discussion s'éleva au sujet de la création de ce jeton. La délibération ci-après nous renseigne à cet égard.

« Dessein pour les jettons.

La première face doit avoir la tête du Roy avec la légende ordinaire et l'année 1713.

Le revers aura le pigeon, qui retourne dans l'arche de Noé, et qui porte dans son bec une branche d'olivier avec cette devise :

REDIENS FERT PIGNORA PACIS.

A son retour il annonce la paix.

Ou ces mots du quinzième livre des Métamorphoses :

LVCTIBVS IMPOSVIT FINEM.

Il amène la joie, il fait cesser les pleurs.

Ou cet autre symbole : un lys ouvert, ou *un tournesol penché vers le soleil* avec cette devise :

AMAT ET SE SENTIT AMARI.

Il l'aime et il en est aimé.

Ou cette autre devise :

INCLINAVIT AMOR.

Son respect est un gage de son ardent amour.
On peut mettre cette devise sous le premier symbole :

LAETITIAM CVM PACE REFERT.
Ou bien LAETITIAM PACEMQVE REFERT.
Il donne à son retour de la joie et la paix[1]. »

Les personnalités importantes de Paris chargées de délibérer sur les si nombreuses idées émises n'eurent aucun parti pris. Effectivement elles accueillirent pour le jeton le type présenté du tournesol penché vers le soleil. La flatterie parut bien imaginée à l'égard du roi et la pensée de la légende fut maintenue, bien que les mots latins en fussent modifiés. Nous préciserons ces faits après que nous aurons fini d'expliquer ce qui concerne la création de la médaille commémorative.

La frappe d'une pièce d'or ou de bronze n'était qu'un témoignage minime de la joie véritable que la population lilloise éprouvait en redevenant française. Des fêtes publiques furent célébrées avec réjouissances, arc de triomphe et feu d'artifice à la date du 19 juin 1713. Une petite plaquette du temps en a conservé le souvenir et fournit à cet égard les renseignements ci-après, qui n'ont besoin d'être relatés ici que parce qu'il y est fait mention d'une inscription à chronogramme, et parce que l'on demanda que ce chronogramme figurât également sur la médaille commémorative de 1713, dont il a été question :

« Description
du
feu d'artifice

1. Archives communales de Lille. Série des affaires générales. Carton 310. Dossier 7. Nous adressons nos remerciements à MM. les archivistes de Lille ainsi qu'à MM. Théry et Rigaux de la même ville, pour l'obligeance qu'ils ont mise à nous communiquer les divers documents lillois publiés.

fait pour les réjouissances
de la paix
avec l'Angleterre, le Portugal,
La Savoye, la Hollande et
la Prusse
par Messieurs les Magistrats
de la ville de Lille
le 19 Juin 1713

à Lille de l'imprimerie de la Vve J. C. Malte, au bon Pasteur, près de l'Hôtel de Ville.

avec permission.

. . . .

(P. 3) La machine est un obélisque dont la pointe est terminée par un globe aux armes de France, et surmontée par un Soleil avec la devise du Roy : NEC PLVRIBVS IMPAR. La base est octogone à quatre grands panneaux et quatre moindres dont voici les inscriptions :

Première inscription

LVDoVICo Magno
LIberatorI
RELIGIONIS VINDICI
REGVM DIGNITATIS ASSERTORI
SANCITA PACE
CVM ANGLIS, LVSITANIS, SABAVDIS,
BATAVIS, BORVSSIS
RECEPTAS INSVLAS
NOVO FIDEI·AC AMORIS MONVMENTO
GRATVLANTVR
S.P.Q.I. etc [1]. »

1. Archives communales de Lille. Carton 310. Dossier 7. Brochure in-4° de 7 pages.
V. Derodde, dans son *Histoire de Lille*, vol. 2, p. 290, cite le même fait avec quelques légères variantes.

Les deux premières lignes de cette inscription constituent un chronogramme, qui rappelle l'année MDCLLVVIII = 1713, où était survenu l'heureux événement célébré. L'idée fut estimée ingénieuse par un certain nombre de personnalités lilloises. Ces dernières se souvenaient complaisamment que la première messe célébrée à Lille en 1707 par l'archevêque de Cologne : IosephVs CLeMens Deo LItans avait été l'objet d'un autre chronogramme [1]. Il fut proposé en conséquence que la médaille, dont le Corps municipal avait demandé la frappe, portât en légende la phrase chronogrammatique : LVDoVICo Magno LIberatori [2]. Ces coïncidences littéraires étaient très goûtées à cette époque dans les pays du Nord.

Il est vraisemblable qu'il n'y eut qu'une nouvelle proposition de légende à chronogramme venant s'ajouter aux autres rédactions, qui avaient été présentées quelques jours auparavant. Cette nouvelle idée dut comme les premières être envoyée à Paris. Les pouvoirs centraux, c'est-à-dire probablement l'Académie des inscriptions et médailles ainsi que certaines personnalités importantes de l'administration de la Monnaie des médailles, arrêtèrent les types et légendes du monument métallique destiné à commémorer l'événement survenu à Lille en 1713, sans tenir compte des vœux des Lillois. Ces administrations directrices étaient omnipotentes sur de semblables questions. Un mémoire

1. Van Hende, *Numismatique lilloise*, p. 172, n° 453, pl. 49. Ce chronogramme de MDCLLVII = 1707 avait été illustré par la frappe d'un jeton (argent et cuivre) portant cette légende et distribué au peuple.

2. *Dictionnaire encyclopédique de l'Univers*, par Ph. Le Bas, 1843, vol. 10, p. 247, note : « Les habitants de Lille célébrèrent par de grandes fêtes leur réunion à la France en 1713. *Le Corps municipal fit frapper à cette occasion une médaille avec ce chronogramme* : LVDoVICo Magno LIberatorI. » Faudrait-il supposer que le rédacteur de cette énonciation ait opéré une confusion entre la légende de la médaille et l'inscription de l'obélisque construit à l'occasion de la fête ?

d'avril 1706 du graveur Mauger, publié par M. Guiffrey dans son intéressante *Histoire de la Monnaie des médailles* [1], établit que les modifications de légendes en exécution des prescriptions de l'Académie des médailles étaient normales et fréquentes à cette époque. Cet artiste réclame effectivement dans ce mémoire un certain nombre d'indemnités pour : « les changements d'inscription que l'Académie a fait effacer et regraver sur les carrés d'acier servant à l'histoire du Roy ».

Finalement il fut décidé que l'avers porterait autour de l'effigie royale : LVDOVICVS MAGNVS REX CHRISTIANISSIMVS, légende conforme à celle des médailles courantes et se différenciant de l'inscription proposée par le Conseil lillois. Cette dernière, qui rappelait de trop près celle figurant sur le numéraire, aurait eu le grave défaut d'occasionner de fâcheuses confusions avec les espèces en cours.

Le type choisi pour le revers représente la ville de Lille sous l'apparence d'une femme vêtue à l'antique, coiffée d'une couronne murale, agenouillée derrière un écu aux armes de la châtellenie [2] et présentant une couronne de lauriers à Louis XIV vêtu en empereur romain. La légende choisie fut : LIBERATORI PACIFICO avec l'inscription : PRAEF. (*ecto*) INS. (*ulano*) CONS. (*tituto*) 1713 à l'exergue. L'idée du chronogramme ne fut donc pas réalisée, *bien que le mot* LIBERATORI *en ait été accepté.*

Dans la série des médailles rappelant les grands événements du règne de Louis XIV existant au Cabinet des médailles de Paris, cette pièce se distingue nettement des autres et s'en différencie sous le rapport :

1. *R. Num.*, 1889, p. 302.
2. Van Hende, *Numismatique lilloise*, p. 213, n° 549, pl. 64.

1° Du métal : = bronze composé de cuivre rouge en majeure partie.

2° De l'épaisseur du flan : = 3 millimètres au lieu de 4 millimètres.

3° De l'aspect et du poids : = 29 gr. au lieu de 36 gr. en moyenne.

4° De la signature du graveur de l'effigie. Cette sigle n'a encore été signalée sur aucune autre œuvre. Il est utile de reproduire ci-dessous l'un des exemplaires en bronze existant actuellement, pour permettre d'apprécier ces caractères spéciaux :





Poids : 28 gr. 55. — Coll. du Cab. des médailles de Paris.

Poids : 30 gr. — Ma collection.

Simplifions la question concernant l'auteur du droit en précisant d'abord le nom du graveur du revers. Les initiales J.C.R. existant à l'exergue de ce dernier côté indiquent d'une façon suffisamment certaine que le soin de graver l'allégorie de la châtellenie de Lille aux pieds de Louis XIV fut confié à Joseph-Charles Roettiers, qui vécut de 1692 à 1779, et qui venait d'obtenir en 1711 le 2e prix de sculpture à l'Académie royale [1].

1. *R. Num.*, 1891, p. 325.

Le coin du droit émane d'un autre artiste puisqu'une signature différente y est apposée. Les effigies des diverses médailles de Louis XIV de même diamètre frappées vers cette époque portent presque toutes la signature : I.MAUGER.F. Les refrappes de la pièce ci-dessus qui sont effectuées avec les coins figurant dans le catalogue des médailles dont les coins sont conservés à la Monnaie de Paris [1] portent de même une effigie du roi surmontant la mention : I.MAUGER.F.

La signature que l'on peut remarquer sur le dessin qui précède au-dessous du cou de Louis XIV est exceptionnelle et ne se rencontre que sur les exemplaires de frappe ancienne, sur ceux qui ont été remis en 1713 à un certain nombre de personnalités lilloises dans des conditions que nous spécifierons en détail ci-après. Ce monogramme composé de deux initiales liées d'écriture majuscule anglaise soulève une question d'attribution d'autant plus délicate que les documents retrouvés à Lille et cités dans la présente étude ne fournissent aucun renseignement sur le nom du graveur de l'effigie royale.

A première vue les deux majuscules anglaises entrelacées placées à l'exergue du droit ne paraissent pouvoir reproduire que les deux lettres F. B. La difficulté réside dans leur interprétation. Le B est certain. L'initiale du prénom peut-elle et doit-elle être contestée ? Faut-il chercher à y déchiffrer un T ou un J majuscule anglais de l'époque ou même l'une ou l'autre de ces deux lettres retournées ?

La solution serait très simple, si le monogramme était T. B. Certains connaisseurs soutiennent que cette lecture est la seule vraie et que le T cursif a eu parfois au

1. *Catalogue des médailles dont les coins sont conservés au Musée de la Monnaie de Paris*, Paris, 1892, p. 166, n° 382.

XVIII[e] siècle la forme insolite ainsi remarquée. Le graveur dont le nom commence par B, et qui, à cette époque, a gravé assez fréquemment des coins de médailles, est Thomas Bernard. Il est notamment l'auteur du jeton au tournesol des États de Lille daté de même de 1713 et dont il sera question plus loin. Seulement il a apposé au-dessous de l'effigie royale figurant sur ce jeton son monogramme ordinaire TB. Au premier abord il paraît peu admissible que, pour ce jeton lillois de 1713, Thomas Bernard se soit servi de son monogramme clair habituel, qui vient d'être précisé, alors qu'il aurait mis sur le coin de l'autre médaille lilloise, également de 1713, un monogramme différent, composé d'une initiale majuscule anglaise B, à laquelle il aurait adjoint une autre initiale cursive anglaise ayant aussi peu l'apparence d'un T, première lettre de son prénom Thomas. La sigle TB, usitée sur le jeton et sur presque toutes ses œuvres antérieures, dénote plutôt de sa part une prédilection pour les désignations facilement lisibles. De plus Thomas Bernard est mort le 23 août 1713, alors qu'à raison d'une maladie assez longue il avait cessé de travailler depuis un ou deux ans [1]. Il faudrait supposer que cet artiste aurait modifié ou fait modifier à ses derniers moments le monogramme qu'il avait employé quand il était en bonne santé. Une telle manifestation de volonté semble peu admissible. Ces particularités amènent à rejeter l'hypothèse que le coin du droit puisse être l'œuvre signée de Thomas Bernard.

Dans le cas où on apprécierait que la première initiale majuscule anglaise serait un I ou un J mal tracé, on pourrait penser à attribuer la gravure du coin de droit à un autre graveur du nom de Jean Bernard, qui a travaillé

1. *R. N. F.*, 1887, p. 283.

de 1679 à 1719. Ses médailles sont signées B, ou I.B, ou J.B en monogramme [1]. Mais il paraît difficile de déchiffrer un I ou un J majuscule anglais même retourné dans la lettre qui accompagne le B, et il n'est pas démontré que ce graveur ait fait usage couramment de majuscules anglaises entrelacées ou non pour son chiffre distinctif. Et cependant l'attribution à ce graveur s'imposerait, si la suivante était rejetée.

Dans le cas où la lecture F B est seule reconnue possible pour les initiales anglaises liées en question, il n'existe qu'un artiste dont le nom réponde à ces deux lettres et qui ait travaillé à l'époque dont nous nous occupons. C'est François-Jules (ou Julien) Barier, qui a vécu de 1680 à 1746, et qui est devenu à la fin de son existence le graveur ordinaire de Louis XV. Il n'était connu jusqu'à présent que comme graveur en pierres fines. Mais les personnalités de ce talent ont fréquemment gravé des coins monétaires à telle ou telle époque de leur vie. On peut croire qu'à l'âge de 33 ans François Barier a été chargé, exceptionnellement, de graver le coin du droit de la médaille créée pour commémorer la réunion de Lille à la France en 1713. Sa biographie apprend que ses portraits étaient appréciés [2]. Il serait naturel que, comme tous les artistes de ce temps, il ait essayé de reproduire à un certain moment l'effigie auguste du monarque.

L'excellente étude de M. Guiffrey sur la Monnaie des médailles du temps de Louis XIV [3] énonce que l'administration de la Monnaie des médailles acheta, de la veuve de Thomas Bernard, un certain nombre de poinçons *préparés* à l'effigie de Louie XIV moyennant 5.000 livres, et notam-

1. *Biographical Dictionary of Medallists*, by L. Forrer, 1902, vol. 1, p. 75.
2. E. Babelon, *Pierres gravées*, p. 298. *Grande Encyclopédie*, vol. 5, p. 420.
3. *R. N. F.*, 1887, p. 291.

ment « huit têtes du Roi, poinçons pour des carrés de 14 à 16 lignes de diamètre, tous très finis, trempés et éprouvés ». Il est possible et même probable que le directeur, qui fit cette convention dans les derniers mois de 1713, ait tenu à profiter de l'argent ainsi dépensé en employant l'un de ces poinçons pour constituer le coin du droit de la médaille lilloise. Il aurait chargé François Barier de cette appropriation. La propriété artistique n'existait pas sous Louis XIV telle qu'elle est régie au xxe siècle. Ceux qui se servaient de poinçons dans ces conditions estimaient qu'ils avaient toute liberté d'agir à leur guise. François Barier a pu, d'accord avec le directeur de la Monnaie des médailles, avoir l'idée d'apposer, au-dessous de l'effigie faite avec le poinçon original de Thomas Bernard, un monogramme exceptionnel et *sui generis* composé de deux lettres majuscules anglaises. Le B n'aurait pas été employé pour désigner, ni même pour rappeler Bernard (Thomas). Il n'aurait eu d'autre but que de montrer que la dernière main avait été mise par François Barier. Ce dernier a joint à la lettre B son initiale F sans y mettre trop de soin, parce qu'il travaillait exceptionnellement à la création d'un coin complet grâce au poinçon que le directeur venait d'acheter, ainsi qu'à l'apposition sur ce coin de la légende prescrite par l'Académie. On s'expliquerait ainsi que François Barier n'ait pas tenu à faire un monogramme spécialement clair, puisqu'il n'avait pas l'intention de continuer à en faire usage ultérieurement. Cette solution permettrait d'expliquer la forme défectueuse de l'F, ainsi que le fait que ce monogramme ne se rencontre pas sur d'autres œuvres [1]. On

1. L'hypothèse qu'un artiste de rencontre ait été chargé par l'administration d'employer le poinçon acheté à la succession Bernard pour créer le coin du droit et qu'il y ait apposé la sigle F.B dans le sens de Feu (succession) Bernard, ne paraît guère pouvoir être émise, car il n'y aurait pas d'autre exemple de particularité semblable.

peut espérer qu'un document d'archives viendra peut-être un jour transformer en certitude cette hypothèse ultime. Un nom nouveau, et dans tous les cas une sigle nouvelle, se trouveraient ainsi ajoutés à la liste des graveurs de coins monétaires portant l'effigie de Louis XIV.

Cette explication présente également l'avantage de nous faire comprendre comment, sur cette médaille de 1713, le monogramme d'artiste figurant au droit a pu être distinct des initiales du graveur qui a réalisé le type du revers. Le droit aurait été constitué par quelqu'un qui avait travaillé sur l'ordre du directeur de la Monnaie des médailles. Le revers a été confié à un autre artiste qui a créé le type chez lui séparément. Chacun des deux travailleurs a apposé les légendes, dont le texte lui avait été notifié par le directeur et par l'Académie des médailles. Ces faits démontrent que les corps constitués de province ne faisaient qu'émettre des idées au sujet des emblèmes et des légendes des pièces dont ils demandaient la frappe. Le pouvoir central statuait ensuite souverainement, aussi bien pour le choix des graveurs que pour la détermination des types et des mentions à apposer.

Le corps municipal lillois n'eut qu'à accepter ce qui avait été décidé à Paris et à fournir les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses. Il tint à donner des médailles d'or, tant pour montrer l'importance qu'il attachait aux événement survenus que pour constituer une sorte de rémunération au profit de ceux qui seraient gratifiés de ce présent. Quatre mois avaient été employés à Paris pour fixer types et légendes, ainsi que pour réaliser le travail de confection des coins par les deux artistes dont il a été question précédemment. En octobre 1713, l'administration de la Monnaie demanda des fonds pour assurer l'exécution du travail. La délibération suivante apprend que 4.000 florins furent

envoyés dans la capitale à valoir sur le prix que cette création de médailles d'or coûterait :

« Le 20 Octobre 1713, la Loy assemblée sur ce qui nous a esté représenté de la part du Sieur Du Retz, qu'en exécution de nos ordres il avait pris un billet de change de quatre mille florins paiable à Paris pour en partie paier les *Médailles d'or*, que nous avions fait faire à cause de la paix et de l'heureux retour de cette ville à l'obéissance du Roy ; qu'il n'avait aucune ordonnance pour cela et qu'il luy estoit nécessaire d'en avoir pour justifier cette dépense ; la matière mise en délibération, et tout considéré :

Nous avons résolu de dépêcher billet d'ordre audit Sieur Du Retz de la somme de quatre mille florins [1]. »

Quatre mois s'écoulèrent pour laisser le temps nécessaire à l'achèvement des médailles en question. Le corps municipal dut s'occuper de désigner les personnes susceptibles de recevoir les exemplaires de ces monuments métalliques. Il prit à cette égard la délibération ci-après :

« Le 8 février 1714, la Loy assemblée, il a esté résolu que les personnes entrées dans la Loy depuis le dernier renouvellement auront chacun une médaille, comme ceux de la Loy précédente, et les Veuves, dont les maris sont morts, auront droit d'avoir la médaille destinée pour eux [2]. »

Deux jours après, la municipalité remettait les 4.000 florins à valoir sur la fourniture de ces médailles d'or au moyen d'une lettre de change payable à Paris, ainsi qu'il résulte de la mention figurant sur le registre de M. du Retz, receveur de la ville de Lille :

« Le 10 février 1714, fait billet d'ordre au Sieur Du Retz de retenir par ses mains 4000 florins valeur d'un billet de change,

1. Archives communales de Lille. Registre aux résolutions du magistrat de Lille, coté n° 20, f° 74 v°, médailles.
2. Archives communales de Lille. Registre aux résolutions du magistrat, f° 114 v°, médailles.

qu'il a remis à Messieurs du Magistrat, paiable à Paris, pour en partie paier les médailles d'or faites à l'occasion de la paix et ce au pied de la résolution du 20 Octobre 1713.

ci 4000 florins [1]. »

Il fallut encore un délai d'un mois pour que les médailles frappées à Paris fussent expédiées à Lille. Le corps municipal dut à ce moment réaliser les distributions promises. D'autres personnalités que les membres de la Loy primitivement prévus réclamèrent des spécimens de ce souvenir commémoratif, qui avait une valeur intrinsèque importante. Les membres de la municipalité furent obligés, à raison de ces réclamations, de prendre les compléments de délibérations qui vont être relatés :

« Du 20 mars 1714, Messieurs les Baillis présentent des médailles aux Seigneurs Hauts Justiciers de la Chatellenie. A voir s'il ne conviendrait point d'en présenter à Messieurs les Commissaires des Magistrats, il ne s'agit que de deux médailles, et si on chargera Mr Ringuier de les faire faire [2]. »

La distribution des médailles fut effectuée le 31 mars 1714 dans des conditions précisées par un document du temps, qui en détermine la valeur vénale :

« Le 31 de mars 1714, on a distribué des médailles aux Magistrats. Elles pesaient sept à sept louis d'or et demy chacune à 15 flo : 4 pâts (patards) le louis d'or. La mienne pêse 7 louis d'or et demy, qui font 114 florins : 0 : 0.11 [3]. »

1. Archives communales de Lille. N° 4169 du Registre aux billets d'ordre dépêchez sur le sieur Du Retz, receveur de la ville de Lille, commencé le 30 octobre 1700 et fini en janvier 1730.

2. Archives communales de Lille. Registre aux résolutions du magistrat, coté n° 20, f° 125 r°.

3. Archives de Lille. Extrait d'un registre intitulé : « Registre servant de mémoire pour les années que j'ay été du Magistrat avec le produit de chaque année par Gabriel Michel Van Wesbus. »

Cet extrait nous renseigne sur la valeur notable du cadeau offert. Sept louis et demi représentent 135 livres, en comptant le louis d'or, taillé à raison de 30 au marc, au taux de 18 livres, valeur fixée par l'arrêt du Conseil du 30 septembre 1713 [1]. Un cadeau ayant une valeur intrinsèque de 125 à 170 francs de notre monnaie actuelle était ainsi donné en souvenir. Le change de : 1 louis = 15 florins 4 patards — ou 7 louis et demi = 114 florins nous montre d'autre part quel était à Lille, à cet instant même, le cours d'évaluation entre les florins, les louis d'or, et comme conséquence, les livres françaises.

L'importance de valeur intrinsèque de ce cadeau occasionna les réclamations d'autres personnes, qui demandèrent à être comprises dans les distributions. Le corps municipal fut contraint d'augmenter le nombre des ayants droit de façon à ne pas occasionner de mécontentements sérieux. Le 13 avril et le 16 mai, il prit additionnellement les décisions suivantes :

Le 13 avril 1714, la Loy extraordinairement assemblée, il a esté résolu de présenter une médaille d'or à Monsieur le Chevalier De la Haye ci-devant Commissaire au renouvellement des Magistrats. »

« Le 16 Mai 1714, la Loy assemblée, il a esté résolu de donner à Mrs De Labadie et Dargou chacun une médaille d'or [2]. »

Les distributions de médailles d'or paraissent avoir été modérées dans ces termes. Dans tous les cas, le document suivant nous apprend qu'il n'en fut frappé que 45 exemplaires en or, et que toute l'opération aurait occasionné à

1. *Prix des monnoyes de France et des matières d'or et d'argent depuis la déclaration du 31 mars 1640*, nouvelle édition par M. *** à Rouen, chez Cabut, 1736.

2. Archives communales de Lille. Registre aux résolutions du magistrat, coté n° 20, f° 132 v°, médailles, et f° 135 r°, médailles.

la municipalité lilloise une dépense de 6.665 livres de France :

« Le 23 avril 1714, la Loy assemblée, sur ce qui nous a esté représenté que *les quarante cinq médailles d'or*, *qu'on avait fait fraper à Paris* à raison du retour de la ville à l'obéissance du Roy, pesant dix marcs trois onces deux gros et demy *au prix de quatre vingts florins l'once*, compris la façon, se montaient à 6665 livres de France, et qu'il convenait d'en faire le paiement. Nous avons résolu de dépècher ordonnance [1]. »

L'ordonnancement fut aussitôt réalisé dans les termes qui viennent d'être expliqués et sous déduction de l'acompte de 4.000 florins versés en février, ainsi qu'il ressort de l'énonciation ci-après :

« Le 28 Avril 1714, fait billet d'ordre au Sieur Herreug, Procureur syndic de cette ville de 1837 florins 1 patar 4 deniers pour le restituer de pareille somme qu'il a *païé pour le reste des médailles d'or*, que Messieurs du Magistrat ont fait venir pour Messieurs les Commissaires au renouvellement de la Loy et pour eux à l'occasion de la paix et de l'heureux retour de cette ville à l'obéissance du Roy.

ci 1837 florins 1 patar 4 deniers [2]. »

Ces mentions laissent présumer qu'il ne fut pas frappé de médailles d'argent, car il n'est fait allusion qu'à des monuments métalliques d'or massif. En fait, nous ne croyons pas qu'il ait été encore rencontré de médailles d'argent du type originaire ci-dessus. L'énonciation de l'état d'ordonnancement se trouve par là même confirmé. On connaît seulement un certain nombre d'exemplaires en bronze rouge. Il est probable que le prix total de 6.665 livres porté ci-dessus a

1. Archives communales de Lille. Même registre, f° 133 r°, médailles.
2. Archives communales de Lille. N° 4169 du Registre aux billets d'ordre dépêchez sur le sieur Du Retz, receveur de la ville de Lille.

compris, pour une quotité quelconque, les divers exemplaires de bronze qui furent offerts à titre gracieux à un certain nombre de personnalités lilloises ou autres. Effectivement, les 45 médailles d'or représentant chacune en moyenne 135 livres de valeur vénale d'après l'évaluation déterminée ci-dessus ne produisent qu'un total de 6.075 livres. Un excédent de 600 livres environ aurait par suite été destiné à payer les exemplaires de bronze, les artistes et toutes les autres dépenses.

Cette coexistence d'exemplaires pareils à ceux en métal précieux fut peut-être l'une des causes qui amena la fonte rapide de toutes les médailles d'or. Car jusqu'à présent il ne paraît pas s'être rencontré dans les collections de spécimens en ce dernier métal. Un amateur de Lille a cependant affirmé avoir souvenance qu'une famille lilloise, dont les ancêtres avaient fait partie des Magistrats de 1713, détenait encore un exemplaire d'or portant le type des médailles de bronze.

La teneur des documents publiés ci-dessus démontre qu'il ne saurait avoir été frappé à la Monnaie de Paris de médailles à plusieurs types et à légendes variées pour commémorer le retour de Lille sous l'obéissance du roi de France en 1713. Sans cela, à côté des délibérations qui ont été relatées, il s'en serait trouvé d'autres, où il aurait été fait allusion à la frappe de médailles distinctes ainsi qu'à l'ordonnancement des dépenses en résultant. L'existence sur le répertoire du receveur des seuls paiements ci-dessus est de nature à établir qu'il n'a été créé qu'un seul type de médaille. Des allégories diverses et des légendes différentes ont seulement été proposées par les Lillois. Ce détail montre combien nombreux sont les projets de médailles mentionnés de côté ou d'autre, qui n'ont jamais été exécutés finalement. La production des documents d'archives a le mérite de pré-

ciser les événements numismatiques survenus et de montrer combien certaines idés émises peuvent différer de ce qui est réellement arrivé.

Le jeton qui fut créé au nom des États de Lille en 1713 a déjà été publié par M. Van Hende [1]. Nous nous bornerons à faire remarquer à son sujet que les pouvoirs centraux de Paris acceptèrent l'emblème du tournesol penché vers le soleil, qui avait été présenté par un conseiller lillois au milieu de beaucoup d'autres propositions. Seulement la légende fut modifiée et devint : VNI SERVAVIT AMOREM. « La ville a conservé son amour pour son seul roi légitime. » Cette inscription était certainement préférable aux différentes idées proposées et relatées précédemment.

Aucun indice et aucun document ne permettent jusqu'à présent de connaître le nom de l'artiste qui a gravé ce type de revers. Le droit fut réalisé avec l'un des coins gravés antérieurement par Thomas Bernard. Le monogramme TB figurant au-dessous de l'effigie royale ne laisse aucun doute à cet égard. Cette particularité rend probable l'emploi d'un des poinçons d'effigie vendus par la veuve Bernard pour faire dresser par un artiste d'exception le coin du droit de la médaille de 1713. Les poinçons d'effigie des médaille et jeton en question dénotent de la part du graveur une façon identique de comprendre et d'interpréter l'expression de physionomie de Louis XIV âgé. Il suffit de comparer les deux empreintes pour reconnaître l'identité de travail et la ressemblance. Le type du tournesol peut être l'œuvre d'une personne qui a travaillé sur l'ordre du directeur de la Monnaie des médailles, et qui ne devait pas se faire connaître par une signature. Elle achevait ce que Thomas Bernard n'avait pu réaliser par suite de son état de

1. Van Hende, *Numismatique lilloise*, p. 173, nº 456, pl. 49.

maladie. La solution de la question relative au graveur de l'emblème du jeton paraît en somme présenter une certaine corrélation avec celle relative à l'interprétation du monogramme gravé sous l'effigie royale de la médaille de 1713. Nous espérons nous être approché de la vérité dans la mesure du possible.

En tout cas, les documents d'archives publiés auront au moins servi à faire connaître les usages suivis autrefois dans les rapports de la Monnaie des médailles et des corps constitués des provinces pour choisir les types et légendes des médailles et jetons commémoratifs.

P. Bordeaux.

MÉLANGES & DOCUMENTS

VARIÉTÉS NUMISMATIQUES
(*Suite*)

X. — *Drachme de Chalcis* (*Eubée*), *contremarquée à Ichnae* (*Macédoine*). — Notre savant collaborateur, M. le commandant Mowat, qui, depuis longtemps déjà, recherche et étudie avec ardeur les monnaies antiques contremarquées, a eu récemment la bonne fortune de faire entrer dans sa précieuse collection une petite pièce d'argent dont la contremarque, toute nouvelle, lui a paru digne d'une particulière attention. On va voir que son flair exercé ne le trompait pas : il m'a chargé de commenter à sa place son heureuse trouvaille ; je le remercie de cette marque de confiance et d'amitié que je vais tâcher de justifier de mon mieux.

Il s'agit d'une drachme de Chalcis en Eubée, dont voici l'image agrandie et qui répond à la description suivante :



Tête de femme à droite, les cheveux relevés tout autour de la tête ; elle a des pendants aux oreilles et un collier au cou. ℞. Aigle, les ailes soulevées, dévorant un serpent qu'il tient dans

ses serres, à droite ; dans le champ, la légende XAΛ (rognée, initiales de Χαλκιδέων) et un monogr. de nom de magistrat, composé des lettres IH ou TH (qu'on peut compléter en Ζήνων, Ζηνόδοτος, etc., ou en Τηλέμαχος, Τηλέγονος, Τηρεύς ou tout autre). Poids, 3 gr. 55.

Cette drachme est très commune [1] (poids maximum, 3 gr. 70). Son émission se place entre les années 370 et 336. L'année 370 est celle où, sous l'action d'Épaminondas, à la suite de la victoire de Leuctres en 371, Chalcis put reprendre le droit de monnayage qui lui avait été enlevé par Périclès lors de la répression de la révolte de l'Eubée et sa conquête définitive en 445 ; l'année 336 est la date de l'avènement d'Alexandre, époque où cessa de nouveau, pour un temps, le monnayage autonome des villes de l'Eubée [2].

La tête de femme au droit de ces pièces ne saurait être celle de Héra, déesse qui avait un temple fameux sur le mont Dirphys ou Dirphé, qui domine la plaine de Chalcis. La Héra du mont Dirphys nous est bien connue par d'autres monnaies de Chalcis, et même, à l'époque impériale, elle figure sur quelques pièces accompagnée de son nom, HPA. Dès le IVe siècle, on la voit sur les monnaies, coiffée d'un calathos d'une forme curieuse qui la caractérise nettement [3]. Sur nos drachmes, l'effigie féminine est toute différente ; elle a une physionomie plus juvénile ; elle est dépourvue du calathos, elle n'a aucun attribut qui la puisse caractériser comme étant Héra ; elle ressemble à la nymphe Euboia des monnaies frappées à Érétrie après 411 [4], avec la légende EYBOIEΩN, plus ou moins abrégée. Je crois donc qu'il s'agit aussi d'une nymphe à Chalcis, et j'aurais un nom spécial à proposer pour l'effigie féminine de nos drachmes si communes : c'est celui de la nymphe Aréthuse.

Le nom d'Aréthuse est surtout célèbre en numismatique par

1. *Brit. Mus. Cat.*, *Central Greece*, p. 111, nos 61 à 69 ; cf. Introd., p. LX.
2. Barclay Head, *Hist. numor.*, p. 304.
3. *Brit. Mus. Central Greece*, p. 118, n. 112, et pl. XXI, 12 ; cf. pl. XX, fig. 15, 16, 17 ; pl. XXI, fig. 5, 6, 9, 10 et 11 ; Introd., p. LX.
4. *Brit. Mus. Central Greece*, Introd., p. LIX, et p. 94, pl. XVII, 1 et suiv.

les admirables monnaies de Syracuse qui représentent, sous vingt aspects variés, la tête de cette nymphe entourée de dauphins. Tout le monde sait que c'était la nymphe d'une fontaine d'eau douce qui jaillissait dans l'île d'Ortygie ; une branche même de la fontaine venait sourdre sous la mer, dans le port de Syracuse, de sorte que son eau douce était entourée d'eau salée de tous côtés. Voilà pourquoi, sur les monnaies de Syracuse, la tête de la nymphe symbolise la fontaine d'eau douce Aréthuse, et les dauphins qui l'environnent et nagent autour d'elle représentent l'eau salée de la mer [1].

Sans insister sur l'Aréthuse syracusaine, je dois pourtant rappeler encore, en deux mots, son origine. C'était primitivement une nymphe de l'Élide qui fut aimée du fleuve Alphée. Pour échapper aux poursuites du dieu, elle se jeta dans la mer et vint sortir des flots sans s'y mélanger, en Sicile, à Ortygie ; la fable racontait que l'Alphée poursuivit la nymphe fugitive et qu'il vint aussi, en passant sous la mer, mêler ses ondes douces à celles de la source syracusaine [2]. C'était là une manière poétique de symboliser la colonisation et la fondation de Syracuse par le Corinthien Archias qui suivit les navires chalcidiens en Sicile.

L'Aréthuse de l'Élide, comme celles d'Argos, de Béotie, d'Ithaque, était d'origine chalcidienne, et suivant la remarque de E. Curtius, « la légende de la nymphe dont les eaux poursuivent leur cours à travers la mer n'est que le gracieux symbole des relations instituées par les Chalcidiens entre des points éloignés ; car ils donnaient le nom de la fontaine de leur pays aux sources qu'ils rencontraient au bord de la mer, où ils sacrifiaient et renouvelaient leurs provisions d'eau [3] ».

C'est en effet à Chalcis que nous trouvons l'origine primordiale de toutes les Aréthuses, la première fontaine de ce nom, la mère de toutes les autres. La fontaine Aréthuse de Chalcis était célèbre dans l'antiquité, et ses eaux étaient assez abondantes pour alimenter la ville entière ; les géographes la mentionnent,

1. Percy Gardner, *Types of Greek Coins*, p. 89.
2. Duc de Luynes, *Le culte d'Hécate*, p. 5 à 7.
3. E. Curtius, *Hist. grecque*, t. I, p. 538.

les poètes la chantent[1]. Nous sommes donc autorisés, je crois, à donner le nom d'Aréthuse, de préférence à celui de toute autre divinité, à la tête de jeune femme ou plutôt même de jeune fille qui forme le type du droit de nos médailles. Cette effigie n'a aucun attribut de déesse, mais elle est bien dans la donnée des figures de nymphes de la numismatique antique; j'ai dit plus haut qu'elle ressemblait à la nymphe Euboia; j'ajoute qu'elle n'est pas sans rapport avec la tête de l'Aréthuse syracusaine.

Au revers de nos drachmes, l'aigle qui dévore un serpent est déjà le type des monnaies de Chalcis antérieures à 480: il est l'emblème de Zeus Olympien qui avait un temple à Chalcis,[2] et ce groupe de l'aigle dévorant un serpent, symbole de la victoire aux jeux olympiques, est l'un des types les plus ordinaires sur les monnaies d'Elis, durant plusieurs siècles.

Arrivons maintenant à la contremarque de l'exemplaire acquis par M. Mowat.

Cette contremarque se compose d'une lyre entourée des trois lettres I+N.

Je propose de reconnaître dans ces trois lettres les initiales de la ville d'Ichnae en Macédoine. Cette ville est mentionnée par Hérodote[3] comme étant à proximité de l'embouchure de l'Axios, non loin de Therma et de Pella; son territoire s'étendait jusqu'à la mer, et la flotte de Xerxès envahissant la Grèce stationna dans ses parages. Il y avait deux autres villes du nom d'Ichnae, l'une en Mésopotamie, l'autre dans la Thessalie Phthiotide; mais c'est, sans hésitation possible, à l'Ichnae macédonienne que se rapporte la contremarque monétaire, comme on le verra tout à l'heure.

Nous avons quelques monnaies d'Ichnae qui remontent à la fin du VIe et au commencement du Ve siècle[4].

1. Strabon, X, 13.
2. Hicks, *Gr. Inscr.*, p. 34; cf. Head, *Brit. Mus. Catal.*, *Central Greece*, Introd., p. LXI.
3. Hérodote, VII, 123.
4. B. Head, *Hist. numor.*, p. 178; cf. Bompois, *Num. Chron.*, 1874, p. 177; Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 78 et pl. C, 18; Sallet, *Zeit. für Num.*, t. III, p. 132; Greenwell, *Num. Chron.*, 1885, p. 3; *Brit. Mus.*, *Macedonia*, p. 76.

Ce sont des pièces d'argent de la plus grande rareté et de ce style étrange, à la fois si expressif et si vigoureux, qui caractérise le groupe des monnaies archaïques qu'on appelle thraco-macédoniennes.

Ces monnaies d'Ichnae qui sont, les unes au type du bouvier conduisant deux bœufs, les autres au type du guerrier à pied retenant par la bride son cheval qui se cabre, donnent à la légende les trois formes suivantes :

ΙΨΓΑΙΟΓ
Ι+ΓΑΟΓ
Ι+ΝΑΙΩΝ

Le monnayage d'Ichnae ne paraît pas s'être prolongé après les dernières défaites de Xerxès en 479. La ville d'Ichnae même n'est plus mentionnée dans l'histoire ; son nom seul est recueilli par les géographes et les lexicographes des bas temps. Que s'est-il donc passé pour Ichnae à la suite des désastres de Xerxès ? Bien qu'Hérodote et les autres historiens se taisent sur ce point spécial, il est aisé de suppléer à leur silence.

Après la bataille de Platées en novembre 479, où Mardonios fut vaincu, son lieutenant Artabaze accompagnant Xerxès, remonta vers le nord avec une armée de 60.000 hommes pour regagner l'Hellespont. Cette armée était assez forte pour tirer vengeance des défaites perses sur les villes de la Macédoine qui, dès la nouvelle de la bataille de Salamine en 480, s'étaient empressées de se révolter contre les Perses. Artabaze emporta d'assaut Potidée, Olynthe et les autres villes qui s'étaient soulevées. Ce ne fut que lentement, après une campagne de vengeance de plus de trois mois, que Xerxès repassa en Asie [1]. Tous les Bottiéens qui tenaient garnison à Olynthe furent massacrés ; une grande partie de la population de cette contrée thraco-macédonienne fut emmenée prisonnière en Asie ; il y en eut aussi une autre portion qui, ayant dès le début pris parti pour les Perses et leur étant toujours demeurée fidèle, passa en Orient avec eux pour éviter les terribles châtiments que les

1. Hérodote, VIII, 126 et suiv.

Athéniens et leurs alliés infligeaient à ceux qui avaient trahi la cause des Grecs. Les Ichnéens, on n'en saurait douter, partagèrent le sort commun ; la plus grande partie d'entre eux furent transportés en Asie, et c'est alors qu'eut lieu la fondation, par les exilés, de la petite ville d'Ichnae près de Carrhae, en Mésopotamie, qu'Isidore de Charax nous dit formellement être d'origine macédonienne. Par là s'explique la cessation brusque, en 479, du monnayage thraco-macédonien dont je caractérisais tout à l'heure le style si rude et si vigoureux. Et par là encore on comprend comment il se fait qu'à diverses reprises, et ces années dernières en particulier, on ait fait d'importantes trouvailles de ces monnaies thraco-macédoniennes en Syrie et sur divers points de la Mésopotamie[1].

Pour justifier mon interprétation des trois lettres I + N de la contremarque que nous étudions, par Ἰχναίων, il suffit de comparer ces lettres aux deux dernières légendes monétaires que j'ai transcrites plus haut : on constatera la même forme de croisette + donnée à la lettre χ. Mais j'ai fait observer tout à l'heure que la drachme de Chalcis d'Eubée n'a pu être frappée qu'entre 369 et 336. Il résulte de là que la contremarque n'a pu, à son tour, y être appliquée qu'après 369 au plus tôt. Cette contremarque est, par conséquent, d'au moins 112 ans postérieure à la cessation du monnayage à Ichnae. Elle nous prouve que cette ville non seulement survécut au passage de l'armée de Xerxès, mais que longtemps après, elle avait repris une certaine importance.

Pouvons-nous aller plus loin et préciser les circonstances dans lesquelles la contremarque au nom d'Ichnae fut appliquée sur la drachme de Chalcis ?

La lyre qui forme le type de cette contremarque est l'emblème bien connu de la confédération olynthienne ou chalcidienne. Pas n'est besoin de rappeler que les villes de la Chalcidique et quelques-unes des villes de la Bottiée et de l'Émathie jusqu'à Pella même, avaient constitué une ligue politique qui, de même

1. E. Babelon, *Mélanges*, III, p. 212.

que la plupart des fédérations analogues du monde hellénique, a frappé des monnaies.

Les monnaies de la ligue olynthienne, émises à partir de l'an 392, date de la formation de la ligue, sont bien connues, et les plus anciennes sont remarquables par la beauté de leur style. Toutes portent au droit la tête laurée d'Apollon et au revers la lyre, accompagnée de la légende fédérale et collective ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ. Il y a sur les différentes variétés de nombreux noms de magistrats, ce qui atteste l'abondance et la longue durée du monnayage. L'atelier principal, sinon unique, était Olynthe, capitale de la Confédération [1]. La prise et le sac d'Olynthe par les Lacédémoniens en 379 mit fin, mais seulement momentanément, au monnayage de cette ville. Ainsi que l'a fait ressortir M. Barclay Head, d'après le style d'une série considérable de ces pièces fédérales, il est hors de doute que la frappe s'en prolongea postérieurement à 379, jusqu'à l'arrivée de Philippe de Macédoine. En effet, les Olynthiens avaient été profondément humiliés, mais ils n'étaient pas anéantis. Alarmés par la prise d'Amphipolis, dans laquelle Philippe pénétra en 358, ils envoyèrent des ambassadeurs négocier avec Athènes pour tâcher de s'opposer aux vues ambitieuses du roi de Macédoine. Les négociations n'aboutirent pas ; les Olynthiens, abandonnés à eux-mêmes, résolurent de se tourner du côté de Philippe et de faire alliance avec lui : le roi de Macédoine les récompensa en agrandissant le territoire de la ligue olynthienne du district d'Anthemous, et en lui donnant, au détriment des Athéniens, l'importante ville de Potidée, dans la Chalcidique. Mais Philippe était un allié trop dangereux ; bientôt après, les Olynthiens furent forcés de changer de politique et de se rapprocher d'Athènes. La guerre finit par éclater en 350 entre Olynthe et le roi de Macédoine. Soutenue mollement par les Athéniens, Olynthe succomba après un long siège en 347. La ville fut détruite et les habitants réduits en esclavage. La chute d'Olynthe compléta la conquête par Philippe

1. F. Lenormant, *Monn. dans l'antiquité*, t. II, p. 77. — B. Head, *Hist. numor.*, p. 185.

de toutes les villes grecques situées entre la frontière de la Thessalie et celle de la Thrace, en tout trente villes chalcidiennes.

Ichnae était sûrement au nombre de ces villes de la ligue olynthienne ; la contremarque de la petite pièce de la collection Mowat nous confirme qu'elle comptait parmi les cités voisines d'Olynthe, que cette dernière avait groupées sous son hégémonie.

Puisque cette contremarque au type de la lyre n'a pu être apposée qu'après 369 et avant la chute définitive d'Olynthe et de sa ligue en 347, si nous cherchons dans les événements de cette courte période quels sont ceux qui ont pu provoquer d'urgence la surfrappe de monnaies étrangères à Ichnae, pour faire servir ces pièces de trésor de guerre ou de monnaie obsidionale (car c'est là le caractère nécessaire des monnaies contremarquées : elles suppléent, dans un pays donné, à la disette du numéraire normal), je dis que c'est à peine faire une conjecture que de regarder cette contremarque comme un témoin direct des derniers événements résumés plus haut. Elle a dû être frappée au cours de la lutte de la ligue olynthienne contre Philippe, lutte dont le dernier épisode fut le siège et la ruine d'Olynthe en 347.

J'ajouterai que cette contremarque au type fédéral, appliquée à Ichnae, me porte à croire que cette ville a dû frapper dans le même temps des pièces de bronze au type de la lyre. Sans doute, on n'en a encore signalé aucun exemplaire, mais nous savons que les monnaies d'argent étrangères ont souvent pour contremarque le type même des monnaies de bronze de la ville où elles sont estampillées. De plus, il existe des pièces de bronze au type fédéral de la lyre dans des villes autres qu'Olynthe. Nous savons par exemple que les Bottiéens faisaient partie de la ligue olynthienne[1] ; or il existe des petits bronzes au type fédéral de la lyre qui portent en légende le nom des Bottiéens, Βοττιαίων[2]. Ichnae a donc pu aussi, comme membre de la même confédération, frapper des bronzes analogues et portant son nom ; il ne serait pas surprenant qu'on en découvrît quelque jour.

1. Thucyd., I, 65 ; II, 79.
2. Mionnet, t. I, p. 470, n° 178 ; Bompois, *Num. Chron.*, n. s., t. XIV, p. 119 ; Lenormant, *La monn. dans l'antiquité*, t. II, p. 78.

On voit par ces quelques considérations qu'une simple contremarque sur une monnaie banale peut avoir l'importance d'un document historique : ce n'est pas, loin de là, la première fois que se vérifie cette assertion.

E. Babelon.



NOTES SUR UN DÉPÔT DE MONNAIES ROMAINES DÉCOUVERT EN ESPAGNE (PROVINCE DE JAEN) EN 1903

Une nouvelle découverte de deniers consulaires vient s'ajouter à celles qui ont été déjà signalées dans le nord de la province d'Andalousie. Cette partie de l'ancienne Bétique fut pendant quelques siècles, avant et après la pacification définitive de l'Espagne sous Auguste, le théâtre d'une grande activité, si par là il faut entendre non seulement des faits de guerre historiques, des mouvements de troupes dans toutes les directions, mais aussi tout ce qui concernait la vie civile ou commerciale des grandes villes[1] semées sur le territoire et une exploitation minière très développée. Le district en question s'étend le long de la vallée du Bétis (Guadalquivir) et de ses tributaires depuis le passage de Despeñaperros dans la Sierra Morena, au Nord, jusqu'à Cordova (Cordoue), au Sud. Il est confiné à l'Est et à l'Ouest par les rangées de montagnes connues sous les noms de Sierra Morena, Sierra de Cazorla, et Sierra de Jaen.

Il est, malheureusement, peu connu au point de vue archéologique ; les sites de ses grands centres de population et d'administration civile et militaire, les ruines de ses châteaux forts et de ses villes et villas, le tracé de ses grandes voies de communication, les secrets de ses anciennes mines, attendent la main de l'investigateur qui viendra les éveiller de leur long sommeil, pour rendre à l'examen critique des savants de notre

1. L'auteur avait écrit : « Les grandes villes qui *l'adornaient* (la Bétique)..., servir d'*incentive* à ceux... (p. 397, l. 8) ». J'ai regret que ces mots soient trop vieux aujourd'hui, comme dit le poète, ou plutôt qu'ils n'aient jamais été français ; mais il faut reconnaître qu'ils sont de formation excellente, et combien supérieurs aux fâcheux néologismes que nous admettons dans notre langage ! (N. D. L. R.)

temps les trésors artistiques et historiques qui sont restés pendant tant de siècles cachés dans le sein de la terre.

Aujourd'hui ce n'est que par hasard que ces trésors se rencontrent ; mais le fait que le hasard ait révélé l'emplacement des nombreuses cachettes de monnaies romaines qui ont été découvertes depuis une cinquantaine d'années, est une preuve incontestable de la richesse de la Bétique et devrait servir d'encouragement à ceux qui se mettraient systématiquement à la recherche des « trésors ». Malheureusement beaucoup, probablement la plupart, de ces trouvailles ont été dispersées ou jetées au creuset au moment de leur découverte. Mommsen[1], cependant, en signale quelques-unes, et, entre autres, celle de Cazlona ; d'Oliva, dans la province de Jaen, et de Pozoblanco. De ces dépôts celui de Cazlona (Cástulo) est peut-être le mieux connu quoiqu'il ait été découvert en l'année 1618, puisque le bassin d'argent dans lequel les deniers se trouvaient est au Musée du Louvre. Il a la forme d'un bol, sans pied, plutôt oviforme que cylindrique dans la partie inférieure, et il porte autour de la marge extérieure une inscription en lettres celtibériennes : ΛΜFΜΜΚ⌡◇Ƿ‡♀‡Μ[2].

Ces bassins, ou vases d'argent sont très intéressants en eux-mêmes. On ne trouve cette forme de vases qu'en Espagne, et la plupart de ceux qu'on y a trouvés contenaient des deniers de la République romaine. De plus, quatre d'entre eux, y compris celui de Castulo, portent des inscriptions en caractères celtibériens. Voici la liste, — dont je suis redevable à la courtoisie de Don Antonio Vives de Madrid, — de ceux qui ont été trouvés dans le dernier quart du XIXe siècle.

1. *Collection Antonio Vives.* — Trouvé à Libisosa, province de Albacete, avec des monnaies consulaires, huit *torques* d'argent et une broche de bronze ayant presque la forme d'un anneau. Il porte l'inscription : *Pl. Sc. IIX.*

1. *Histoire de la monnaie romaine*, Paris, 1865, t. II, p. 123-131.
2. A. Delgado, *Medallas autonomas de España*, Séville, 1871, vol. I, pl. 153-154.

2. *Collection Antonio Vives.* — Trouvé à Fuensanta, province de Jaen, avec des deniers consulaires. Il porte l'inscription : ΛΛΛΛΥCΘΥ[1].

3. *Museo arquéologico de Madrid.* — Trouvé à Menjibar, Lomo de la Guindolera.

4. *Museo arquéologico de Madrid.* — Trouvé à Los Villares, province de Jaen, contenant des monnaies consulaires et un *torques* d'argent. Ce vase porte une croix d'or sertie dans la paroi intérieure.

5. *Musée du Louvre, Paris.* — Le vase de Castulo décrit plus haut.

6. *Collection de D. Carlos Plock, La Carolina, Espagne.* — Trouvé près de la Carolina, contenant plusieurs centaines de deniers consulaires et quelques monnaies autonomes avec légendes celtibériennes ; le tout en très bon état de conservation. (A noter : le vase, qui ne portait pas d'inscription, a été converti en cuillers à café ! !)

7. *Collection Saavedra.* — Un des deux vases trouvés à Quintana Rodonda, province de Soria, pleins de monnaies celtibériennes de Osca (Celsa), sous un casque romain de bronze qui se trouve actuellement au Musée de la Real Academia de la Historia à Madrid. (N. B. Le second vase, qui est dans la collection Diente, avait la forme des vases de Bosco Reale.)

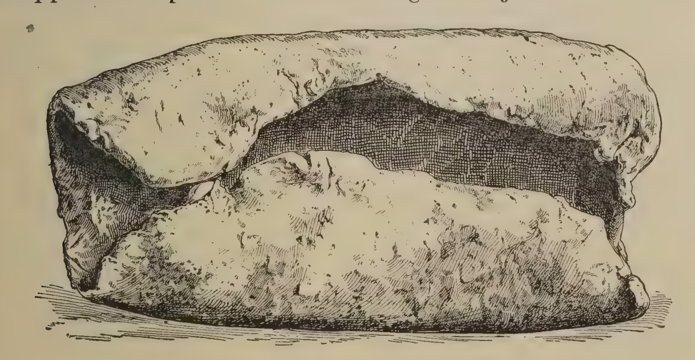
8. *Collection M. Mato.* — Provenance inconnue. Ce vase porte la légende : PΜΥΣPPϘEN:Ƿ:I·I∃·IIII↾IIII.

Il résulte de l'examen de ces huit vases que six ont été trouvés dans le district qui a produit la trouvaille qui fait l'objet de cette notice ; que six, au moins, contenaient des deniers consulaires ou celtibériens ; et que trois portaient des inscriptions celtibériennes.

A ces dépôts vient s'adjoindre, comme il est dit plus haut, celui de 1903, qu'on peut appeler de « Santa Elena », du nom de la petite ville aux confins nord de la province de Jaen, près de

1. M. Arthur Engel signale, dans la *Revue archéologique* de 1891, *Note sur quelques collections espagnoles*, ce bassin comme étant chez M. Garcia, de Jaen.

laquelle il a été trouvé. Un heureux hasard l'a fait sortir de sa cachette de vingt siècles. Un petit berger, voulant ramasser une pierre pour la jeter à une vache qui s'était éloignée du troupeau, mit la main sur un objet qui lui parut fixé au sol : c'était l'extrémité d'une enveloppe de plomb, qui contenait plusieurs centaines de monnaies romaines! En la dégageant, il en découvrit une seconde contenant également des deniers, ainsi que le lingot d'argent et les petits morceaux de plaque de même matière dont je parlerai plus bas. Les enveloppes ont été conservées, heureusement. Elles avaient été formées d'une feuille de plomb, toute semblable aux feuilles que l'on trouve dans les anciennes mines romaines, rabattue sur les côtés et aux bouts mais non pas soudée, de façon à former une sorte de cylindre dans laquelle le propriétaire du trésor avait entassé les monnaies. L'une de ces enveloppes est représentée dans la figure ci-jointe.



Les deniers ont été bientôt dispersés, mais à force de recherches et de démarches habilement conduites, la plus grande partie d'entre eux, on peut dire presque la totalité, est maintenant entre des mains sûres. Le catalogue ci-joint contient la liste de 568 deniers consulaires de la trouvaille. M. H. A Grueber, du British Museum, qui a bien voulu en faire la liste ci-jointe par ordre chronologique, d'après le classement de M. le comte de Salis, en trouve la continuité remarquable. Le dépôt contenait, en outre, six pièces d'argent autonomes à légende celtibérienne, et le tout, quelques deniers exceptés, était en très bon état de conservation.

TROUVAILLE DE MONNAIES RÉPUBLICAINES A SANTA ELENA (JANV. 1903)

Nombre d'exempl.	Nom ou symbole de magistrat.	Date probable av. J.-C.	N° dans Mommsen Blacas.	Référence à Cohen, *Monn. rom.*
18	Anonyme (les Dioscures).	269-197?	1-3?	*Incert.*, pl. XLIII, 2.
6	— (Bige, dessous un un animal).	196-173	7	
2	— (Bige).	—		*Incert.*, pl. XLIII, 8.
1	TOD.	—	28	Todillia (?), pl. XLIII, 9.
1	AVTR (Mon.).	—	21	Autronia, pl. VII.
1	L. COIL.	—	49	Coelia, pl. XIII, 1.
1	CN. DO.	—	39	Domitia, pl. XVI, 1.
8	Bige conduit par la Victoire.	—	59	*Incert.*, pl. XLIII, 11.
1	C. IVNI. C. F.	172-151	51	Junia, pl. XXIII, 1.
3	S. AFRA.	—	62	Afrania, pl. II.
3	M. ATIL — SARAN.	—	72	Atilia, pl. VII, 1.
2	M. ATILI — SARAN.	—	72	Atilia, pl. VII, 2.
4	L. SEMP. — PITIO.	—	73	Sempronia, pl. XXVI, 2.
1	L. ITI.	—	50	Itia, pl. XIX.
7	C. SCR.	—	62	Scribonia, pl. XXXVI, 1.
8	NAT.	—	60	Pinaria, pl. XXXI, 2.
5	C. TER. LVC.	—	75	Terentia, pl. XXXIX, 4.
3	P. SVLA.	—	67	Cornelia, pl. XV, 16.
8	L. SAVF.	—	69	Saufeia, pl. XXXVI.
4	NATTA.	—	70	Pinaria, pl. XXXI, 1.
6	FLAVS.	—	65	Decima, pl. XVI.
7	L. CVP.	—	76	Cupiennia, pl. XVI.
8	M. IVNI.	—	78	Junia, pl. XXIII, 2.
6	P. PAETVS.	150-125	79	Aelia, pl. I, 1.
5	C. VAL. C. F. FLAC.	—	99	Valeria, pl. XL, 1 ou 2.
7	C. RENI.	—	100	Renia, pl. XXXVI.
6	C. CVR. TRIGE.	—	91	Curiatia, pl. XVI, 1.
3	Anonyme (Bige de cerfs; dessous, un croissant).	—	94	*Incert.*, pl. XLIII, 10.
4	CN. GEL.	—	93	Gellia, pl. XIX, 1.
4	A. SPVRI.	—	66	Spurilia, pl. XXXVIII.
1	AV. RVF (mon.).	—	103	Aurelia, pl. VII, 4.
1	C. TITINI.	—	98	Titinia, pl. XXXIX.
1	L. ATILI. NOM.	—	96	Atilia, pl. VII, 4.
8	SEX. PO. FOSTLVS.	—	110	Pomponia, pl, XXXIII, 1.
9	CN. LVCR. — TRIO.	—	77	Lucretia, pl. XXV, 1.
17	M. BAEBI Q. F. — TAMPIL.	—	102	Baebia. pl. VIII, 6.
4	C. AVG.	—	109	Minucia, pl. XXVIII, 3.
184				

Nombre d'exempl	Nom ou symbole de magistrat.	Date probable av. J.-C.	N° dans Mommsen Blacas.	Référence à Cohen, *Monn. rom.*[1]
1	L. TREBANI.	150-125	120	Trebania, pl. XXXIX.
12	L. ANTES — CRAG.	124-103	129	Antestia,, pl. II, 3.
6	M. MAE. ANT.	—	127	Maenia, pl. XXV, 2.
7	M. ABVRI — GEM.	—	126	Aburia, pl. I, 1.
3	C. ABVRI — GEM.	—	125	Aburia, pl. I, 2.
12	T. MINVCI. C. F. AVGV-RINI.	—	137	Minucia, pl. XXVIII, 4.
4	M. MARC.	—	134	Marcia, pl. XXVI, 3.
3	MN. ACILI — BALBVS.	—	138	Acilia, pl. I, 1.
19	M. PORC. — LAECA.	—	128	Porcia, pl. XXXIV, 2.
4	CN. DOM.	—	133	Domitia, pl. XVI, 2.
5	C. CASSI.	—	157	Cassia, pl. XI, 1.
2	T. Q.	—	135	Quinctia, pl. XXXV, 2.
6	Q. METE.	—	131	Caecilia, pl. VIII, 3.
5	M. VARG.	102	132	Vargunteia, pl. XL.
6	T. CLOVLI.	101	183	Cloulia, pl. XII, 1.
2	M. ACILIVS M. F.	100	130	Acilia, pl. I, 2.
5	L. MINVCI.	99-94	122	Minucia, pl. XXVIII, 2.
1	P. CALP.	—	123	Calpurnia, pl. IX, 2.
3	L. POST. ALB.	—	139	Postumia, pl. XXXV, 1.
5	L. OPEIMI.	—	140	Opeimia, pl. XXX, 1.
6	M. OPEIMI.	—	141	Opeimia, pl. XXX, 2.
8	Q. PILIPVS.	—	142	Marcia, pl. XXVI, 4.
3	SEX. IVL. CAISAR.	—	159	Julia, pl. XIX, 2.
1	C. METELLVS.	—	143	Caecilia, pl. VIII, 8.
4	M. METELLVS Q. F.	93	144	Caecilia, pl. VIII, 6 ou 7.
1	Q. MAX. (Tête de Rome).	—	145	Fabia, pl. XVII, 3.
1	C. SERVEIL.	—	146	Servilia, pl. XXXVII, 1 ou 2.
2	M. FABI PICTOR.	—	180	Fabia, pl. XVII, 6.
2	M. AVRELI — SCAVRI.	92	170	Aurelia, pl. VII, 5.
1	L. COSCO. M. F.	—	170	Cosconia, pl. XV.
2	L. PORC. LICI.	—	170	Porcia, pl. XXXIV, 1.
1	L. POMPONI. CN. F.	—	170	Pomponia, pl. XXXIV, 1.
1	Mn. FONTEI.	91	177	Fonteia, pl. XVIII, 2.
15	C. PVLCHER.	—	176	Claudia, pl. XII, 2.
1	L. MEMMI. CAL.	—	205	Memmia, pl. XXVII, 2.
2	L. IVLI. L. F. — CAESAR.	90	199	Julia, pl. XX, 4.
5	Monnaies *incuses*.			
351				

1. Nous nous excusons de n'avoir pas eu, pour établir ces références, à notre disposition l'ouvrage plus récent de M. E. Babelon.

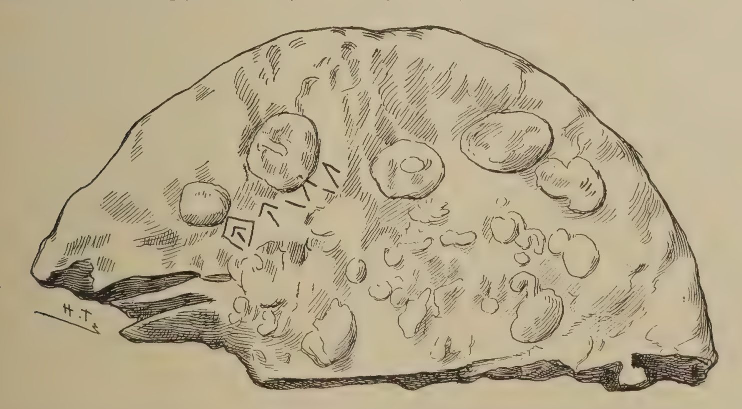
Deniers frappés dans les ateliers locaux d'Italie.

Nombre d'exempl.	Nom ou symbole de magistrat.	Date probable av. J. C.	N° dans Mommsen Blacas.	Référence à Cohen, *Monn. rom*
5	PVR.	172 - 151	64	Furia, pl. XIX, 2.
8	C. MAIANI.	—	68	Maiania, pl. XXV.
3	CARB.	150 - 125	104	Papiria, pl. XXX, 2.
4	C. PLVTI.	—	105	Plautia, pl. XXXII, 3.
14	C. CATO.	—	106	Porcia, pl. XXXV, 4.
6	Q. MINV. — RVF.	—	107	Minucia, pl. XXVIII, 1.
8	M. CARBO.	—	104	Papiria, pl. XXX, 1.
14	M. FAN. C. F.	—	108	Fannia, pl. XVIII.
3	M. CALID. Q. MET, etc.	124 - 103	166	Calidia, pl. VIII.
3	CN. FVL. — M. CAL. Q. MET.	—	166	Fulvia, pl. XVIII.
1	Q. MAR. C. F. L. R.	—	165	Marcia, pl. XXVI, 2.
10	Q. CURT. — M. SILA.	—	167	Curtia, pl. XVI.
5	CN. DOMI.	—		Domitia, pl. XVI, 3.
8	Q. FABI — LABEO.	102 - 100	147	Fabia, pl. XVII, 2.
6	M. TVLLI.	—	119	Tullia, pl. XXXIX.
12	M. SERGI. SILVS. Q.	99-94	168	Sergia, pl. XXXVII.
11	L. FLAMINI. CILO.	—	173	Flaminia, pl. XVIII, 1.
1	L. TORQVA. Q.	—	169	Manlia, pl. XXVI, 5.
14	M. CIPI. M. F.	—	161	Cipia, pl. XII.
5	P. NERVA.	—	160	Silia, pl. XXXVIII.
1	T. DEIDI.	—	158	Didia, pl. XVI.
1	L. PHILIPPVS.	—	156	Marcia, pl. XXVI, 5.
3	C. SERVEILI. M. F.	93	124	Servilia, pl. XXXVII, 3.
2	Anonyme (Rome assise sur un bouclier).	—	181	*Incert.*, pl. XLIII, 14.
5	TI. VET.	92	111	Veturia, pl. XLI.
4	M. FOURI. L. F. — PHLI.	—	182	Furia, pl. XIX, 3.
5	TI. Q. D. S. S.	91	186	Quinctia, pl. XXXVI, 4.
10	MN. AEMILIO. LEP.	—	155	Aemilia, pl. I, 3.
17	CM. BLASIO CN. F.	—	163	Cornelia, pl. XIV, 4.
4	C. FONT.	—	164	Fonteia, pl. XVIII, 1.
3	L. CAESI.	—	178	Caesia, pl. VIII.
4	Q. LVTATI. Q.—COERCO.	90	162	Lutatia, pl. XXV, 2.
6	L. MEMMI.	—	175	Memmia, pl. XXVII, 1.
1	MN. AQVIL.	—	171	Aquillia, pl. VI, 1.
5	L. VALERI. FLACCI.	—	174	Valeria, pl. XL, 3.
3	P. LAECA.	—	172	Porcia, pl. XXXIV, 3.
2	C. SVLPICIVS. C. F.	89		Sulpicia, pl. XXXVIII, 1.
568				

Mais ce qui ajoute surtout à l'intérêt de la trouvaille, c'est le petit lingot d'argent, ou plutôt la moitié de lingot, qui accompagnait les deniers[1]. Ce lingot avait la forme d'une demi-sphère



aplatie, et il avait été coupé en deux parties presque égales, dont l'une qui pesait 410,56 grammes a été enfouie avec le trésor. Les traces des coups portés par l'excellent outil qui a servi à le diviser se voient encore très distinctement. Une photographie a été prise de la partie plate du lingot et donne une idée très exacte de son apparence (voy. vignette).



Les dimensions sont les suivantes : longueur sur la ligne de la coupure, 0,090 m.; largeur au centre, 0,048 m.; épaisseur au centre, 0,025 m.

1. Ce lingot a figuré au Petit-Palais des Champs-Élysées, à l'Exposition de la *Société des fouilles archéologiques* dont fait partie M. H. Sandars.

Enfin l'intérêt du lingot ne s'arrête pas au fait qu'il a été rencontré avec les deniers consulaires. Il offre cette particularité curieuse qu'il porte une inscription en caractères celtibériens, qui se voit distinctement sur la figure. Elle se compose de cinq lettres, dont les deux premières sont « liées » et présentent cet aspect ⟠. Le tout est traversé par une ligne horizontale. Les lettres ont été d'abord formées par des traits taillés avec un petit outil tranchant, et la ligne transversale a été ajoutée ensuite.

M. R. de Berlanga, l'érudit archéologue et épigraphiste de Malaga, à qui l'inscription a été soumise, est d'avis qu'elle doit être lue comme suit: ◇ϒϒᛇᛇ et que son équivalence en hébreu est un ain, deux vau et deux ghimel ; en grec un omicron, deux bêta et deux gamma, et qu'en latin les lettres, lues de gauche à droite, seraient O.B.B.G.G., à juger par ce que l'on « voit aussi sur les monnaies de ᛇΛᛗ = gili ». Malheureusement l'inscription ne peut pas être traduite, puisqu'on ignore la valeur précise des signes de la langue celtibérienne.

Mais il se présente une question à l'esprit : l'inscription ne donnerait-elle pas tout simplement le poids du lingot ? Tout porte à le croire. Sinon que désigne-t-elle ? Le nom du propriétaire de la mine d'où a été extrait le plomb qui contenait l'argent du lingot ? Le nom du fondeur ? Le nom de la ville où le lingot a été soumis à l'estampage, ou de l'Hôtel de la Monnaie où l'essai en a été fait ? Tout cela est peu probable. Dans tous les cas, ces signes étaient employés par les Romains, en Espagne, au commencement du premier siècle avant notre ère, puisque le lingot a été trouvé avec beaucoup de deniers consulaires (et peu de monnaies autonomes) dont le dernier reconnu porte la date de 89 av. J.-C. Nous savons d'ailleurs que les Romains continuèrent à se servir d'au moins un de ces signes, comme indication de poids, probablement pendant de longs siècles ; ainsi l'atteste un petit poids de plomb trouvé dans les mines de Rio Tinto et déposé au Musée de la Compagnie à Huelva, qui porte la lettre ᛇ taillée au ciseau.

Peut-être arrivera-t-on un jour à donner une valeur complète aux autres lettres de l'inscription.

Il reste encore deux questions à se poser : 1° Le trait transversal a-t-il une signification ? 2° Quelle est la date où la cachette a été faite ?

Quant au trait, ne pourrait-il pas signifier que le lingot a été coupé en deux et que, par conséquent, le poids en a été réduit de moitié? C'est peut-être une solution très hardie à présenter sans preuve, à moins que les deux petits morceaux de plaque et le petit bout de fil en argent, qui ont été trouvés avec le lingot, ne viennent à l'appui de la théorie en ce sens qu'ils auraient été ajoutés au demi-lingot pour parfaire un poids déterminé! Il est évident que la partie trouvée avec les deniers ne devait pas représenter la moitié exacte du lingot entier, puisqu'il a été déchiqueté, et d'une façon très irrégulière, du côté gauche (voir la photographie du lingot). Quant à la date, elle se rapproche de la période durant laquelle la partie de l'Espagne où le trésor de Santa Elena a été enfoui fut bouleversée par les guerres de Sertorius.

Horace Sandars
(Londres).

CHRONIQUE

TROUVAILLES

22. — Dans la province de Jaen (Espagne), en 1903, près de Santa Elena, on a trouvé deux enveloppes de plomb contenant plusieurs centaines de deniers de la République romaine dont les plus anciens sont des anonymes du IIIe siècle et les plus récents portent le nom du monétaire *C. Sulpicius C. f.* (89 av. J.-C.). Ces pièces étaient accompagnées d'un fragment de lingot d'argent portant des lettres ibériques qu'on peut transcrire par *Obbgg*. (Voy. ci-dessus, p. 396, la description de ce trésor par M. H. Sandars.)

23. — A Quaregna (près d'Arona, sur le Lac Majeur), vase de terre cuite contenant des monnaies de l'empire romain dont beaucoup en or. On a vu une pièce rare de Faustine (mère ou fille ?). — *Bollettino di num.*, 1905, 63.

24. — A la Cruchère, dans les environs de Jublains (Mayenne), un laboureur a trouvé un vase en bronze orné de chasseurs, d'un sanglier et d'un lion ; il y a des incrustations en argent. Le vase contenait 800 pièces de billon dont plusieurs seraient de Gordien III. Le vase et plusieurs monnaies auraient été envoyés à Paris. Je n'ai pu obtenir de détails plus précis. — Cf. le *Petit Journal* du 12 juin 1905.

25. — En travaillant à la réfection de la route de Novalaise à Saint-Genix (arr. Chambéry, Savoie), des cantonniers auraient laissé glisser dans un précipice un vase contenant plusieurs centaines de monnaies gauloises et mérovingiennes. Deux pièces retrouvées sont une imitation gauloise d'un denier de la République romaine et l'autre, un tiers de sol d'or d'un monétaire mérovingien de Moutiers-en-Tarentaise. — *Bullet. de num.*, 1905, 30.

L'association de ces pièces me paraît peu vraisemblable et il est probable qu'elles ont été trouvées séparément. Les circonstances de la prétendue trouvaille sont d'ailleurs bizarres.

26. — Dans la commune de Labeaume, au-dessus de la route de Ruoms à Largentière (Ardèche), dans une carrière, on a trouvé un

grand vase renfermant de nombreux deniers carolingiens. Je n'ai pu obtenir d'autres renseignements. — Cf. *Le Journal*, 3 mai 1905.

27. — A Gérocourt (c^on et arr. de Pontoise, Seine-et-Oise), le 9 mai 1905, en démolissant l'église Saint-Pierre, on a trouvé un vase de grès contenant 1 pièce d'or (écu de Charles IX de 1570) et onze pièces d'argent datées de 1575, 1580, 1586 et 1589. Ces monnaies ont été déposées à la mairie de Gérocourt. — *Communication de M. Léon Plancouard.*

Je pense que cette cachette a été faite pendant la période troublée contemporaine de l'assassinat d'Henri III.

28. — A Neuviller, entre Bouxviller et Saverne (Alsace), en avril 1905, on a fait une trouvaille de monnaies d'or. Voici les princes et états représentés dans ce dépôt : Rodolphe II ; Mathias ; Léopold ; Frédéric-Guillaume de Saxe (1641) ; Francfort ; Cologne ; Provinces-Unies ; Zwolle ; Campen. Puis quelques espagnoles parmi lesquelles une quadruple pistole de Philippe II et enfin des louis de 1642 à 1668. — *Renseignement communiqué par M. F. de Villenoisy.*

Il est possible que ce trésor ait été enfoui lorsque les impériaux envahirent l'Alsace en 1672.

29. — En Camargue, à neuf kilomètres d'Arles, en mai 1905, dans une tombe, petit dépôt de 27 deniers de Charles Ier de Savoie et d'un denier de Soleure. — *Bullet. de num.*, 1905, 60.

30. — A Arendonck (8 kilomètres de Turnhout, Belgique), on a trouvé une cachette de 120 pièces d'argent et de billon frappées pour la plupart au XVIe siècle dans les provinces des Pays-Bas. — A. de Witte, dans *Rev. belge num.*, 1905, 357.

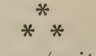
31. — A Liesborn, près de Lippstadt (Westphalie), trouvaille de 60 deniers : Ethelred II d'Angleterre ; Robert Ier de Flandre (deniers d'Arras), Robert II de Jérusalem (une pièce nouvelle avec ce nom dans la légende, et de grands deniers avec une figure armée) ; Deventer ; Emden ; Soest ; Goslar ; Herford ; Bamberg. — *Blätter. f. Münzfr.*, 1905, 3328.

32. — A Constance, dans les fondations d'une vieille maison de la Rosgartenstrasse, on a trouvé environ 394 monnaies d'or bien conservées du XIVe siècle, ainsi réparties : 135 de Hongrie, 127 de Venise, 54 de Florence, 33 de Gênes, 22 de Bohême, 6 de Metz, 4 de Milan, 3 d'Orange, 2 de Rome, 1 de Bologne, 2 de France, 1 d'Autriche, 1 du Palatinat, 1 des Flandres. — *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3346. Cf. *Frankf. Münzz.*, 1905, 301.

33. — Don Juan Fernandez, collectionneur à Carmona (Espagne), vient de découvrir, au fond d'une carrière, un pot contenant 105 réaux d'argent de Pierre le Cruel, 19 demi-réaux, et 776 pièces de billon.

34. — A Köngsö, près de Bryrup (Danemark), trouvaille de 700 monnaies danoises très anciennes qui sont entrées au Musée de Copenhague. — *Bl. f. Münzfr.*, 1905, 3298.

A. Bl.



VENTES (suite)

9. — La collection de jetons français de M. Richard a déjà été citée à plusieurs reprises dans les revues savantes.

En 1893 (*Rev. num.*, p. 402), J. Rouyer signalait un méreau dont la légende CHRIST EST LE PAIN DE VIE (nº 1485 du *Catalogue*) atteste qu'il servait à l'administration de la cène dans le culte réformé. Le 22 juin 1904, M. R. Mowat communiquait à la Société des Antiquaires de France le moulage du jeton de cuivre portant la date de 1572, et orné d'un damier dans les cases duquel est inscrite une formule magique ; notre collaborateur a depuis étudié ce jeton dans le dernier volume des *Mémoires* de la Société (1903).

La collection Richard a été vendue du 10 au 16 juin 1904 par les soins de M. Et. Bourgey. Elle comprenait 2.071 numéros dont le catalogue a été dressé avec soin et complété par neuf planches phototypiques et une table analytique des administrations, villes, monuments, corporations, etc. Le produit de la vente a été de 29.200 francs.

Le nº 295 s'est vendu 105 francs. En voici la description :

Bombardiers. Écu de France sur un cartouche déchiqueté et couronné, entouré de la date M. D.LXIII, avec 9 grenades enflammées la divisant. ℞. BOBARD. REGIAR. MA. COR. ET. ANTIGRAPHO. Château en flammes dont les tours s'écroulent sous le feu d'une batterie de six pièces. Cuivre jaune.......... 105

Ont atteint ou dépassé 50 fr. :

40. *Jeanne d'Évreux*, femme de Charles IV le Bel. CE × SONT × LES × GETOIRS. Écu parti de Fr. et d'Evr. ℞. + POVR.LA.RAINE.DE.FRANCHE. Croix cantonnée de 4 lis. Cuivre.......... 51

430. *Le marquis de Rothelin*, lieutenant gén. de l'artillerie de Fr. Son titre. Armes sur 2 canons. ℞. RATIO. VLTIMA. REGVM. 1622. Deux canons tonnant, munitions, etc. Æ.......... 70

536. *Thomas Rappouel*, secrétaire d'État. Son titre et son écu. ℞. + IN. DOMINI. IHESV. CRVCE. SALUS. Croix cantonnée de 4 flammes. Cuivre.......... 50

942 *Georges Mareschal*, chirurgien. Titre et écu. 1706. ℟. AMPHITHEATRVM ANATOMICVM. Vue de l'amphithéâtre. Æ........................ 53
1176. *Louis XV*. Tête à dr. ℟. COMMUNAUTÉS DES MAISTRES CHANDELLIERS ET DES MAISTRES HUILLIERS. 1750. Æ........................ 50
1230. *Louis XV*. Buste à dr. ℟. RESTAURATIO OFFICIORUM. 1730. A l'exergue, REG.A.CONS.VIN.INSPECT.1733. Vue du quai de Bercy. Æ...... 50
1341. *Louis de Rye*, év. de Genève (*Gebenensis*), dit par erreur de Besançon. Écu couronné. ℟. + NON.CRAS.QVOD.HODIE 1547. Écu à l'aigle. Cuivre........................ 60
1610. *Louis XVI*. Buste à g. ℟. FERRUM.ET.IGNEM·INNOXIUS.UBIQUE.PORTO. Mercure. A l'ex., MINES ET FORGES DE BOURGOGNE. Æ. Octog..... 77
1749. GECT DE LA CHAMBRE DES AYDES. Écu de Lorraine. ℟. + IN VTRVMQUE ACCEPTA REFVNDIT. Sac de monnaies entre un sceptre et une cigogne. Æ........................ 52
1797. *Jean-Marie Degraix*. Son écu entre 2 lions. 1789. Æ................ 64
1830. *Metz*. *Roger de Commenge*. Son titre et son écu. ℟. CIRCVNSPECTE QVIDLIBET. Balance sur une épée et un sceptre en sautoir. Cuivre.. 69

A. D.



NOTICES

Les origines de la médaille en France. — L'histoire des origines premières de la médaille dans l'art français, qui intéresse autant le grand public que les érudits, est à l'ordre du jour. Après les savantes monographies de M. Henri de La Tour et de M. Jules Guiffrey jadis parues ici même et qui, en dépit d'une patiente érudition avaient laissé beaucoup de points dans l'ombre, les livres récents de Natalis Rondot et de M. Mazerolle, dont la *Revue* a donné des comptes rendus, ont élucidé en partie les obscurités de cette histoire ; enfin divers articles de M. Babelon, parus dans la *Revue de l'art ancien et moderne* (XVII, 1905) et que nous souhaitons voir réunis en volume, viennent d'ajouter aux résultats positifs des travaux antérieurs des clartés nouvelles. Même ils pourraient en être la lumineuse introduction.

Le problème des origines de la médaille française comporte bien des questions diverses : la première de toutes est déjà si complexe que l'on peut juger par elle des difficultés du sujet. En effet, quelle est la plus ancienne médaille française? demande M. Babelon, au seuil de son étude. Question presque insoluble, car, à ceux qui y répondent en citant les grandes pièces si célèbres frappées par Charles VII pour commémorer l'expulsion des Anglais, M. Babelon oppose toute une série de monuments, dont voici les principaux :

1° Une médaille frappée par Dagobert dans l'atelier monétaire de

Limoges, à l'imitation des médaillons monétiformes envoyés, selon Grégoire de Tours, par Maurice Tibère à Chilpéric.

2° Les pièces carolingiennes à la légende **MVNVS DIVINVM** imitées des médaillons romains.

3° Des médailles à légende incompréhensible, en or altéré ou en plomb doré, dérivées des pièces précédentes.

4° Des imitations fantaisistes de monnaies romaines faites par des orfèvres du moyen âge, comme les *Inventaires du duc de Berry* publiés par Jules Guiffrey en signalent.

5° Une copie d'une médaille italienne au nom de Constantin, exécutée par ordre du même duc Jean de Berry.

6° Une autre médaille avec, au droit, le portrait du duc, commandée par celui-ci, selon les *Inventaires*, à son peintre Michel Saulmon.

7° Une médaille de Charles VI ou de l'un de ses proches, exécutée par son orfèvre Jacquemin de Lyon, et dont Natalis Rondot a retrouvé la mention.

A vrai dire, plusieurs de ces médailles se confondent presque avec des médaillons monétaires ; d'autres, connues par des textes qui les citent, ne sont pas parvenues jusqu'à nous. M. Babelon le reconnaît tout le premier. Mais les médailles commémoratives de l'expulsion des Anglais sont, elles aussi, *monétiformes*, et il est donc légitime de leur opposer toute la série précédente. Toutefois il apparaît comme probable que toutes les médailles citées par les *Inventaires du duc de Berry* étaient des joyaux d'orfèvrerie formés de deux plaques travaillées au repoussé et soudées, comme sont les célèbres médailles italiennes de Constantin et d'Héraclius[1] dont parlent les mêmes *Inventaires*, et dont le duc fit fabriquer des imitations (voy. ci-dessus, 5°). Donc les pièces de Charles VII commémorant l'expulsion des Anglais sont bien les premières médailles *frappées* en France depuis l'époque carolingienne ; elles se distinguent nettement des médailles du duc de Berry, elles sont d'un autre art, on ne saurait les y rattacher.

C'est qu'en effet les médailles du duc de Berry, tout en étant des œuvres nouvelles, étaient un produit de l'évolution naturelle de l'orfèvrerie française, si prospère et si brillante, un peu influencée par l'Italie où renaissait le culte de l'Antiquité. Le désastre d'Azincourt, on le sait, interrompit brusquement cette éclatante floraison de l'art

1. Le Cabinet des médailles possède celle d'Héraclius. Ces deux médailles sont rarissimes. M. Babelon en donne des reproductions excellentes dans ses fig. 8 et 9.

français au seuil du xve siècle. Ces essais très nouveaux de médailles d'orfèvre furent abandonnés, oubliés ! Et c'est pourquoi, quand la médaille renaît au temps de Charles VII et de Louis XI, c'est sous une forme absolument différente : ces médailles sont en effet des œuvres de *monétaires*, et non plus des œuvres d'*orfèvres*. L'art qui les a enfantées ne se souvenait pas des joyaux du duc de Berry : les unes ne procèdent en aucune façon des autres.

Telle est la thèse soutenue par M. Babelon, et je ne vois pas qu'on la puisse contester. Elle met au point toutes les observations faites par les érudits sur les premiers monuments de l'art du médailleur en France. Elle éclaire d'une lumière nouvelle ces débuts capricieux d'un des *arts mineurs* auxquels la France a donné le plus de gloire. L'étude dans laquelle M. Babelon l'expose formerait, telle qu'elle est, le premier chapitre d'une histoire définitive de la médaille française. Peut-être l'auteur nous la donnera-t-il un jour. Nous en accepterions volontiers l'augure.

J. F.



MUSÉES

Cabinet de Berlin. — Au cours du dernier trimestre 1904, les collections du Cabinet royal de Berlin ont acquis 54 monnaies grecques, 25 romaines, 370 modernes, 29 orientales, 17 médailles, et divers poids, anneaux, monnaies primitives et de papier.

Parmi ces pièces, signalons des bronzes de Syracuse signés de Phrygillos, un tétradrachme de Cnide, un bronze d'Auguste; quatre *aurei* de Pertinax, de Septime Sévère et Caracalla (Karnak), une monnaie de Géta de Philippopolis avec Orphée entouré des animaux, un bronze de Vespasien avec Rome sur les sept collines ; une pièce de 8 gros d'Albert de Brandebourg, des pièces pour Halberstadt et Brême ; des monnaies de bas aloi de la trouvaille de Schmalleninken et plusieurs médailles du xvie siècle.

Erfurt. — La ville d'Erfurt a acquis pour une somme de 27.000 m. la collection très complète de monnaies d'Erfurt, réunie par M. Franz Apell.

*
* *

QUESTIONS

1. — De quel cabinet princier le C surmonté d'une couronne en niellure d'argent est-il le poinçon comme marque de propriété comparable à l'*Aigle* du cabinet d'Este à Modène ?

A cette question posée dans le *Bulletin international de numismatique,* I, 1902, p. 60, le colonel Bahrfeldt a cru qu'il suffisait de répondre par la simple assertion : « Les monnaies contremarquées d'un C couronné proviennent de l'ancien cabinet de la reine Christine de Suède. »

C'est en effet l'idée qui vient tout d'abord à l'esprit, mais encore conviendrait-il qu'elle fût appuyée de quelque preuve avant d'être adoptée. Malheureusement, si spécieuse qu'elle soit, elle se heurte à des difficultés.

Le catalogue du cabinet de Christine a été publié en 1650 par Fr. Camel et il n'y est, nulle part, fait mention d'un poinçon appliqué sur les pièces de sa collection ; même silence dans le recueil détaillé de ses monnaies de bronze publié en 1742 par Havercamp, qui non seulement les avait examinées, mais s'était aussi servi des 63 planches gravées par Pietro Santes-Bartolo, lesquelles ne portent pas trace d'un C couronné. Voilà, de ce fait, une grave objection à l'assertion de M. Max Bahrfeldt. Ce n'est pas tout.

Au commencement du siècle dernier, le médaillier de Christine appartenait au comte Bracciano, neveu de Pie VI ; à partir de ce moment, sa destinée est enveloppée d'obscurité ; s'il a été vendu et dispersé, il est bien extraordinaire qu'aucun cabinet ne puisse se vanter d'en posséder, à coup sûr, des reliques. Autant que je sache, il n'existe point de pièce antique poinçonnée du C couronné dans les musées de Paris, de Rome, de Londres, de Berlin, de Vienne. Si réellement c'est le poinçon de Christine, on devrait rencontrer un grand nombre de bronzes romains provenant de son médaillier et portant cette contremarque ; or, jusqu'à présent, personne n'en a entendu parler.

J'en connais cependant un spécimen, seulement il existe dans la collection d'un particulier, et il est de provenance inconnue :

— IVLIA MAESA AVG ; buste de Maesa à droite ; derrière la nuque, contremarque ronde de 13 millimètres de diamètre contenant un C surmonté d'une couronne à trois fleurons, en niellure d'argent.

℞ SACVLI FELICIA (*sic*). S. C. La Félicité debout à gauche.

Variété du grand bronze décrit par Cohen, *Descr. hist. des monn. imp.*, 2ᵉ éd. IV, p. 390, n. 47.

Si le C couronné représente le nom de Christine, comme le pense M. Bahrfeldt, ce grand bronze devrait avoir été gravé dans le recueil de Havercamp : or, il ne s'y trouve pas.

La question n'ayant pas reçu une réponse satisfaisante, reste à l'ordre du jour.

R. M.

* * *

NÉCROLOGIE

E.-D.-J. DUTILH

Nous avons le grand regret d'annoncer la mort de M. E.-D.-G. Dutilh, le zélé conservateur des collections numismatiques du Musée gréco-romain d'Alexandrie, décédé le 1ᵉʳ août 1905, des suites d'une affection cardiaque dont il souffrait cruellement depuis plusieurs années. Il n'est que juste de rappeler que ce fut sur son initiative qu'en 1889 un lot important de monnaies alexandrines vint s'adjoindre au noyau de la collection créée par Mariette-Pacha au Musée du Caire et installée d'abord à Boulaq, puis à Ghizeh. En 1896 il fut chargé de la transférer au Musée gréco-romain d'Alexandrie et de la réorganiser ; par ses soins incessants, elle s'est considérablement agrandie et a acquis une véritable importance. L'œuvre scientifique de Dutilh est répartie dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*, dans le *Journal international d'archéologie numismatique*, dans la *Revue belge de numismatique* ; de 1894 à 1896, il avait donné à l'*Annuaire de la Société française de numismatique* plusieurs articles fort remarqués. Au mois de septembre 1904 il me faisait part de la préparation d'une étude sur les ampoules et eulogies de S. Ménas qu'il destinait au *Bulletin* de la Société d'archéologie d'Alexandrie ; je tiens à signaler ce fait pour le cas où il n'aurait pu livrer à la publicité le fruit de ses dernières veilles. La liste détaillée de ses travaux se trouve dans le *Journ. int. d'arch. num.*, III, 1900, pp. 345-346, article : *Bibliographie numismatique de l'Égypte*. Son emploi au Musée prend fin avec lui.

R. Mowat.



HERMANN DANNENBERG

Un des doyens de la Numismatique, Hermann Dannenberg, né à Berlin en 1824, est mort à Salzbrunn, le 15 juin 1905. Numismate de

naissance, car il collectionnait dès l'âge de quatorze ans, il sut réunir une collection très remarquable de monnaies allemandes qui fut acquise, pour la plus grande partie, par le Cabinet de Berlin, il y a quelques années. Cette suite servit de base à son grand ouvrage, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit* (Berlin, 1876, 1894, 1898, 1905), qui remplaça les travaux de Grote et de Cappe, du moins pour le catalogue de monnaies et l'étude des trouvailles. Mais on peut reprocher à l'auteur d'avoir trop négligé les documents et d'avoir illustré son travail de figures souvent très informes. Assurément Dannenberg ne publiait que des dessins calqués sur les pièces elles-mêmes ; mais les deniers allemands du moyen âge sont d'une frappe si défectueuse que le procédé ne pouvait donner toujours d'heureux résultats. Tel qu'il est, l'ouvrage sur les monnaies des dynasties de Saxe et de Franconie est un précieux *corpus* auquel Dannenberg n'a cessé d'apporter des additions jusqu'à la veille de sa mort ; les numismates français devront toujours le consulter, surtout pour les monnaies frappées dans les ateliers de l'est de la France et de la Belgique.

Dannenberg s'intéressait à la numismatique antique et consacra aux monnaies grecques et romaines une partie du manuel qu'il publia en 1891 (*Grundzüge der Münzkunde*). Signalons encore son histoire monétaire de la Poméranie au moyen âge (Berlin, 1893).

La Numismatique allemande et la Société de numismatique de Berlin font une grande perte dans la personne de cet érudit consciencieux.

Adrien Blanchet.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

H. Halke. *Einleitung in das Studium der Numismatik.* Berlin, Georg Reimer, 1905, xvi et 219 p., fig. et 8 pl. en phototypie.

Ce livre, qui correspond aux *Monnaies et médailles* par François Lenormant, est présenté aujourd'hui aux numismates en troisième édition, revue et augmentée. Les premiers chapitres sont consacrés à des généralités sur la monnaie, les collections et le classement. L'auteur expose ensuite les origines de la monnaie et esquisse le développement

de ce moyen d'échange chez les Grecs, dans la Grande-Grèce et la Sicile, chez les Perses, les Phéniciens et les Carthaginois, à Rome, à Byzance ; chez les peuples de l'Invasion, chez les Arabes. Vient ensuite une partie plus développée naturellement, puisqu'elle s'adresse aux lecteurs les plus nombreux de M. Halke : c'est l'histoire de la monnaie en Allemagne, divisée en chapitres particuliers pour les périodes mérovingienne et carolingienne, pour les maisons de Saxe et de Franconie, pour les bractéates (dont l'auteur a fait une étude spéciale), pour le gros, pour les monnaies d'or au moyen âge, pour le thaler, pour le Brandebourg, pour les transformations du monnayage allemand depuis le XVI[e] siècle. L'auteur a réuni aussi un bon nombre de renseignements sur les appellations de monnaies en Allemagne, dont il faudrait faire deux séries très distinctes : les appellations anciennes, qui ont un intérêt historique ; les appellations modernes, adoptées aujourd'hui pour la commodité du classement. Comme exemple de la première série, citons le « thaler de paille » (*Strohthaler*), qui n'est qu'une pièce de 24 kreuzers, frappée par divers seigneurs de la Silésie, au XVII[e] siècle. La période de la guerre de trente ans fut, en Allemagne, particulièrement favorable aux faux monnayeurs, comme en France, l'époque de la Ligue. M. Halke reproduit une curieuse estampe de Martin Wörle, à Augsbourg, qui représente le triomphe du faux monnayage. On y voit un personnage frappant des monnaies, un autre pesant des espèces placées sur une table. Un personnage assis cisaille des monnaies de bon argent qui seront sans doute transformées en espèces de billon ; je reconnais sur son épaule gauche la rouelle ou anneau, signe distinctif imposé aux Juifs. M. Halke, qui reproduit le sceau des monnayeurs de Kuttenberg, aurait pu citer aussi l'estampe de Jost Amman que j'ai signalée en 1897 (Cf. *Etudes de num.*, t. II, p. 157, fig.) et que Sir John Evans vient de reproduire dans le *Numismatic Chronicle.*

Quand on écrit un travail qui concerne une science aussi vaste que la Numismatique, on ne saurait éviter des erreurs et des lacunes. Il me semble par exemple que M. Halke eût pu mentionner beaucoup d'ouvrages et d'articles dont la connaissance est nécessaire. Pour la monnaie de Phidon, il ne suffit pas de citer la chronique de Paros. Il faut se garder d'écrire que des *Regenbogenschüsselchen* portent des inscriptions inexpliquées en lettres latines (*Biatec* est un nom d'homme). Le monnayage de l'or, en Angleterre, ne commence pas au XIV[e] siècle ; on connaît le *penny* d'or d'Henri III (1216-1272). Il faudrait faire un examen sérieux de l'instrument monétaire figuré dans l'ouvrage d'Ackerman. On ne peut se dispenser de citer les magnifiques séries de

médailles fabriquées en France et dans les Pays-Bas, depuis le xve siècle et il faudrait citer maintenant, pour les médailles italiennes, l'ouvrage de M. Cornelius von Fabriczy.

Ces critiques ne sont pas pour amoindrir le mérite de M. Halke dont le travail est en somme une excellente vue d'ensemble du monnayage depuis l'origine jusqu'à notre époque, spécialement pour la Grèce, pour Rome et l'Allemagne.

Adrien Blanchet.



Luschin von Ebengreuth (A.). *Keltenmünzen von der Gerlitzenalpe und aus Moggio*. [Vienne, 1905], in-4° (Extr. du *Jahrbuch der K. K. Zentral-Kommission für Kunst- und historische Denkmale*, t. II, 1, 1904, col. 73-102, pl. II et fig.).

M. Luschin von Ebengreuth décrit deux trouvailles de monnaies celtiques.

La première faite en deux fois, en 1903 et 1904, au pied des Alpes de Gerlitz, était composée de deux bracelets d'argent (avec extrémités en forme de têtes de serpent) et de monnaies d'argent. Le musée municipal de Villach (près de la frontière italienne) a acquis 31 pièces et un bracelet. Il y avait dans ce dépôt : 2 pièces de *Nonnos*, 8 de *Biatec* (cf. mon *Traité des m. gauloises*, p. 450) dont plusieurs variétés nouvelles, 1 *Devil* ; puis un deuxième groupe, comprenant : 7 *Adnamati* (cf. mon *Traité*, p. 448), dont plusieurs variétés nouvelles ; 7 *Nemet* ; 3 *Atta* ; enfin un quinaire de Marc-Antoine et Lépide.

Le second dépôt découvert à Moggio, près de la station de Resiuta, il y a au moins quarante ans, est probablement celui d'où provenaient les pièces décrites par Saulcy, en 1868, comme trouvées à Udine. La trouvaille devait être assez considérable ; le musée de Trieste en conserve quinze (*Adnamati*, *Nemet* et *Atta*).

M. Luschin von Ebengreuth passe en revue les théories émises par M. Kenner (voy. mon *Traité*) au sujet de ces deux groupes de monnaies de poids différents (17 gr. et 10 gr., poids moyens) et dresse un intéressant tableau de tous les exemplaires des monnaies de cette série parvenus à sa connaissance.

Il fait ensuite remarquer que les pièces lourdes se trouvent ordinairement entre Vienne et Presbourg ; on a donc maintenant une provenance méridionale d'autant plus intéressante qu'il y a un mélange avec les pièces de la série légère. M. Luschin von Ebengreuth est porté à

considérer la première trouvaille comme composée de pièces contemporaines de peuples différents, plutôt que de pièces d'époques différentes d'un même peuple. Remarquons aussi que ce dépôt contenait un quinaire romain de 43 av. J.-C. ; l'enfouissement a dû avoir lieu quelques années après cette date, sans doute entre 30 et 14 av. J.-C., car ensuite la Noricum devint une province romaine.

Notons encore une pièce avec un cavalier, surfrappée sur une au cheval libre. Cet exemplaire a permis à M. Luschin von Ebengreuth de donner une explication logique du type des monnaies de *Suicca*, où il reconnaît les restes de la tête laurée (Cf. l'explication analogue que j'ai donnée pour les petites pièces de la trouvaille de Simmering, dans mon *Traité*, p. 451).

On reconnaîtra que le mémoire de M. Luschin von Ebengreuth est une contribution très précieuse à l'étude des monnaies celtiques de l'Europe centrale.

Adrien Blanchet.

*
* *

Gabrici (Ettore). *La Numismatica di Augusto ; studi di Tipologia, cronologia e storia.* II, *La Zecca imperiale di Lugdunum.* S. l., 1905, in-4°, 17, fig. (Extr. des *Studi e materiali di archeologia e numismatica pubblicati per cura di Luigi A. Milani,* t. III, 1905, Firenze, p. 182-198).

M. Gabrici, qui avait déjà étudié des émissions faites dans les provinces d'Asie et d'Achaïe, a remarqué un autre groupe de pièces qu présentent les caractères d'un art provincial : ce sont des *aurei* et des deniers d'Auguste, aux types d'Apollon tenant la lyre, de Diane chasseresse accompagnée d'un chien, de deux hommes offrant un rameau d'olivier à l'empereur, du taureau cornupète, du capricorne. Ces pièces portent la tête nue d'Auguste avec la légende AVGVSTVS DIVI· F ; au ℞. on trouve IMP·X ou XI ou XII (15 à 10 av. J.-C.). Les lettres sont lourdes et irrégulières, la tête de l'empereur a un cou long et large et est modelée sans finesse.

M. B. V. Head avait déjà attribué un aureus de cette série à la Gaule et François Lenormant, le premier, avait écrit que les *aurei* et deniers d'Auguste au taureau cornupète avaient été frappés à Lugdunum. On ne saurait oublier que cette ville avait, selon le témoignage de Strabon, un atelier où les gouverneurs romains frappaient des monnaies d'or et d'argent. M. Gabrici examine l'état de la Gaule au commencement du règne d'Auguste et démontre que l'intérêt de l'em-

pereur était de frapper monnaie en Gaule (Cf. ce que j'ai dit dans mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 432). M. Gabrici reconnaît fort bien que le taureau cornupète a été gravé sur les monnaies de cette série pour rappeler le type des monnaies de Massalia (Cf. mon *Traité*, p. 245 et 428. Rappelons que le bronze avec *Copia* et un taureau cornupète est authentique et existe dans la collection Récamier). Les types d'Apollon et de Diane auraient été choisis aussi en souvenir du culte consacré à ces divinités par les Massaliètes.

M. Gabrici dit que les types du taureau, d'Apollon et de Diane ont été repris par l'atelier de Rome dont les pièces portent une tête laurée d'un travail meilleur que les autres.

La théorie de M. Gabrici est basée sur un raisonnement judicieux et je crois bien en effet que Lugdunum a frappé les monnaies indiquées plus haut. La comparaison de ces pièces avec les bronzes au type de « l'autel de Lyon » apporterait peut-être une preuve matérielle en faveur de ce classement intéressant. Une autre preuve analogue devrait être cherchée dans la composition des trésors de monnaies enfouis sous le règne d'Auguste. On conçoit que, si les types indiqués sont sortis de l'atelier de Lugdunum, on doit s'attendre à en trouver plus d'exemplaires dans les trésors enfouis en Gaule que dans ceux des autres régions de l'Empire.

ADRIEN BLANCHET.



G. F. HILL. *Catalogue of the greek coins of Cyprus* (In the British Museum). Londres, 1904, in-8 de CXXXIV-120 pages et 26 planches.

On sait que le classement et le déchiffrement des monnaies chypriotes n'a pu être scientifiquement entrepris qu'après que George Smith, en 1872, eut trouvé la clef de l'écriture syllabique dans laquelle sont gravées les légendes monétaires. Cependant, longtemps auparavant, le duc de Luynes avait fait des efforts considérables pour grouper la plus belle suite de monnaies à légendes chypriotes qu'on eût formée; il avait reconnu comme chypriotes, coordonné et matériellement bien décrit, dès 1852, l'ensemble des médailles sur lesquelles les numismates se sont exercés à la suite de la découverte de Smith; le duc de Luynes joua donc le rôle de précurseur et prépara les voies : il convient de ne point l'oublier. Ce fut ensuite l'étude d'ensemble publiée par Six en 1883 dans cette *Revue*, qui appliqua avec une méthode rigoureuse aux légendes monétaires les principes de lecture dont d'autres savants se servaient avec tant de bonheur pour le déchiffrement des in-

criptions lapidaires. Le succès fut complet, et l'on peut dire que le mémoire de Six a posé les bases d'un classement scientifique dont les détails seuls sont susceptibles d'être revisés et modifiés. C'est en m'appuyant sur l'étude de Six que j'ai pu rédiger en 1893 le catalogue raisonné des suites chypriotes du Cabinet des médailles (*Les Perses Achéménides, Cypre et Phénicie*. Paris, 1893, in-8°). Depuis lors, un certain nombre de pièces nouvelles et des observations dues à M. Six lui-même (*Num. Chron.*, 1888 et 1897), à M. G. Hill et à quelques autres savants, sont venues améliorer certains chapitres de la numismatique chypriote. Mais nous attendions avec impatience surtout le Catalogue du British Museum, parce qu'il devait porter sur l'une des séries chypriotes les plus riches qui existent. Le Catalogue en lui-même, disons-le tout de suite, quelque riche qu'il soit, ne renferme guère de pièces nouvelles, c'est-à-dire qui n'aient pas été connues de Six ou qui n'aient pas été publiées par M. Hill au moment de leur entrée au Musée britannique. Mais la magistrale étude que M. Hill y donne comme *Introduction* rend ce volume particulièrement précieux; il y rappelle la description de toutes les pièces que ne possède pas le Musée britannique, de sorte que nous avons là, en deux parties distinctes, un véritable *Corpus* de la numismatique chypriote, absorbant tous les travaux antérieurs. A cause de cela, le nouveau volume rédigé par M. Hill demeurera longtemps le livre essentiel sur la matière.

Je n'entrerai pas dans le détail même de la description et des attributions, car il reste encore, malgré tout, bien des points discutables, obscurs et incertains : je n'aurais ni le temps de les aborder ni de solution définitive à proposer. On n'a pas encore bien expliqué, par exemple, comment il se fait que, parmi les monnaies d'Evelthon, il en est qui portent le nom de ce prince au nominatif et d'autres au génitif; les monnaies attribuables aux descendants de ce prince sont encore bien incertaines; la généalogie même de ces dynastes, telle qu'elle est donnée par Hérodote semble fautive : il s'y est, je crois, glissé un intrus, Siromos (= Hiram), le seul qui ait un nom sémitique au milieu d'une famille grecque. D'autres princes de Salamine, comme Nicodamos, ne sont connus que par les monnaies. Mais doit-on reconnaître aussi des dynastes salaminiens dans les noms Menelas et Lacharidas? Ne sont-ce pas de simples magistrats monétaires? — Les rois d'Idalion ont des monnaies dont les légendes sont encore aujourd'hui aussi incertaines que du temps de Six; il en est de même des dynastes de Paphos. M. Hill remarque que l'identification proposée par Cesnola, de Golgos avec Athiénau, au nord-est d'Idalion, n'est qu'une conjecture; il ajoute que J.-L. Myres pense que Golgos doit être placée plutôt

auprès de Pyla, entre Larnaca et le cap Pedalion, non dans l'intérieur des terres, mais sur le bord de la mer, ce qui convient mieux à une colonie grecque. Les pièces que M. Hill classe à Golgos, je les ai données autrefois à Soli, qui se trouvait située sur la côte septentrionale de l'île, en face de la Cilicie. Il me semble aujourd'hui que la question doit encore demeurer dans l'incertitude; en effet, le seul argument qu'on fasse valoir en faveur de Golgos, c'est que sur certaines pièces on lit le signe ∧ qui peut se lire κο, χο, γο, et qu'on interprète comme étant l'initiale de Golgos. Ce n'est pas très sûr; et puis j'ai fait remarquer en faveur de Soli, que les trois initiales de noms royaux qu'on lit sur ces pièces concordent bien avec les noms de rois de Soli historiquement connus. Enfin, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble du groupe monétaire en litige pour constater que les pièces dont on le compose manquent tout à fait d'unité et de cohésion, et qu'elles appartiennent probablement au moins à deux ateliers différents. — Qui nous dira ce qu'étaient ce Lysandre, ce Zotimos, cet Epipalos, ce Nevetimos (?), dont les noms sont inscrits sur des monnaies attribuées, d'ailleurs conjecturalement, à Amathonte? Le roi Timocharis des monnaies de Marium est-il le même que le roi Timocharis de Paphos dont on possède l'épitaphe funéraire? Qu'est-ce que le nom Moagetas sur des monnaies de Paphos? Enfin, que de noms encore mal lus ou incertains, qu'il serait superflu de relever ici!

Pour les monnaies à légendes phéniciennes de Cition et de Lapethos, je constate que le problème relatif à Demonicos n'est pas plus avancé que lorsque j'ai essayé de le résoudre; je remarque aussi que c'est en vain que l'on cherche à ébranler l'attribution que j'ai proposée, en 1893, des monnaies aux deux *ains* (OO) au chypriote Evogaras II comme roi de Sidon. On ne m'a opposé que des insinuations tendancieuses auxquelles M. Hill a peut-être un peu trop complaisamment prêté l'oreille; M. le Dr Rouvier, dans ses études sur les monnaies de la Phénicie, a bien su se ranger à mon opinion.

Voilà quelques-uns des problèmes de la numismatique chypriote qui attendent leur solution de découvertes nouvelles, les séries du Musée britannique ne les ayant pas fait avancer d'une manière définitive, malgré leur richesse et en dépit de la rigueur et de la précision que M. Hill a apportées à sa révision d'ensemble. Les monnaies de l'époque romaine à Chypre sont abondantes mais sans originalité, dans les cartons du Musée britannique : à signaler les noms des proconsuls A. Plautius sous Auguste, et Cominius Proculus sous Claude. Les types les plus intéressants de l'époque impériale sont celui de Zeus

Salaminios et celui du temple d'Aphrodite à Paphos, ce dernier représenté avec des détails d'architecture qui ont, depuis longtemps, provoqué l'attention à cause de l'intérêt spécial qu'ils présentent pour l'étude du temple phénicien en général.

E. Babelon.



G. Schlumberger. *L'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle.* Troisième partie : *Les Porphyrogénètes Zoé et Théodora (1025-1057).* Un vol. gr. in-8° de 850 pages, illustré de 294 gravures et 11 planches. Paris, Hachette, 1905.

Ce magnifique ouvrage est le troisième et dernier du monument historique que M. G. Schlumberger a élevé à la gloire des empereurs byzantins des xe et xie siècles. L'*Épopée byzantine* débute, on s'en souvient, par un volume consacré au glorieux guerrier Nicéphore Phocas; elle se poursuit par les deux volumes dans lesquels sont racontés les règnes à la fois brillants et tragiques de Jean Zimiscès et de Basile le Bulgaroctone. Celui-ci, qui conduit les annales de l'empire d'Orient jusqu'au 1er septembre 1057, date de l'avènement de la famille des Comnènes, est consacré aux 32 dernières années de la dynastie macédonienne, « années orageuses entre toutes, pleines d'événements terribles ou étranges, toutes remplies du nom de la *basilissa* Zoé, la dernière de sa race, qui occupa le trône de Byzance durant presque toute cette longue période concurremment avec sa sœur Théodora, ses trois époux successifs et son fils adoptif, le cruel Michel le Kalaphate. L'existence si extraordinaire de cette Porphyrogénète, ses étonnantes aventures amoureuses, les terribles révolutions de palais qui ébranlent son trône, l'existence non moins agitée de sa sœur Théodora entre le cloître et le gynécée, communiquent au récit de ces événements si constamment imprévus un parfum à la fois romanesque et tragique. Les figures les plus originales, les plus curieusement ou énergiquement accusées, défilent sous les yeux du lecteur : l'élégant, fin et faible Constantin Monomaque, qui ne vit que pour l'amour et les lettres ; la délicieuse Skléréna, cette amante si dévouée, si fidèle, Pompadour du xie siècle byzantin; le fougueux héros Georges Maniakès; l'ambitieux, éloquent et intraitable patriarche Michel Cerularios... » Telle est, résumée par M. Schlumberger lui-même, la physionomie des huit chapitres de son récit entraînant, passionnant par les contrastes des civilisations qui se heurtent et s'entre-choquent à chaque page au milieu d'événements dont on ne connaissait guère que la trame générale.

Je n'ai pas besoin de dire que M. Schlumberger a fait concourir à l'embellissement de son récit d'historien non seulement les textes des chroniqueurs byzantins et les recherches critiques des savants modernes, mais qu'il a appelé à son aide tous les monuments d'art et d'archéologie contemporains des événements ; il nous donne une riche galerie de médailles, sceaux de plomb, mosaïques, coffrets, bas-reliefs en ivoire, miniatures, camées, amulettes, bagues, icones, plaques de stéatite, ustensiles de toute sorte, qui, avec les descriptions précises qui les accompagnent, constituent le recueil catalogué le plus important qu'on ait encore publié des monuments byzantins. La plupart de ces monuments sont inédits, dispersés dans cent collections, publiques ou privées, églises, monastères, bibliothèques, et offrent à l'archéologue une précieuse mine de renseignements. Nous ne saurions, sans doute, en dire autant de l'illustration numismatique du volume : elle ne comporte pas de pièces inédites. Du moins elle est très abondante, et pas une monnaie intéressante n'a été omise des règnes de Constantin VIII, de Romain Argyre, de Michel IV le Paphlagonien, de Théodora, fille de Constantin VIII, de Constantin le Monomaque, de Michel V Stratioticos, des Khalifes d'Égypte Al Zahir et Mostançer. Quant aux bulles et sceaux de plomb, M. Schlumberger n'a eu qu'à puiser dans sa propre collection et un peu aussi dans celle de M. Mordtmann, de Constantinople, pour nous fournir toute une galerie de pièces précieuses, portant les noms de personnages qui jouent un rôle dans son récit, ou ceux de hauts fonctionnaires dont il définit le rang et les attributions. On en jugera par l'énumération que nous croyons utile de donner de tous ces monuments :

Sceau de plomb de Nicolas, proèdre, paracimomène de l'empereur Constantin VIII et domestique des écoles d'Orient ;

Sceau de plomb de Nicétas, frère de Michel IV, patrice, recteur et *catépano* d'Antioche ;

Sceau de plomb d'un directeur de la grande maison d'orphelins à Constantinople au XIe siècle ;

Jeton de cuivre servant aux distributions charitables des moines du monastère de Stoudion, à Constantinople, aux XIe-XIIe siècles ;

Sceau de plomb du fameux eunuque Joannès l'Orphanotrophe, frère et premier ministre de Michel IV ;

Sceau de plomb du couvent des saints Anargyres, Cosme et Damien, à Constantinople ;

Sceau de plomb du célèbre chroniqueur Michel Attaleiatès ;

Sceau de plomb de l'eunuque Nicéphore, grand hétériarque de Constantin VIII ;

Sceau de plomb de Michel, vestarque et économe de l'église du Trophéophore, à Constantinople, au XIe siècle ;

Sceau de plomb du magistros et protostrator romain Skléros ;

Sceau de plomb du fameux guerrier et prétendant au trône Georges Maniakès ;

Sceau de plomb de Marianos Branas, protospathaire, hypatos et stratigos, lieutenant du prétendant Tornikios ;

Sceau de plomb du guerrier normand Hervé « le Francopoule », comme stratilate ou généralissime des forces d'Anatolie ;

Jeton d'argent de Constantin Monomaque.

On voit, par cette simple liste, que tout en étant secondaire dans ce beau livre, l'illustration numismatique méritait d'être particulièrement signalée à nos lecteurs.

E. B.



Natalis Rondot. *Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France.* Avant-propos, notes, planches et tables par H. de La Tour. Un vol. in-8°, Paris, Ernest Leroux, 1904.

Durant la dernière partie de sa carrière de curieux et d'érudit, Natalis Rondot avait formé le projet de reprendre l'œuvre ébauchée, en 1836, par Charles Lenormant dans le *Trésor de numismatique* et d'écrire une histoire générale de la médaille française. Pour exécuter une œuvre semblable, une longue enquête, en partie double, était nécessaire ; il fallait étudier les médailles elles-mêmes, *les monuments*, et aussi rechercher dans les archives *les documents*, comptes, mémoires et autres, sans lesquels les médailles demeurent un peu comme un individu sans état civil. C'était là un labeur d'autant plus délicat et difficultueux que Rondot voulut joindre aux médailleurs, les graveurs des monnaies et des jetons ; il travailla sans défaillance à la réalisation de son programme jusqu'au jour où il dut succomber sans avoir eu la joie de mettre lui-même sous presse un ouvrage qui eût été, suivant l'expression de M. H. de La Tour, « le résumé de l'une des plus vastes enquêtes qui aient été entreprises sur la vie et les œuvres des artistes français ».

Tel qu'il nous est livré par le savant et consciencieux éditeur, le travail de Rondot comprend deux parties : la première est un exposé général sur le rôle et la situation administrative des graveurs des monnaies et des jetons, sur les médailleurs et les caractères artistiques des différentes époques de l'art, sur les procédés techniques du travail.

La deuxième partie se compose d'une suite de notices historiques sur un millier d'artistes qui ont vécu depuis le XII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e] : cette partie, malheureusement très incomplète, par endroits même composée de notes ou notules décousues, ne montre que trop, il faut bien le dire, presque à chaque page, que l'auteur a été interrompu par la mort au cours de ses recherches.

Au moyen âge, comme à toutes les époques de l'histoire, les monnaies étaient généralement frappées, et la frappe ou le battage comporte, de toute nécessité, la confection de coins, qu'alors on appelait *fers*, parce qu'ils étaient faits d'une tige de fer revêtue d'une mince couche d'acier à l'extrémité qui recevait la gravure. Avant la fin du XIII[e] siècle, cette gravure des coins n'exigeait pas, des orfèvres *tailleurs des fers*, une bien grande originalité artistique. Des croix, des écussons, une tête humaine sommairement silhouettée, des lettres, des fleurons, des ornements peu compliqués, voilà tout ce qu'on demandait à leur savoir-faire technique. Même pour la monnaie si élégante de saint Louis qui fit véritablement, suivant l'expression de Rondot, « sortir l'art monétaire de la barbarie » ; même encore un siècle après lui, malgré de beaux types comme le franc à cheval de Jean le Bon, la monnaie demeure un travail d'orfèvrerie et d'art industriel ; elle conserve toujours un aspect sigillaire. Les *tailleurs des fers*, en un mot, rentrent dans la catégorie des ouvriers de métier, des graveurs de sceaux, plutôt que dans la classe plus noble des artistes.

Ce caractère secondairement artistique des monnaies médiévales, jolies et élégantes plutôt qu'esthétiquement belles, enlève à la nomenclature des tailleurs à qui on les doit une partie de son intérêt. Ce relevé laborieux n'a pas plus d'importance pour l'histoire de l'art que ne peut en avoir celui des titulaires d'autres corps de métiers. Au surplus, les listes de M. Rondot, pour la période antérieure au XVI[e] siècle, nc contiennent qu'un nombre de noms tout à fait infime par rapport à celui qui correspondrait à la réalité si on pouvait la rétablir.

Le premier nom que cite Rondot est un certain *Ebraldus*, monnayeur du comte de Champagne Henri I[er] le Libéral, vers 1157 ; son office est ainsi désigné : *magisterium et sculptura ferrorum monetæ*. Le second personnage mentionné est Henri Plastrart à qui le roi Louis VII concède, en 1225, la taille des coins des monnaies de Paris et de la région au nord de la Loire (*cuneos monetæ Parisiensium faciendos et habendos citra Ligurim*). On retrouve le gendre d'Henri Plastrart parmi les graveurs de coins du temps de saint Louis ; il s'appelle Philippe dit Le Verrier.

A cette époque, il y a déjà des tailleurs privilégiés, fieffés ; on hérite

de la charge, on la cède, on l'achète, on la vend. Mais un nouveau titulaire, héritier ou acquéreur, quel qu'il soit, n'entre en fonctions qu'après avoir reçu des lettres de provision octroyées par le roi et donné des preuves d'honorabilité et de compétence. Dès que les généraux maîtres des monnaies avaient arrêté le type d'une pièce nouvelle, ils envoyaient aux tailleurs disséminés dans les multiples ateliers du royaume, des *patrons*, sous la forme de pièces de parchemin, de carte ou de papier épais, sur lesquelles le nouveau type était dessiné ou estampé comme une sorte de gaufrure; des échantillons de ces patrons sont parvenus jusqu'à nous.

Au XIVe siècle, époque où les noms des tailleurs relevés dans les documents d'archives commencent à devenir nombreux, on se rend fort bien compte des formalités exigées pour qu'ils fussent pourvus de leur office, de la surveillance dont ils étaient l'objet, des abus lucratifs auxquels ils pouvaient se laisser entraîner. Ainsi, par exemple, de 1330 à 1340 environ, nous trouvons comme tailleur des coins de la monnaie de Lyon, Jean de Rochetaillée, qui paraît avoir succédé dans cette charge à son père, Étienne de Rochetaillée. Lorsque Jean mourut en 1340, une femme, l'une de ses parentes, Amphélise du Péage, hérita « de la maîtrise, de la prévôté et de l'office de graveur des coins des monnaies de l'archevêque de Lyon »; cet héritage lui fut contesté, si bien qu'il fallut un jugement, rendu le 8 novembre 1340, pour qu'Amphélise reçût l'investiture personnelle de la charge. Mais Amphélise ne pouvait la remplir; elle garda seulement la prévôté (*prepositura*) à titre purement honorifique et elle céda la maîtrise et la gravure des fers (*magisterium et sculptura ferrorum*) à un fils de son premier mariage, Guyonet l'Amoureux. Cette donation elle-même n'alla pas sans protestations réitérées et tenaces, car, acceptée une première fois par l'archevêque et le chapitre de Lyon en 1359, elle dut être confirmée sept ans plus tard, en 1366, et encore en 1371.

Les fraudes et les abus des tailleurs de fer paraissent avoir été assez fréquents, en dépit de l'étroite surveillance dont ils étaient l'objet. Un orfèvre qui était sans doute déjà tailleur de fers officiel, Jean Ghiselin le Charpentier, fut condamné à la prison pour avoir forgé des coins à l'imitation de ceux du roi; ces coins étaient destinés au comte de Ligny et Saint-Pol et à l'évêque de Cambrai. Jean Ghiselin obtint des lettres de rémission du roi Charles V en janvier 1376 (n. s. 1377); de plus, chose curieuse, il fut nommé peu après, le 5 décembre 1377, par le roi, tailleur de la monnaie de La Rochelle; plus tard enfin, le 11 juillet 1385, transféré dans le même office à Rouen, il refusa d'accepter ce poste, « pour ce que les gaiges sont trop petiz ».

Jean Vaudoyer était tailleur et garde de la monnaie de Villeneuve-Saint-André-lès-Avignon, dans les premières années du xve siècle. Reconnu coupable d'avoir fabriqué des monnaies trop légères, il fut révoqué le 5 septembre 1404. Mais, ayant toutefois réussi à se faire réintégrer dans son office, il demeura garde, essayeur et tailleur à la monnaie de Villefranche, de 1407 à 1422. Nommé à cette époque à La Rochelle, il refusa ce dernier emploi.

Citons encore Robin le Bras de fer, tailleur de la monnaie d'Angers, de 1449 à 1459 ; il frappa de faux écus, de complicité avec Guillaume Bourg le Duc. La fraude fut découverte, mais les deux coupables réussirent à prendre la fuite : ils furent condamnés par contumace au bannissement perpétuel.

Lorsqu'à partir du milieu du xive siècle le module des monnaies devint plus grand et que le type monétaire se surchargea d'enjolivements compliqués, tous les ateliers du royaume ne se trouvèrent pas pourvus de tailleurs de fers assez habiles pour exécuter et graver les coins difficiles dont on leur envoyait, de Paris, les modèles ou les patrons. L'unité et l'uniformité nécessaires de la monnaie dans tout le royaume risquaient d'être compromises, et l'industrie des faussaires facilitée. Les marques d'ateliers, les points secrets et autres moyens de contrôle des émissions n'étaient que des palliatifs insuffisants pour ces graves inconvénients. On trouva un remède plus efficace dans divers procédés. D'abord, on fit comme sous l'empire romain : on envoya de Paris directement des fers tout gravés, piles et trousseaux, aux ateliers de province.

Ces envois de *fers* sont consignés dans les registres des généraux maîtres, avec les noms des tailleurs qui les avaient exécutés.

En 1346, des *fers* du royal d'or furent envoyés à Angers. Des *fers* du *franc à cheval* d'or furent livrés en 1360 à Montpellier, à Poitiers et à Troyes. Les ateliers de Chalon et de Dijon reçurent, en 1383, des *fers* de l'écu d'or de Charles VI. Plus tard, ces envois de fers se multiplient et deviennent la règle.

Celles des monnaies qui présentaient des difficultés spéciales de gravure et devenaient de véritables œuvres d'art, n'étaient frappées que dans l'atelier de Paris et dans un petit nombre d'autres où des tailleurs étaient reconnus assez habiles pour en exécuter les fers. Enfin, on eut recours à un procédé de fabrication assez singulier de prime abord, mais fort ingénieux et qui n'était qu'un acheminement à la découverte des caractères mobiles pour l'imprimerie. Le coin ou le fer d'une grande monnaie ou d'une médaille monétiforme fut composé par le groupement de poinçons partiels gravés séparément et ne représentant,

chacun, qu'une portion de l'image monétaire. Ce procédé ne laissait pas que d'être très imparfait et occasionnait des erreurs, en dépit du contrôle des généraux maîtres et des épreuves que l'on exigeait des tailleurs ; il est aisé de se rendre compte, par l'examen attentif d'un médaillier, que les juges des *expériences* usaient à ce point de vue d'une indulgence trop grande, mais qui s'imposait.

Lorsqu'à partir de 1513 Louis XII eut ordonné que la monnaie d'argent en France portât son effigie, on ne put faire graver ces premiers *testons* français que dans les trois ateliers de Paris, de Tours et de Lyon. Les difficultés de l'exécution du profil royal, l'obligation d'en faire un portrait et même une véritable œuvre d'art, amenèrent François Ier à confier la gravure de ses coins monétaires à un artiste italien, Matteo dal Nassaro, de Vérone. Par là, se rencontraient réunis dans le même artiste, le modeleur de médailles à portraits et le graveur des effigies royales de la monnaie. Jusqu'ici, en effet, nous n'avons parlé que des tailleurs des fers monétaires ; l'art de la médaille commémorative était passé en France par des vicissitudes tout autres. Les premières *médailles* qu'on trouve mentionnées dans notre pays sont les médailles d'origine italienne que possédait le duc de Berry, frère du roi Charles V, puis la médaille exécutée par Michelet Saulmon, son peintre, qui représentait le portrait du prince lui-même. Michelet Saulmon qui, étant qualifié de *peintre*, exécuta sans doute des miniatures pour le duc de Berry, peut, en même temps, être salué du titre de premier médailleur français, de même que le peintre et sculpteur Vittore Pisano est le premier médailleur italien connu ; mais le « joyau d'or rond » sur lequel Michelet Saulmon figura en haut-relief « un demi ymage fait à la semblance de Monseigneur » ne nous est pas parvenu. Nous pouvons seulement affirmer que cette médaille n'était, comme les médailles italiennes qui servirent de modèle, qu'un travail d'orfèvrerie au repoussé, analogue aux bractéates allemandes ou aux bulles d'or et d'argent appendues à certains documents de chancellerie. Outre cette technique spéciale qui fait que ces « joyaux d'or ronds » rentrent à peine dans l'art de la médaille, il importe d'observer que le grand mouvement artistique dont le roi Charles V et ses frères furent les étonnants promoteurs périt avec eux.

Les médailles que Charles VII fit frapper en 1451 et années suivantes, pour commémorer le souvenir de l'expulsion définitive des Anglais, ne sont en quoi que ce soit la continuation des médailles du duc de Berry ; elles ne leur ressemblent en rien, ni comme inspiration, ni comme aspect, ni comme technique. Tandis que les premières sont des *joyaux* dont les types sont des scènes ou des portraits en haut-relief

exécutés par le procédé du repoussé à l'emboutis, les secondes sont, au contraire, de grandes pièces plates et épaisses, qui ont l'aspect de monnaies agrandies ; elles ont été frappées, comme les monnaies, à l'aide de coins gravés dans les ateliers monétaires par les tailleurs des fers des monnaies.

Le procédé auquel eurent recours les artistes inconnus qui les exécutèrent est celui des poinçons partiels dont les empreintes enfoncées dans l'acier formaient par leur ensemble un coin complet. Il importe d'insister sur ce point : fleurons, banderoles, lettres ou groupes de lettres, croix, couronnes, écussons, branches de feuillage, furent produits par autant de petites matrices imprimées en creux l'une après l'autre dans l'acier, à coups de marteau, à la place qu'elles devaient occuper dans le coin complet de la médaille.

Les médailles que Vittore Pisano fabriquait en Italie dès 1438 étaient produites par une tout autre méthode. Ce sont des médailles fondues, c'est-à-dire coulées dans des moules. Ce procédé de la fonte ne s'introduisit en France que sous Louis XI, par l'influence des artistes italiens comme Francesco Laurana et Pietro da Milano, que le roi René fit venir à sa cour d'Aix-en-Provence. A partir de cette époque, les médailles françaises sont, les unes coulées, les autres frappées.

La première médaille française dont Rondot ait dévoilé les auteurs à l'aide de curieux documents d'archives est celle qui fut exécutée à Lyon en 1494, aux effigies de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. La même année, on exécuta à Vienne la médaille, dont nous ne connaissons pas l'auteur, à l'effigie d'Anne de Bretagne et du jeune dauphin Charles-Orland. Rondot constate que c'est dans les documents relatifs à ces deux médailles de Lyon et de Vienne que le mot *médaille* est employé pour la première fois dans la langue française. En littérature, ce mot fait, vers le même temps, son apparition dans Philippe de Commines, lorsqu'à l'occasion de la campagne de Charles VIII en Italie, il parle des collections de Pierre de Médicis : Ce prince, dit Commines, possède, entre autres merveilles, « bien trois mil *médailles* d'or et d'argent, bien la pesanteur de quarante livres ; et croy qu'il n'y avoit point autant de belles *médailles* en Italie »[1].

Ce sont aussi des documents d'archives qui nous ont fait connaître les auteurs, — Michel Colombe et Jean Chapillon, — de l'admirable médaille frappée à Tours à l'effigie de Louis XII en 1499. Dès ce moment, les médailles françaises fondues ou frappées, anonymes ou signées, deviennent très nombreuses. Certains médailleurs comme Jean

1. Commines, *Mémoires*, éd. Chantelauze, p. 543-544.

de Candida dont la carrière artistique et diplomatique a été bien mise en relief par M. H. de la Tour, ont non seulement exécuté des médailles coulées, mais ils ont aussi gravé des sceaux et des coins monétaires; en outre, la plupart d'entre eux exerçaient en même temps, comme autrefois, la profession d'orfèvre. C'est le cas, en particulier, pour la pléiade de médailleurs lyonnais dont N. Rondot s'est surtout attaché à faire connaître la vie et les travaux : Nicolas Leclerc, Jean de Saint-Priest et Jean Lepère, collaborateurs dans l'exécution de la fameuse médaille de Louis XII et d'Anne de Bretagne; Jean Marende, l'auteur de la médaille aux effigies du duc de Savoie Philibert le Beau et de sa femme Marguerite d'Autriche ; Jéronyme Henry; Jacques Gauvain, qui était en même temps orfèvre à Lyon et maître de la Monnaie de Grenoble. On est surpris aussi de constater combien facilement ces artistes voyagent et se déplacent, passant d'un pays dans l'autre, pour mettre leur talent au service des princes ou des grands personnages du temps. On les voit tour à tour exécuter des médailles en Italie, en Flandre, en France, en Allemagne. Jean de Candida est d'origine italienne; il vient travailler à la cour du duc de Bourgogne; il est en même temps qu'artiste, ambassadeur et conseiller de Charles VIII. Jean Marende paraît originaire de Flandre ; du moins des Marende, sans doute ses ancêtres, étaient gardes de la Monnaie de Brabant; on trouve le Lyonnais Jacques Gauvain à Bruxelles en 1501 ; Jacques Charpin est d'origine allemande, Pierre Faulcon est né en Espagne ; un autre médailleur lyonnais, Gatien Bocault, venait de Tours où il retourna en 1521 ; sa fille épousa Jean Clouet.

Cette humeur voyageuse des artistes explique les influences réciproques des écoles dans leurs œuvres, les manières diverses, les « chocs en retour » dont on saisit les preuves dans les médailles fondues ou frappées, attribuées avec certitude ou vraisemblance à tels ou tels de ces artistes dont les noms sortent aujourd'hui d'un injuste oubli. François I[er] ne fit que respecter des habitudes déjà vieilles et se conformer à une tradition qui remontait au roi René d'Anjou, en appelant à sa cour des artistes italiens.

Matteo dal Nassaro fut, présume-t-on, le maître de Marc Béchot, le premier qui reçut le titre de graveur général des monnaies lorsque Henri II créa cette charge en 1547. A partir de cette époque, les documents et les monuments abondent pour écrire et illustrer l'histoire de l'art du médailleur et du graveur de monnaies et jetons en France. Par l'invention du balancier, le principe de la monnaie moderne est trouvé : on installe le balancier de Paris en 1550, sur la Seine, dans le logis des Étuves, et il fonctionne au moyen d'un moulin hydraulique.

Mais comme toutes les grandes nouveautés, la Monnaie des Étuves ou du Moulin eut à lutter contre la routine obstinée. Les documents publiés sur cette période de notre histoire monétaire mettent à nu, trop souvent, hélas ! des luttes de personnes et des conflits d'intérêts qui se dissimulent derrière des questions d'art et de technique. La Cour des Monnaies persistant à vouloir la frappe au marteau, Henri III décida, en 1585, de séparer la fabrication des monnaies de celle des médailles ; le balancier du logis des Étuves fut réservé aux médailles, pièces de plaisir et jetons, la frappe des monnaies devant être, comme par le passé, exécutée au marteau. Sous Henri IV, Nicolas Briot, qui avait la superintendance de la Monnaie du Moulin, en perfectionna la machinerie et essaya d'en relever le prestige. On sait qu'en butte à l'hostilité de la Cour des Monnaies, il dut passer en Angleterre où il fit adopter ses inventions. Il ne fallut rien moins que l'autorité de Richelieu pour triompher de la Cour des Monnaies et des tailleurs à ses gages qui tenaient toujours pour la frappe au marteau. Richelieu et le chancelier Séguier donnèrent leur confiance à Jean Warin qui, nommé graveur général des monnaies, fit transférer le balancier au Louvre même et en améliora encore l'outillage : en 1645, l'emploi du marteau pour la frappe de la monnaie fut définitivement interdit. Mais l'établissement où l'on frappait au marteau ne fut pas fermé pour cela. La Cour des Monnaies y installa un outillage mécanique et lui réserva les commandes de monnaies, de sorte que le balancier du Louvre, réduit à ne frapper que des jetons et des médailles, devint une simple manufacture royale, analogue à celles de Sèvres ou des Gobelins. Cette dualité d'établissements, l'un frappant les monnaies, l'autre les médailles, persista jusque sous Napoléon Ier qui, en 1804, les réunit d'autorité, en faisant transférer la *Monnaie des médailles* du palais du Louvre à l'*Hôtel des Monnaies* du quai Conti.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les 32 planches de pièces bien choisies (monnaies, jetons et médailles) que M. de La Tour a annexées au texte incomplet de Rondot et qu'il a minutieusement décrites, lui donnent son unité, formant une élégante galerie qui raconte aux yeux l'histoire de cette branche de l'art français que nous venons de résumer insuffisamment, quoique trop longuement peut-être [1].

E. Babelon.

1. Nous n'avons point parlé du grand Recueil de documents sur *Les médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe*, que M. F. Mazerolle a publié en même temps que paraissait le livre de Natalis Rondot : c'est que le Recueil de M. Mazerolle a fait, ici, l'objet d'un compte rendu spécial. Disons seulement que les deux ouvrages se complètent l'un l'autre et se côtoient sans se nuire.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— L. Forrer, Les signatures de graveurs sur les monnaies grecques. *Rev. belge num.*, 1905, 283-311, fig. [Leôn, Mæôn, Molossos, Nevantos, Nikandros, Olympios].

— B. Pick, L'estramaçon orné de monnaies du musée de Dresde. *Zeitschrift f. histor. Waffenkunde*, III, 1905, 247-252, fig. [La monture est ornée de 48 monnaies antiques ; 1607].

— Bon Alberto Simonetti, Numismatique de la Grande-Grèce. *Bollettino di num.*, 1905, 5-7, 53-55.

— A. Dieudonné, Choix de monnaies du Cabinet de France. Monnaies de la Grande-Grèce. *Rev. num.*, 1905, 62-71, pl. II [Tarente].

— M. Caruso Lanza, Explication historique des monnaies d'Agrigente ; ch. VIII-XX, fin. *Rivista ital. di num.*, 1904, 431-455.

— Frank Sherman Benson, Anciennes monnaies grecques ; Zancle-Messana. *American Journ. of num.*, XXXIX, 1905, 93-99, pl.

— H. Gaebler, Numismatique de la Macédoine, V. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1905, 1-38, pl. I à III [Macédoine impériale ; m. avec le buste d'Alexandre le Grand].

— O. Seeck, Études des sources pour l'histoire de la Constitution d'Athènes par Aristote ; la prétendue réforme monétaire de Solon. *Beiträge zur alten Geschichte*, t. IV, fasc. I, 1904.

— R. Weil, Le monopole monétaire d'Athènes dans la première ligue maritime attique. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1905, 52-62, fig. [Statère d'électrum de Cyzique, avec figure armée et triton ; inscriptions concernant les monnaies].

— A. W. Hands, Monnaies de la ligue achéenne. *Num. Circular*, 1905, 8449-55, fig.

— K. Regling, Numismatique grecque, IV. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1905, 39-51 [Thera, Bithynium, Lycie].

— P. Graindor, Fouilles de Karthaia (île de Kéos). *Bullet. de corresp. hellén.*, 1905, p. 351-353 [M. de Kéos, de Karthaia, des

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.
Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

Ptolémées, d'Hadrien, de Théodose, d'Anastase, d'Arcadius et de Venise, trouvées dans les fouilles].

— Théodore Reinach, Une stèle d'Abonuteichos. *Num. Chronicle*, 1905, 113-119 [Inscription de 137 av. J. C. mentionnant un Mithradates Evergetes dont on n'a pas de monnaies, et le Zeus Poarinos].

— Heinrich Dressel, La statue du temple d'Athéna Polias sur les monnaies de Priene. Berlin, 1905, 40, 10 p., pl. (Extr. des *Sitzungsberichte der königl. preussischen Akademie der Wissenschaften*, XXIII, 1905, 467-476).

— A. de Ridder, *Bronzes syriens*, Paris, 1905, in-4°, 26 p., fig. et 2 pl. [Monnaies d'Héliopolis et de Tyr représentant une Tyché entre deux Éros, type rapproché d'un groupe en bronze conservé dans la collection de Clercq].

— René Dussaud, Monnaies nabatéennes. *Rev. num.*, 1905, 170-176 [M. frappées depuis Arétas III Philhellène, 87-62 av. J.-C., jusqu'à Malichus III, 101-106 ap. J.-C.].

— Allotte de la Fuÿe, Monnaies arsacides de la collection Petrowicz. *Rev. num.*, 1905, 129-169, pl. III [Étude comparative du classement de cette collection avec ceux des ouvrages antérieurs].

— G. Dattari, Contributions à la numismatique alexandrine ; XVII. Les monnaies des Césars qui portent la légende de **KAICAPOC CЄBACTOC**. *Rivista ital. di num.*, 1904, 465-474.

— R. Forrer, Numismatique celtique des pays du Rhin et du Danube, 4e partie. *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, XVI, 1904, 385-469, fig. [Çoup d'œil sur les imitations de monnaies grecques du bassin du Danube].

— Luschin von Ebengreuth, *Keltenmünzen von der Gerlitzenalpe und aus Moggio*, in-4°, 29 p., 1 pl. et fig. Extr. du *Jahrbuch der K. K. Zentral-Kommission für Kunst- u. historische Denkmale*, t. II, 1904.

— F. Hertlein, La signification historique des monnaies celtiques trouvées dans le Wurtemberg. *Fundberichte aus Schwaben*, XII, 1904, 60-107, pl. II et fig. T. à p., Stuttgart, 1905, in-8°.

NUMISMATIQUE ROMAINE

— R. Beigel, *Rechnungswesen und Buchführung der Römer*, Karlsruhe, 1904, in-8°, 266 p. [Ce travail sur la comptabilité et la tenue des livres chez les Romains est très médiocre. Voy. le compte rendu par M. K. Regling, dans *Berliner Münzbl.*, 1905, 99-100].

— G. Dattari, *Le monete cosidette imbiancate oppure stagnate.* Orbetello, 1905, in-8°, 4 p. [Extr. de la *Rassegna num.*, 1905, 36-39. Selon l'auteur, les monnaies blanchies ont été argentées, — et non étamées, — pour mettre obstacle à la falsification. Les flans de la monnaie officielle étaient argentés puis frappés, ce qui produit un brillant impossible à obtenir avec les moules des faussaires. Les monnaies désargentées étaient retirées de la circulation par l'État].

— Serafino Ricci, L'argenture des monnaies antiques. *Bollettino di num.*, 1905, 65-68 [Excellents conseils sur les recherches à faire et la méthode à suivre pour élucider la question des monnaies *saucées*].

— Pompeo Bonazzi, Les monnaies argentées ou blanchies. *Bollettino di num.*, 1905, 81-84 [Les *antoniniani* ont été argentés pour parer au manque du métal précieux ; les monnaies de bronze de la réforme de Dioclétien ont été blanchies pour leur donner un meilleur aspect].

— E. Babelon, *Pallor*, *Pavor*. Articles du *Dict. ant. gr. et rom.*, fasc. 37, 294, fig.

— E. J. Haeberlin, Au sujet du *Corpus numorum aeris gravis.* Le système du monnayage romain primitif. *Berliner Münzbl.*, 1905, 107-115 [Rome a eu, à l'origine de son monnayage, deux ateliers : celui de Rome même pour le bronze, celui de Capoue pour l'argent].

— Francesco Gnecchi, Contributions à la numismatique romaine, LXIV. Les anciens médaillons du Vatican. *Rivista ital. di num.*, 1905, 11-42, pl. I ; t. à p., 34 p. [Essai de catalogue des médaillons qui existaient autrefois au Vatican].

— S. Ambrosoli, Sesterce inédit de Volusien trouvé sur le territoire de Lodi. *Rivista ital. di num.* 1904, 598-599, fig. [℞. *Aeternitas augg*, femme tenant le globe surmonté du phénix].

— Lucien Naville, Monnaies inédites de l'empire romain. *Rivista ital. di num.*, 1904, 457-464, pl. XV, t. à p. 8 p. [M. de Gallien, Volusien, et Maximien Hercule].

— Adrien Blanchet [Note sur la représentation de Carthage d'après les *follis* de la tétrarchie]. *Bullet. Soc. nat. Antiq. France*, 1905, 97-99, fig.

— J. Maurice, L'atelier monétaire de Cyzique pendant la période constantinienne. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1905, 129-180, pl. V et VI.

— J. Maurice, L'atelier monétaire d'Héraclée de Thrace pendant la période constantinienne, 305-337. *Num. Chron.*, 1905, 120-178, pl. VI.

— J. Maurice, L'atelier monétaire d'Arles pendant la période constantinienne de 313 à 337. *Rivista ital. di num.*, 1905, 43-88, pl. II [Émissions de 313 à 337 avec les marques CONST et ARL].

— J. Maurice, L'iconographie des empereurs romains de la fin du IIIe et du IVe siècles. *Rev. num.*, 1905, pl. IV à VII [Valérie, Maxence, Romulus, Hélène, Constantin le Grand, Alexandre, Licinius père et fils].

— J. Maurice, [Note sur un médaillon de Constantin le Grand, qui ferait allusion au triomphe du christianisme]. *Bullet. Soc. nat. Antiq. France*, 1905, 160-164.

— P. Monti, L. Laffranchi, *Per concludere* (*Riposta definitiva al Signor Markl*). Milano, 1905, in-8°, 6 p. [Sur la question *Tarraco* ou *Ticinum*].

— P. Monti, L. Laffranchi, *Bibliografia numismatica romana.* Milano, 1905, in-8°, 5 p. [Comptes rendus d'ouvrages de MM. Homo et J. Maurice].

— P. Monti, L. Laffranchi, La date de fabrication des monnaies d'Hélène dans l'atelier d'Antioche. *Bollettino di num.*, 1905, 55-57, fig. [Les monnaies d'Hélène n'appartiennent pas à une émission spéciale, mais à une émission qui comprend aussi des monnaies de Constantin ; par suite, Antioche n'a pas frappé de monnaies d'Hélène avant les autres ateliers].

— L. Forrer, Un sou d'or de Maxime, frappé à Londres. *Bullet. de num.*, 1905, 33-36, fig. [Sou de Magnus Maximus avec la marque AVG OB ; Londres reçut le nom d'*Augusta*].

— Kurt Regling, Un médaillon d'Honorius. *Berliner Münzbl.*, 1905, 71-74, fig. [Médaillon du Cabinet de Vienne; argent plaqué d'or; correction à Cohen [2], t. VIII, p. 180, nos 16 et 17].

— A. V. Oreschnikoff, Monnaies de la Chersonèse byzantine. *Trudi Moskovskoje Num. Obschtschessvo*, t. III, 1905, 359-373, fig. et pl. VIII et IX [M. de Justinien, de Maurice Tibère, de Michel III et Basile Ier, de Basile Ier, de Basile Ier et Constantin IX, de Léon VI, de Léon VI et Alexandre, d'Alexandre, de Romain Ier seul et avec Christophore, de Constantin X seul et avec Romain II, de Romain II avec Basile II, de Nicéphore Phocas, de Jean Zimiscès, de Basile II

et Constantin XI. La plupart de ces bronzes portent seulement les initiales des noms de ces princes au droit et une croix au ℟. Les plus anciens portent l'inscription ΧЄΡСѠΝΟС ou ΧЄΡСΟΝΟС. En russe.]

— Edmond Gohl, trouvaille de Mocsolâd (comté de Baranya, Hongrie). *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 75-79 [1.300 deniers romains de la République, surtout des légions de Marc Antoine, puis de Néron jusqu'à Marc Aurèle et Lucius Verus. Il y avait aussi une pièce de Trajan frappée à Césarée. Beaucoup de variétés non décrites dans l'ouvrage de Cohen. En magyar].

— Adrien Blanchet, Les trésors de monnaies romaines de Combourg et de Vannes. *Rev. num.*, 1905, 231-234 [Dépôts enfouis sous Gallien ou Postume et sous Tetricus].

— Dr Eddé, Ce que contenait le trésor d'Aboukir. *Rassegna num.*, 1905, 33-36 [Aurei d'Alexandre Sévère, de Balbin, de Gordien III, de Philippe père, de Numérien, de Carin, de Julien tyran, de Constance Chlore et surtout de Maximien Hercule et de Dioclétien ; 1 médaillon de Carin ; 1 médaillon aux bustes de Dioclétien et de Maximien Hercule ; 2 barres d'or marquées, dont une avec *Benignus coxit*. L'auteur donne aussi la liste des médaillons portant des bustes d'Alexandre, de Caracalla et autres, avec revers variés].

— Félix Alves Pereira, Antiquités de Vianna do Alemtejo. *O Archeologo Português*, 1905 [P. 26-28, m. romaines de Marc Aurèle à Constance II].

— Georges Cumont, *Intaille et monnaies romaines trouvées à Assche-la-Chaussée* (*Brabant*). Bruxelles, 1905, gr. in-8°, 30 p. [Extr. des *Annales Soc. d'arch. de Bruxelles*, t. XIX. 2 bronzes gaulois au rameau ; 95 monnaies romaines depuis la République jusqu'à Constance II ; 1 triens imité par les Barbares].

— Georges Cumont, Découverte d'antiquités romaines et gallo-romaines à Castre. Enghien, 1905, in-8°, 43 p. (Extr. des *Annales du cercle archéol. d'Enghien* [Belgique], t. VI, 274-298. L'auteur résume des renseignements sur divers trésors de la région, et donne un inventaire de m. romaines trouvées à Leerbeek].

— Rob. Lewell, Monnaies romaines trouvées dans l'Inde. *Journal of the royal asiatic Society*, 1904, 591-638 [Inventaire de monnaies romaines trouvées depuis un siècle et demi].

— Julius Rhé, Amulette sarmate de types romains. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 67, fig. [En magyar].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique.

— Francis Pérot, Les monétaires mérovingiens restitués au Bourbonnais. *Bullet. de num.*, 1905, 2-13.

— F. Collombier et P. Bordeaux, Deniers parisis inédits de Jean le Bon, roi de France, et de Charles IV, roi des Romains, *Rev. num.*, 1905, 218-230, fig. [La seconde pièce paraît porter au ℟. la légende *Moneta de Gerlie* ou *Gerdie*].

— A. Dieudonné, Les monnaies des XIIIe et XIVe siècles citées dans le livre de raison de Guillaume d'Ercuis. *Procès-verb. Soc. fr. de num.*, 1905, XX-XXI [Corrections aux travaux de M. Borelli de Serres].

— A. Blanchet, Procès-verbal de saisie de fausses monnaies en 1729. *Procès-verb. Soc. fr. de num.*, 1905, X et XI [Fig. du cachet de Renard du Tasta, directeur de la Monnaie de Paris].

— Emile Bonnet, Des variations de valeur de la monnaie melgorienne. *Bullet. de num.*, 1905, 46-55 (= *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1903, 490-514).

— Eugène Demole, L'atelier des comtes de Génevois à Annecy (1356-1391). Documents. *Rivista ital. di num.*, 1904, 479-531 [Transaction entre Amédée, comte de Savoie, et Amédée, comte de Génevois, 1358 ; privilèges accordés par Amédée III, comte de Génevois, à ses monnayeurs, 1360; Confirmation par l'empereur Charles IV des droits monétaires à Amédée IV, 1369 ; Comptes de la Monnaie d'Annecy, 1357-1362 et 1374-1391].

— Jacques Pallain, *Les changes étrangers et les prix.* Paris, 1905, in-8° [Théories sur les variations du change ; agio sur les monnaies dépréciées et le papier-monnaie ; rapports entre les différents étalons, etc.].

— E. Broussault, *Histoire de l'union monétaire latine.* Rennes, 1904, in-8°, 207 p.

— A. L. Hickmann [de Vienne], *L'or et l'argent monnayés du globe entier.* Paris, Haar et Stein, in-8°, pl. en couleurs (Fig. des monnaies d'or et d'argent).

— Vte B. de Jonghe, Les monnaies de Guillaume de Bronckhorst, baron de Gronsveld (1559-1563). *Rev. belge num.*, 1905, 312-317, fig. [Rijder d'or au type du chevalier passant; quart d'écu de six sols au

buste de Guillaume de trois quarts. L'une des monnaies a des légendes en caractères gothiques ; l'autre en caractères romains]. T. à p. 8 p.

— Ch. Legrelle, Notice de l'Administration des Monnaies (Exposition universelle et intern. de Liège). Bruxelles, 1905, in-8°, 28 p., 1 pl.

EUROPE CENTRALE

— J. C. v. Soothe, *Auserlesenes und höchst ansehnliches Dukatencabinet*. Hambourg, 1784; Bonn, 1904, in-8°, xi et 243 p. [Réimpression par les soins de M. H. Meyer du recueil de ducats, supplément à celui de Köhler, qui était épuisé].

— H. Dannenberg, Additions à son ouvrage sur les monnaies allemandes des dynasties de Saxe et de Franconie. *Berliner Münzbl.*, 1905, 115-119.

— H. Buchenau, Une bractéate de l'empereur Frédéric Ier Barberousse et de sa femme Béatrice de Bourgogne. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3323, fig.

— Bon Friedrich von Schrötter, *Die Münzen aus der Zeit des Königs Friedrich II des Grossen*. Berlin, 1904, x et 159 p., 36 pl., [Fasc. 2 de la partie descriptive de l'ouvrage intitulé *Das preussische Münzwesen, im 18 Jahrhundert*. Le fasc. 1 a paru en 1902; et la partie concernant l'histoire monétaire de 1701 à 1740, en 1904, in-8° xvi et 596 p.].

— K. Roszberg, *Die Zweimarkstücke und Fünfmarkstücke deutscher Reichswährung*. Leipzig, 1905 [Catalogue des monnaies nouvelles allemandes jusqu'à mars 1905].

— X. Monnaies nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3328, 3345.

— H. Dannenberg, Encore trois trouvailles monétaires en Esthonie. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1905, 68-76, fig. [Trouvailles faites à Kunda, à Odenphäh, à Allatzkiwwi, m. allem. et arabes, des xe et xie siècles].

— H. Dannenberg, La trouvaille de deniers de Polna. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1905, 63-67 [A Polna, cercle de Godowsch, près de Dorpat, en 1903, trouvaille de 47 m. allemandes du xie s., de Cologne, Goslar, Spire, Worms, Ratisbonne, Würzbourg, etc.].

— P. J. Meier, La trouvaille de Brême. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3335-39, pl. 160 [Bractéates de Brême, de Brunswick-Lünebourg, de Salzwedel, d'Hamburg-Neustadt, de Brunswick, de Goslar ; m. des margraves de Brandebourg, de Cologne, d'Utrecht, de Norvège, xiie et xiiie s.].

— W. Engels, Trouvailles d'Everswinkel, de Paderborn, d'Osnabrück et de Werden. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3343-45 [M. de Münster, d'Osnabrück, de Lippe, de Paderborn, XIIIe et XIV s.].

— Th. Kirsch, La trouvaille monétaire de Schalke. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1905, 77-128, pl. IV [Tr. en 1903, de plusieurs centaines de pièces d'argent dans un vase de terre. 206 grosses monnaies, tournois et imitations et blancs du Rhin ; 149 petites pièces, deniers de Dortmund (Louis IV, 1314-1347) et 142 deniers du comté de Mark. Les monnaies françaises sont : 5 tournois de Louis IX et 122 tournois de Philippe IV]. T. à p. sous le titre : *Der Münzfund zu Schalke. Beitrag zur mittelalterlichen Münzkunde der Grafschaft Mark.* In-8°, 52 p., 1 pl.

— P. Joseph, Un trésor de monnaies d'argent découvert à Bâle, *Frankf. Münzz.*, 1905, 201-204, 217-223, 233-236, 270 [M. de Bâle de 1560, de Laufenburg, de Breisach, de Freiburg ; nombreuses variétés des *doppelvierer* de Colmar et de Thann, dont quelques-uns avec des contremarques de Froberg, de Châtelet-Vauvillers, de Lucerne, des trois cantons ; m. de Zurich, de Schaffouse, de François Ier et Charles II de Lorraine].

— W. Schwandt, *Westpreussische Münzfunde.* Danzig, 1905 (Extr. des *Beiträge zur Landeskunde Westpreussens*. Inventaire de trouvailles de la Prusse orientale).

— Ernest Lehr, *Les monnaies des landgraves autrichiens de la Haute-Alsace. Supplément suivi d'un appendice sur les jetons frappés à la monnaie d'Ensisheim*, par Gustave-Adolphe Schœn. Lausanne, 1905, gr. in-8°, 59 p., 1 pl., (Supplément au *bulletin* d'avril 1905 de la Société industrielle de Mulhouse).

— V. von Röder, *Ein Anhaltisher Dukat mit der Legende « ex auro Anhaltino »*. [Dessau], 1905, in-8°, 9 p. et fig. [116 exemplaires d'une pièce frappée en 1825 et 1829 avec l'or des mines d'Anhalt].

— Wilh. Kraaz, Essais sur les monnaies de l'époque du billonnage. *Frankf. Münzz.*, 1905, 289-292 [M. de 1621 et 1622, pour le Brunswick-Lunebourg, pour Honstein, Brandebourg-Ansbach, Mansfeld et Hohenlohe].

— Wilh. Kraaz, Numismatique du Brunswick. *Frankf. Münzz.*, 1905, 288-289, pl. 38.

— Alfred Noss, Un florin de Walram, archevêque de Cologne 1332-1349). *Berliner Münzbl.*, 1905, 103-106, fig.

— F. Borchardt, *Münzstempel der Stadt Danzig*. Danzig, 1905, in-8°, 20 p. [Supplément scientifique au Programme du Gymnasium de la ville de Danzig. Catalogue de 66 coins monétaires de la ville depuis 1577 jusqu'à 1858].

— P. Joseph, Sur quelques deniers d'Echternach. *Frankf. Münzz.*, 1905, 281-283, fig. et pl. 38 [Denier avec *Godefrid'ab.*, xiie s., etc.].

— V. Bornemann, *Die Kippermünztätte Eisenach und ihre Beamten*. Dresde, 1904, in-8°, 12 p., fig. [Étude sur les monnaies d'Eisenach en 1620 et 1621].

— E. A., Remarques sur Froberg-Montjoye. *Frankf. Münzz.*, 1905, 223.

— C. R. Schnitger, Sur l'histoire monétaire de Hambourg depuis le xvie siècle. *Die Heimat*, Kiel, XIV, 1904, n° 6.

— R. Suchier, Frappe de florins de Hanau en 1690. *Frankf. Münzz.*, 1905, 292-294 [Document du 29 décembre 1690 avec mention du maître de monnaie Sebastian Müller].

— P. Joseph, Essais documentaires sur la numismatique allemande. *Frankf. Münzz.*, 1905, 236-241 [Cinq documents de 1543 et 1544 pour Henneberg].

— P. Joseph, Essais sur l'histoire monétaire de Königstein. *Frankf. Münzz.*, 1905, 223-227.

— A. Jordan, Essais sur la numismatique de Lippe, *Frankf. Münzz.*, 1905, 249-254, 265-269, pl. 37 [Deniers aux types de Cologne avec le nom *Patroclus* ; denier aux types de Corvey, xiiie s., etc.].

— Heinrich Behrens, Monnaies de la ville de Lübeck. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 76-78, 123-129 [Avec différents des maîtres de monnaie et marques de bourgmestres, fig.].

— J. V. Kull, Monnaies remarquables de la maison palatine de Wittelsbach. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3319-22.

— P. Joseph, Sur quelques monnaies de Spire et du Palatinat. *Frankf. Münzz.*, 1905, 255-259, pl. 37 [M. du xviie s.].

— Ed. Grimm, *Münzen und Medaillen der Stadt Rostock*. Berlin, 1905, in-8°, 148 p., 10 pl. [Description de 1377 pièces de Rostock].

— H. Grüder, Monnaies de Rostock et de Wismar (*Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3326).

— H. Buchenau, Bractéates des seigneurs de Schlotheim. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3324-26, pl. 159.

*

— J. v. Kull, Les monnaies commémoratives des comtes de Wolfstein. *Mitteil. der Bayerischen numism. Gesellschaft*, t. XXIV, 1905, 60-66, fig. [M. du Jubilé de la Réforme en 1717 et de fondations d'églises].

— Emil Bahrfeldt, Pour servir à l'histoire monétaire de la ville impériale de Worms au moyen âge. *Berliner Münzbl.*, 1905, 21-24, 119-123, pl. VIII.

— Julius Rhé, Supplément au catalogue des deniers de Ladislas Ier de la trouvaille de Kiliti. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 71-73 [En magyar].

— Gabriel de Halasz, Papiers-monnaies de la Hongrie. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 61-67, fig. [Émissions d'état et particulières ; billets de Kossuth émigré en Amérique. En magyar].

— H. Moritz, *Die Schausammlung des Kaiser Friedrich-Museums z. Gesch. des polnischen Münzwesens*. Posen, 1905, in-8°, 11 p. [Extr. du *Histor. Monatsbl. f. d. Provinz Posen*, t. VI, fasc. 2. Vue d'ensemble du monnayage polonais depuis le xe siècle jusqu'à 1850].

— Z. Zakrzewski, Sur les deniers d'Adélaïde avec le nom de Boleslaw. *Wiadomosci Numizmaticzno-archeologiczne* de Cracovie, 1904, n° 1.

— N. Boulitchow, *Izslodovanie Nokotoreiche Izovratchenie Drevniche Russkiche Dengacho*. Saint-Pétersbourg, 1904, in-4°, 119 p., fig. de monnaies grandies [En russe. Études sur des signes qui se rencontrent sur quelques anciennes monnaies russes].

— M. G. Demmeni, Le kopek de 1854 et le monnayage de l'empereur Alexandre II. *Trudi Moskovskoje num. Obschtschesstvo*, t. III, 1905, 353-356 [En russe].

— A. D. Netchaef, Impériale de l'impératrice Catherine II, 1795. *Trudi Moskovskoje num. Obschtschesstvo*, t. III, 1905, 357-358, fig. [En russe].

Suisse, Italie.

— H. Dannenberg, Les monnaies de la Suisse allemande au temps des empereurs de Saxe et de Franconie. 1er supplément. *Rev. suisse de num.*, 1904, 5-9, fig. [Deniers de Zürich, xe siècle ; denier de Dokkum et non de Thiengen].

— J. Strickler, *Das schweizerische Münzwesen in Uebergang vom 18. zum 19. Jahrhundert*. Leipzig, 1904, in-8° (Extr. du *Vierteljahrschrift für Social- und Wirthschaftsgeschichte*, t. II, 122-147 et

286-322. Coup d'œil sur la circulation monétaire de la Suisse aux XVIIIe et XIXe siècles).

— P. Ch. Strœhlin et Th. Grossmann, Monnaies et médailles suisses inédites. *Rev. suisse num.*, 1904, 202-208.

— A.-St. von Muyden. Notice sur un plappart de la ville de Soleure. *Rev. suisse de num.*, 1904, 25-30, fig. [Pièce du XIVe siècle avec saint Ours debout].

— Adolf Iklé-Steinlin, Signes monétaires sur des monnaies de Saint-Gall des XVIe et XVIIe siècles. *Rev. suisse de num.*, 1904, 10-19, fig.

— Philip Whiteway, Les monnaies de l'Italie. *Num. Circular*, 1905, 8466-71.

— L. Rizzoli jun., Monnaies inédites de la collection de Lazara de Padoue. *Rivista ital. di num.*, 1905, 97-110, fig. et pl. III [M. de Savoie ; gros de 5 sous de Louis XII pour Gênes ; m. de Castiglione delle Stiviere, de Bozzolo, de Solferino, de Modène, de Reggio, de Mirandola, de Rome et Venise].

— Mariano Mariani, *Il culto della Vergine presso gli italiani attestato delle monete*. Pavia, 1904, in-8°, 17 p. (Extr. de la *Rivista di Scienze storiche*, novembre 1904).

— Solone Ambrosoli, *Atlantino di monete papali moderne a sussidio del Cinagli*. Milano, 1905, 131 p., 200 fig. et 1 portrait de Cinagli [Coll. des Manuali Hœpli. Utile supplément à l'ouvrage de Cinagli dont l'illustration est trop pauvre].

— E. Martinori, Provinois inédit du pape Boniface IX (1389-1404). *Rivista ital. di num.*, 1905, 87-95, fig. [+ *Senatus P. Q. R.* Peigne du type provinois ; ℟. + *Bonifatius P. P. n.* Croix cantonnée d'une étoile. 0 gr. 55].

— M. Mariani, Giulio inédit de Clément VII pour Plaisance. *Bollettino di num.*, 1905, 85-86, fig. [Au ℟. saint Antonin et sainte Justine debout].

— Aloys Schulte, *Die Fugger in Rom, 1495-1523*. Leipzig, 1904, in-8°, 308 et 247 p. [Ce livre contient un chapitre sur les Fugger, administrateurs de la Monnaie pontificale].

— S. Ambrosoli, L'atelier de Cantù et un manuscrit de la bibliothèque trivulzienne. *Rivista ital. di num.*, 1904, 475-478, fig. [= *Periodico della Società storica Comense*, t. XV].

— Guglielmo Grillo, Monnaies inédites de Castiglione delle Stiviere et rectifications. *Bollettino di num.*, 1905, 68-70, pl. II.

— Francesco Arcari, Monnaie d'or des marquis Ippoliti di Gazzoldo. *Bollettino di num.*, 1905, 84-85, fig. [Au ℞, saint Hippolyte debout. 1663].

— R. Barabesi, Bibliographie numismatique de la province de Grosseto. *Rassegna num.*, 1905, 42-44.

— Giovanni Agnelli, Monnaies de Lodi. *Archivio storico Lodigiano*, XXIII, 1904, fasc. I.

— Nicolò Papadopoli, Un denier de la comtesse Richilda ? *Rivista ital. di num.*, 1905, 111-114, T. à p. 4 p. [Combat l'attribution d'un denier à la femme de Boniface, duc de Toscane. C'est une pièce vénitienne au nom des empereurs Henri et avec la tête de saint Marc].

— Nicolò Papadopoli, *Sebastiano Venier e le sue monete* (1577-1578). Venezia, 1905, in-4°, 23 p., fig. [L'auteur a réuni dans un élégant opuscule les monnaies du doge Sebastien Venier, ancêtre et homonyme du mari de la comtesse Sofia Persico dont le mariage a inspiré l'idée de cette notice *per nozze*].

— Solone Ambrosoli, Sur un nouvel exemplaire de la *moneta Cavallina* de Candie. Lettre au comte N. Papadopoli. *Rivista ital. di num.*, 1905, 115-117, t. à p. 3 p., fig. [Monnaie à la légende *Æs Argenti X*, contremarquée d'un lion de saint Marc et de l'inscription INTERIN].

— Narciso Sentenach, *Estudios de numismatica española.* Madrid, 1905, in-8°, 32 p., pl. [Extr. de la *Revista de Archivos, bibliotecas y Museos*, t. XII, pl. XVI. Le maravédi ; sa grandeur et sa décadence. Réformes d'Alphonse le Sage et de ses successeurs ; introduction du marc de Cologne ; dépréciation rapide du maravédi sous les rois de la maison de Transtamare. La planche reproduit divers maravédis d'abord d'or, puis d'argent, enfin de cuivre].

— Manoel Joaquim de Campos, Études de numismatique coloniale portugaise ; 8, Le « xeraphim » d'argent frappé à Goa en 1685. *O Archeologo Português*, 1905, 32-37, fig. [M. de Goa et de Diu ; celle-ci frappée en 1688 et portant des contremarques indiennes]. — 9. Une invention du « Santhomé » de 12 xerafins de 1731. *Ibid.*, 1905, 120-126, fig. [M. d'or de Goa portant au ℞ une croix de saint Thomas. Ce ℞ est différent sur la pièce supposée].

Orient, Amérique.

— E. von Zambaur, Monnaies orientales inédites. *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 309-312, 317-322, 333-336. [Importance historique de la numismatique orientale].

— A. K. Markow, Monnaies des Kans de Nogaï. *Trudi Moskovskoje Num. Obschtsch.*, t. III, Moscou, 1905, 179-186, et 374-375, fig. [En russe].

— O. Retowski, Les monnaies des Gireï. *Trudi Moskovskoje Num. Obschtschesstvo*, t. III, Moscou, 1905, 187-329, fig. et pl. XII à XXX [M. des Khans de Crimée. En allemand].

— X., Negus Menelik et ses monnaies. *Deutsche Reichsbankblätter*, Leipzig, 1905, 1 et s.

— R., Monnayage en Chine. *American Journ. of Numism.*, XXXIX, 1905, 105-106 [Fabrication des ateliers de Tientsin, Wouchang, Fouchow et Canton; conditions de la vie matérielle en Chine et au Japon].

— H. N. Stuart, *Catalogus der munten en amuletten van China, Japan, Korea en Annam, behoorende tot de numismatische Verzameling van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*. Batavia et 's-Gravenhage, 1904. [Monnaies et amulettes de la Chine, du Japon, de la Corée et de l'Annam].

— W. T. R. Marvin, Légendes abrégées sur les émissions privées de monnaies d'or. *American Journ. of Numism.*, XXXIX, 1905, 119-120 [Il s'agit de monnaies d'or frappées par les particuliers, en Californie, en 1849, et plus tard dans les états de l'Ouest et l'Orégon. Les initiales fournissent les noms des changeurs et banquiers].

— John A. Nexsen, Le dollar de 1804. *American Journ. of Numism.*, XXXIX, 1905, 102-105.

— Alejandro Rosa, Médailles et monnaies de l'indépendance de l'Amérique; Mexico, 1810-1814. *Revista nacional* de Buenos-Aires, 1er février 1904, fig.

— N. Léon, La monnaie du général Morelos. *Boletin del museo nacional de Mexico*, février 1904.

— E. Zay, Numismatique américaine; pièces inédites. *Num. Circular*, 1905, 8513, fig. [P. de 2 réaux d'argent de Santa-Marta de Colombie; *quinto* de 1824 pour Buenos-Ayres].

Médailles.

— L. Forrer, Notices biographiques de médailleurs. (K, L). *Num. Circular*, 1905, 8455-65, 8518-28, fig.

— W. Bode, Les dernières recherches dans le domaine des médailles italiennes. *Zeitschrift für bildende Kunst*, novembre 1903.

— W. Bode, Le médailleur florentin Nicolò di Forzore Spinelli. *Jahrbuch d. k. preussischen Kunstsammlungen*, Berlin, 1904, fasc. I.

— A. Balletti, Alfonso Ruspagiari et Gian Antonio Signoretti, médailleurs du seizième siècle. *Rassegna d'Arte*, mars 1904.

— G. F. Hill, Médailles-portraits de Jésus-Christ, *Reliquary and illustrated Archaeologist*, X, 1904, 173-193, pl. avec 13 fig. [La plus ancienne est par Matteo de Pasti, 1460].

— Domenico Montini, Une médaille précieuse du Musée communal de Trente. *Tridentum, rivista di Studi scientifici*, IV, 1904 [Médaille d'Angela Brenzona de Vérone par Pomedello. Compte rendu de l'article, dans *Rivista ital. di num.*, 1905, 119-120].

— Vittorio Poggi. Un favori de Jules II. *Bullettino della Società storica savonese*, t. VI, 1903, n° unique [Médaille frappée en mémoire de Jules II par Gerolamo Arsago, évêque de Nice].

— Serafino Ricci, Médailles. *Bollettino di num.*, 1905, 58-61, fig. [Médaille du percement du Simplon; médaille offerte au professeur Lorenzoni par le Cercle artistique de Trieste; médaille d'or de l'Exposition de Venise].

— S. Ricci, La médaille de la Banque commerciale italienne. *Rivista ital. di num.*, 1904, 600-602, fig.

— E. Mattoi, Une rarissime médaille de Gaetano Donizetti. *Bolletino di num.*, 1905, 74-75, fig.

— Edouard Mattoi, Une rare médaille milanaise de Fanny Elssler. *Rivista ital. di num.*, 1905, 142-144, fig.

— P. Stettiner, Une médaille en l'honneur de Guglielmo Marconi. *Rassegna num.*, 1905, 44-46, fig.

— Q. Perini, *Le medaglie commemorative del terzo centenario del consilio di Trento* (1845-1863). Rovereto, 1905, in-8°, 7 p. (Extr. des *Atti Accad. di Sc. di Rovereto*, t. III).

— A. Blanchet, Ce qu'il faut entendre par les médailles de Bernard Palissy. *Procès-verb. Soc. fr. num.*, 1905, XIII-XIV.

— J. Sanford Saltus, La tombe du Dauphin et les médailles de Louis XVII. *Proceedings of the American numismatic and archaeological Society*, 1904.

— E. Babelon, Les médailles et la gravure sur pierres fines. *La Revue de l'art. anc. et mod.*, juillet 1905, 58-65, fig. [Plaquettes de Yencesse et de Roty].

— A. Dalligny, La gravure en médailles et sur pierres fines. *Journal des arts*, 28 juin 1905.

— A. de Witte, Le graveur Théodore-Victor van Berckel; Essai d'un catalogue de son œuvre. *Gaz. num.* de Bruxelles, 1905, 107-124, pl. I.

— Jean Justice, Le graveur P. J. J. Tiberghien ; sa vie ; son œuvre. *Gaz. num.* de Bruxelles, 1905, 123-140.

— S. Wigersma Hz, Quelques remarques sur des médailles de la première moitié du xvie siècle. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XII, 1904, 271-282, pl. V.

— H. J. de Dompierre de Chaufepié, *Les médailles et plaquettes modernes*. livr. XV, p. 123-126, pl. LXXXVI-XCI [Œuvres des graveurs néerlandais C. H. J. Begeer, J. C. Wienecke, H. Makkink et F. J. Werner].

— H. J. de Dompierre de Chaufepié, Médailles gravées. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XII, 1904, 283-285, pl. VII et VIII [Médailles de personnages de Haarlem, xxe siècle].

— Z., Médailles nouvelles (1900-1903). *Tijdschrift* d'Amsterdam, XII, 1904, 290-294.

— Julius Cahn, La médaille de la Trinité par Hans Reinhart (xvie s.). *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3339-43, pl. 160.

— P. Joseph, Médailles relatives au mariage du prince impérial. *Frankf. Münzz.*, 1905, 296-297, fig. [Œuvres de Bruno Kruse à Berlin, de Wilh. Volk à Stuttgart, de Geyer à Berlin].

— X , Nouvelles médailles. *Frankf. Münzz.*, 1905, 227-228, 241-243, 259-261, 274-277, 294-296, fig. [Médailles de mariage du grand-duc de Hesse-Darmstadt, plaquette Kamler par L. Hujer, méd. de Schopenhauer par R. Mayer, méd. du prince régent de Bavière, de Schiller, des artistes de Darmstadt, etc.].

— L. v. L., Médailles de Schiller. *Berliner Münzbl.*, 1905, 74-76, pl. IX.

— *Stuttgarter Numismatische Vereinigung. Verzeichniss der in der königl. Altertümersammlung in Stuttgart ausgestellten Schiller-Medaillen.* Stuttgart, 1905, in-8°, 24 p., fig. [Description de 88 médailles de Schiller].

— Karl Andorfer, *Schiller-Medaillen. Zur Feier des 100. Todestages des Dichterfürsten im Auftrage der österr. Gesellsch. f. Münz- und Medaillenkunde zusammengestellt.* Wien, 1905, in-8°, 30 p., fig. [Médailles de Schiller réunies par la Société autrichienne de la médaille à l'occasion du centenaire du poète].

— Pachinger, Médailles de Pierre et Paul Seel et autres analogues à celles de ces artistes. *Mitteil. der Bayerischen numism. Gesellschaft*, t. XXIV, 1905, 1-30, pl. I-IV.

— Pachinger, Médailles inédites de pèlerinage, d'églises et de cou-

vents bavarois. *Mitteil. der Bayerischen numism. Gesellschaft*, t. XXIV, 1905, 31-59, pl.

— Och, Sur une médaille inédite de l'évêché de Spire. *Mitteil. der Bayerischen numism. Gesellschaft*, t. XXIV, 1905, 67-68 [M. avec le portrait de Gangolf Ralingius, 1644].

— Friesenegger, Sur la croix d'Ulrich. *Mitteil. der Bayerischen numism. Gesellschaft*, t. XXIV, 1905, 69-91, pl. et fig.

— Gustav Grunau, La médaille de l'Inselspithal de Berne. *Rev. suisse de num.*, 1904, 21-24, fig.

— Gustav Grunau, La médaille Haller et son histoire. *Rev. suisse num.*, 1904, 31-199.

— Julius Seitler, *Steinschnitte, Medaillen und Plaketten von Paul Sturm*. Leipzig, 1905, in-8°, 31 p. fig. [Pierres gravées et médailles de Paul Sturm, un des meilleurs médailleurs allemands].

— [Blaschek], Une plaquette coulée de Fernkorn représentant l'empereur François Joseph Ier. *Zeitschrift f. Münz- und Medaillenkunde*, I, fasc. I.

— Edmond Gohl, Contributions à l'histoire des médailleurs hongrois des XVIe et XVIIe siècles. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 67-71, fig. [Les médailleurs Christoph Fuessel, Hermann Roth, David Hohenberger; médaille des familles Höflinger et Frisowitz; médailles de la Congrégation de Saint-Michel à Szabadka. En magyar].

— Jean de Petrikovich, Marque de chapelier de Skakolca; tessères de terre cuite trouvées en Hongrie. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 73-75, fig. [En magyar. Les tessères portent des signes indescriptibles].

— E. Gohl, Les médailles récentes de Budapest. *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 41-76; pl. III.

— Arthur Lamas, Une médaille portugaise inédite de la collection de M. José Lamas. *O Archeologo Portuguès*, 1905, 1-6, pl. double [Médaille de D. Carlota Joaquina, relative à la restauration de 1823].

— Arthur Lamas, Médailles de sauvetage, portugaises, de la collection de M. José Lamas. *O Archeologo Portuguès*, 1905, 72-92, 3 pl. [Méd. du XIXe s.].

— B. P. Wright, Un groupe de médailles satiriques. *The Numismatist*, mai 1905.

— Ernst, Histoire de la médaille d'Amerigo Vespucci. *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 328.

— B. Betts, Médailles inédites de Vernon. *American Journ. of Numism.*, XXXIX, 1905, 100-102.

— R. W. Mc Lachlan, La médaille indienne de Montréal (xvie s.). *American Journ. of Numism.*, XXXIX, 1905, 107-109.

— C. P. Nichols, Médailles de la grande armée américaine. *American Journ. of Numism.*, 1905, 110-112.

— Agawam, Médaille du président Roosevelt, frappée à Philadelphie. *American Journ. of Numism.*, 1905, 112.

— Horatio R. Storer, Les médailles, jetons et méreaux relatifs à la médecine. *American Journ. of Numism.*, XXXIX, 1905, 113-117.

JETONS ET MÉREAUX

— P. Bordeaux, Jeton relatif aux États généraux. *Procès-verb. Soc. fr. de num.*, 1905, xiv-xix, fig.

— Ed. Vanden Broeck, Numismatique bruxelloise ; les jetons des seigneurs-trésoriers de Bruxelles au xviie s. (1620-1698). *Rev. belge num.*, 1905, 318-331, pl. X.

— Edmond-P.-A. Peny, Essai de numismatique des mines du Hainaut. Bruxelles, 1905, in-8°, 56 p., fig. et 5 pl. [Réunion d'articles publiés dans la *Rev. belge de num.* en 1887 et en 1905].

— Georges Cumont, *Méreau de la maison de force à Gand*. Bruxelles, 1905, gr. in-8°, 9 p. fig. [Méreau de 1788 ; coin double ayant servi à fabriquer ce méreau. Ce coin présente une grande ressemblance avec le coin double de Constans du Cabinet de France (*Cat. des bronzes antiques* Babelon-Blanchet, n° 2403)].

— S. I. Tschijow, Jetons pour la barbe. *Trudi Moskovskoje Num. Obschtschesstvo*, t. III, 1905, 331-352, fig. et pl. VI et VII [En russe].

— W. St. Valentine, Méreau pour le Zoulouland. *Num. Circular*, 1905, 8532, fig.

SCEAUX

— G. Schlumberger, Quelques sceaux du royaume de Terre Sainte. *Académie des inscr. et belles-lettres*, *Comptes rendus*, 1905, 204-209, fig. [Sc. de Maraclée ; d'Amaury II de Lusignan, roi de Chypre ; de Naplouse ; de Tripoli, xiie siècle].

— Adrien Blanchet, [Note sur un sceau italien de 1265 qui porte un buste analogue à celui de l'augustale de Frédéric II]. *Bullet. Soc. nat. Antiq. France*, 1905, 165-168, fig.

— Luigi Rizzoli Jun., *I sigilli nel Museo Bottacin ; Parte II (III)*. Padova, 1905, in-8°, 35 p., pl. (Extr. du *Bollettino del Museo civico di Padova*, VIII, 1905, 1 et 2. Sceaux du xviiie s.].

— Edm. Lombaerts, Le sceau de M.-F. van Camp, évêque nommé de Bois-le-Duc. *Rev. belge num.*, 1905, 332-351, fig. [Sceau de 1811].

QUESTIONS DIVERSES

— G. Pierleoni, La numismatique dans l'enseignement secondaire. *Bollettino di num.*, 1905, 77-81.

— F. Friedensburg, Le Cabinet royal de Berlin dans son nouveau logis. *Berliner Münzbl.*, 1905, 87-91.

— X., Chronique des falsifications. Coin moderne de la pièce d'or de 8 frs de Soleure 1813. *Rev. suisse num.*, 1904, 200.

— E. Bahrfeldt, Sociétés numismatiques. *Berliner Münzbl.*, 1905, 41-43, 93-96 [Liste des sociétés numismatiques des divers pays avec les noms des membres de leur bureau].

— Joseph Joûbert, *Victor-Emmanuel III* (*Prince de Naples*), *numismate*. In-8°, 20 p. (Extr. de l'*Ateneo veneto*, t. XXVII, 1904, fasc. I).

— S. Ambrosoli, A. de Barthélemy. *Rivista ital. di num.*, 1904, 533-535, portrait.

— Emilio Costa, *Teodoro Mommsen. Discorso inaugurale per l'anno di studi 1904-1905 nell' Università di Bologna*. Bologna, 1904, in-8°, 90 p.

Adrien Blanchet.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

(INCERTAINES — MONNAIES DE THRACE)

Pl. IX.

Avant de continuer par la Grèce d'Europe la série des monnaies récemment entrées au Cabinet de France, nous croyons devoir ajouter quelques notes à la description des monnaies grecques d'Asie; nous mentionnerons chemin faisant diverses erreurs dont nous devons le redressement à la sagacité et à l'obligeance du célèbre numismate, M. Imhoof-Blumer. Nos pièces, on le sait, vont de 1 à 165.

2 (*R. N.*, 1900, p. 122). *Phanagoria* (Cf. Lampsaque). MM. Gardner et von Fritze ont reconnu dans le personnage coiffé du pileus lauré l'un des Cabires[1]. On s'explique très bien qu'il ait été frappé à Lampsaque des pièces d'or au type d'une divinité honorée dans la région de Phanagoria, puisque c'est de l'Oural et par cette côte que l'atelier de Mysie recevait l'or, matière première de son monnayage : on connaît, dans cet ordre d'idées, le statère à la tête de Pan qui rappelle Panticapée[2].

1. P. Gardner, *Types of greek coins*, p. 174. — W. Greenwell, *The electrum coinage of Cyzicus*, dans *Num. Chron.*, 1887, p. 86. — H. von Fritze, *Die Kabiren*, dans *Z. f. N.*, 1903, p. 105 et suiv.

2. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1864, p. 8, fait la même observation pour le cyzicène au type de Pan.

— Il y aurait lieu, d'autre part, de rechercher si plusieurs des contremarques d'Olbia dénommées « tête de Pallas » ou « tête coiffée du bonnet phrygien » dans les catalogues[1], ne représentent pas le dieu coiffé du pileus.

37 (*R. N.*, 1901, p. 11). *Thébé*. Cette ville, chantée par Homère et bien déchue depuis, paraît avoir été relevée, ainsi que plusieurs autres bourgades de Troade, par Alexandre le Grand[2].

61 (*R. N.*, 1902, p. 75). *Cidramus*, Antonin. La lecture ЄΤΟΥϹ·Ϲ·ΑϹΥΛΟΥ·ΔΙ·ΠΟΛЄΜΩΝΟϹ doit être rectifiée en : ΔΙ·ΠΟΛЄΜΩΝΟϹ·Β ΤΟΥ ϹЄΛЄΥΚΟΥ. Polémon et Séleucus sont deux noms portés de père en fils alternativement par les monnayeurs qui signèrent les espèces à Cidramus.

70 (*R. N.*, 1902, p. 81). *Phasélis*. Cette monnaie n'appartient pas à Phasélis, mais à un roi de Macédoine de l'époque des Epigones, Démétrius Poliorcète probablement. Il faut lire non [Φ]Α mais ΒΑ (Βασιλέως). C'est une monnaie commune.

101 (*R. N.*, 1902, p. 351). *Verbé*, Commode. Cette monnaie a été publiée par Al. Boutkowski-Glinka dans le *Bulletin de numismatique* de Serrure en 1895, p. 1.

104 (*R. N.*, 1903, p. 222). Comme ville alliée à *Bruzus* dans la légende incertaine de cette monnaie, on peut proposer *Julia* qui a plusieurs pièces au type de Mên. Cette vérification nous a donné lieu de remarquer que le nº de la collection Waddington 5757, au type du Démos, se rapporte par son style au temps d'Hadrien, ce qui rend la frappe d'une médaille de cet empereur dans l'atelier de Bruzus moins improbable.

106 (*R. N.*, 1903, p. 226). *Cotiæum*, Julie Mamée. J'ai dit que la fin de la légende du droit était peu nette. M. Imhoof-

1. V. Mionnet (*Suppl.*, t. II, p. 25, nº 100, d'après Sestini), Cat. de Berlin, des collections Blaramberg, Kotchoubey (par Kœhne), Bouratchkow, Lemmé (par Frœhner), etc.

2. Cf. Ch. Lenormant, dans *Rev. num.*, 1856, p. 40.

Blumer préfère à MAMAIA la lecture MATIΔIA, qui en effet est assez plausible, surtout étant donné le style de la pièce mieux approprié au temps de Trajan qu'à celui d'Alexandre Sévère. Le même savant propose de lire au revers EΠI KΛ OYΛPOY (pour OYAPOY). On connaît d'autres *Varus* à Cotiæum, et notamment une pièce de *Cl. Varus* pour Plotine, femme de Trajan et tante de Matidie.

115 (*R. N.*, 1903, p. 231). *Siblia*, Géta. Il faut lire au revers : ЄΠ[I] MHNOΔO | TOY [KAI] MAIANHC. Le nom d'Émilienne doit être rayé de la liste des magistrats, et l'on a ici une répétition du groupe déjà signalé par M. Imhoof-Blumer, Μηνόδοτος καὶ Μαιανή.

141 (*R. N.*, 1903, p. 335). *Mallus*. L'osselet forme le type d'une série de monnaies que M. Babelon a restituées à Athènes [1]; il serait alors lié au culte de Pallas-Athéna et particulièrement d'Athéna Skiras dont le temple était à Phalère [2].

165 (*R. N.*, 1903, p. 345). Monnaie de *Tarse* sous Caracalla. Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de l'urne que l'athlète paraît porter sur sa tête (*Rev. num.*, 1905, p. 95). Je crois de plus que la légende prétendue T B OΛVM se ramène tout bonnement à cette lecture : IϽOΛVM pour ICOΛYM[ΠIKOC], qui indique que les jeux antoniniens furent assimilés à des jeux olympiques et étaient célébrés par conséquent tous les quatre ans [3]. Caracalla avait quelque droit à ce que les gens de Tarse instituassent des jeux en son honneur, car il avait rendu à cette ville sa seconde néocorie, que lui avait octroyée Commode, et qui avait été abolie par suite de la *damnatio memoriæ* de cet empereur [4].

1. E. Babelon, dans *Journ. intern.* (Svoronos), 1904, p. 242.
2. Beulé, *M. d'Ath.*, p. 21.
3. Sur les jeux olympiques et autres assimilés, voy. le travail récent de C. Gaspar dans le *Dict. des ant.*, de Daremberg et Saglio, art. *Olympia*. — Cf. B. Pick, *Die Tempeltragenden Gottheiten* dans *Jahreshefte* (Vienne), 1904, et H. Gaebler, *Die Münzkunde Makedoniens*, dans *Z. f. N.*, 1904, *passim*.
4. B. Pick, *Die Tempeltragenden Gottheiten*, dans *Jahreshefte* (Vienne), 1904.

Suit la description de quelques monnaies d'attribution plus ou moins incertaine.

CYRÉNAÏQUE ?

Femme ailée, l'aile recroquevillée[1], courant à droite, à demi agenouillée, dans le style archaïque ; elle est vêtue d'un corsage ornementé et adhérent au buste et d'une tunique talaire moulant les jambes ; elle a des ailerons aux talons ; elle tient de la main gauche levée un objet incertain (probablement une couronne) ; la main droite, allongée le long du corps, paraît tenir une fleur ; des bandelettes pendent de la couronne et de l'épaule, dessinées par un bouleté ; derrière la tête, coup de cisaille qui a emporté la chevelure, très longue, dont on ne distingue plus que les extrémités en deux nattes flottantes. Tout autour, une bordure de fleurs stylisées, dont les queues convergent à l'intérieur, alternant avec des globules.

℟. Carré creux en quatre compartiments séparés par un relief en forme de croix qui envoie des ramifications dans les parties évidées.

Ꭱ. Statère inédit. — Poids, 8 gr. 18. *Pl. IX, 1.*

Cette charmante médaille évoque la comparaison avec beaucoup d'autres pièces archaïques répandues dans tout le monde grec, qui représentent des divinités en course[2],

1. Sur l'aile recroquevillée, voy. *Rev. num.*, 1903, p. 329 et suiv.

2. Voir pour ce type les références bibliographiques dans E. Babelon, *Mélanges*, t. I, p. 38 et suiv. (*Rev. num.*, 1885) et dans J. de Foville (*Rev. num.*, 1905, p. 299, n° 16). Pour nous en tenir aux divinités féminines des monnaies, citons : L. Müller, *Num. de l'anc. Afrique*, t. I, p. 12, n° 25 ; — P. Gardner, *Types of greek coins* pl. IV, fig. 20 et 30 ; — *Brit. Mus. Cat.*, *Macedonia*, p. 136 ; — *Inv. de la coll. Wadd.*, pl. X, n°s 16 et 17 ; — *Rev. num.*, 1903, p. 329 et suiv.

par exemple celle d'Apollon dit hyacinthien de Tarente [1]. A la façon dont Niké (si toutefois c'est une Niké) tient sa couronne, on dirait qu'elle sent une fleur, geste longtemps prêté par erreur à la divinité tarentine, qui approche de son visage le plectrum [2].

M. Babelon a publié trois monnaies qui appartiennent certainement au même groupe que la nôtre [3]. Poids, épaisseur de flan, carré creux, tout concorde. Deux d'entre elles représentent le personnage courant agenouillé avec la fleur, dans un style plus primitif, plus tourmenté que celui de la présente médaille ; la troisième, au type du sanglier, se rapproche de la nôtre par la bordure, et encore plus diverses pièces publiées par Müller [4].

La principale raison qu'on donne pour classer tout ce groupe à la Cyrénaïque, c'est la présence de la fleur qui passe pour être celle du silphium, et surtout l'agencement caractéristique des calices et des globules qui est familier aux artistes de cette côte [5]. Les arguments en faveur de la Cilicie, des îles ou de la Macédoine sont moins précis [6].

1. *Rev. num.*, 1905, p. 67 et pl. II, 43.

2. Apollon tient simplement le plectrum ; c'est l'inhabileté des graveurs de cette époque reculée qui les oblige à ramasser ainsi la figure et à lui prêter un geste contraint et peu naturel.

3. E. Babelon, *Mélanges*, t. I, pl. III, n°s 2, 3, 4.

4. L. Müller, *Num. de l'anc. Afrique*, p. 10, n° 15 et p. 11, n° 17 ; *Suppl.*, pl. I, n°s 14^a, 17^a.

5. Le n° 17 (p. 11) de Müller a des fleurons au droit agencés comme les nôtres ; or, le revers de ce n° 17 se retrouve associé à une tige parfaitement authentique de silphium (n° 18). Consulter également, pour la transition entre les silphiums indiscutés et les fleurons du genre des nôtres, les n°s 228 et 229 de la p. 54. Cette liaison des formes a en effet à nos yeux plus d'importance que la question de savoir si la fleur est bien sur notre monnaie celle qui faisait la richesse de Cyrène, Une fleur appelée lotus (?) par l'auteur de l'Inv. de la Coll. Waddington, et placée dans les doigts d'Ormuzd (Cilicie, *Coll. Wadd.*, pl. X, fig. 14 et 20) a la même forme, mais rien ne rappelle dans cette numismatique le reste de l'ornementation. Au contraire, la fleur des monnaies chypriotes publiées par le duc de Luynes (*Num. chypriote*, pl. VI, fig. 3 et 9) paraît différente, quoique avec un enroulement de la tige analogue à : Babelon, pl. III, n° 2.

6. L'analogie de conception des figures en course atteste une similitude d'époque plutôt qu'une identité de lieu.

COLONIE DE CORINTHE ? CHERSONÈSE ?

Bellérophon, tête nue, chevauchant Pégase ailé, le poitrail couvert d'écailles, qui bondit à droite, tenu par la bride. Style archaïque.

℟. Carré creux divisé en quatre compartiments, dont un est resté plein et dont les trois autres ne sont évidés qu'en partie.

Ꞧ. Distatère inédit. — Poids, 16 gr. 75. *Pl. IX, 2.*

Le style de cette pièce est admirable et très caractéristique du VIe siècle. On remarquera le profil anguleux du héros, la musculature de sa poitrine, ses longs souliers à la poulaine, qui sont visibles sous le cheval dans le ventre duquel il paraît enfoncer des éperons, le geste énergique dont il tire sur la bride de l'animal et la fougue avec laquelle se cabre celui-ci; enfin le traitement de l'aile, pennée à sa base, membraneuse comme l'aile d'un insecte, d'une chauve-souris ou du griffon d'Abdère à sa partie supérieure. Nous avons là un des plus beaux spécimens de monnaie archaïque, auquel ne manque, pour être tout à fait hors de pair, qu'un degré de mieux dans la conservation.

Malheureusement la patrie de cette belle médaille n'est pas certaine. Elle aurait été trouvée, disent les marchands, à Killiz (Ciliza), à une dizaine de lieues nord d'Alep, sur la route de Séleucie-Antioche à Edesse de Mésopotamie. S'il en est ainsi, elle aura été apportée dans ce lieu par quelque caravane partie de la mer, mais une telle provenance ne nous apprend rien sur sa véritable origine.

Le type de Bellérophon chevauchant Pégase est corinthien. On le rencontre au Ve siècle sur les monnaies de Corinthe [1]

1. *Brit. Mus. Cat., Corinthus*, pl. II, 22. — Au IVe siècle : pl, XII, 28 ; au IIIe siècle : pl. XIV, 10 et 11. — Sous Hadrien et L. Verus, Bellérophon transperce la Chimère figurée au-dessous : pl. XIX, 13 ; XX, 18.

et de Leucas [1], où l'on voit Bellérophon poursuivant la Chimère qui est dessinée sur le revers. Cette longue queue du cheval, ce poitrail couvert d'écailles, se retrouvent sur les monnaies de Corinthe ; pour l'avant de la figure, il y a une différence dans la position de la tête de Pégase, due sur notre pièce à la présence du cavalier qui tire le mors en arrière, mais les monnaies archaïques de Corinthe ont aussi une bride, ce qui suppose théoriquement un cavalier dans le type originaire et complet [2]. Et pourtant, malgré cette concordance de détails, le style est ici plus plein, moins nerveux.

Le poids de notre pièce s'accorde avec le système corinthien, dans lequel elle serait un distatère. Nous posséderions de la sorte la série complète : distatère (le nôtre) avec Bellérophon sur Pégase, statère (tridrachme) et drachme avec Pégase seul ; hémidrachme avec protomé de Pégase, obole avec Pégase représenté en entier, hémiobole avec la tête seule du cheval [3].

Une autre objection au choix de Corinthe comme lieu d'origine est l'absence du ϙ qui figure sur les monnaies de cette ville. Encore cite-t-on quelques exemples où l'initiale a été omise [4] ; à une époque aussi ancienne, pareil fait ne serait pas surprenant : plus on remonte haut dans l'antiquité, plus les monnaies anonymes sont nombreuses.

Ce qui est plus grave, c'est que le carré creux du revers ne s'accorde pas aisément avec ceux de Corinthe. Corinthe a commencé par le carré creux à compartiments triangulaires disposés en rosace autour d'un point central ; plus tard, cette ville a possédé un carré creux très spécial, en

1. *Brit. Mus. Cat., Acarnania*, pl. XXVIII, 6-7. — Imhoof-Blumer, *Die Münzen Akarnaniens*.
2. *Brit. Mus. Cat., Corinthus*, nos 1, 2, etc.
3. *Brit. Mus. Cat., Corinthus*, pl. I.
4. *B. M. C., Corinthus*, nos 64 et 70 et pl. II, fig. 5. — Cf. Cab. de Fr., no 252.

forme de grecque ou de swastika. Il faudrait admettre que le nôtre se place comme une troisième forme intermédiaire entre les deux autres, ce qui ne s'impose pas avec évidence, il s'en faut.

Bref, avant de prononcer, nous devons jeter un coup d'œil sur les monnaies des autres villes qui, dans un module moindre, représentent un cheval bondissant ou une protomé de cheval, car il arrive souvent dans l'antiquité grecque (nous l'avons vu à Corinthe même) que le type est d'autant plus simplifié que la division monétaire est plus faible.

Voici par exemple Lampsaque qui a pour type la protomé de cheval ailé. Si la tête de Pégase est plus relevée sur les monnaies de cette ville, si les jambes de devant sont moins contractées, ces différences s'expliqueront par l'absence du cavalier d'une part, sa présence de l'autre. Les carrés creux de certaines pièces d'argent primitives attribuées à Lampsaque s'accordent très bien avec le nôtre, notamment celui de la pièce de 6 gr. 80 qui est au Musée britannique [1]. Mais comment rattacher à un même système pondéral des monnaies de 16 gr. 75 et de 6 gr. 80 [2] ?

La ville de Cymé (Éolide) ne répond ni par son style ni par son étalon aux conditions requises [3]. A Maronée de Thrace, qui possède aussi la protomé de cheval, le poids des monnaies jusqu'ici connues n'est pas aussi incompatible avec celui de notre pièce qu'il semblerait au premier abord. Que l'on considère, en effet, l'échelle suivante :

1. *Brit. Mus. Cat.*, *Mysia*, pl. XVIII, 4.

2. Ajoutons qu'il n'est pas tout à fait certain que l'animal ailé dont Lampsaque avait adopté pour type la protomé fût un Pégase. C'était peut-être le monstre décrit par le poète, *desinit in piscem*. Aussi l'attribution de notre pièce à Lampsaque aurait l'avantage de fixer ce point d'archéologie.

3. M. Babelon, dans sa dernière étude (*Journal international*, Svoronos, 1904-5), attribue aux premiers temps du monnayage d'Athènes les monnaies dites de Cymé d'Eubée (B. Head, *Hist. num.*, p. 305), dont le style et la fabrique n'ont d'ailleurs rien à voir avec la présente controverse.

distatère, 16 gr. 75 ; statère, 8 gr. 37 ; drachme, 4 gr. 19 ; hémi-drachme, 2 gr. 09 ; diobole, 1 gr. 38 ; obole, 0 gr. 69. D'autre part, Maronée nous offre d'abord des pièces de 0 gr. 90 environ [1] et plus tard, après Darius, de 7 gr. 30 [2] et de 3 gr. ou 3 gr. 60 [3]. Ces monnaies, toutes postérieures à la nôtre, peuvent être mises en regard des poids de 1 gr. 38, 8 gr. 37 et 4 gr. 19, si l'on admet une réduction graduelle de l'étalon, fait constant de l'histoire du monnayage dans l'antiquité grecque. Mais l'attribution à Maronée resterait bien entendu des plus hypothétiques, d'autant que les plus anciennes pièces sont les seules où le cheval soit bridé, que leur attribution à Maronée est discutable, et que partout ensuite il ne se rencontre plus d'autre type que celui du cheval libre [4].

Enfin il existe des monnaies quelquefois dites thraco-macédoniennes d'attribution incertaine [5], trouvées à Salonique ou en Égypte, auxquelles il manque le poids et la fermeté du style pour qu'on n'hésite pas à les attribuer, en raison de leur type, à Corinthe. Mais ces monnaies, d'une exécution médiocre, peuvent avoir été frappées dans un but spécial d'exportation, pour faire concurrence au numéraire corinthien. Tel n'est certainement pas le cas de notre pièce [6].

J'en reviens donc, faute de mieux, à ma première proposi-

1. *Brit. Mus. Cat.*, *Thracia*, *Maronea*, n°s 1-2.
2. Cab. de France, n° 570.
3. *Brit. Mus. Cat.*, *Thracia*, *Maronea*, n°s 4-9.
4. M. Babelon est frappé de la conformité de poids et de style de notre médaille avec celle de la Chersonèse de Thrace (*Num. Chr.*, 1895, pl. VII, 1-2).
5. Imh.-Blumer, *M. gr.*, p. 105, n°s 163-174. — *Brit. Mus. Cat.*, *Maced.*, p. 136 et 137, 138. — Trouvailles d'Égypte : *Num. Chron.*, X, 1890 (p. 3 ; pl. I, 8) ; XIX, 1899 (p. 273 ; pl. XV, 8-10) ; *Z. f. N.*, 1900 (p. 235 ; pl. VIII, 3-4) ; *Rev. num.*, 1861, (p. 417 ; pl. XVIII, 5).
6. Parmi les monnaies trouvées en Égypte, à signaler particulièrement une pièce au type de la protomé de cheval bondissant, déclarée incertaine par M. Dressel, dont le carré creux a une disposition en diagonales différente de celle de notre pièce, mais qui pèse sensiblement la moitié (8 gr. 54) (*Z. f. N.*, 1900, p. 247 ; pl. VIII, 16).

tion en la modifiant comme suit ; cette monnaie relève de l'étalon euboïque ; elle est peut-être d'une colonie de Corinthe ou de la Chersonèse de Thrace[1].

INCERTAINE AU SPHINX

Sphinx assis à gauche sur ses pattes de derrière, une patte de devant levée ; les cheveux sont calamistrés ; sur la tête, un appendice en forme de virgule ; devant, les lettres ΑΣ et derrière, traces d'un O ; une ligne droite figure le sol. Grènetis au pourtour.

℞. Carré creux en quatre compartiments évidés sur leurs bords et séparés par une ligne en croix.

Ɽ. Statère inédit. — Poids, 8 gr. 44. *Pl. IX, 4.*

Le classement de cette monnaie à Chios, le premier qui se présente à l'esprit, soulève les plus sérieuses objections. D'abord, le poids de 8 gr. 44 est trop fort pour les statères de Chios, des VIe et Ve siècles, qui pèsent de 7 gr. 90 à 7 gr. 50. La forme générale est moins globulaire que celle des pièces primitives de cette île, et les monnaies postérieures, aussi plates, sont beaucoup plus minces. Le carré creux est pareil, non à ceux de Chios, mais à ceux de la région macédonienne. Enfin, le type lui-même provoque des doutes. Ce sphinx lève la patte comme un griffon ; sans doute cette attitude peut passer pour celle de l'interrogation,

1. Il existe au Cabinet des médailles une petite pièce de 2 gr. 16 (V. ci-contre *pl IX, 3*) dont notre monnaie pourrait représenter le type complet. Style et attitude de la protomé de Pégase bondissant, forme du carré creux, rapport de poids de 1 à 8 comme du tétradrachme à l'hémidrachme, tout justifie le rapprochement. La petite pièce ne s'accorde ni comme fabrique, ni comme poids, avec le système corinthien, mais nous ne tenons pas à Corinthe même. Pour ce qui concerne Lampsaque, elle s'harmoniserait en qualité de diobole avec la drachme dont le poids est, nous l'avons vu, irréductible à celui de notre pièce ; car ses 2 gr. 16 sont aussi voisins du tiers de 6 gr. 80 (2 gr. 26) que les poids des dioboles du Cabinet des médailles, de carré creux un peu différent, qui ont en moyenne 2 gr. 40 : dans l'un des cas, la différence est en moins et dans l'autre elle est en sus.

naturelle à un sphinx, mais, sur les monnaies de Chios de la période autonome, aucun sphinx ne lève la patte, sauf plus tard pour présenter une grappe de raisin [1]; l'aile est membraneuse ici, pennée à Chios; la tête porte un appendice en enroulement (plume) que je cherche vainement sur les autres monnaies de l'île, etc. [2].

La légende Α Σ est énigmatique; les monnaies de Chios ont l'amphore et la grappe de raisin, mais pas un nom de magistrat comme Abdère [3].

D'autre part, Assus, Astacus, Astypalæa, Astyra n'ont jusqu'à présent aucun titre à revendiquer cette frappe.

Qui oserait pourtant se prononcer pour Idalium de Chypre, malgré ses pièces archaïques au sphinx et au carré creux? Le sphinx chypriote lève la patte; il est pourvu d'une plume sur la tête; on remarque parfois derrière lui une sorte d'ornement cerclé [4] qui pourrait se retrouver dans le rond ou soi-disant tel de notre pièce. Mais le style, le poids qui dépasse 10 gr., la forme du carré creux diffèrent, sans compter la légende qui à Chypre, lorsqu'il y en a une, appartient à l'alphabet du pays.

1. Cab. de France, nos 4993 et 5003 (Anc. coll. Saïd Pacha). — Sur les monnaies de l'époque impériale, voir *Brit. Mus. Cat.*, *Ionia*, pl. XXXIII. — Au revers d'une monnaie de Cymé (*Inv. Coll. Wadd.*, n° 1269 et pl. II, 15), on voit un sphinx assis levant la patte : ce sphinx représente-t-il Chios?

2. Cet ornement archaïque (plume tantôt enroulée, tantôt toute droite) se rencontre sur des statues de sphinx, de harpyes. Voir les électrums de Cyzique, dans *Num. Chron.*, 1887, pl. IV, 23 et 27-29; les bas-reliefs de Spata, dans *Bull. de corr. hell.*, II, pl. XVII, 1, 2, et pl. XVIII, 1. — Cf. les figures ailées de femmes de Mallus, dans Imhoof-Blumer, *M. gr.*, pl. G, 3, 5. Voir encore, pour la signification symbolique de cette spirale végétale, emblème de l'immortalité, la nouvelle interprétation du grand bas-relief d'Eleusis, donnée par M. Svoronos dans sa *Descr. du Musée d'Athènes*, fasc. 3 et 4 (p. 111 et suiv. de l'édition grecque et p. 112 de l'édition allemande).

3. Beaucoup plus tard, je rencontre à Chios le nom de magistrat ΑΣΜΕΝΟΣ (Cab. de Fr., n° 4983; *Brit. Mus. Cat.*, n° 104).

4. *Brit. Mus. Cat.*, *Cyprus*, pl. V, 2.

Les arguments pour et contre sont analogues en ce qui concerne la Lycie [1].

Il reste à rappeler les monnaies au sphinx déjà publiées, dont l'attribution à Chios a paru douteuse ou impossible [2]. Sur quelques-unes d'entre elles, le sphinx lève la patte ou est pourvu de cet ornement de tête que nous avons signalé. Au reste, leur ancienneté est plus reculée, leur forme globulaire, leur carré creux diffèrent ; surtout leur poids est inférieur, s'abaissant jusqu'à 7 gr. 20, ou même 6 gr. 80 et 12 gr. (système éginétique), et c'est leur légèreté qui fait douter de leur attribution à Chios, tandis que la nôtre est écartée comme trop lourde.

Si donc il est vrai, comme nous l'avons supposé [3], que de pareilles monnaies peuvent avoir été fabriquées pour faire concurrence en Égypte au numéraire de Corinthe, Chios, Cos, etc., l'explication ne vaut pas pour une pièce si pesante et de style si soigné. La question n'est pas résolue.

Cependant, puisque le souvenir des trouvailles d'Égypte a été évoqué, continuons notre revue par la description de quelques monnaies récemment entrées au Cabinet de France, qui ont cette origine.

1. Sphinx (ou griffon) assis à droite sur ses pattes de derrière, une patte de devant levée, avec plume dressée sur la tête. Tout autour, lettres ou sigles : Ɏ à gauche en haut, ʌ en bas, Ɏ (?) à droite en bas, Ɏ à droite en haut.

℞. Crabe dans un carré creux.

AR. — Poids, 9 gr. 40.

1. Voy. E. Babelon, *Cat. des Achéménides*, etc., p. 81 et pl. XV, 23, 24. — *Brit. Mus. Cat.*, *Lycia*, pl. II, 5 ; pl. V, 2, 3.

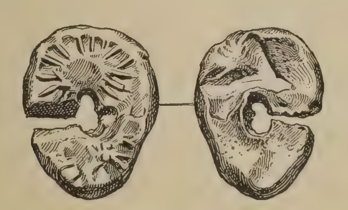
2. *Num. Chron.*, 1890, p. 4 et pl. I, 16 ; p. 18 et pl. II, 15, — *Num. Chron.*, 1899, p. 276 et pl. XVI, 2-4. — *Z. f. N.*, 1900, p. 238 et pl. VIII, 6-7.

3. Ci-dessus, p. 457.

Le Cabinet possédait déjà une pièce semblable, mais fruste, décrite par Mionnet [1]. Six [2], faisant état du poids, plaçait en Lycie cette monnaie, classement que paraissent justifier l'alphabet auquel appartiennent les lettres et l'existence d'un statère de mêmes types, mais de beau style, pesant 9 gr. 26, que M. B. V. Head range à la Lycie [3]. Le sphinx venait de Chios, le crabe de Cos, mais les dynastes lyciens ont pratiqué la fusion et l'interprétation des types grecs ; d'ailleurs notre pièce ne serait qu'une imitation barbare de leur monnayage [4].

2. Disque radié accompagné de deux autres disques plus petits et de dessins divers.

℟. lisse. Pièce cisaillée et, de plus, entaillée au revers. AR. — Poids, 11 gr.



Cette pièce est semblable à celle qui a été publiée par Greenwell et décrite un peu différemment, tant le type est confus. Cet auteur l'attribue à la Lycie ou à une contrée voisine [5]. Les types qui présentent le plus d'analogie avec cette image sont ceux d'Uranopolis et d'Itanus de Crète [6].

1. Mionnet, *Suppl.*, t. IV, p. 237, n° 68 et pl. X, n° 21.
2. Six, *M. lyciennes*, dans *Rev. num.*, 1886, p. 157, n° 103.
3. *Brit. Mus. Cat.*, *Lycia*, n° 26 et pl. II, 5.
4. De même que le sphinx de Chios à qui on fait lever la patte, le crabe est modifié, car les pattes décrivent des arcs de cercle dont la concavité est tournée vers la tête ; dans la monnaie lycienne de Londres, le dessin est encore différent.
5. *Num. Chron.*, 1890, p. 7 et pl. II, 6.
6. J. Svoronos, *Num. de la Crète anc.*, pl. XVIII et XIX.

3. Incertaine de la Macédoine. — Sanglier passant à droite, la tête baissée.

℞. Carré creux en quatre compartiments dont deux ne sont que très légèrement évidés, et sans ligne de séparation.

Ꭱ. — Poids, 8 gr. 90.

Cette pièce a été publiée ici même par M. Perdrizet [1].

ABDÈRE

1. Griffon assis à gauche sur ses pattes de derrière, une patte de devant levée, la gueule ouverte ; l'aile est membraneuse; on voit très nettement la langue, l'oreille dressée, les écailles du cou et la crête du monstre. Dans le champ, ΠΕΡΙ ; le sol est figuré par un grènetis; autre grènetis au pourtour.

℞. Carré creux à quatre compartiments dont les bords internes sont évidés en lignes concaves dentelées.

Ꭱ. Octodrachme. — Poids, 28 gr. 85. *Pl. IX*, *5*.

2. Griffon assis à gauche sur ses pattes de derrière, les pattes de devant posées verticales sur le sol, la gueule grande ouverte ; les ailes sont pennées et recroquevillées les pointes en l'air ; le coin, qui s'est cassé, a produit une barre horizontale qu'il ne faut pas prendre pour la queue de l'animal, laquelle est parfaitement distincte et se dresse en ligne sinueuse ; le sol est figuré par un grènetis.

℞. Carré creux à quatre compartiments séparés par une ligne en croix flanquée de protubérances.

Ꭱ. Tétradrachme inédit. — Poids, 15 gr. 02. *Pl. IX*, *6*.

3. Griffon appuyé sur ses pattes de derrière, bondissant à gauche, les deux pattes de devant allongées, les ailes

1. *Rev. num.*, 1903, pl. XV, p. 4. — Cf. Cat. du M. de Berlin.

éployées ; une ligne droite figure le sol ; devant, un trou (rebouché).

℞. Hermès nu, coiffé du pétase à larges bords avec apex, un manteau jeté sur ses épaules, debout à droite ; de la main droite pendante il tient une baguette ; la main gauche est allongée, la paume en l'air ; devant lui, un cratère. Sur une ligne verticale, [Ε]ΠΙ ΙΗΝΩΝΟ[Σ]. Le tout dans un carré creux peu prononcé.

Ʀ. Didrachme. — Poids, 10 gr. 63. *Pl. IX, 7.*

Voilà trois monnaies qui représentent trois étapes de l'art monétaire à Abdère, trois variétés d'exécution du même type. Le premier griffon lève la patte gauche, le second s'appuie sur ses deux pattes de devant, le troisième se dresse de tout l'avant-train pour prendre son élan. L'un a une aile membraneuse, l'autre une aile striée et recroquevillée, l'autre encore une aile éployée les pointes en arrière. Les deux premiers ouvrent une large gueule, le dernier qui concentre ses efforts pour bondir ne l'ouvre qu'à demi.

Le griffon de l'octodrachme est de tous trois le plus beau et réalise le mieux ce monstre mythologique, maigre et musculeux, d'aspect sinistre, que devait être le griffon [1].

On est étonné de rencontrer un nom de magistrat, même en abrégé, sur une monnaie du VIe siècle, et on se demande au premier abord, devant la légende ΠΕΡΙ, s'il ne faut pas songer à Périnthe ; mais nombreuses sont les pièces d'Abdère même anciennes qui portent au lieu de l'ethnique des noms de magistrats [2]. Cet octodrachme appartient à un groupe important de monnaies représentées dans les collections [3].

1. Cette pièce (est-ce le même exemplaire ?) a figuré dans la vente de la collection Bompois en 1882 (*Cat.*, n° 562).

2. Les octodrachmes qui n'ont pas de légende ont du moins un différent : globule, fleur.

3. Cab. de Fr., nos 2 et 3. — Le même, Coll. de Luynes, 2298. — Cf. les catalogues des Cab. de Berlin (p. 98) et de Londres (Voir p. 65. n° 1, et au suppl., p. 228, des pièces que l'auteur place après 500 ?).

Notre n° 2 remonte aussi au VIe siècle, et à vrai dire, il est difficile de décider lequel du tétradrachme ou de l'octodrachme est antérieur à l'autre.

On est tenté de placer d'abord la pièce qui n'a pas de légende et où la pose du griffon n'est pas encore celle du siècle suivant. D'autre part, le carré creux de l'octodrachme est plus primitif ; on connaît des pièces de même sorte qui ont un carré de style plus avancé, délimité par une ligne centrale, tout à fait analogue à celui de notre tétradrachme [1]. J'en conclus que la frappe des octodrachmes a duré assez longtemps, et que notre tétradrachme appartient à la dernière période de ce monnayage.

Son carré creux se rapproche davantage de celui de l'époque suivante, par lequel M. Head, au temps de son manuel, inaugurait la numismatique d'Abdère, et où les profondeurs vont s'atténuer, les bavures disparaître [2]. Il est bien d'Abdère et voisin de l'an 500 ; toutefois son classement à cette ville a besoin d'être appuyé par quelques observations complémentaires.

Les griffons anciens d'Abdère, au contraire de celui-ci, lèvent une patte, mais la patte levée n'est pas le signe distinctif de toutes les monnaies d'Abdère, nous venons de le voir ; plus tard, le griffon étend les pattes de devant, soit pour s'allonger sur le sol, soit pour bondir. Quant au griffon assis, s'appuyant sur ses pattes de devant posées verticales, je n'en connais qu'un exemple, exemple valable toutefois [3]. Les griffons anciens d'Abdère ont l'aile membraneuse, non pennée, mais le griffon à aile membraneuse, après avoir disparu, reparaît postérieurement sur des tétradrachmes

1. *Beschreibung der ant. Münzen* (Cab. de Berlin), t. I, pl. III, 27. — Luynes, 2298. — J. Hirsch, *Auctions-Catalog*, XIII, 1905, pl. VII, nos 508 et 509.

2. B. V. Head, *Hist. num.*, p. 218.

3. *Beschreibung* (Cab. de Berlin), n° 65 et pl. IV, 36. Acquis en 1876 (*Z. f. N.*, 1878, t. V, p. 6). Très belle pièce.

de poids réduit, avec type au revers, de forme globulaire, archaïsants par conséquent, mais non archaïques [1]. Si cette manière de traiter l'aile a subi des éclipses, il peut en être ainsi de l'autre procédé.

D'ailleurs, il existe dans la collection de Luynes [2] un tétradrachme à l'aile pennée, de très haute époque. Tous ces faits établissent que le monnayage d'Abdère subit des influences contradictoires et ne passa point d'un style à l'autre sans de nombreux retours en arrière. Si l'on songe de plus que le poids de 15 gr. convient parfaitement à cet atelier, quelle autre origine pourrait-on assigner à notre monnaie? Les griffons de Téos sont tous tournés à droite [3] et ont la patte levée [4], et Téos avait, en matière de poids, le système éginétique. A Phocée, dont il existe des dioboles, oboles et hémioboles à la tête de griffon, et où le monstre reparaît sur les bronzes d'époque romaine, le seul exemple de griffon représenté en entier aux temps archaïques est celui de Londres [5], que M. Head a cru devoir placer là parce qu'il est tourné à gauche, mais son type n'est pas non plus le nôtre, car il se tient debout, et il pèse 12 gr. 50. Le tétradrachme en question est donc bien d'Abdère [6].

1. Voir par exemple *Beschreibung*., pl. III, 31 et pl. IV, 38.
2. Cab. de Fr., Coll. de Luynes, nº 2296. Poids, 14 gr. 80.
3. M. Wroth (*Num. Chron.*, 1900, p. 280) observe que c'est probablement avec intention que les griffons d'Abdère sont tournés à gauche et ceux de Téos à droite; une semblable distinction fut faite pour les types de droit des hectés d'électrum à Lesbos et à Phocée.
4. Sauf le nº 2 de la pl. XXX du Cat. du Brit. Mus.; mais ce griffon, qui s'appuie sur les deux pattes de devant, est d'un style barbare.
5. *Brit. Mus. Cat.*, *Ionia*, p. 214 et pl. XXIII, 3.
6. M. Dressel a publié comme ayant été trouvée en Égypte à trois exemplaires (*Z. f. N.*, 1900, p. 237 et pl. VIII, 5) une pièce qui par le style, le carré creux, est très voisine de la nôtre, sauf que le griffon lève la patte. Cette monnaie, un didrachme, pèse 7 gr. 36; c'est la moitié du poids de 15 gr. 02, et il semble que les deux pièces doivent être classées ensemble. Or M. Dressel, je ne sais pourquoi, s'est demandé si sa monnaie était de Téos ou de Phocée; il ne s'est pas avisé qu'elle pouvait être d'Abdère. N'aurait-on pas choisi pour le tétradrachme le type du griffon aux pattes abaissées afin de distinguer cette division intermédiaire des deux autres?

Un mot enfin sur la troisième de nos monnaies, qui est du ve siècle. Hermès ne porte pas un caducée mais une simple baguette. Homère ne lui donnait pas d'autre attribut, comme à la magicienne Circé [1], et l'on a du même fait quelques exemples à l'époque classique [2], surtout pour Hermès psychopompe.

AENUS

1. Tête d'Hermès de face légèrement tournée à gauche, coiffée du pétase à bords ajustés, les cheveux longs et frisés.

℟. AINION sur une ligne horizontale dans le champ. Bouquetin debout à gauche. Devant lui, un dauphin en symbole ; le sol est figuré par une ligne droite. Le tout dans un carré creux.

AR. Tétradrachme. — Poids, 15 gr. 72. *Pl. IX, 8.*

Cette monnaie, d'un très beau relief, appartient aux premières années du IVe siècle.

Le poids des exemplaires connus est rarement aussi élevé, sauf quand il est grossi par l'oxydation.

Ont été acquises également seize petites pièces à la tête d'Hermès, de profil ou de face, avec le même type au revers et des symboles variés. Tantôt ceux-ci n'ont aucun rapport avec le bouquetin ; tantôt ils paraissent choisis pour l'accompagner ; tantôt même l'animal fait le geste d'y toucher, ce qui complète le tableau.

1. *Od.*, X, 319 ; XIII, 429 ; XVI, 172, 456. — Virg., *Æn.*, VII, 190.

2. Gerhard, *Etrusk. Vasenb.*, pl. XIV, 1. — Furtwaengler (Cat. Berlin), n°s 1835, 1895, 1923. — Munsterberg, dans *Arch. œsterr. Mitt.*, 1892, p. 135, fig. 1.

2. Tête d'Hermès à droite, coiffée du pétase à bords ajustés avec apex, les cheveux tombant en boucles sur la joue et sur la nuque.

℞. AIN en haut. Bouquetin debout à droite. Devant lui, une bipenne.

Ꞧ. Tétrobole. — Poids, 2 gr. 78. *Pl. IX, 9.*

3. Même droit.

℞. AINI en haut. Devant le bouquetin, un rameau de laurier.

Ꞧ. Diobole. — Poids, 1 gr. 30. *Pl. IX, 10.*

4. Même droit.

℞. AIN en haut. Devant le bouquetin, caducée.

Ꞧ. Diobole. — Poids, 1 gr. 33. *Pl. IX, 11.*

5. Même droit.

℞. AIN en haut. Devant le bouquetin, une plante.

Ꞧ. Diobole. — Poids, 1 gr. 33. *Pl. IX, 12.*

6. Même description. Plante d'une autre espèce.

Ꞧ. Diobole. — Poids, 1 gr. 28. *Pl. IX, 13.*

7. Même droit.

℞. AI en haut. Devant le bouquetin, une feuille de lierre.

Ꞧ. Diobole. — Poids, 1 gr. 31. *Pl. IX, 14.*

8. Même droit.

℞. AIN en haut. Bouquetin plus barbu que les précédents ; devant lui, une massue.

Ꞧ. Diobole. — Poids, 1 gr. 34. *Pl. IX, 15.*

9. Même droit.

℞. AIN en haut. Bouquetin barbu. Devant lui, un serpent (?).

Ꞧ. Diobole. — Poids, 1 gr. 33. *Pl. IX, 16.*

10. Même droit.

℞. AINI en haut. Bouquetin debout à droite, une patte de devant levée, sous laquelle est une mouche en symbole.

Æ. Diobole. — Poids, 1 gr. 30. *Pl. IX, 17.*

11. Même droit.

℞. AINI en haut. Bouquetin debout à droite, broutant une acanthe.

Æ. Diobole. — Poids, 1 gr. 30. *Pl. IX, 18.*

12. Même droit.

℞. AINI en haut. Bouquetin debout à gauche, butant de la patte contre un arbrisseau.

Æ. Diobole. — Poids, 1 gr. 32. *Pl. IX, 19.*

13. Tête d'Hermès à gauche, coiffée du pétase à bords ajustés avec apex, les cheveux tombant en boucles sur la joue et sur la nuque.

℞. AINI en bas. Bouquetin debout à gauche, ramenant la tête en arrière pour se gratter.

Æ. Diobole. — Poids, 1 gr. 33. *Pl. IX, 20.*

14. Tête d'Hermès de face, légèrement inclinée à gauche, coiffée du pétase à bords ajustés avec apex.

℞. AIΝΙΟΝ en haut. Bouquetin debout à droite. Devant lui, un vase à une anse (hydrie).

Æ. Tétrobole. — Poids, 2 gr. 71. *Pl. IX, 21.*

15. Même droit.

℞. AINION en haut. Devant le bouquetin, une guêpe.

Æ. Tétrobole. — Poids, 2 gr. 50. *Pl. IX, 22.*

16. Même droit.

℞. AINI en haut. Devant le bouquetin, un grain d'orge.

Æ. Diobole. — Poids, 1 gr. 34. *Pl. IX, 23.*

17. Même droit.

℞. AINI en haut. Devant le bouquetin, une fleur en bourgeon.

Æ. Diobole. — Poids. 1 gr. 30. *Pl. IX, 24.*

18. Tête d'Hermès coiffée du pétase, à droite.

℞. AINI en légende circulaire. Caducée. Le tout dans un carré creux.

Æ. Diobole. — Poids, 1 gr. 06. *Pl. IX, 25.*

Les branches du caducée sont plus ouvertes qu'il n'arrive d'ordinaire dans les représentations de cet attribut.

BYZANCE

(Entre 350 et 280 av. J.-C.)

ΥΓΥ dans le champ [1]. Taureau debout à gauche, une patte de devant levée. Devant l'animal, la lettre Φ. Traces d'archaïsme dans le modelé.

℞. Carré creux en quatre compartiments tapissés d'un grènetis et inclinés de biais les uns par rapport aux autres, la pointe la plus basse au centre.

Æ. Tétradrachme. — Poids, 14 gr. 34. *Pl. IX, 26.*

1. Waddington a étudié, dans la *Rev. num.* (1865, p. 223), le ΥΓ, forme dorienne du B sur les monnaies de Byzance.

A. Dieudonné.

(*A suivre.*)

L'ICONOGRAPHIE PAR LES MÉDAILLES

DES

EMPEREURS ROMAINS

DE LA FIN DU IIIe ET DU IVe SIÈCLES

(*Quatrième article*[1]).

Pl. X et XI.

DISTRIBUTION DES EFFIGIES

Crispus, Constantin II et Licinius II furent reconnus Césars par les empereurs d'Orient et d'Occident le 1er mars 317[2]. L'on commença de suite à graver leurs portraits sur les coins monétaires des ateliers de l'empire, et l'on fit la répartition suivante des effigies impériales.

Les ateliers de l'empire d'Orient qui appartenaient à Licinius ne reproduisirent que les traits de cet empereur et de son fils, tandis que ceux de l'empire d'Occident ne présentaient sur les monnaies qui sortaient de leurs officines que les portraits de Constantin et de ses deux fils

1. Voy. ci-dessus *Rev. num.*, 1904, pp. 64-104 et 473-504; 1905, pp. 177-217.

2. Cette date est établie par les témoignages suivants. Cf. *Consularia Constantinopolitana* (*Fastes d'Idace*) : « Gallicano et Basso. His conss. levati tres Caes. Crispus, Licinius et Constantinus die k. Mort. » — *Chronicon Paschale*, dans : *Monumenta Germaniae hist. saec.*, IV, V, VI, VII, p. 232. — *Nazarii Panegyricus*, *Eumen.*, X, cap. 2. — Eusèbe, *Vita Constantini*, l. IV, c. 40, mais il s'agit de la reconnaissance des Césars dans les empires d'Occident et d'Orient.

Crispus et Constantin II[1]. Il en résulta des substitutions d'effigies. Celle de Licinius II fut attribuée sur les pièces sorties des ateliers d'Orient (Alexandrie, Antioche, Nicomédie, Héraclée de Thrace) aux Césars fils de Constantin ; et celles des fils de Constantin, Crispus et Constantin II, furent attribuées à Licinius II, par les graveurs des ateliers d'Occident et des Balkans (Londres, Tarragone, Trèves, Lyon, Arles, Aquilée, Rome, Siscia et Thessalonique). Il en fut ainsi jusqu'à la chute de l'empire d'Orient en 324[2].

A partir de cette époque, il n'y eut plus qu'une seule chancellerie, celle de Constantin ; et les mêmes Images impériales furent envoyées dans tout l'empire[3].

La renaissance de l'art du graveur, qui s'était manifestée dans les états de Constantin dès le début de son règne[4], s'étendit à l'empire entier et dura autant que sa vie[5]. De

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, pl. VI, n° 9 (tête de Licinius II prêtée à Crispus) ; *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, pl. VI, n° 13 (tête de Licinius II prêtée à Constantin II) ; *L'atelier monétaire de Tarragone*, dans *Rev. num.*, 1900, pl. IX, n° 9 (tête de Constantin II prêtée à Licinius II) ; *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, pl. IV, n° 22 (beau médaillon prêtant à Licinius II l'effigie de Constantin II).

2. J'ai lu à la Société nationale des antiquaires de France, en sa séance du 18 mai 1904, une étude sur la répartition des Images augustes sur les étendards des empereurs d'Orient et d'Occident. Deux images impériales seulement se trouvent sur le drapeau que tient une Victoire au-dessus du *Triomphe de Licinius*, sur le beau camée n° 308 du Cabinet de France ; j'ai montré que ce devaient être celles de Licinius père et fils. Trois Images augustes, au contraire, se trouvent sur le célèbre *Labarum* de Constantin que l'on connaît par la description d'Eusèbe (*Vita Constantini*, I, 31) et par le type du revers des monnaies d'or frappées à Constantinople avec la légende SPES·PVBLIC· et la représentation du Labarum perçant le Dragon de l'extrémité de sa hampe ; j'ai montré que ce devaient être les images de Constantin et de ses deux fils Crispus et Constantin II. Ainsi l'échange des images impériales n'avait pas été fait officiellement entre les deux parties de l'empire.

3. C'est ce dont l'on peut se rendre compte en comparant des monnaies des divers ateliers.

4. Les pièces de Londres et de Trèves indiquent cette renaissance de l'art dès le début du règne de Constantin.

5. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901. Les planches V et VI, annexées à ce travail, témoignent de cette persistance de l'art tant que vécut Constantin.

beaux médaillons et des monnaies présentant les portraits reconnaissables de tous les empereurs régnants et ceux des impératrices furent alors frappés dans tous les ateliers. Une série d'effigies nouvelles apparut sur les médailles entre les années 324 et 337. Ce furent celles de Constance II élu César le 11 novembre 324 [1]; de Héléna et de Fausta, *Augustae*, vers la même époque ; de Constans élu *Caesar* le 25 décembre 333 [2]; de Delmatius *Caesar* le 18 septembre 355 [3]; de Annibalianus Rex (roi de Pont) [4], en la même année.

La mort de Constantin, le 22 mai 337, fut suivie d'une période d'anarchie qui dura jusqu'à la proclamation de ses trois fils survivants, Constantin II, Constant Ier et Constance II, Augustes, en septembre de la même année. L'accord des trois Augustes ne dura malheureusement pas longtemps. La guerre éclata à la fin de l'hiver de 339 à 340 entre Constant Ier et Constantin II. Ce dernier fut vaincu et tué [5].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1904, p. 81 et pl. IV, n° 12; et *L'atelier monétaire de Lyon*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1902, p. 87 et pl. II, n° 13.

2. Les ateliers restés ouverts dans l'empire, de 330 à 337, comme ceux de Rome et de Constantinople, témoignent de la frappe des monnaies de Constant Ier avec son effigie véritable à partir du 25 décembre 333 ; cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, pp. 201-2 et pl. VI, n° 4. D'autres, comme ceux d'Aquilée et de Thessalonique, sont réouverts lors de l'élévation de Constant Ier; cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 319 ; et *L'atelier monétaire de Thessalonica*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 142 et pl. V, n° 19 ; pour la date, voir les *Consularia Constantinopolitana*, dans *Monumenta Germaniae historica, Chronica min. saec.*, IV-VII, p. 234.

3. *Consularia Constantinopolitana*, p. 235. Cf. J. Maurice, *L'atelier de Thessalonica*, *loc. cit.*, p. 143 et pl. V, n° 20 ; *L'atelier monétaire de Constantinople*, *loc. cit.*, p. 237 et pl. VI, n° 9.

4. Les pièces d'Hannibalianus ne furent émises qu'à Constantinople : J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 213 et pl. VI, n° 14.

5. *Consularia Constantinopolitana*, dans *Monum. Germ. hist.*, *Chronica min. saec.* IV-VII, p. 236. — L'auteur de l'*Epitome* attribué à Victor dit : « Ob Italiae Africaeque jus dissentire Constantinus et Constans. Constantinus latrocinii specie dum incautus foedeque temulentus in aliena irruit, obtruncatus est projectusque in fluvium cui nomen Alsa est, non longe ab Aquileia. » — Eutrope, X, 9.

L'empire, profondément troublé après la mort de Constantin, semble être tombé dans une désorganisation complète lors de cette guerre fratricide. Les trois quarts en échurent à Constant Ier, tandis que Constance II ne gardait que l'Orient [1]. L'anarchie continua à régner en Europe, pendant que Constance II était occupé à la guerre contre les Perses en Orient [2]. Une période de décadence absolue de l'art du graveur coïncida avec cette époque d'anarchie.

Les grands médaillons d'argent frappés de 340 à 350 ne présentent plus les traits distincts d'aucun empereur [3]. Les effigies y sont aussi impersonnelles que sur les monnaies byzantines. La décadence de l'art eut lieu presque aussitôt après la mort de Constantin et dura avec des degrés divers jusqu'à l'avènement de Julien [4], bien que Constance II ait réuni tout l'empire sous son sceptre en 353 [5].

Les substitutions d'effigies, régulièrement pratiquées jusqu'à la chute de l'empire d'Orient de Licinius, ne se produisirent plus à partir de la réunion de tout l'empire romain sous le sceptre de Constantin le Grand.

Un peu plus tard, pendant les règnes simultanés des trois fils de cet empereur, quelques substitutions d'effigies eurent encore lieu, mais ne répondirent plus à aucune règle de chancellerie. Enfin l'on ne distingua guère sur les pièces frappées avec des coins mal gravés les figures des Augustes Constant Ier et Constance II.

1. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 330.
2. Schiller, *Geschichte der römisch. Kaiserzeit*, Gotha, 1887, t. II, p. 241-243.
3. Le Cabinet de France possède une très belle collection de ces médaillons sur lesquels on peut constater ce fait.
4. Voir, pour la renaissance de l'art sous Julien : E. Babelon, *L'iconographie monétaire de Julien l'Apostat*, dans *Rev. num.*, 1903, p. 130 à 163 et pl. VII à X.
5. Schiller, *Geschichte d. r. K.*, t. II, p. 257. La lutte contre Magnence dura de 350 à 353. L'on trouve sur quelques monnaies d'or de Magnence le symbole de l'antiarianisme A☧Ω ; tandis que Constance II fait inscrire sur les siennes le monogramme constantinien ☧.

Il résulta de cette décadence de l'art du graveur que les meilleurs portraits de Constant I[er] et de Constance II furent gravés pendant leur jeunesse. Quelques médaillons de bronze postérieurs à cette époque présentent toutefois des portraits médiocres, mais encore reconnaissables, de ces empereurs.

CRISPUS

FLAVIVS IVLIVS CRISPVS NOB(*ilissimus*) CAESAR [1].

Crispus était le fils aîné de Constantin. Cet empereur l'avait eu d'une concubine, Minervina, qu'il répudia en 307 pour épouser Fausta, fille d'Hercule [2].

L'on n'a pas de renseignements précis sur l'année de la naissance de Crispus. L'on peut seulement la déterminer approximativement en raison des faits suivants.

Il était encore un enfant lorsqu'il remporta ses premiers succès militaires.

Le Panégyriste dit de lui : « Pueriles annos gloriis triumphalibus occupavit [3]. » Or, sa première victoire connue fut remportée sur les Francs, en 320 [4]. D'autre part, il épousa une jeune fille qui portait le même prénom que sa grand' mère, Héléna ; ce fut en 321 au plus tard [5], puisqu'il

1. E. Ferrero, dans *Dizionario epigraphico di Ruggiero*, vol. II, p. 654. — Crispus est également nommé dans les inscriptions et sur les monnaies : FLAVIVS·VALERIVS·CRISPVS C et C IVLIVS CRISPVS C et FL·CL·CRISPVS·NOB·CAES.

2. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, p. 84. — Schiller, *loc. cit.* II, p. 198.

3. *Nazarii Panegyricus*, Eumène, X, cap. 36.

4. C'est le même panégyrique qui parle de cette campagne contre les Francs, cap. 17. Cette première victoire de Crispus est indiquée sur les monnaies de Trèves et de Sirmium, etc.

5. O. Seeck, *Die Verwandtenmorde Constantin's des Grossen*, dans *Zeitschrift fur Wissenschaft Theologie*, 1890, p. 70.

en eut un enfant en 322 [1]. Il est vrai que les jeunes Romains étaient alors nubiles à quatorze ans ; mais il est difficile d'admettre que Crispus ait été même nominalement à la tête d'une armée en 320, avant d'avoir atteint l'âge de quinze ou seize ans, âge qui est aussi celui des premières armes de Constantin II. Crispus naquit sans doute en 305, et fut marié à l'âge de seize ans, en 321.

Lorsqu'il fut élevé au rang de César par Constantin en 317, il devait avoir douze ans ; et c'est bien en effet l'âge qu'accusent ses effigies sur les monnaies et médaillons frappés dans les états de Constantin le Grand [2].

Crispus se signala dans la guerre de 324, qui se termina par la défaite de Licinius et la réunion de son empire à celui de Constantin.

Il remporta, au cours de cette guerre, une victoire navale décisive sur la flotte de Licinius commandée par l'amiral Abandus [3], victoire qui permit à l'armée de Constantin de passer en Asie. Il devait avoir à cette époque de dix-neuf à vingt ans. Ces succès remportés par un prince aussi jeune le plaçaient au premier rang parmi les héritiers de l'empire.

Mais un drame du palais incomplètement éclairci [4] et de graves accusations portées contre Crispus décidèrent Constantin à le faire périr en 326, à l'âge de vingt-deux ans, dans l'année de la première célébration des *decennalia* des

1. *Codex Theodosianus*, liber X, tit. 38, lex I : « Propter Crispi atque Helenae partum omnibus indulgemus propter veneficos, homicidas, adulteros. »

2. Le témoignage des effigies se trouve d'accord avec celui du Panégyriste pour empêcher de placer trop tôt la naissance de Crispus ainsi que l'a fait Lenain de Tillemont en la fixant en 300 dans *Histoire des empereurs*, IV, p. 171.

3. *Anonymus Valesii* ou *Excerpta Valesiana*, éd. Teubner, V, 26 : « Crispus vero cum classe Constantini Callipolim pervenit, ubi bello maritimo sic Amandum vicit, ut vix per eos, qui in litore remanserant, vivus Amandus effugeret. Classis vero Licini vel oppressa vel capta est. »

4. Voir sur le meurtre de Crispus et de Fausta : Zosime, *Historiae*, II, 29 ; Victor, *Epitome*, 40, 11 ; *Philostorgius*, II, 4 ; et parmi les auteurs modernes, O. Seeck, *Die Verwandtenmorde Constantin's des Grossen* dans *Zeitschrift f. W. Theologie*, 1890, pp. 63 à 77.

Césars, par anticipation d'un an. Son père l'avait fait enfermer préalablement à Pola, sans doute pour instruire son procès qui fut mené précipitamment, car l'on frappait encore des monnaies de Crispus deux mois, peut-être un mois avant sa mort qui eut lieu en juillet 326 [1].

L'on possède des effigies de Crispus gravées entre les années 317 et 326, c'est-à-dire entre sa 13e et sa 22e année. Mais pour discuter la valeur des portraits de ce prince que l'on voit sur les médailles, il faut tenir compte du fait que l'on ne renouvelait pas chaque année les coins servant à la frappe des monnaies [2]. On peut même admettre que la chancellerie impériale n'envoyait pas chaque année de nouvelles images des empereurs aux ateliers monétaires ; et que les médaillons même, pour lesquels l'on gravait des coins spéciaux, représentaient souvent une image d'un empereur, antérieure d'une ou deux années à celle de leur émission.

Quelques substitutions d'effigies se produisirent dans les ateliers d'Occident par suite de la négligence des ouvriers qui attribuèrent à Crispus l'effigie de Constantin II [3], tandis qu'en Orient les ateliers de Licinius prêtèrent régulièrement à Crispus, de même qu'à Constantin II, les traits de Licinius II, jusqu'à la chute de Licinius en 324 [4].

1. Les séries monétaires frappées à l'occasion des *quinquennalia* des Césars, anniversaires qui tombaient au 1er mars 317, contiennent des pièces de Crispus, ces séries de monnaies furent émises jusqu'à l'époque des *vicennalia* de Constantin, 25 juillet 326, et Crispus périt peu après. C'est entre le 1er mars et le 25 juillet que l'on cessa la frappe des monnaies de Crispus. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 275.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1902, p. 78.

3. Ces substitutions se remarquent sur les monnaies de Trèves, de Lyon et d'Arles, d'une façon particulière, en raison de la valeur artistique des effigies gravées sur les pièces de ces ateliers.

4. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, pl. IV, n° 9 ; on remarque les mêmes substitutions sur les pièces d'Antioche, de Nicomédie, de Cyzique.

Les auteurs anciens ne nous ont pas laissé de portraits de Crispus; ses traits ne sont connus que par ses effigies. Il ressemble à son père par la forme du nez et celle du crâne, mais sa figure diffère de celle de Constantin par les traits suivants : l'orbite y est plus creusé, l'œil plus rond, son nez est droit mais moins échancré à la base que celui de Constantin; la bouche de Crispus est plus petite, sa joue moins large; le front de Crispus est légèrement bombé, le menton est mince, son cou est presque grêle, il faut toutefois tenir compte de ce que c'est celui d'un adolescent. Sa figure éveillée et fine n'a pas l'expression d'intelligence profonde de celle de Constantin, mais Crispus n'atteignit pas l'âge d'homme qui eût peut-être donné à ses traits plus d'expression. La délicatesse de ses traits est en effet celle de l'enfance ou de l'adolescence.

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE X RELATIVE A CRISPUS

Planche X, nº 1. — Au droit, FL CL CRISPVS NOB CAES. Au revers, PRINCIPI IVVENTVTIS. Cohen [1], nº 92 de Crispus. — Petit bronze ou *nummus centenionalis* du Cabinet de France, nº 15454 A. — Exergue et lettres dans le champ, $\frac{\text{T | F}}{\cdot\text{ATR}}$. Pièce frappée de 317 à 320 par l'atelier de Trèves [2]. Crispus devait avoir entre douze et quinze ans.

Planche X, nº 2. — Au droit, FL IVL CRISPVS NOB CAES. Au revers, CONCORDIA AVGG NN. Cohen, nº 56. — Pièce

1. Cohen, *Monnaies impériales*, 2ᵉ éd., t. VII, p. 349.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires des antiquaires de France*, 1900, p. 186.

d'or du musée de Berlin. — Exerguc, $\frac{|}{\text{SMAQ}}$ de l'atelier d'Aquilée (*Sacra Moneta Aquiliensis* ou *Aquileia*) [1]. Pièce frappée de 317 à 320.

Planche X, n° 3. — Cette pièce d'or est analogue à la précédente, mais a été émise par l'atelier de Nicomédie. C'est ce qu'indique son exergue, $\frac{—}{\text{SMNP}}$ (*Sacra Moneta Nicomediae Prima*). Elle parut à la même époque que la précédente. L'on peut constater la ressemblance des effigies de Crispus sur des monnaies sorties de deux ateliers aussi éloignés que ceux de Nicomédie et d'Aquilée. Cette pièce d'or se trouve au Cabinet de France sous le n° 1555.

Planche X, n° 4. — Au droit, FL IVL CRISPVS NOB CAES. Au revers, FELIX PROGENIES CONSTANTINI AVG. Cohen, n° 73. — Médaillon d'or du British Museum. — Exergue, $\frac{|}{\text{PTR}}$ (*Prima* [*officina*] *Treviris*). Ce médaillon a été frappé probablement en 321 à Trèves, lors de l'anniversaire de cinq ans ou *quinquennalia* des Césars. Il présente au revers Fausta posant les mains sur Crispus et Constantin II ; et au droit une belle effigie de Crispus avec le buste lauré de cet empereur revêtu du manteau impérial et tenant le sceptre surmonté d'un aigle [2].

Planche X, n° 5. — Au droit, FL IVL CRISPVS NOB CAES. Au revers, GAVDIVM ROMANORVM, et en exergue, ALAMANNIA. Cohen, n° 74. — Pièce d'or du British Museum. — Frappée à Trèves après les victoires de Crispus sur les Francs et les Alemans en 320 [3].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, pp. 304-306, émission de 317 à 320.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires des antiquaires de France*, 1900, p. 191.

3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires des antiquaires de France*, 1901, p. 48.

Planche X, n° 6. — Au droit, FL IVL CRISPVS NOB CAES. Au revers, VICTORIA CRISPI CAES. Victoire assise à droite tenant un bouclier que soutient un génie et sur lequel sont inscrits les VOT·X. Cohen, n° 146 rectifié. — Pièce d'or du Cabinet de France, n° 1561 A. — Exergue, $\frac{|}{\cdot \text{SIRM} \cdot}$. Frappée par l'atelier de Sirmium en 324, lorsque furent inscrits sur les monnaies les *vota* X des Césars [1].

Planche X, n° 7. — Au droit, CRISPVS NOB·CAES. Au revers, CAESARVM NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·X. Cohen, n° 41. — Collection du Cabinet de France, n° 15401. — Exergue, $\frac{|}{\text{T*AR}}$ de l'atelier d'Arles. Pièce émise en 324 [2].

Planche X, n° 8. — Au droit, DN CRISPVS NOBILISS CAES. Au revers, VIRTVS AVG ET CAES N N. — Médaillon d'or du musée impérial de Vienne, n° 32370. — Exergue, $\frac{|}{\text{SIRM}}$; pièce frappée par l'atelier de Sirmium de 324 à 326. Le droit présente une belle effigie de Crispus gravée pendant les deux dernières années de sa vie [3].

Planche X, n° 9. — Au droit, FL IVL CRISPVS NOB C. Au revers, PROVIDENTIA CAESS. Cohen, n° 123. — Cabinet de France, n° 15481. — Exergue, $\frac{|}{\text{SMNB}}$; petit bronze de l'espèce du *nummus centenonialis* frappé à Nicomédie de 324 à 326 [4].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1904, p. 78.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Arles*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1905, p. (31).
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1904, p. 84. Ce médaillon n'est pas décrit dans Cohen, *Monnaies impériales*.
4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Rev. num.*, 1903, p. 262.

FAUSTA

FLAVIA·MAXIMA·FAVSTA·AVGVSTA.

Fausta était fille de Maximien Hercule et de la Syrienne Eutropie [1]. Elle épousa Constantin le 31 mars 307, et un panégyrique fut prononcé à Trèves à cette occasion [2]. Il nous apprend que l'on voyait dans le palais de Maximien Hercule à Aquilée un tableau représentant Fausta sous l'aspect d'une petite fille d'une beauté divine, dont les forces étaient insuffisantes pour soutenir un casque orné d'or et de pierres précieuses qu'elle offrait à Constantin [3]. Ce tableau, ainsi que l'a remarqué O. Seeck, était l'expression des fiançailles de Crispus et de Fausta, et ces fiançailles de Crispus et de Fausta durent avoir lieu après l'élévation de Constance Chlore au rang de César en 293, événement qui dut faire naître l'idée d'une alliance entre les deux familles impériales de Constance Chlore et de Maximien Hercule [4].

D'autre part, le tableau fut forcément peint avant l'abdication d'Hercule qui eut lieu le 1er mai 305 [5], car cet empereur dut abandonner le palais d'Aquilée en quittant le pouvoir. Enfin Fausta devait avoir au moins quatorze ans lors de son mariage en 307 ; elle ne pouvait pas, en conséquence, être née plus tard qu'en 293, et pas beaucoup plus tôt non plus, en raison du bas âge que le peintre lui avait donné sur son tableau. Elle était donc née entre les années 290 et 293. Elle pouvait avoir quinze ou seize ans

1. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 9.
2. *Incerti Panegyricus Maximiano et Constantino.* — Eumène, *Panegyricus*, VI, cap. 3.
3. Même panégyrique, cap. 6 : « Imago ubi puella jam divino decore venerabilis, sed adhuc impar oneri suo sustinet atque offert tibi etiam tum puero galeam, etc. »
4. O Seeck, *Die Verwandtenmorde Constantin's d. Grossen*, dans *Zeitschrift. f. Wiss. Theologie*, 1890, p. 69.
5. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 85.

lors de son mariage en 307, trente-quatre ou trente-cinq ans lors de sa mort en 325. Peut-être avait-elle une année ou deux de moins que nous ne le supposons.

Ces conclusions concordent avec l'âge qu'accusent les effigies de Fausta.

Ses monnaies et médailles furent émises pendant deux périodes successives.

De petites pièces sur lesquelles elle est désignée comme *Nobilissima femina*, FAVSTA·N·F·, furent frappées entre les années 314 et 324 [1] ; mais les traits de cette princesse sont peu reconnaissables sur ces petites monnaies.

Les médailles sur lesquelles ses effigies sont des portraits ont été émises entre les années 324 et 326 [2], alors qu'elle devait avoir un peu plus de trente ans et portait le titre d'*Augusta*.

L'iconographie de Fausta est intéressante à étudier, car cette impératrice fut la mère de Constantin II, de Constance II et de Constant Ier, qui tous trois ont des traits de ressemblance avec leur mère. La beauté de Fausta fut célébrée par l'empereur Julien [3] et par le Panégyriste de Trèves [4]. Mais le discours de Julien lui-même est un panégyrique de la famille de Constance II. Les effigies de Fausta nous représentent une jolie tête, mais d'une beauté sans grande distinction. Tous ses traits sont courts. Son front est bas; l'accentuation de ses arcades sourcilières est particulière-

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 132.

2. Les pièces de bronze au nom et à l'effigie de Fausta ont été frappées dans tous les ateliers, mais ce sont les médaillons d'or qui donnent les meilleures effigies de cette impératrice.

3. *Juliani Oratio I*, édition Teubner, 1875, vol. I, p. 10 B. Τῇ μὲν γὰρ εὐγενείας τοσοῦτον περιῆν καὶ κάλλους σώματος καὶ τρόπων ἀρετῆς, ὅσον οὐκ ἄλλῃ γυναικ ῥᾳδίως ἄν τις ἐξεύροι.

4. Voir plus haut le passage du Panégyriste.

ment frappante et donne à la figure une expression commune ; son nez est petit avec des narines épaisses, sa bouche est petite. Son menton est rond et la courbe de sa joue est gracieuse; son cou est mince, ses épaules rondes et son buste est élégant. Elle est coiffée en cheveux ondulés et formant un chignon relevé à la nuque.

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE X RELATIVE A FAUSTA

Planche X, n° 10. — Au droit, FLAV MAX FAVSTA AVG. Au revers, SPES REIPVBLICAE. Cohen, n°s 12 et 13. — Musée de Berlin. — Exergue, $\frac{|}{\text{SIRM}}$; pièce d'or frappée à Sirmium de 324 à 326 [1]. Fausta devait avoir de trente à trente-quatre ans.

Planche X, n° 11. — Au droit, FLAVIA MAXIMA FAVSTA AVGVSTA. Au revers, PIETAS AVGVSTAE. Cohen, n° 3. — Médaillon d'or du British Museum et du musée de Berlin. — Exergue, $\frac{|}{\text{PTR}}$; pièce frappée par l'atelier de Trèves de 324 à 326 [2].

DELMATIUS ET HANNIBALLIANUS

I. FLAVIVS·IVLIVS·DELMATIVS·NOB(*ilissimus*)·CAESAR.
II. FLAVIVS HANNIBALLIANNVS REX.

On trouve également DALMATIVS et ANNIBALIANVS dans les inscriptions et sur les monnaies [3].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1904, p. 82.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires des antiquaires de France*, 1901, p. 76.
3. Voir E. Ferrero, dans *Dizionario epigraphico di Ruggiero*, II, pp. 667-668 ; *C.I.L.*, t. X, n°s 5676, 8015, 8021, et Cohen, *Monnaies impériales*, 2e édition, t. VII, pp. 361-364.

Delmatius et Annibalianus sont tous deux fils de Delmatius, que Constantin le Grand, son frère [1], laissa dans le modeste rang de censeur. Après la mort de ce Delmatius, Constantin voulut rendre un plus grand éclat à sa famille en attribuant à son fils aîné, Fl. Jul. Delmatius, le consulat en 334 et le titre de César en 335 [2], et à son second fils, Fl. Annibalianus, le titre de roi ou de « roi des rois » [3]. Il fit épouser à ce dernier sa propre fille Constantiniana [4].

Ce mariage permet de se rendre à peu près compte de l'âge de ces princes à l'époque où l'on frappa des monnaies à leurs noms, de 335 à 337. En effet, Annibalianus était plus jeune que son frère : cela ressort avec évidence de la comparaison de leurs effigies. L'on peut encore ajouter à cette preuve matérielle des effigies celle de la nomination de Delmatius, l'aîné des deux frères, au rang de César, qui le faisait l'égal des fils de Constantin ; tandis que le titre de roi était emprunté aux nations barbares et accordé au plus jeune des deux princes. Annibalianus devait avoir environ quinze ans, bien que ses effigies lui donnent à peine cet âge, lorsque, suivant le témoignage de l'Anonyme de Valois, il fut marié à Constantiniana et reçut le titre de roi des rois et de roi de Pont [5]. C'est l'âge auquel les Césars ses fils

1. Delmatius était, comme Constantin le Grand, fils de Constance Chlore, mais non de la même mère : Delmatius avait pour mère Théodora (Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 82).

2. Cette élévation de Delmace et d'Annibalien est associée dans la plupart des auteurs au partage de l'empire. Cf. *Excerpta Valesiana* (édition Teubner), 6, 35 ; *Zosimi historiae*, l. II, c. 39 ; *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. Germ hist. saec*, IV-VII, p. 235.

3. *Excerpta Valesiana*, 6, 35.

4. *Idem.*

5. *Excerpta Valesiana*, 6, 35. « Dalmatium, filium fratris sui Dalmatii Caesarem fecit ; ejus fratrem Annibalianum data ei Constantiniana filia sua regem regum et Ponticarum gentium constituit. »

avaient été appelés par Constantin à de grands commandements [1].

Delmatius, qui reçut à la même époque le titre de César, avait déjà auparavant réprimé une révolte dans l'île de Chypre et avait été consul [2]. Il avait probablement plusieurs années de plus que son frère Annibalianus et on peut admettre avec vraisemblance qu'il avait de dix-huit à vingt ans de 335 à 337. Les fêtes des *tricennalia* de Constantin, célébrées une première fois en 335 par anticipation d'un an sur la date de l'accomplissement réel de la trentième année de son règne, furent l'occasion naturelle de l'élévation au pouvoir impérial et royal des deux fils de Delmatius son frère. Ces princes reçurent leur part du partage de l'empire que Constantin fit cette année. Delmace eut la Thrace et une partie de l'Illyrie, la Macédoine et l'Achaïe [3]; Annibalien eut pour lot personnel une partie de l'Arménie, avec les provinces de Pont et de Cappadoce, et la ville de Césarée comme capitale de son royaume [4]. Annibalianus reçut à cette occasion le titre de « nobilissime » et l'habit d'écarlate brodé d'or [5], d'après Zosime ; mais il ne

1. Celui de Constantin II dans les guerres contre les Goths et les Sarmates, et celui de Constance II contre les Parthes. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trêves*, dans *Mémoires des antiquaires*. 1901, pp. 91-95. — *Juliani imperatoris opera. Oratio* I, 12 ; édition Teubner, vol. I, p. 14.

2. D'après Aurelius Victor dans le *De Caesaribus*, 41, la révolte de Calocère en Chypre eut lieu deux ans après la guerre des Goths et des Sarmates, ce qui la place en 334 ; pour l'année de la guerre des Goths, cf. *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. Germ. hist.*, *Chron. min. saec.*, IV à VII, p. 234. — *Idem*, p. 235, *Constantino et Albino* : « His conss. tricennalia edidit Constantinus Aug. die VIII k. Aug. », et *Chronicon Paschale* : Ἦν δὲ Δαλμάτιος..... στρατηγὸς Ῥωμαίων καὶ ὕπατος πρὸ τοῦ αὐτὸν ἀναγορευθῆναι Καίσαρα.

3. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 261.

4. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, 261. — *Chronicon Paschale* (*loc. cit*), anno 236 : καὶ Ἀννιβαλιανὸν ῥῆγα προχειρισάμενος ἐνέδυσε κοκκηρὰν χλαμύδα καὶ κατὰ Καισάρειαν τῆς Καππαδοκίας ἀπέστειλεν.

5. *Zosimi historiae*, II, 39 : καὶ Ἀνναβαλλιανὸς, ἐθῆτι χρώμενοι κοκκοβαφεῖ καὶ περιχρύσω τῆς τοῦ λογομένου νωβελισσίμου παρ' αὐτοῦ Κωνσταντίνου τυχόντες ἀξίας, αἰδοῖ τῆς συγγενείας.

porta pas le titre de nobilissime sur les monnaies, parce que ce grade de la noblesse constantinienne, que Constantin le Grand avait créé pour les personnages de la famille impériale qui n'étaient ni Augustes, ni rois, n'était plus mentionné en cas de dignité plus haute [1]. Aussi ne lit-on, sur les monnaies du second des fils de Delmace le censeur, que FL·ANNIBALIANO (ou HANNIBALLIANNO) REGI [2]. Ses monnaies furent frappées à Constantinople, capitale qui après la mort de Constantin le Grand semble être restée quelque temps indivise entre tous les empereurs [3], et à Nicomédie qui, se trouvant dans le diocèse de Pont, devait faire partie de ses états.

Les monnaies de Delmatius Caesar, au contraire, furent émises dans les ateliers alors ouverts dans l'empire, depuis Trèves, Arles et Aquilée jusqu'à Nicomédie, Cyzique et Antioche, en passant par Thessalonica et Héraclée de Thrace qui se trouvaient dans les états attribués à Delmace [4].

Constantin le Grand avait sans doute espéré trouver dans ces princes de solides défenseurs de l'empire. Delmace semble avoir donné de grandes espérances [5]; il était apprécié au point de vue militaire [6]; Eutrope dit que doué des plus heureuses qualités, il ressemblait à son oncle, et la ressemblance physique tout au moins est attestée par les monnaies. Il devait surveiller les frontières des Goths [7] comme Annibalien celle des Parthes.

1. Cf. J. Maurice, *L'iconographie des empereurs romains de la fin du IIIe et du IVe siècles*, dans *Rev. num.*, 1905, 3e article (*Iconographie de sainte Hélène*); Stückelberg, *Nöbilissimatmünzen*, dans *Zeitsch. f. Numismatik*, 1895, p. 106 et sq.
2. Cohen, *Monnaies impériales*, t. VII, pp. 363, 364.
3. Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, II, p. 237.
4. Je ne puis que renvoyer à mes articles sur ces divers ateliers.
5. Eutrope, *Breviarium historiae romanae*, lib. X, 9 : « Verum Dalmatius Caesar prosperrima indole, neque patruo absimilis. »
6. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 41 : « Fratris filium cui ex patre Dalmatio nomen fuit, Caesarem jussit, assistentibus valide militaribus. »
7. *Excerpta Valesiana*, 6, 35 : « ripam Gothicam Dalmatius tuebatur. »

Les effigies de Delmace sur les monnaies lui donnent le regard de Constantin, le même œil grand et largement fendu, la même bouche ferme, bien dessinée, d'une expression tranquille, le menton légèrement proéminent et la même forme de la tête que celle que l'on remarque sur les médailles de Constantin [1]. Ces caractères communs à l'oncle et au neveu doivent venir d'un ancêtre commun qui ne peut être que Constance Chlore. Annibalien présente des traits plus fins que ceux de Delmace, il a le cou plus dégagé, le nez plus court ; enfin l'on remarque l'expression juvénile de la figure du roi. Delmace et Annibalien furent tous deux massacrés en 337, pendant la période d'anarchie qui suivit la mort de Constantin [2], sous le prétexte que les soldats ne voulaient avoir pour chefs que les fils mêmes de cet empereur [3]. Ils n'avaient pas même régné deux ans.

EXPLICATION DE LA PARTIE DE LA PLANCHE X RELATIVE A DELMATIUS ET A HANNIBALLIANUS

Planche X, *n° 12.* — Au droit, FL·DELMATIVS·NOB·CAES. Au revers, PRINCIPI·IVVENTVTIS. N° 15 de Delmatius dans Cohen, t. VII. — Exergue, $\frac{|}{\text{TSE}}$; pièce d'or frappée à Thessalonique de 335 à 337 [4] et qui présente à son droit une bonne effigie de Delmace aux environs de sa vingtième année.

1. J. Maurice, *L'iconographie par les médailles des empereurs romains de la fin du III*e *et du IV*e *siècles*, 3e article, dans *Rev. num.*, 1905 (*Iconographie de Constantin le Grand*).

2. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, p. 313.

3. *Zosimi historiae*, II : ὑποθέμενος ἐκβοᾶν τοῖς στρατιώταις, ως οὐκ ἄρχοντος ἑτέρου, πλὴν τῶν Κωνσταντίνου παίδων, ἀνάσχοιντο.

4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 144.

Planche X, *n° 13*. — Au droit, sans légende, tête idéalisée de Delmace. Au revers, **DELMATIVS·NOB·CAES**. — Exergue, $\frac{|}{\text{TSЄ}}$; pièce d'or frappée à Thessalonique en 336, à l'occasion des *tricennalia* de Constantin le Grand [1].

Planche X, *n° 14*. — Au droit, **FL·HANNIBALLIANO·REGI**. Au revers, **SECVRITAS·PVBLICA**. Le type du fleuve ; l'Euphrate, couché appuyé sur une urne, tenant un gouvernail et un poisson, à côté d'un roseau, est analogue sur cette pièce et la suivante. Cohen, n° 2. — Exemplaire du British Museum [2]. — Exergue, $\frac{|}{\text{CONSS}}$; petit bronze, moitié du *nummus centenonialis*, frappé à Constantinople de 335 à 337.

Planche X, *n° 15*. — Au droit, **FL·ANNIBALIANNO·REGI**. Au revers, **FELICITAS·PVBLICA**. Cohen, n° 1. — Pièce d'argent du 96e à la livre, appartenant au Cabinet de France, n° 1231. — Exergue, $\frac{|}{\text{CONS}}$; pièce frappée à Constantinople en 337, après la mort de Constantin le Grand, laquelle eut lieu le 22 mai [3].

CONSTANTIN II

IMP CAESAR FLAVIVS CLAVDIVS CONSTANTINVS IVNIOR MAXIMVS AVG [4].

La date de la naissance de Constantin II, fils de Constantin le Grand et de Fausta, a été fixée par les auteurs modernes en 316 [5].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica*, dans *Num. Zeitsch.*, p. 145.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 204.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, même revue, p. 210.
4. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 2e édition, 1890, p. 212.
5. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, 168 ; Schiller, *Geschichte d. röm. Kaiserzeit*, II, p. 235 ; O. Seeck, *Gesch. d. Unterg. d. antik. Welt*, I, p. 165 ; E. Ferrero, *Constantinus II*, dans *Dizionario epig. di Ruggiero*, II, p. 654.

J'ai cru pouvoir, à la suite de mes études sur les ateliers d'Alexandrie, de Nicomédie et d'Héraclée de Thrace, la reporter en 314 [1], en raison de la frappe des monnaies de Constantin II César à partir du 1er janvier 315 dans les ateliers d'Orient. Zosime et Aurélius Victor disent en effet que ce prince fut proclamé César peu de jours après sa naissance, et leurs renseignements puisés aux archives d'Orient doivent tenir compte de cette proclamation des Césars en Orient signalée par la frappe de leurs monnaies à partir du 1er janvier 315. Constantin le Grand, au contraire, ne reconnut l'élévation des trois Césars Crispus, Constantin II et Licinius II que le 1er mars 317 [2].

Le jour de la naissance de Constantin II est indiqué par le calendrier de Philocalus [3]. C'est le 7 du mois d'août.

Nous possédons des effigies de ce prince sur des pièces frappées à partir du 1er mars 317, c'est-à-dire dès qu'il eut l'âge de trois ans et demi. Les émissions monétaires qui parurent de 317 à 320 dans les états de Constantin, son père, contiennent un assez grand nombre d'effigies reconnaissables de l'enfant de trois à six ans qu'il fut pendant cette période [4].

Les ateliers d'Orient qui appartenaient à Licinius prêtèrent à Constantin II de même qu'à Crispus les traits du jeune Licinius II jusqu'à la chute de l'empereur d'Orient en 324 [5]. Mais il faut joindre aux ateliers d'Occident qui possé-

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie*, 1902, pp. 127-129. — *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 238 à 272.

2. Ces reconnaissances différentes et successives des Césars en Orient et en Occident expliquent les contradictions des auteurs anciens, parmi lesquels un panégyriste place, dans un discours prononcé devant Constantin, l'élévation des Césars en 317 (Eumène, *Panegyricus*, X, cap. 2).

3. *C.I.L.*, p. 269.

4. Ce sont les ateliers de Rome, d'Aquilée, de Lyon, d'Arles, de Trèves, de Londres, de Tarragone.

5. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, pl, VI, n° 9 ; et *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, pl. VI, n° 13.

daient les effigies véritables de Crispus et de Constantin II dès l'année 317, ceux de Siscia et Thessalonique, qui furent attribués à Constantin le Grand par le traité qui suivit la guerre de 314 [1]. Constantin II avait environ douze ans lorsqu'eurent lieu une première fois, par anticipation d'un an, les fêtes des *decennalia* des Césars, en 326.

Un grand nombre de médailles et de monnaies furent frappées pour célébrer ces fêtes. Elles fournissent de bonnes effigies de Constantin II [2]. Ce prince reçut de son père le gouvernement des Gaules, probablement d'une manière provisoire en 333, puis d'une manière définitive en 335 [3], lorsque Constantin partagea de son vivant l'empire entre ses fils. Ce qui est certain, c'est que des médaillons célébrant les victoires de 332 sur les Goths et sur les Sarmates furent frappés à Trèves de 333 à 335 au nom de Constantin II [4], et qu'ils fournissent à l'iconographie de ce prince de bonnes effigies. Constantin II avait à cette époque de dix-neuf à vingt et un ans. Les *vicennalia* des Césars Crispus et Constantin furent fêtés en 336 et 337 et donnèrent lieu, comme l'avaient fait les *decennalia* en 327, à l'émission de médailles de ces empereurs et de leur père, aux droits desquelles l'on voit leurs portraits idéalisés, leurs têtes étant tournées vers le ciel et les yeux levés dans l'attitude de la prière [5]. Constantin II fut confirmé dans le gou-

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Siscia*, dans *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 323 et sq., et planche XVI, n° 1 ; et *L'atelier monétaire de Thessalonica*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 119 et sq., et pl. V, n° 15.

2. Ces pièces sont décrites notamment dans mes études sur les ateliers de Tarragone et de Nicomédie, dans *Rev. num.*, 1900, p. 316, et *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 275.

3. *Excerpta Valesiana*, VI, 35, édition Teubner ; et Zosime, *Hist.*, l. II, c. 39.

4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, p. 95 à 98.

5. J'ai montré dans mon étude sur *L'atelier de Nicomédie* que ces pièces avaient été émises lors de chaque anniversaire des empereurs. Elles répondent à une description

vernement des Gaules après la prise du titre d'Auguste, le 9 septembre 337, par ses frères et par lui [1]. Il reçut la Thrace dans le partage de l'empire qui eut lieu en cette année. Il séjourna même quelque temps à Constantinople [2].

L'on possède peu de bons portraits de cet empereur pendant cette période de son règne, et l'on est obligé de les chercher sur les pièces d'or et les médaillons d'or ou de bronze.

Constantin ne fut que peu de temps Auguste. Il eut très vite des démêlés avec son frère Constant Ier qui régnait sur l'Italie et l'Afrique et envahit le nord de l'Italie [3], mais il fut vaincu près d'Aquilée en février 340 et périt [4]. Il avait alors un peu moins de vingt-six ans, c'est-à-dire à peu près l'âge auquel son père reçut le gouvernement des Gaules et le titre de César.

Constantin II a porté comme son père le titre de *Maximus Augustus*; aussi un certain nombre de ses monnaies ont-elle été attribuées à Constantin le Grand. Pour les restituer à Constantin II, il faut tenir compte de son âge lorsqu'il fut promu Auguste, et de l'époque de frappe des revers de ces pièces, notamment de celles qui portent la légende *Gloria exercitus* qui ne peuvent pas être datées de la

d'Eusèbe dans la *Vita Constantini*, IV, 15, qui dit que Constantin se fit représenter sur les monnaies d'or le visage tourné vers le ciel dans l'attitude de la prière, et que ces pièces circulèrent dans tout l'empire.

1. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, 317.

2. Il y eut en effet deux partages de l'empire, en 337 et en 338; la Thrace et Constantinople furent retirés, semble-t-il, en 338 à Constantin II. Cf. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, 317; mais les ateliers de Héraclée de Thrace et de Constantinople avaient fourni, ainsi que ceux des Gaules, de bonnes effigies de Constantin II après la mort de Constantin le Grand.

3. Victor, *Epitome*, 41, 21; Zosime, *Historiae*, II, 45.

4. Victor, *Epitome*, 41, 21 : « Constantinus latrocinii specie dum incautus, foedeque temulentus, in aliena irruit, obtruncatus est, projectusque in fluvium, cui nomen Alsa est non longè ab Aquileia »; — Eutrope, *Breviarium*, IX; — Zosime, II, 41; *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. hist. Germ. saec.*, IV-VII, p. 236.

jeunesse de Constantin le Grand [1] et appartiennent en conséquence à Constantin II. Ce prince ressemble beaucoup à sa mère Fausta, il a la même coupe de figure, le même nez un peu court, légèrement relevé, mais avec les ailes du nez d'une épaisseur plus accentuée que chez sa mère, il a le même front bas, la même accentuation des arcades sourcilières, la même bouche, le même menton arrondi et légèrement proéminent, le même dessin et contour arrondis de la joue, le même cou qui s'épaissit un peu lorsqu'il devint un homme de vingt-quatre à vingt-six ans. Il a une figure chiffonnée et une expression triviale.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XI

Iconographie de Constantin II.

Planche XI, nº 1. — Au droit, FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Au revers, PRINCIPI·IVVENTVTIS. Nº 143 de Constantin II dans Cohen. — Cabinet de France, nº 15757. — Exergue et lettres dans le champ, $\frac{F \mid T}{BTR}$; petit bronze ou *nummus centenionalis* frappé à Trèves de 317 à 320 [2].

1. Ces pièces commencèrent en effet à être émises dans tout l'empire après l'inauguration de Constantinople, le 11 mai 330, alors que Constantin le Grand avait environ cinquante ans. Elles furent frappées environ jusqu'en 342. L'on peut se reporter, pour contrôler cette chronologie, à mes articles sur les ateliers de Rome (*Rev. num.*, 1899), de Constantinople (même revue, 1901), de Trèves (*Mémoires de la Société nat. des antiquaires de France*, 1901); et au travail de Hettner, *Römische Münzchatzfunde in den Reinländen*, dans *Westd. Zeitschrift. f. G. und Kunst.*, VII, II, pp. 139-140. Depuis l'impression du présent travail, MM. Laffranchi et Monti ont publié, dans le 3ᵉ fascicule de la *Rivista italiana di numismatica*, un article : Constantino II Augusto, dans lequel il est question de la confusion des monnaies des deux Constantins, père et fils, qui portent toutes la légende : *Gloria Exercitus*.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1900, p. 190,

Planche XI, *n*° *2*. — Au droit, D·N·CONSTANTINO IVN·N·C. Au revers, VICTORIAE LAET PRINC PERP. — Pièce du Cabinet de France n° 15814. — *Nummus centenionalis* frappé à Lyon de 317 à 324 [1]. Les pièces portant cette légende du revers sont mal décrites dans Cohen.

Les effigies de ces deux petites pièces sont celles d'un jeune enfant. Constantin II, né en 314, pouvait avoir de quatre à cinq ans lorsqu'elles furent gravées.

Planche XI, *n*° *3*. — Au droit, LICINIVS·IVN·NOB·CAES. Au revers, FELICIA (Cohen, n° 17) en légende, et en exergue,

TEMPORA·
MAQ

Le type, qui est d'une exécution soignée, représente quatre enfants avec les attributs des quatre saisons. Le buste lauré, drapé et cuirassé à droite du jeune César tient une lance et un globe surmonté d'une Victoire. Ce beau médaillon d'or du Cabinet de France (vitrine centrale) nous offre un exemple remarquable de substitution d'effigie. Frappé à Aquilée, ainsi que l'indique l'exergue MAQ = *Moneta Aquileiae*, dans les états de Constantin, de 320 à 324 [2] et probablement en 321, lors du premier anniversaire (*quinquennalia*) des Césars Crispus, Constantin II et Licinius II, il présente au droit un buste à mi-corps dont la tête bien caractérisée est celle de Constantin II et ne ressemble en rien à celle de Licinius II dont le nom est inscrit en légende. Constantin II devait avoir sept ans lorsque fut frappé ce médaillon.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon*, dans *Mémoires des antiquaires*, 1902, p. 86.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 308.

Planche XI, n° 4. — Au droit, D·N·CONSTANTINVS IVN NOB CAES. Au revers, PRINCIPI IVVENTVTIS. — Cabinet de France, n° 1569 [1]. — Exergue, $\frac{|}{\text{SIRM}}$; pièce d'or de l'espèce du *solidus*; frappée à Sirmium.

Planche XI, n° 5. — Au droit, D·N·CONSTANTINVS IVN NOB CAES. Au revers, PRINCIPI IVVENTVTIS. Cohen, n° 153. — Médaillon d'or du British Museum. — Exergue, $\frac{|}{\text{SIRM}}$ [2] de Sirmium ; médaille frappée de 320 à 324.

L'effigie de cette pièce ressemble beaucoup aux deux suivantes qui représentent le jeune César vers l'âge de dix ans.

Planche XI, n° 6. — Au droit, FL·CL·CONSTANTINVS IVN·N·C. Au revers, CONSTANTINI CAES autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOTIS X. Cohen, n° 63. — Cabinet de France, n° 1565. — Exergue, $\frac{|}{\text{TR}}$; cette pièce d'or de l'espèce du 60e à la livre, frappée à Trèves de 324 à 326, peut-être en 324, année au cours de laquelle l'on émit un grand nombre de ces pièces portant les VOTIS·X des Césars inscrits dans le champ du revers [3].

Planche XI, n° 7. — Au droit, CONSTANTINVS IVN·NOB·C. Au revers, VIRTVS CAESS. — Lettres dans le champ et exergue, $\frac{\text{S} \mid \text{F}}{\text{TCONST}}$; l'exergue fut celui de la ville d'Arles (Constantina), de 326 à 340 [4] ; cette pièce de bronze, *num-*

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1904, p. 80.
2. *Idem.*
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, p. 74.
4. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Arles*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 40.

mus centenionalis, a été frappée avec des coins gravés au début de l'émission, c'est-à-dire en 326, aussi présente-t-elle une effigie du même âge que celle des deux pièces suivantes émises en 326 à l'occasion de l'anniversaire de dix ans (*decennalia*) des Césars.

Planche XI, n° 8. — Au droit, CONSTANTINVS NOB·C. Au revers, VOTIS X CAES·N·SMTS, inscription de quatre lignes dans le champ qui se termine par l'exergue de Thessalonique, S(*acra*) M(*oneta*) T(*hes*)S(*alonicae*)[1]. Le type de la tête du droit qui est seul représenté sur cette planche est idéalisé. L'on frappa lors des *decennalia* des Césars en 326 un grand nombre de figures idéalisées des empereurs dont la ressemblance avec leurs portraits plus réalistes n'est qu'approximative, et dont le regard est dirigé vers le ciel dans une attitude d'invocation ou de prière qu'Eusèbe a signalée dans son livre *De vita Constantini*[2]. Parmi ces pièces, celles qui sont à l'effigie de Constantin II le représentent à l'âge de douze ans. Celle qui vient d'être décrite est un médaillon d'or du musée de Berlin.

Planche XI, n° 9. — Au droit, CONSTANTINVS IVN·NOB·C. Au revers, CONSTANTINVS CAESAR. Cohen, n° 77. — Pièce d'or du Cabinet de France. — On lit l'exergue $\frac{|}{\text{CONS}}$ de l'atelier de Constantinople[3]. La Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme, est un type que l'on retrouve sur un grand nombre de pièces émises dans divers ateliers à l'occasion des *decennalia* des Césars en 326-327. L'effigie est bien celle d'un enfant de douze ans.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica pendant la période constantinienne*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 139.

2. Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 15.

3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 180.

Planche XI, *n° 10*. — Au droit, FL·CL·CONSTANTINVS IVN·NOB·CAES. Au revers, PRINCIPIA IVVENTVTIS. Cohen, n° 139. — Collection du British Museum. — En exergue, SARMATIA TR. Ce beau médaillon d'or a été frappé à Trèves de 330 à 333[1]. Il présente au droit une effigie caractéristique, une figure dont les traits accentués sont ceux de Constantin II entre seize et dix-neuf ans.

Planche XI, *n° 11*. — Au droit, CONSTANTINVS IVN·NOB·C. Au revers, VOTA CAESS. et comme type deux Victoires tenant un bouclier sur lequel on lit VOT·XXX. Cohen, n° 265. — Cabinet de France, n° 105. — Médaillon de bronze à bords contournés, frappé probablement en 337 lors du souhait des *vota* XXX et de l'accomplissement des *vota* XX de Constantin II élu César en 317 et dans un de ses ateliers des Gaules. Le César avait alors vingt-trois ans.

Planche XI, *n° 12*. — Au droit, VICT·CONSTANTINVS AVG. Au revers, VICTORIA AVGVSTI et comme type Constantinople assise à gauche et couronnée par la Victoire. Cohen, n° 198. — Médaillon de bronze du Cabinet de France. — Il a été frappé après la proclamation des Augustes fils de Constantin le Grand, le 9 septembre 337, et avant la mort de Constantin II en 340. Ce prince avait de vingt-quatre à vingt-six ans. Les traits sont ceux du médaillon n° 10 mais la figure est plus âgée.

J. MAURICE.

(*A suivre.*)

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, p. 96.

MÉDAILLE DE DANAÉ

PAR LEONE LEONI

Pl. XII

Leone Leoni a, comme sculpteur et surtout comme médailleur, occupé en Italie une place si importante que l'identification d'une médaille de sa main, connue seulement par un texte, est toujours une chose intéressante.

Dans une lettre à Granvelle où il recommande au prélat son fils Pompeo, Leone lui fait savoir qu'il l'a chargé de lui remettre divers travaux et entre autres une médaille dont il parle en ces termes :

« Et d'abord vous verrez le portrait de celle au sujet de laquelle j'ai été à tort accusé ici à Milan. Comme je suppose que le seigneur Natale Musi ne se sera pas abstenu de vous en parler, je crois préférable de vous faire connaître la vérité afin que, si vous ne m'avez pas tenu pour niais jusqu'à présent, vous ne me jugiez pas pour tel aujourd'hui. D'aucuns prétendent que j'ai donné à cette belle, lascive et honnête p..... huit beaux écus pour faire .....,etc. Je ne veux autre chose que de m'en remettre au jugement d'autrui, et si j'ai mérité un châtiment, me voici prêt à le recevoir. Je l'ai baptisée du nom de Danaé. La fable, tout le monde la sait. Si Jupiter tombe sur elle en pluie d'or, peut-être moi lui suis-je tombé en pluie de plomb....... »

La lettre se termine ainsi :

« Si donc vous avez entendu conter l'anecdote par d'autres, n'y ajoutez pas foi, Monseigneur, car je ne fais, moi, que ce qui doit se faire. Tout au moins elle a été cause que je l'ai baptisée comme Danaé et que je l'ai immortalisée par une si belle médaille. Or, quand une chose amène un bon résultat, qui peut blâmer les gens [1] ? »

Cette médaille mentionnée comme inconnue par Armand[2] doit être la suivante (*Pl. XII, 1*) ; elle est sans revers, en étain, d'un diamètre de 67 mm. ; elle fait partie des collections de MM. Feuardent. Elle a pour légende : NON ABSQVE PLUVIA DANAE. Elle nous montre le buste de profil d'une jeune femme tournée vers la droite, coiffée de nattes entremêlées de perles, ayant au col un double rang de perles tombant sur la poitrine ; une écharpe dont les deux parties se rejoignent vers le bas de la poitrine est posée sur les épaules.

La légende *Non absque pluvia Danae* coïncide si bien avec l'amertume causée par les huit beaux écus donnés, et probablement l'abandon faute de nouvelle pluie, que l'identification semble indiquée. Mais il y a encore un autre motif à cette attribution. La lettre que j'ai citée en commençant serait de 1551 suivant M. Plon, qui fixe cette date par la réponse du prélat faisant allusion à certains faits ayant eu lieu à cette époque[3]. Or, la technique, la composition de la médaille de Danaé, bien qu'un grattage ou un aplatissement du métal ait supprimé l'un des seins, correspondent absolument à celle d'Hippolyte de Gonzague faite vers la même époque (*Pl. XII, n° 2*). Née en 1535, c'est en 1550 qu'elle avait 15 ans, âge porté dans la légende de sa médaille. Or

1. Plon, *Leone Leoni*, p. 84.
2. Armand, III, 67, 1.
3. Plon, *Leone Leoni*, p. 366, note.

l'ajustement des cheveux, des colliers de perles, choses qui se font toujours un peu de convention, de chic, pourrait-on dire, sont les mêmes, comme il est facile de s'en convaincre à l'inspection de la planche.

Je crois qu'on peut conclure que la médaille de Danaé est l'œuvre de Leone Leoni.

P. Valton.

DENIER INÉDIT

DES

COMTES DE SAINT-POL

Dans le mémoire qu'il consacrait, en 1850 [1], à l'étude des monnaies du comté de Saint-Pol, M. le Dr Rigollot n'attribuait que trois deniers [2] à ses plus anciens possesseurs, les comtes de la maison de Candavène. Le premier est donné à Hugues II (1083-1131), ou à Hugues III (1131-1141), son successeur immédiat ; le second, à Anselme (1150-1174) ; et le troisième à Hugues IV (1174-1205), dernier représentant mâle de sa race.

Depuis lors, le nombre des monnaies de Saint-Pol retrouvées pour cette période ne paraît point s'être accru : Poëy d'Avant, en effet, réédite simplement les trois mêmes pièces [3], que mentionnent également sans plus MM. Engel et Serrure [4].

1. *Rev. num.*, 1850, p. 203.
2. Plus une légère variété de coin du second.
3. En y ajoutant seulement quelques variétés de coin peu importantes (Cf. pl. CLX, 1 à 7).
4. Quant à l'ouvrage de M. Caron, il ne contient rien sous la rubrique Saint-Pol, pour l'époque qui nous occupe.

Aussi, est-ce une véritable bonne fortune que de pouvoir enrichir d'une monnaie nouvelle une série si restreinte. Je la dois à mon ami, le vicomte de Matharel, qui a bien voulu me communiquer, en m'autorisant à le publier, le denier dont voici la description et la figure :

✠ hVGO COMES entre deux grènetis. Trois tiges d'avoine réunies par le pied et retenues par un lien.

℟. ✠SC'I PAVLI entre deux grènetis. Croix cantonnée de quatre petits écus[1].




Poids : 0 gr. 978.

L'aspect de cette pièce, le style de son épigraphie, et, en particulier, celui des O en forme de rosace[2], conduisent naturellement à la rapprocher du denier attribué à Hugues II ou à Hugues III[3]. Mais, bien que devant incontestablement être placée à côté de celui-ci, je crois néanmoins qu'elle doit prendre le pas sur lui et être classée en tête de la série des monnaies actuellement connues des comtes de Saint-Pol.

En effet, de même que son poids, son métal semble supérieur à celui du denier qui porte HV-GO dans le champ ;

1. Le champ de ces écus paraît martelé d'un petit pointillé rappelant celui qui servit plus tard à indiquer l'or dans les armoiries. Je suis persuadé que ce n'est là qu'un effet de gravure qui ne peut, en aucune façon, être considéré comme une indication d'émail ou de meuble héraldique. Comme le fait remarquer le docteur Rigollot, à propos des tiges d'avoine des Candavène, les armoiries proprement dites n'étaient pas encore d'un usage général dans la première moitié du XIIe siècle, témoin le sceau de Gui de Châtillon qui, en 1178, offrait encore un écu vide.

2. Ces O, on le sait, se retrouvent à la même époque sur un certain nombre de monnaies de Boulogne (cf. P. D., pl. CLIV, 16 à 20).

3. P. D., pl. CLX, 1 et 2.

la légende qui entoure la croix, et qui paraît compléter celle du droit[1], offre le génitif SCI PAVLI, tandis que les trois deniers qui suivent portent SCS PAVLVS sur la face opposée à la croix ; la gerbe d'avoine se présente sous un aspect rudimentaire et primitif qu'on ne rencontre plus ensuite ; enfin, la légende du droit offre une M de forme onciale particulière, qui se retrouve à peu près semblable sur les plus anciens deniers attribués au comte du Maine, Erbert Ier Éveille-Chien (1015-1036)[2], et qui, dans tous les cas, ne figure sur aucune autre des monnaies connues des comtes de Saint-Pol[3].

Je propose donc de laisser à Hugues III (1131-1141) la pièce gravée dans Poëy d'Avant, pl. CLX, 1 et 2, et d'attribuer à Hugues II (1083-1131) le denier qui fait l'objet de cette notice.

Comte DE CASTELLANE.

1. A moins que l'on préfère la considérer comme le complément de *moneta* sous-entendue ; mais je crois la première interprétation plus rationnelle.

2. Cf. Hucher, *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine*, pl. III, 1 et 2.

3. Cette forme d'M onciale se rencontre aussi, vers la même époque, sur un certain nombre de monnaies des archevêques de Reims ; mais son emploi paraît s'y être localisé, ou du moins y persista fort longtemps (cf. P. D., pl. CXL, 17 à 22, et pl. CXLI, 1 à 8).

MÉLANGES & DOCUMENTS

MÉDAILLE FRANÇAISE DU *RISORGIMENTO ITALIANO?*

Sans légende; tête de femme à droite, parée de boucles d'oreilles à trois pendants et d'un collier de perles; sous la tranche du cou, un objet indéterminé de forme vermiculaire allongée, le petit bout à gauche, le gros à droite (limace ?), imprimé en creux ; le tout dans un cercle de grènetis.

℟. REUNION | DES | ROMAINS | 1833, en quatre lignes à l'intérieur d'une couronne de laurier entourée d'un cercle de grènetis.

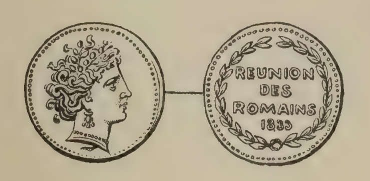
Argent; diamètre, 18 millimètres; poids, 4 grammes 20. Le bord inférieur est pourvu d'un appendice qui paraît être le reste d'une tige soudée à la pièce, comme si elle avait été montée en épingle de cravate. Collection de l'auteur.

A première vue, l'effigie donne l'impression d'une imitation d'un type antique. M. Dieudonné y a reconnu les traits et la coiffure de l'Artémis ephesia dont les cheveux sont entremêlés de brins d'olivier[1] et qui orne certaines drachmes de Massilia ayant pour revers un lion à droite sous la légende ΜΑΣΣΑ.

Un autre exemplaire, n'offrant aucune trace d'un appendice comme le précédent et pesant 5 grammes 41, existe au Cabinet des médailles dans la collection du duc de Luynes qui l'avait

1. B. V. Head, *Historia numorum*, p. 8. Le premier plant d'olivier fut, dit-on, apporté d'Éphèse à Massilia avec la statue d'Artémis à qui la colonie phocéenne éleva un temple célèbre (Strabon, IV, I, 4).

admis à la suite des monnaies antiques de Massilia en raison de sa parfaite conformité avec le beau type de l'Artémis massilienne. La pièce, en effet, malgré sa modernité, est d'une belle exécution qui ne déparerait pas les vitrines où sont exposées les médailles de choix de l'illustre archéologue.



Mon exemplaire, montré à quelques-uns des marchands de médailles installés sur les parapets des quais, me fut ingénument expliqué comme étant un jeton de la corporation des *Romains* de la claque organisée dans les théâtres ; cette explication pèche par un certain excès de parisianisme ; il me parut donc utile de recourir aux lumières d'un numismate italien. A cet effet, je m'adressai à M. Alfred Comandini, de Milan, bien connu par ses études sur la numismatique du *Risorgimento* (c'est ainsi que le réveil national est désigné en Italie) et par son ouvrage, l'*Italia nei cento anni del secolo XIX giorno per giorno illustrata.* Par sa réponse qui me parvint dès le surlendemain, il m'apprit que, bien qu'il eût classé plus de 1200 médailles de cette série spéciale, il n'avait jamais rencontré aucun spécimen de la pièce en question, laquelle semble tout à fait inconnue en Italie. Pourtant, il la rattachait sans hésiter à l'époque où les émigrés italiens, après l'insuccès des mouvements insurrectionnels dans les Romagnes, en février-mars 1831, se réfugièrent en France. Les uns s'étaient rassemblés à Paris et avaient fondé un journal littéraire, l'*Esule*, rédigé mi-partie en italien, mi-partie en français, qui comptait parmi ses protecteurs le roi Louis-Philippe et ses ministres, et parmi ses collaborateurs le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Un autre groupe d'émigrés avait fait élection de domicile à Marseille, notamment Mazzini et ses compagnons qui reçurent le meilleur accueil de Démosthène Ollivier, plus tard

représentant du peuple à l'Assemblée nationale et père de M. Olivier-Émile Ollivier, le dernier ministre de Napoléon III. Pour le plus grand nombre, ils étaient précisément Romains, soit de Rome même, soit des provinces romaines ; parmi eux se trouvaient des artistes distingués, entre autres Pistrucci ; Borrel, graveur en médailles françaises, était de leurs amis ; l'origine de sa liaison avec eux remonte probablement à l'époque où il résidait à Rome en qualité de pensionnaire de la Villa Médicis.

De ces divers renseignements il est permis de conclure que la médaille, restée localisée en France, est une œuvre essentiellement française. Il est à remarquer que le travail artistique de cette pièce est conçu dans l'esprit d'imitation de l'antique qui caractérise la médaillistique de l'école du baron Denon et de son collaborateur Brenet, notamment les médailles à légendes grecques frappées pour les princesses Élisa et Pauline, pour la reine Hortense et surtout la fameuse pièce ΚΑΡΟΛΙΝΑ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ-ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ pour la sœur de Napoléon, femme de Murat, roi de Naples[1].

Ce n'est pas tout : de ce que la médaille qui commémore la réunion des Romains est ornée de la tête de l'Artémis massilienne on est amené à croire qu'elle était à l'usage du groupe des réfugiés qui s'étaient donné rendez-vous à Marseille et que le type a été choisi à la fois comme un hommage rendu à la cité hospitalière et comme une indication servant à distinguer ce groupe parmi ceux des autres villes de France.

J'ai en vain cherché à découvrir le nom ou à deviner l'emblème du graveur dans ce que j'ai pris pour un symbole marqué en creux sous l'effigie, à la place habituellement réservée à la signature et à la marque d'atelier. Par compensation, je suis redevable d'un intéressant rapprochement à M. Eugène Chaix, qui me signale un jeton du *Club des Phocéens*, lequel pourrait bien

1. Sur un exemplaire refait le falsificateur avait changé le mot ΚΑΡΟΛΙΝΑ en ΧΑΦΟΛΙΝΙ que Pinder et Friedländer, sans s'apercevoir de la mystification, prétendaient être le nom d'un magistrat sur une monnaie inédite de Neapolis de Campanie (A. de Barthélemy, *Nouveau manuel complet de numismatique ancienne*, 1866, p. 415).

servir de pendant à la médaille de la *Réunion des Romains* ; il est à présumer que chacun des membres de ces deux associations était titulaire d'une médaille frappée spécialement à cet effet.

M. Émile Ollivier, interrogé à ce sujet, a bien voulu me répondre, de Saint-Tropez où il villégiature, qu'il suppose que cette médaille, dont il n'a du reste aucun souvenir, est commémorative de la fondation de la *Jeune Italie* qui fut arrêtée chez son père même.

D'autre part, j'ai appris par M. Aug. Martin, conservateur de la collection de coins de la Monnaie de Paris, que celui de la médaille en question y existe sous le numéro 391 gravé à côté d'un monogramme inexpliqué , et que la médaille est inscrite sous le même numéro dans le registre-inventaire des coins avec l'annotation *École française de Rome*. En conséquence, il conjecture que la médaille a été gravée pour les pensionnaires de l'École de Rome par l'un d'eux resté anonyme, et que ces jeunes gens se donnaient entre eux le titre de *Romains* en raison de leur séjour prolongé dans la Ville Éternelle. Le coin ne montre aucune trace correspondant à la petite dépression signalée, sous l'effigie, sur les deux exemplaires de la médaille. Cette dépression est donc une défectuosité de frappe par l'interposition accidentelle d'un grain de sable ou d'une parcelle métallique entre le coin et le flan.

L'identité de cette pièce et sa destination restant indéterminées malgré les recherches faites, il convient de mettre un point d'interrogation à la suite du titre de la présente note.

ROBERT MOWAT.

*
* *

LA CORPORATION DES MONNAYEURS PARISIENS EN 1794

La lettre dont la transcription est imprimée ci-dessous peut être considérée comme le coup de grâce donné à l'une des plus puissantes corporations de l'ancien régime [1].

1. En 1785, dans dix-sept ateliers monétaires, existaient encore des communautés de monnayeurs et d'ajusteurs dans lesquelles on ne pouvait être admis si

Paris le 4. Vendemiaire de l'an 3e de la République françoise une et indivisible [1].

Le Comité des finances
à la Commission des Revenus Naux.

Vous avez soumis au Comité la question de savoir si la Compagnie des monnoyeurs de Paris devoit être maintenue dans la jouissance des biens dont elle était propriétaire. Il a décidé que cette Compagnie devant être regardée comme supprimée par la loi du 18. aout 1792 [2], il n'y avoit pas lieu à délibérer sur cette réclamation, sauf aux pétitionnaires à se pourvoir au comité des secours, s'ils se trouvent dans l'indigence.

Les membres du Comité des finances,
Signé : Servière, Johannot, D. Ramel, Garos.

En marge on lit : Remis copie au C. Lavaud, le 5 vendemiaire et au C. Poussielgue.

La suscription de la lettre est : A la Commission des Revenus nationaux, rue Neuve des Petits Champs.

(Papier, Collection A. Blanchet. Le cachet en cire rouge porte : COMITÉ DE L'ORDINAIRE DES FINANCES ; au centre, étendard surmonté du bonnet phrygien et sur lequel est écrit : LA NATION FRANÇAISE.)

l'on n'était d'*estoc* et de *ligne*, c'est-à-dire issu de familles exerçant la même profession. Les privilèges de ces communautés avaient encore été confirmés par un édit d'octobre 1782.

1. 25 septembre 1794.
2. Les corporations avaient déjà été supprimées par la loi du 17 mars 1791.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

35. — A Délos (Grèce), les fouilles de l'École française d'Athènes ont fait découvrir trois grands vases de plomb remplis de monnaies d'argent. Le plus grand contenait plus de 300 tétradrachmes d'Athènes de la seconde époque, en parfait état de conservation.

36. — A Délos, les mêmes fouilles ont amené la découverte, dans les substructions d'une maison, de 650 deniers bien conservés de Marc Antoine. — Nous espérons obtenir des renseignements précis sur ces deux découvertes.

37. — A Portogruaro, près d'Aquilée, trouvaille de 3.900 deniers de la République romaine.

38. — A Bruères (Cher), près de la route de Saint-Amand, en mars 1904, trésor de 300 p. environ. M. D. Mater a reconnu : 98 deniers et 79 oboles de Lothaire au monogramme, pour Bourges ; 37 deniers au type de Louis IV pour Nevers ; 6 deniers du type odonique pour Limoges ; 1 denier du Mans.

Trouvaille intéressante au point de vue de l'immobilisation locale des types. — D. Mater, dans *Bulletin numism. et sigillographique, nº 23*. Bourges, 1905, 110-114, pl. I.

39. — A Büsserach (Suisse), au printemps de 1904, on a fait une trouvaille de florins d'or du xve siècle qui ont été déposés au Musée municipal de Soleure. — *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3384.

40. — A Kamenz (Saxe), on a trouvé un vase en terre contenant quelques pièces d'or et un millier de monnaies d'argent dont la plupart sont des gros de Misnie du xive siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3384.

41. — A Ambohimanga (province d'Imerina, Madagascar), on a découvert un trésor composé de nombreuses piastres de Charles III et Charles IV d'Espagne, datées de 1772 à 1806, et de deux chaînes d'argent massif pesant chacune 16 kilogrammes. — Cf. *Le Journal*, 16 septembre 1905.

A. Bl.

*
* *

NOTICES

Les salutations impériales. — Les numismates ne sauraient demeurer indifférents aux études qui ont été publiées par la *Revue archéologique* et dans les *Mélanges de l'École de Rome* à diverses reprises, pour Néron d'abord[1], pour Vespasien ensuite[2], sur la date des salutations impériales de ces deux princes, et, parce qu'il s'est écoulé un certain laps de temps depuis l'apparition de ces articles, il ne s'ensuit pas que nous devions omettre d'en parler. Nous n'avons pas assez étudié la question pour la discuter au fond ; notre rôle consistera à préciser et à rectifier, si besoin est, les renseignements empruntés par ces auteurs à la numismatique.

MM. Maynial et Stuart Jones, rapprochant les numéros qui accompagnent le titre *d'imperator* de ceux par lesquels sont désignés simultanément le consulat et la puissance tribunice, croient pouvoir fixer, d'après les sources littéraires et les monuments, les circonstances particulières dans lesquelles furent décernées à Néron ses douze salutations impériales.

Or, il est dit[3] que « nous rencontrons pour la première fois la seconde salutation de Néron en regard de sa seconde puissance tribunice (Eckhel, *Doct. num. vet.*, VI, p. 263) ». Je lis dans Eckhel, à l'endroit indiqué : TR·P·IV (ou V)·COS·III·P·M·P·P·IMP·II· soit la 2e salutation accompagnant le tribunat 4e. Néron ayant été salué imperator pour la troisième fois dès sa puissance tribunice 3e, cette lecture doit être mauvaise, et en effet je n'ai pas retrouvé de pièces avec une telle légende. M Maynial a raison pour d'autres motifs, judicieusement déduits, mais la citation non vérifiée sur laquelle il s'appuie ferait croire qu'il a tort.

De même pour la troisième salutation impériale : elle donne lieu à un renvoi à Eckhel, qui démentirait le texte de l'auteur, mais dont nos recherches infirment l'exactitude. La thèse de M. Maynial demeure donc entière sur ce point où elle est d'accord avec les inscriptions.

1. *Rev. arch.*, 1901, II, p. 167 et suiv., par E. Maynial ; 1904, I, p. 263 et suiv., par H. Stuart Jones ; 1904, II, p. 172 et suiv., par E. Maynial.

2. *Mélanges d'archéologie de l'École de Rome*, août-déc. 1902, p. 347 et suiv., par E. Maynial,

3. P. 169.

La médaille de Ptolémaïs, qui relaterait une XIIIe salutation impériale de Néron, est lue par Mionnet: COS IIII IMP XI II (pour N, première lettre de NERO); par Cohen, Saulcy (*Mél. de num.*, 1877, p. 145), Babelon (*Cat. des Achéménides*, etc., n° 1527), Rouvier (*Journal intern.* Svoronos, 1901): COS IIII IMP XIII. Il faut avouer que la pièce du Cabinet de France est singulièrement fruste. Saulcy en a vu une dans la collection Stroganoff qu'il nous est impossible de contrôler; enfin M. Rouvier malheureusement ne donne pas d'image de la pièce de sa collection, mais sa *Numismatique des villes de la Phénicie*, qui va bientôt paraître, contiendra la description minutieuse de tous les exemplaires qu'il a pu recueillir.

Passons à Vespasien. Cet empereur ne fut pas reconnu tout de suite par tout l'empire; élu des légions d'Orient, il rencontra quelques résistances. Il fut salué empereur par ses soldats le 1er juillet 69, mais il ne fut déclaré Auguste par le Sénat qui lui conféra la puissance tribunice que le 21 décembre, et c'est seulement en octobre 70 que le nouveau prince fit son entrée dans Rome. « Ainsi s'explique que pas une médaille, pas une inscription ne nous soit parvenue, dit M. Maynial, faisant mention des quatre premières salutations impériales de Vespasien (c'est-à-dire les IIe, IIIe, IVe, V^e, la Ire n'entrant pas en ligne de compte), et que la première mentionnée soit la VIe, postérieure au 1er juillet 70. » L'explication n'est pas complète, car Vespasien, qui évidemment a frappé monnaie ailleurs qu'à Rome avec les types romains dès qu'il en eut le pouvoir, aurait pu passer outre à l'opposition du Sénat; mais il ne voulut sans doute pas indisposer la haute assemblée pour mieux l'amener à le reconnaître. Il y a plus toutefois. Je lis dans Cohen (2e éd.) sous le n° 209, p. 383 :

IMP CAESAR VESPASIANVS AVG. Tête laurée à droite.

℞. IMP V PP COS II DESIGN III. Rome debout, présentant une petite Victoire à Vespasien debout. Or. Pièce (vérifiée) du Cabinet de France.

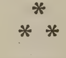
Apparemment, M. Maynial a été trompé par l'indice [1] qui accompagne cette description et qui paraît se rapporter à une note où il est dit que la médaille appartient au règne de Titus; mais la note en question (qui renvoie à tort p. 194, lisez 104) concerne le n° 205.

La table de Cohen donne aussi un moyen bronze avec la légende IMP V COS II DESIGN III SC (t. VIII, p. 393), médaille non retrouvée dans le texte. Mais l'aureus est certain.

La donnée qui en résulte n'est au reste point contradictoire avec la thèse de M. Maynial, puisque ces pièces ont pu être frappées à Rome après la reconnaissance par le Sénat.

« La sixième et la septième salutations, dit M. Maynial, sont délimitées par les textes entre le 1er juillet 70 et le 1er juillet 71. » La médaille permet de préciser et d'affirmer que la sixième salutation est postérieure à novembre 70, et que Vespasien n'avait encore droit qu'à la cinquième à cette date, quand il fut désigné consul pour la troisième fois [1].

A. D.



MUSÉES

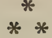
Berlin. — Pendant le premier trimestre de 1905, le Cabinet de Berlin s'est augmenté de 9 monnaies grecques, de 22 romaines, de 274 du moyen âge et modernes, de 17 orientales et de 12 médailles. La pièce la plus importante est un didrachme d'Elis avec Zeus assis, la Victoire courant et la signature d'artiste ΕΥΘ.

Au cours du deuxième trimestre, le même musée a acquis 19 monnaies grecques, 155 du moyen âge, 493 modernes, 53 médailles et 7 sceaux. Parmi les pièces les plus remarquables, citons un florin de Wenceslas de Bohême, un florin de Falkenberg, une grande médaille d'or du duc Albert II de Bavière (1565), du poids de 20 ducats, un florin de Coire, de l'époque de l'empereur Mathias, un florin de Holstein-Sonderburg, une pièce de huit ducats de Christian de Brandebourg. Puis une médaille de Georges II de Liegnitz-Brieg et de sa femme Barbara, une d'Abraham et d'Anna Sangner (ci-dessus, p. 92, fig. 3).



Bruxelles. — Le Cabinet des médailles de Bruxelles vient d'acquérir la collection de monnaies de l'Orient latin du prince de Monte-Nuovo, laquelle a appartenu dans ces derniers temps à Mme Gebhard. La collection comprend 242 monnaies d'or, d'argent, de billon et de cuivre. Raymond Rupin, prince d'Antioche ; Raymond Ier, comte de Tripoli ; Tancrède, seigneur de Tabarie ; l'usurpateur Amaury de Chypre ; Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, etc., figurent parmi les seigneurs dont cette intéressante série présente des monnaies rares (*Revue belge*, 1905, p. 471).

1. Cf. G. Goyau, *Chronol. de l'emp. romain*, p. 149.

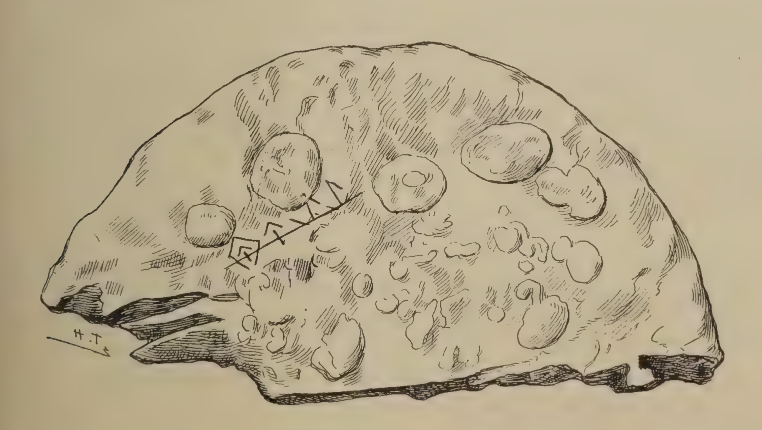


VARIA

Poids monétaire de Périnthe. — Dans une brochure écrite en roumain, notre collaborateur, M. C. Soutzo, décrit une « mine » de Périnthe, poids retrouvé au musée impérial de Constantinople où il était catalogué avec la lecture ϵΠΤΑΛΙΤΡΟΝ au lieu de [Π]ΕΝΤΑΛΙΤΡΟΝ, qu'il porte effectivement. Cette mine pèse plus que la moyenne de ces sortes de poids, et elle doit être en relation avec les monnaies de bronze de Périnthe qui, on l'a remarqué déjà, sont particulièrement lourdes (M. C. Sutzu, *Mina de la Perinthus*. Bucuresti. Institutul de arte grafice « Emimescu », 1905).



Lingot à légende celtibérienne. — M. Horace Sandars vient de faire don au Cabinet des médailles du lingot d'argent qui faisait partie de la trouvaille d'Espagne qu'il a si bien décrite dans la *Revue numismatique*, 1905, p. 396 et suiv. Ce lingot en segment de sphère est reproduit à la p. 403. Nous profitons de l'occasion que nous fournit



M. Sandars, d'attirer de nouveau l'attention sur ce curieux monument, pour dire que l'inscription celtibérienne, qui s'y trouve gravée à la pointe, est traversée par une longue barre qu'a négligée notre graveur. Elle se présente donc, en réalité, sous la forme que reproduit la figure ci-jointe.



Graveurs de monnaies au moyen âge. — Dans son compte rendu de l'ouvrage de N. Rondot sur les médailleurs français (*Rev. num.*, 1905, p. 424), M. Babelon dit que, d'après cet auteur, le premier nom connu de monnayeur-graveur en France au moyen âge est *Ebraldus* (1157). N. Rondot, qui d'ailleurs, on le sait, n'a pas eu le temps de vérifier toutes ses informations, a ignoré qu'en Béarn, par exemple, on connaît un *Girardus monetarius* qui acquit avant 1088, *magisterium sectionis cognorum* de Morlaas (Voy. G. Schlumberger et A. Blanchet, *Numismatique du Béarn*, t. Ier, p. 136).



M. B. V. Head a été élu, par l'Académie des Inscriptions, correspondant de l'Institut de France. C'est un juste hommage rendu aux inestimables travaux du savant conservateur du Cabinet des Médailles du British Museum. M. Arthur Evans, qui a entrepris les fouilles de Crète, l'auteur de *The Horsemen of Tarentum* et de divers autres travaux estimés, a été l'objet de la même distinction.



Gazette numismatique de Bruxelles. — Depuis le mois d'octobre, la *Gazette numismatique* de Bruxelles est dirigée par M. Frédéric Alvin, le sympathique conservateur du Cabinet des médailles de Bruxelles. Le nom du nouveau directeur est un sûr garant des services que ce périodique rendra à la Numismatique.



Il s'est tenu, récemment, à l'Exposition de Liège, parmi un certain nombre de congrès importants, un modeste congrès de bibliothécaires, où fut discutée une question inspirée par certaines conséquences regrettables de l'incendie de la bibliothèque de Turin. Cet incendie ayant détruit d'une façon irréparable de nombreux et précieux manuscrits anciens, divers savants ont émis au congrès de Liège le vœu qu'il fût fait des reproductions en fac-similé de tous les manuscrits importants que conservent les bibliothèques de tous les pays. L'idée était bonne, mais d'une application pratique difficile, parce qu'il y faudrait consacrer des sommes élevées, et on manquait d'argent. Alors, un professeur de l'Université de Californie, du nom de Gaulay,

a proposé de se charger d'organiser aux États-Unis un bureau où seraient centralisés les clichés photographiques des manuscrits, *des matrices de sceaux et des monnaies*, dont les épreuves seraient mises, pour une somme aussi modique que possible, à la disposition des savants et autres particuliers. Les bénéfices ainsi réalisés seront sans doute affectés à la reproduction d'autres monuments au fur et à mesure que les circonstances le permettront. Ce congrès de Liège avait pour président M. Omont, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu.

*
* *

Médailles des grands hommes à l'étranger. — La Société numismatique de New-York, voulant frapper une médaille en l'honneur d'Americo Vespucci, s'est mise à la recherche d'un portrait à peu près authentique de l'explorateur, et aussi, pour y être jointe, de la carte la plus ancienne qu'on pût découvrir portant le nom de l'Amérique. Cette carte est celle de Waldseemüller (Hylacomylus) publiée par lui dans sa « Cosmographiae introductio » à Saint-Dié en 1507, et elle a été retrouvée dans la bibliothèque du prince de Waldburg-Wolfegg en Würtemberg. Munie de ces documents, la Société a abouti ; la médaille a été frappée au nombre restreint de 162 exemplaires, et la matrice détruite (D'après le *Monatsblatt* de Vienne).

Il a été frappé à Carlsruhe, sous la signature R. Mayer, une médaille en l'honneur du célèbre philosophe allemand Schopenhauer ; le revers symbolise la Philosophie sous les apparences d'un homme assis et plongé dans une méditation profonde. Le même artiste avait déjà produit des médailles en l'honneur de Gœthe, Schiller, Liszt, Luther, Beethoven, Wagner, etc. (D'après le *Monatsblatt* de Vienne).

A l'occasion du VIe centenaire de la naissance de Pétrarque, des fêtes ont eu lieu à Padoue, les 19 et 20 juin 1904. M. L. Rizzoli a fait connaître la médaille commémorative de cette manifestation littéraire. Elle est l'œuvre du graveur italien Alexandre Santi (*Revue belge de num.*, 1905, p. 262).

A. D.

*
* *

Médaille de Michel le Brave. — La Société de numismatique roumaine, qui a commencé en 1904 une suite de médailles des princes de la Roumanie et de la Moldavie (cf. p. 289), vient de faire frapper une médaille de Michel le Brave (1593-1601), gravée par M. Sadler de

Prague et portant le buste du prince de trois quarts, coiffé d'un bonnet à aigrette. Cette médaille, qui coûte 2 fr. en bronze et 15 fr. en argent, peut être obtenue chez le trésorier de la Société, M. G.Iordanescu, rue Lipcanului, 7, à Bukarest.

A. Bl.



CORRESPONDANCE

Lettre à M. E. Babelon.

Très honoré Monsieur,

Dans votre compte rendu du travail de M. Appleton sur une nouvelle formule de mancipation chez les Romains, vous admettez très judicieusement le bien fondé du principal de sa thèse, mais vous faites quelques réserves au sujet de l'assimilation que propose M. Appleton entre les deux onces mentionnées dans sa formule et l'as sextantaire des Romains. Sur ce point nous ne sommes pas tout à fait d'accord, car, quoique les raisons invoquées par M. Appleton à l'appui de son opinion ne soient pas toutes également à l'abri de la critique, sur le fond même du débat il me semble tout à fait dans le vrai.

La question présente un intérêt de tout premier ordre au point de vue de l'histoire de la monnaie romaine, et vous me permettrez d'en reprendre ici l'examen pour les lecteurs de votre savante Revue.

L'étude des formules de mancipation que nous connaissons nous révèle les liens qui les rattachent aux divers systèmes monétaires romains. Le nombre de ces formules constitue une première indication, car elles n'ont pu varier qu'en suivant les changements de l'organisation monétaire elle-même : il n'existerait autrement qu'une seule forme de mancipation. Nous connaissons aujourd'hui trois formules de mancipation, et l'on s'est servi pour effectuer cette opération tantôt du sesterce, tantôt d'une somme de quatre as, tantôt enfin d'un poids de deux onces, du moins ce sont là les renseignements qui ressortent du premier examen superficiel de ces formules, mais pour en comprendre le véritable sens il faut au préalable mettre en évidence le caractère précis de la mancipation et rechercher sa forme primitive.

Dans les ventes mobilières chez les Romains, la remise au vendeur d'un objet symbolique équivalait au paiement intégral du prix convenu, quel que fût ce prix, et valait décharge pour l'acheteur. La mention de cette opération dans l'acte avait les mêmes conséquences juridiques que le fait même du payement effectif et complet.

La nature des objets qui ont servi à la mancipation, sesterce, as ou onces, était toujours monétaire, et cette opération doit être nécessairement considérée comme un paiement symbolique, un simulacre de l'opération effective, valant juridiquement autant que le paiement lui-même.

Or s'il en est ainsi, l'objet symbolique qui sert à la mancipation ne peut être qu'une pièce de monnaie, et c'est à dessein que nous disons ici une pièce de monnaie et non plusieurs, malgré la mention dans les formules de mancipation que nous connaissons des quatre as ou des deux onces affectés à cet usage, car nous établirons bientôt que ces groupes d'objets ont toujours pour équivalents des unités monétaires romaines.

Nous ne savons pas précisément à quelle époque les Romains ont commencé à se servir de la mancipation, mais étant données les habitudes traditionnelles de ce peuple, et le caractère sacramentel des formules de mancipation décelant un très long usage, cette habitude doit être très ancienne. On peut à notre avis la faire remonter sûrement à l'époque de l'*æs rude*, antérieurement à l'introduction à Rome de la monnaie proprement dite, à cause des ressemblances manifestes que présentent la vente des objets mobiliers par mancipation et celle des immeubles *per æs et libram*. Cette forme de la vente immobilière date au moins du décemvirat et des temps où l'on pesait encore le cuivre. Or, dans cette dernière forme de vente l'acheteur remettait au vendeur un morceau de cuivre brut qui avait touché le plateau de la balance, et cette remise équivalait au paiement intégral du prix d'achat ; c'était un acte symbolique, en tout semblable à la mancipation dans les ventes mobilières, et ses effets juridiques étaient les mêmes. A la balance près, le morceau de cuivre dans la vente *per æs et libram* joue exactement le même rôle que la pièce de monnaie dans la mancipation. Et cette ressemblance entre ces deux formes de vente, loin d'être fortuite comme on pourrait le croire, est au contraire de principe, car la remise au vendeur d'un morceau de cuivre brut dans les ventes *mobilières* constituait la forme primitive de la mancipation.

Il semble plus que probable que les deux formes de vente ont une commune origine, et l'expression *per æs et libram* doit être considérée comme une formule de mancipation analogue aux autres. A l'origine, la balance figurait peut-être dans les ventes mobilières par mancipation aussi bien que dans les ventes immobilières, et la formule primitive était alors la même ; mais, tandis que dans les ventes immobilières, plus importantes et plus solennelles que les autres, l'antique formule s'est toujours conservée sans changement, on a dû renoncer de bonne

heure, pour les ventes mobilières par mancipation, à l'usage de la balance et l'on s'est contenté de la remise d'un simple morceau de cuivre brut, on s'est servi ensuite d'un as monnayé pesant à l'origine une livre.

La mancipation par l'as paraît donc tout aussi certaine que celle par le sesterce, elle nous représente même une forme plus ancienne et antérieure à l'autre.

Il est très difficile de concevoir que l'on ait pu se servir de plusieurs pièces de monnaies au lieu d'une seule pour effectuer la mancipation, car la remise au vendeur par l'acheteur d'une seule pièce suffisait pour établir le principe de l'acquittement complet et indépendant du prix convenu, et l'emploi de plusieurs monnaies pour cet usage aurait pu faire croire que l'objet servant à la mancipation avait un rapport quelconque avec la valeur de la chose vendue.

Dans l'exemple de comparaison que vous avez si heureusement choisi, celle de la formule juridique moderne de *un franc* de dommages et intérêts, jamais un juge d'aujourd'hui ne songera à modifier la formule et à accorder à la partie lésée 2 francs ou même 1 fr. 50 au lieu de 1 franc, car ici aussi cette locution a pour objet de fixer un principe (celui de la responsabilité juridique du dommage) et non d'estimer la valeur de la réparation accordée, et il pourrait y avoir confusion.

On doit donc en principe et sauf preuve contraire considérer comme unique l'objet ayant servi à la mancipation, et si nous parvenons à démontrer que *toutes* les formules de mancipation connues, sauf celle retrouvée par M. Appleton, satisfont au principe, on devra soit la considérer comme anormale ou suspecte (en tant que formule de mancipation), soit admettre que le poids de deux onces de cuivre dont elle fait mention représente nécessairement une unité monétaire romaine. Or il n'est pas difficile d'établir que toutes les formules de mancipation connues satisfont à notre règle, car la mancipation par l'as et celle par le sesterce s'effectuaient par la remise au vendeur d'un as unique et d'un seul sesterce, et la seule forme qui déroge en apparence au principe s'y ramène très aisément, il suffit pour cela d'observer qu'à l'époque onciale on attribua au denier d'argent romain la valeur de 16 as et que par suite le sesterce d'argent contemporain acquit alors la valeur de 4 as; on pouvait donc à cette époque payer indifféremment un sesterce par la remise de 4 as, *assibus quatuor*, ou par celle d'un quart de denier d'argent, *sestertio nummo uno*. Les deux formules rentrent l'une dans l'autre et se réduisent à celle de la mancipation par le sesterce.

Nous terminerons en citant à nouveau les textes trop oubliés de Festus et de Pline qui établissent l'existence certaine et effective de l'as

sextantaire chez les Romains. Voici le texte de Festus (Hultsch, II, p. 76, 19-20) :

Bello Punico populus Romanus pressus ære alieno ex singulis assibus librariis senos fecit, qui tantumdem ut illi valerent.

et dans un autre passage (Hultsch, II, p. 81, 1-8) :

Sextantari asses in usu esse cœperunt ex eo tempore quo, propter bellum Punicum secundum quod cum Hannibale gestum est, decreverunt patres, ut ex assibus, qui tum erant librari, fierent sextantari, per quos cum solvi cœptum esset, et populus ære alieno liberaretur, et privati, quibus debitum publice solvi oportebat, non magno detrimento adficerentur.

Pline (*Hist. Nat.*, XXXIII, 3-44) s'exprime ainsi qu'il suit :

Librale autem pondus æris imminutum est bello Punico primo, cum impensis respublica non sufficeret, constitutumque ut asses sextantario pondere ferirentur.

Ainsi l'assimilation proposée par M. Appleton est tout à fait sûre, la formule *apochatum pro uncis duabus* nous fait connaître une forme de la mancipation par l'as à l'époque sextantaire, époque où notre formule a été employée pour la première fois. La mancipation par le sesterce pourrait être contemporaine, mais elle lui est probablement postérieure ; quant à celle par quatre as, elle est la plus récente des formes que nous connaissions et remonte au plus à l'époque onciale, celle du denier de seize as.

Excusez-moi, très honoré Monsieur, de la façon hâtive dont je vous écris, ma santé ne me permet pas de mieux faire, et agréez l'assurance de ma haute considération.

M.-C. Soutzo.



NÉCROLOGIE

JULES GAUTHIER

M. Jules Gauthier, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département du Doubs puis de la Côte-d'Or, vient de mourir à Dijon à l'âge de cinquante-sept ans. M. Jules Gauthier, qui était natif de Besançon et qui venait seulement de résigner ses fonctions dans cette ville, n'avait pas voulu la quitter sans consacrer une étude à sa numismatique : il a fait paraître dans la *Gazette numismatique française* de 1903, en collaboration avec M. A. Vaissier, un article sur *Les pièces d'honneur des co-gouverneurs de Besançon* (XVIe-XVIIIe siècle),

article dont nos lecteurs peuvent trouver dans la Revue une analyse succincte [1].

A. D.



ALPHÉE DUBOIS

L'un des doyens de notre école française de gravure en médailles, M. Alphée Dubois, vient de mourir à Clamart, le 6 septembre 1905. Il était de la génération de Chapu et de Ponscarme, et, si son talent probe et grave a moins profondément marqué de son empreinte l'art contemporain, nous lui devons pourtant reconnaître de fortes qualités dont l'exemple fut bienfaisant. Alphée Dubois était l'un des derniers médailleurs fidèles aux vieilles traditions techniques, il était de ceux qui savaient s'attaquer directement au métal et graver directement les coins. Le *tour à réduire* remplace pour les médailleurs plus jeunes cette science patiente, mais il la remplace assez désavantageusement : Alphée Dubois et ses contemporains étaient de vrais graveurs en médailles ; ceux qui sont venus depuis sont des sculpteurs qui font réduire leurs bas-reliefs : l'art a perdu en précision à l'abandon de la vieille technique.

M. Alphée Dubois était né à Paris le 17 juillet 1831. Il entra de bonne heure à l'École des Beaux-Arts ; à vingt ans, il concourait pour le prix de Rome, l'année où Chapu remporta le second grand prix de gravure en médailles, avant de remporter le grand prix de sculpture. Au concours suivant, quatre ans après, M. Alphée Dubois obtenait le prix de Rome, contre Ponscarme (1855).

Revenu d'Italie, M. Alphée Dubois ne cessa de produire des œuvres consciencieuses et précises, fidèles aux formules classiques. Son *Arboriculture* et son *Horticulture*, sa *Géographie* et sa *Musique* sont parmi les plus connues. Il se fit une spécialité des médailles reproduisant d'autres œuvres d'art, peintures et sculptures : les *Bergers d'Arcadie*, la *Jeunesse* de Chapu, *Gloria Victis* d'Antonin Mercié, pour ne citer que les plus connues. Son talent convenait excellemment à ces tâches d'interprétation et il savait transposer les œuvres des peintres et des statuaires dans le module étroit d'une médaille sans les trahir et sans froisser les lois de son art. Ce mérite n'est pas commun.

M. Alphée Dubois était vénéré de tous ses confrères, et aimé de tous pour sa franchise et sa loyauté : depuis longtemps, il était toujours

1. *Rev. num.*, 1904, p. 564.

élu, en tête de liste, membre du jury des *Salons* de la *Société des artistes français*.

Il a eu aussi de son vivant la joie de voir son fils suivre dignement ses traces : M. Henri Dubois est l'un des médailleurs de notre temps qui font le plus d'honneur à leur art et aux traditions paternelles.

J. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Henri Lechat. *La sculpture attique avant Phidias.* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. XCII). — Paris, Fontemoing, 1904. Un vol. in-8°.

Il n'y a pas dix lignes de numismatique dans le livre de M. Lechat : une rapide allusion au *demarateion*, et une note sur le style des monnaies d'Athènes dont l'auteur nous dit seulement qu'il n'a aucune information à en tirer. Je rechercherai tout à l'heure si ce dédain de la numismatique fut légitime. Auparavant, je dois reconnaître que les numismates ne peuvent pas, pour leur part, dédaigner ce beau livre, et que tous ceux qu'intéresse le *style* grec archaïque sont obligés d'étudier ces cinq cents pages où l'auteur nous montre minutieusement et dans ses moindres détails le lent chemin par lequel les sculpteurs d'Athènes se sont peu à peu élevés jusqu'à l'art de Callimaque, d'Alcamène et de Phidias.

Non seulement ce sujet est pour tous les amis de l'art l'un des plus séduisants, il est aussi, pour les archéologues, l'un des plus épineux, donc un aiguillon incessant de leur curiosité. Notez que les spécialistes s'entendent si mal sur la jeunesse de l'art grec, qu'à son apparition, une statue aussi considérable que l'*Aurige* de Delphes a été revendiquée à la fois pour les écoles doriennes du Péloponnèse, pour l'art attique, et même pour les ateliers cyrénéens.

L'étude patiente et profonde de M. Lechat éclaire singulièrement ces questions. Il y a employé la seule méthode qui convînt : l'aualyse réfléchie et rigoureuse de tous les monuments de l'école attique

antérieurs à Périclès. Il a tout examiné, les moindres traces d'outils, les plus faibles nuances de modelé, les plus petits détails de costume et de parure, le style, la technique : rien ne lui échappe ! Qu'on ajoute à cette autopsie des monuments eux-mêmes toutes les chances de certitude qu'apportent à leur tour les circonstances des trouvailles, le contrôle de l'épigraphie, la comparaison avec la céramique, la connaissance et la discussion des textes. On conviendra qu'aucune enquête sur cette période de l'art attique n'a été poussée si loin, menée avec autant de conscience, détaillée avec une compétence plus avisée. Sans doute on contestera à M. Lechat beaucoup de ses conclusions. Mais nul ne saurait reprendre avec le même souci l'ensemble de ce travail, et, comme personne ne connait mieux que lui l'objet même de cette étude, comme personne n'est plus familier de ce peuple vénérable et mutilé qui habite le *Musée de l'Acropole*, je ne crois pas qu'aucune autre *vue d'ensemble* doive s'opposer à la sienne. Ce livre établit donc la *science* sur les origines de l'école attique : on sait d'ailleurs que la science archéologique reste toujours provisoire.

Je ne puis que résumer sommairement les conclusions de M. Lechat. D'abord il établit l'autochtonie de la statuaire attique. Les premiers ouvriers d'Athènes qui, accoutumés à dégrossir des idoles de bois, appliquèrent leurs outils à la pierre tendre, ne furent les élèves ni de l'Égypte, ni de l'Asie. Ils ne se souvenaient pas non plus des traditions mycéniennes, noyées dans l'invasion des Doriens. Leurs débuts furent seulement « les pénibles efforts d'une enfance privée d'appuis et sans guides ». M. Lechat classe chronologiquement, — et avec beaucoup de vraisemblance, — les plus anciens bas-reliefs de calcaire qui aient été trouvés sur l'Acropole dans la *couche prépersique*, et il y devine ces premiers efforts des statuaires ignorants, et cependant déjà pleins de ferveur.

Cet art est maladroit, timide, par moments presque barbare. Les frontons qu'on lui doit n'en sont pas moins des œuvres curieuses par l'esprit d'observation et le sentiment décoratif dont elles témoignent. Surtout nous devons les regarder avec piété : leurs auteurs sont les ancêtres de Calamis et de Phidias. Les progrès de l'école sont d'ailleurs d'une rapidité remarquable, et il faut supposer à ces artistes lointains une expérience déjà longue de la sculpture sur bois, pour ne pas s'étonner de progrès semblables. M. Lechat place un peu avant l'an 600 le plus ancien de ces frontons polychromes qui ont orné l'Acropole du VIe siècle, celui qu'il appelle le *fronton de l'Hydre*. Or il date de 575 environ, c'est-à-dire du temps de Solon, les frontons de l'*Hékatompédon* et ce célèbre triple *Typhon* sculpté en ronde-bosse,

dont l'art étrange, mais précis, vigoureux, vivant, stupéfia ceux qui le découvrirent. Malgré la bizarrerie de ce monstre, peu conforme au goût hellénique, et malgré les nombreuses inexactitudes du dessin et de l'anatomie, le sculpteur de ce haut-relief a fait preuve d'une habileté savante, d'une fermeté de main, d'une souplesse dans l'exécution qui contrastent avec la grossièreté du premier bas-relief : en vingt-cinq ou trente ans, les statuaires athéniens ont donc acquis une telle expérience ! Nous accepterions difficilement cette hypothèse, si l'auteur ne nous faisait pas remarquer à quel point les leçons de la sculpture sur bois servirent la sculpture sur pierre tendre, qui d'ailleurs était le fait des mêmes artistes se servant des mêmes outils.

« Enfin le marbre vint ! » Les Ioniens le travaillaient depuis longtemps. L'Attique le fournissait en abondance. Bientôt même le marbre de Paros et de Naxos allait être importé à Athènes. M. Lechat fixe avec vraisemblance au second quart du VIe siècle ces premiers monuments en marbre, dont le *Moschophore* si connu est le plus typique. La sculpture en calcaire n'était pas abandonnée pour cela, et M. Lechat date de 550 environ le plus récent des frontons exécutés dans cette matière.

Quels qu'aient été les progrès de la statuaire attique de 600 à 550, ceux qu'elle fit dans la seconde moitié du VIe siècle furent, sinon plus essentiels, du moins plus considérables. Personne ne conteste que l'influence ionienne, celle des sculpteurs de Chios notamment, en ait été la cause prépondérante. On lui doit cette foule de *corés* élégantes et parées, de κοῦροι sveltes et aimables, de scribes, de cavaliers, joliment posés et drapés, ces stèles funéraires délicatement dessinées et modelées, qui, au Musée de l'Acropole, accueillent le visiteur avec leur éternel sourire, leur grâce un peu molle, leur distinction naturelle et sûre.

La technique, le métier, la science se développèrent merveilleusement pendant cette période. Les débris de cette *Gigantomachie*, qui orna le fronton oriental du nouvel *Hékatompédon* élevé par les Pisistratides, le démontrent abondamment. Œuvre très étroitement liée aux premières œuvres attiques, imprégnée aussi d'*ionisme*, et qui résume éloquemment l'effort des artistes du VIe siéle : M. Lechat se plaît à en célébrer la virtuosité, mais plus encore « une simplicité et une franchise d'exécution, une aisance large et tranquille, une sobriété mâle, un éloignement de la prolixité dans le détail, qui font un contraste frappant avec les petits moyens adroits et les minuties raffinées de maintes sculptures voisines, toutes luisantes d'ionisme ».

Je ne puis pas suivre l'auteur dans l'analyse des principaux chefs-

d'œuvre de cette période, dont la *coré* d'Anténor est le plus justement célèbre. Je ne puis qu'indiquer l'abondance de ses observations si nettes sur le style, les procédés techniques, la polychromie, le goût et l'idéal des sculpteurs presque tous anonymes de cet âge. On n'apprécie que par une lecture attentive le souci apporté à cette étude : tout lecteur scrupuleux en contredirait difficilement les résultats.

Pour l'époque qui suit, au contraire, celle qui va de l'an 500 environ à l'incendie de l'Acropole en 480, les contradicteurs ne manqueront pas. Le sujet en effet devient singulièrement plus complexe.

Là, cependant, M. Lechat a renchéri d'arguments méticuleux, et, sous l'impression de la lecture récente, ses conclusions me semblent pleines de justesse. Tandis qu'il retrouve dans de nombreuses *corés* datant de l'aube du ve siècle la tradition toujours vivace du goût ionien, il montre en d'autres statues et d'autres bas-reliefs la trace d'un idéal nouveau. Cet idéal diffère du tout au tout de l'idéal enjoué et précieux des Ioniens. Il est sévère, robuste, rigide. Des statues qui en sont empreintes, par exemple de cette *coré* dite d'*Euthydicos* que l'auteur décrit minutieusement, tout le charme a disparu : plus de sourire convenu, plus de bijoux, plus de toilette apprêtée, plus de geste coquet, mais un style grave, serré, une précision presque sèche, une noblesse presque trop voulue. D'où vient cette réaction si consciente qu'elle semble affectée ? D'une influence dorienne, affirme M. Lechat.

« Les nouveautés qui surgissent dans la sculpture attique au commencement du ve siècle, et qui s'expliquent mal par les antécédents de cette sculpture, s'expliqueraient fort bien par quelque influence venue de la Grèce occidentale. » L'auteur accumule les arguments ; il note toutes les trouvailles de bronzes doriens faites sur l'Acropole, les signatures d'artistes étrangers à Athènes découvertes sur l'Acropole, « les stimulants venus d'Argos », d'Egine, de Sicile. Du reste les comparaisons entre statues doriennes et statues attiques sont déjà fort concluantes, et, pour ma part, je juge extrêmement probable cette influence en retour des écoles d'Occident sur l'école attique.

Ici, l'on serait en droit de reprocher à M. Lechat son dédain de la numismatique : les arguments qu'elle fournit favorisent sa thèse. La circulation de toutes les monnaies grecques dans le commerce méditerranéen est certaine. Or, on sait à quel degré de beauté vigoureuse et sobre les médailleurs de Sicile et de Grande-Grèce ont haussé leur art, dès le début du ve siècle. Colonies doriennes ou ioniennes, toutes ces cités riches et glorieuses nous ont laissé des

monnaies, vrais chefs-d'œuvre d'un style fier et serré, dédaigneux des fioritures, épris d'expression mâle, nette et sévère. Ces chefs-d'œuvre ont certainement pénétré à Athènes, et les artistes d'alors les ont évidemment admirés autant que nous faisons. Avec les statuettes de bronze, ils ont été les véhicules de l'influence dorienne (si nous prenons cette épithète dans le sens que lui donne M. H. Lechat). Je ne développe pas cette argumentation, je l'indique seulement : que l'on compare le profil de jeune homme dont M. Lechat donne l'image à la p. 375 de son livre *Au Musée de l'Acropole*, et sa coiffure si particulière, aux effigies de certaines médailles des Leontini [1], de Catane, de Tarente, etc., frappées au début du ve siècle, et l'on verra le secours que l'étude des monnaies aurait apporté, en surcroît, à la thèse de M. Lechat. De même, il eut tort d'affirmer que l'étude des monnaies d'Athènes est inutile à l'historien de l'art : la récente étude de M. Babelon [2] sur ce sujet est une réplique assez péremptoire à son assertion.

Dans les pages qui suivent, M. Lechat s'empresse de constater la survivance de l'influence ionienne au plein de la nouvelle mode dorienne. Avec la chute des Pisistratides et la faveur des idées démocratiques, le goût du luxe et d'un art raffiné et charmant avaient fait place, soudain et partout, à l'amour d'une simplicité austère et forte. Néanmoins non seulement le *courant attico-ionien* demeure parallèle au *courant attico-dorien*, mais il s'épanouit, et contribue dans une large mesure à affiner et à assouplir la technique des sculpteurs attiques. C'est aux leçons de l'Ionie qu'ils doivent cette mollesse exquise du modelé, cette adresse du ciseau qui va jusqu'à la virtuosité, cette connaissance et cet amour du marbre où ils font pénétrer le secret de la vie humaine.

Mais, au confluent de ces deux courants un moment parallèles, nous trouvons ce que l'âme attique a su ajouter constamment d'elle-même aux grâces ioniennes et aux vertus doriennes. C'est la *mesure*, l'*esprit*, la Ψυχή et la Χάρις à qui M. Henri Lechat conserve leurs noms grecs, par certitude de ne pas assez exactement les traduire. Car au milieu du ve siècle il n'y a plus à Athènes d'art ionien ni d'art dorien : il y a l'art attique qui a emprunté à l'un et à l'autre, mais en

1. Cf. notamment la pièce publiée par M. Svoronos, dans sa traduction de l'*Historia Numorum* de M. B. V. Head, pl. VI, n° 11 : la coiffure y est identique à celle de la tête de marbre que je viens de citer.

2. E. Babelon, *Les origines de la monnaie à Athènes*, dans *Journal international d'archéologie numismatique*, 1904-1905.

s'assimilant assez ce qu'il empruntait pour le faire vraiment sien. Tel statuaire sera plus dorien, tel autre plus ionien : tous seront avant tout, — sauf Myron, sans doute, — des attiques. Et ces attiques à leur tour se répandent dans tout le monde hellène, et, par eux, c'est Athènes qui se fait éducatrice de l'art grec.

M. Lechat a expliqué avec lucidité les effets immédiats, si souvent méconnus, de l'invasion perse. En réalité, elle retarda considérablement l'essor de l'art athénien. Athènes ne fut pas reconstruite aussitôt plus brillante et plus belle : elle demeura pauvre pendant des années, et reconstitua sa richesse politique et financière avant de réédifier ses temples. Alors ses artistes durent la quitter et chercher ailleurs l'emploi de leur génie. Cet exil volontaire, néanmoins, ne fut pas stérile : leur génie vivifia tout l'art grec, et reçut aussi du contact des cités qu'ils visitèrent des couleurs nouvelles. Ainsi acheva-t-il de s'enrichir, ainsi mûrit peu à peu l'art d'Ictinos, de Polygnote et de Phidias.

S'en tenant à la statuaire, M. Lechat termine en en racontant l'épanouissement, et il le raconte avec chaleur et avec émotion : s'il possède l'art de convaincre, il connaît aussi celui de toucher. Tout le long de ce livre copieux mais vivant, il nourrit son éloquence de faits précis, de raisonnements solides, et c'est par la rigueur de son esprit scientifique qu'il persuade. J'ai déjà noté la puissance de son argumentation, si riche d'exemples et de rapprochements, prudente et sincère aussi, bref, pleine, serrée, pénétrante. Elle n'est mal servie qu'en un point, qui est l'*illustration* de son livre : à qui n'a pas sous la main son premier ouvrage *Au Musée de l'Acropole*, le tome VIII de l'*Histoire de l'art* de M. Perrot, la collection du *Bulletin de Correspondance hellénique*, celle des *Monuments Piot*, sans compter les publications de M. Winter et de M. Wiegand, la valeur de la documentation et du raisonnement aussi bien que le charme du livre échappent certainement. Une telle étude nécessite le complément d'un album abondamment illustré.

Elle le nécessite d'autant plus qu'elle traite de monuments pleins d'intérêt et de beauté, et que l'auteur sait communiquer à qui le lit son amour ému et intelligent de tant de chefs-d'œuvre. Peut-être même est-ce là son principal mérite. Car le culte fervent de la beauté grecque est plus rare que la patience archéologique. M. Henri Lechat joint l'un à l'autre. La grâce ionienne et la robustesse des Doriens le touchent, et il comprend ce qui s'y ajoute de mesuré, de pur et d'exquis dans les marbres attiques. Il dit en termes excellents ce qui réside en eux de réalité et d'idéal, de pareil à la vie et de plus beau

que la vie. Il nous fait aimer ces dieux proches de l'humanité, mais plus grands qu'elle par leur sérénité et leur harmonie, il nous fait sentir avec une acuité délicieuse ce charme unique, et si simple, du génie attique, « cette harmonieuse conciliation », si complète « dans les sculptures du Parthénon, où elle va sans effort jusqu'à une intime pénétration réciproque des éléments contraires ». L'analyse de ces éléments, la démonstration du lent travail de deux siècles qui produisit leur fusion, nous aident à mieux savoir jouir de cet art, à mieux vénérer les dieux mutilés qui en gardent l'empreinte. L'auteur de ce livre a droit ainsi à notre gratitude. Il a droit aussi à celle des dieux.

JEAN DE FOVILLE.



HERTLEIN (F.). *Die geschichtliche Bedeutung der in Württemberg gefundenen Keltenmünzen.* Stuttgart, 1905, in-8°. Extrait des *Fundberichte aus Schwaben*, XII, 1904, p. 60 à 107, pl. II et 3 fig.

L'excellente étude de M. Hertlein a été rédigée en prenant pour bases constantes le catalogue de la collection Seyffer, le travail de M. Nestle et l'article du regretté G. Sixt, paru dans les mêmes *Fundberichte*. Aussi, il n'est pas toujours facile de reconnaître rapidement les pièces dont parle M. Hertlein. Par exemple, il n'eût pas été inutile de reproduire les curieux statère et quart de statère dont le revers porte deux lyres (cf. Streber, 86 et 87 ; G. Sixt, *loc. cit.*, VI, 1898, pl. II, 13 et 14). Mais l'auteur trouvait tant de matériaux pour son sujet qu'il a voulu se borner.

Il a donné d'utiles corrections à l'inventaire de Nestle (qui manque souvent de précision pour les provenances et m'a induit moi-même en erreur), et a réuni de nombreux renseignements sur les *Regenbogenschüsselchen* et divisions, notes précieuses pour le rédacteur du livre futur sur cette classe de monnaies. M. Hertlein a une idée juste de l'ancienne numismatique celtique (p. 62 : « das Wesen der älteren keltischen Münzprägung ist Nachahmung, Nachahmung zunächst ausländischer Typen, dann inländischer Münzen, also Nachahmung der Nachahmung ») ; il a remarqué les poids variables des monnaies helvètes et senti que le classement de ces pièces est encore à faire ; il a fort bien compris le problème des imitations d'Antigone Gonatas et des imitations barbares du statère d'Alexandre. Les remarques sur les pièces à la croix, trouvées dans le Wurtemberg et les pays voisins,

sont intéressantes ; mais je ne suis pas convaincu que les O et V des cantons de la croix forment le mot VOLC. Pour M. Hertlein, les monnaies au type du « triquetrum » appartiennent aux Ubii ; cette hypothèse est vraisemblable.

Après avoir étudié chacun des types monétaires recueillis dans le Wurtemberg, M. Hertlein arrive à des conclusions dont la principale est que ce pays a été le point de rencontre de deux courants monétaires ; l'un venant du sud de la Gaule et un autre dont la direction et l'origine sont encore obscures. Que les Helvètes ont dû habiter le Wurtemberg à cette époque reculée, c'est ce qu'on a déjà écrit en s'appuyant sur les textes de Tacite et de Ptolémée (cf. mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 473).

Il y a peut-être une tendance à confondre dans un même groupe tous les bronzes coulés (« potins ») , imités des bronzes de Massalia, et, au lieu de certains auteurs récents, il faudrait citer d'autres noms. Par exemple, c'est Longpérier et Fillioux qui ont reconnu l'influence des drachmes d'Emporiæ (cf. l'article de M. Hertlein, p. 75). Mais la bibliographie de la numismatique gauloise est si difficile à connaître qu'on excusera facilement quelques oublis.

Adrien Blanchet.



Sentenach (Narciso). *Estudios sobre Numismática española.* Madrid, 1905, in-8°, 32 p. et 1 pl. (Extr. de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*).

Cette brochure contient une première étude consacrée au maravedi et à ses transformations. M. Sentenach commence par passer en revue les auteurs qui se sont préoccupés de déterminer la valeur du maravedi et accorde une importance spéciale au travail de Pedro Cantos Benitez [1], publié en 1763, mais conteste la valeur des assertions d'Aloïss Heiss et de divers auteurs modernes. L'origine du nom du maravedi est encore obscure, car il est question de cette monnaie dans le Fuero de Melgar de Suso, en 950, alors que les Almoravides n'arrivèrent en Espagne qu'en 1086. En tous cas, le maravedi eut une existence certaine à partir du règne d'Alphonse VIII de Castille dont les *alfonsies*

1. C'est précisément l'ouvrage de Benitez qui a servi de base aux recherches de M. de Vienne (*Résumé historique de la monnaie espagnole* dans la *Rev. num.*, 1893 ; pour le *maravedi*, voy. p. 373 et s.).

d'or eurent cours en même temps que les dinars arabes. Ces monnaies chrétiennes avec des légendes en arabe portaient une croix. Ferdinand II et Alphonse IX mirent leur buste et des légendes latines sur le maravedi d'or. Alphonse X le Sage, désirant unifier les poids de ses états et se rattacher aux états chrétiens de l'Europe, introduisit le marc de Cologne, qui reçut le nom de marc d'Alphonse. Alors l'ancienne monnaie d'or fut remplacée par une nouvelle un peu plus forte, la *dobla* (*maravedi*, 3 gr. 85; *dobla*, 4 gr. 50). Alphonse X introduisit aussi le monnayage de l'argent en Castille et créa, sous le nom de maravedi blanc ou *burgalès*, une monnaie d'argent taillée de telle manière que six de ces pièces valaient une pièce d'or. Ces maravedis d'argent portent le château de Castille et le lion de Léon dans deux carrés. Le système fut complété par des deniers *prietos* de billon qui valaient la quinzième partie du *maravedi blanco*. Puis Alphonse X introduisit un autre système de monnaie d'argent, le *maravedi blanco noven* dont 60 valaient l'ancien maravedi d'or et dix un burgalès. Le type de cette nouvelle pièce est une légende en six lignes et le champ du ℟ écartelé de Castille et de Léon.

Le maravedi ne cessa de décroître et après avoir été l'unité d'or il ne fut plus qu'une division infinitésimale de cette unité qui porta d'autres noms. Ainsi sous Charles-Quint l'écu d'or valut 350 maravedis ; sous Philippe II, 400; sous Philippe III, 440; puis sous Charles, en 1686, jusqu'à 680 maravedis.

En 1772, on frappait des pièces de cuivre de huit, de quatre, de deux et d'un maravedi, au type de la croix fleurdelisée. Enfin, au cours d'une dernière réforme, sous Isabelle II, le maravedi disparut.

L'étude intéressante de M. Santenach nous fait bien augurer de celles qui doivent suivre.

Adrien Blanchet.



Rizzoli, Jun. (Luigi). *Una medaglia del Bembo che non è opera di Benvenuto Cellini*. Roma, 1905, in-4°, 7 p., 2 fig. (Extr. de *L'Arte* dirigé par Adolfo Venturi, VIII, f. IV).

M. Luigi Rizzoli jun., dont l'activité est si favorable au Musée Bottacin, s'est avisé d'examiner attentivement la médaille de Pietro Bembo attribuée généralement à Benvenuto Cellini [1] et de se référer

1. Ajoutez à la bibliographie donnée par M. Rizzoli : Émile Molinier, *Benvenuto Cellini*, p. 32 et 33, fig.

aux lettres et à l'autobiographie de l'orfèvre. Heiss avait déjà dit que la médaille n'était pas d'accord avec les documents ; mais cet auteur pensait qu'elle avait été exécutée par Cellini lorsque Bembo devint cardinal, d'après le modèle fait en 1537.

Cette médaille représente le buste de Bembo en habit de cardinal entouré de la légende *Petri Bembi car.*, et ce buste porte une longue barbe. Cette barbe est un des principaux éléments de la question ; car dans une lettre de 1536, Cellini se réjouit de savoir que Bembo laisse croître sa barbe, « che faremo cosa con molto più bella forma ». Dans sa biographie, Cellini raconte qu'à son passage à Padoue, en 1537, il fit un modèle en cire de la tête de Bembo, mais que celui-ci portait une barbe courte (« la barba corta alla veneziana »), ce qui ne convenait pas à l'artiste. Bembo demanda à Cellini que le revers portât un Pégase dans une couronne de myrte, et l'orfèvre lui donna satisfaction en trois heures. Mais Bembo voulait en outre que sa médaille fût exécutée avec des coins d'acier, et cette besogne ne plut pas à Cellini.

La médaille de Bembo porte un Pégase, mais il n'est pas dans une couronne, comme celui de Cellini ; le buste avec la longue barbe et le titre de cardinal ne peuvent avoir existé sur le modèle de Cellini. Quant à la ressemblance du Pégase de cette médaille avec celui de la médaille de François Ier (remarque de Friedländer), M. Rizzoli dit avec raison que les Pégases des monnaies grecques et romaines ont été de bons modèles pour les artistes de la Renaissance,

M. Rizzoli croit qu'il faut attribuer la médaille du cardinal Bembo au grand sculpteur Danese Cattaneo (1513-1573), établi à Padoue en 1533, qui fit, entre autres œuvres pour l'église Saint-Antoine, un buste du cardinal Bembo et qui fut en relations d'amitié avec ce lettré. Cette hypothèse est très séduisante. Et d'ailleurs, pour ma part, je trouve que la médaille du cardinal Bembo est d'un faire large et puissant, supérieur à celui de Cellini, qui fut un habile ouvrier plutôt qu'un grand artiste.

Adrien Blanchet.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Luigi Adriano Milani, L'art et la religion préhelléniques éclairés par les bronzes de l'antre d'Ida en Crète et par les monuments hittites. *Studi e materiali di archeologia e numismatica*, t. III. Florence, 1905, 1-142 [fig. de m. grecques archaïques, de m. de Crète et d'intailles].

— L. Forrer, Les signatures de graveurs sur les monnaies grecques. *Rev. belge num.*, 1905, 387-436, fig. [Parmenion ou Parmenides, Poly., Proclès, Pythodoros, Sim., Splu., Sosiôn, Tet.].

— J. de Foville, Études de numismatique et de glyptique. Pierres gravées du Cabinet de France. *Rev. num.*, 1905, 277-308, pl. VIII et fig. [Comparaison des intailles avec les monnaies; tétradrachme carien d'Artaxerxès II Morémon].

— Camille Gaspar, *Olympia*, Paris, 1905, in-8°, 92 p., fig. [M. de Messana, d'Agrigente, de Syracuse et de diverses villes d'Asie Mineure].

— J. A. Hild, Ops. *Dict. antiq. gr. et rom.* (Daremberg, Saglio, Pottier), fasc. 37, fig. de m. d'Antonin le Pieux. — Pan. *Ibid.*, fig. de m. de Panticapée et d'Arcadie.

— G. Karo, Omphalos. *Dict. antiq. gr. et rom.* (Daremberg, Saglio, Pottier), fasc. 37 [Fig. m. de Delphes et d'Antiochus Ier. Ajoutez à la bibliographie de cet article : E. Babelon, *Les rois de Syrie* (Cat. Bibl. nat.), 1890, p. XLIII-XLVIII].

— A. W. Hands, Monnaies grecques communes. Tarente. *Num. Circular*, 1905, 8625-32.

— E. Babelon, Drachme de Chalcis (Eubée), contremarquée à Ichnae (Macédoine). *Rev. num.*, 1905, 388-396, fig. [Cette pièce a été contremarquée au cours de la lutte olynthienne contre Philippe, avant 347].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— K. Regling, Ennodia. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1905, 175-176 [Tête d'Artemis-Hécate accompagnée de ce nom sur une drachme d'Alexandre de Phères].

— E. Babelon et Th. Reinach, [Théories sur la division de la mine éginétique]. *Rev. études grecques*, 1905, 285 [Selon M. Reinach, cette mine aurait été divisée en 70 drachmes à Delphes, du ve siècle au Ier].

— Friedrich Hultsch, Un poids corinthien archaïque. *Journal intern. d'archéol. num.*, VIII, 1905, 5-6, fig. [Poids rond avec l'inscription ΠΕΝΠΤΑΙΟΝ ΚΟΡΙΝΘΙΟΝ, pesant 82 gr. 52. Poids de cinq statères lourds de 16 gr. 50].

— Th. Reinach, Une monnaie de Dodone au type de Zeus Naos. *Rev. archéologique*, 1905, II, 97-102, fig. [ΔΙΑ Tête de Jupiter; R̸. ΝΑΟΝ foudre].

— J. N. Svoronos, Les *Enaia* ou *Anaia* de Carie. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1905, 161-174, pl. V.

— L. Forrer, Le monument funèbre de Thémistocle à Magnésie, figuré sur une monnaie unique de l'ancienne collection Rhousopoulos. *Bollettino di num.*, 1905, 89-94, fig. [Grand bronze d'Antonin le Pieux, frappé à Magnésie, portant au R̸ une figure tenant une patère et soutenant son épée de la main gauche; dans le champ, ΘΕΜΙϹΤΟΚΛΗϹ].

— Sir Henry H. Howorth, Quelques notes sur des monnaies attribuées à la Parthie. *Num. Chronicle*, 1905, 209-246, pl. X [L'auteur considère comme des faux, œuvres de Chanda Mall, les pièces d'or et d'argent au nom d'Andragoras et à légende araméenne; le nom d'Andragoras aurait été puisé dans Justin. Le monnayage des Parthes aurait commencé seulement avec Mithridates. Article très intéressant].

— A. W. Hands, M. de la ligue lycienne. *Num. Circular*, 1905, 8513-18, 8569-75, fig.

— G. F. Hill, *The thirty pieces of silver*. Londres, 1905, in-4°, 20 p., 7 fig. Extr. de l'*Archaeologia*, t. LIX [M. de Rhodes, denier de Tibère, statères de Tyr et d'Antioche].

— G. Dattari, Commentaires sur un trésor de tétradrachmes athéniens trouvé en Égypte. *Journal int. d'archéol. num.*, 1905, 103-114, pl. II à IV [700 p. dont près de 500 ont été fondues au Caire. 98 pièces contremarquées sur 239; 60 sont cisaillées. Les contremarques se retrouvent sur des m. d'Alexandre et des Ptolémées].

— Dr Eddé, Les monnaies dites cisaillées. *Rassegna num.*, 1905, 51-55, pl. [Trésor de 70 tétradrachmes d'Athènes et 13 pièces de Syracuse, des Leontini, de Messana, d'Acanthus, d'Athènes, d'Égine, d'Elis, de Cyrène, d'Évespéris et de Barce. La plupart de ces pièces sont entaillées. L'auteur conclut que les entailles étaient faites dans un but de contrôle. — A l'appui de cette théorie, voy. mon *Traité des m. gauloises*, p. 535, et ma note *Rev. num.*, 1905, p. 236].

— A. C. Christomanos, Analyses de monnaies antiques. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1905, 115-120 [Drachmes d'Alexandre III; tétradrachmes d'Athènes].

— *Auctions-Catalog einer bedeutenden Sammlung griechischer Münzen... und römischer M.* Vente le 27 nov. 1905, par J. Hirsch de Munich. Munich, 1905, in-4°, 98 p., 19 pl. [M. grecques et romaines de la collection Franz Merkens ; m. des empereurs gaulois provenant de la trouvaille de Cologne].

— Victor Tourneur, Une imitation gauloise (?) du tétradrachme d'Athènes. *La Gazette num.* de Bruxelles (dirigée par M. Frédéric Alvin), X, 1905, 1-9, fig.

— J. V. Kull, Les « Regenbogenschüsselchen ». *Das Bayerland*, XVI, 1905, n° 36, p. 431, fig.

NUMISMATIQUE ROMAINE

— E. J. Haeberlin, Le système du plus ancien monnayage romain. Le commencement du monnayage à Rome et les trois périodes successives du denier. *Berliner Münzbl.*, 1905, 141-152 [Suite d'une étude intéressante où l'auteur classe des monnaies en trois périodes entre 335 et 268], 165-176.

— Matteo Piccione, Pour l'aureus de S. Pompée du Cabinet de Florence. *Rassegna num.*, 1905, 55-57, fig. T. à p. [La pièce d'or de Florence, et celle d'argent, de Gotha, ne seraient pas du même coin].

— P. Stettiner, Les portraits des empereurs romains sur les monnaies. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 175-178, fig.

— F. Gnecchi, Contributions à la Numismatique romaine, LXIV. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 1-42, pl. I [Les anciens médaillons du Vatican]. — LXV à LXIX, *Rivista ital. di Num.*, 1905, 149-174, pl. IV à VII [Cabinet du Vatican, médaillons romains inédits et variétés ;

fouilles de Rome en 1904 ; la dernière des monnaies posthumes; les monnaies d'étain ; les monnaies argentées].

— L. Naville, Monnaies inédites de l'Empire romain. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 179-200, pl. VIII. T. à p., 22 p. [M. de Gallien (*Gallienae Augustae*) ; p. br. de Victorin à Carin ; m. de la Tétrarchie].

— Andreas Markl, Conclusion relative à la question Mediolanum, Ticinum ou Tarraco. *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 351-355.

— P. Monti, L. Laffranchi, Pour conclure au sujet de l'atelier de Ticinum. *Bollettino di num.*, 1905, 95-100 [Discussion de l'article de M. Markl sur cette question intéressante].

— Furio Lenzi, Une trouvaille de monnaies consulaires et la localité du *portus Cosanus*. *Rassegna num.*, 1905, 49-51 [Emplacement de ce port].

— D. Mater, *Bulletin numismatique et sigillographique n° 23*. Bourges, 1905, in-8°, p. 105-138, fig. Extr. des *Mém. Soc. Antiq. Centre*, t. XXVIII [Trouvailles de m. romaines à Clémont, à Raymond, à Osmery ; de m. françaises près d'Huriel, à Dun-le-Palleteau, etc., renseignements sur les graveurs et médailleurs de Bourges ; Médaille de Claude Robinet, avocat du roi à Issoudun].

— H. Nissen, C. Koenen, H. Lehner, *Novaesium*. Bonn, 1904, gr. in-8° [p. 248-289, inventaire des monnaies romaines depuis la République jusqu'à Constance II].

— Horace Sandars, Notes sur un dépôt de monnaies romaines découvert en Espagne (province de Jaen), en 1903. *Rev. num.*, 1905, 396-405, fig. [Deniers de la république romaine dont les plus récents sont de 89 av. J.-C., associés à 6 deniers celtibériens dont on n'a malheureusement pas la description ; lingot d'argent portant une inscription celtibérienne].

— De Romiszowski, Note sur deux médailles trouvées récemment dans les environs de Compiègne. *Soc. histor. de Compiègne, Procès-verb.*, XIII, 1904 (1905), 35-36 [M. romaines].

— F. Kopera, Catalogue des monnaies romaines trouvées en Pologne. *Wiadomosci numizm. archeol.* de Cracovie, 1904, n° 4.

— G. Dattari, Les variations et l'abaissement du poids de l'aureus et du denier. *Bollettino di num.*, 1905, 113-117 [Ces modifications doivent être imputées à la cupidité des gouvernements].

— Arthur D. Moullin, Monnaies de charbon de Kimmeridge. *Num. Circular*, 1905, 8588-89, fig. [Disques de charbon qui remontent à l'époque romaine et ont sans doute servi de moyens d'échange].

— M. Rostowzew, *Römische Bleitesserae; ein Beitrag zur Sozial und Wirtschaftsgeschichte der römischen Kaiserzeit*. Leipzig, 1905. Dans les *Beiträge zur alten Geschichte* de MM. Lehmann et Kornemann.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique, Pays-Bas.

— F. Pajot, A quelle localité attribuer l'atelier monétaire de l'Ajoie, de l'époque mérovingienne. *Bullet. Soc. belfortaine d'émulation*, 1904, 106-108.

— M. de Man, Denier de Pépin le Bref, frappé à Verdun et trouvé à Domburg. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 158-160.

— Ferdinand Lot, Mélanges carolingiens, IV. Pons Liadi. *Le Moyen Age*, 1905, 127-136 (L'auteur publie de nouveau un diplôme de Charles le Chauve concédant la monnaie à l'église cathédrale de Saint-Mammet à Langres et Saint-Étienne à Dijon, et enlevant au comte le droit de monnaie pour le transférer à l'évêque (Pontailler, 21 août 872)].

— Léon Coutil, *Le cimetière franc et carolingien de Bueil* (*Eure*). *Étude sur les boucles, plaques, bagues, fibules et bractéates ornées de figures humaines*. Évreux, 1905, in-8°, 37 p., 3 pl. [Bractéates monétiformes, p. 35-37].

— Arthur Engel et Raymond Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. III, depuis l'apparition du gros d'argent jusqu'à la création du thaler. Paris, 1905, in-8°, p. 945 à 1459, fig. 1456 à 1968.

— A. Salles, Les vieux sous de la Guadeloupe. *L'Antillaise*, juillet 1905.

— Julius Frank, Napoléon III en 1870-71 et la Numismatique. *La Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1905, 173-178 [Pièces satiriques et autres parmi lesquelles une médaille allemande en cuir].

— [A. Arnauné], *Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des Finances. Dixième année, 1905*. Paris, 1905, in-8°, xxxvii et 397 p., 9 pl. [Tableau des monnaies françaises et coloniales; fabrications effectuées à la Monnaie de Paris de 1894 à 1905; monnaies françaises fabriquées depuis 1795; tableaux relatifs aux banques et aux cours du change; systèmes monétaires de la Belgique, de la Grèce,

de l'Italie, de la Suisse, et des autres pays ne faisant pas partie de l'Union latine; lois monétaires de la Grèce, etc. Quatre des planches reproduisent la médaille *Gallia Tutrix* de M. L. Coudray; la médaille *La Photographie* et la plaquette *Premiers Pas* de M. R. Baudichon; la plaquette *O. Roty* et les pièces en nickel de M. A. Patey; la plaquette *La Pêche* de M. A. Borrel; les plaquettes *Albert Sorel* et *Avoués près la Cour d'appel de Paris* de M. J.-C. Chaplain].

— La mention d'un article de M. de Castellane sur une monnaie inédite d'Henri V d'Angleterre doit être rectifiée. L'article auquel il était fait allusion est celui-ci :

Chevalier d'Achon, *Les mansois frappés en Normandie par Henri V, roi d'Angleterre; monnaies inédites de la collection de M. le chevalier d'Achon.* Laval, 1903, in-8°, fig. Extr. de *La Province du Maine*, novembre 1903 [Cet opuscule contient l'article de l'auteur publié dans la *Gaz. num. fr.*, 1897, 299, et l'article du comte de Castellane : *Une monnaie inédite d'Henri V...*, publié dans la même revue, 1902, 121].

— Cte de Castellane, *Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé.* Paris, 1904, in-8°, 20 p., fig. Extr. de la *Rev. num.*, 1904, 553 et s.

— Sidney Armitage-Smith, *John of Gaunt.* Westminster, 1904 [Compte rendu par H. Grueber, dans *Num. Chron.*, 1905, 315. Au sujet des m. qui auraient pu être frappées à Bayonne et Guiche].

— G. Amardel, Un denier de Matfred, vicomte de Narbonne. *Rev. num.*, 1905, 309-320, fig. [Denier à la légende *Narbona C* portant des lettres dans le champ].

— R. Vallentin du Cheylard, Découverte, à Annonay (Ardèche), de monnaies féodales, royales et étrangères. *Rev. suisse de num.*, 1905, 131-156, fig. [M. d'Avignon, du Dauphiné, d'Orange, de Dombes, France, Savoie, Suisse; xve s.].

— Bon J. de Chestret de Haneffe et Léon Naveau, La numismatique belge dans la région de la Meuse. Dans *Exposition de l'Art ancien au pays de Liège; Catalogue général, 1905.* Liège, in-8°, classe III, n°s 3001-3108 [Inventaire sommaire des collections de la ville de Liège et de M. Léon Naveau, complétées par celles du Séminaire de Saint-Trond, de l'Institut archéologique liégois et du duc d'Arenberg].

— Fréd. Alvin, La collection Surmont de Volsberghe au Cabinet des médailles de Bruxelles. *La Gazette num.* de Bruxelles, X, 1905, 9-12 [Don de 8.000 monnaies, médailles, jetons, méreaux et décorations de Belgique, de France, etc.].

— H. Buchenau, Gueldre ou Gerdringen. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3377 [Sur l'imitation du denier parisis de Charles VI, publié *Rev. num.*, 1905. La lecture *Gerdringen* paraît plus vraisemblable].

— W. Engels, Un nouveau type de monnaies de Guillaume de s'Heerenberg (1354-87). *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3366-68, pl. 160,36.

— L. Le Roy, Un double-gros de Frédéric de Blankenheim, évêque d'Utrecht (1393-1423). *Rev. suisse de num.*, 1905, 108-112, fig.

— Bon de Chestret de Haneffe, Monnaies inédites du xie et du xiie s. découvertes la plupart à Maestricht, en 1856. *Rev. belge num.*, 1905, 437-444, pl. XI [Pièces provenant d'une trouvaille ancienne, m. des xie et xiie siècles de Maestricht, Duisbourg, Saint-Trond, Visé, Celles, et indéterminées].

— J. A. Sillem, La chambre des comptes de Deventer (1337-76). *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 64-71. Cf. Aug. Sassen, *ibid.*, 142-155.

— A. O. van Kerkwijk, Trouvaille de monnaies d'or de Zuyndrecht. *Frankf. Münzzeitung*, 1905, 321-327, pl. 39. [Tr. faite en 1903, près de Dordrecht, Pays-Bas ; enfouissement vers 1625. M. de la Westfrise, d'Utrecht, de la Frise, d'Overyssel, de Campen, Brabant, Flandre, Liège, Bohême, Hongrie, France, Bouillon, Dombes, Saint-Pol et Ligny, Rome, Brême, Cologne, Mayence, d'Olmütz, de Saxe, Münsterberg, Wurtemberg, Transylvanie, Venise, Bâle, d'Aix-la-Chapelle, etc.].

Europe centrale.

— *Sammlung O. Bally. Die Beschreibung von Münzen und Medaillen des Fürstenhauses und Landes Baden aus der Sammlung des Grosskerzoglich Badischen Kommerzienrats Otto Bally in Säckingen. I. Studien über die Schaumünzen der Markgrafen von Baden aus der Zeit der Renaissance*, par Constantin Hilger. Aarau, 1904, 1 pl. — II. *Zähringer Symbole und Wappen auf Münzen*, par Wilhelm Brambach. Aarau, 1905, 1 pl. [M. et médailles de Bade].

— J. V. Kull, Monnaies d'or se rapportant à la Bavière. *Altbayerische Monatsschrift*, V, 1905 (Munich), 119 et s., fig.

— J. V. Kull, Monnaies remarquables de la maison palatine de Wittelsbach. *Blätter f. Munzfr.*, 1905, 3351-56, fig.

— H. Buchenau, Notice sur Dornburg et d'autres ateliers de la région moyenne de la Saal, *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3368-70, 3380-82.

— H. Buchenau, Bractéate de Louis II, comte de Hallermund. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3358, fig.

— X., Pièce de trois pfennigs de la ville de Hamm. *Blätter f. Munzfr.*, 1905, 3368.

— C. Schwalbach, Trouvailles récentes avec monnaies rares de Lauenburg et Solms, *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3376, pl. 161 [M. des xvie et xviie s.].

— H. Buchenau, Renseignement sur le maître de monnaie Bertold à Lutterode et à Nordhausen (xive s.). *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3360.

— Th. Kirsch, Observations sur les types monétaires et sur quelques monnaies du comté de Mark. *Berliner Münzbl.*, 1905, 139-161 [M. du xive s.].

— P. Joseph, *Offenbach als pfalzgräfliche Münzstätte*, 1905 ; extr. du *N. Archiv. f. d. Geschichte der Stadt Heidelberg*, p. 201-225 [Recherches sur le monnayage du xve au xviie s.].

— H. Buchenau, L'ordonnance monétaire de l'Électorat de Saxe en 1500, avec figures de monnaies de Stolberg, Schwarzburg et Honstein. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3361-65, pl. 161.

— X., Monnaie de billon de l'Électorat de Saxe, 1621. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3375.

— R. Diller, Les premières monnaies avec le portrait du roi Frédéric-Auguste de Saxe. *Die deutschen Reichsmünzen*, Dresde, IV, 1904-1905, 169 et s.

— Emil Bahrfeldt, Un piedfort inédit de la ville de Teschen. *Berliner Münzbl.*, 1905, 183-185, fig. [Pièce de la seconde moitié du xve s.].

— H. Buchenau, Trois bractéates au cavalier, de Thuringe. *Blätter f. Münzfr.*. 1905, 3378-80, pl. 161.

— P. Joseph, La trouvaille de Kerzenheim. II, Sur le droit monétaire à Worms, pendant le xiiie siècle. *Frankf. Münzzeitung.*, 1905, 305-309.

— Emil Bahrfeldt, Sur l'histoire monétaire de la ville impériale de Worms au moyen âge. *Berliner Münzbl.*, 1905, 137-140.

— W. Kostrzebski, Sur les pièces appelées deniers wendes. *Wiadomosci numizm.-archeol.* de Cracovie, 1904, 129 et s.

— H. Buchenau, *Der Brakteatenfund von Seega ; Ein Beitrag zur Erforschung der deutschen Münzdenkmäler aus dem Zeitalter der*

staufischen Kaiser. Marburg in Hessen, 1905, in-4°, 174 col., 27 pl. et fig. [Public. de la Commission historique pour la Hesse et Waldeck, pour la Saxe et le duché d'Anhalt. Étude d'une importante trouvaille de bractéates des XIIe-XIVe s.].

— Schwandt (W.), *Westpreussische Münzfunde*, in-8°, 23 p. Extr. des *Beiträge zur Landeskunde Westpreussens; Festschrift zum 15. deutschen Geographentag*, Danzig, 1905 [Catalogue de plus de 300 trouvailles de m. de tous temps dans la Prusse occid.].

— L. Müller, Trouvaille de Bergbieten. *Berliner Münzbl.*, 1905, 177 [Plusieurs centaines de pfennigs d'Alsace, de Metz, Toul, etc., XIIe et XIIIe s.].

— X., Trouvaille de m. du moyen âge à Riedenburg près de Kelheim. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3377 [Vase contenant plus de 9.000 pièces des XIIe et XIIIe s.].

— W. Engels, Renseignements sur la trouvaille d'Everswinkel (1859) et contributions à la numismatique de Paderborn, d'Osnabrück et de Werden. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3356-57 [M. des XIIIe et XIVe s..]

— Z. Zakrzewski, Trouvaille de monnaies allemandes des Xe et XIe siècles. *Wiadomosci numizm.-archeol.* de Cracovie, 1904, n° 4.

— Z. Zakrzewski, Monnaies du moyen âge trouvées à Ostrowie. *Wiadomosci numizm.-archeol.* de Cracovie, 1905, n°s 1-2.

Suède, Russie, Pologne, Moldavie.

— A. Bonnier, *Illustrerad Katalog öfver Isidor Adolf Bonniers. Svenska Myntsamling*. I, *Medeltidsmynt*. Stockholm, [1905], in-8°, 52 p., 374 fig. [M. suédoises de 994 à 1503].

— R. Weinberg. Le système pondéral des XIe et XIIe s. dans les provinces russes de la Baltique. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3365.

— K. W. Bolsunowski, [Les monnaies divisionnaires de la Russie rouge (Galicie orientale). Kiew, 1905, 1 pl. [En russe].

— H. G. Blank, [Complément au guide du collectionneur de monnaies d'argent russes de 1796 à 1904]. St-Pétersbourg, 1904, in-4°, 22 p. [En russe].

— Chr. Giehl et A. Iljin, [Monnaies russes. Émissions de 1801 à 1904. Guide pratique pour les collectionneurs]. St-Pétersbourg, 1904, in-4°, XII et 125 p., 6 pl. [En russe].

— W. G. Hartmann, [Monnaies anciennes de Pologne et de Lithuanie, de 1506 à 1795, avec renseignements sur leur prix et leur rareté]. Sysran, 1901, in-8°, 2 pl. [En russe].

— M. S. Lewschinowski [Essai d'une histoire de la monnaie en Russie. I, Première période numismatique ; La monnaie en Russie sous Jaroslaw Ier et antérieurement. Les « Küng »]. Minsk, 1903, in-8°, xi et 100 p. [En russe].

(*N. B.* — Je donne les indications sur les cinq ouvrages précédents en traduisant celles publiées par M. M. Bahrfeldt dans le *Numismatisches Literatur-Blatt*, 1905, nos 147-148, p. 1265-1266.)

— M. Gumowski, Monnaies polonaises du Musée de Vienne. *Wiadomosci numizm.-archeol.* de Cracovie, 1904, n° 3.

— Wl. Jelovicki, Demi-gros d'Étienne Batory de 1580, *Wiadomosci numizm.-archeol.* de Cracovie, 1905, n° 2.

— J. Luckiewicz, Pièce de trois gros de Sigismond III frappée à Raguse. *Wiadomosci numizm.-archeol.* de Cracovie, 1904, n° 4.

— Milan Resetar, Les monnaies de la République de Raguse. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 215-230.

— X., Monnaies inédites d'Étienne VII Locusta (1538-40). *Buletinul Societatei numism. romane*, II, 1905, 59-62, fig.

— G. Th. Manolescu, Variétés inédites des monnaies de Vladislas Basaraba, 1364-74. *Buletinul Societatei numism. romane*, II, 1905, 56-58, fig.

Italie, Portugal.

— A.-F. Marchisio, Études sur la numismatique de la maison de Savoie. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 231-236 [Documents].

— A. Lisini, Encore la monnaie de la comtesse Richilde. *Rassegna num.*, 1905, 67-68, fig. [Soutient son attribution contre le comte Papadopoli].

— Alberto Cunietti, Une monnaie de billon du pape Paul II pour Ancône. *Bollettino di num.*, 1905, 100.

— G. Pansa, Glanages numismatiques pour les Abruzzes. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 201-214.

— D. Fiaschi, édité par Arturo Spigardi, Documents sur l'atelier de Florence. *Rassegna num.*, 1905, 25-27, 40-42, 63-66.

— Guglielmo Grillo, Un *genovino* d'or inédit. *Bollettino di num.*, 1905, 117-120, fig. [M. aux types immobilisés de Conrad, fr. à Gênes en 1412].

— Giuseppe Giorcelli, Un édit monétaire de Vincenzo I Gonzaga, duc de Mantoue et de Monferrat, pour l'atelier de Casal, 7 août 1590. *Bollettino di num.*, 1905, 105-110.

— A. Lisini, Les monnaies de Montalcino avec l'empreinte de la tête du roi très chrétien. *Rassegna num.*, 1905, 61-63 [Document du 19 octobre 1558, relatif à la frappe des monnaies des Siennois à Montalcino à l'effigie d'Henri II].

— Serafino Ricci, Une monnaie très rare d'Ercole I pour Modène. *Bollettino di num.*, 1905, 110-112 [Le ℟. représente Hercule étouffant Antée. — Il serait intéressant de connaître le nom du graveur qui a créé ce type plein de vie. La monnaie a été frappée vers 1499].

— G. Biscaro, Un document du XIIe s. relatif à l'atelier de Pavie. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 277-282.

— A. Balletti, Gros de Nicolò Maltraversi dans l'atelier de Reggio d'Emilie (XIIIe s.). *Rassegna num.*, 1905, 58-61.

— J. von Pflugk-Harttung, Le droit de souveraineté sur Rome dans les monnaies et les actes jusqu'au milieu du XIe s. *Historisches Jahrbuch* (Munich), XXV, 1904, 34-61, 465-484.

— Carlo Kunz, Monnaies inédites ou rares des ateliers italiens. *Rivista*, 1905, 249-276, pl. X et XI [Urbino, Mirandola].

— Manoel Joaquim de Campos, Le demi-tournois de Porto. *O Archeologo Português*, 1905, 194, fig. [M. avec la tête du roi Ferdinand (1367-1383), « petits tournois » ou « deniers nouveaux » ; ateliers de Çamora, Miranda, Tuy, Valença].

— Pedro A. de Azevedo, Une loi du 13 mars 1473 sur les livres (et les monnaies équivalentes). *O Archeologo Português*, 1905, 176-185.

— Manoel Joaquim de Campos, Monnaie inédite d'Alphonse V. *O Archeologo Português*, 1905, 241-244, fig. [Monnaie d'or frappée à Porto ; écusson et croix ; *cruzado*].

— *Collection Cyro Augusto de Carvalho ; monnaies et médailles portugaises*. Septembre 1905 ; vente à Amsterdam, par J. Schulman. Cat. 94 p. et 8 pl. [Intéressante collection comprenant aussi des jetons et des médailles relatives à l'occupation française de l'Espagne, 1807-1814].

Grande-Bretagne.

— P. W. P. Carlyon-Britton, Édouard le Confesseur et ses monnaies. *Num. Chron.*, 1905, 179-204, pl. VII et VIII [Classement par types du revers. A signaler en particulier celui où le champ écartelé est rempli par quatre oiseaux].

— Fredk. A. Walters, Le monnayage d'Henri IV. *Num. Chron.*, 1905, 247-306, pl. XI-XIII [Classement chronologique; monnayage ancien ; monnayage nouveau ou léger. Nobles, demi-nobles et quarts de noble de Londres et de Calais ; gros, penny, demi-penny de divers ateliers].

— Fredk. A. Walters, Une variété inédite du gros du premier monnayage d'Henri VII. *Num. Chron.*, 1905, 207-208, fig.

— Philip Nelson, Moule de pierre tendre pour la fabrication de monnaies d'Henri VII. *Num. Chron.*, 1905, 205-207, pl. IX.

— J. Béranger, Une trouvaille de monnaies anglo-normandes. *Bullet. de num.*, 1905, 67-72, fig. [Trouvaille de 54 *pennies* des rois d'Angleterre, Guillaume Ier et II, d'Henri Ier et II, d'Étienne et de Jean sans Terre. Ce dépôt de provenance incertaine concerne l'Angleterre seule].

— Sir John Evans, Une question numismatique soulevée par Shakespeare. *Num. Chron.*, 1905, 307-314 [Intéressantes recherches sur des expressions employées par ce poète et quelques autres].

— *Proceedings of the Royal Numismatic Society, 1904-1905.* In-8°, 44 p., dans *Num. Chron.*, 1905, Part II.

MÉDAILLES

— G. F. Hill, Médailles de la Renaissance avec la tête du Christ. *The Reliquary*, octobre 1905, 238-248, 10 fig.

— Luigi Rizzoli Jun., *Una Medaglia del Bembo che non è opera di Benvenuto Cellini.* Roma, 1905, in-4°, 7 p., fig. Extr. de *L'Arte* dirigé par Adolfo Venturi, VIII, fasc. IV [Médaille de Pietro Bembo, avec le Pégase].

— Adolfo Herrera, Notice sur Don Gaspar de Quiroga. *Boletin de la Real Academia de la Historia.* Madrid, mai 1905, 353-356, pl. [Médaille de Quiroga signée P.ANG.F par l'Italien Pedro Angelo, vers 1578].

— Adolpho Herrera, Étude sur Rutilio Gaci. *Boletin de la Sociedad española de excursiones*, avril 1905, 3 pl. [Artiste florentin qui a signé de son monogramme, à la fin du xvie s., quatre médailles de Philippe III, de Marguerite d'Autriche, de Philippe IV, de l'artiste avec sa femme]. Cf. *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 342.

— Arturo Spigardi, Médaille de Carlo Angeloni. *Bollettino di num.*, 1905, 120, fig.

— G. Castellani, *Saggio di una bibliographia nuziale della famiglia Papadopoli*. Venezia, 1905, in-4°, 50 p. [Fig. de la médaille commémorative frappée par le personnel de la famille Papadopoli].

— Adrien Blanchet, *Médailles de Marie de Médicis et d'Henri IV*. Paris, 1905, in-8°, 10 p., fig. Extr. des *Procès-verb. Soc. fr. de num.* [Médaille de la fondation du Luxembourg ; médaillon gravé par Simon de Passe].

— Robert Mowat, Une médaille d'Anne d'Autriche encastrée dans le mur de l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Paris. *Gaz. num. fr.*, 1905, 41-45, fig. [Médaillon de 1620].

— Paul Bordeaux, Médaille et jeton frappés à l'occasion de la réunion de Lille à la France en 1713. *Rev. num.*, 367-387, fig. [Documents sur les projets de ces pièces].

— Albert Babeau, La médaille de la pose de la première pierre de Saint-Philippe-du-Roule à Paris. *Gaz. num. fr.*, 1904, 427-429 [Documents de 1772 relatifs à une médaille non retrouvée].

— Paul Ch. Strœhlin, Numismatique de la Croix-Rouge. *Rev. suisse num.*, 1905, 157-160 [Médailles françaises].

— Dr R. Lacronique, Médecins médailleurs. Le docteur Paul Richer et ses précurseurs. *Gaz. num. fr.*, 1905, 1-40, portrait et pl. I à III [Notices sur Robinet et Cusco, p. 30 à 33].

— Fr. Monod, Daniel-Dupuis, médailleur. *Art et Décoration*, septembre 1904, fig.

— F. Mazerolle, F. de Vernon ; catalogue de son œuvre ; supplément. *Gaz. num. fr.*, 1904, 409-426, pl. VII à XII [Médailles frappées et fondues de 1899 à 1905].

— Ch. Saunier, Ovide Yencesse, médailleur. *Art et décoration*, mai 1904 [Fig. des portraits de Ponscarme, d'Edme Piot, de Magnin, de Berlioz, de Wagner et plaquette de la *Répression du braconnage*].

— P. Gsell, Les médailles et les plaquettes aux Salons de 1904. *Art et décoration*, juillet 1904, fig.

— Fr. Kaiser, Les sociétés pour la médaille en France, Hollande, Belgique et Autriche. *Mitteil. der österr. Gesellschaft f. Münz- und Medaillenfr. in Wien*, I, 1905.

— Em. Théodore, Moules à enseignes et à médailles des pèlerinages de Saint-Sébastien, de Saint-Ghislain et de Saint-Leu. *Bulletin Soc. d'études* de Lille, 1905 [Moules de pierre et de bronze du xvie s.].

— Fréd. Alvin, Document relatif à Philippe Roëttiers, graveur général des monnaies des Pays-Bas et médailles inédites de cet artiste (1640-1718). *La Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1905, 153-261, pl. II, III et IV.

— Alphonse de Witte, Le graveur Théodore-Victor van Berckel; essai d'un catalogue de son œuvre. *La Gaz. num.* de Bruxelles, IX, 1905, 168 et s., pl. II et III [Médaillon fondu, et médaille copiée et signée par C. Haller].

— Jean Justice, Le graveur P. J. J. Tiberghien. Sa vie, son œuvre. *La Gaz. num.*, IX, 1905, 161-168, pl. IV.

— Z. Zielinski, Étienne de Hollande, médailleur des Pays-Bas du xvie siècle. *Wiadomosci numizm.-archeol.* de Cracovie, 1905, n° 1.

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié, Quelques médailles inédites. *Rev. belge num.*, 1905, 445-454, pl. XII, XIII et XIV et fig. [Méd. de Jean de Lierre; méd. hollandaises gravées pour noces et enterrements; xvie et xviie siècles].

— W. K. F. Zwierzina, Médailles néerlandaises 1864-1898. 2e partie, 1879-1890. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XII, 1904, 239-270; 1905, 85-116. Tir. à part sous le titre : *Nederlandsche Penningen, 1864-1898.* Deuxième partie, 1879-1890. Amsterdam, 1905, in-8°, 306 p., 12 pl.

— C.-F. Gebert, La médaille de la Trinité par Hans Reinhart. *Numism. Mitteilungen* de Nuremberg, 1905, 509-510 [La Trinité de la médaille n'est pas une copie du tableau de Dürer].

— J. V. Kull, *Die Denkmünzen der Grafen von Wolfstein.* München, 1904, in-8°, 8 p., fig. [Médailles des comtes de Wolfstein].

— X., Médailleurs inconnus jusqu'à ce jour. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3359 [F. Fecher signant F. F., orfèvre de Strasbourg, xviie siècle; Rutilio Caci, signant RVT. CA., à Madrid, vers 1615. Cf. plus haut l'indication relative à l'article de M. A. Herrera].

— M. Kirmis, Sebastien Dattler. *Daheim*, 1905, n° 48 [Cet artiste, né à Strasbourg, venu à Augsbourg, en 1619, a signé une médaille de ses initiales].

— X., Les nouvelles médailles de protection de Cobourg. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3378, pl. 161.

— H. Buchenau, Médailles nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3382-84, fig. [Méd. de Goethe par Rudolf Mayer, du gouverneur Wismann par A. M. Wolff].

— X., Médailles nouvelles. *Frankf. Münzzeitung*, 1905, 316-317, 329-332, fig. [Méd. de Victor von Scheffel, de Schopenhauer, de Goethe].

— X., Médailles de Schiller. *Deutsche Reichsbankblätter* de Grotowsky à Leipzig, 1905, III, 49 et s.

— P. Ch. Stroehlin, *Répertoire général de médaillistique*. Fiches 1001 à 1200 [Méd. des empereurs Frédéric III et Guillaume II, de Bismarck, de Moltke et d'hommes d'État français].

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié, *Les médailles et plaquettes modernes*; XVI. Harlem, 1905, in-f°, p. 127-132, pl. XCII-XCIII [Œuvre de médailleurs allemands, de Gube, J. Kowarzik, D. Greiner, H. Frei].

— J. Müller, La collection de coins de monnaies et de médailles de la Monnaie impériale de Vienne. *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 363-367.

— *Max Ritter von Wilmersdörffer'sche Münzen- und Medaillen-Sammlung. Erste Serie; Kunstmedaillen der Renaissance; Münzen und Medaillen von Schweiz, Frankreich, Elsass und Lothringen, Baden, Württemberg, Hohenzollern.* Vente, octobre 1905, à Francfort-s.-Main par Joseph Hamburger, gr. in-8°, 200 p. et 18 pl. [Série très remarquable de médailles allemandes, série nombreuse de médailles françaises, surtout de la Révolution et de l'Empire, monnaies de Suisse, de France, d'Alsace-Lorraine].

— Georges Gallet, Une médaille de René, comte de Challant et seigneur souverain de Valangin en Suisse. *Rev. suisse de num.*, 1905, 113-124, pl. I.

— Arnold Robert, Johann-Friedrich Huber (1766-1832). *Num. Circular*, 1905, 8584, fig. Graveur de la médaille de la République de la Rauracie, 1792].

— Arthur Lamas, Le sacrilège de l'église de Santa Engracia et les insignes des « Esclaves du Saint-Sacrement ». *O Archeologo Portuguès*, 1905, 224-237, pl. [Médailles ovales relatives à un vol commis en 1630 à Lisbonne].

— George Severanu, Numismatique de la Moldavie, 1771-1774; monnayage du baron P. N. de Gartenberg-Sadogurski. *Buletinul Societatei numism. romane*, II, 1905, 45-55, fig. [Atelier de Sadogura. Médailles et jetons de Gartenberg; médaille offerte par le personnel de la Monnaie de S.; médaille des loges maçonniques de Moldavie, 1772 et 1774].

— X., Médailles nouvelles. *Buletinul Societatei numism. romane*, II, 1905, 63-68, fig. [Méd. roumaines d'Étienne le Grand, de Michel Viteazul, du berger roumain, de l'Asile Cantacuzène].

— X., Une médaille du cavalier de saint Georges (Jacques-Édouard François, fils de Jacques II)? *Rassegna num.*, 1905, 72-74, fig.

— W. J. W., Enseigne-médaille du jeune chevalier (Prince Charles-Édouard Stuart). *Num. Circular*, 1905, 8625, fig.

— X. La capture de Porto Bello par Vernon. *American journal of Num.*, XL, 1905, 14-17 [Concerne une série de médailles dont on connaît environ 200 variétés].

— *Hamburgische Zirkelcorrespondenz; Abbildungen freimaurerischer Denkmünzen und Medaillen.* Hambourg, 1905, t. VII, 55 p., 20 pl. (N°s 122-141) [Catalogue des médailles maçonniques américaines par Carl C. Wiebe].

— Frederick Starr, La médaille Cornplanter. *American journal of Num.*, XL, 1905, 10, pl. [Médaille fondée en 1904 pour récompenser les travaux relatifs au peuple iroquois].

JETONS

— Dr Fournié, Présentation de médailles. *Bullet. Soc. archéol. et histor. du Limousin*, LV, 1905, 380-391, fig. [Bouton gravé du xviie siècle; jetons des corporations des potiers d'étain et des toiliers; méreau de plomb des fruitiers (probablement pour Limoges), au type de saint Léonard; méreaux des fruitiers de Paris; médaille de Jean Dorat par Primavera].

— F. Mazerolle, Inventaire des poinçons et des coins de la Monnaie des médailles (1697-98). *Gaz. num. fr.*, 1904, 225-408 [N°s 957 à 1917; médailles et jetons divers]; *ibid.*, 1905, 47-92 [N°s 1918-2186].

— Henri Chérot, Le jeton de l'éloge funèbre de Henri II de Bourbon-Condé. *Revue Bourdaloue*, 1er janvier 1904 [Ce méreau d'*obit* avec le nom du président Perrault a déjà été publié par M. Mazerolle dans le *Bullet. de num. et d'arch.*, t. VI, 1886-87, pl. IV, 1].

— X., Jeton du XIVe siècle trouvé en Thuringe. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3380, pl. 161, 19 [Légendes simulées, écussons et aigle].

— Arturo Spigardi, Jeton de présence de l'Académie des « Georgofili » à Florence, 1768. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 319-321, fig.

— L., Quelques méreaux inédits de Boston. *American journal of Num.*, XL, 1905, 27-28.

— A. Chitty, Jetons australiens contremarqués de noms de commerçants. *Num. Circular*, 1905, 8585-87.

SCEAUX

— G. Schlumberger, Sceaux byzantins inédits (cinquième série). *Rev. num.*, 1905, 321-354, fig.

— K. M. Konstantopoulos, Bulles byzantines du Cabinet numismatique d'Athènes. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1905, 53-102, pl. I.

— K. M. Konstantopoulos, Le prétendu sceau de plomb de David, empereur de Trébizonde. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1905, 121-130, fig.

— J. Germer-Durand, Plombs byzantins trouvés à Ascalon. *Échos d'Orient*, 1904, VII, 193-194.

— E. R., Sceau secret de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne. *Rassegna num.*, 1905, 68-71, fig.

— P. de Farcy, Le sceau de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. *Mém. Soc. d'agric., sc. et arts d'Angers*, 1904, 31-38.

— Max Prinet, Un sceau italien de Jean de Vienne, capitaine de Calais (1340). *Rev. num.*, 1905, 359-366, fig.

— Ch. Tiersonnier, Note sur deux empreintes de sceaux du moyen âge. *Bullet. Soc. émul. Bourbonnais*, XII, 1904, 319-322.

— Édouard Poncelet et Léon Naveau, Les Sceaux. Dans *Exposition de l'art ancien au pays de Liège ; Catalogue général, 1905.* Liège, in-8°, classe III, n°s 3115-3225 [Sceaux de la région].

— Edm. Lombaerts, Sceau-matrice de Guillaume Uten-Lieminghen. *Rev. belge num.*, 1905, 455-556, fig. [Sceau du XVe siècle avec les lettres V M A dans le champ].

— Carlo Kunz, Deux sceaux des évêques de Nona, au Musée municipal des antiquités de Trieste. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 243-248, pl. IX [XVe et XVIe siècles].

QUESTIONS DIVERSES

— J. Leite de Vasconcellos, Signification religieuse, en Lusitanie, de quelques monnaies percées d'un trou. *O Archeologo Português*, 1905, 169-175, fig. [M. romaines, celtibériennes et portugaises percées. Les monnaies antiques portent généralement un bœuf, et il est avéré qu'on a trouvé en Espagne de nombreux petits monuments représentant un bœuf].

— J. E. ter Gouw, La monnaie dans le langage populaire. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 117-142 [Recherches sur les noms de monnaies : *Platbek*, *Zwaantje*, *Stooter*, *Rijder*, *Paardje*, *Vaantje*, *Klimmer*, *Vijfstatenstuivers*].

— J. M. Faddegon, Notice sur les cauris. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 45-63 [Emploi de ces coquillages dans l'Égypte arabe].

— C. Ribbe, *Muschelgeld-Studien, nach dem hinterlassenen Manuskript des Prof. Dr O. Schneider bearb.* Dresde, 1905 [Monnaie de coquillage].

— C. v. Ernst, Retour à la monnaie en barres. *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 371-372 [L'auteur signale des barres d'or fin portant les mots *Monnaie royale*, *Perth*, *filiale* et ayant cours dans les banques de la Nouvelle-Galle du Sud].

— A. Houlé, *Étude sur une statère* (balance) *découverte dans une sépulture du cimetière franc de Bury.* Beauvais, 1905, in-8° [Cf. le mémoire de M. G. Cumont publié dans le t. V des *Annales de la Soc. d'archéologie de Bruxelles*, 1891].

— C. von Ernst, Sur les monnaies inventées et les falsifications de monnaies. *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 375-381 [Intéressantes recherches, spécialement pour les XVIIe et XVIIIe siècles].

— E. Gnecchi, Chronique des falsifications. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 237-240.

— S. Wigersma, Notice sur Wigle van Aytta de Zwichum, sa collection de monnaies et de médailles et les médailles avec son portrait. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 1-44, pl. I à III [Collectionneur du XVIe siècle].

— P. Bordeaux, Lettres de la fin du XVIIIe siècle relatives à la collection de l'abbé Ghesquière. *Rev. belge num.*, 1905, 457-468.

— F. Alvin, Le Cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale. *Rev. des bibliothèques et archives de Belgique*, 1903, 22-27, 172-176, 396-402.

— C. B., Le Musée national bulgare. *Bullet. de num.*, 1905, 65-66 [Renseignements sur les séries monétaires de cet établissement].

— R. Mowat, Article nécrologique sur E.-D.-J. Dutilh. *Rev. num.*, 1905, 413.

— Emil Bahrfeldt, Hermann Dannenberg. *Berliner Münzbl.*, 1905, 135-137, portrait.

— A. Blanchet, Article nécrologique sur Hermann Dannenberg. *Rev. num.*, 1905, 413-414.

— M. Bahrfeldt, *Numismatisches Literatur-Blatt*, n°s 147-148, 1905.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME NEUVIÈME

1905

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

Monnaies romaines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises.

Monnaies seigneuriales françaises.

Monnaies étrangères.

Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

MÉDAILLES ET JETONS

Poids, Sceaux et Bulles, Tessères.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Comptes rendus :

NECROLOGIE

DIVERSES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

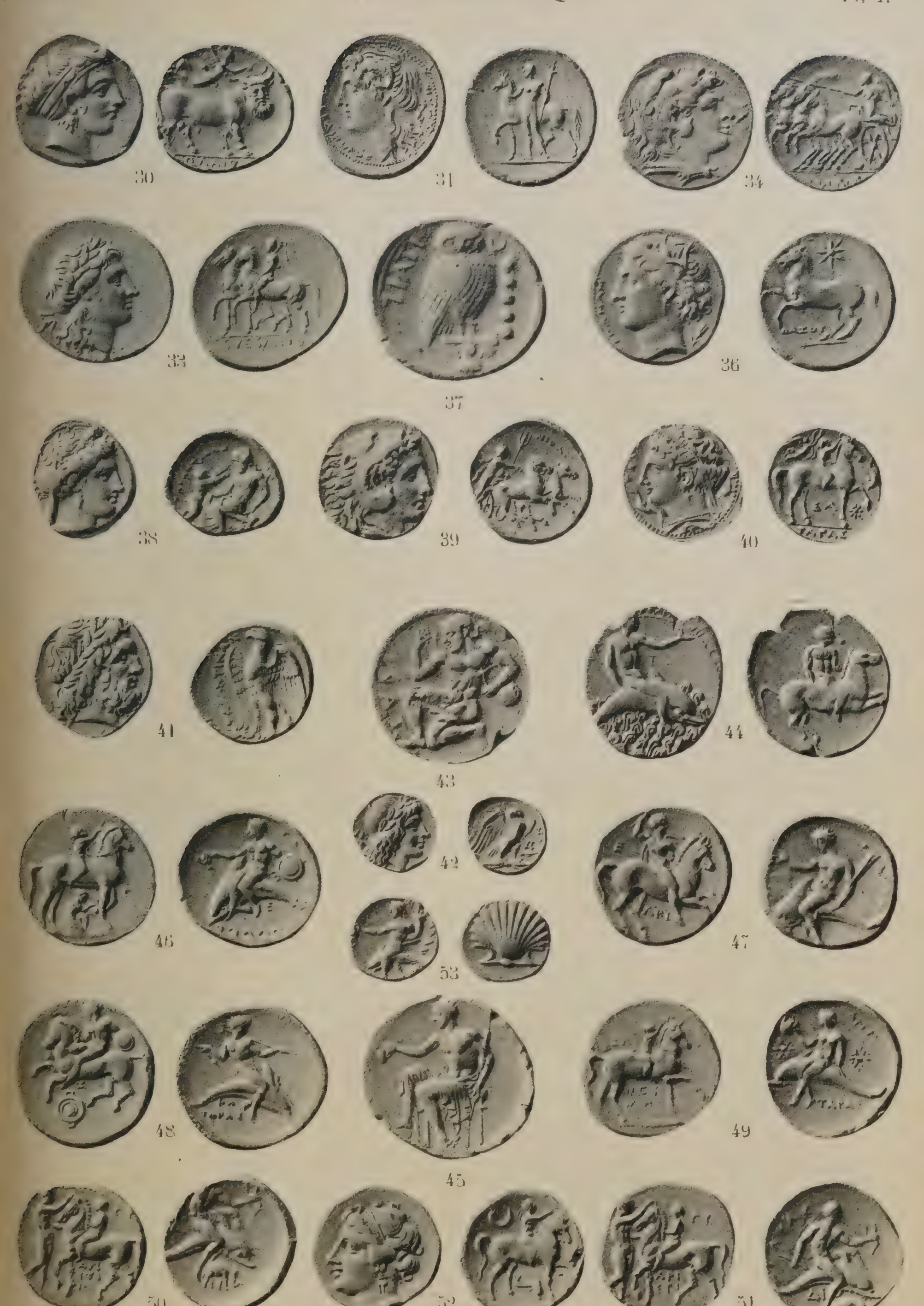


5 — Statère de Münich

SÉRIE DES SÉLEUCIDES

(Collection Jameson)

Phototypie Berthaud, Paris



CHOIX DE MONNAIES GRECQUES

Phototypie Berthaud, Paris



Phototypie Berthaud, Paris

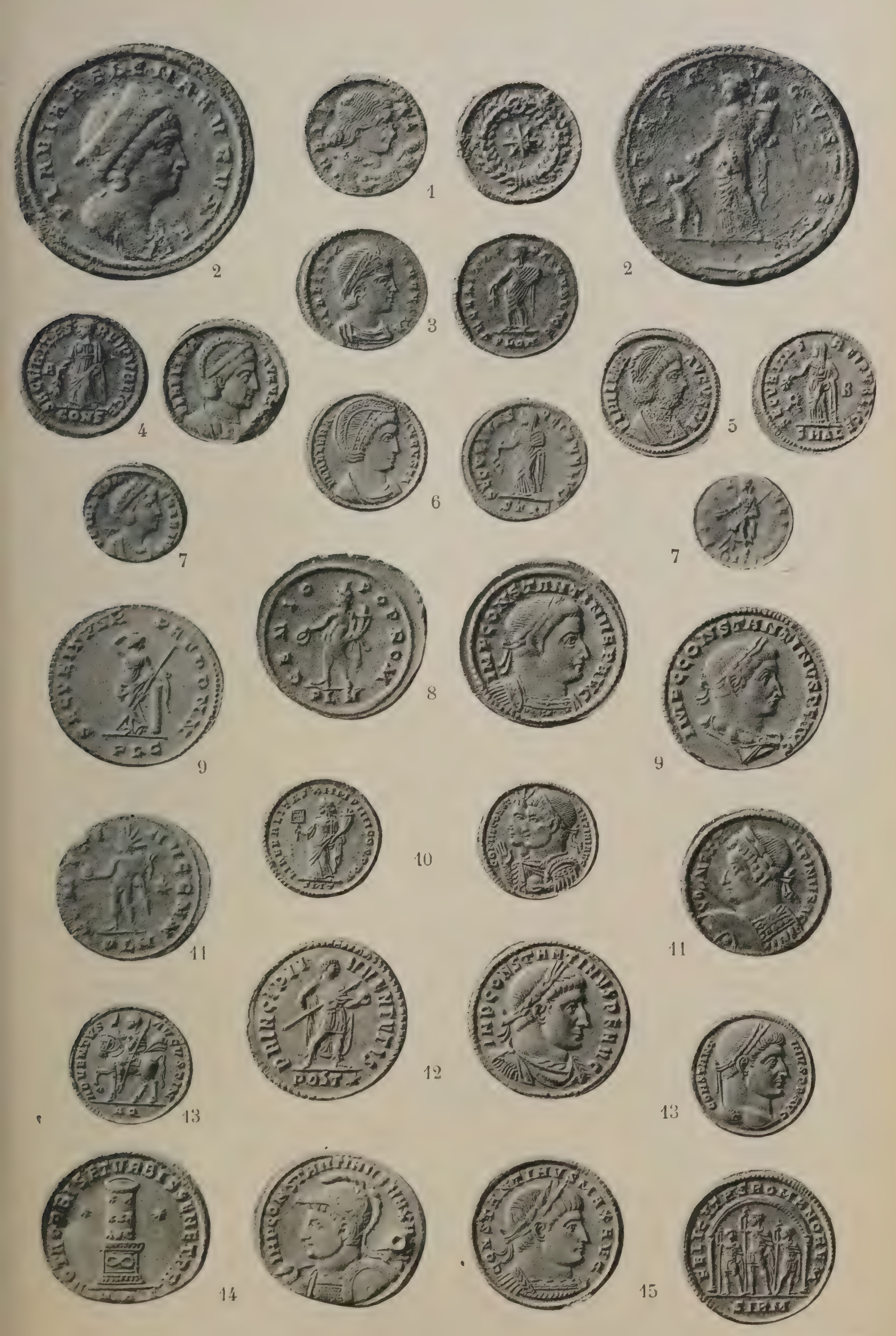
MONNAIES DES ARSACIDES

1. Arsace I (d'Arménie). — 2. Phriapatius. — 3. Phraate III. — 4. Mithridate II. — 5. Sinatrocès.
6. Phraate III. — 7. Mithridate III. — 8. Orode I. — 9. Artaban IV. — 10. Vologèse II.
11. Vologèse III. — 12. Vologèse III.
(Désignations du catalogue Petrowicz)



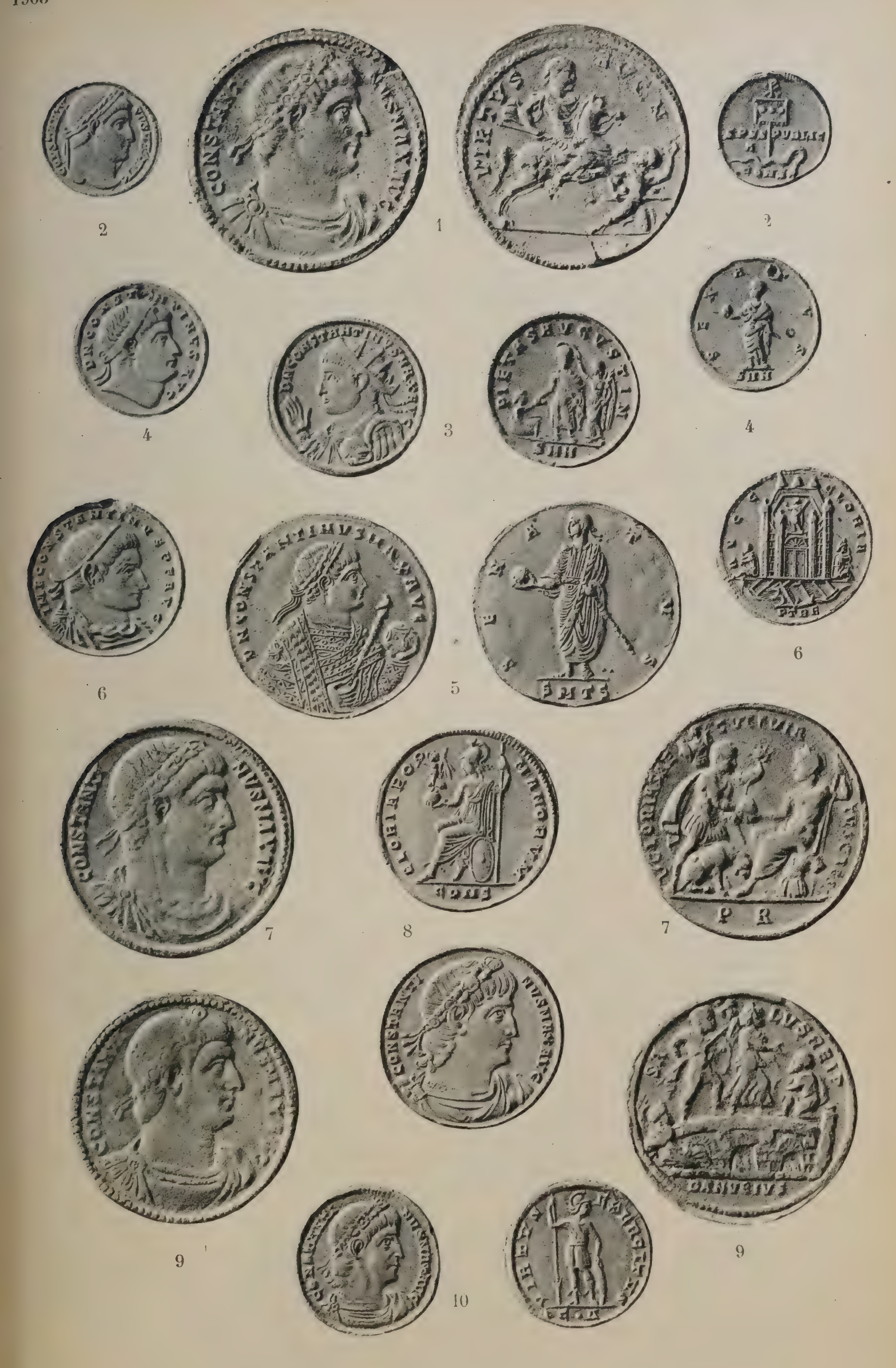
Phototypie Berthaud, Paris

ICONOGRAPHIE DE VALÉRIE, MAXENCE (4-12) ET ROMULUS



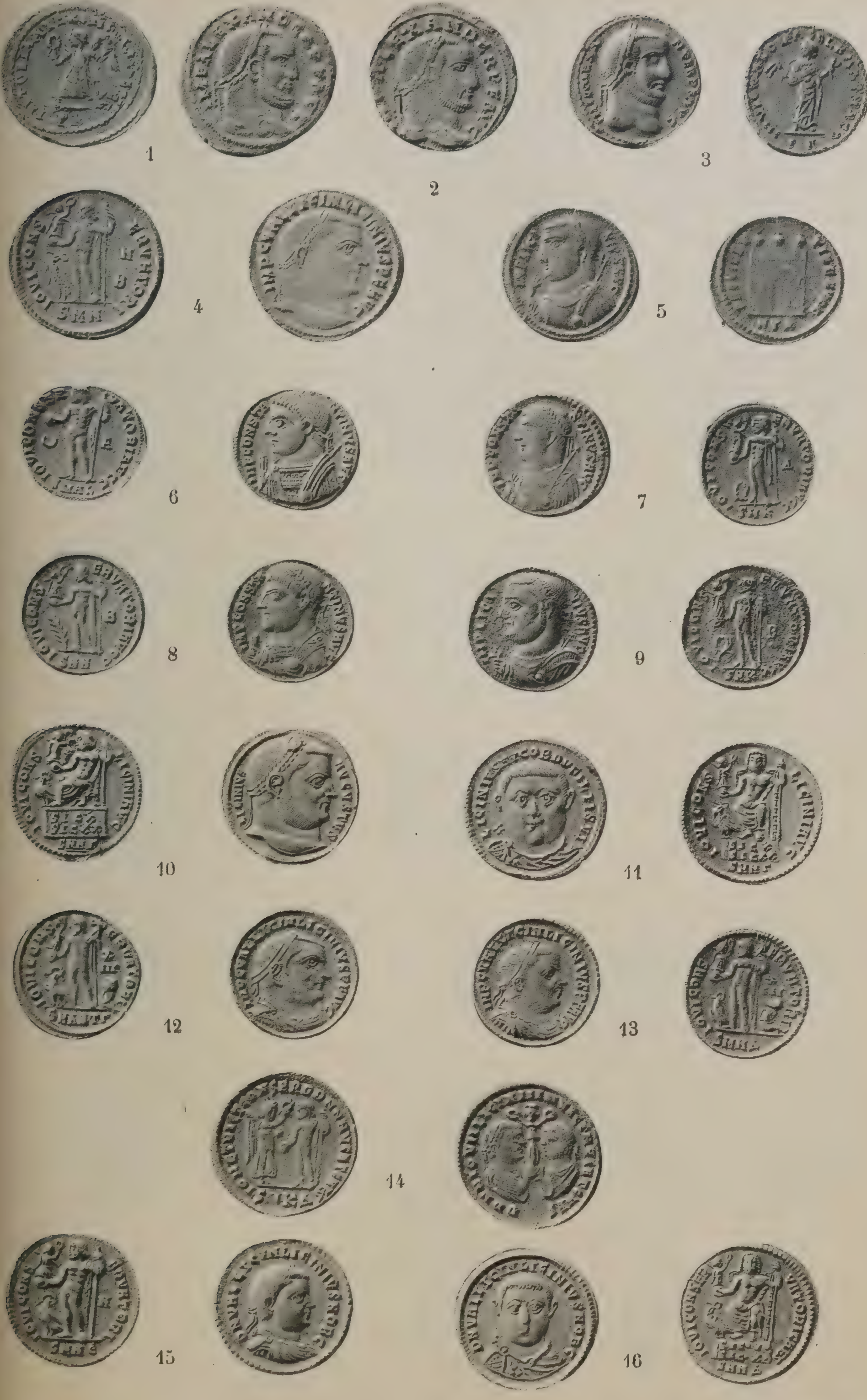
Phototypie Berthaud, Paris

ICONOGRAPHIE DE SAINTE HÉLÈNE ET CONSTANTIN (Ire Partie)



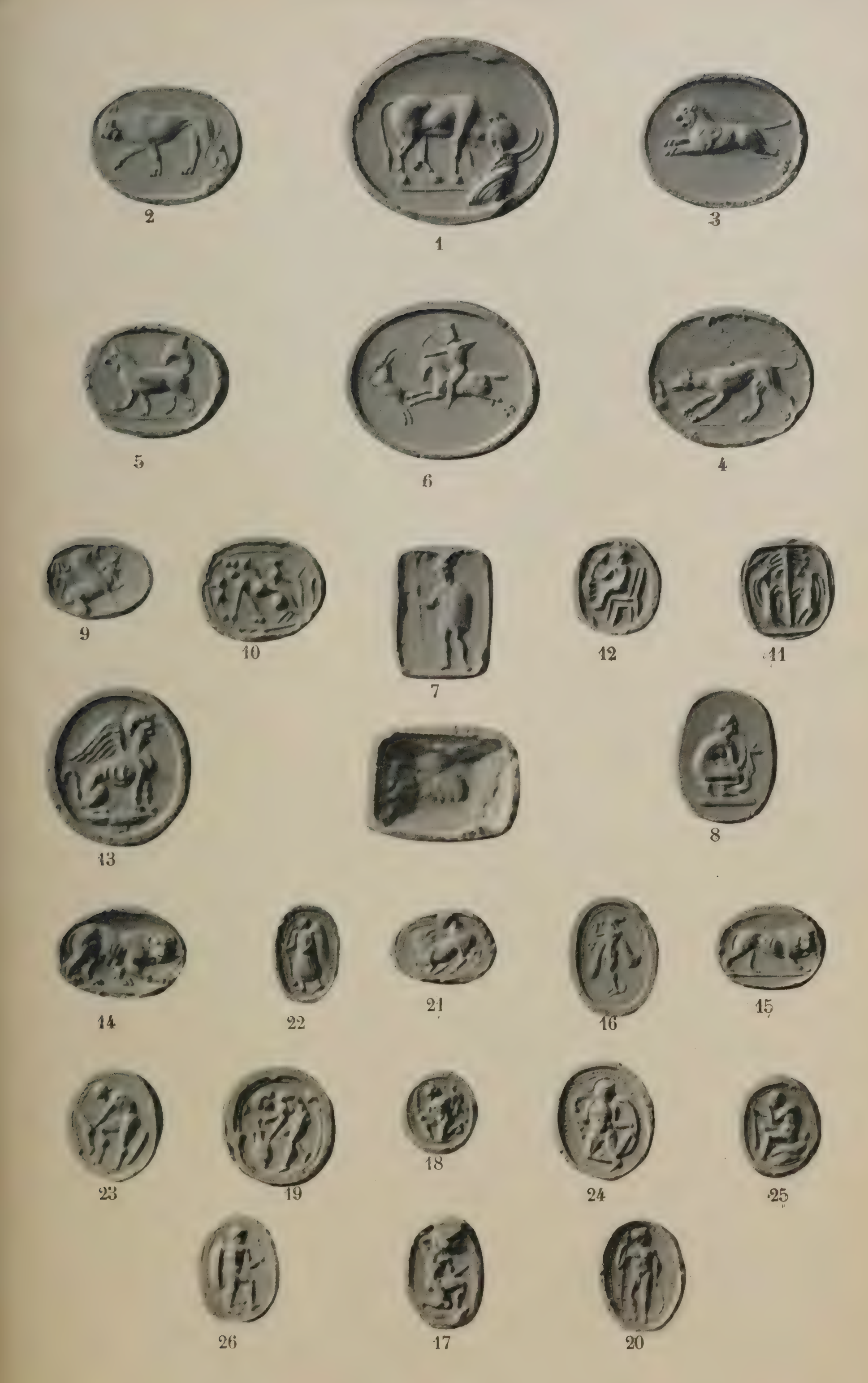
ICONOGRAPHIE DE CONSTANTIN (Fin)

Phototypie Berthaud, Paris



Phototypie Berthaud, Paris

ICONOGRAPHIE D'ALEXANDRE (1-3) ET DES DEUX LICINIUS (4-16)



PIERRES GRAVÉES DU CABINET DE FRANCE

Phototypie Berthaud, Paris



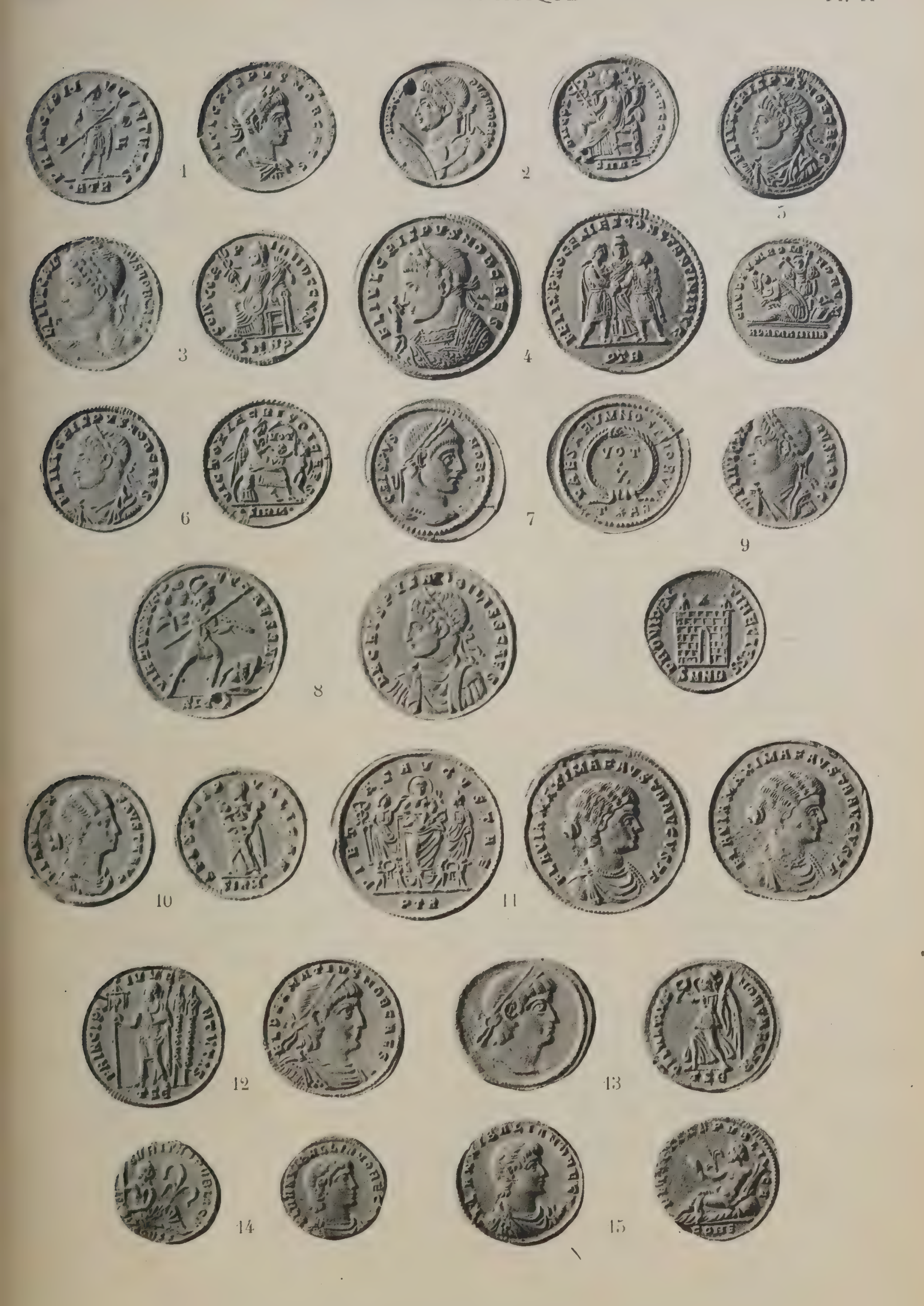
1



2

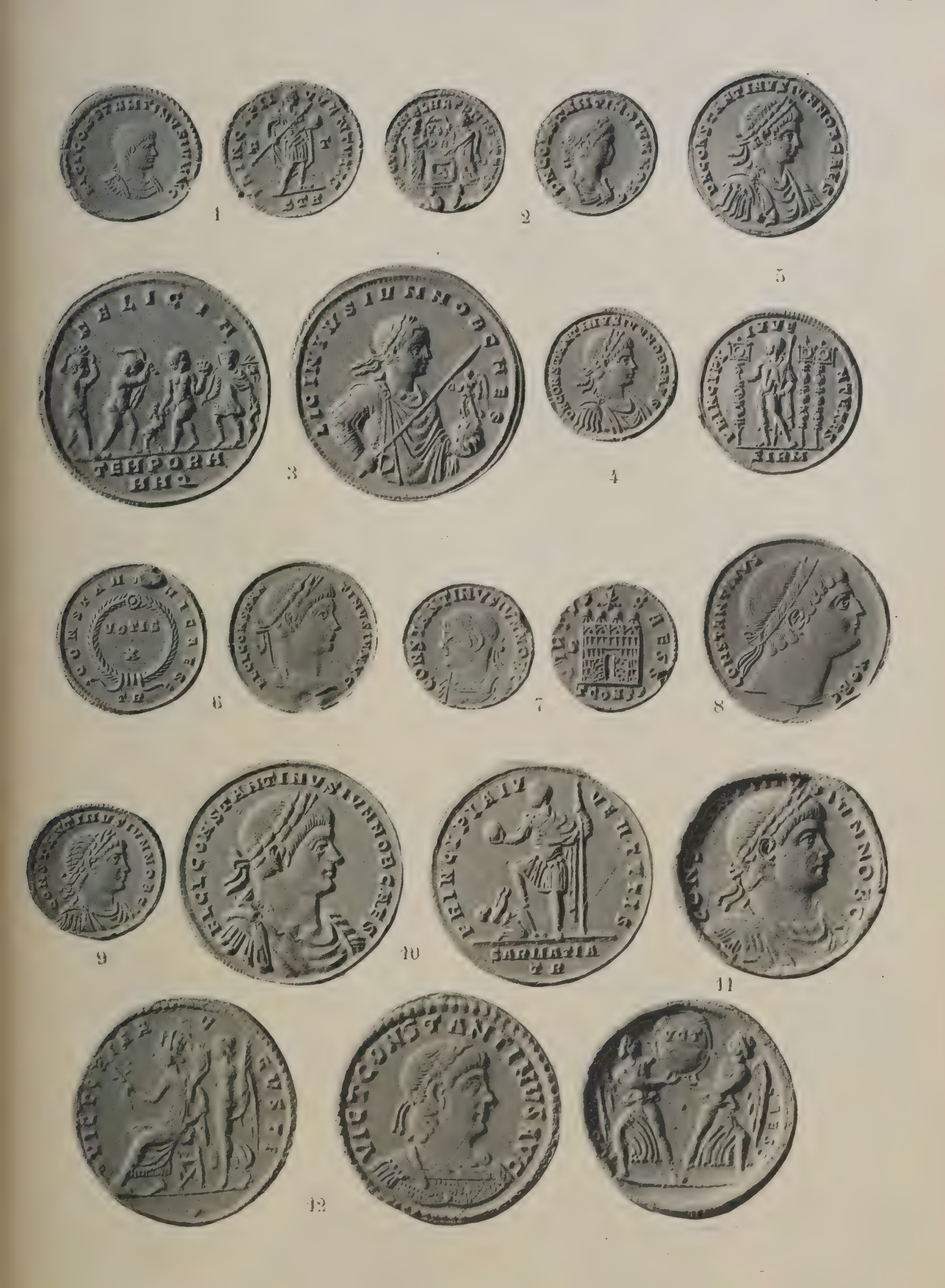
MÉDAILLES DE LEONE LEONI

Phototypie Berthaud, Paris



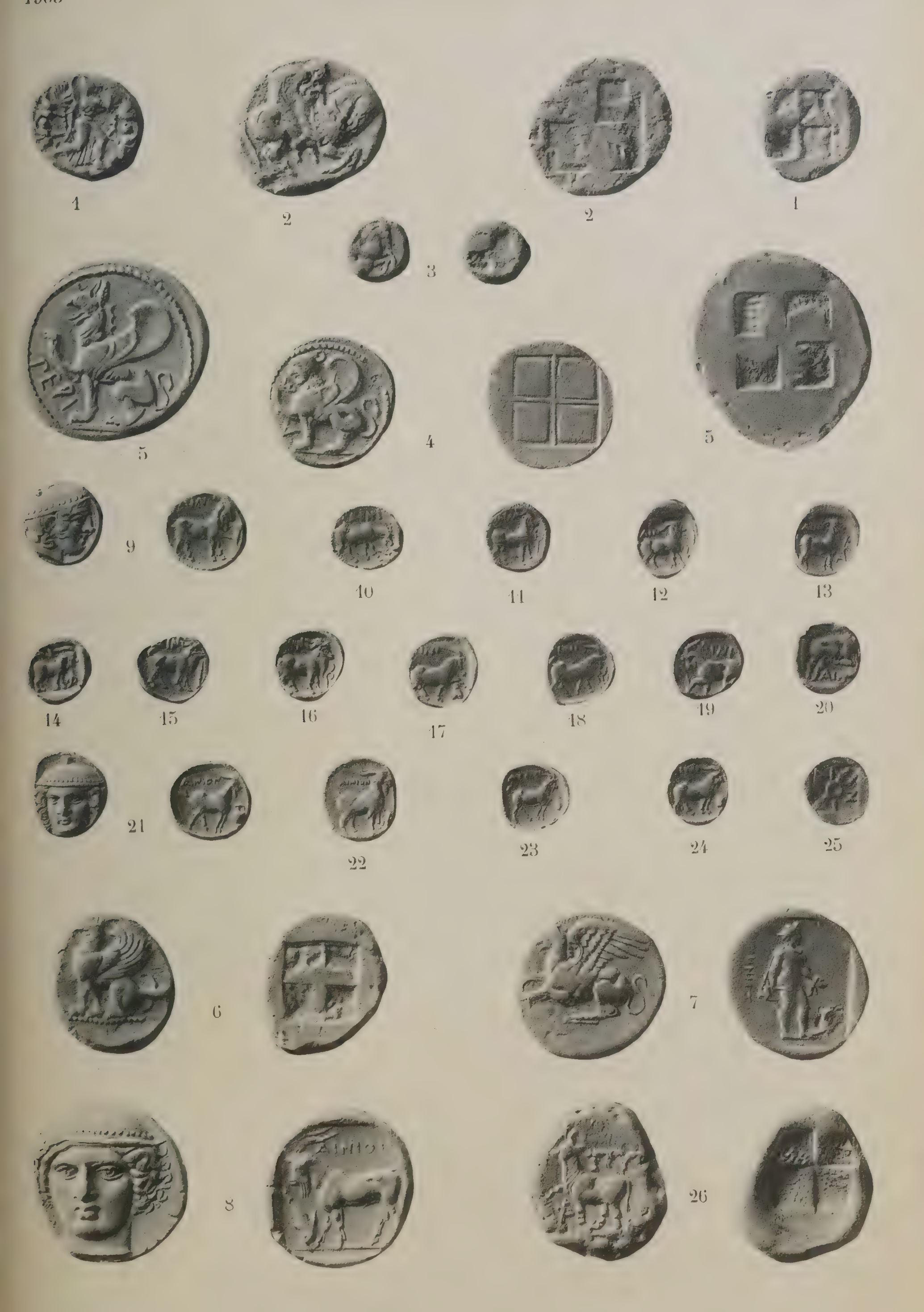
ICONOGRAPHIE DE CRIPSUS, FAUSTA,
DELMACE ET HANNIBALIEN.

Phototypie Berthaud, Paris



ICONOGRAPHIE DE CONSTANTIN II

Phototypie Berthaud, Paris



INCERTAINES — MONNAIES DE THRACE

Phototypie Berthaud, Paris

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 7 JANVIER 1905

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

M. le Président présente les publications reçues depuis la dernière séance :

Bull. et Mém. de la Soc. arch. et hist. de la Charente. Tables générales, 1845-1900.

Bull. trim. de la Soc. arch. de Touraine, 1904, 2 et 3.

Acad. d'Amiens, t. L, 1903.

Soc. des Antiquaires de France, Mettensia, n° 4.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, t. V, déc. 1904.

La Société décide l'acquisition d'un meuble pour installer sa bibliothèque.

M. Germain de Maidy est élu membre correspondant.

M. Blanchet annonce qu'il quitte le *Bulletin international de numismatique* pour devenir troisième directeur de la *Revue numismatique*.

M. Sudre, continuant à rechercher dans les ouvrages anciens les mentions relatives à la numismatique, donne lecture des pages suivantes du tome XXXI des Mémoires de Bachaumont :

Page 69, 28 janvier 1786 :

Ce qui se passe à la Monnoye devoit aussi être la matière d'une dénonciation. Faute d'avoir mûrement combiné l'opération de la conversion des Louis, il s'ensuit un désordre et des difficultés qui se multiplient à l'infini. On avoit proposé à M. de Calonne de donner aux porteurs de Louis, pour faciliter l'opération, des billets de monnoye en échange. Ces billets payables à des époques certaines, plus ou moins courtes, auroient porté un intérêt à quatre pour cent. On a craint avec raison l'introduction de ce papier, sujet de nouvelles alarmes et d'inquiétudes encore plus grandes, et c'est sans doute pour les prévenir que les Magistrats croyoient devoir délibérer sur la matière ; mais comme la Cour des Monnoyes est occupée de ce projet et a fait des Remontrances, le Parlement ne doit pas s'en mêler encore.

Page 77, 2 février 1786 :

La Cour des Monnoyes en effet a senti le danger des Billets substitués aux Louis portant intérêt à quatre pour cent, quelque précaution qu'ait semblé prendre le gouvernement pour prévenir toute crainte et inquiétudes : en conséquence avant, d'enregistrer les Lettres Patentes données à Versailles le 18 janvier pour l'introduction de ce papier, elle a cru devoir adresser au Roi des Remontrances, qui n'ont été repondues que le 27 janvier d'une manière assez méprisante et d'un ton sévère et courroucé.

Cette Cour a donc enregistré sur le champ le 27, mais du *très exprès commandement du Roi*, et avec des modifications qui ont déplu au Ministère : en sorte que Sa Majesté lui a fait apporter ses registres, comme au Parlement, pour y subir la même humiliation et une plus grande, puisque le Souverain n'a

point employé sa main auguste à la radiation, mais a ordonné au Greffier en chef de le faire ; ce qu'il a exécuté très humblement. On ignore encore si la Cour des Monnoyes a fait antérieurement quelque Arrêté concernant les réserves et protestations d'usage.

Page 79, 17 février 1786 :

Suivant les Nouvelles Lettres Patentes enregistrées à la Cour des Monnoyes, l'abondance des matières d'or que l'attrait du bénéfice accordé a fait entrer dans le royaume, ou sortir des caisses particulières, s'accroît tellement de jour en jour, que quelque diligence qu'on apporte au travail, il est impossible de satisfaire à l'empressement du public, et comme les possesseurs ne veulent s'en défaire qu'avec avantage, il en résulte dans la circulation un engorgement momentané, qui pourroit devenir préjudiciable au commerce ; d'autant plus qu'il sert de prétexte à plusieurs débiteurs pour ne pas payer. En conséquence on proroge jusques au premier janvier 1787 le cours des anciens Louis ; on augmente les hôtels des Monnoyes, où les espèces d'or seront fabriquées : en sorte que d'ici au 1 mars, on calcule qu'ils en pourront fabriquer pour cent huit millions : on crée des reconnaissances en certaine proportion, portant intérêt à quatre pour cent, devant être retirées d'un mois à l'autre. Pour fournir à ce petit bénéfice, de façon qu'il ne tourne pas au détriment du Roi, on crée deux cens quatre-vingt-trois offices de changeurs, avec finance, qui joints aux cent dix sept dejà établis, donne une quantité de quatre cens.

Les nouveaux hotels des Monnoyes où l'on fabriquera, sont *Rouen*, *Montpellier*, *La Rochelle*, *Strasbourg* ; en sorte qu'il y en aura onze. .

Comme l'on craint dans le public que le mouvement des espèces d'or n'occasionne celui des espèces d'argent, on déclare que cette supposition est dénuée de fondement et que le principe même qui a nécessité l'opération sur l'or, exclut tout ce qui pourroit apporter le moindre changement dans la valeur des espèces d'argent.

Page 92, 9 février 1786 :

Le procès-verbal des opérations de la Cour des Monnoyes relativement à la violence qu'elle a éprouvée pour l'enregistrement de la substitution du *Papier Monnoye* aux Louis ou autre numéraire, est encore plus intéressant que celui de l'Emprunt, à raison des suites qu'il peut avoir, et il est bon d'en fixer les époques d'après les registres mêmes de cette Cour.

Le lundi 23 janvier, les Lettres Patentes portées à la Cour des Monnoyes.

Nomination de Commissaires pour les examiner.

Mercredi 25, on arrête des Remontrances d'après le compte des Commissaires.

Le jeudi 26, objets des Remontrances fixés.

Vendredi 27, ordre de porter les Remontrances à Versailles.

La Cour reçue à Versailles à six heures du soir ; ordre d'enregistrer sur le champ.

La Cour rendue à Paris se rassemble à dix heures du soir et enregistre, avec mention de Représentations à faire au Roi.

Le lundi 30, Lettre du Garde des Sceaux pour faire rayer la mention des Représentations.

Réponse que la Cour n'a ni la volonté ni le droit de rayer son Arrêt ni partie d'icelui.

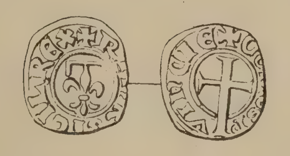
Le mardi 31, la Cour mandée pour la seconde fois à Versailles : le Roi en sa présence a fait biffer par le Greffier en chef la Mention des Représentations : ensuite a ordonné que les Lettres-Patentes avec l'enregistrement pur et simple fussent imprimées et affichées.

On a travaillé pendant toute la nuit à l'exécution et le matin 1 février, elles étoient affichées à l'Hotel des Monnoyes et criées dans les rues le jour même.

Le mercredi 1 février, Protestations par la Cour des Monnoyes contre la radiation de la veille.

Le comte de Castellane communique une monnaie de billon de Robert, comte de Provence :

✠ R∘IhR∘SICIL∘REX. Lis sous un lambel à trois pendants.



R̸. ✠ COMES P—VINCIE. Croix à long pied coupant la légende.

« Cette petite pièce me paraît inédite. Bien que d'une fabrication médiocre, elle est parfaitement conservée ; elle pèse 0 gr. 471. Je crois qu'elle doit être considérée, non comme une obole, mais comme une pite.

« Les ordonnances des comtes de Provence, Charles II et Robert, font mention de cette division, et un bail de l'année 1330 pour la monnaie d'Avignon en prescrit justement la fabrication.

« Dans ce document, le titre et le poids de la pite ne sont pas indiqués spécialement, mais l'obole doit être à 1 denier 12 grains et taillée à 284 pièces au marc.

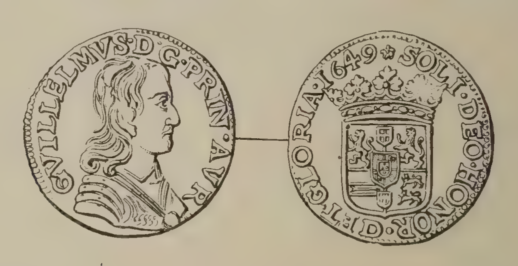
« Or, si on prend pour base de calcul le marc d'Avignon et de Marseille, le poids de l'obole ressort à 0 gr. 824 environ ; ce chiffre permet, étant donnés les écarts fréquents dans la fabrication des monnaies de billon, de considérer assez vraisemblablement notre pièce comme une pite. »

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« M. Joseph Puig, correspondant de la Société, a bien voulu nous communiquer une remarquable pièce d'or dont voici la description :

GVILLELMVS·D : G·PRIN·AVR. Buste cuirassé, à droite.

℟. ❀ SOLI · DEO · HONOR · ET · GLORIA · 1649. Écu couronné, écartelé : au 1, Nassau (les billettes d'or du champ ont été omises par le graveur) ; au 2, Katzenelnbogen ; au 3, Vianden ; au 4, Dietz. Sur le tout, écartelé aux



1 et 4, Chalon ; aux 2 et 3, Orange. Sur le tout du tout, Genève. Au point d'honneur du grand écu, Veere ; en pointe, Buren. Sous le grand écusson, entre les mots HONOR et ET, on voit un monogramme qui paraît composé des lettres D et F [1].

Or, 13 gr. 15.

« Cette pièce est un exemplaire, frappé avec les mêmes coins que celle décrite par E. Cartier, dans la *Revue numismatique* (1839, p. 126, nº 54), sous le nom de *double écu*.

« Poey d'Avant a signalé la même pièce sous le nº 4631, mais l'indication de « pl. CI, nº 4 » est erronée, car cette figure reproduit une monnaie d'argent qui porte un écusson tout différent que celui que j'ai décrit plus haut.

« L'exemplaire du Cabinet de France est classé dans les cartons sous le nº 2607 et pèse 13 gr. 20. Ces pièces, auxquelles on a donné aussi le nom de *quadruples pistoles* [2], ont presque le poids des doubles louis de Louis XIII et de Louis XIV. D'ailleurs la plupart des monnaies des

1. Le dessinateur de la figure imprimée ci-dessus n'a pas tracé exactement ce monogramme, qui renferme certainement une lettre à l'intérieur du D.

2. A. Engel et R. Serrure, *Traité de num. mod.*, t. I, 1897, p. 52.

princes d'Orange de la maison de Nassau sont des imitations de monnaies royales françaises.

« Ainsi, pour le même règne de Guillaume (1647-1650), nous trouvons encore des imitations du double louis de Louis XIV aux doubles L formant croix (les L sont remplacées par des N) du demi-écu et du quart d'écu, avec le buste et l'écu fleurdelisé.

« Aucun auteur ne paraît avoir donné d'explication pour le monogramme signalé plus haut, qui figure tantôt au droit, tantôt au revers de la plupart des monnaies de Guillaume. Il s'agit évidemment d'une marque de graveur ou de maître de monnaie ; mais tant qu'on n'aura pas retrouvé des documents concernant la fabrication des monnaies de cette série, toutes les hypothèses resteront vaines. D'autres monnaies postérieures portent un monogramme qui paraît composé des lettres A, E ou F et D. Comme les monnaies qui portent ce monogramme, distinct du précédent, sont postérieures de deux et trois années seulement, on peut croire qu'il s'agit d'une marque différente du même graveur ou maître. »

M. Blanchet signale une trouvaille faite récemment dans la commune d'Huriel (Allier), et contenant plusieurs centaines de deniers et d'oboles de Bourges, de Nevers et de Clermont.

Le Président,
A. Blanchet.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

*
* *

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1905

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

M. le Président donne lecture de la correspondance et signale les publications reçues depuis la dernière séance :

Catalogue général des manuscrits des bibl. publiques de France, t. XLII. *Suppl.*, t. III, *Lyon-Orléans*. Paris, 1904 ; — t. IV, *Paris et Vitry-le-François*. Paris, 1904.

Bulletins de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne, t. 57, 1903. Auxerre et Paris, 1904.

Mémoires de la Soc. d'agricult., sc. et arts, 3e série, t. VIII, 1900-1902. Douai, 1904.

Bulletin de la Soc. archéol., scient. et litt. de Béziers, t. XXXIV. Béziers, 1904.

Rev. num., 4e trim. 1904.

Mémoires de la Soc. des Antiq. de France, t. LXIII (1902). Paris, 1904.

Vte B. de Jonghe, *Un denier noir frappé à Ypres par Gui de Dampierre, comte de Flandre*. Bruxelles, 1905, in-8°.

F. de Azara, *Geografia fisica y esferica de las provincias del Paraguay*. Montevideo, 1904, gr. in-8°, pl. et fig.

M. Dieudonné, sous-bibliothécaire au Cabinet des médailles, est présenté par MM. P. Bordeaux et Adrien Blanchet, comme membre titulaire.

M. Germain de Maidy écrit pour remercier de son élection.

M. Bouclier fait la communication suivante :

« En 1813, le général baron Rouarze, qui commandait la place de Zara, en état de siège, fit frapper avec l'argenterie

des couvents des pièces obsidionales. Par arrêté du 1er octobre 1813, il en fixa le poids et la valeur en francs : soit une once ou 4 fr. 60 ; 2 onces ou 9 fr. 20 ; et 4 onces ou 18 fr. 40.

« Ces pièces consistent en simples disques d'argent frappés de cinq poinçons, un sur chaque face et trois sur la tranche.

« Ces derniers sont ceux de trois orfèvres désignés pour en garantir le poids et le titre. Le poinçon de l'avers représente l'aigle impériale avec le nom de Zara et la date 1813; celui du revers porte simplement le poids et la valeur.

« On s'est servi du même poinçon à l'aigle pour l'avers des pièces de 1 et de 2 onces ; il est rectangulaire et mesure 16mm de côté. Pour les pièces de 4 onces, on fit d'abord usage d'un poinçon de dessin analogue, mais beaucoup plus grand, de 26mm de côté. La frappe au moyen de ce poinçon, sans outillage spécial, dut être fort difficile et les exemplaires, en très petit nombre, sont d'une frappe souvent défectueuse; certains portent même la trace d'une fêlure du coin.

« Aussi on renonça bientôt à l'usage de ce poinçon de grandes dimensions, qui s'était peut-être d'ailleurs brisé, pour se servir uniformément de celui déjà employé pour les pièces de 1 et de 2 onces.

« De là l'existence dans les collections de deux variétés de la pièce de 4 onces de Zara, frappées soit avec le poinçon de 26mm, soit avec celui de 16mm. »

M. le colonel Allotte de la Fuÿe présente une série de monnaies en étain, de Septime Sévère et des membres de sa famille, qui proviennent peut-être de la trouvaille faite à Lyon et dont M. Blanchet a parlé dans une séance précédente.

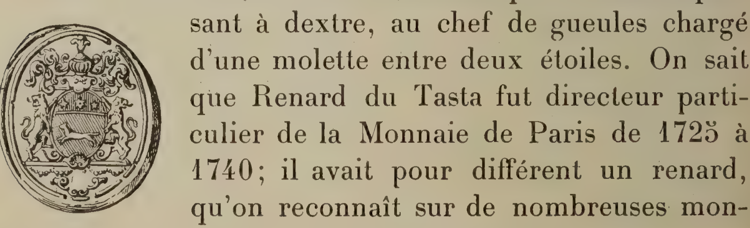
M. le comte de Castellane fait part de ses observations sur la frappe à chaud des monnaies carolingiennes.

M. Adrien Blanchet signale à la Société l'importante trouvaille de monnaies d'or faite récemment à Lalbenque (Lot).

M. Adrien Blanchet communique un document concernant une saisie de fausses monnaies dont l'expertise avait été faite à la Monnaie de Paris en 1729. Voici le texte de ce document :

« Nous Directeur de la Monnoye de Paris certifions qu'il « nous a été présenté par M. Delagravière, brigadier de la « maréchaussée à Meaux, cent cinquante huit pièces dites « anciennement de six blancs qui toutes sont fausses n'estant « que de cuivre blanchy, sur lequel on a marqué avec des poin- « çons les empreintes des pièces fabriquées en monnoye pour « trente deniers ; En foy de quoy nous avons délivré le présent « pour servir à ce que de raison, et renfermé toutes lesd. pièces « fausses dans le même sac dans lequel elles nous ont été présen- « tées sur lequel, après avoir été lié, nous avons apposé le cachet « de nos armes conforme à celuy apposé sur le présent que nous « avons remis aud. S[r] Delagravière avec led. sac. Fait en l'hôtel « de la Monnoye de Paris, le quinze décembre mil sept cens « vingt neuf.

« Renard du Tasta. »



« Les armoiries du cachet sont de sinople au renard passant à dextre, au chef de gueules chargé d'une molette entre deux étoiles. On sait que Renard du Tasta fut directeur particulier de la Monnaie de Paris de 1725 à 1740; il avait pour différent un renard, qu'on reconnaît sur de nombreuses monnaies et qu'on retrouve dans ses armes parlantes.

« L'appellation de « pièces de six blancs » n'est pas très claire, car, en 1729, elle avait disparu depuis longtemps des documents officiels. Quant aux pièces de trente deniers, il s'agit sans doute de celles de Louis XIV qui portaient la mention de cette valeur. Dans un arrêt du 21 septembre 1720, les pièces « dites de 30 deniers ou *Mousquetaires* » avaient été réduites à 3 sous 9 deniers ; leur valeur fut encore abaissée à 3 sous (le 24 novembre 1720), puis à 2 sous 3 deniers (arrêt du 27 mars 1724). Elle remonta ensuite à 2 sous 6 deniers (arrêt du 8 juin 1726).

« Les termes du document de 1729 laissent supposer que des faux monnayeurs avaient surfrappé des pièces anciennes (peut-être des douzains). Par suite, quand on trouve des pièces surfrappées de l'époque de Louis XIV, il faudrait toujours poser la question suivante : S'agit-il d'une émission officielle (cf. le sol de quinze deniers tournois surfrappé sur un blanc de Charles VI ; Hoffmann, p. 185, n° 225) ou d'un produit de faux monnayeurs ?

« Les pièces de trente deniers de Louis XIV paraissent avoir tenté beaucoup de faux monnayeurs, car en 1863, dans la maison sise n° 4, place de la Bascule, à Orléans, on découvrit, en abattant un mur, des plaques de fer portant le type de ces pièces [1]. »

Le Président, A. BLANCHET.

Le Secrétaire, F. DE VILLENOISY.

1. *Cat. du Musée histor. de la ville d'Orléans*, par M. Desnoyers, Orléans, 1884, p. 107 (Renaissance), n° 889.

*
* *

SÉANCE DU 4 MARS 1905

Présidence de M. Bordeaux, président.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Pompeo Monti et Lodovico Laffranchi, *Non Tarraco ma semper Ticinum e Mediolanum.*

— *I due Massimiani Erculeo e Galerio nella monetazione del bronzo.*

— *Le sigle monetarie della zecca di Ticinum dal 274 al 325.*

— *Ancora Tarraco o Ticinum ?*

— *Le sigle di due zecche riunite su alcuni GB della Tetrarchia.*

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, 1er nov. 1903.

Bull. de la Soc. arch. deTouraine, oct. 1904.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. XXXII.

E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises, supplément.*

Cte de Castellane, *Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé.*

Bull. intern. de numismatique, III, nº 4.

Mém. de l'Ac. des S., A. et B.-L. de Caen, Tables déc.

Numismatic Chronicle, 1904, IV.

Archief vroegen en latere medeelingen voornamelijk in betrekking tot Zeeland, 1904.

Proeve van eene lijxt bevattende de vroegere namen der huizen in Meiddelburg.

M. Adolphe Dieudonné est élu membre titulaire.

M. Sudre, trésorier, présente les comptes pour l'année 1904.

Il est procédé aux élections.

Le bureau pour 1905 est composé comme suit :

Président : M. Paul Bordeaux.

Vice-président : Capitaine Babut.

Trésorier : M. Sudre.

Secrétaire gén. : M. de Villenoisy.

MM. Blanchet et de Castellane sont nommés conseillers.

M. le colonel Allotte de la Fuÿe présente un manuscrit en caractères mandéens, alphabet qui se retrouve sur diverses monnaies attribuées à la Characène par Drouin et postérieures à celles qui ont des légendes grecques.

Le comte de Castellane communique un écu d'or de François Ier à la croisette, frappé à Aix-en-Provence. Cette pièce, émise en 1544 par le maître particulier Michel Anguilhen, appartient à une fabrication qui n'a produit que 1.200 exemplaires. Elle présente donc un intérêt tout spécial.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Bernard Palissy a fait des « médailles ». Mais dans quel sens faut-il prendre ce mot? Pour élucider ce petit problème, il est utile d'étudier le texte même du célèbre potier, dont voici les passages les plus essentiels :

« Pour abréger et gagner le secret que j'avois trouvé
« dudit esmail blanc, je prins un potier commun et luy
« donnay certains pourtraits, afin qu'il me fist des vaisseaux
« selon mon ordonnance, et tandis qu'il faisoit ces choses,
« je m'occupais à quelques médailles ; mais c'estoit une
« chose pitoyable : car j'estois contraint nourrir ledit potier
« en une taverne à crédit ; parce que je n'avois nul moyen
« en ma maison........

« Quand lesdites couleurs furent broyées, je couvris tous
« mes vaisseaux et médailles dudit esmail, puis ayant le

« tout mis et arrangé dedans le fourneau, je commençay à « faire du feu, pensant retirer de ma fournée trois ou quatre « cents livres, et continuay ledit feu jusques à ce que j'eus « quelque indice et espérance que mes esmaux fussent « fondus et que ma fournée se portoit bien......

« L'esmail qui estoit déjà liquifié et rendu en matière « glueuse, print lesdits cailloux et se les attacha par toutes « les parties de mes vaisseaux et médailles, qui sans cela se « fussent trouvéz beaux[1]. »

« Il suffit de lire le texte de Palissy pour comprendre que cet artiste n'avait pas exécuté des médailles dans un métal quelconque, mais des médaillons de terre cuite émaillée. L'artiste écrivain employait d'ailleurs le mot de « médaille » avec un sens fréquent au XVIe siècle. Rappelons qu'en 1529, François Ier alla par eau « de Boullongne près Paris à « Seuresne, veoir illec des médailles que ledit seigneur faict « faire pour son bastiment du dict Boullongne (Par « Gerosme della Robbia)[2] ».

« Il s'agit évidemment de plaques émaillées, décorées de fleurs et de fruits, comme celles dont on trouve des échantillons dans divers musées (Louvre, Cluny, etc.).

« Bien que Palissy se soit occupé des métaux dans divers passages de ses œuvres écrites, on peut assurer qu'il n'a jamais coulé ni frappé de médailles véritables. »

M. Bordeaux communique aux membres de la Société un jeton de bronze de 1789 rappelant que les États géné-

1. *Les Œuvres de Bernard Palissy*. Édition Anatole France. Paris, 1880, p. 384 à 386. — Bernard Palissy brisa les vases et les « médailles », refusant de vendre des produits imparfaits. Cf. L. Audiat, *Bernard Palissy; Étude sur sa vie et ses travaux*. Paris, 1867, p. 91 et 92.

2. L. de Laborde, *Glossaire*, 1872, p. 386. Ce « bastiment du dict Boullongne » était le château de Madrid. — Dans les comptes royaux de 1535, on trouve la mention d'une somme payée à « Jherosme de la Robie, esmailleur et sculpteur « florentin, pour avoir fait un grand rond en terre cuite et émaillée sur le portail « et entrée du château de Fontainebleau ».

raux avaient été primitivement convoqués pour le 27 avril 1789. En fait, la première réunion n'eut lieu que le 5 mai. Cette pièce ne figure ni dans le recueil d'Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution française*, ni dans le volume du *Trésor de numismatique* concernant la même période de temps. Elle n'existe pas dans la collection, si riche cependant, de médailles et jetons révolutionnaires du musée Carnavalet à Paris. Elle conserve le souvenir d'un fait historique passé inaperçu à raison des importants événements qui se sont aussitôt succédé.

L'Édit de convocation des États généraux du 24 janvier 1789, qui ne fut publié dans le *Journal de Paris* que le 6 février 1789, porte :

« ....A ces causes nous vous avertissons et signifions que notre volonté est de commencer à tenir les États libres et généraux de notre royaume au lundi 27 avril prochain, en notre ville de Versailles, où nous entendons et désirons que se trouvent aucuns des plus notables personnages de chaque province, bailliage et sénéchaussée..... [1]. »

La décision royale prescrivait ensuite la convocation des collèges électoraux dans chaque endroit.

Le 28 mars 1789, le roi promulgua un « Règlement particulier pour l'exécution de ses lettres de convocation aux États généraux dans sa bonne ville de Paris ainsi que dans la Prévoté et Vicomté en dépendant. »

Le 13 avril 1789, le roi fit paraître un deuxième règlement en interprétation et exécution de celui du 28 mars précédent concernant la convocation des Trois États de la ville de Paris [2]. L'article 3 prescrivit que l'Assemblée géné-

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*. Introduction historique, p. 557. *Journal de Paris* du vendredi 6 février 1789. N° 37, p. 163. Rubrique : Administration.
2. Réimpression de l'ancien *Moniteur*. Introduction historique, p. 574 et 575.

rale de l'Ordre de la Noblesse se tînt le lundi 20 avril ; les articles 1 et 2, que les chapitres séculiers d'hommes et que les ecclésiastiques se réunissent le mardi 21 avril pour nommer leurs représentants. L'article 8 est ainsi conçu :

« L'Assemblée du Tiers État de la ville de Paris se tiendra le mardi 21 avril; elle sera divisée en 60 arrondissements ou quartiers... »

On indiquait ensuite de nombreuses formalités à remplir. Le temps matériel manquait pour l'accomplissement de ces prescriptions. Le court délai existant entre le 22 et le 25, soit entre le mercredi et le samedi de la même semaine, était insuffisant. Les opérations électorales ne se trouvèrent point terminées en temps utile. Par la force des choses et en quelque sorte d'un accord unanime, la date d'ouverture des États généraux fut retardée de huit jours. Le public en fut prévenu le 29 avril seulement par l'insertion suivante, qui figure en tête du *Journal de Paris* du mercredi 29 avril 1789 :

« États généraux,

Le roi étant informé que plusieurs des députés aux États généraux ne sont point encore rendus à Versailles, qu'il y a même quelques élections, notamment celles de sa bonne ville de Paris, qui ne sont point consommées, Sa Majesté a pris la résolution de différer jusqu'au lundi 4 mai l'ouverture des États généraux, et elle a déterminé qu'il serait célébré une messe solennelle précédée d'une procession générale pour implorer l'assistance divine dans une si grande et si importante circonstance [1]. »

La date originaire du 27 avril est aussitôt passée complètement en oubli. Mais du 24 janvier au 25 avril, elle a été considérée comme sérieuse par les contemporains. On

1. *Journal de Paris*. N° 119, p. 539.

comprend dès lors qu'au cours de cette première période de temps un artiste se soit occupé de graver le coin du jeton ci-dessous pour commémorer l'important événement, qui devait survenir le 27 avril.




Effigie de Louis XVI de profil à droite. Lég. : LOUIS XVI LE BON ROI DES FRANÇAIS.

℟. Temple antique à huit colonnes avec fronton triangulaire. Au-dessous : 27 AV^L 1789. Lég. : OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX A VERSAILLES.

Tranche laurée. Poids : 8 gr. 27 cent. Épaisseur : 2 millim. Coll^on P. Bordeaux.

Tranche brute. Poids : 12 gr. 45 cent. Épaisseur : 3 $^1/_2$ mil. Coll^on du Cab. des médailles de Paris.

L'exemplaire du Cabinet des médailles dénote l'emploi d'un flan assez épais, tandis que la pièce présentée à la Société a été frappée sur un méreau, ou plutôt sur une monnaie de cuivre plus ancienne : car sur le côté opposé à la face on aperçoit de légers vestiges d'un type antérieur. La tranche laurée a pu être constituée au moyen de raquettes, qui étaient déjà usitées à cette époque.

Le temple figurant au revers semble rappeler le portail de l'église Saint-Symphorien de Versailles plutôt que la porte d'entrée de la salle dans laquelle les États généraux ont tenu leur première séance. Il est possible aussi que l'on ait eu l'idée de représenter l'aspect de l'église de la Madeleine

de Paris, dont la première pierre avait été posée le 3 avril 1764 et qui n'était encore consacrée à aucun culte. Les travaux interrompus pendant la Révolution en étaient cependant assez avancés pour que Bonaparte conçût, peu de temps après, le projet de convertir cet édifice en un temple de la Gloire[1]. L'idée de consacrer ce monument, qui était sur le point d'être achevé, à l'état de choses nouveau résultant de l'événement de 1789, a pu germer dans quelques esprits et notamment dans celui du graveur du jeton en question.

Cette date première du 27 avril 1789 avait été déjà signalée sur une médaille populaire d'étain citée par Hennin[2] et ne portant d'autre type que la mention : 27 AVRIL—1789—OUVERTURE DES ETATS GENERAUX—A VERSAILLES—REGENERATION DE—LA FRANCE, en sept lignes d'un côté, et : VIVE—LOUIS XVI—POUR—LE BONHEUR—DE—SON PEUPLE—1789 en sept lignes de l'autre. Hennin va jusqu'à prétendre que cette médaille ne fut jamais rendue publique, ce qui expliquerait le très petit nombre d'exemplaires signalés.

Ce monument métallique aussi bien que le jeton ci-dessus n'ont eu de raison d'être qu'entre les premiers jours de février et le 25 avril 1789, date à laquelle il fut reconnu que la réunion des États ne pouvait avoir lieu le 27 avril, jour originairement spécifié par l'édit de convocation. L'incertitude ayant plané à cette époque sur la date réelle qui serait finalement fixée pour l'ouverture des États généraux explique la rareté de ce jeton, qui n'a probablement existé qu'à l'état d'essai, et dont aucune frappe abondante n'a été réalisée, et n'avait de raison d'être. L'emploi de deux flans d'épaisseurs différentes, pour les deux seuls exemplaires

1. Dulaure. *Histoire de Paris*. Vol. IV, p. 438.
2. Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution française*, p. 2, pl. I, n° 1.

connus, montre que l'auteur de l'œuvre a cherché à se rendre compte de l'épaisseur de métal qui conviendrait le mieux. Il a même voulu voir s'il ne pourrait pas employer des flans déjà pourvus d'empreintes pour fabriquer couramment ces jetons. La rareté, qu'Hennin avait signalée pour la seule médaille populaire dont il fût parvenu à découvrir l'existence avec cette date du 27 avril 1789, est encore plus certaine pour ce jeton de bronze. Le *Journal de Paris* du premier trimestre de 1789 ne contient aucune mention au sujet de la création de cette pièce, ce qui indique que l'auteur du travail n'a fait qu'un essai d'atelier non porté à la connaissance du public.

Le principal intérêt de l'essai en question provient surtout de ce qu'il constitue le début de la série des jetons et médailles de la première Révolution française.

Le Président, P. Bordeaux. — *Le Secrétaire*, F. de Villenoisy.



SÉANCE DU 1er AVRIL 1905

Présidence de M. P. Bordeaux, président.

M. le Président présente les publications reçues dans le mois et dépouille la correspondance.

Mém. de la Soc. des L., S. et A. de Bar-le-Duc, IVe s., 2 et 3.

Ann. de l'Ac. de Mâcon, IIIe série, t. 8.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. et hist. de la Charente, VIIe série, t. 4, années 1903-4.

Mém. de la Soc. d'ém. de Montbéliard, XXXIe vol.

Mém. de la Soc. ac. d'Arch., S. et A. de l'Oise, t. XIV.

La Société d'archéologie de Bruxelles demande un échange de publications. Par suite de son organisation

actuelle, la Société se trouve ne disposer que du tirage à part de ses procès-verbaux, qui sera offert contre échange de l'Annuaire.

M. Théry est élu membre correspondant à Lille.

M. Egger, de Vienne (Autriche), est présenté par MM. P. Bordeaux et Sudre.

Sur la proposition de M. Sudre, la Société décide d'offrir une médaille à M. Caron, son président honoraire et l'un de ses fondateurs, à l'occasion du 40e anniversaire de cette fondation.

M. A. Dieudonné, membre titulaire, après avoir remercié la Société de son élection, commente, au point de vue numismatique, un passage du livre de raison de Guillaume d'Ercuis (*De libro rationis G. de Erqueto*, pub. par J. Petit, Paris, 1900, fol. 65 du ms., p. 120 de l'éd. imprimée) : « L'auteur d'un livre récent et de haute valeur sur les monnaies de Philippe le Bel, M. B. de Serres, a déjà signalé l'importance de ce texte, qu'il date de 1303-1305, et où se trouvent mentionnés suivant lui :

1° Les *masses* ou royaux affaiblis de 1295-6 (florins au sceptre, dits premiers et antiques, 68 s. p. pièce); — 2° les *chaires* ou royaux renforcés de 1303 (70 s. p.); — 3° les deniers à la *reine*, étudiés par M. de Marchéville (48 s. p.); — 4° les *florins* de Florence (34 s. p.); — 5° des gros tournois du temps de saint Louis et apparemment de Philippe III et du commencement du règne de Philippe le Bel (36 d. p. pièce) ; — 6° des gros de 1296, légèrement affaiblis de poids (34 d. p.); — 7° des gros de 1303, affaiblis de poids et au titre de 9 deniers (21 d. p.); — 8° des sterlings forts triplés de valeur ; — 9° des tournois forts triplés (dits premiers petits tournois noirs); — 10° des parisis forts (dits antiques et du temps de saint Louis); —

11° des doubles de 1295 (dits premiers doubles) ; — 12° des doubles tournois de la même époque. Tous ces comptes sont en monnaie faible et en parisis.

« Si on entre dans le détail de ces identifications, on voit que les masses n'étaient dépréciées par rapport aux chaires que d'une valeur correspondant à environ 1/2 carat de titre ; or Lautier parle d'une différence de 3 carats, et les tarifs publiés par le roi autorisent cette différence : il est possible qu'il y ait eu de ces monnaies affaiblies plusieurs émissions. Le florin de Florence, moitié de la masse, tient la place d'un petit royal affaibli qui vraisemblablement ne fut jamais frappé (quoi qu'en pense M. B. de S.), et le petit royal fort n'est pas représenté.

Pour l'argent, la différence de cours des gros de 1289 et 1296 correspond bien à la différence des chiffres de taille présumés, 58 et 63 au marc.

Reste la monnaie noire. Ce qui a conduit M. B. de Serres à reconnaître dans les doubles parisis ceux de 1295, c'est cette expression de « premiers doubles » ; en ce cas, ils auraient été dépréciés au niveau des doubles plus faibles de 1303, puisqu'ils comptent purement et simplement, sous ce régime de faible monnaie, pour deux unités. Enfin, en observant que les doubles tournois sont comptés pour 1 $^3/_4$, M. B. de S. a conclu qu'ils étaient eux-mêmes dépréciés par rapport aux doubles parisis, mais c'est le contraire qui est vrai, car tous les comptes sont en parisis, et cette notation signifie que les doubles tournois valaient 1 $^3/_4$ d. p. au lieu de 1 $^3/_5$, rapport normal. A cette époque, les parisis étaient l'unité de compte et il pouvait arriver occasionnellement que les tournois variassent par rapport à eux. »

M. Dieudonné se propose d'étudier et de publier différents passages du même manuscrit que M. Petit a laissés de côté.

M. le comte de Castellane, parlant sur cette communication, ne croit pas que la taille des gros ait jamais varié sous Philippe le Bel ; il ne trouve pas trace de cette variation dans les monnaies que nous possédons.

M. le comte de Castellane présente un certain nombre de pièces provenant de la trouvaille de Saint-Donnat, et étudie la marche suivie par la croix fleuronnée sur les monnaies de la région du Rhône.

M. Sudre fait ensuite la communication suivante :

« La 2e livraison de la *Revue belge de numismatique* (année 1905, page 248), qui vient de paraître, contient un article très bien documenté de M. Ch. Van den Beken, contrôleur de la Monnaie de Bruxelles, sur les opérations effectuées dans cet établissement pendant l'année 1904.

Parmi les documents que renferme cet article se trouve une note concernant une fabrication de monnaies pour le gouvernement d'Haïti qui devait être effectué en Belgique, en 1846, dans les ateliers de MM. Lassen et Cie, fabricants de boutons à Bruxelles.

Il s'agissait de la frappe de 10.000 kilogr. en pièces de cuivre de 1 et 2 centimes.

MM. Lassen et Cie ayant renoncé à exécuter ce travail dans leurs ateliers, s'abouchèrent d'abord, sans résultat, avec M. Allard, directeur de la fabrication des Monnaies.

Puis à la suite du nouveaux essais peu satisfaisants faits dans deux établissements à Liège, MM. Lassen semblent avoir renoncé à exécuter la commande. Mais, ajoute M. Van den Beken, nul n'a pu me le dire et nos archives sont muettes à ce sujet.

M. Sudre est en mesure de faire connaître la suite définitive donnée à l'affaire dont parle M. Van den Beken en portant à la connaissance de la Société le renseignement suivant.

La fabrication de 10.000 kilogr. en pièces de cuivre de 1 et 2 centimes pour le gouvernement d'Haïti, qui n'avait pu être exécutée en Belgique, a été effectuée à Paris, en 1847, dans les ateliers de MM. Trelon, Welden et Weil, rue Greneta, avec l'autorisation du gouvernement français et sous la surveillance d'un fonctionnaire de l'administration des Monnaies.

C'est la seule fabrication de pièces de monnaies qui ait été autorisée en France depuis 1790 dans un atelier particulier en dehors des établissements de l'État.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Dans un article remarquable, publié tout récemment, M. Louis Batiffol[1] a signalé un document relatif à une médaille exécutée par Pierre Regnier et dont plusieurs exemplaires furent placés dans les fondations du palais du Luxembourg, quand la première pierre fut posée, le 2 avril 1615, par Marie de Médicis en personne. Dans son travail, M. Batiffol n'avait pu, faute de place, publier intégralement le texte auquel il faisait allusion et dont il avait transcrit quelques passages. Il a eu l'obligeance de m'indiquer le manuscrit contenant le document. J'en ai pris la copie que voici :

« Memoire des medailles d'or et d'argent faictes par le commandement de la Reine, pour mettre aux fondations de la maison que Sa Maiesté faict bastir au fauxbourg de St Germain des prez a Paris.

Premierement

Trois medailles d'or, pezans ensemble cinq onces deux gros et demy vingt quatre grains qui se monte a la somme de CLXXI l. VI s. cy.................................... CLXXI[l] VI s.

1. Louis Batiffol, *Marie de Médicis et le palais du Luxembourg*, dans la *Rev. de l'art ancien et mod.*, mars 1905, p. 217-232.

Plus deux autres medailles d'argent pesans deux onces un gros, qui se monte à cent dix sept solz six deniers, cy. CXVII s. VI d.

Pour la facon et deschetz de l'or et argent et monnoyage desdictes medailles cy............................ ... XXIIII[l]

Pour avoir garny les carréz, ou est représenté le portrait et armes de sa Majesté qui ont servy a la fabrication desdictes medailles.. CL[l]

Somme totalle III[c] LI[l] III s. VI d.

Tresorier général, &c. Nous voulons et vous mandons que des deniers de vostre charge de la présente année, vous payez, bailliez et delivriez comptant a Regnier, graveur du Roy nostre tres honoré Sieur et filz, la somme de trois cens cinquante une livres trois solz six deniers, que nous lui avons ordonnée pour son payement de plusieurs medailles d'or et d'argent cy dessus mentionnées, qu'il a faictes par nostre expres commandement et pour nostre service pour mettre aux fondations de nostre maison et palais que nous faisons bastir et construire au faubourg de St Germain a Paris, ainsy qu'il est contenu au mémoire cy dessus transcript.

Faict a Paris le VIII[e] jour d'Aoust 1615. »[1]

Les renseignements fournis par ce précieux document suffisent pour permettre d'identifier la médaille, puisqu'elle doit porter le buste et les armes de Marie de Médicis et la date de 1615. A ce signalement répond la pièce dont voici la reproduction et la description :

·MARIA · AVGVSTA · MED · FR · REG · MODERATRIX. Buste de face de la reine, la tête à gauche. Elle porte la couronne royale sur le sommet de la tête, une étoile en diamants sur les cheveux frisés, à gauche, et la partie postérieure de la tête est couverte par une sorte de calotte, pièce d'orfèvrerie, parsemée de pierreries. A l'oreille gauche, une perle allongée ; au cou, un collier de perles.

1. Dép. des manuscrits de la Bibl. nat. *Cinq cents de Colbert*, t. 92, f° 94 r°.

Le costume est composé d'une grande collerette à dentelle empesée et d'un corsage d'hermine avec broche ornée de pierreries ; sur l'épaule gauche est attaché le manteau fleurdelisé.




R̸. ❀ SEXVS · ❀ · ET · ❀ . GLORIA · ❀ · REGNI ❀ · ❀ 1615 ❀ Écu couronné et entouré d'une cordelière (Parti, au 1 de France ; au 2 écartelé, aux 1 et 4 de Médicis, aux 2 et 3 d'Autriche). La croix qui commence la légende surmonte le lis placé au sommet de la couronne royale.

Cabinet de France (n° 401). — *Arg*. 43 mill. — Poids, 35 gr. 40 [1].

Le document emploie l'expression « avoir garny les carréz ». En comparant le buste de la reine avec celui des médailles de 1610 (sacre de Marie de Médicis) [2] et de 1614

1. *Trésor de num.; Méd. franç.*, 1re partie, pl. XXXV, n° 4 ; F. Mazerolle, *Les médailleurs français*, t. I, p. CIV ; t. II, p. 100, n° 487. M. Mazerolle avait attribué la médaille à Pierre Regnier, d'après des analogies de style. Le document publié ci-dessus confirme son hypothèse. — La légende flatteuse du revers renferme une allusion à la beauté et à l'habileté politique réunies en Marie de Médicis.

2. *Trésor*, pl. XXXV, n° 1; F. Mazerolle, n° 483, pl. XXII. Une pièce plus petite, probablement un jeton, est aux mêmes types ; voy. A. Blanchet, *Études de num.*, t. Ier, pl. IV, n° 6.

(pose de la première pierre du Pont de la Grève[1]), on s'aperçoit que Pierre Regnier n'a pas gravé un nouveau type de tête. Il a dû se servir simplement du poinçon de 1610 pour le buste et l'a entouré d'une inscription nouvelle. Quant au revers, il est conforme sans doute aux instructions reçues par le graveur et représente seulement un écusson armorié. On aurait attendu plutôt une vue du palais du Luxembourg, qui eût été réalisable. En effet, lorsque Salomon Brosse, architecte des bâtiments du Roi et de la Reine, eût établi le plan du nouveau palais, Marie de Médicis fit faire « le modèle et relief des bastimens » par l'architecte Pierre le Muet[2], avant que les travaux fussent commencés.

L'exemplaire de la médaille de fondation du Luxembourg, conservé au Cabinet de France, est plus lourd de quelques grammes que le poids calculé d'après les données du texte. Le fait n'a d'ailleurs aucune importance ; le poids indiqué par le document est celui des pièces qui reposent sans doute encore sous une pierre du monument, à moins qu'elles n'aient été dérobées peu de temps après le commencement des travaux. D'autres exemplaires de la médaille furent sans doute frappés postérieurement pour divers personnages de la Cour.

Le Président, P. BORDEAUX. — *Le Secrétaire*, F. DE VILLENOISY.

1. *Trésor*, pl. XXXV, n° 3 ; F. Mazerolle, n° 485. Cf. A. Blanchet, dans *Procès-verb. Soc. fr. de num.*, 1904, p. XXIII (*Rev. num.*).

2. L. Batiffol, *loc. cit.*, p. 228. L'auteur a très bien établi que Salomon Brosse avait copié le plan carré, avec porte d'entrée surmontée d'un dôme, du château de Verneuil, construit par Jacques Ier Androuet du Cerceau.

On sait que le nouveau palais de la reine fut construit sur le terrain où s'élevait d'abord l'hôtel du duc François de Luxembourg, acquis le 2 avril 1612, et la maison de Champrenart, acquise le 8 février 1613.

*
* *

SÉANCE DU 6 MAI 1905

Présidence du capitaine Babut, vice-président.

M. le Président dépouille la correspondance et présente les publications nouvellement reçues :

Bull. de la Soc. des Antiq. de France.

Revue numismatique, I, 1905.

G. Amardel, *Le* T *cursif dans les inscriptions monétaires carolingiennes.*

Le même, *Un monnayeur facétieux* (Jeton du temps de Louis XIV).

The Numismatic Chronicle, I, 1905.

Le Secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles écrit que celle-ci accepte l'échange de nos procès-verbaux contre son Annuaire.

M. Egger, présenté à la dernière séance, est élu membre correspondant à Vienne (Autriche).

Le Président, à l'occasion du 40e anniversaire de la fondation de la Société, rappelle en ces termes son origine :

« Messieurs, nous sommes appelés à commémorer aujourd'hui le 40e anniversaire de la création de la Société française de numismatique.

« Si je ne puis refaire ici l'historique de ces 40 années qui, au point de vue de l'étude de la numismatique, nous ont classés au premier rang des Sociétés savantes, je crois de mon devoir de ne pas laisser passer cet anniversaire sans adresser ici, dans cette enceinte, un souvenir de respect et de reconnaissance aux nombreux collaborateurs qui tous depuis 1865 ont contribué de toutes leurs forces à cet éclat

dont nous jouissons aujourd'hui dans le monde des érudits et des savants.

« Créée en 1865 par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, la Société française de numismatique avait à ses débuts de larges horizons. Son président avait fait appel à toutes les branches de l'archéologie et de l'histoire de l'art : dix sections formaient les subdivisions de la Société, et si je ne crois pas devoir donner ici le nom de tous les collaborateurs de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, je me plais au moins à rappeler la constitution du premier bureau de notre Société en 1865.

BUREAU

Président : M. le vicomte de Ponton d'Amécourt.

Vice-président : M. J. Sabatier.

Secrétaire : M. Ernest Lecomte.

Vice-secrétaires : MM. Gariel, Lemaître, l'abbé Marchant.

Trésorier : M. Joseph Roman.

Commission de publication de l'*Annuaire* : MM. d'Amécourt, Caron, Sabatier, abbé Marchant et Gariel.

Conservateur des collections, livres et médailles : M. Émile Fédou.

Estampes : M. Frédéric Hillemacher.

« Par la composition de ce bureau, il est facile de se rendre compte de l'importance des travaux de notre Société.

« Dans la suite, et pour se livrer entièrement à l'étude de la numismatique, notre but primordial, les diverses sections se sont fondues en une seule, et aujourd'hui la Société, sans exclure systématiquement les autres sujets archéologiques, étudie spécialement les questions qui ont trait aux monnaies et aux médailles.

« Elle siège en Sorbonne depuis 1897, et les membres qui la composent espèrent ne pas déchoir de leurs anciens.

« Il me restait maintenant, Messieurs, un devoir bien agréable à remplir, devoir dont j'aurais été plus qu'honoré. Nous devrions avoir ici parmi nous un membre fondateur de notre Société : M. Caron, notre président honoraire.

« A la dernière séance et à l'unanimité, il avait été décidé qu'une plaquette commémorative lui serait offerte à l'occasion de l'anniversaire de notre 40e année d'existence. Une indisposition qui n'est heureusement que passagère n'a pas permis à M. Caron d'être des nôtres aujourd'hui. Je ne puis donc ici que former des vœux bien sincères pour son prompt rétablissement, désirant vivement le voir reprendre bientôt parmi nous une place qu'il occupe si brillamment.

« Au nom de tous les membres de la Société, le bureau va remettre à M. Caron, notre président honoraire, cette plaquette modeste souvenir, bien faible hommage à ses talents et aux services nombreux qu'il n'a cessé de rendre pendant ces 40 années à la Société française de numismatique. »

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

Le médaillon d'argent qui fait l'objet de cette note n'est pas inédit, puisqu'il a été reproduit sur la planche X (no 376) du Catalogue des collections de feu M. le baron Jérôme Pichon (*Objets antiques*, etc. Vente du 24 avril au 1er mai 1897). Mais il est extrêmement rare[1] et d'une exécution si remarquable que nous pouvons l'examiner de nouveau. Il porte au droit les bustes accolés à droite d'Henri IV cuirassé et de Marie de Médicis portant une collerette et des bijoux dans sa chevelure. Autour, on lit : HENR : IIII.

1. Le Musée archéologique du Mans conserve un médaillon qui est, je crois, semblable à celui-ci. Voy. E. Hucher, *Catal. du Musée arch. du Mans*, 1869, p. 68, no 425.

CHRIST : RE . MARIA AVGVSTA. Sous les bustes, la signature de l'artiste : *Simon Passæus fecit.* ℟. Les écus de France et de Navarre sous une couronne royale ; au-dessous, la lettre H sous une couronne et posée sur deux branches de laurier. Le tout entouré d'un collier de Saint-Michel, qui est lui-même entouré d'une large bande figurant le collier du Saint-Esprit. Au-dessous, la signature de l'artiste : *Sim. Passæus sculpsit.* Ce médaillon ovale, 66 mill. sur 55, a l'aspect d'une planche gravée pour tirer des estampes, et les ombres sont figurées par des hachures en creux [1].

« Simon Pas (Van de Pas ou Passe) était le plus jeune fils de Crispin de Passe, célèbre graveur d'estampes dont on a de nombreuses œuvres. Simon, né à Utrecht, vers 1574, vint en Angleterre, vers 1613, et y travailla pendant une dizaine d'années ; puis il entra au service du roi de Danemark et y resta jusqu'à sa mort (vers 1644) [2]. Au cours de son séjour à Londres, Simon Passe fut employé par l'orfèvre Nicolas Hilliard pour graver un certain nombre de ces jetons d'argent dont le British Museum possède une belle série représentant généralement le roi d'Angleterre et divers membres de la famille royale [3]. De plus, Simon Passe grava plusieurs médaillons, analogues à celui décrit plus haut, et signés *Simon Passæus sculp.*, ou *Si. Pa. fec.*, ou *S. P. sc.*, ou

1. Lorsque ce médaillon faisait partie de la collection du baron Pichon, on en a tiré des épreuves sur papier où la légende est renversée naturellement. Le département des estampes de la Bibliothèque nationale conserve une de ces épreuves dans le tome V de l'Œuvre de Crispin de Passe et de sa famille (Don 8963).

2. Entre autres biographies, voy. Sidney Lee, *Dictionary of national Biography*, t. XLIII, 1895, p. 443-444. Simon Passe n'est signalé que par une note de quatre lignes dans l'ouvrage de Natalis Rondot, *Les médailleurs et les graveurs de m., jet. et méd. en France*, 1904, p. 265.

3. Je possède un jeton, exécuté de la même manière, qui est tout à fait exceptionnel, car il représente, d'un côté, le buste de Louis XI, coiffé de son bonnet de fourrure. Au revers, par un rapprochement intentionnel, est gravé le buste de Nabuchodonosor.

S et *P* en monogramme suivi de *fe*. Ces pièces représentent : Jacques Ier (2 variétés); la reine Anne; Charles, prince de Galles (2 variétés) ; Jacques Ier, Anne et Charles ; Frédéric, comte palatin ; Élisabeth et le prince Frédéric ; Marie, infante d'Espagne ; Georges Villiers, marquis de Buckingham; Richard Sackville, comte de Dorset[1]. Une autre plaque, représentant la reine Élisabeth et signée *Si. Passe*, avait été exécutée d'après une miniature d'Isaac Oliver. Ces médaillons, qui sont tous de forme ovale, sont le plus souvent en argent et quelquefois en or ; le plus grand diamètre varie entre 52 et 63 mill. Par conséquent, le médaillon d'Henri IV et de Marie de Médicis est le plus grand de la série. Il est peu probable que Simon Passe ait travaillé en France. L'exécution de la pièce s'explique fort bien d'ailleurs, puisque Charles Ier, roi d'Angleterre, épousa, en 1625, Henriette de France, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis[2]. Il est vraisemblable que le médaillon fut gravé à cette époque et l'on pourrait peut-être le considérer comme l'un des derniers exécutés par Simon Passe. D'ailleurs le médaillon d'Henri IV et de Marie de Médicis, s'il est fort élégant et précieux, est un document d'ordre secondaire, pour la question iconographique ; car plusieurs médailles, fabriquées sous le règne d'Henri IV, donnent un dessin plus satisfaisant pour le front, l'œil et l'oreille du roi de France. On peut donc admettre que Simon Passe a travaillé pour ce médaillon, comme il l'avait fait pour celui de la reine

1. Ed. Hawkins, *Medallic illustrations of the history of Great Britain and Ireland*, t. Ier, 1885, p. 214 à 220, n°s 61 à 74. Pour les jetons, voy. p. 375 à 377, n°s 272 à 287. Pour les médaillons, cf. H. A. Grueber, *A guide to the English medals* (British Museum), 1881, p. 12 à 14, n°s 58 à 67. — La Chalcographie du Louvre possédait autrefois un médaillon ovale de Charles Ier, sans légende au droit et semblable à celui du British Museum. On en tirait des épreuves en taille-douce (*Catalogue des planches gravées composant le fonds de la Chalcographie... du Louvre*, 1860, p. 123, n° 1914). Cette plaque a disparu en 1871.

2. On a des jetons avec les bustes de Charles Ier et de sa femme. Ils sont gravés de la même manière.

Élisabeth, c'est-à-dire d'après une miniature, et peut-être d'après des estampes et des médailles [1].

Revenons maintenant à la question de technique. En France, on a toujours considéré les médaillons de Simon Passe et les jetons de travail analogue comme gravés directement dans le flan de métal. Mais M. Hawkins a supposé que tous ces monuments ont été frappés avec des coins de métal obtenus à l'aide de poinçons très finement gravés, ce qui expliquerait le fait suivant : on connaît généralement plusieurs exemplaires du même portrait et ils ne présentent aucune différence [2].

Comme la plupart des médaillons de Simon Passe sont conservés dans des collections anglaises, il m'est impossible de contrôler les observations de M. Hawkins. Mais l'examen du médaillon d'Henri IV et de Marie de Médicis me fait croire qu'il a été gravé directement dans le métal et non frappé. Comme la plaque est très mince (un millimètre environ) par rapport au diamètre, je ne crois pas qu'elle eût supporté la frappe sans subir une déformation. D'ailleurs on ne connaît aucun des coins supposés, tant pour les médaillons ovales que pour les jetons ronds. N'oublions pas non plus que l'artiste fait suivre souvent sa signature du mot *sculpsit*. Il semble que Simon Passe voulait indiquer ainsi que la plaque de métal avait été travaillée directement [3]. »

Le Président, P. Bordeaux.

Le Secrétaire, F. de Villenoisy.

1. Citons aussi un camée du Cabinet de France, qui représente les deux bustes accolés d'Henri IV et de Marie de Médicis. Voy E. Babelon, *Catal. des Camées*, nº 789, et *La gravure sur gemmes en France*, 1902, pl. X, nº 5.

2. Ed. Hawkins, *op. cit.*, p. XIII, Introd. : « As many examples of the same « portrait are known, it is evident, as they do not vary in a single line, that they « were not engraved, but struck from metal-dies produced from very finely line-« engraved punches. » Cf. p. 214 et 375.

3. Reste à établir que les plaques de Simon Passe ont été gravées au burin ou bien qu'elles ont été obtenues par le procédé de l'eau-forte.

*
* *

SÉANCE DU 3 JUIN 1905

Présidence de M. Bordeaux, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Numismatic Chronicle, 1904, nº 4.

Société d'archéologie de Bruxelles, annuaire 1905.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, V, nºs 71 et 72, mai 1905.

Anales del Museo nacional de Montevideo del prof. J. Arachavaleta, director Flora Uragaya.

Edward Fiala, *Münzen und Medaillen der Welfischen Länder.* Ouvrage envoyé à la Société par ordre de Son Alt. le duc de Cumberland, duc de Brunswick-Lunebourg.

M. le Président offre à M. Caron, président honoraire de la Société, doyen de ses membres actuels, et l'un de ses fondateurs, une plaquette frappée en souvenir du quarantième anniversaire de cette fondation, et il énumère les éminents services rendus par lui à la Société.

M. Caron, dans les remerciements qu'il adresse à ses confrères, demande que semblable souvenir soit envoyé à M. de Belfort, dont il rappelle les titres à la reconnaissance de la Société. Non seulement il a été, lui aussi, l'un de ses fondateurs, mais à une époque où elle traversait une période fort critique, c'est grâce à lui que ses publications ne furent pas interrompues, et même qu'elle ne disparut point.

MM. Caron et Bordeaux présentent M. Edmond Gohl, conservateur du Cabinet des médailles de Budapesth, comme membre correspondant.

M. de Villenoisy communique de la part de M. Manson, membre correspondant au Havre, un exemplaire, malheu-

reusement mal conservé, du très rare jeton de Philibert Babou, qui fut maire de Tours et trésorier de France. Le comte de Beaumont, dans ses *Jetons tourangeaux*, l'avait signalé sous le n° 84 mais sans avoir pu le voir.



M. Bordeaux signale dans la *Rivista italiana* (XVIII, p. 100) la publication faite par le Dr Rizzoli d'un gros de 5 sols de Louis XII, roi de France, frappé en 1508-9 pour le duché de Gênes, au type de l'écu de France accolé de deux porcs-épics dressés, et du châtel genois surmonté d'une croix cantonnée d'une étoile au 4e canton.

M. Bordeaux avait publié en 1894, dans l'*Annuaire de la Soc. de num. franç.* (p. 393), le teston de 20 sols de ce type. Ce gros est la première division trouvée; il reste à découvrir les autres.

M. Bordeaux présente de la part de M. Collombier d'Amiens un denier d'Amiens appartenant à M. Demailly et dont voici la description :



+ ĀMBIĀNIS CIVI. Croix pattée cantonnée d'un croissant au-dessous de la croisette de la légende.

℟. + CIVIBVS TVIS et dans le champ PAX.

Poids, 1 gr. 02.

M. Caron fait à cette occasion les observations suivantes :

Ce denier est, dit-il, au type ordinaire des monnaies d'Amiens que j'ai considérées comme émanant du pouvoir municipal et plus tard communal. Mais il présente une différence de légende qui lui donne une place particulière dans le monnayage de cette ville.

Il fut en même temps comtal avec Gautier II (986-1027) et épiscopal avec Foulques II (1031-1058) qui signèrent leurs monnaies. Un fait à signaler, c'est qu'aucune d'elles ne s'est rencontrée dans le dépôt considérable de monnaies picardes analysé avec soin en 1843 par MM. Mallet et Rigollot et qui contenait au contraire un certain nombre de monnaies à la légende *Pax civibus tuis* et *Ambianis*. Ce dépôt a été enfoui postérieurement à 1108, puisqu'il contenait des deniers de Louis VI.

L'intérêt du denier qui nous est soumis, c'est qu'il paraît être la monnaie de transition entre le monnayage épiscopal et le monnayage communal; c'est une monnaie d'alliance.

La légende *Ambianis civi* pour *civitas* appartient à l'évêque; celle de *Pax civibus tuis* à la commune. Il est curieux de voir cette dernière légende se continuer pendant tout le XII[e] siècle. La trouvaille de Corbie, enfouie entre 1120 et 1136, en contenait un grand nombre de fabrique beaucoup meilleure et un denier unique au type ordinaire de *Pax* mais avec la légende + AMS + AMIS. Un numismate très autorisé a proposé d'y voir un signe de ralliement en langue vulgaire ou les premières lettres d'*Amicitia* qui était un synonyme de Commune; pour moi, je persiste à n'y voir que les premières et dernières lettres de la légende AM*bian*IS deux fois répétées.

Le mot de PAX dans le champ a été continué d'abord par Philippe d'Alsace, comte d'Amiens en 1161. Il a été remplacé ensuite sur les deniers par un simple Ā accosté de deux lis. Finalement il fut abandonné par le monnayage essentiellement municipal avec la légende *civium moneta*, qui ne porte plus dans le champ que AMB en triangle.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante : « Dans sa jeunesse, notre Société possédait une section de sigillographie qui reçut, à diverses reprises, des communications de MM. d'Amécourt, Bourgeois, Hyver, Hucher, Menjot d'Elbenne, Chassaing, Caron, H. de Fontenay, Roman et d'autres. Plus tard, l'*Annuaire* donna asile à quelques articles sur les sceaux ; mais il faut reconnaître que la sigillographie ne tint plus, dans les études de la Société, la place qu'elle mérite à tous points de vue. Je n'ai pas à démontrer les rapports étroits qui existent entre cette science et la numismatique ; il me suffira de rappeler, — comme je le faisais récemment à la Société des Antiquaires de France, à propos d'un sceau italien portant un buste analogue à celui des augustales de Frédéric II, — que les graveurs de sceaux au moyen âge étaient souvent les mêmes artistes qui gravaient les coins monétaires. M. Fréd. Alvin, le conservateur érudit du Cabinet de Bruxelles, est, pour sa part, si bien pénétré de l'intérêt historique des sceaux, qu'il a commencé récemment dans la *Revue belge de numismatique* la publication d'une série de ces monuments.

« J'exprime le vœu que notre Société reconstitue son ancienne section de sigillographie. Elle le pourrait facilement, je crois, car plusieurs de ses membres ont laissé voir qu'ils s'intéressaient aux questions de sphragistique ; plusieurs d'entre eux possèdent des collections assez importantes de sceaux. Enfin, avec l'aide des inventaires de

Demay, le livre de Lecoy de la Marche et la *Bibliographie de la sigillographie française* (Paris, Picard, 1902), on peut aborder avec fruit l'étude des sceaux et donner une direction nouvelle aux recherches de beaucoup de nos correspondants.

« La question de l'authenticité des monuments présente seule des difficultés à résoudre ; car, en province surtout, on n'a pas toujours sous la main les éléments de comparaison nécessaires pour acquérir la certitude. Il importe d'envisager deux hypothèses : ou le sceau est inventé et généralement gravé, et alors le style trahit le faussaire ; ou le sceau est un surmoulé d'un sceau authentique, et alors, bien que n'ayant aucune valeur marchande, il a l'intérêt d'un moulage ou d'une reproduction quelconque. D'ailleurs, la section de sigillographie de notre Société examinerait, d'accord avec les auteurs, toutes les questions soulevées par les monuments présentés.

« Les sceaux deviennent de plus en plus rares, ce qui se conçoit aisément, puisqu'il s'agit de monuments uniques. Il importe donc de les rechercher et d'étudier dès maintenant tous ceux qui sont dans des collections particulières, car celles-ci sont exposées à une dispersion rapide. Récemment encore, beaucoup de beaux sceaux de la Collection Lormier sont sortis de France, avant d'avoir été étudiés.

« Notre Société peut, je crois, prévenir en partie le retour de faits de ce genre. »

M. Allotte de la Fuÿe fait part à la Société des énonciations intéressantes contenues dans le Voyage en Perse de Chardin au sujet de la circulation en Turquie, entre 1656 et 1669, des pièces françaises de 5 sols ou douzièmes d'écu courants de Louis XIV, ainsi que des imitations des pièces de 5 sols de la principauté de Dombes à l'effigie de Mlle de

Montpensier [1]. Les faits relatifs aux contrefaçons de la monnaie de Dombes ont été déjà élucidés par MM. Poey d'Avant [2], de Longpérier [3], Gnecchi [4], Engel et Serrure [5].

Ces études successives ont démontré la vérité des assertions de Chardin concernant l'arrivée, en Orient, de vaisseaux chargés d'imitations des espèces de Dombes. M. Gnecchi a rendu compte de la découverte d'une quantité de ce numéraire dans les épaves d'un vaisseau échoué sur les côtes de l'île d'Andros. On doit par suite estimer exactes les énonciations de Chardin, quand il dit :

J'en ai vu à plus de cinquante marques différentes. Les plus communes avaient pour coin, d'un côté une tête de femme avec ces mots autour : VERA·VIRTVTIS·IMAGO, et de l'autre l'écu de France avec ceux-ci : CVRRENS·PER·TOTAM·ASIAM.

La légende commençant par : VERA·VIRTVTIS, etc., qui n'avait pas été signalée par M. Gnecchi, a été reconnue exister sur un luigino de 5 sols, qui a figuré dans une vente publique en Italie.

M. Bordeaux croit devoir appeler l'attention des numismates sur les mentions relatives aux espèces légales de coin français, qui circulèrent au début de la période de temps ci-dessus et qui furent vérifiées par les changeurs. Ces derniers réduisirent à la valeur de 5 sols levantins les douzièmes d'écu à l'effigie de Louis XIV provenant des ateliers officiels de ce monarque.

1. *Voyage de M. le chevalier Chardin en Perse*, chez Mazure, Paris, 1723, vol. I, p. 20 à 24.

2. *Monnaies féodales de France*, par Poey d'Avant, vol. III, p. 110 et 111.

3. *R. N. F.*, 1869-1870, p. 115, *Examen de diverses monnaies italiennes attribuées à Mlle de Montpensier*.

4. *R. N. Italienne*, 1891, vol. IV, p. 129. *Il tesoro di Andros*.

5. *Traité de numismatique moderne*, XVIe-XVIIIe siècle, par Engel et Serrure, vol. I, p. 49 et 425.

Chardin fait à ce sujet les énonciations suivantes, dont l'importance n'avait pas été relevée, car Poey d'Avant et les autres auteurs ne se sont occupés que des espèces féodales et de leurs imitations italiennes ou autres :

Le commerce, auquel les Provençaux se livrent en Orient, est celui des pièces de cinq sols. Il commença environ l'an 1656 et dura treize ans, pendant lesquels ils faisaient un commerce sur lequel ils gagnaient d'entrée quatre-vingt et nonante pour cent...

Les Turcs, qui appellent les pièces de cinq sols *Timmins*, prirent les premières à dix sols la pièce ou six par écu. Elles demeurèrent quelque temps à ce prix et tombèrent après à sept sols et demi. Ils ne voulaient pas d'autre monnaie. Toute la Turquie s'en remplissait, et l'on n'y voyait plus guère d'autre argent, parce que les Français l'emportaient. Cette bonne fortune les aveugla si fort, qu'ils ne se contentèrent pas du grand gain qu'ils faisaient. Ils en voulurent davantage. *Ils se mirent à altérer les pièces de cinq sols*, et ils en firent faire d'argent bas à Dombes premièrement, puis à Orange et à Avignon. On en fit de pires à Monaco et à Florence, et enfin on en monnaya en des châteaux écartés dans l'État de Gênes, et en divers autres lieux, qui n'étaient que du cuivre argenté. Les Marseillais, pour débiter leur monnoie, la rabaissaient eux-mêmes et la donnaient en paiement et aux changeurs à moindre prix que le cours.

Les Turcs furent longtemps sans s'apercevoir de la tromperie qu'on leur faisait, quoiqu'elle fût si grossière et si importante, mais enfin ils s'en aperçurent et elle les irrita si fort, qu'ils firent partout de grandes avanies aux Français, les traitant de faux monnayeurs, quoique les Hollandais et les Génois y eussent autant de part. *Ils envoyèrent des changeurs dans tous les ports du Levant*, *pour visiter l'argent* qu'on apportait, et décrièrent cette monnoye, *à la réserve du vrai coin de France*, *qu'ils réduisirent à cinq sols pièce*, et du coin de Florence, de Monaco et de Dombes, dont l'aloí était le plus haut, *qu'ils réduisirent à quatre sols*. Mais enfin ils décrièrent tout le coin altéré sans exception, et *ne laissèrent de cours qu'aux bonnes pièces de cinq sols*, dont

en peu de temps l'on ne vit plus paraître, parce qu'elles valaient intrinsèquement plus que leur cours. Tous les marchands européens, excepté les Anglais, étaient chargés, quand cela arriva, de grosses sommes de ces Timmins. Leurs magasins en étaient remplis. *Il en venait des vaisseaux chargés*, et on commençait d'en fabriquer partout. Le décri de cette monnoye causa beaucoup de perte à ceux qui en faisaient le trafic, plusieurs y ayant perdu ce qu'ils avaient gagné et quelques-uns davantage.

Les affirmations de Chardin, exactes pour les contrefaçons des monnaies de Dombes, sont également vraies pour les douzièmes d'écu du coin français officiel. A l'appui du passage qui précède, M. Bordeaux soumet à la Société deux douzièmes d'écu ou pièces de 5 sols de Louis XIV, incontestablement de bon aloi et provenant de la frappe régulière des ateliers monétaires royaux. Datés de 1660 et 1661, ils proviennent de l'époque même en question. Ils sont contremarqués tous deux de caractères arabes au-dessus de l'effigie. Celui qui porte le poinçonnage le plus déchiffrable est dessiné ci-dessous :



Type ordinaire des douzièmes de l'écu blanc au buste juvénile. Hoffmann, *Monnaies royales*, p. 177, pl. 97, n° 105.

Poids : 2 gr. 42. Coll. P. Bordeaux.

M. Allotte de la Fuÿe reconnaît dans les caractères de la contremarque les lettres constitutives du mot arabe : HaMSA signifiant : cinq. Il se trouve donc démontré que les changeurs du Levant ont effectivement visité l'argent apporté ainsi que celui en circulation. Le numéraire *du*

vrai coin de France, qui ne fut pas décrié, fut réduit à *cinq sols*, comme l'indique formellement Chardin. Les changeurs ne trouvèrent pas d'autre moyen de le faire reconnaître que de le contremarquer de l'énonciation de valeur HaMSA — cinq. Ces pièces bonnes continuèrent d'avoir cours, puisqu'elles étaient facilement reconnaissables à raison du poinçonnage. Elles disparurent ensuite rapidement. Cette particularité explique leur rareté actuelle et permet de comprendre la raison pour laquelle il ne s'est pas rencontré de bonnes espèces de Louis XIV contremarquées dans les épaves du vaisseau naufragé à Andros.

Certaines imitations de la monnaie de Dombes, signalées dans le travail de M. Gnecchi, portent en légende au revers : BONITATIS·VNCIARVM·QVATVOR. D'autres ont : QVINQVE. D'autres même : SEX. Cet érudit numismate a établi que ces mentions ne sont que des indications souvent erronées et que le titre réel de ces espèces était fréquemment inférieur à 4/12 ou à 5/12, ou à 6/12. Dès lors les poinçons apposés par les changeurs ne sauraient avoir aucune relation avec ces degrés de fin de 4, 5 ou 6 douzièmes inscrits aux légendes. Il est plus naturel de reconnaître dans la contremarque : cinq, le cours réel de la monnaie exprimé en sols. Chardin indique à cet égard, en différents passages, que l'emploi de la dénomination de sols, demi-sols et deniers devait être assez répandue dans la circulation monétaire du Levant, et que la notion de la valeur du sol était courante à Constantinople. Le cours des deux espèces d'accha (monnaie turque) s'exprimait par un nombre exact de deniers et par des fractions simples de sol. Par corrélation, les poinçons apposés ont indiqué la valeur en sols levantins des douzièmes d'écu du vrai coin français.

Les fabricants de ces luigini destinés à la circulation

monétaire de l'Asie Mineure ont continué leur coupable industrie pendant nombre d'années. Ils ont ultérieurement, c'est-à-dire vers ou après 1669, apposé sur les coins de quelques-uns de ces douzièmes d'écu des marques ressemblant sensiblement aux poinçonnages effectués à l'origine, ou destinés à produire un effet identique. M. Bordeaux soumet à la Société deux autres pièces de 5 sols de sa collection datées 1669 et portant en légende circulaire :

L'une : ❀ BONIT·VNCIARVM·QVINQVE·I·𝒩.

L'autre : ❀ BONIT·VNCIARVM·QVATVOR·𝒩 3.

M. Allotte de la Fuÿe, tout en estimant la question délicate, croit qu'il serait possible de traduire ces sigles par : N° 2 — N° 3, c'est-à-dire : 2e titre — 3e titre : indications qui correspondraient assez bien, la première avec QVINQVE VNCIARVM, la seconde avec QVATVOR VNCIARVM. Le premier titre aurait été celui des espèces du coin royal français, ou peut-être celui des pièces de SEX VNCIARVM.

Pour résoudre ce nouveau problème qui est ainsi soumis à la sagacité des numismates d'Italie ou des pays d'Orient, il sera nécessaire de procéder à une étude approfondie de toutes les monnaies ayant constitué la circulation levantine de cette époque et d'examiner dans leur ensemble les sigles divers et nombreux apposés tant en contremarque qu'à la fin des légendes du revers.

M. Bordeaux communique ensuite l'imitation de la pièce de 5 sols de Louis XIV, réalisée vraisemblablement dans un atelier clandestin de Provence ou d'Italie pour circuler dans le Levant :

LVD·XIIII·D·G★·FPET·N AVIX autour d'une mauvaise copie de l'effigie royale.

℞. SI NOMEN DOMINI DENEDICTVM·1660 (les deux chiffres du milieu mal faits) autour de l'écu de France couronné.

Bas alliage d'argent. Poids : 2 gr. 05. Coll. P. Bordeaux.

Cette pièce ne porte aucun signe de vérification, puisque,



comme l'indique Chardin, elle ne pouvait être jugée que mauvaise après l'examen des changeurs. Elle représente une des imitations décriées du douzième d'écu français. Comme telle, elle a dû être rejetée rapidement de la circulation.

Finalement il ne resterait plus à retrouver que la monnaie de Dombes ou sa contrefaçon, poinçonnée du mot arabe signifiant : quatre, pour que chacune des énonciations du voyageur français se trouvât appuyée par la production d'une pièce y correspondant. Mais les poinçons des mots arabes : cinq—quatre, n'ont dû être apposés sur le numéraire que pendant un temps relativement court, en sorte qu'il ne peut se rencontrer des espèces de cette nature qu'exceptionnellement.

Chardin, dans la suite de son récit, s'occupe de la création des aspres et des paras, qui, d'après lui, aurait suivi immédiatement la circulation des 5 sols de vrai coin français et des 4 sols de Dombes ou imités de Dombes. Il dit à cet égard ce qui suit :

Je ferai ici deux remarques : la première, que c'est une chose bien surprenante, qu'en tout l'empire ottoman, le plus grand empire du monde, on ne batte pas de monnoye d'argent que des *demi-sols*, qu'ils appellent : *Accha*, terme générique pour signifier l'argent monnayé, que les Européens ont corrompu en celui d'aspres, monnoye si petite et si mince qu'elle se perd

entre les doigts. C'est pourtant là le monnayage originaire, et pour ainsi dire unique des Turcs, avec quoi ils comptent et supputent au Trésor, aux Bureaux des finances et à leurs Chambres des Comptes. Ils font de deux sortes d'Aspres, la courante ou réelle, qui vaut demi-sol, ou cent vingt à l'écu, et l'entière, qu'ils appellent *l'immaculée*, qui vaut neuf deniers. Je n'ignore pas qu'on bat en Égypte une autre monnoye d'argent, qui vaut dix-huit deniers, qu'on appelle *para* ou *paré*, terme qui signifie : partie du tout. Mais outre que ce n'est qu'en Égypte qu'on en bat, il y en a si peu qu'on ne s'en aperçoit presque pas dans le cours.

M. Allotte de la Fuÿe estime intéressant de comparer les documents numismatiques qui nous sont connus avec les renseignements ci-dessus. Les seules monnaies indigènes usitées à l'époque où circulaient les pièces de 5 sols étrangères étaient les suivantes :

L'accha courante ou réelle valant	6	deniers ou	1/2	sol
L'accha entière (immaculée) —	9	—	3/4	—
Le para frappé en Égypte —	18	—	1 et 1/2	—

Si l'on consulte le catalogue du British Museum, t. VIII, p. 135, on ne trouve comme monnaie d'argent frappée à l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire sous Mahomet IV (1648-1687), qu'une pièce pesant 0 gr. 32, frappée à Constantinople, et une pièce de 0 gr. 78 frappée en Égypte.

La première est-elle une accha courante équivalente au demi-sol français ? Il faut remarquer que le poids du demi-sol, égal au 1/120e de poids de la pièce de 60 sols du commencement du règne de Louis XIV, serait de 26 g. 5/120 ou 0 g. 21, c'est-à-dire inférieur de près d'un tiers à celui de 0 gr. 32 de la pièce ottomane. Cet écart pourrait s'expliquer par une différence correspondante du titre des deux espèces, mais en l'absence de tout renseignement précis à cet égard, on est en droit de se demander si la pièce du British Museum n'est pas une accha entière de

9 deniers, dont le poids théorique, égal à une fois et demie celui de l'accha de 6 deniers, serait de 0 gr. 315, c'est-à-dire sensiblement identique au poids constaté pour la pièce en question.

Quant à la pièce de 0 gr. 78 frappée en Égypte, si elle représente, comme cela est probable, la pièce de 18 deniers, la différence de 0 gr. 16, qui existe entre son poids et le poids théorique 0 gr. 63 du 18 deniers français, peut être expliquée par une diminution de titre, mais il faut reconnaître que cette différence, qui est moindre qu'un dixième du poids total, assignerait à cette pièce un titre bien supérieur à celui que l'on est obligé de supposer pour la première pièce, dans l'hypothèse où elle est assimilée à l'accha de 6 deniers ; dans ces conditions, n'est-il pas plus plausible d'admettre, en tenant compte de la perte de poids résultant du frai, que le poids primitif du para d'Égypte était sensiblement égal à celui du 18 deniers français, et par suite que le titre était le même ?

Cela confirmerait l'hypothèse qui fait de la première pièce une accha de 9 deniers, de même aloi que les espèces françaises ; on connaîtrait donc pour le règne de Mahomet IV deux des monnaies signalées par Chardin, le para d'Égypte et l'accha entière; la troisième, l'accha courante resterait à retrouver.

Quoi qu'il en soit, il reste bien établi qu'à l'époque où circulaient les pièces de 5 sols, l'empire ottoman se trouvait au point de vue monétaire dans une situation singulièrement précaire : ne disposant que d'un monnayage indigène réduit à des espèces de valeur infime, il était obligé de faire usage des monnaies étrangères, et bien souvent il fut victime de fraudes éhontées, ainsi qu'il arriva lors de l'affaire des pièces de 5 sols ; il est fort probable que cette affaire, qui, au dire de Chardin, fit tant de bruit en son temps, ne

fut pas sans contribuer à déterminer les successeurs de Mahomet IV à créer un système de monnayage national ; on voit apparaître sous Soliman II (1687-1691) la piastre ou grouch de 120 accha, ou 40 paras, et peu après on trouve la série complète suivante :

Piastre ou grouch de	40 paras =	120 accha =	60 sols.
Zolota	30 —	90 —	45 —
Yigirmilik	20 —	60 —	30 —
Onbechlik	15 —	45 —	22,5—
Onlik	10 —	30 —	15 —
Bechlik	5 —	15 —	7,5 —
Para	1 —	3 —	1,5 —
Accha	1/3 —	1 —	0,5 —

Le système est visiblement inspiré de celui qui était en usage en France au temps de Chardin : c'est le demi-sol ou 6 deniers équivalant à l'accha, qui est la véritable unité, et nous retrouvons dans la série nos pièces de 60, 30 et 15 sols.

Le Président, P. Bordeaux.

Le Secrétaire, F. de Villenoisy.



SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1905

Présidence de M. Bordeaux, président.

Les publications reçues sont :

Monete papali moderne (*manuali Hœpli*).

Vicomte de Jonghe, *Les monnaies de Guillaume de Ronckhorst, baron de Gronsveld.*

Bulletin numismatique et sigillographique, n° 23, par M. D. Mater. (Ext. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, t. XXVIII, 1905.)

Revue numismatique, 1905, 2 et 3.
Mém. de l'Ac. de Nîmes, VII[e] série, t. XXVIII, 1904.
Bulletin de l'Ac. delphinale, 1904.
Bulletin de la Soc. arch. et hist. du Limousin, t. LV, 1.
Répertoire des trav. de la Soc. de statist. de Marseille.
Mémoires de la Soc. nat. des Antiq. de France, 1903.
Berliner Münzblätter, janvier à novembre 1905.
Revue suisse de numismatique, XII, 2, et XIII, 1.

M. le Président donne lecture de la circulaire relative au livre jubilaire qui sera offert à M. Barclay Head, conservateur au Cabinet des médailles du British Museum, à l'occasion de sa retraite. Sur la proposition de M. Caron, la Société décide d'y souscrire.

M. de Belfort écrit pour remercier de la plaquette qui lui a été offerte pour le jubilé de la Société.

M. le Président fait part de la mort de M. Jules Oppert, membre honoraire.

M. le vicomte de Rougé est élu à sa place membre honoraire.

Les jours de travail et de visite du Cabinet des médailles ont été changés, par une décision récente de l'Administrateur général. A l'avenir, le public y sera admis sans carte les lundis et jeudis (à la place de mardi et vendredi).

M. Edmond Gohl, conservateur du Cabinet des médailles de Budapesth, présenté en juin, est élu membre correspondant.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. Raymond de la Barre, à la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre), par MM. Bordeaux et Blanchet.

M. J. Françon, à Alger, par MM. Bordeaux et Blanchet.

Comme membres correspondants :

M. Eugène Beldent, notaire honoraire à Noyant (Maine-et Loire), par MM. de Castellane et Bordeaux.

M. Edmond Lespinas, à Périgueux, par MM. Caron et Bordeaux.

M. Edmond Rappaport, à Berlin, par MM. Babut et Bordeaux.

Dr Gustave Grunau, à Berne, par MM. Babut et Bordeaux.

M. Frantz Vermeylen, statuaire et médailleur à Louvain, par MM. Babut et Bordeaux.

M. Delorme envoie la communication suivante :

« J'ai dans mon médaillier, comme sans doute plus d'un de nos confrères, des douzains du règne de Henri II, généralement frustes, repliés, ou plutôt relevés sur un bord. J'ai lu, mais je ne me souviens plus quand ni où, que ce pli avait été imprimé intentionnellement et officiellement pour changer la valeur des pièces ou leur donner cours forcé. Il y a là un point à établir. Cette mesure a dû être prise sous le règne de Louis XIV, comme semble l'établir la pièce que je vous communique, un douzain de Henri II dont on a fait sous ce règne une pièce aux 8 L : mesure commune à cette époque, ainsi qu'en témoignent plusieurs pièces de mon médaillier.

« Les pièces à bords relevés que je possède sont :

« 1° Douzain de Henri II frappé à Villefranche-de-Rouergue (millésime effacé) ;

« 2° Douzain de Henri II (date et différent effacés) ;

« 3° Douzain de Henri II, de 1550, frappé à Montpellier sous Louis XIV avec le coin d'une pièce aux 8 L.

« Je me rappelle que beaucoup de pièces analogues m'ont passé par les mains. »

M. Caron fait observer qu'on n'a pu plier les pièces dans un Hôtel des Monnaies que pour réduire leur valeur, autrement la fraude eût été trop facile.

M. Bordeaux ajoute qu'il semble y avoir eu là une mesure locale, prise sans doute à raison de circonstances particulières, dans le Midi de la France ou dans les pays limitrophes, contrées dans lesquelles ces pièces semblent avoir principalement circulé.

Le colonel Allotte de la Fuÿe présente de la part de M. Soulart un grand bronze fourré de Marc-Aurèle, avec âme de fer, et une autre pièce, de frappe antique, en étain. Il se demande comment la première de ces pièces a pu être obtenue. La frappe à chaud permettait-elle au fer de recevoir l'empreinte, ou la mince pellicule de cuivre était-elle suffisante pour cela.

M. Blanchet rappelle qu'on a trouvé des bronzes romains fourrés de fer au gué de St-Léonard (Mayenne) et remarque que la différence de prix entre les deux métaux rendait l'opération avantageuse pour le gouvernement lui-même.

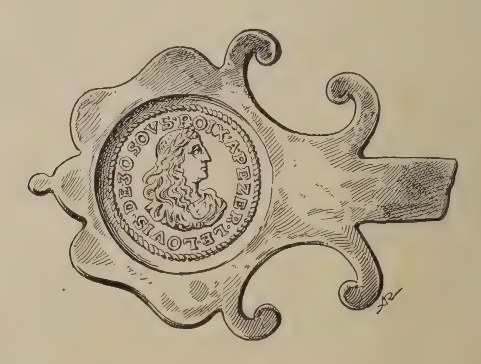
M. de Villenoisy signale que, d'après le *De officiis* de Cicéron, Marc-Antoine fut le premier qui introduisit le fer dans le métal monétaire ; mais le texte n'est pas assez précis pour que l'on puisse comprendre s'il s'agit d'un alliage de cuivre et de fer, ou de pièces de cuivre à âme de fer. Les pièces de ce dernier type, et datant de l'époque des Antonins, se rencontrent assez fréquemment, et le Cabinet de France en possède plusieurs.

M. Blanchet donne lecture d'une lettre du 4 vendémiaire an III, signée des membres du Comité des finances, et repoussant les réclamations de la corporation des Monnoyeurs de Paris désireux de conserver les immeubles qui leur appartenaient. Les membres du Comité ajoutaient que

si quelques-uns d'entre eux étaient dans la misère, on verrait à leur accorder des secours.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« J'ai acquis récemment, à Clermont-Ferrand, un petit monument assez curieux dont voici la description. Sur une plaque de bronze, qui était primitivement argentée et dont le pourtour est découpé en volutes, on voit une empreinte en relief se détachant au milieu d'un cercle creux. C'est un buste de Louis XIV jeune, à droite, entouré de la légende : POIX·A·PEZER·LE·LOVIS·DE·30·SOVS. Le poids de la plaque est de 10 gr. 85.



« La plaque se termine, à droite, par un appendice dont l'extrémité paraît avoir été brisée, de sorte que ce petit monument avait peut-être, à l'origine, le poids du demi-écu (louis de trente sous), qui est de 13 gr. 60 environ[1].

« On ne saurait d'ailleurs assurer qu'il s'agit d'un poids monétaire, car la forme serait exceptionnelle. En tout cas, nous avons le type d'un poids qui a dû exister. Ce petit monument, qui était probablement resté, jusqu'à ce jour,

1. Le nom de *demi-escu* a été appliqué aussi à des pièces analogues antérieures. Cf. A. Blanchet, *Études de num.*, t. II, p. 247).

dans son pays d'origine, a peut-être été fabriqué vers 1665[1], à l'époque où le conseiller Nau, inspiré par Mme Talon, réforma les poids et mesures à Clermont, ainsi que Fléchier nous l'apprend, dans ses mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne.

« Le type du buste empreint sur la plaque correspond à celui des monnaies de cette période du règne de Louis XIV. »

M. le conseiller Casati informe la Société que sur le territoire de l'antique Olbia, dans l'île de Sardaigne, près de Canna Aglia, dans les derniers jours de janvier 1904, le berger Julio Maladrotta a découvert par hasard, dans un vase de terre cuite brisé par la charrue, un trésor de 872 monnaies romaines en argent, deux boucles d'oreilles et un morceau de miroir également en argent. Ce trésor a été examiné par MM. Nissardi et Taramelli ; ces monnaies vont de l'année 268 à l'année 6 avant Jésus-Christ.

Sur ce nombre, 123 sont des monnaies de Marc-Antoine, et 101 appartiennent à la famille Julia. On peut citer encore 28 monnaies de la famille Æmilia, 14 de la famille Calpurnia, 20 de la famille Cornélia, 16 des familles Memmia et Mamilia, et 33 de la famille Vibia.

Au milieu de toutes ces monnaies romaines, une seule étrangère, de Juba Ier, roi de Numidie. Presque toutes sont en bon état de conservation.

M. Bordeaux appelle l'attention de la Société sur les pièces de 1 et 2 sols frappées de 1791 à 1793 au type constitutionnel de Louis XVI, ayant au revers le faisceau de

1. A partir du 1er janvier 1666, les louis d'argent de 30 sols n'eurent plus cours que pour 29 sols (*Arrest du Conseil d'Estat* du 7 décembre 1665. A Paris, chez S. Cramoisy, 1665).

licteur surmonté du bonnet de la Liberté [1]. Ces espèces étaient de deux sortes : les unes, les plus nombreuses, contenant seulement 10 à 12 $^0/_0$ de métaux blancs contre 88 à 90 $^0/_0$ de cuivre, étaient frappées au mouton ; les autres, dites de métal de cloche, renfermaient 20 à 22 $^0/_0$ de métaux blancs contre 78 à 80 $^0/_0$ de cuivre, et avaient été fabriquées au moyen d'un simple coulage dans des moules [2].

De nombreux faussaires profitèrent de la facilité avec laquelle ces espèces étaient créées pour se livrer, de leur côté, à des fabrications clandestines. A ce sujet, le tribun Bosc énonça, dans un discours au Tribunat, que la fabrication des sols de cloche s'était prêtée facilement, et avec bénéfice, à la contrefaçon par l'opération la plus simple, celle du coulage [3]. La fonte de toutes les cloches de France avait rendu cet alliage tellement abondant, qu'il se négociait sur le pied de 8 à 10 sols la livre. Avec une livre de cette matière, on pouvait fabriquer de 42 à 44 sols, ce qui donnait au faux monnayeur un bénéfice assuré de 34 à 36 sols pour chaque livre mise en moules. Le tribun Bosc, en transmettant ces indications dans la séance du 3 germinal an XI, cita un extrait d'une lettre des commissaires de la Trésorerie, du 15 pluviôse an VI, ainsi conçue :

Il est d'autant plus difficile de découvrir les fabricants de cette fausse monnaie qu'avec la facilité des moules à sable, ils peuvent travailler seuls et sans témoins et faire chaque jour une fabrication considérable.

1. Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution française*, pl. 29, n°s 318 et 319.
2. *Les institutions monétaires de la France avant et depuis 1789*, par H. Costes. Paris, 1885, p. 104.
3. *Gazette numismatique française*, rédigée par M. Mazerolle, 1903, p. 297.

Une quantité immense de ces fausses pièces circula dans le commerce, et principalement sur les marchés [1].

Cette situation fâcheuse fut cause qu'à la suite de la lettre des commissaires de la Trésorerie de pluviôse an VI, des poursuites furent ordonnées en ce même an VI contre tous les faussaires, ainsi qu'il résulte du document ci-après :

Bureau du criminel.

N° 2525. D. 3. République française.

Liberté Égalité

Paris le 18 Thermidor an VIe de la République française une et indivisible.

Le Ministre de la Justice

Aux Tribunaux criminels,

Aux Accusateurs publics.

Aux Commissaires du Directoire exécutif près ces Tribunaux,

Aux Directeurs du Jury d'accusation,

Aux Commissaires du Directoire exécutif établis près d'eux,

Et aux Juges de paix,

Je crois devoir, citoyens, appeler votre attention sur le crime de fabrication et distribution de fausse monnaie.

Depuis quelque temps on rencontre dans la circulation beaucoup de pièces fausses ; la Commune de Paris surtout en est inondée, parce qu'on y reçoit plus facilement cette sorte de monnaie. On assure que *des gros sous faux y abondent* de tous les départements de la France et *notamment des départements réunis.*

Il est temps de faire cesser un pareil brigandage, qui attaque tout à la fois la propriété publique et les propriétés particulières. Je sais que c'est à la police administrative qu'il appartient plus spécialement de le prévenir par sa vigilance ; mais la police judiciaire et les Tribunaux criminels peuvent aussi seconder puissamment les efforts de la police administrative en recher-

1. *Gazette num. franç.*, 1903, p. 413.

chant, en poursuivant, en punissant les auteurs et les complices de fabrication et de distribution de fausse monnaie.

. . . .

Les Accusateurs publics, les Commissaires près les Tribunaux civils et criminels et ceux près les Directeurs de Jurys doivent donc veiller avec soin à ce que ces sortes d'affaires s'instruisent et se jugent avec la plus grande célérité. Ils doivent surtout s'attacher à ce que les traces du délit soient soigneusement constatées, et les preuves recherchées et recueillies avec une scrupuleuse exactitude.

Le titre XIV du Code des délits et peines indique la marche à suivre en pareil cas [1].

Ce document fournit ensuite des instructions détaillées à chacun des groupes de fonctionnaires énumérés dans l'intitulé, pour leur indiquer le genre de poursuites dont chacun d'eux est plus spécialement chargé.

Les *départements réunis*, dont il est ainsi question, sont ceux formés par les anciens Pays-Bas autrichiens, actuellement la Belgique. M. Bordeaux présente à la Société des spécimens de pièces de 1 et 2 sols coulées grossièrement, portant encore des traces de bavures aux endroits où les pièces étaient attachées les unes aux autres. Ces exemplaires portent le différent W de Lille, comme si les faussaires s'étaient servis de pièces de cet atelier pour imprimer leurs moules et avaient cru préférable de faire figurer sur leurs falsifications la lettre de l'atelier monétaire le plus voisin des départements formés par le pays belge.

D'autres documents révéleront probablement un jour le plus ou moins d'importance des poursuites exercées à raison de cette circulaire, qui paraît être passée inaperçue jusqu'à ce jour, parce qu'elle n'a été suivie que d'un effet restreint, et même peut-être seulement régional.

1. Archives de Gand, à l'Hôtel de Ville, F.F. 3, Belgique.

Effectivement ces pièces de mauvais aloi et d'aspect grossier ne paraissent pas avoir été démonétisées, ni retirées de la circulation d'une façon spéciale. Lors de la refonte des monnaies de cuivre, le Bureau de change de la Monnaie de Paris en reçut une très grande quantité à leur cours ordinaire, sans que l'ordre de les rebuter eût été donné. D'après les relevés de l'administration des Monnaies, la valeur des sols, bons et mauvais, en métal de cloche ou cuivre, fabriqués de 1791 à l'an V, et ainsi retirés de la circulation, s'éleva à 19.232.543 francs[1]. Les ateliers de cet établissement constatèrent que l'alliage des sols de mauvais aloi s'émiettait sous la frappe, et qu'il contenait une quantité notable d'antimoine en plus du métal de cloche ordinaire et indépendamment d'adjonctions variables. Cette composition anormale et mauvaise de métaux ne put être employée dans les ateliers sans subir des affinages préalables et coûteux, auxquels l'administration dut même renoncer à cause des dépenses qui en résultaient.

M. Bordeaux fait part à la Société des renseignements qui lui ont été donnés au sujet de la médaille frappée à l'occasion de la réunion de Lille à la France en 1713, qui fait le sujet d'un article publié dans la *Revue numismatique française* de cette année, p. 367.

M. Théry, membre correspondant à Lille, et descendant de la famille de G. M. Van Wesbus, dont la Chronique du XVIIIe siècle a été citée, déclare se rappeler avoir vu autrefois un exemplaire en argent de cette médaille dans une collection formée dans le nord de la France et actuellement dispersée.

M. Manson, membre correspondant au Havre, et M. Vermeylen, membre correspondant présenté, signalent l'exis-

1. *Les institutions monétaires de la France avant et depuis 1789*, par H. Costes, p. 104.

tence du même monogramme de graveur composé des deux lettres majuscules anglaises liées F B ou J B ou T B sur les onze autres médailles ci-après, portant l'effigie de Louis XIV, et rappelant des événements survenus aux dates suivantes :

1701. Médaille pour le commerce de Bordeaux. Légende : COMMERCIVM AQVITANICVM.

1702. Secours à la ville de Crémone.

1702. Victoire de Luzara.

1703. Prise de Kiel.

1703. Prise de Landau.

1703. Prise de Brisach.

1705. Victoire de Casano.

1707. Prise de Lérida.

1712. Prise de Denain.

1712. Prise de Douai.

1713. Prise de Fribourg.

La 3e et la 9e portent au revers les initiales ordinaires de Jean Bernard, et toutes celles d'après 1702, le nom de Duvivier.

Il résulte de ces données que le monogramme en question ne peut plus être attribué qu'au graveur Jean Bernard, qui s'est différencié au revers de deux de ces pièces par ses initiales ordinaires de lettres romaines, et qui a travaillé de 1679 à 1719. L'attribution à François Barier, né en 1680, n'est plus admissible, cet artiste n'ayant pas été susceptible d'ouvrer utilement dès l'âge de vingt et un ans. D'autre part, la mort de Thomas Bernard en 1713, à la suite d'une maladie l'ayant rendu inactif, empêche de croire qu'il ait pu graver plusieurs œuvres au cours de ses deux dernières années. En conséquence, le nouveau monogramme de ces deux lettres anglaises liées, qui doivent être lues J B, permettra dorénavant de reconnaître les œuvres

de Jean Bernard, concurremment avec ses autres différents constitués par les lettres romaines B ou I.B ou J.B.

M. le Président souhaite que les membres de la Société habitant en province se livrent fréquemment à des communications de ce genre, et fassent part des résultats de leurs utiles investigations numismatiques.

Le Président, P. BORDEAUX. *Le Secrétaire*, F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1905

Présidence de M. Bordeaux, président.

M. le Président présente les ouvrages reçus dans le mois :

Ann. de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry, 1904.

Bull. trim. de la Soc. arch. de Touraine, 1905, II.

Acad. d'Amiens, t. LI.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, nov. 1905.

La Thiérache, Bull. de la Soc. arch. de Vervins, 1001, nos 2 et 3.

Administr. des Monnaies et médailles. Rapport pour 1905.

De Lasteyrie, *Bibliogr. des trav. hist. et arch.*, IV, 4.

De Lasteyrie, *Bibliographie générale des trav. hist. et arch. publiés par les Soc. sav.*, 1902-3.

Catalogue gén. des manuscrits des bibl. publ. des départements, t. XXXVIII, *Tours*, 2e partie.

E. Pariset, *La médaille énigmatique* (Extr. des *M. de l'Acad. des S., B.-L. et A. de Lyon*, t. IX, 1905).

Sont élus membres titulaires : MM. Françon et de La Barre.

Élus membres correspondants : MM. de Lespinas, Beldent, Dr Grunau, Rappaport et Frantz Vermeylen.

M. Louis de Marchéville, fils du regretté ancien président, est présenté comme membre titulaire par MM. Babelon et Bordeaux.

M. le V[te] de Rougé écrit pour remercier de son élection comme membre honoraire.

Le capitaine Babut, qui a bien voulu se charger du classement de la bibliothèque et de son installation dans le nouveau meuble, lit un rapport sur l'état de nos séries et les lacunes qu'il a pu y constater.

Le C[te] de Castellane communique un denier inédit des comtes de Saint-Pol. Cette pièce, qui fera l'objet d'une notice spéciale, paraît être la plus ancienne monnaie de Saint-Pol retrouvée jusqu'à ce jour.

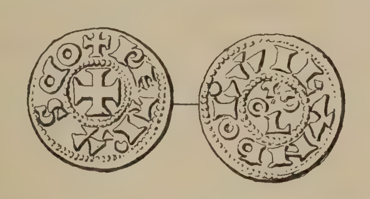
M. Bouclier présente des pièces obsidionales du siège de Zara, en 1813. La plupart de celles que l'on connaît sont marquées d'un poinçon central assez petit. D'autres, de même valeur, fort rares, sont marquées d'un poinçon semblable, beaucoup plus grand, et qui semble s'être brisé au commencement de l'émission.

M. Koechlin présente une médaille frappée avec un coin fait sous la Restauration pour une visite du roi de Sardaigne à la Monnaie, mais dont la tranche présente la légende : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, INDIVISIBILITÉ des sous de l'an II. Cette pièce semble l'œuvre d'un faussaire, et la tranche provient d'une virole autre que celle des sous en question.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« La pièce que je présente à la Société m'avait été signalée d'abord par son possesseur, M. le D[r] Tarrieux, de Béziers, comme une monnaie inédite portant le nom d'Andorre. A première vue, je crus que la légende *Andorai E*, qui m'était proposée, pouvait être soutenue ;

mais un examen plus approfondi de la question m'a fait revenir sur cette opinion. En effet, le denier qui porte nettement d'un côté + PETRVS CO (croix pattée au centre) est, par le style et le poids (1 gr. 14), bien antérieur au comte d'Urgel du nom de Pierre (1231) qui aurait pu frapper monnaie pour l'Andorre.



« La légende du revers du denier est un peu singulière; mais on peut la lire RΛIEΛNDO; au centre, disposés en carré, deux O et deux caractères qui peuvent être un P ou + et un L.

« Ce type central est très semblable à celui des deniers de Bernard-Hatton (1083-1130), frappés pour Béziers, sur lesquels le titre de comte est abrégé aussi par CO (Poey d'Avant, t. II, 3819).

« M. Caron a publié, après M. Challande, un denier avec PITRVSCO et RΛIMΛNDO, portant dans le champ des lettres et deux annelets formant croix, pièce qu'on peut attribuer à Pierre-Raymond (1012-1061) pour Carcassonne. Le denier de M. le Dr Tarrieux doit être placé à côté du précédent, mais il est probablement plus ancien, car la lettre E de *Petrus* est formée et n'est pas un simple I et, d'autre part, le nom de Raymond est écrit avec des lettres plus régulières que celles de la pièce publiée antérieurement. Les anomalies des lettres E pour M et Λ pour V ne peuvent surprendre beaucoup, car à Carcassonne même les deniers attribués à Raimond (1002-1012) portent *Rumando*, *Ramando*, *Ramuindo* (Poey d'Avant, 3780-82). Il faut

encore rapprocher le nouveau denier de ceux qui portent à la fois les noms *Rodger* et *Petrus* (Poey d'Avant, 3784-89).

« Comme le comté de Carcassonne dépendait de celui de Toulouse, les types ont été empruntés au monnayage de Toulouse. Il est surprenant que le nom immobilisé de Raimond à Carcassonne soit antérieur aux deniers « raimondins » de Toulouse, dont les plus anciens sont attribués généralement à Raimond IV (1088-1105). Ce n'est certainement pas dans la numismatique de Narbonne qu'il faut chercher un prototype ; car les pièces attribuées à Raimond Ier de Narbonne (996-1023) me paraissent appartenir à une série de types immobilisés et ne conviennent pas à l'époque où on les a classées. On peut croire qu'il y a là un problème encore très obscur. »

M. Bordeaux communique à la Société une médaille de bronze à l'effigie du duc d'Orléans, régent du royaume au début du règne de Louis XV, relative à la pose d'une première pierre à l'église Saint-Sulpice de Paris, en 1719.

Cette pièce porte d'un côté le profil tourné vers la droite de ce prince du sang, coiffé d'une perruque Louis XIV. Le nom du graveur figure au-dessous de la tranche du cou en ces termes : I.LEBLANC.F. La légende circulaire est ainsi conçue : PHILIPPVS AVRELIANENSIVM DVX REGENS. Le champ du revers contient les inscriptions :

CIVIBVS OPES
REGI TROPHAEA
DEO ARAS

D.SVLPITII BASILICAE.
HVNC LAPIDEM POSVIT
MDCCXIX.

Diamètre : 42 mill. — Poids : 33 gr. 20. — Coll. P. Bordeaux.

Pour comprendre ces mentions, il est indispensable de rappeler les faits survenus en 1719, à l'occasion de la construction de Saint-Sulpice.

A l'origine, une simple chapelle, dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avait existé en cet endroit. Elle fut érigée en paroisse vers 1211. Divers édifices de grandeur insuffisante se succédèrent sous François I[er] et sous Louis XIII. En 1643, une assemblée générale des paroissiens décida la construction d'une nouvelle église de grandes proportions sur les plans de l'architecte Gamart. En 1646, le duc Gaston d'Orléans en aurait posé la première pierre. Les plans furent agrandis sur les conseils de l'architecte Levau. Le 20 février 1655, la reine Anne d'Autriche en posa à nouveau une autre première pierre. La construction se poursuivit lentement, faute de fonds suffisants, pendant tout le règne de Louis XIV[1].

En 1714, un curé, s'appelant Languet de Gergy, entra en fonctions et se mit aussitôt à l'œuvre pour achever la construction de l'édifice en se servant du haut patronage du duc d'Orléans, le descendant de Gaston d'Orléans, qui avait commencé la basilique. Il prit pour architecte Oppenort, directeur des bâtiments et des jardins du duc d'Orléans, tout en conservant le plan primitif de Gamart. Il sollicita les offrandes de riches bienfaiteurs et il convia les donateurs à poser les premières pierres de divers piliers, portails ou chapelles, pour la constructions desquels ceux-ci lui fournissaient les fonds nécessaires.

Le 25 avril 1719, le curé Languet bénit et posa la première pierre des fondations du portail méridional et de la

1. Dulaure, *Histoire de Paris*, vol. II, p. 49; vol. IV, p. 408.

chapelle contiguë de Saint Jean-Baptiste. Le 4 décembre de la même année, il célébra une nouvelle cérémonie au cours de laquelle *le duc d'Orléans posa la première pierre apparente de ce portail du midi* — « première pierre au-dessus des fondations, sous la première colonne à droite en sortant[1] ».

La médaille décrite précédemment dut servir pour la seconde de ces deux consécrations, ou même peut-être pour toutes deux. Elle fut probablement aussi employée pour les cérémonies identiques qui suivirent. Son existence n'avait pas été mentionnée dans les divers ouvrages qui ont fourni les renseignements historiques relatés ici.

Au fur et à mesure que les fouilles de quatre piliers, qui restaient à élever, furent terminées, la première pierre de chacun de ces piliers fut solennellement posée : la première par le cardinal de Bissy, qui laissa 6.000 livres pour les travaux ; la deuxième par le cardinal de Polignac, qui en donna 3.000 ; la troisième par M. de la Houssaye, qui fit aussi un don généreux ; et la quatrième par le comte de Clermont, au nom du duc de Bourbon, qui remit 29.000 livres pour l'œuvre et 2.690 livres pour les ouvriers.

Le 21 août 1732, le même curé, qui vécut jusqu'en 1748, procéda à la pose de la première pierre du maître-autel au nom du pape Clément XIII, représenté par le nonce, Mgr Rainier, archevêque de Rhodes.

On comprend maintenant le motif qui a fait inscrire sur la médaille : HVNC LAPIDEM pour indiquer que c'était cette première pierre de chacune des parties de l'édifice qui était successivement posée.

Grâce à ces ressources ainsi qu'à celles d'une loterie autorisée par le régent, et qui aurait rapporté plus de

1. Ch. Hamel, *Histoire de l'église Saint-Sulpice*, Paris, 1900, in-8°, p. 176. — *Rev. hist.*, t. I, p, 277.

5 millions, le curé Languet de Gergy parvint à achever l'église.

La médaille en question est mentionnée sous le n° 181, p. 260, dans le *Catalogue des médailles françaises* dont les coins sont conservés à la Monnaie de Paris (édition de 1892), ainsi que dans le *Journal de la Monnaie des médailles* publié dans la *Gazette numismatique française*, 1899, p. 252, n° 963.

D'assez nombreux exemplaires de cette pièce doivent donc exister dans les fondations de diverses parties de l'église Saint-Sulpice.

M. Blanchet fait observer que le département des estampes de la Bibliothèque nationale conserve une gouache représentant une cascade artificielle de Marly, et au bas de laquelle il est énoncé que cette chute d'eau, dénommée la rivière de Marly, fut démolie à la fin de 1728. Il est mentionné en outre que : « tout le marbre qui est sorti de cette démolition a été donné à M. le Curé de Saint-Sulpice pour estre employé à son église ».

M. Adrien Blanchet communique trois statères gaulois provenant d'une grande trouvaille faite récemment entre Châlons-sur-Marne et Reims. Deux sont des pièces analogues à celles qui sont attribuées aux Morini ; la troisième est un statère globuleux marqué seulement d'une croisette, et analogue à ceux qui ont déjà été recueillis dans les environs de Reims et dans les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne.

M. Blanchet rappelle ensuite la communication de M. Paul Bordeaux sur les monnaies fausses en métal de cloche, et communique une pièce de 2 sols de l'an 3, 1791,

qui a été fabriquée au moyen d'un moule très grossier et avec un métal sensiblement plus jaune que celui des pièces ordinaires. L'épaisseur de la pièce fausse est aussi inférieure d'un demi-millimètre.

Le Président,	*Le Secrétaire*,
P. Bordeaux.	F. de Villenoisy.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Caron (Émile), ✻, ancien Président et membre fondateur de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. d'Arbois de Jubainville (Henry), O ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

Héron de Villefosse (Antoine), O ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

MM. Frœhner (Guillaume), ✻, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.

Evans (Sir John), correspondant de l'Institut, président de la Société royale de Numismatique (de Londres), à Nash Mills, Hemel Hempstead (Angleterre).

Alexeieff (Georges d'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Salinas (Antonino), directeur du Musée de Palerme.

Babelon (Ernest), ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.

Jonghe (le vicomte Baudoin de), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

Belfort (A. de), ✻, ancien président de la Société, à Charnay, par Mâcon.

Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 37, avenue d'Antin, Paris.

Rougé (Vte Jacques de), ancien Président de la Société, château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).

MEMBRES TITULAIRES

MM. Allotte de la Fuÿe (Cel), C✻, 2, rue d'Anjou, à Versailles.

Babut (A.), ✻, capitaine au 31e régiment d'infanterie, 23, rue des Gatines, Paris.

MM. Bagneux (Cte de), château de la Pelissonière par Le Bonpère (Vendée).

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 40, avenue Bosquet, Paris.

Bordeaux (Paul), 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.

Bouclier (Albert), 49, rue de Lisbonne, Paris.

Casati de Casatis (C.-Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 29, rue de Prony, Paris.

Castellane (Cte de), 11, rue Saint-Dominique, Paris.

Collaro (Nicolas), agent consulaire de France à Kerassonde (Turquie d'Asie).

Collombier (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.

David (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.

Dieudonné (Adolphe), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 41, boulevard de Clichy, Paris.

Engel (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.

Françon (Jean), 41, rue Michelet (Alger).

Halphen (Eugène), 69, avenue Henri-Martin, Paris.

La Barre (Raymond de), à La Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

Lalanne (Émile), 34, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

Lambros (Jean-Paul), 14A, rue Parthenagogiou, à Athènes.

La Tour (Henri de), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.

MM. Le Comte (Eugène), ✻, 124, rue de Provence, Paris.
Marchéville (Louis de), 4, rue Meissonier, Paris.
Sudre (Louis), ✻, sous-directeur honoraire de la Monnaie, 3, quai Malaquais, Paris.
Villenoisy (François de), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 32, rue Washington, Paris.
Vlasto (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Marseille.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Amardel (Gabriel), à Narbonne.
André (Ernest), 17, rue des Promenades, à Gray (Hte-Saône).
Aubry-Vitet (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
Baras (Albert), ✻, 48, villa des Balisiers, rue d'Aulan, Dax (Landes).
Beldent (Eugène), notaire honoraire, à Noyant (Maine-et-Loire).
Bertier, à Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).
Blanchard (Dr Raphaël), ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 226, Bard Saint-Germain, Paris.
Bonnet (Émile), 8, rue de la Valfère, Montpellier.
Bourin (F.-François), 5, rue Saint-Louis, à Versailles.
Creusot (Joseph), conservateur du Musée, à Châteauroux (Indre).
Cumont (Georges), 19, rue de l'Aqueduc, Bruxelles.
Déchelette (Joseph), conservateur du Musée, à Roanne (Loire).
Derome (Charles), à Ribemont (Aisne).

MM. Doby (l'abbé Auguste), à Bourbonne-les-Bains.

Doulé (R. Charles), 2, rue Bazière, à Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

Du Lac (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.

Duplan, à Évian-les-Bains (Hte-Savoie).

Durif, 8, rue de la Chaise, Paris.

Duruflé (Gustave), 47, rue de la Victoire, Paris.

Egger (Armin), 7, Opernring, Vienne (Autriche).

Eichler (William), 24, cours de la Martinique, Bordeaux.

Fabre de Larche (Jean), ✻, premier secrétaire d'ambassade, Osterbrogade, 2 B, à Copenhague.

Florange (Jules), 21, quai Malaquais, Paris.

Forrer (Léonard), Edelweis, Grove Park, Kent (Angleterre).

Gallice (Henri), à Épernay (Marne).

Germain de Maidy (Léon), 26, rue Héré, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Gohl (Edmond), 20, Marvanyutea, Budapest (Hongrie).

Grunau (Dr Gustave), 41, Hallwilstrasse, Berne (Suisse).

Koechlin-Claudon (Émile), 21, boulevard Delessert, Paris.

Le Bault de la Morinière (Cte G.), ✻, 22, rue Chevreul, à Angers.

Leblond (Dr Victor), rue des Halles, Beauvais (Oise).

Lecesne, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Lemoine de la Durandière, ✻, ancien chef de bureau au ministère de la Marine, 18, boulevard Malesherbes, Paris.

Lespinas (Edmond), 13, rue Bourdeilles, Périgueux (Dordogne).

L'Estrange (Cte de), 5, rue de Lota, Paris.

MM. Luneau (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).
Man (Mlle Marie de), à Middelbourg (Pays-Bas).
Manson (Émile), vérificateur des douanes, 17, rue de la Paix, Le Havre.
Martin (Gustave), conservateur du Cabinet des médailles, Marseille.
Mater (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.
Maurice (Jules), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 33, rue Washington, Paris.
Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, 127, boulevard Pereire, Paris.
Meili (Julius), Alpen Quai, 36, Zurich (Suisse).
Morel (Léon), receveur particulier des finances en retraite, 3, rue de Sedan, à Reims.
Nomblot, 138, avenue Daumesnil, Paris.
Nessel (de), à Haguenau (Alsace-Lorraine).
Puig (Joseph), 10, Petite rue de la Monnaie, à Perpignan.
Ponton d'Amécourt (Bon R.), à Saint-Calais (Sarthe).
Protat (Jules), à Mâcon.
Raimbault (Maurice), sous-archiviste du département des Bouches-du-Rhône, 14, rue Montaux, à Marseille.
Rappaport (Edmond), 9, Lutherstrasse, Berlin (Prusse).
Ratier (Émile), 4, cours Gay-Lussac, à Limoges.
Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital, Paris.
Richebé (Raymond), avocat à la Cour d'Appel, 152, avenue de Wagram, Paris.

MM. ROMIZOWSKI (DE), receveur de l'enregistrement à Compiègne (Oise).

ROYER (Louis), 49, faubourg Montmailler, à Limoges.

SCHOEN (Gustave-Adolphe), à Mulhouse (Alsace).

SELTMAN (E. J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (Angleterre).

SIMONIS (Dr Julien), à Jemeppe, près de Liège (Belgique).

SOULLARD (Paul), 10, rue du Château, Nantes.

STROEHLIN (Dr Paul-Ch.), président de la Société suisse de numismatique, 54, route de Chêne, Genève.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), à Saint-Étienne (Loire).

THÉRY (Louis), avocat, 17, square Dutilleul, Lille (Nord).

URBAN (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.

VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), ancien receveur des domaines, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme).

VERMEYLEN (Frantz), statuaire et médailleur, 49, rue des Récollets, Louvain (Belgique).

VIENNE (Cel Maurice DE), O ❋, 1, rue d'Alliance, Nancy.

WITTE (Alphonse DE), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 55, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

LISTE

DES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Vte de Ponton d'Amécourt.

M. le Vte J. de Rougé, 1889.

M. A. de Belfort, 1890.

M. E. Caron, 1892.

M. M. de Marchéville, 1893.

M. P. Bordeaux, 1895.

M. le Comte de Castellane, 1898.

M. M. de Marchéville, 1900.

M. le Comte de Castellane, 1902.

M. Adrien Blanchet, 1903.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux de la *Société française de Numismatique*, 1905.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



